

# L'INSTRUCTION

DES PRÊTRES,  
TIRÉE DE L'ÉCRITURE SAINTE,  
DES SAINTS PÈRES,  
ET DES SS. DOCTEURS DE L'ÉGLISE.

OU CEUX QUI SONT APPELÉZ AU  
Sacerdoce, apprendront quelle est la dignité de leur  
Ministère, & comment ils s'en doivent acquiter.

Composée en Espagnol par D. A. DE MOLINA  
Chartreux.

TRADUCTION NOUVELLE.

SECONDE ÉDITION.

Revue & de beaucoup corrigée par l'Auteur.

TOME SECOND.

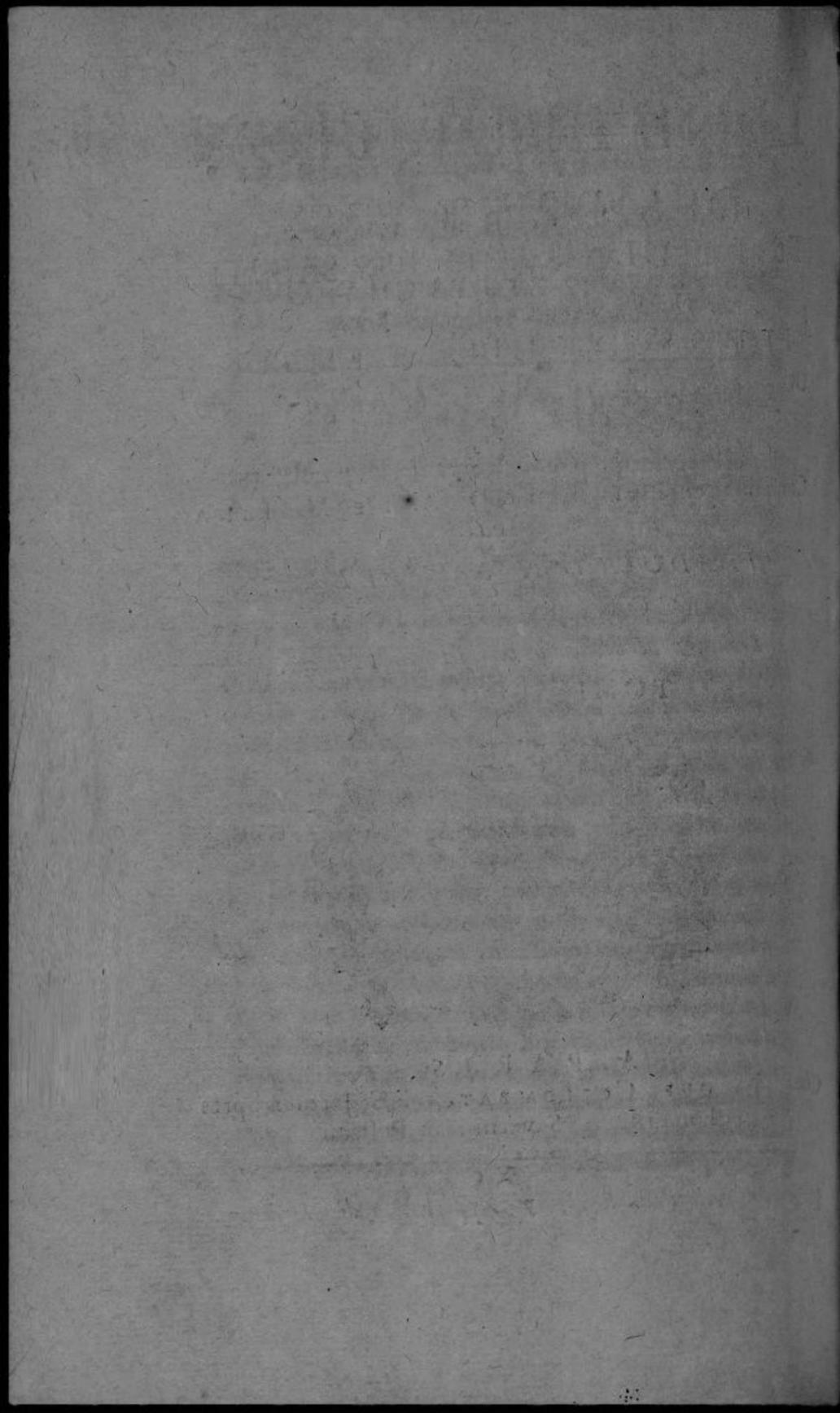


A PARIS,

Chez JACQUES COLLOMBAT, rue S. Jacques, près  
la Fontaine S. Severin, au Pelican.

M. DC. XCIX.

Avec Privilège du Roy, & Approbation des Docteurs.





# T A B L E

DES TRAITÉZ ET DES CHAPITRES  
contenus dans le second Tome.

---

## QUATRIÈME TRAITÉ.

De la Préparation pour célébrer les saints Myſteres  
de l'Autel.

- CHAP. I. **Q**ue le peu de fruit que pluſieurs tirent  
du fréquent uſage des Sacremens,  
vient du peu de diſpoſition qu'ils apportent à le re-  
cevoir. 521
- II. Combien ſont criminels devant Dieu ceux qui oſent  
célébrer les divins Myſteres étant en peché mortel.  
Et combien ils ont ſujet d'apprehender la ſeverité des  
Jugemens de Dieu. 532
- III. Combien les pechez veniels & les afflictions ter-  
reſtres & dérèglées empêchent les effets de la Com-  
munion. 544
- IV. Que c'eſt tres-juſtement que Dieu demande une  
diſpoſition & une reverence extrême dans ceux qui  
célébrer & qui reçoivent le ſaint Myſtere de  
l'Autel. 556
- V. Qu'encore qu'il n'y ait que Dieu ſeul qui nous puiſſe  
donner la diſpoſition que demande ce Sacrement ;  
c'eſt néanmoins avec juſtice qu'il veut que nous faſ-  
ſions de nôtre part tout ce qui dépend de nous pour  
l'avoir. 568
- VI. Que pour bien célébrer les ſaints Myſteres, il faut

T A B L E

- avoir une grande pureté de Foy, avec une humble & entiere soumission d'esprit à tout ce qu'elle nous enseigne.* 577
- VII. *Que pour celebrer les saints Mysteres, on doit avoir une grande pureté d'intention. Et quelles fins le Prêtre peut & doit se proposer en celebrant.* 583
- VIII. *De la pureté de conscience necessaire pour celebrer dignement. Et que pour rendre cette pureté parfaite, il faut tâcher d'éviter même les pechez veniels.* 594

CINQUIÈME TRAITE'.

Du saint Sacrifice de la Penitence, & de la maniere de se confesser : Avis importans & necessaires pour la Confession.

- CHAP. I. **C**ombien grande est la grace que Dieu a faite aux hommes en leur donnant le saint Sacrement de Penitence. 602
- §. 1. *Combien le remede de la Confession est facile.* 603
- §. 2. *Explication plus particuliere de la facilité de pratiquer la Confession.* 606
- §. 3. *Combien le remede de la Confession est puissant & efficace.* 609
- II. *Des grands avantages que produit le frequent usage du Sacrement de Penitence.* 611
- §. 1. *Que la Penitence est un remede contre toutes sortes de maladies.* 613
- §. 2. *Que la Penitence est une fontaine où l'on doit laver toutes les ordures & les taches de l'ame.* 618
- §. 3. *Que la Penitence est comme une Arche, où sont renfermez tous les tresors de Jesus-Christ.* 622

DES TRAITEZ ET DES CHAPITRES.

- §. 4. Que la Penitence est comme une riche garde-robe ou l'ame trouve toutes sortes d'ornemens, pour se parer & se rendre belle. 624
- §. 5. De quelques autres avantages particuliers que l'on tire du frequent usage de la Confession. 627
- III. De la Contrition, & du regret interieur avec lequel on se doit confesser des pechez même veniels. Et de l'obligation qu'ont les Confesseurs de bien prendre garde comment, & à qui ils administrent le Sacrement de Penitence. 630
- IV. De la maniere dont on se doit confesser de ses fautes ordinaires. 638
- Memorial ou Formule pour se confesser des fautes communes & ordinaires où tombent les Prêtres & les personnes qui se confessent souvent. 639
- V. Avis tres-important sur l'usage de ce Memorial, & sur toute la matiere de la Confession. §. 1. Que la Confession des fautes venielles n'est ni de precepte, ni d'obligation, mais seulement de conseil. 650
- §. 2. D'un autre moien court & facile pour se confesser souvent. 652
- §. 3. Combien il est important de faire une Confession generale de tous les pechez, qu'on a commis pendant sa vie : & ensuite d'en faire tous les ans une autre de tous ceux qu'on a commis durant l'année. 655
- §. 4. Que la Confession des pechez ne se doit pas faire en des termes generaux & conditionnels, mais en des termes clairs, distincts & particuliers. 657
- §. 5. Qu'on doit faire en sorte d'apporter toujours à la Confession une actuelle Contrition des fautes dont on s'accuse ; & comment on se la doit procurer. 658
- §. 6. Que pour avoir une ferme & veritable résolution de ne plus retourner dans les pechez de sa vie, il

T A B L E

- n'est pas nécessaire de croire qu'on n'y retombera plus à l'avenir.* 661
- §. 7. *Qu'il est quelquefois bon, après avoir déclaré les fautes dont on se souvient, d'y en ajouter quelques-unes de celles qu'on a déjà confessées.* 663
- §. 8. *De ce que le Penitent doit faire & dire en achevant sa Confession, & pendant que le Prestre prononce son absolution.* 664
- VI. *Qu'il est tres-important de faire chaque jour l'examen de sa conscience, & de l'ordre qu'on y doit tenir.* 666

SIXIÈME TRAITE'.

De l'attention & de l'application d'esprit, ou de la consideration nécessaire pour celebrer.

- CHAP. I. **C**ombien c'est une chose pernicieuse & criminelle de celebrer les saints Mysteres, sans y garder toute l'attention qui leur est dueë ; & combien la méditation est nécessaire aux Prêtres. 674
- II. Suite du même sujet, où l'on montre combien la Méditation ou l'Oraison Mentale est nécessaire & convenable aux Prêtres. 685
- III. *Qu'il faut que dans le temps de celebrer, le Prêtre soit tres-recueilli en soi-même pour pouvoir considerer avec plus d'attention les Mysteres redoutables qu'il traite.* 689
- IV. *Que pour celebrer avec une disposition convenable, il est nécessaire d'avoir la crainte de l'amour de Dieu, qui sont les deux affections principales de l'ame, auxquelles se réduisent la plupart des autres affectims de pieté.* 694

DES TRAITÉZ ET DES CHAPITRES.

- V. Des *considerations saintes* qui peuvent aider les Prêtres à se mettre dans une disposition convenable pour célébrer la sainte Messe. 701
- VI. *Considerations* pour se représenter chaque jour de la semaine JESUS-CHRIST sous un nom différent. 704
- VII. Où l'on propose sept autres *considerations* pour une autre semaine. 742
- VIII. De ce que le Prêtre doit faire immédiatement auparavant & après la célébration du saint Sacrifice de la Messe. 785
- §. 1. Des *reflexions* que les Prêtres doivent faire en se revêtant des *Ornemens sacrez*. 785
- §. 2. *Exercice ordinaire* après la célébration de la Messe. 790
- Forme & maniere d'offrir JESUS-CHRIST à son Pere. 792
- IX. *Modele ou maniere* de faire avec ordre le *Memento* pour tous ceux que le Prêtre veut particulièrement recommander à Dieu dans le saint Sacrifice. 794
- Pour qui on doit offrir ce Sacrifice en general. 799

SEPTIÈME TRAITÉ.

Du fréquent usage du saint Sacrement de l'Autel, tant pour les Prêtres, que pour les Seculiers. 811

CHAP. I. **Q**ue la force & le progrès de l'ame se trouve dans le saint Sacrement, & que c'est pour cela que le demon en empêche autant qu'il peut la fréquente participation. 813

II. Que JESUS-CHRIST invite souvent tout le monde à la fréquente participation du saint Sacrement, sans exclusion de personne, & sans aucune

T A B L E

restriction.	810
III. Que c'estoit une coûtume établie par les Apôtres, parmi les Fidelles, de communier tous les jours; & que cette coûtume a été continuée durant quelques années après eux dans l'Eglise.	830
IV. §. 1. Que tous les Saints conseillent la frequente Communion aux Fidelles, sans les assujettir à aucune observation, ni limitation de temps, ni de jours.	833
§. 2. Suite des Autoritez, des Saints Peres.	835
§. 3. Sentimens de saint Thomas touchant la frequente Communion.	842
§. 4. Sentimens du saint Concile de Trente touchant la frequente Communion.	845
§. 5. Conclusion de tout ce discours, avec une remarque importante.	846
V. Où l'on propose quelques avis & quelques principes importans pour établir une regle convenable, touchant la frequente Communion.	848
§. 1. Que toutes les personnes seculieres doivent regler leur conduite par l'avis de leur Confesseur.	849
§. 2. Que le Confesseur doit bien examiner l'intention & la fin de la personne qui desire de participer souvent au Mystere de l'Eucharistie.	851
§. 3. Qu'il doit considerer l'état de la personne; en sorte qu'il puisse frequenter le Sacrement sans manquer à ses obligations.	852
§. 4. Que la permission qu'un Confesseur donne de communier plus ou moins souvent, n'empêche pas qu'on ne dépende toujours de sa volonté pour le faire.	854
§. 5. Qu'un Confesseur doit bien examiner combien celui qui est sous sa conduite, avance ou recule dans la vertu; & qu'on ne doit pas facilement lui retrancher la Communion, encore qu'on ne voie pas en	lui

DES TRAITÉZ ET DES CHAPITRES.

- Qui un progrès évident. 856
- §. 6. Que le delai de la Communion ne dispose pas tant à la recevoir avec reverence, que le frequent usage qu'on en fait. 860
- §. 7. Qu'en ce qui regarde la Communion, on peut bien moins pecher par excès que par defect. 865
- §. 8. Quelle est la disposition convenable pour recevoir le saint Sacrement. 866
- §. 9. Que par le frequent usage de la Communion, on rend à Dieu un honneur qui lui est tres-agreable. 869
- VI. Où l'on determine en particulier quelle est la regle qu'on peut garder pour la frequente Communion. 873
- VII. Où l'on examine s'il est permis ou convenable à d'autres personnes qu'aux Prêtres, de communier tous les jours. 880
- VIII. Qu'encore qu'il n'y ait aucun precepte qui oblige les Prêtres à dire la Messe tous les jours, il y a neanmoins des raisons particulieres qui les y obligent. 894
- IX. Que c'est une chose tres-reprehensible & tres-desagreable à Dieu, de s'abstenir de dire la Messe pour des occupations & des soins temporels. 901
- X. Des Prêtres qui aiant une disposition suffisante pour celebrer, s'abstiennent neanmoins de le faire par respect & par humilité. 911

Fin de la Table des Traitez & Chapitres contenuz dans le second & dernier Tome.



QUATRIE'ME



## QUATRIÈME TRAITE.

*De la préparation pour célébrer les saints  
Mysteres de l'Autel.*

### CHAPITRE PREMIER.

### CHAP. I.

*Que le peu de fruit que plusieurs tirent du frequent  
usage des Sacremens, vient du peu de disposition  
qu'ils apportent à les recevoir.*

#### §. I.



**N**TRE les noms que le Prophete Isaïe attribué à JESUS-CHRIST, le premier est celui d'Admirable. Veritablement ce divin Sauveur est admirable en tout, mais particulièrement dans le Mystere adorable de l'Autel, qui est le plus grand de tous les miracles, & comme l'abregé de toutes les merveilles de la souveraine puissance de Dieu. De là vient que les Saints rapportent à ce divin Sacrement ces paroles du saint Prophete: *Le Seigneur qui est bon & misericordieux a consacré la memoire de ses merveilles: il a donné la nourriture necessaire à ceux qui le craignent.*

C'est aussi pour cela que l'Eucharistie nous a été figurée par la manne, laquelle étant une chose extraordinaire, & jusqu'alors inconnue aux hommes, leur causa d'abord tant d'admiration, qu'ils ne faisoient que se demander les uns aux autres

Et vocabitur nomen ejus admirabilis. *Isai. 9. 4.*

Miraculorum ab ipso factorum maximum. *S. Thom. serm. festi Corp. Christi.*

Memotiam fecit mirabilium suorum, misericors & miserator Dominus, escam dedit timen-tibus se. *Psal. 110. 4.*

**C H A P. I.** en la voïant : *Manhu*, qu'est-ce que ceci ? d'où est venu le nom de Manne. Mais de quelque admiration qu'ils fussent d'abord frappez en la recevant, ils s'y accoûtumerent bien-tôt ; & toute leur admiration cessa à mesure qu'ils connurent ce que c'étoit ; au lieu que le Mystere adorable de l'Eucharistie devient toûjours plus admirable à proportion qu'on le connoît mieux.

Mais laissant à part tous les sujets d'admiration qui se rencontrent dans les effets qu'il produit, il n'est pas moins admirable lorsqu'il n'en produit point. Au contraire l'une des choses qui donnent le plus d'étonnement & d'admiration, est de voir que la plûpart des Chrêtiens, & specialement les Prêtres qui celebrent chaque jour ce divin Mystere, & qui participent si souvent au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, n'en soient pas pour cela ni meilleurs, ni plus avancez dans la pieté, ni plus éloignez de toute conduite humaine, ni plus mortifiez, ni moins sensuels, ni moins attachez aux choses de la terre ; & qu'au contraire ils paroissent plus emportez, plus vains, plus interessez & plus passionnez pour les plaisirs & les amusemens du siecle, qu'ils ne l'étoient avant leur Ordination à la Prêtrise ; puisqu'on ne voit rien en eux que leur habit qui les puisse distinguer de ceux qui demeurant engagez dans les soins & dans la corruption du siecle, ne communient que d'année en année, & même par maniere d'acquit, plutôt que par une veritable dévotion.

Et c'est ce qui ne doit pas sembler moins étonnant que si l'on voïoit une personne delicatement nourrie dans la bonne chere, être néanmoins toûjours passe, maigre, abbatuë & défigurée : sur tout étant certain, comme la Foi & la Theologie

l'enseignement, que les saints Myfteres donnent toujours à l'ame un nouvel accroiffement de grace, de charité, & de perfection en toute forte de vertus, lorsqu'il n'y a point d'obstacle de la part de ceux qui les reçoivent. Cela étant ainfi, lorsqu'on n'apperçoit pas dans les Prêtres ce tresor des graces & des richesses spirituelles qu'ils devroient avoir amassé depuis le temps qu'ils consacrent & reçoivent tous les jours ce Sacrement adorable du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST; lorsqu'on ne les en voit pas plus élevez en vertu & en perfection, on ne doit point douter qu'il n'y ait de leur part quelque obstacle qui empêche l'effet de cette divine nourriture. Et cet obstacle n'est autre chose que la cupidité qui prend en eux la place de la vraie charité qui devroit regler & purifier les intentions & les affections de leur cœur. On voit assez par leur conduite, qui est toute humaine, qu'ils n'ont point en eux cette divine vertu; car comme dit fort bien le grand saint Gregoire: La vraie charité se fait toujours connoître par ses œuvres dans ceux où elle se trouve; c'est pourquoi si l'on ne fait pas de bonnes œuvres, sçachez que c'est assurément parce qu'on n'a point de charité ni de vrai amour de Dieu.

Greg. hom. 30. in  
Evang.

On dira peut-être qu'il se peut bien faire que ces personnes qu'on ne voit pas d'ordinaire occupées à exercer des actions de vertu aux yeux des hommes, ne laissent pas d'avoir une charité véritable qui leur fait faire dans le secret beaucoup de bonnes œuvres, dont le monde n'a point de connoissance. Cette pensée peut véritablement avoir lieu en quelques personnes, mais elles sont tres-rares; & quand même nous voudrions juger ainsi des personnes dont il s'agit, la conduite &

C H A P. I.

la vie de la plupart est si visiblement contraire à ce jugement, que nous ne pourrions pas nous empêcher d'entrer de plus en plus dans l'admiration & dans l'étonnement du peu de fruit qu'ils tirent d'une si fréquente participation des saints Mysteres.

Si l'on voioit le Soleil sans lumiere, ou que l'on approchât d'un grand feu sans y trouver de la chaleur, il n'y auroit personne qui n'en fût surpris & étonné comme de la plus étrange merveille du monde. Pourquoi donc verrions-nous sans admiration & sans étonnement, que Dieu, qui est un feu devorant & consumant, comme il le dit lui-même, non seulement n'embrase point, mais n'échauffe pas même ni n'attendrit aucunement les cœurs endurcis de ces personnes qui s'en approchent si souvent & le reçoivent dans eux-mêmes? Lorsque le Seigneur, ou un Ange en son nom, descendit sur la montagne de Sinaï, ce qui n'est arrivé qu'une fois, on vit aussi-tôt de tous côtez de grandes flâmes sortir de cette montagne comme d'une fournaise embrasée, avec un grand bruit de foudres & de tonnerres qui la rendoient terrible & toute en feu, à cause de la presence d'une si grande majesté. Et une ame en qui le même Seigneur renferme tant de fois sa propre personne, ne fera paroître aucune semblable marque de sa presence en elle, non plus que si elle n'avoit nulle connoissance de la Majesté suprême qu'elle reçoit?

Moïse aiant demeuré quarante jours & quarante nuits avec Dieu sur la même montagne, écoutant les ordres qu'il plaisoit à sa divine Majesté de lui donner pour la conduite de son peuple, son visage en devint tout brillant de raïons de lumiere comme un Soleil; de sorte qu'à son retour per-

sonne n'osoit approcher de lui pour lui parler, & cet éclat de lumiere y demeura toujourns empraint, dit l'Escriture, à cause de la familiarité qu'il avoit eue avec Dieu. D'où vient donc que tant de personnes qui ont tous les jours des communications si frequentes & si familiares avec le même Dieu, n'en reçoivent aucune impression de lumiere & de grace qui paroisse en eux, ni dans le reglement de leur vie & de leurs mœurs? Veritablement ce nous doit être là le sujet d'une extrême crainte, & d'un tres-profond étonnement.

§. II.

UN grand Philosophe assure que c'est par l'admiration que les hommes ont commencé à devenir sçavans; parce que voiant dans la nature plusieurs effets dont ils ignoroient les veritables causes, ils s'arrétoient d'abord à les admirer; & cette admiration réveillant leur curiosité les portoit à la recherche des vraies causes de tous ces effets, qui a produit & augmenté peu à peu cette science qu'on nomme communément la Philosophie. Nous suivrons donc la même voie à l'égard de cet effet si étrange & si étonnant que nous avons la douleur de voir arriver si communément parmi nous. Après l'avoir admiré, il faut tâcher d'en découvrir la cause; afin que l'aïant trouvée, nous en puissions tirer une science importante & avantageuse pour le reglement de nôtre vie & pour le salut des ames. *Arist. 1. Metaph.*

Il est tres-constant que le peu de vertu & de perfection qui paroît dans la plûpart de ceux qui s'approchent souvent des saints Myfteres de l'Autel, ne se doit point attribuer aux Myfteres mêmes, & que la grace qu'ils communiquent, y est

également offerte à tous ceux qui les reçoivent, sans exclusion ni acception de personne. Et qu'ainsi ce défaut ne peut être que dans nous-mêmes qui les recevons. C'est ce que la seule lumière de la raison même fait assez voir dans l'ordre de la nature, où toutes les causes qui agissent, operent leurs effets selon la disposition qu'elles trouvent dans les sujets. Ainsi nous voyons que le feu s'allume & s'enflame facilement dans le bois qui est sec, & qu'au contraire il s'éteint, & ne fait que fumer, lorsqu'on y jette du bois vert ou humide. Nous voyons aussi que le même feu qui endurecit l'argile, amoliti la cire, que le Soleil qui blanchit la cire rend noirs ceux qui sont exposez à son ardeur. D'où vient que l'Épouse des Cantiques dit, que si elle est noire, c'est pour avoir été à l'ardeur du Soleil. L'expérience nous montre encore tous les jours, que la même nourriture qui augmente les forces & l'embonpoint des corps qu'elle trouve sains & bien disposez, ne produit que de mauvaises humeurs dans ceux qui sont mal-sains & indisposez. Et la Manne même, cette nourriture qui étoit si saine & si délicieuse pour les Justes, qui y trouvoient tous les goûts qu'ils desiroient, ne devint-elle pas insupportable à tant d'autres qui disoient hautement en murmurant :

Anima nostra  
jam nauseat super  
cibo isto levissimo.  
N<sup>o</sup>. 21. 5.

*Nous sommes déjà dégoûtez de cette nourriture si legere?*  
Mais ce n'est pas merveille que la Manne ait eu cet effet à l'égard de plusieurs qui en ont mangé, puisque la même chose arrive au Sacrement dont elle étoit la figure. Il produit des effets de grace merveilleux dans ceux qui s'en approchent avec la disposition qu'il demande, & au contraire il donne la mort à ceux qu'il ne trouve pas dans l'état & la disposition qui lui convient, ainsi que l'Apôtre même l'assure par ces paroles : *Car qui-*

donque en mange & en boit indignement, mange & boit sa propre condamnation. Surquoi S. Chryso-  
 » me s'écrie : Que dites-vous, saint Apôtre, est-il  
 » possible que cette divine Table qui donne la vie,  
 » & qui est la source de tant de graces, devienne un  
 » sujet de condamnation? Elle le devient sans doute,  
 » non par sa nature, mais par la volonté de ceux  
 » qui s'en approchent indignement. Car il est de ce  
 » divin Sacrement comme de la presence corporelle  
 » de JESUS-CHRIST, qui a apporté de si grands biens  
 » aux hommes lorsqu'il est venu en ce monde, &  
 » qui en même temps a rendu plus criminels ceux  
 » qui ne l'ont point reçu.

Cette comparaison est excellente. La venuë du  
 Fils de Dieu est, dit ce saint Pere, la chose la plus  
 importante qu'on puisse imaginer pour le salut de  
 tous les hommes. Elle a comblé de biens & de gra-  
 ces tous ceux qui ont reçu ce divin Sauveur &  
 qui ont crû en lui, jusqu'à leur donner le pouvoir  
 d'être faits enfans de Dieu. Mais elle a en même  
 temps été la cause de la perte & de la damnation  
 des autres qui n'ont pas voulu le recevoir ni croire  
 en lui. L'Eucharistie fait tous les jours la même  
 chose, elle produit des effets admirables de grace  
 & de salut dans ceux qui la reçoivent dignement,  
 & est en même temps un poison mortel pour tous  
 ceux qui la reçoivent sans la disposition qu'elle  
 demande en eux.

C'est ce qui a paru d'abord dans Judas, ainsi qu'il  
 est remarqué dans le saint Evangile, qui dit, qu'aus-  
 si-tôt qu'il eut pris le morceau que JESUS-CHRIST  
 lui donna, Satan entra dans lui; & qu'alors ce divin  
 Maître lui dit : Faites au plutôt ce que vous faites,  
 comme s'il eût voulu dire : L'indigne reception  
 de ce morceau fera que vous acheverez plutôt le

CHAP. I.

Qui manducat & bibit indigne, judicium sibi manducat & bibit.

1. Cor. II. 29.

Quid ais? tantorum bonorum causa, & mensa quæ vitam exhibet, judicium sibi? ita sanè, sed non ob ejus naturam, sed propter accedentis voluntatem; Sicut & corporalis presentia Christi, quæ magna illa bona nobis attulit, cum in mundum venit, eos qui illum non receperunt multo magis damnavit.

Chrysost.

Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri. Joan. I. 12.

Post buccellam, tunc introivit in illum sathanas.

Quod facis, fac citius.

CHAP. I. mal que vous avez commencé. Plusieurs saints Pères disent que par ce morceau que JESUS-CHRIST donna à ce traître, on doit entendre le Sacrement de l'Autel. Voici comme en parle le grand saint Augustin, en expliquant ces mêmes paroles dans l'un de ses Traitez sur saint Jean : Combien y en a-t-il qui reçoivent à l'Autel cette divine viande, & qui meurent en la recevant ? Ce qui a fait dire à l'Apôtre : *Il mange & il boit son jugement & sa condamnation.* Le morceau que le Seigneur donna à Judas, ne lui fut-il pas un poison ? Cependant il le reçut, & il ne l'eut pas plutôt reçu que le diable entra dans ce traître ; non pas que ce qu'il avoit reçu fût mauvais, mais parce qu'étant méchant, il avoit mal reçu ce qui étoit bon. Prenez donc bien garde, mes Freres, à ce que vous faites : Mangez spirituellement ce Pain celeste : apportez l'innocence au saint Autel. Si vous ne pouvez pas éviter ces pechez que l'on commet tous les jours, au moins n'en commettez point de mortels. Avant que de vous approcher de la sacrée Table, pensez attentivement à ces paroles que vous adressez à Dieu : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Car si vous pardonnez de bon cœur aux autres, le Seigneur vous pardonnera de même. Et cela étant, vous pourrez en seureté vous approcher de la sainte Table. Ce que vous y recevrez vous sera du pain, & non du poison.

Le même saint Pere dit dans un autre endroit, sur le même sujet : Les choses saintes sont pour le salut des bons, & pour la condamnation des méchans. Nous sçavons certainement quel est le Sacrement que nous recevons ; & ce que nous recevons est certainement bon. Mais que veut donc dire

Quam multi de altari accipiunt, & accipiendo moriuntur ! Unde dicit Apostolus : *Judicium sibi manducat & bibit. Nonne buccella Dominica venenū fuit Judæ ? Et tamen accepit, & cū accepit, inimicus in eum intravit, non quia malum erat quod accepit, sed quia bonum malè malus accepit. Videte ergo fratres, panem celestem spiritualiter manducate, innocentiam ad altare apportate. Peccata enim sint quotidiana, non sint mortifera. Antequam ad altare accedatis, attendite quid dicatis : Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris. Si dimittis, dimittetur tibi : securus accede : Panis est, non venenum.* Aug. tract. 20. in Joan.

In bonis enim sancta ad salutem sunt, in malis ad judicium ; certè enim novimus quid accipimus, & utique sanctum est quod accipimus :

» dire l'Apôtre par ces paroles : Celui qui en mange  
» & qui en boit indignement , mange & boit son  
» jugement & sa condamnation ? Il ne dit pas que  
» ce soit une chose mauvaise , mais que celui qui  
» la reçoit est méchant. Le morceau que Judas re-  
» çut de la main du Seigneur , étoit-il mauvais ?  
» Dieu nous garde de cette pensée ; un si bon & si  
» sage Medecin ne lui auroit pas donné du poison ;  
» mais c'est qu'en recevant indignement une chose  
» si bonne , il la reçut pour sa perdition.

CHAP. I.

sed quid ait Apo-  
stolus ? Qui man-  
ducat & bibit in-  
dignè , iudicium  
sibi manducat &  
bibit. Non ait  
quod illa res ma-  
la est, sed quia ille  
malus est qui acci-  
pit. Num enim ma-  
la erat buccella  
quæ tradita est ju-  
dæ à Domino ?  
Abiit , medicus  
non daret venenû.

Sed indignè accipiendo , ad perniciem suam accepit. *Idem in Psalm. 39.*

JESUS-CHRIST étant donc dans le saint Sa-  
crement , comme il y est en effet , la cause réelle &  
universelle de toute grace , il est sans doute qu'il  
y opere & produit tous les effets , suivant la dis-  
position qu'il trouve dans les sujets qui le reçoivent.  
En sorte qu'il fait de tres-grands biens à  
ceux qui s'en approchent avec toute la disposi-  
tion qu'il faut apporter à la participation d'un si  
grand Mystere ; & qu'au contraire ceux qui s'en  
approchent indignement , n'y trouvent par leur  
» faute que leur supplice & leur perte. Car, comme  
» dit excellemment saint Chrysostome : Les choses  
» excellentes & précieuses ne profitent qu'à ceux qui  
» sont dignes de les recevoir : Et elles ne servent  
» à ceux qui en sont indignes, qu'à attirer sur eux  
» une plus severe condamnation. Et comme lors  
» que les viandés ordinaires que nous mangeons  
» trouvent nôtre estomach plein de mauvaises hu-  
» meurs , elles augmentent nôtre mal au lieu de le  
» soulager, non par elles-mêmes , mais à cause de  
» la foiblesse de cette partie qui les reçoit. Ainsi  
» lors que ces Mysteres tout celestes & tout spiri-  
» tuels rencontrent une ame remplie de corruption

Quæ enim pre-  
tiosa sunt, dignis  
profunt ; eos vero  
qui indignè perci-  
piunt, in majorem  
condamnationem  
inducunt. Nam si-  
cut corporalis ci-  
bus cum stoma-  
chum invenerit ad-  
versis humoribus  
occupatum , vires  
ipsius morbi auget,  
non ex propria ip-  
sius natura , sed ex  
infirmitate stoma-  
chi , ita & contin-  
gere solet in istis  
spiritualibus myste-  
riis. Etenim & ipsa

## CHAP. I.

cum in animam  
iniquitate plenam  
inciderint, magis  
illam corrumpunt,  
non ex ipsorum  
natura, sed ex in-  
firmitate ipsius qua  
recipit animam.

*Chrys. ser. de prod.  
Judæ. tom. 5.*

Qui timent Deum  
preparabunt corda  
sua, & in conspe-  
ctu ejus sanctifica-  
bunt animas suas.  
*Ecl. 2. 20.*

Probet autem se-  
ipsum homo, &  
sic de pane illo  
edat, & de calice  
bibat. *1. Cor. 11.  
28.*

& d'iniquité, ils la corrompent encore davantage & la font perir, non par eux-mêmes, mais à cause de la foiblesse & de la dépravation de l'ame qui les reçoit. C'est pourquoi il est écrit : *Ceux qui craignent Dieu auront soin de préparer leur cœur pour le recevoir, & de sanctifier leurs ames en sa présence.*

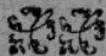
C'est aussi pour cela que l'Apôtre avertit tous ceux qui doivent manger de ce Pain celeste qui est au-dessus de toute substance, de se bien préparer & disposer à le recevoir avec une conscience pure, de peur qu'en le recevant indignement, ils ne reçoivent leur jugement & leur condamnation : *Que l'homme donc s'éprouve soi-même, & qu'il mange ainsi de ce Pain, & boive de ce Calice.* Et c'est avec raison qu'il dit, que l'homme se doit éprouver soi-même, avant que de prendre cette divine nourriture. Car on doit faire à son égard tout le contraire de ce qu'on fait à l'égard des viandes communes & ordinaires. Lors qu'on en veut manger, on en fait l'essai & l'on goûte si elles sont bonnes & assaisonnées comme elles le doivent être : mais quant à cette nourriture des Anges que nous recevons à la sainte Table, il n'est point nécessaire d'en faire l'essai avant que d'en manger, son excellence est assez connue ; mais c'est soi-même qu'on doit éprouver pour sçavoir si l'on est en état d'approcher de cette sainte Table, & d'y recevoir dignement cette divine nourriture ; car sans cela au lieu de donner la vie à nôtre ame, elle lui fera un poison mortel.

Il y a encore une autre raison, qui oblige ceux qui doivent manger de ce Pain celeste, à s'éprouver eux-mêmes avant que d'en approcher ; c'est que les viandes ordinaires que nous mangeons, sont des choses mortes & de moindre valeur que

nous , & comme en les mangeant nous les convertissons en nous-mêmes , & en nôtre propre substance , il nous importe avant que d'en user, de sçavoir si elles sont propres à ce changement qui se doit faire d'elles en nous. C'est pourquoi il est à propos que nous les éprouvions avant que d'en manger. Mais il n'en est pas de même de cette divine nourriture qui nous est donnée dans le saint Sacrement. C'est un pain vivant, qui vaut infiniment plus que nous autres qui le mangeons. Ainsi ce n'est point nous qui le convertissons en nôtre substance , mais c'est lui qui nous convertit en soi-même , comme le rapporte saint Augustin après l'avoir appris du Seigneur même , lors qu'il lui fit entendre cette voix qui lui disoit : Je suis la nourriture des forts , croissez & puis vous me mangerez. Vous ne me changerez pas néanmoins en vôtre substance , comme il arrive en la nourriture corporelle , mais ce sera vous qui serez changé en moi. Comme donc ce n'est point ce Pain du Ciel qui doit être changé en nous , mais nous qui devons être changez en lui ; il n'est pas nécessaire que nous l'éprouvions avant que de le manger , mais il faut que chacun de nous s'éprouve soigneusement soi-même , pour sçavoir s'il est bien préparé & disposé à se convertir en JESUS-CHRIST, qui est sa veritable nourriture.

Ego sum panis  
vivus.

Nec tu me muta-  
bis in te sicut ci-  
bum carnis tuæ,  
sed tu mutaberis  
in me. *Aug. lib. 7.  
Confess. cap. 10.*



## C H A P I T R E II.

*Combien sont criminels devant Dieu ceux qui osent célébrer les divins Mysteres étant en peché mortel. Et combien ils ont sujet d'apprehender la severité des jugemens de Dieu.*

## §. I.

**O**N peut être indigne de recevoir le saint Sacrement en deux manieres : ou comme aiant perdu la grace par quelque peché mortel, ou comme étant sujet à diverses imperfections, & attaché à plusieurs pechez veniels, qui rallentissent la devotion, refroidissent la charité, & éloignent de l'homme les vertus qui le doivent orner & disposer à s'approcher dignement des Autels. Quant à ceux qui sont en état de peché mortel, il n'y a nul sujet de s'étonner du peu de fruit qu'ils tirent de la frequente participation du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel ; car cet adorable Sacrement étant la vraie nourriture de l'ame, ne peut avoir d'effet que dans ceux qui sont vivans. Or ceux qui sont en peché mortel sont certainement morts selon l'ame ; c'est pourquoi on ne doit pas trouver étrange que cette divine nourriture ne produise en eux aucun fruit de vie.

Mais il y a bien plus de sujet d'admirer au contraire comment Dieu peut souffrir l'insulte & l'outrage que font à sa divine Majesté ceux qui ont l'audace & la présomption d'approcher de ses Autels étant dans cet état, & d'y recevoir le Sacre-

ment du Corps & du Sang adorable de son Fils, fans les en punir à l'heure même visiblement, en commandant à la terre de s'ouvrir tout d'un coup sous leurs pieds pour les precipiter tout vivans dans les Enfers, comme il y precipita autrefois Coré & ses partisans; ou bien en lançant de l'Autel même contr'eux un feu semblable à celui qui devora les enfans d'Aaron, seulement parce qu'ils avoient pris d'un feu étranger dans leurs encensoirs, pour faire les encensemens dans le Tabernacle. Veritablement ceci étant bien considéré, il semble qu'il n'y a rien au monde qui nous fasse mieux connoître & admirer la patience dont Dieu use envers les hommes, que de voir qu'il souffre qu'un Prêtre, qui est en état de peché mortel, celebre les saints & sacrez Myfteres de la Messe, & reçoive le Sacrement de son Corps & de son Sang, sans exercer visiblement sur lui toute la severité que merite son audace & sa présomption. Qu'un homme qui sçait qu'il est devenu l'ennemi de Dieu en perdant sa grace par un peché qui le rend digne de l'Enfer, ose encore entreprendre contre l'honneur & le respect qui est dû à sa divine Majesté, jusqu'à ravir & emporter comme par force (selon l'expression de saint Cyprien) ce même Dieu qu'il a offensé, & qui le doit juger, & à le tenir renfermé dans lui-même; dans son ame qui est devenuë une retraite de Serpens & de Dragons, & une voirie plus puante & plus abominable que l'Enfer même; C'est porter jusqu'au bout l'excès de l'impudence & de l'impieté.

Les Prêtres qui ont la hardiesse & la temerité de celebrer les divins Myfteres, & tous ceux qui les reçoivent étant en peché mortel, ressemblent en cela à ces Juifs impies, & à ces cruels bour-

*Num. 16.*

*Levit. 10.*

## CHAP. II.

reaux, qui en adorant le Seigneur par moquerie, lui disoient d'un côté des paroles respectueuses, & l'outrageoient en même temps de l'autre en lui donnant des soufflets, & en lui faisant mille sanglants insultes. On peut dire même qu'ils sont pires que tous ces bourreaux & ces impies, parce qu'ils ont plus de connoissance du mal qu'ils commettent, & pour plusieurs autres circonstances qui rendent leur faute plus énorme & plus inexcusable. D'où vient qu'un Saint expliquant cette pa-

Reus erit corporis & sanguinis Domini. 1. Cor. II. 20.

Ac si Christum occidisset & ejus sanguinem effudisset.

Quascumque blasphemias, quascumque irrisiones, quascumque opprobria

impiissimi Judæi corporaliter in Christum exercuerunt, has omnes

spiritualiter repetit impius comestor, filium Dei rursus

in semetipso crucifigens, & ostentui

tion du Corps & du Sang du Seigneur, ajoute : En mangeant indignement le Corps de JESUS-

CHRIST, il fait la même chose que s'il lui don-

noit la mort, & répandoit son Sang. Il renou-

velle spirituellement tous les blasphèmes, toutes les

mocqueries & les insultes, tous les outrages

les plus sanglans que la cruauté & l'impieeté des Juifs a corporellement exercez sur ce divin Sau-

veur, & il crucifie de nouveau JESUS-CHRIST autant qu'il est en lui, & l'expose à l'ignominie.

Cette pensée se peut encore solidement confirmer par ces paroles du grand saint Cyprien, que l'on peut justement attribuer à tous ceux qui communient étant encore en état de peché mortel, comme ce saint Docteur les adressoit à ceux qui étant tombez durant la persécution, retournoient se présenter à la sainte Table avant que d'avoir fait penitence de leur crime : Aiant encore l'ha-

Exhalantibus etiam nunc scelus

suum faucibus &

contagia funesta

redolentibus, Domini corpus invadunt. Spretis salu-

leine infectée de la funeste odeur de leur crime, ils viennent enlever le Corps du Sauveur, malgré

l'écriture qui leur deffend d'en approcher : Ils font violence au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST,

» & ils l'offensent par là davantage que lors qu'ils  
 » l'ont renié. Avant qu'ils aient expié leur crime,  
 » avant qu'ils en aient témoigné un veritable ressen-  
 » timent à la face de l'Eglise par leur soumission,  
 » & par leurs larmes; avant que leur conscience soit  
 » purifiée par le sacrifice & par l'imposition des  
 » mains de l'Evêque, avant qu'ils aient appaisé un  
 » Dieu irrité qui les menace, ils croient que la  
 » fausse paix, que quelques-uns se vantent de leur  
 » donner, est une veritable paix.

CHAP. II.  
 taribus monitis at-  
 que contemptis, vis  
 infertur corpori  
 ejus & sanguini, &  
 plus modò in Do-  
 minum manibus  
 atque ore delin-  
 quunt, quàm cum  
 Dominum negave-  
 runt. Ante expiata  
 delicta, ante exo-  
 mologesim factam  
 ctiminis, ante pur-  
 gatam conscien-  
 tiam sacrificio, &

*mureri sacerdotis se ingerere non verentur.*

*Ces dernières paroles sont changées, il y a dans le passage: Ante purgatam conscien-  
 tiam sacrificio & manu sacerdotis, ante offensam placatam indignantis Domini  
 & minantis, pacem putant esse quam quidam verbis fallacibus venditant.*

Cela étant ainsi, que peut-on imaginer de plus  
 étonnant & de plus digne de toute admiration,  
 que de voir d'un côté un Dieu cruellement outragé,  
 & traité avec indignité & avec mépris, & de  
 l'autre ce même Dieu qui souffre avec douceur &  
 avec patience un traitement si honteux & si terri-  
 ble, & qui attend que ceux qui en usent de la  
 sorte, retournent à lui, & se repentent sincère-  
 ment de leur faute, les invitant lui-même à en  
 venir recevoir le pardon avec sa grace, par la voie  
 de la penitence. Il n'y a que le cœur d'un Dieu  
 qui soit capable de cette bonté & de cette gene-  
 rosité, dont la grandeur se peut bien admirer,  
 mais non pas exprimer par des paroles. Il n'y a  
 que l'amour de JESUS-CHRIST envers les hom-  
 mes qui puisse porter jusques-là les marques &  
 les excez de sa misericorde. C'est pourquoy l'Apô-  
 tre l'appelle avec beaucoup de raison, *un amour*  
*excessif*: O que cette consideration seule seroit  
 puissante & efficace pour attendrir la dureté de  
 nos cœurs, si nôtre esprit en étoit bien penetré,

*Ephes. 2.*

& que nous eussions soin de l'y arrêter souvent pour la mediter serieusement & à loisir ! Je conjure tous les fideles , & specialement les Prêtres qui liront ceci , d'arrêter particulièrement & expressément la consideration de leur esprit à cette prodigieuse patience du Seigneur qui les attend & les recherche même avec tant de bonté pour les attirer à lui , comme s'il avoit besoin d'eux pour son service , & pour sa gloire ; afin qu'elle leur fasse comprendre combien il leur est honteux de répondre avec tant de mépris & d'indifference à un si grand amour , avec tant de dureté à une si grande douceur , & avec tant d'ingratitude à de si grands bienfaits.

## §. II.

C'est aussi à quoi l'Apôtre nous exhorte particulièrement dans son Epître aux Romains, par ces paroles qui sont si graves & si pleines de sens : *Est-ce que vous méprisez les richesses de la bonté de Dieu , de sa tolerance & de sa longue patience, sans considerer que sa bonté vous invite à la penitence ?* Et c'est avec beaucoup de raison qu'il nous met ainsi devant les yeux , la bonté & la patience admirable avec laquelle Dieu nous souffre si longtemps dans nos déreglemens , & dissimule même les outrages & les mépris par lesquels nous deshonorerons sa divine Majesté , n'y ayant rien qui nous porte avec plus de force & d'efficacité à faire une digne penitence de nos pechez. Plaise à Dieu que chacun de ceux qui liront ceci , sçache si bien profiter de cette sainte instruction de l'Apôtre, qu'il n'y ait jamais lieu de lui appliquer , ni à qui que ce soit au monde ces autres paroles qu'il ajoute immédiatement après : *Mais vous*, au con-

An divitias bonitatis ejus , & patientiæ , & longanimitatis contemnis ? An ignoras quoniam benignitas Dei ad penitentiam te adducit ? *Rom. 2. 4.*

Tu autem secundum duritiam tuam , & impenitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ , & revelationis justi ju-

traire, par votre dureté & par l'impenitence de votre cœur, vous vous amassez un tresor de colere pour le jour de la colere, & de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres.

CHAP. II.  
dicii Dei, qui reddit unicuique secundum opera ejus, idem. v. 5. 6.

S'il y a quelqu'un que la consideration de la bonté de Dieu, de sa tolerance, & de sa longue patience, ne porte pas à se repentir sincerement de ses pechez, à en rechercher le pardon par la voie & dans l'exercice d'une digne penitence, à reformer sa vie, & à regler toutes ses actions selon la loi de l'esprit, qu'il craigne; mais qu'il craigne beaucoup que le même Dieu qui doit rendre à chacun selon ses œuvres, ne prononce bientôt l'arrêt irrevocable de sa perte & de sa damnation éternelle. Et s'il est vrai que les Prêtres qui ont eu l'audace & la temerité de celebrer les divins Myfteres avec une conscience impure, en doivent recevoir un châtiment proportionné à la grandeur de leur crime, & au mépris injurieux qu'ils ont fait du Corps & du Sang adorable de JESUS-CHRIST: O Dieu! qu'ils ont sujet de trembler, & de secher de fraieur dans la vûe du châtiment dont ils sont menacez; car il est certain que Dieu au jour de son jugement les punira avec d'autant plus de rigueur & de severité, qu'il a maintenant plus de patience à les souffrir dans leurs pechez, & à les attendre à la penitence; c'est alors qu'il leur dira avec justice ce qu'il a déjà dit par la bouche d'Isaïe: *Je me suis tenu jusqu'à cette heure, je suis demeuré dans le silence, j'ai eu patience; mais maintenant je me ferai entendre comme une femme qui est dans les douleurs de l'enfantement: Je détruirai tout.* Dieu nous fait voir par ces paroles qu'il met des bornes à sa patience; & que

Tacui, semper  
filii, patiens fui.  
Sicut parturienti lo-  
quar, dissipabo, &  
absorbebo simül.  
Isai. 42. 14.

CHAP. II. s'il est misericordieux & doux comme il paroît, il est en même temps juste & terrible à l'égard de ceux qui méprisent sa bonté, & qui abusent de sa douceur. Il menace de détruire tout, & d'abîmer tout. Ce qui paroît une expression de colere, & comme d'un homme que quelque sanglant outrage a mis hors de lui-même, qui ne respire plus que la vengeance, & qui la recherche avec fureur.

C'est ainsi que le Seigneur parle encore par son Prophete Ezechiel : *Je satisferai pleinement ma fureur, je porterai jusqu'au bout les effets de mon indignation, & je me consolerais.* Le Prophete Roi parlant de la maniere dont Dieu châtie les opiniâtres & les ingrats qui abusent de sa douceur & de sa patience, se sert de la même metaphore: *Alors le Seigneur se réveilla, dit-il, comme d'un long sommeil, comme un homme que le vin dont il s'est enivré rend plus fort & plus furieux.* Il semble en effet que Dieu soit comme dans un profond sommeil, qui l'empêche de ressentir les injures & les outrages qu'on lui fait pendant tout le temps de cette vie; mais hélas! que sa colere est terrible & redoutable, lors qu'il vient à s'éveiller après ce sommeil! Le Sauveur qui est si bon, dit le grand S. Gregoire, & qui souffre en ce monde les ignominies & les outrages des pecheurs, jugera leurs pechez dans le dernier jour. Et il le fera alors avec une rigueur d'autant plus severe, qu'il témoigne maintenant sa patience avec plus de douceur, en appellant les pecheurs à la penitence. De sorte qu'après les avoir attendus long-temps à se convertir, il livrera sans retour à des supplices éternels tous ceux qui ne se seront point convertis; c'est alors qu'il leur parlera dans sa colere,

Complebo furorem meum, & requiescere faciam indignationem meam, & consolabor. Ezech. 5. 13.

Excitatus est tanquam dormiens Dominus, tanquam potens crapulatus à vino. Ps. 77. 65.

Deus peccata in die ultimo judicabit eos, qui nunc peccantium derisiones portat.

Tunc loquetur ad eos in ira sua: & in furore suo conturbabit eos. Ps. 2. 5.

Ignis in conspectu ejus exardescit.

les saints Myfteres de l'Autel. TRAITE' IV. 539  
dit le faint Roi , & qu'il les troublera dans fa fu-  
reur : Tout sera en feu devant lui , & il sera environ-  
né de tempêtes effroiables.

Ce n'est donc pas fans grande raison que le  
saint homme Job a dit : *Que si nous n'avons qu'à  
peine pû recueillir une petite goutte de ses paroles , qui  
pourra soutenir l'éclat du tonnerre de sa grandeur ?*  
Qui pourra soutenir l'éclat de cette Majesté effroia-  
ble avec laquelle il paroîtra dans son jugement,  
pour y exercer dans sa colere une justice rigou-  
reuse par les feux & par les tourmens ? Puis donc  
que la grace divine nous accorde maintenant un  
temps de vocation , dit saint Gregoire : Fuijons,  
durant que nous le pouvons encore , la colere de  
celui qui est par tout, en changeant en mieux nô-  
tre vie mauvaise. Nul n'évitera l'effroiable puni-  
tion de ce dernier jugement , que ceux qui se fe-  
ront cachez à sa rigueur par une sincere conver-  
sion.

Le même saint Docteur fait encore voir com-  
bien J E S U S - C H R I S T sera terrible dans son ju-  
gement , puisque même dans le temps de sa vie  
mortelle , une seule parole qu'il dit avec douceur  
à ceux qui le vouloient prendre fut capable de les  
renverser : Que fera donc , dit-il , ce souverain  
Juge lorsqu'il viendra pour juger , lui qui d'une  
seule parole tres-commune & dite d'une maniere  
tres-douce , a renversé par terre ses ennemis , lors-  
qu'il venoit pour être jugé ? Quel doit être le ju-  
gement que rendra ce Juge immortel , si quand il  
étoit prêt de mourir , les hommes n'ont pû sou-  
tenir la moindre de ses paroles ? Qui pourra sup-  
porter sa juste colere , si l'on n'a pas même pû sup-  
porter sa douceur ? Nous lisons de même dans l'E-  
criture , que lorsque Dieu voulut declarer ses Or-

CHAP. II.

cer, & in circuitu  
ejus tempestas vali-  
da. Ps. 49. 4.

Cum vix parvam  
scintillam sermo-  
num ejus audierim-  
us , quis poterit  
tonitru magnitudi-  
nis ejus intueti ?  
Job. 26. 14.

D. Greg. Moral.  
lib. 10. cap. 12.

Ibid. lib. 17. Mor.  
cap. 11.

## CHAP. II.

Si ultra audivimus vocem Domini nostri, omnes moriemur.

Exod. 32. Deuter.

5.

*Ira S. Dionis. de celest. Hierar. cap.*

4.

*Hieron. super Gal.*

3.

*Aug. lib. 3. de Trin.*

cap. 11.

*Damas. lib. 2. de fide. cap. 3. post medium.*

*Gregor. lib. 28. Mor. cap. 4.*

*S. Th. 1. p. q. 3. art.*

1. & 2. q. 172.

art. 2. *Vid. & act.*

7.

donnances à son peuple, aussi-tôt qu'ils l'entendirent de loin qui parloit à Moïse du haut de la montagne, ils furent tous saisis d'une si étrange frayeur, qu'ils dirent alors qu'ils étoient dans un extrême danger de mourir, si le Seigneur leur parloit davantage.

Et néanmoins le Seigneur n'avoit alors pour eux que de la douceur & de la bonté; & bien loin de leur parler avec colere, il les regardoit & les traitoit comme un peuple qu'il avoit choisi pour lui être particulièrement consacré: & il ne leur parloit pas même en personne, mais par un Ange qui leur declaroit en son nom ses ordres pour leur conduite, & les exhortoit à les garder fidelement, selon la plus veritable opinion des saints Docteurs. Que sera-ce donc lorsqu'il faudra paroître devant ce même Seigneur au jour de sa colere & de sa vengeance?

## §. III.

SI nous avons soin d'arrêter souvent la consideration de nôtre esprit sur la rigueur des jugemens de Dieu, & sur la terrible severité des châtimens qu'il exercera en l'autre vie sur les pecheurs, nous reglerions bien d'une autre maniere toute la conduite & les actions de nôtre vie, & nous reconnoîtrions clairement combien il nous est avantageux d'être châtiés en cette vie par des maladies, par des travaux & par des adversitez, quand même elles seroient plus dures & plus insupportables que toutes les peines les plus cruelles qu'on peut souffrir en ce monde; parce que, comme dit excellemment saint Gregoire ce grand Pape & grand Docteur de l'Eglise, quand les Elus examinant toute la suite de leur vie, voient

*Gregor. Moral. 7.*

1. 7.

qu'ils n'ont point été châtiés de leurs pechez par aucune affliction, ils se trouvent dans la terreur & dans l'épouvante, & ils se troublent sans cesse dans la crainte qu'ils ont que la grace ne les abandonne pour toujours, puisqu'ils n'ont jusqu'alors rien souffert pour l'expiation de leur faute. Ils sont saisis de fraïeur, lorsqu'ils pensent seulement que peut-être Dieu ne differe durant cette vie les effets de sa vengeance, que pour les leur faire ressentir plus severement dans l'autre. Ils souhaitent de souffrir les coups de sa correction paternelle; & ils considerent la douleur des blessures qu'il leur feroit, comme un remede favorable qui seul leur peut procurer une veritable santé. C'est pourquoi Job dît avec beaucoup de raison dans l'état de douleur où il étoit réduit: *Que j'aie cette consolation, que Dieu ne m'épargne point dans la douleur dont il m'afflige.* Comme s'il disoit en termes plus clairs: Je sçai qu'il en épargne quelques-uns en ce monde, afin de les punir éternellement dans l'autre. Ainsi ce m'est une consolation de voir qu'il me frappe & me punisse durant cette vie, afin que ne m'épargnant point maintenant, il m'épargne & me traite favorablement dans l'éternité.

Plus Dieu differe à nous châtier, plus il nous châtie avec rigueur & avec severité. Il ne nous traite jamais moins favorablement que lorsqu'il nous épargne après que nous l'avons offensé; d'où vient qu'il dit par Isaïe: *Faisons grace à l'impie, & il n'apprendra point à être juste, il ne verra point la Majesté du Seigneur.* Cette parole est étonnante: Je renonce, mon Dieu, à cette grace, s'écrie saint Bernard, puis qu'elle est le plus grand effet de vôtre indignation contre les hommes. Témoi-

Misereamur im-  
pio, & non disceet  
justitiam, & non  
videbit gloriam  
Domini. Isa. 26.  
10.  
S. Bern. de vite  
& morib. Cleric.  
cap. 8.

## CHAP. II.

Rom. 2. 4. 5.

gnez-nous plutôt, ô Pere des misericordes, cette colere si salutaire, par laquelle en nous châtant vous nous faites rentrer dans la droite voie. C'est donc avec grande raison que l'Apôtre dit, que ceux qui abusent de la douceur & de la longue patience de Dieu, sans considerer que sa bonté les invite à la penitence, s'amassent par leur dureté, & par l'impenitence de leur cœur, un tresor de colere pour le jour de la colere & de la manifestation des tresors de son jugement.

Cette expression de l'Apôtre, *Amasser un tresor de colere*, est tres-propre pour ce que nous disons ici; car comme un homme qui a dessein d'amasser beaucoup d'argent a d'ordinaire un coffre fort bien fermé, dans lequel il jette peu à peu tout ce qu'il en peut gagner, & qu'après y avoir mis pendant un long-temps, tantôt un écu, tantôt une pistole, & tout ce qu'il a eu l'adresse de ménager chaque jour, il trouve en l'ouvrant qu'il a amassé un tresor d'autant plus grand, qu'il a été plus de temps sans l'ouvrir; parce qu'encore qu'il n'y ait mis que peu à peu, tout s'y retrouve à la fin jusqu'à la plus petite monnoie qu'il y a souvent jettée negligemment & sans y prendre garde. On peut entendre de même à la lettre ce que nous disons; sçavoir que le cœur & les jugemens de Dieu sont comme un coffre bien fermé, où tous les merites des hommes, tant les bons que les mauvais, sont tres-fidelement gardez, sans qu'aucune creature les puisse découvrir. Les pecheurs y jettent chaque jour tantôt un peché mortel, tantôt un veniel, sans se mettre en peine de la quantité qu'ils y en amassent, tandis qu'ils demeurent ainsi cachez, & qu'ils n'en voient point le châtiment; mais quand on vient à leur mettre ce funeste tresor devant les

yeux après leur mort, & que Dieu comme un juge inexorable leur découvre dans son jugement jusqu'aux paroles legeres & inutiles qu'ils ont proférées, & jusqu'aux moindres pensées de distraction auxquelles ils se sont peut-être arrêtez sans y prendre garde; c'est alors qu'ils sont saisis de fraieur & d'épouvante, en voiant que toutes ces choses ainsi amassées font un tresor de colere d'autant plus grand & plus effroiable, qu'ils ont differé plus long-temps à le reconnoître. Quelque temps que l'on differe à découvrir ce tresor de colere, il ne s'en perd rien; au contraire il se multiplie à proportion qu'on differe de le mettre au jour: & tout ce qu'il y a & qu'on y ajoûte est fidelement gardé, comme le Seigneur le dit lui-même par la bouche de Moïse: *Toutes ces choses ne sont-elles pas rassemblées dans moi, & marquées dans mes tresors? Je les leur rendrai dans le jour de la vengeance.* C'est ce qui fait dire au saint homme Job: *Vous avez lié mes fautes comme dans un sac, mais vous avez gueri mon iniquité.*

Nonne hæc condita sunt apud me & signata in thesauris meis; & ego retribuam eis in tempore. Deut. 32. 34.

Signasti quasi in sacco delicta mea, & curasti iniquitatem meam. Job. 14. 17. Greg. Lib. Mor. 12. c. 12.

Nos fautes sont liées comme dans un sac, dit le grand saint Gregoire; parce que si nous n'avons grand soin de purifier par la penitence les fautes que nous commettons, Dieu se les reserve dans le secret de ses jugemens comme dans un lieu caché, pour les en tirer un jour, & les rendre publiques dans la manifestation de ses jugemens. Dieu nous garde d'un si terrible effet de sa vengeance, de la fureur de sa colere & de la severité de sa justice; mais plutôt qu'il daigne par sa souveraine bonté nous ouvrir les yeux pour reconnoître combien est veritable cette parole de l'Apôtre: *C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant; afin qu'étant penetrez de cette crainte, &*

Horrendum est incidere in manus Dei viventis. Hebr. 10. 31.

CHAP. III. beaucoup plus encore de l'amour , de la bonté & de la longue patience avec laquelle le Seigneur nous attend à la pénitence , nous prenions soin d'y entrer tout de bon , & de profiter de ce temps heureux de douceur & de grace en examinant & purifiant nos fautes , & en nous approchant ensuite de ses sacrés Mysteres avec le respect & la disposition qu'on y doit apporter.

Pour revenir donc à nôtre sujet, il est évident, selon ce qui vient d'être dit , qu'il y a bien plus de raison de s'étonner de la longue patience & de la douceur avec laquelle Dieu souffre que des Prêtres commettent des pechez mortels , & aient l'audace , étant dans ce terrible état , de célébrer tous les jours le divin Mystere de la Messe , que non pas de ce qu'ils tirent si peu de fruit & d'utilité du frequent usage qu'ils font de cet auguste & adorable Sacrement.

---

### CHAPITRE III.

*Combien les pechez veniels & les affections terrestres & déreglées empêchent les effets de la Communion.*

L'Aissant à part les Prêtres qui ont entierement perdu le respect qui est dû à Dieu & à ses adorables Mysteres , nous ne parlerons ici que de ceux qui tâchent avec la grace de Dieu de s'éloigner par leur soin & leur diligence de toutes sortes de pechez mortels , & de purifier de plus en plus leur conscience , pour célébrer dignement le saint Sacrifice de la Messe ; car c'est particulièrement à leur égard qu'on peut dire qu'il y a lieu de

de s'étonner comme de la plus étrange de toutes les merveilles, du peu de progres qu'on voit par leurs actions & par toute leur conduite extérieure qu'ils ont fait dans la vertu, depuis plusieurs années qu'ils celebrent & reçoivent tous les jours les saints & redoutables Mysteres du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST.

Cette consideration a eu tant de force sur l'esprit du tres-sçavant & tres-pieux Cardinal Caëtan, qu'elle l'a porté à embrasser cette opinion severe & particuliere: Que ceux qui celebrent ou qui reçoivent les saints Mysteres, étant en pechez veniels, ( sur tout s'ils se commettent dans le temps même de l'action & du ministere qu'on exerce, ) & n'ayant pas la ferveur & l'intention du cœur, ni l'attention de l'esprit, ni la profonde reverence qu'on y doit apporter, ne reçoivent aucun effet du Sacrement, & que cela seul est un obstacle suffisant pour empêcher qu'il ne leur communique aucun fruit ni aucun degré de grace.

Caëtan. 3. p. 24. 79.  
art. 1.

Il est vrai que cette opinion est un peu severe, & qu'elle n'est pas même communément reçue de tous les Theologiens; mais ils conviennent néanmoins tous qu'en s'approchant du Sacrement de l'Autel avec des pechez veniels, ou avec tiedeur, ou n'ayant pas le respect & l'attention qu'il demande, ces pechez veniels, cette tiedeur, & ce défaut de respect & d'attention, suffisent pour empêcher le fruit du Sacrement, sinon totalement, au moins pour la plus grande partie; en sorte que ce n'est pas merveille que tant de Prêtres qui celebrent & offrent tous les jours le saint Sacrifice de la Messe, n'en paroissent pas pour cela meilleurs, ni plus avancez dans la vertu.

Et Soto même qui s'étoit proposé de refuter

## CHAP. III.

Argumentum  
Cajetani fateor  
multum urgere,  
scilicet, quomodo  
Sacerdotes quoti-  
die celebrantes  
non uberius profi-  
ciant, nec locuple-  
torem per sua ope-  
ra referant chari-  
tatis habitum: sed  
respondetur, quod  
in Sacerdotibus  
tepide celebranti-  
bus augmentum  
gratię est tenuissi-  
mum: item fervor  
charitatis remitti-  
tur per peccata veni-  
alia, quę sunt  
quotidiana, &

cette opinion de Caietan, après l'avoir curieuse-  
ment examinée, s'est contenté de dire: J'avoué  
que le raisonnement de ce Cardinal est fort pres-  
sant, lorsqu'il demande, comment les Prêtres qui  
célèbrent tous les jours n'en reçoivent pas plus  
de fruit, ni n'en deviennent pas plus riches en  
bonnes œuvres. Mais on répond à cela, que l'ac-  
croissement de grace que donne ce Sacrement est  
tres-petit dans les Prêtres qui le consacrent, &  
le reçoivent avec tiédeur; & de plus, les pechez  
véniels qu'ils commettent chaque jour ralentissent  
beaucoup l'ardeur de leur charité; c'est pourquoy  
elle paroît si languissante & si sterile en bonnes  
œuvres.

ideo videtur languere charitas. Soto. in 4. Dist. 1. q. 2. art. 8.

## §. I.

Comme il est important de bien entendre  
cette doctrine, nous l'expliquerons ici en  
particulier avec le plus de clarté, & de netteté  
qu'il sera possible. Et pour cela il faut sçavoir que  
le Sacrement de l'Eucharistie a deux effets; l'un  
qui est commun aux autres Sacremens, est de por-  
ter la grace, & de la faire croître dans ceux qui  
n'y mettent point d'obstacles de leur part; l'autre  
qui lui est particulier, est de donner à nôtre ame  
une nourriture spirituelle & délicieuse, qui sert à  
entretenir sa vie & sa santé, de même que le pain  
& la nourriture matérielle soustiennent la vie du  
corps.

Cette vérité étant ainsi posée, chacun peut  
juger, que les pechez véniels qui sont en celui  
qui reçoit cette divine nourriture, & lui font per-  
dre l'attention, le respect, la devotion & la con-

l'ideration de ce qu'il reçoit , empêchent tout-à-fait l'effet particulier du saint Sacrement , qui est de nourrir l'ame , d'entretenir sa santé , & de la faire croître dans la charité. C'est ce que saint Thomas assure en des termes tres-clairs ; & à l'égard de l'effet qui lui est commun avec les autres Sacremens , qui est de conferer la grace & de la faire croître dans ceux qui l'ont reçue , encore qu'ils ne l'empêchent pas entierement , ils le diminuent extrêmement , & le rendent beaucoup moindre qu'il ne seroit sans eux , ou comme dit Soto , tres-leger & tres-petit ; car s'ils n'éteignent pas tout-à-fait le feu de la charité , qui est la santé de l'ame , ils en rallentissent beaucoup l'ardeur. D'où il suit , que cette sorte de pechez dont on fait si peu d'état , où l'on tombe d'ordinaire si facilement , & que l'on se met si peu en peine d'éviter , nous empêchent de tres-grands biens , & particulièrement l'accroissement de la grace & de la charité qui est l'esprit qui nous fait vivre chrétiennement , & qui produit dans nos ames les véritables fruits du salut par un saint & frequent usage des divins Sacremens.

Il arrive quelquefois que les enfans des Princes & des grands Seigneurs , à qui l'on donne une nourriture délicate , succulente & délicateuse , ne laissent pas d'être toujours foibles , pâles & défaits ; ce que quelques-uns attribuent à un dérèglement d'appetit , que l'on dit être assez ordinaire en ces personnes , qui est de manger de la terre en cachete , & d'y trouver plus de goût qu'aux viandes les plus exquises & les mieux apprêtées qu'on leur sert. Ce qui fait qu'ils s'en remplissent tellement l'estomach , que la chaleur naturelle & l'action des esprits qui servent à la digestion venant à se

perdre, rendent inutile & sans effet toute la bonne nourriture qu'ils prennent ensuite. Il en est de même ici. Encore que nôtre ame ait pour nourriture une viande aussi précieuse & excellente, que l'est le Corps de JESUS-CHRIST joint avec sa divinité même, nous ne croissons ni n'avancions pas pour cela davantage dans la vraie vertu : au contraire nous sommes toujours aussi foibles, aussi abbatus, & aussi infirmes dans la vie de l'esprit, parce que le dérèglement de nos desirs & de nos affections fait que nous nous remplissons de beaucoup de terre avant que de prendre cette divine viande.

C'est pour cette raison que Dieu ne voulut donner aux enfans d'Israël, la Manne qui figuroit le saint Sacrement de l'Eucharistie, qu'après qu'ils eurent entièrement consumé la farine, & toutes les autres provisions de bouche qu'ils avoient emmenées de l'Egypte. Car nous apprenons de-là qu'on ne mérite pas de recevoir la nourriture du Ciel, tant qu'on prend plaisir à manger & à se remplir des viandes de la terre. Aussi voyons-nous de même dans l'Ecriture, que les Israélites étant arrivés dans la terre promise, n'eurent pas à peine commencé à en goûter les fruits, que la Manne qui leur venoit du Ciel leur manqua. O fruits de la terre qui nous privez d'un bien si grand & si délicieux ! O farine de l'Egypte qui nous empêchez de recevoir cette divine Manne, & ce Pain véritablement celeste ; car que sont autre chose les soins du siècle, les occupations du monde, les desirs immodérés des richesses temporelles, & des vains honneurs ; les attaches aux plaisirs du corps, la vanité & les égaremens des pensées de l'esprit, les emportemens de la colere, les envies, & tou-

tes les autres passions & affections déreglées & vicieuses , sinon la farine de l'Egypte que nous n'avons pas achevé de consumer , & que nous portons encore avec nous dans cet exil , où elle nous empêche de desirer , de demander & de manger spirituellement la vraie nourriture du Ciel , en sorte que nous en recevions le veritable fruit; parce qu'il n'est pas possible que nous mangions dignement le Pain des Anges, tandis que nous n'aurons pas achevé de consumer cette farine , qui sont les vices , les desirs & les affections de la terre.

§. II.

**L**E grand saint Gregoire traite excellemment ce sujet , & enseigne la même chose avec beaucoup d'éloquence & de solidité dans un discours qu'il fait sur ces paroles : *Ceux qui étoient auparavant comblez de biens se sont lóiez pour avoir du pain ; & ceux qui étoient presséz de la faim , ont été rassasiez.* Il fait voir qu'il faut que l'ame s'éloigne de l'amour du peché , du monde , & d'elle-même; que par les larmes de la penitence elle se purifie de ses fautes , & particulièrement de celles qui se commettent chaque jour , pour obtenir de Dieu une faim spirituelle de la justice qui la rende digne de se nourrir du Pain du Ciel à la table de JESUS-CHRIST. Mais comme il s'exprime en des termes tres-relevez & tres-dignes d'être remarquez , nous rapporterons ici ce qu'il en dit en ses propres termes : Qui sont ceux que l'Ecriture nomme affamez , sinon ceux qui ne se nourrissent point des vices ? Cela se peut dire aussi avec raison contre les ministres du saint Autel qui sont negligens , & contre ceux qui reçoivent avec tant

Repleti prius pro panibus se locaverunt : & famelici saturati sunt. 1, Reg. 2. 58.

Qui sunt famelici , nisi à cibis vitorú vacui, &c. Quod tamen contra negligentes sacerdoti altaris ministros; atque audaces Dominici cor-

## CHAP. III.

poris susceptores dici non inconuenienter potest. Repleti vero prius sunt, vitiiorumque cibo satiati qui pro pane se locant, quia corpus ad susceptionem Eucharistię preparant. Qui nimirum comedunt & saturari non possunt: quia etsi Sacramentum ore percipiunt, virtute Sacramenti nequaquam replentur. A virtute ergo illa Sacramenti ideo jejulant, quia prius repleti fuerant. Salutis quippe fructum non percipiunt in comestione salutaris hostiæ: qui ea quibus se repleverant flagitia porrant in mente. Non saturantur ergo nisi fameliçi, quia vitiis perfectè jejunantes divina Sacramenta percipiunt in plenitudine virtutis. Et quia sine peccato electi etiam viri esse non possunt, quid restat, nisi ut à peccatis, quibus eos humana fragilitas maculare non desinit, evacuari contentur? Nam qui quotidie non exhaurit quod delinquit, etsi minima sunt peccata quę congerit, paulatim anima repletur, atque ei merito aufe-

de hardiesse le Corps du Seigneur; car ceux qui se nourrissent des vices, & qui en sont remplis & rassasiez, se loüent pour auoir du pain en préparant leur corps pour recevoir l'Eucharistie. C'est ainsi qu'ils mangent sans pouvoir être rassasiez. Car encore qu'ils reçoivent de la bouche le Sacrement, ils ne sont pas néanmoins remplis de la vertu du Sacrement. Ils jeüent donc n'étant pas rassasiez de la vertu & de la grâce du Sacrement, parce qu'ils étoient déjà pleins de vices & de passions. Or il est sans doute que ceux qui ont la conscience chargée de pechez, ne reçoivent aucun fruit de la communion de l'Hostie salutaire. Il n'y a donc que ceux qui ont faim qui puissent être rassasiez; parce qu'il n'y a qu'eux qui s'abstenant parfaitement de tous vices, reçoivent la plénitude de la grâce & de la vertu qui est renfermée dans les diuins Sacremens.

Or comme les personnes mêmes les plus vertueuses ne peuvent être sans peché, que doivent-elles faire autre chose sinon se purifier des taches & des fautes dans lesquelles la fragilité humaine les fait tomber tous les jours? car celui qui ne décharge pas son ame de ces pechez ordinaires, en amasse un si grand nombre, qu'encore qu'ils soient petits, l'ame s'en remplit peu à peu, & perd le fruit de ce rassasiement interieur, dont elle jouït soit en elle-même. Saint Paul nous apprend avec combien de soin nous devons nous décharger de cette mauuaise repletion, lorsqu'il dit: *Que l'homme s'éprouue lui-même; & après s'être éprouvé, qu'il mange de ce pain & boiue de ce Calice.* Car qu'est-ce que s'éprouuer, sinon se présenter pur à la table du Seigneur, après s'être purgé de la corruption des vices & des pechez? Et il ajoute sur le

» sujet de ceux qui sont remplis : *Celui qui mange &*  
 » *boit indignement , mange & boit sa condamnation.*  
 » Puis donc que nous pechons tous les jours , cou-  
 » rons tous les jours aux larmes de la penitence ; car  
 » il n'y a que cette seule vertu qui décharge l'ame  
 » des fautes qu'elle a contractées ; & alors ceux qui  
 » ont faim sont veritablement rassasiez ; parce que  
 » nous recevons dans ce repas spirituel un fruit de  
 » la grace divine d'autant plus salutaire & plus abon-  
 » dant , que nous nous ferons purifiez avec plus de  
 » soin par les larmes de la penitence.

repletis etiam subdit ; Qui eum manducat & bibit indignè , judicium sibi manducat & bibit. Qui ergo quotidie delinquimus , quotidie ad penitentia lamenta curramus. Quia ipsa sola virtus est , quae evacuat , quod in ventre anima culpa coadunat. Et tunc vere famelici saturantur : quia quo studiosius mundamur lamento penitentiae , eo uberiorem divinae gratiae fructum recipimus in spiritali refectioe. S. Greg. in 1. Reg. lib. 2. cap. 1. in versum 5.

Toutes ces paroles si remarquables nous donnent clairement à entendre que la cause du peu de fruit qu'on reçoit de la frequente participation du Sacrement de l'Autel , vient du peu de soin que nous avons de laver & purifier nôtre ame des taches & des fautes ordinaires qui nous paroissent legeres , & qui neanmoins ne le sont pas ; puis qu'elles sont suffisantes pour occuper & embarasser l'ame dans des distractions & des imperfections , qui en se multipliant de jour en jour par nôtre negligence , détournent & empêchent tous les bons effets de ce divin Sacrement. C'est aussi ce qu'il semble que le Saint Esprit nous a voulu marquer par ces paroles : *L'ame rassasiée & remplie des viandes terrestres & grossieres du siecle,* qui sont les vices & les passions de la chair , *foulera au pieds les raïons de miel* , qui sont cette nourriture si excellente & si délicateuse , qui nous est tous les jours présentée à la Table de J. C.

M m iij

CHAP. III.  
 runt fructum internae futuritatis. Hac repletionem nos evacuare Paulus insinuans, ait, probet seipsum homo, & sic de pane illo edat, & de calice bibat. Quid enim est hoc loco probare, nisi evacuata peccatorum nequitia, se probatum ac purum ad Dominicam mensam exhibere. De

Anima fatiata calcabit favum.  
 Prov. 27. 15.

## CHAP. III.

## §. III.

Ad divina Christi  
mysteria negligenter  
accedens, supplicium intolerabile  
meretur, et si  
semel in anno hoc  
audeat. Neque enim  
semel in anno ac-  
cedere, liberat nos  
à peccatis, si in-  
digne accesserimus,  
quin hoc ipsum po-  
rius auget damna-  
tionem; quod cum  
semel accedamus,  
ne tum quidem  
penè accedimus.

*Chrysof. hom. 31.  
ad pop. Antioch.*

An nescitis quod  
hæc mensa plena  
est igne spiritali,  
& quemadmodum  
fontes aquæ vim  
emundant, ita hæc  
flammam quam-  
dam habet arca-  
nam? Ne igitur  
accesseris stipulam  
afferens, non ligna,  
non fœnum, ne  
augeat incendium,  
exurasque animam  
ad communionem accedentem. *Ibid. paulo post.*

Saint Chrysofome traitant ce même sujet, en  
parle aussi en des termes qui n'ont pas moins  
de poids & de gravité pour confirmer encore cette  
doctrine. Celui, dit-il, qui s'approche des divins  
Myfteres de JESUS-CHRIST avec negligence, se  
rend digne d'un tres-grand supplice, encore qu'il  
ne le fasse qu'une fois l'année; car il ne faut pas  
s'imaginer qu'on soit délivré de ses pechez, à  
cause qu'on ne communie qu'une fois l'année, si  
alors on communie indignement. Au contraire  
nous sommes d'autant plus coupables, que ne com-  
muniant qu'une seule fois, nous n'avons pas mê-  
me le soin de le faire avec la pureté que nous le  
devons... Ne sçavez-vous pas que cette Table  
est pleine d'un feu tout spirituel; & qu'ainsi que  
des fontaines il sort des rivierés, il sort de mê-  
me de cette Table sacrée des flâmes secrettes &  
spirituelles? N'y portez donc pas de la paille, du  
bois, ni du foin, de peur d'accroître l'embrase-  
ment, & de brûler vôtre ame en approchant de  
l'Autel pour communier.

On doit peser avec attention ces paroles: Ce-  
lui qui s'approche des divins Sacremens avec ne-  
gligence, se rend digne d'un effroyable supplice,  
encore qu'il ne tombe dans cette negligence qu'une  
fois l'année; car il paroît par là que ce saint Pere  
estime que la seule negligence, la tiedeur, & le  
defaut de ferveur & de devotion en cette rencon-  
tre, est une faute digne d'un terrible châtement,  
ce qu'il confirme & fait entendre assez clairement,

lors qu'il ajoûte que nous nous gardions bien de porter à l'Autel de la paille, du bois, ni du foin, de peur qu'il ne sorte de l'Autel même un feu, qui au lieu de les échauffer, les embrase & les perde entierement. En quoi il fait allusion à ce que dit S. Paul ; Qu'il y en a qui bâtissent sur un bon fondement qui est JESUS-CHRIST, avec de l'or, de l'argent, & des pierres précieuses, qui marquent les vertus & les bonnes œuvres; & d'autres avec de la paille, du bois & du foin, qui marquent les pechez veniels, que le saint Docteur entend que nous nous gardions bien de porter à l'Autel, de peur que le feu spirituel qui en sort n'en fasse souffrir de grands dommages à nôtre ame.

1. Cor. 3. 12.

Le même S. Chrysostome dit encore dans un autre endroit ces paroles, qui ne sont pas moins remarquables que les precedentes ; Si JESUS-CHRIST nous traitoit selon nos merites, & non selon cet excés d'amour & de bonté qu'il a toujours eu pour nous, il nous auroit déjà ôté ces divins Sacremens comme à des indignes. Car nous nous en rendons en effet tres-indignes, & nous meritons justement la peine d'en être privez, quand nous ne les recevons pas assez dignement, parce qu'alors nous deshonorons & les Sacremens & JESUS-CHRIST même, & nous leur ôtons, autant qu'il est en nous, le respect & l'honneur qui leur est dû. Cette parole est beaucoup à remarquer :

Quand nous ne les recevons pas assez dignement; c'est à dire quand nous les recevons avec moins de pureté, moins de préparation & de disposition qu'il n'en faut; alors nous nous rendons indignes des Sacremens mêmes, & nous meritons que le Seigneur nous les ôte pour toujours. Ce qu'il auroit déjà fait, dit ce S. Pere, sans cette extrême

Si Christus nos attenderet, & non infinitam suam bonitatem, jam à nobis abstulisset divina Sacramenta. Dignos enim nos hac pena efficitur, & indignos ipsis Sacramentis, dum ea suscipientes minus dignè, & illa & Christum traducimus, & quantum in nobis est fama & honore privamus. Hom. 60. ad pop. Antioch.

## CHAP. III.

bonté qu'il a pour nous. Et ce qui est bien plus terrible, il ajoute, que par cette seule faute de le recevoir moins dignement qu'il ne faut, nous exposons JESUS-CHRIST même & ses Sacremens à la honte & à l'infamie, & que nous les privons de l'estime & de la veneration qui leur est due.

Et ce n'est pas sans grande raison qu'il en parle de cette sorte. Car JESUS-CHRIST dit des choses tres-relevées des effets merveilleux du Sacrement de son Corps & de son Sang; sçavoir, que celui qui en mange, vivra éternellement, qu'il sera uni à lui, & ne sera plus qu'une même chose avec lui. *Celui*, dit-il, *qui mange ma chair & boit mon Sang, demeure en moi & moi en lui*; qu'il vivra par lui, & que sa vie & la sienne ne seront qu'une même vie, & d'autres semblables merveilles. Or ceux qui reçoivent la sainte Eucharistie indignement, & sans la disposition & la pureté qui lui convient, empêchent qu'elle n'opere & ne produise en eux tous ces effets merveilleux, avec toute l'abondance & la plénitude qu'elle devoit; & par conséquent ils deshonnorent & diffament autant qu'il est possible de leur part, non seulement le Sacrement, mais JESUS-CHRIST même qui l'a institué, & qui en a dit des choses si excellentes & si relevées; car ceux qui n'ont pas assez de foi pour bien considerer ce divin Sacrement, pourroient douter de sa vertu, & des promesses même de Jesus-Christ, en voyant le peu de fruit qu'en rapportent ceux qui s'en approchent & qui le reçoivent si souvent.

Si un sçavant & habile Medecin qui a acquis de l'estime & de la reputation dans le monde, par l'excellence de ses remedes, vous en presentoit un, & vous assuroit publiquement, qu'en le prenant

Qui manducat  
hunc panem, vivet  
in æternum. Ioan.  
6. 52.

In me manet &  
ego in illo.  
Ibid. 57.

Qui manducat  
me, vivit propter  
me. Ibid. 58.

danſ l'ordre & avec les diſpoſitions qu'il vous au-  
roit marquees, vous ne manqueriez pas d'en re-  
cevoir de tres-grands avantages; il eſt certain que  
ſi vous negligez de vous mettre dans la diſpoſition,  
& de garder l'ordre qu'il vous a preſcrit pour uſer  
de ſon remede, vous n'en recevrez pas le ſoulage-  
ment ni les avantages qu'il vous avoit promis, &  
qu'au contraire il ne ſervira peut-etre qu'à vous  
rendre plus dangereuſement malade. De ſorte que  
ceux qui ne ſçauront pas que la faute vient de  
votre propre negligence, l'attribueront infailli-  
blement au remede, & ſe perſuaderont qu'il n'a  
pas la vertu & les qualitez que le Medecin avoit  
tant vantees. Ainſi vous ferez tort à ſa reputation,  
& vous decrierez injuſtement ſes remedes. C'eſt en  
cette meme maniere, & avec beaucoup de juſtice  
que S. Chryſoſtome a dit, que ceux qui reçoivent  
le tres-saint Sacrement ſans la preparation & la  
diſpoſition qui lui convient, diffament & desho-  
norent autant qu'il eſt en eux, Jeſus-Chriſt & ſes  
Sacremens. Et c'eſt auſſi pour cela qu'il nous aver-  
tit dans un autre endroit, que les ames qui ſont  
aſſez temeraires pour recevoir ſans reſpect & ſans  
la diſpoſition neceſſaire le Corps du Seigneur,  
ſouffriront les derniers ſupplices; au lieu que ceux  
qui le reçoivent dignement avec un reſpect & une  
diſpoſition convenable, auront touſjours la conſo-  
lation de voir qu'il ne manquera pas de produire  
en eux de tres-grands & tres-merveilleux effets de  
grace & de ſalut. Et ils le pourront touſjours rece-  
voir avec cette confiance, que de terreſtres, captifs  
& eſclaves qu'ils ſont, il les rendra des hommes li-  
bres, nobles, mais de la veritable nobleſſe de l'a-  
me, & tout celeſtes; & enfin qu'il leur aſſurera la  
poſſeſſion du Ciel & de tous les biens ineffables,

## CHAP. IV.

Ne rogo ; ne nos  
 ipfos occidamus  
 per imprudentiam,  
 sed cum timore &  
 summa puritate  
 ad ipsum acceda-  
 mus ; & quando  
 ipsum videris pro-  
 positum, dic apud  
 te : propter hoc  
 corpus non sum e-  
 go amplius terra  
 & cinis ; non sum  
 amplius captivus,  
 sed liber. Propter  
 hoc spero me ac-  
 cepturum cælos, &  
 omnia bona que  
 in eis sunt, vitam  
 immortalem, Ange-  
 lorû conditionem,  
 cum Christo con-  
 suetudinem. *Chry-  
 sost. homil. 24. in 1.  
 ad Corinth.*

dont les Bienheureux jouissent dans l'éternité. Voici les propres paroles de ce grand Saint : Ne soions donc pas, je vous prie, homicides de nous-mêmes par nôtre imprudence, mais approchons-nous de ce divin Corps avec beaucoup de crainte, & avec une extrême pureté. Et en le considérant lors qu'on vous le presente, dites en vous-mêmes : C'est ce Corps qui fait que je ne suis plus de la terre & de la poussiere ; que je ne suis plus captif, mais que je suis libre. C'est ce Corps qui me fait esperer que j'entrerai un jour dans le Ciel, & que je jouirai de tous les biens qui s'y rencontrent ; que j'obtiendrai la vie éternelle ; que je serai élevé à l'état des Anges, & que je serai reçu en la compagnie de Jesus-Christ.

## CHAPITRE IV.

*Que c'est tres-justement que Dieu demande une disposition & une reverence extrême dans ceux qui célèbrent & qui reçoivent le saint Mystere de l'Autel.*

## §. I.

**I**L ne faut que considerer avec un peu d'attention ce que nous avons dit, & les paroles des Saints que nous avons rapportées, pour entendre & découvrir clairement que la cause du peu de progrès que font dans la vertu plusieurs Prêtres qui consacrent & reçoivent tous les jours depuis beaucoup d'années, le Sacrement du Corps & du Sang de Jesus-Christ, est le peu de préparation & de disposition qu'ils y apportent, ou la negligence & le peu de soin qu'ils prennent d'éviter les pechez veniels, & de s'en purifier avant que de s'ap-

procher du saint Autel. Car, comme il a déjà été dit, Jesus - Christ qui se communique lui-même dans ce divin Sacrement, en produit les effets conformément à la disposition qu'il trouve dans ceux qui le reçoivent. Et en nous y donnant de si excellens & si souverains biens, il ne peut souffrir que nous soions paresseux & negligens à nous mettre dans la disposition convenable pour les recevoir, & pour traiter avec lui en sa propre personne, qui daigne se communiquer à nous avec tant de douceur & de familiarité.

C'est un devoir que la bonne raison oblige même les hommes à se rendre les uns aux autres dans le monde, où les choses excellentes sont en effet toujours traitées d'une maniere particuliere, respectueuse, grave, & toute differente de celle avec laquelle on traite les affaires communes & ordinaires. Et nous voions dans l'Ecriture même qu'il n'étoit pas permis à un homme mal vêtu d'entrer dans le Palais d'Assuerus Roi de Perse, parce qu'il sembloit que la bassesse de ses habits dût offenser sa Majesté. Elle nous fait aussi entendre la même chose des Rois d'Egypte, lors qu'elle dit: Que Pharaon aiant commandé qu'on lui amenât Joseph pour interpreter ses songes, on lui ôta aussitôt les vieux habits qu'il avoit dans la prison, & qu'on lui en donna d'autres tout neufs, propres, riches & convenables pour pouvoir paroître devant ce Roi. La même chose se pratique encore aujourd'hui dans toutes les Cours des Rois & des Princes, & dans les maisons des Grands, où l'on voit communement, que tous ceux qui approchent d'ordinaire leurs personnes, ont soin d'être toujours tres-bien vêtus, & proprement ajustez, de se tenir toujours dans une posture respectueu-

## CHAP. IV.

se & bienfaisante en leur présence, de bien prendre leur temps & leurs mesures pour leur rendre des civilités, pour fléchir les genoux devant eux, & pour leur donner d'autres semblables marques de leur déference & de leur soumission, qui ne sont pas en usage parmi les gens du commun; parce que ces marques respectueuses de déference & de soumission ne sont que pour honorer la grandeur & l'excellence des personnes que nous reconnoissons pour nos Seigneurs, & que Dieu a établis pour nous gouverner. Et si nous y prenons bien garde, nous trouverons que ce même ordre s'observe dans les choses même les plus communes & les plus basses. On veut toujours qu'il y ait quelque proportion entre la personne qui traite d'une chose, & la chose dont il traite; entre celui qui reçoit, & la chose qui est reçue; entre le lieu & la chose qu'il contient. Ainsi nous voyons qu'on ne prend pas une médecine sans quelque disposition qui précède; qu'on ne met pas du baume ou une liqueur précieuse dans un vase grossier & vilain; & qu'on ne manie point une pièce de broderie très-riche & très-éclatante, ou quelque autre ouvrage délicat & brillant avec des mains sales & crasseuses; parce que ce seroit témoigner du mépris pour ces choses.

## §. II.

**Q**Uiconque élevant sa pensée des moindres choses aux plus grandes, voudra maintenant considérer combien cet ordre est exactement gardé dans les creatures, tant les plus basses que les plus élevées, il reconnoitra clairement combien il est juste aussi que la souveraine Majesté de Dieu, auprès de laquelle les choses du monde les plus

sublimes & les plus relevées ne sont que bassesse & que comme rien, exige de ceux qui s'en approchent, une déference & une soumission toute sainte, toute respectueuse, & toute différente de celle qui se rend aux creatures. C'est pour cela aussi que lors que Dieu apparut à Moïse au milieu d'un buisson ardent qui ne se consumoit point, Moïse voulant s'approcher pour voir de plus près cette merveille, Dieu l'arrêta & l'avertit d'ôter auparavant ses souliers, & de n'en approcher qu'avec un respect & une reverence tres-profonde, à cause que sa Majesté y étoit présente.

Et depuis, lors que le même Seigneur voulut faire à son peuple la grace de leur donner la Loi écrite de sa main, & de descendre lui-même en personne sur la montagne, pour leur declarer ses volonte de sa propre bouche, il dit au saint homme Moïse: *Allez trouver mon peuple, & le sanctifiez aujourd'hui & demain; qu'ils lavent leurs vêtements, & qu'ils se tiennent prêts pour le troisième jour. Car dans ce temps-là le Seigneur descendra sur la montagne de Sinai.* Ce peuple ne devoit point voir Dieu, ni lui parler, ni même approcher de la montagne sur laquelle il devoit descendre, puis qu'il avoit donné ordre à Moïse de mettre des bornes au pied de cette montagne, & de défendre au peuple de les passer, sous peine d'être aussitôt frappez de mort; & cependant il leur demandoit une préparation de trois jours, il veut qu'ils se sanctifient, & qu'ils lavent même leurs vêtements, seulement parce qu'ils doivent écouter de loin ses Commandemens. O Dieu! quelle préparation n'auriez vous donc pas exigée de ce peuple, s'il avoit dû vous voir, vous parler, vous tenir entre ses mains, & vous recevoir dans eux-mêmes,

Vade ad populum, & sanctifica illos hodie & cras, laventque vestimenta sua, & sint parati in diem tertium: in die enim illa descendet Dominus super montem Sinai. *Exod.* 19, 10. 11,

& dans leurs propres entrailles ? Il n'y a que vous, ô mon Dieu ! qui nous le puissiez faire comprendre par vôtre grace.

## §. III.

**E**T pour nous approcher davantage de nôtre premier sujet, n'est ce pas une chose étonnante de voir l'extrême reverence que Dieu vouloit qu'on eût pour l'Arche de l'Alliance, qui n'étoit que de bois doré, & qui ne contenoit en soi que les Livres de la Loi avec un peu de Manne ? Il n'étoit permis à personne, non pas même aux Prêtres de la toucher, ni de la voir nuë & découverte. Et au passage du Jourdain, Dieu donna ordre à Josué de faire crier par un Heraut, que tout le peuple prît garde à l'Arche, & que lors qu'il la verroit dans le fleuve, il s'avançât pour le passer sans approcher néanmoins de l'Arche de plus près que de deux mille coudées.

Les Philistins aiant vaincu les Israélites prirent l'Arche de Dieu, & pour lui faire plus d'honneur, ils la placerent dans leur Temple, auprès de l'Idole de Dagon qu'ils adoroient. Mais Dieu après avoir renversé & brisé cet Idole, frappa encore tout ce peuple d'une plaie si honteuse & si horrible, qu'ils furent contraints de renvoyer l'Arche dans le lieu où elle étoit, & de donner des marques publiques de la satisfaction qu'ils faisoient au Dieu d'Israël, pour avoir violé le respect qui étoit dû à ce qu'il y avoit de plus saint parmi son peuple. Ainsi l'Arche qui étoit entrée comme vaincue dans le pais des Philistins, en sortit comme en triomphe, emportant avec elle dans des vases d'or les images des plaies horribles dont le Dieu des Hebreux avoit affligé les Philistins, pour être  
comme

comme un monument éternel de sa puissance, & comme les trophées de sa victoire. Dieu vengeoit alors son Arche, qui étoit sainte, & qui étoit la figure du Saint des Saints; & maintenant il venge la Chair adorable de son Fils, qui est la verité de cette figure, & qui souvent est abandonnée à des ames indignes, qui font le Temple non d'une Idole seulement, comme étoit Dagon, mais d'autant de Demons qu'ils ont de passions qui les dominent.

On profané ainsi par un sacrilege ce qu'il y a de plus saint dans le Ciel & sur la terre, & il semble que ce soit impunément qu'on profane le Corps & le Sang du Fils de Dieu, par des communions indignes; mais on peut dire véritablement que l'impunité apparente de ces crimes en est le plus grand supplice. Dieu ne fait plus sentir la severité de ses jugemens par des punitions visibles & effroyables; mais il abandonne l'ame à une letargie interieure qui ne lui laisse aucun sentiment. Il ne frappe plus les corps par des plaies honteuses, mais il les livre à des passions qui sont les maux effectifs dont ces maladies étoient les images.

L'Arche étant arrivée dans la frontiere des Israélites, les Bethsamites la vinrent recevoir avec joie, firent de grandes réjouissances, offrirent des holocaustes, & immolerent des victimes au Seigneur: *Mais le Seigneur ne laissa pas de punir de mort les habitans de Bethsames, parce qu'ils avoient vû l'Arche du Seigneur; & il fit mourir soixante & dix personnes des principaux de la ville, & cinquante mille hommes du petit peuple.* L'Arche qui avoit brisé l'Idole de Dagon, & tant fait mourir de Philistins, lors qu'ils la tenoient captive, n'épargne pas le

Percussit autem de vritis Bethsamitibus eo quod viderunt arcam Domini. Et percussit de populo septuaginta viros, & de plebe quinquaginta millia.

1. Reg. 6. 19.

## CHAP. IV.

peuple de Dieu lors qu'elle revient dans leur païs. Le peu de respect qu'elle trouve dans les Bethsamites, qui la reçurent d'abord, fit qu'elle en tua jusqu'à cinquante mille; & en voiant cette mortalité, ils s'écrierent: Qui pourroit subsister en la presence de ce Dieu si saint?

C'est ce que nous dirions peut-être avec des transports de fraieur, si nous avions les yeux assez éclairés pour voir les épouvantables jugemens que JESUS-CHRIST exerce invisiblement de son Arche sainte qui est l'Eucharistie. Il y a bien des personnes qui ont de la joie en voiant & en recevant le Fils de Dieu, comme les Bethsamites en témoignèrent en voiant & en recevant l'Arche, mais ils ne font point ce qu'ils doivent pour honorer le Fils de Dieu, non plus que les Bethsamites pour honorer l'Arche. Ce peuple après la prise de l'Arche continua de vivre à l'ordinaire, & de travailler à recueillir les fruits de leur terre, comme s'il eût été en pleine paix, au lieu qu'ils devoient témoigner par leurs larmes & par leurs prières la part qu'ils prenoient à une affliction si publique, & d'être touchés de la profanation qui étoit arrivée à une chose si sainte. C'est-là l'image d'une infinité de personnes, qui étant attachées au monde en mille manieres par les plus secretes affections de leur cœur, s'approchent avec hardiesse de ce Mystere terrible, dont l'Arche n'étoit que la figure, & changeant en venin le remede qui les devoit guerir, trouvent la mort dans la source de la vie.

Extendit Oza  
manum ad arcam  
Dei, & tenuit eam,  
quoniam calcitra-  
bant boves, & de-  
clinaverant eam.

Nous lisons encore dans un autre endroit de l'Ecriture, que lors qu'on emmenoit l'Arche de chez Abinadab au lieu que David lui avoit préparé, Oza l'un des Levites voiant que les bœufs re-

Iratusque est indignatione Dominus contra Osam, & percussit eum super temeritate, qui mortuus est ibi juxta arcam.

2. Reg. 6. 6. 7.

gimboient & la faisoient pancher, y apporta la main pour la soutenir, & qu'en même temps la colere de Dieu s'alluma contre lui, & le frappa à cause de sa temerité, en sorte qu'il tomba mort au même lieu devant l'Arche du Seigneur. Tout cela n'est que pour nous apprendre avec quel respect, quelle reverence, & quelle sainte fraieur Dieu veut que nous approchions du saint Sacrement de l'Eucharistie, puis qu'il en demandoit tant pour des choses qui n'en étoient que la figure. Ainsi nous ne devons pas nous étonner si au commencement de l'Eglise plusieurs ont été frappez de maladie, & même de mort, comme Oza, pour avoir approché de ce Mystere, n'étant pas dans une disposition proportionnée à sa sainteté.

C'est avec grande raison que saint Thomas de Villeneuve rapportant tous ces exemples dans l'un de ses Sermons sur le sujet du S. Sacrement, & en étant lui-même tout saisi d'étonnement & de

» fraieur, disoit en s'écriant : Combien de venera-  
» tion & de terreur, combien d'honneur & de majesté  
» dans une Arche de bois? Seigneur vous interessez-  
» vous tant pour du bois? Non, puis que c'est pour  
» nous que toutes ces choses ont été faites. Nous  
» sommes penetrez de fraieur en les voiant, & nous  
» en tirons des avis & des instructions pour nôtre  
» conduite. Vous n'avez puni de mort ces temerai-  
» res, que pour nous apprendre à nous tenir tou-  
» jours dans une humble & respectueuse crainte. Ap-  
» prenons donc à leurs dépens combien il y a de  
» peril & d'offense tout ensemble, à traiter & à re-  
» cevoir indignement le saint & sacré Corps de  
» JESUS-CHRIST dans l'Hostie salutaire, dont  
» Dieu même a élevé, glorifié, & vangé la figure  
» d'une maniere si terrible & si éclatante. Malheur

Quanta gravitas,  
quanta severitas,  
quanta majestas,  
quantus honor,  
quantus terror in  
arca lignea? tan-  
tane tibi Domine  
cura de ligno? Non  
utique, sed pro-  
pter nos hæc om-  
nia facta sunt. In  
illis terremur, in  
illis admonemur,  
in illis instruimur.  
Illos exanimas, ut  
nos erudias. In iis  
discamus quanti  
piaculi simul &  
periculi sit indi-  
gnè tractare, aut  
sumere Sacrosan-  
ctum Christi cor-  
pus in hostia salu-  
tari, cujus typum

**CHAP. IV.** aux Prêtres qui ont l'audace & l'insolence de tou-  
 sic Deus magnificavit, sic sublimavit, sic vindicavit. de le recevoir avec une conscience impure & souil-  
 Væ sacrilegis manibus, væ immundis pectoribus impiorum sacerdotū lée de crimes ! Si la vengeance a été si terrible  
 à quibus tam insolenter quotidie tangitur, & suscipitur. Si talis ultio pour l'ombre, combien ne le fera-t-elle pas da-  
 in umbra, qualis fiet in veritate ? vantage pour la vérité. Si pour avoir inconsideré-  
 Si ignoranter aut imprudenter videntes aut tangen- ment & par imprudence porté les yeux ou la main  
 tes typicam illam similitudinem, tam acerba morte damnati sunt, quæ animadversio fiet in contemptores majestatis ? Horresco referens, & toto corpore contremisco. Tantum mysterium non in se ipso, sed in sua potius umbra debuit commendari : ut sciamus, quod omne supplicium & tormentum minus est flagitio, quo Christus contemnitur in hoc sacrificio. Jure optimo clamat Apostolus : Horrendum est incidere in manus Dei viventis ! Audito hoc tonitruo quis non contremiscat ? Ad hujus tubæ sonitum cujus aures non tinniant ? Quis de cetero his cognitis impurus & immundus præsumat accedere ? *Thomas à Villanova Concion. 2. de Sacramento altaris.*

Toutes ces paroles ont beaucoup de poids & de gravité, & méritent d'être reçues & considérées non seulement comme tres-dignes de l'esprit de ce saint Archevêque, mais comme des paroles

de sainteté. Et il est à remarquer qu'il ne les dit pas au sujet de ceux qui ont l'impudence de célébrer & de recevoir le Sacrement du Corps de JESUS-CHRIST avec une conscience chargée de peché mortel ; mais seulement des personnes qui s'éloignant avec assez de soin des pechez mortels, ne laissent pas de traiter & de recevoir cet auguste Sacrement avec peu de respect & de reverence, avec un cœur tiède, & un esprit distrait, sans l'attention & la consideration qui lui est due, & sans se purifier des pechez veniels qui rallentissent leur devotion & refroidissent leur charité. Et si nous y prenons bien garde, tous ces châtimens si terribles dont nous avons parlé, ne sont arrivez que pour des fautes qui sembloient tres-legeres en apparence, comme un défaut de prudence, d'attention, de respect, ou de consideration. Ainsi ce n'est pas merveille que Dieu exige des Chrétiens une attention, une reverence, & une pureté extrême pour des Mysteres sans comparaison plus saints & plus venerables que tous ceux de la vieille Loi, & qu'il s'offense contre ceux qui s'en osent approcher sans cette disposition.

§. IV.

Lorsque l'Apôtre dit, que *celui qui mange indignement de ce Pain, mange son jugement*, & sa propre condamnation : il paroît, à le bien considerer, qu'il ne parle pas seulement de l'indignité de ceux qui le reçoivent en peché mortel, mais aussi de tous ceux qui s'en approchent sans l'attention, la reverence, & la consideration qu'il demande ; & c'est ce qu'il semble en effet marquer par ces paroles : *Parce qu'il ne fait pas le discernement qu'il doit du Corps du Seigneur*. C'est une verité dont la

Quicumque enim manducat & bibit indignè, judicium sibi manducatur.

1. Heb. 11. 29.

Non dijudicans Corpus Domini.

1. Heb. 11. 29.

## CHAP. IV.

plûpart des Prêtres peuvent juger facilement par eux-mêmes. Combien y en a-t-il qui étant dans des occupations profanes & routes séculières, pour ne pas dire plus criminelles, lors qu'on les vient avertir de dire la Messe, ou qu'il leur en prend envie, ou que la compagnie où ils sont les en prie, pour avoir ensuite plus de liberté à se divertir, ne font point de difficulté de s'aller aussi-tôt revêtir des sacrez ornemens, & de monter à l'Autel pour célébrer avec aussi peu de préparation & d'attention à cette action si sainte & si redoutable, que s'ils alloient faire la chose du monde la plus commune & la moins importante? Ceux qui en usent de la sorte peuvent-ils après cela s'excuser devant Dieu, ni même devant les hommes, d'une irreverence & d'une temerité si criminelle? Et peut-on croire qu'ils ayent seulement la pensée de recevoir les excellens fruits du Sacrement?

Mais afin qu'il ne semble pas que je parle ainsi de moy-même, écoutez ce qu'en dit le devot saint Bonaventure, dans son Traité de la préparation pour célébrer la Messe, en parlant aux Prêtres sur ce passage de l'Apôtre: *Que l'homme donc s'éprouve soi-même, & qu'il mange ainsi de ce Pain.* Epruvez-vous vous-mêmes, leur dit-il, & considerez avec quelle ferveur vous vous approchez du Fils de Dieu. Car il ne faut pas seulement éviter les pechez mortels, mais aussi les veniels, lesquels venant à se multiplier par nôtre négligence & par nôtre paresse, ou même par les inadvertences & les distractions d'une vie relâchée & d'une mauvaise accoutumance, ne donnent pas effectivement à l'ame le coup de la mort, mais rendent néanmoins l'homme tiede, pesant & plein de nuages, & le mettent hors d'état de pouvoir célébrer ce Mystere,

Probet autem se-  
ipsum homo, & sic  
de pane illo edat.  
I. Cor. II. 28.

Proba teipsum  
ex quanta charita-  
te & quali fervore  
accedis: non enim  
solum mortalia  
vitanda sunt, sed  
etiam venialia pec-  
cata, per negli-  
gentiam vel otium  
multiplicata, &  
etiam per inconfi-  
derationem ac per  
distractionem dif-  
solutæ vitæ, &  
malæ consuetudi-  
nis. Licet enim

» si le soufle du S. Esprit ne survient pour dissiper  
 » toute cette poussiere & toutes ces pailles, & si la  
 » flamme de la charité ne les consume lorsque le cœur  
 » s'embrase d'une sainte ardeur par la consideration  
 » de sa bassesse. C'est pourquoy prenez bien garde  
 » de ne vous en approcher pas étant trop tiedes, &  
 » sans considerer assez l'importance de cette action ;  
 » car vous recevez le Fils de Dieu indignement, si  
 » vous ne vous en approchez pas avec assez de reve-  
 » rence, de circonspection, & d'attention. Ce qui  
 » a fait dire à l'Apôtre, que l'on mange & que l'on  
 » boit sa condamnation.

CHAP. IV.  
 non occidant ani-  
 mam, tamen red-  
 dunt hominem tep-  
 idum, gravem, &  
 obnubilatum, in-  
 dispositum & ine-  
 ptum ad celebran-  
 dum, nisi dicti  
 pulveres & stipu-  
 læ venialium per  
 afflatum spiritus,  
 & flammam cha-  
 ritatis ventilentur,  
 & consumantur  
 exardescente igne  
 cordis in conside-  
 ratione. Ideo cave  
 indignè sumis, si  
 Apóstolus: Judi-

ne nimis tepidus & inordinatus, atque inconsideratus accedas; quia non accedis reverenter, circumspectè, & consideratè: de quibus ait Apóstolus: sibi manducat & bibit. S. Bonav. tract. de prep. ad Miss. cap. 5.

Il est juste que nous ajoûtions foy aux paroles d'un Docteur si excellent en sagesse & en sainteté, & si particulierement rempli & éclairé de la lumiere du saint Esprit. Et afin de donner encore plus de poids & d'autorité à la doctrine qu'elles contiennent sur le sujet de la celebration du saint Sacrifice de la Messe, & qui se doit appliquer de même au sujet de la sainte Communion, nous y joindrons encore les paroles mêmes du saint Concile de Trente, qui contiennent en substance & en abregé tout ce que nous avons dit dans ce Chapitre. Ce sacré Concile traitant la même matiere du saint Sacrement de l'Autel, & de la préparation necessaire pour le recevoir, en parle en cette maniere:

» S'il n'est permis à personne de s'approcher d'au-  
 » cune fonction sacrée, qu'avec sainteté, il est sans  
 » doute qu'un Chrétien qui se presente pour recevoir  
 » la sainte Eucharistie, doit d'autant plus soigneuse-  
 » ment prendre garde de ne le faire qu'avec beau-  
 » coup de reverence & de pureté, qu'il connoît

Si non licet ad  
 sacras ullas fun-  
 ctiones quempiam  
 accedere, nisi san-  
 ctè, certè quo mag-  
 is sanctitas, &  
 divinitas celestis  
 hujus sacramenti  
 viro Christiano

## CHAP. IV.

compertâ est, eò diligentius cavere ille debet ne abſque magna reverentia, & ſanctitate, ad id percipiendum accedat: præfertim cum illa plena formidinis verba apud Apoſtolum legamus: Qui manducât & bibit indignè, judicium ſibi manducat & bibit, non dijudicans corpus Domini. Quare communicare volenti revocandum eſt in memoriam illud præceptum, Probet ſeipſum homo, &c. Conc. Trid. ſſ. 13. cap. 27.

Per ipſum ſacrificium fit, ut ſi cum vero corde, & recta fide, cum metu & reverentia, contriti ac penitentes ad Deum accedamus, miſericordiam conſequamur, & gratiam inveniamus in auxilio opportuno. Ibid. ſeſſ. 22. c. 2.

mieux la ſainteté & la divinité de ce Sacrement « tout celeſte : veu principalement que nous liſons « dans la ſainte Ecriture ces redoutables paroles de « l'Apôtre : *Celui qui en mange & en boit indignement, « mange & boit ſa propre condamnation, ne faiſant pas « le diſcernement qu'il doit du Corps du Seigneur.* C'eſt « pourquoy il faut que celui qui veut communier, « rappelle en ſa memoire ce precepte du même Apô- « tre : *Que l'homme s'éprouve ſoy-même, &c.* Et il a « encore depuis confirmé la même choſe dans un au- « tre endroit, où parlant du fruit du ſaint Sacrifice « de la Meſſe, il dit que la condition neceſſaire pour « le recevoir, eſt la préparation dont nous parlons, « & qu'il exprime parfaitement par ces paroles : La « Meſſe eſt un Sacrifice propitiatoire qui fait que « nous approchant de Dieu pleins de crainte & de « reverence, avec un cœur pur, & une véritable foi, « vrayment contrits & repentans, nous recevons « miſericorde, & trouvons grace pour être ſecourus « dans nos beſoins.

## CHAPITRE V.

*Qu'encore qu'il n'y ait que Dieu ſeul qui nous puiſſe donner la diſpoſition que demande ce Sacrement ; c'eſt néanmoins avec juſtice qu'il veut que nous faiſſions de nôtre part tout ce qui dépend de nous pour l'avoir.*

## §. I.

**S**I nous conſiderons maintenant cette prépara-  
tion que nous devons neceſſairement apporter

Sacrifice de la Messe; nous ne voyons pas par quelle voye des hommes conçus dans le peché, nourris dans les vices, foibles & impuissans pour le bien, & sujets à tant d'imperfections & de miseres, pourront jamais se la procurer. Le grand S. Jean Baptiste, que Dieu avoit sanctifié dans le ventre de sa mere, & qui avoit toujours vécu comme un Ange dans un corps mortel, s'estimoit indigne de verser de l'eau sur le Sauveur pour le baptiser, & même de toucher seulement les cordons de ses souliers pour les délier. Les saints Anges qui sont créés en grace, & confirmez dans la gloire, se tiennent toujours dans le respect & dans la crainte devant Dieu, & ne sont point sans tache en sa présence. Que ferons-nous donc nous autres misérables pecheurs, qui ne pouvons pas de nous-mêmes nous mettre dans une disposition convenable pour celebrer seulement une fois comme il faut, quand nous employerions mille ans à nous y préparer?

C'est ce que saint Ambroise confesse & reconnoît avec beaucoup de pieté devant le Seigneur, en lui representant dans sa priere, que ne pouvant pas se mettre lui-même dans la disposition nécessaire pour recevoir dignement le divin Mystere, & n'y ayant que sa divine Majesté qui le puisse faire, il est contraint de s'adresser à elle, & de lui demander, comme par justice, qu'il lui plaise de le rendre digne de celebrer cette action qui est toute sainte & toute divine. Voici ses propres paroles :

» Seigneur JESUS, avec quelle douleur de cœur,  
» avec quelle effusion de larmes, avec quelle crainte  
» & quelle reverence, enfin avec quelle chasteté de  
» corps, & quelle pureté d'ame ne doit-on pas cele-

Quanta enim,  
Domine Jesu, cor-  
dis contritione, &  
lacrymarum fon-  
te, quanta reve-  
rentia & tremore,

## CHAP. V.

quanta corporis  
castitate, & ani-  
mæ puritate, istud  
divinum & cœ-  
leste sacrificium est  
celebrandum? Ubi  
caro tua in veri-  
tate sumitur; &  
sanguis in veritate  
bibitur, ubi sum-  
mis ima conjun-  
guntur, ubi adest  
præsentia Sancto-  
rum Angelorum,  
ubi tu es sacerdos  
& sacrificium mi-  
rabiliter, & in-  
effabiliter consti-  
tutus. Quis dignè  
hoc celebrare po-  
terit, nisi tu Deus  
omnipotens offe-  
rentem feceris di-

gnum; Scio & vere scio, & hoc ipsum pietati tuæ confiteor, quia non sum dignus ac-  
cedere ad tantum mysterium, propter nimia peccata mea & meas infinitas negligen-  
tias. Sed scio veraciter & credo ex toto corde, quia potes me facere dignum, qui solus  
potes facere mundum de immundo semine conceptum, & de peccatoribus justos facis  
& sanctos. *Ambr. in orat. præp. ad Miss. tom. 4.*

Quanam dispo-  
sicio, quæ præpa-  
ratio quæ puritas  
sufficiet? Quid po-  
test facere homo  
putridus & impu-  
rus? Quomodo po-  
terit se disponere  
ad tantæ majesta-

brer ce Sacrifice tout celeste & tout divin, où l'on  
mange en verité v'ôtre chair, & où l'on boit en ve-  
rité v'ôtre Sang, où tous les saints Anges assistent,  
& où par une merveille ineffable vous êtes & le  
Prêtre & le Sacrifice? Qui pourra le célébrer di-  
gnement, sinon celui que v'ôtre souveraine & tou-  
te-puissante Majesté en voudra rendre digne? Je  
sçai, & je le confesse devant vous, que mes pechez  
& mes negligences, qui sont en grand nombre,  
me rendent indigne d'approcher d'un si grand  
Mystere. Mais je sçay aussi certainement, & je  
le crois de tout mon cœur, que vous pouvez m'en  
rendre digne, vous qui pouvez seul rendre pur,  
celui qui est né dans l'impureté, & changer les  
plus grands pecheurs en des hommes justes &  
saints.

Saint Thomas de Ville-neuve reconnoît & con-  
firme la même chose avec une élégance, une ten-  
dresse & une piété toute semblable. Nous pouvons  
avec justice le citer entre les Docteurs de l'Eglise  
les plus saints & les plus éclairés; & comme ses  
paroles sont tres-remarquables, pleines de l'esprit  
de Dieu, & tres-propres au sujet que nous trai-  
tons, nous avons estimé qu'il étoit à propos de les  
rapporter ici traduites en nôtre langue. Quelle  
disposition, quelle préparation, & quelle pureté  
peut être proportionnée à la sainteté de ce divin  
& adorable Mystere? Que peut faire de soi-même  
l'homme qui n'est que corruption & qu'impureté?  
Comment se pourra-t-il disposer à être assis à la

table d'une ſi grande Majesté ? Les étoiles mêmes ne font pas pures en ſa preſence, dit le ſaint homme Job ; combien moins l'homme & le Fils de l'homme qui n'eſt que vers ? Malheureux & infirmes que nous ſommes ! qui peut rendre pur celui qui eſt né d'une race impure & corrompue, ſi non vous ſeul, ô mon Dieu ? Comment nous qui ſommes conçus, nez & nourris dans les pechez, pourrions-nous être lavez & purifiez, ſi ce n'eſt par vous qui êtes ſeul ſaint & pur ? Donnez-moi vous même, Seigneur, ce que vous me demandez, & demandez-moi ce que vous voulez. Joſeph ne trouva dans le ſac de Benjamin que l'or que lui-même y avoit mis : Et vous, ô divin JESUS, vous ne trouverez non plus dans nous que le bien que vous-même y aurez produit par vôtre grace. Qu'il eſt à ſouhaiter, Seigneur, que par un effet de vôtre miſericorde & de vôtre bonté, vous daigniez cacher dans le ſac de nôtre corps, la coupe de vôtre grace parmi ce froment des Elus, & que ce ſoit même à cette condition, que celui en qui cet heureux vol ſe trouvera, demeure vôtre eſclave perpetuel ! Que vous diray-je, Seigneur, dans l'impuiffance où je ſuis ? Tout ce que je connois & que je ſçay certainement, eſt que c'eſt vous-même qui purifiez, qui ornez, & qui enrichiſſez les ames que vous aimez. C'eſt vous-même qui leur donnez leur éclat & leur beauté. Elles ne vous ſont agreables, que parce que vous leur avez donné tout ce qu'elles ont d'agrément. Vous les trouvez aimables, parce que vous les avez aimées. Vous les comblez de graces, parce qu'elles en ont reçu de vous. Vous les rendez grandes & illuſtres en les prévenant ; & vous les glorifierez enſuite, parce que vous les avez ainſi élevées. Enfin vous avez

CHAP. V.

tris edulium ? Ecce ſtella: non ſunt mundæ in conſpectu ejus, quânto magis homo putredo, & filius hominis vermis ? Væ nobis miſeris & infirmis : quis poteſt facere mundum de immundo ſemine, niſi tu qui ſolus es ? In peccato concepti, in peccato nati, in peccatis nutriti, quomodo mundabimur, niſi tu Domine, mundaveris, qui ſolus ſanctus & purus es ? Domine, da quod jubes, & jube quod vis. Non invenit in ſacco Benjamin, ſuus frater Joſeph aurum, niſi quod ipſe poſuerat : neque invenies tu, ô bone Jeſu, in pectore noſtro bonum aliquid, niſi ipſe præſtiteris. Utinam Domine, utinam in corporis noſtri noſtri ſacco gratiæ tuæ ſcyphum, ſacro huic frumento clementer abſcondas, & piè inferas, hac lege, ut in quo beatum fructum inventum fuerit, ſit tibi ſervus perpetuus. Et quid tibi dicam Domine Deus ? hoc unum video, hoc unum ſcio, quia quas

## CHAP. V.

diligis animas, ipse purificas, ipse mundas, ipse ornas, ipse ditas, ipse decoras, & pulcrificas, ut placeant coram oculis tuis, quæ prius placuerant: diligis quia dilexisti; faves quia favisti; magnificas quia prævenisti, glorificas quia magnificavisti, & tandem miseris cui misertus es, misericordiam præstas cui miseris. Gratiam pro dono, & cui gratis dedisti munditiam, gratis quoque adauges gratiam, dona tua remunerans, & munera tua gratifi-

cans. Tu ergo diligis, tu prævenis, tu disponis, tu exaltas, tu magnificas, tu glorificas, tu omnia facis. Quid ergo à me requiris? Tuum est hanc dispositionem præstare, nostrum est petere, tuum est efficere, nostrum desiderare, & hoc non nisi à te & per te, à quo est velle & perficere. *Thom. à Villanova. Conc. 3. de sacr. alt.*

pitié de qui il vous plaît d'avoir pitié, & vous faites miséricorde à qui il vous plaît de faire miséricorde. Celui à qui vous donnez la pureté, reçoit encore un accroissement de grace à cause de ce don même dont vous l'avez favorisé. Ainsi vous faites marcher de grace en grace & de mérite en mérite les âmes que vous avez rendues vos épouses; & lorsque vous les couronnez, vous couronnez vos propres dons. C'est vous qui les aimez, qui les prévenez, qui les élevez, qui les rendez précieuses à vos yeux, qui les conduisez dans la gloire, & qui les faites tout ce qu'elles font. Pourquoi donc attendez-vous de moi cette disposition? C'est à vous, Seigneur, à me la donner, & à moi à vous la demander, & à l'attendre de vous seul. C'est à vous à en former le desir dans nôtre cœur: nous ne le pouvons avoir que de vous, & que par vous, de qui dépend le vouloir & l'action.

C'est en effet une grande vérité, qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse bien préparer notre âme, & lui donner la disposition qui lui convient pour le recevoir dignement dans le saint Sacrement de l'Autel. C'est ce que la lumière même de la raison nous fait remarquer dans la production des choses naturelles, où nous voyons que la forme qui doit être reçue dans un sujet, y demande toujours plus de disposition à proportion qu'elle est noble & excellente; en sorte que la dernière & plus parfaite disposition du sujet doit nécessairement venir de la forme même qu'il reçoit. Ainsi,

il n'y a que le feu qui puisse mettre dans un sujet la disposition parfaite & necessaire pour recevoir la forme du feu. Il en est de même des autres productions de la nature. Ainsi on peut dire avec raison, qu'afin que Dieu puisse être reçu dans une ame, c'est une necessité qu'il lui donne lui-même la disposition qui est convenable & necessaire pour le recevoir.

Quand un grand Prince marche en campagne, & est obligé de se loger dans quelque village, il n'attend pas pour cela que les habitans lui préparent un logement, parce qu'ils n'ont ni l'adresse ni les choses necessaires pour le bien faire; mais il envoie devant ses Officiers, qui ont soin de lui en dresser & ajuster un propre & proportionné à la grandeur de sa personne. Or qui ne sçait que Dieu est sans comparaison beaucoup plus élevé au dessus de toutes les creatures les plus parfaites, que ne l'est le plus grand Roi du monde au dessus du plus petit de ses sujets? C'est pour quoi le premier & le principal moïen que nous devons employer pour nous préparer à la Communion, ou à la celebration du saint Mystere, est de reconnoître humblement notre propre insuffisance, & de prier le Seigneur avec ardeur, qu'il daigne mettre lui-même dans nos ames la disposition qu'il y veut trouver.

§. II.

**M**Ais cette grande verité n'empêche pas que Dieu ne nous oblige de faire de nôtre part tout ce qui dépend de nous pour avoir la disposition qu'il veut trouver en nous. C'est un ordre qui doit être generalement gardé dans toutes les choses spirituelles: Qu'encore qu'il soit vrai, que sans

## CHAP. V.

Non enim sumus sufficientes cogitare aliquid à nobis quasi ex nobis : sed sufficientia nostra ex Deo est.

2. Cor. 3. 5.

Et nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in spiritu sancto. 1. Cor. 12. 3.

Sine me nihil potestis facere. Ioan. 15. 5.

Convertimini ad me, & ego revertar ad vos. Zach. 1. 3.

Appropinquate Deo, & appropinquabit vobis. Jacob. 4. 8.

Expectat Dominus ut misereatur vestri. Isai. 30. 18.

Voluntati enim ejus quis resistit? Rem. 9. 19.

la grace & le secours particulier de Dieu, nous ne pouvons rien faire qui lui soit agreable, ni dire une bonne parole, ni avoir seulement une bonne pensée : Car nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, dit saint Paul, mais c'est Dieu qui nous en rend capables, & nul ne peut seulement confesser que JESUS est le Seigneur, sinon par le saint Esprit. Et JESUS-CHRIST nous assure lui-même que nous ne sommes rien, & que nous ne pouvons rien sans sa grace. Vous ne pouvez rien faire sans moi, dit-il : Il ne veut point que nous fassions sans lui la moindre bonne action, qu'il ne nous l'inspire, & ne nous la fasse faire : Toutefois il ne laisse pas de nous exhorter tres-souvent à la vertu, & de nous avertir en toutes rencontres de nous convertir à lui. Convertissez-vous à moi, dit-il par son Prophete Zacharie, & je retournerai à vous. Et par saint Jacques : Approchez-vous de Dieu, & il s'approchera de vous. Il nous apprend aussi par la bouche d'Isaïe, qu'il attend que nous fassions de nôtre part ce qui est en nôtre pouvoir pour obtenir sa grace, avant que de nous l'accorder : Le Seigneur vous attend, dit-il, afin de vous faire misericorde.

Dieu est veritablement tout-puissant, & peut faire dans ses creatures tout ce qu'il lui plaît, sans qu'il y en ait aucune qui lui puisse resister : Car, comme dit l'Apôtre, qui est-ce qui resiste à sa volonté ? Il n'y a point de cœur si dur, qui ne cede à ses impressions & à ses mouvemens. Il atteint d'une extremité jusqu'à l'autre par sa puissance, parce qu'elle conduit infailliblement ses Elus jusqu'au point de la grace & de la gloire qu'il a resolu de leur donner. Et il dispose tout avec

douceur par sa sagesse ; parce qu'elle agit dans l'ame , non seulement sans aucune violence , mais avec une douceur & un plaisir ineffable qui fait qu'elle ne trouve de la joie qu'à plaire à Dieu , & qu'elle met sa liberté à être plutôt assujettie à la grace qui la rend libre , qu'à sa volonté propre qui la rend esclave de ses passions.

On peut aussi entendre par cette douce disposition que la sagesse met dans toutes choses , la maniere dont elle les conduit toutes à leurs fins par des moyens conformes & proportionnez à la condition & à la nature de chacune. Ainsi lorsqu'elle assujettit les hommes à la puissance de la grace qui agit en eux , c'est toujours en leur conservant l'usage de leur liberté. Elle veut que lorsque sa grace les prévient , ils fassent aussi-tôt de leur part tout ce qui est en eux pour en produire & recevoir les fruits. Et elle nous accorde toujours une plus grande abondance de graces à proportion du soin & de la diligence que nous emploions avec les efforts de nôtre volonté pour cooperer à la grace qui la prévient & la fait agir. C'est pourquoy encore qu'il n'y ait que Dieu seul qui nous puisse mettre dans la disposition convenable & necessaire pour participer dignement à ses divins Mysteres ; il veut néanmoins que nous fassions de nôtre part tous nos efforts pour nous en rendre dignes ; & il nous y exhorte lui-même en plusieurs endroits de la sainte Ecriture : comme quand il dit par le Prophete Amos : *Préparez-vous , enfans d'Israël , pour aller au devant de vôtre Dieu.* Et par Samuel : *Tenez vos cœurs prêts pour y recevoir le Seigneur , & ne servez que lui seul.* Le saint Esprit même nous déclare , que nous sommes chargez du soin de préparer & de disposer nos ames pour

O Israël præpare in occursum Dei tui. Amos. 4-12.

Præparate corda vestra Domino, & servite illi soli.

1. Reg. 7. 3.

CHAP. V.  
Hominis est præ-  
parare animam  
suam. Prov. 16. 1.

une si sainte action : C'est à l'homme, dit-il, à préparer son ame. Ce n'est pas à dire que l'homme puisse préparer son ame sans le secours de la grace ; puisque le même saint Esprit nous assure par saint Paul, que nous ne pouvons pas avoir de nous-mêmes une seule bonne pensée, mais on doit l'entendre ainsi : celui qui fait tout ce qu'il peut de sa part pour se mettre dans une disposition proportionnée à l'importance & à la sainteté de l'action, ne manque point d'avoir le secours de la grace qui fait tout le bien qui s'y rencontre.

On voit assez par ce que nous avons dit, quels sont les soins & les efforts qu'on est obligé d'employer à cette préparation. C'est pourquoi il n'est pas besoin d'expliquer ici jusqu'où on les doit porter. Il ne faut qu'être raisonnable pour savoir qu'ils doivent être proportionnés à la dignité de l'hôte qu'on doit recevoir. Nous voyons par expérience, que quand le Roi doit entrer dans une ville, on ne pense plus qu'à lui préparer des honneurs, des fêtes & des réjouissances ; & l'on emploie auparavant beaucoup de temps & d'argent pour tenir toutes choses prêtes & disposées conformément à la grandeur de sa Majesté, & au respect qui lui est dû. Que ne doit-on pas donc faire pour recevoir *Celui qui a ce nom écrit sur son vêtement & sur sa cuisse, Le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs* ? David le plus saint des Rois, après avoir amassé une quantité prodigieuse d'or, d'argent, de pierres précieuses, de toutes sortes de métaux, de pierres, & de bois, & une infinité d'autres choses d'une valeur inestimable pour en élever un Temple à Dieu, trouva que tout cela étoit tres-peu de chose en comparaison de ce qui est dû à la souveraine Majesté ; & la

Qui habet in vestimento & in femore suo scriptum, Rex regum, & Dominus dominantium. Apoc. 19. 16.

& la raison qu'il en donne lui-même dans l'écriture, est que l'édifice qu'il avoit dessein de bâtir n'étoit pas pour la demeure d'un homme, mais pour la demeure de Dieu même. Et lorsque Salomon son fils eut achevé tout l'édifice de ce Temple dont David avoit fait le projet, qui a été le plus superbe ouvrage qui ait jamais paru au monde, & où il sembloit que Dieu eût pris plaisir de faire voir jusqu'où pouvoit aller la magnificence des hommes; ce Prince considérant que c'étoit pour Dieu même qu'il l'avoit élevé, estima que c'étoit une pauvre demeure pour une si haute Majesté; & dans cette veüe il s'écria: Est-il possible que Dieu veuille habiter en ce lieu? Si le Ciel & la terre ne le peuvent contenir, combien moins le pourra cette maison que j'ai bâtie? Ce que dît alors Salomon, ne nous doit-il pas faire reconnoître que tous les soins, & tous les efforts des hommes sont trop foibles & trop courts pour pouvoir préparer une digne demeure, non pas à l'Arche de Dieu, mais à Dieu même en personne.

CHAP. VI.

Neque enim homini preparatur habitatio, sed Deo. 1. Prov. 29. 1.

Si Cælum & cæli cælorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc quam ædificavi? 3. Reg.

CHAPITRE VI.

Que pour bien celebrer les saints Mysteres, il faut avoir une grande pureté de foi, avec une humble & entiere soumission d'esprit à tout ce qu'elle enseigne.

§. I.

Nous avons fait voir en general dans les Chapitres precedens, combien il est important & necessaire de se procurer avec toute la diligence & tout le soin possible, la disposition qui con-

## CHAP. VI.

vient pour célébrer dignement les sacrez Mysteres de la Messe. Il reste maintenant à expliquer en particulier quelle doit être cette disposition, en quoi elle consiste, & quels sont les moïens de se la procurer. Et pour cela il faut sçavoir qu'il y a deux manieres de se disposer à la celebration du saint Sacrifice de l'Autel; l'une generale, & l'autre particuliere. La generale, est le soin que doivent avoir les Prêtres, que toute leur conduite réponde à l'excellence & à la sainteté des Mysteres qu'ils celebrent. Et pour cet effet le principal est de travailler continuellement à purifier leur cœur en le dégageant des soins & des affections auxquelles il s'attache: ce qui ne se peut faire que par la mortification, & par la suite d'une vie réglée selon l'Evangile; en sorte qu'elle soit comme une continuelle préparation pour célébrer. On peut voir sur ce sujet ce que nous en avons dit en parlant des devoirs & des obligations qui sont attachées à la dignité Sacerdotale.

L'autre maniere de préparation est particuliere, parce que quelque sainte & réglée que soit la vie d'un Prêtre, il est toujours juste & necessaire qu'il se dispose pour la celebration du saint Sacrifice de la Messe par quelque étude & quelque exercice particulier. C'est donc de cette sorte de disposition que nous allons traiter. Elle consiste en beaucoup de choses: mais comme on les peut toutes réduire à deux principales, qui sont la pureté du cœur, & l'attention ou la consideration de l'esprit: nous nous contenterons de dire quelque chose de chacune de ces deux, parce qu'elles renferment toutes les autres.

On peut considerer trois sortes de pureté: L'une de foi, l'autre d'intention, & la troisième

de conscience. Il n'est pas besoin de dire beaucoup de choses de la premiere ; puis que par la misericorde de Dieu nous parlons à des Prêtres Catholiques, qui sont nez, nourris & instruits dans la vraie foi de la sainte Eglise Romaine, & bien affermis dans la creance de tout ce qu'elle tient & enseigne de cet adorable Mystere. C'est pourquoy il suffit de dire ici en passant, qu'entre tous les Mysteres de la Religion Chrétienne, il n'y en a point qui demande un plus grand exercice de foi, que celui du tres-saint Sacrement de l'Autel. C'est là où il faut fermer les yeux à toutes les lumieres de la raison humaine, & à tous les témoignages des sens, pour ne plus écouter & entendre que par la foi, les paroles de JESUS-CHRIST, & la voix de l'Eglise. Tous nos sens extérieurs sont défectueux en cette rencontre : la veüe, le goût, l'odorat, & le toucher s'y trompent : Il n'y a que l'oreille de la foi qui nous assure contre la raison humaine & contre les erreurs des autres sens, en croiant sincerement & avec simplicité les paroles que JESUS-CHRIST nous prêche & nous enseigne par ses Ministres : *La foi vient de ce qu'on a oïi*, dit saint Paul, & *on a oïi, parce que la parole de JESUS-CHRIST a été prêchée*. L'ouïe est donc le seul organe de la foi, pour démentir les autres sens par la creance que nous avons aux choses que l'Ecriture & la Tradition nous enseignent de ce Mystere. C'est pourquoy l'Eglise chante dans l'Hymne du saint Sacrement ces belles paroles : *Que la foi nous éclaire au défaut de nos sens*.

C'Est en ne gardant pas cette doctrine & cette regle de la sincerité Chrétienne, que les heretiques sont malheureusement tombez dans des erreurs si étranges, qu'il y a lieu de s'étonner comment il peut entrer dans l'esprit de l'homme des pensées si folles, si extravagantes & si contraires aux paroles expresses de la Verité même, qui dit si clairement à ses Disciples en leur donnant du pain : *Prenez, mangez : C'est-là mon Corps.* Et en leur donnant le Calice : *Buvez-en tous ; car c'est-là mon Sang : Et faites ceci en memoire de moi :* Et dans un autre endroit, *Ma chair est vraiment viande, & mon Sang est vraiment breuvage.*

La clarté & l'évidence de ces paroles qui est si grande, ne fait que les ébloüir & les aveugler davantage. Et il leur arrive la même chose qu'à ceux qui regardent trop fixement le Soleil. Sa trop grande lumiere les ébloüit de telle sorte, qu'ils ne peuvent plus voir ni le Soleil, ni aucune autre chose. C'est pourquoi l'Apôtre nous exhorte à nous *approcher* de ce saint Mystere *avec un cœur vraiment sincere, & avec une foi pleine de respect & de confiance.* Croïons donc avec une foi simple & ferme les paroles de JESUS-CHRIST, & ce que la sainte Eglise nous propose de sa part, sans le vouloir examiner ni approfondir ; de peur que nous n'attirions sur nous la peine, dont le saint Esprit menace ceux qui veulent trop curieusement penetrer les secrets de Dieu, quand il dit : *Celui qui veut penetrer dans la Majesté, sera accablé par la gloire.* L'Apôtre dit encore fort bien, qu'à l'é-

*Accedamus cum  
vero corde in ple-  
nitudine fidei.  
Hebr. 10, 22.*

*Qui scrutator est  
majestatis, oppri-  
metur à gloria.  
Prov. 25, 27.*

gard de ces divins Myfteres : Nous devons rendre nos esprits captifs & affujettis au service de JESUS-CHRIST & a fa parole. Si un ferviteur vouloit se mêler du gouvernement & de la conduite de la maison de son maître, & se mettre en peine d'examiner si les choses qu'il ordonne font bien ou mal ordonnées, on ne manqueroit pas de lui dire avec mépris : insolent qui vous a établi pour juger de ces choses ? Vôtre devoir est de me servir, & de faire ponctuellement ce que je vous commande, & non pas d'examiner si j'ai raison ou si j'ai tort de le commander. C'est dans cet état de soumission & d'affujettissement que saint Paul veut que nous tenions nôtre esprit à l'égard des choses de la foi, en sorte que nous ne lui donnions pas la présomptueuse satisfaction de les examiner ; mais qu'il se contente de les croire, & d'executer avec une humble obéissance tout ce qu'elles lui ordonnent.

Ce precepte de l'Apôtre regarde plus particulièrement le Myftere de l'Eucharistie que tous les autres ; & c'est pour cette raison même que dans les paroles de la consécration, il est appelé le Myftere de la foi. Dans tous les autres saints Myfteres, la lumiere de l'esprit humain a beaucoup de lieu pour aider la foi, mais en celui-ci il n'y a que la foi qui ait lieu. C'est à elle seule qu'on doit déferer & donner toute sa créance ; la raison humaine lui doit demeurer assujettie de telle sorte, qu'elle n'ose pas s'ingerer d'examiner & d'approfondir ce qu'elle ne peut comprendre.

CHAP. VI.

In captivitatem redigentes omnem intellectum, obsequium Christi.

2. Cor. 10. 5.

## CHAP. VI.

## §. III.

Entre les ceremonies que Dieu avoit ordonnées pour manger l'agneau qu'on immoloit tous les ans pour célébrer la Fête de Pâque, & qui marquoit en figure l'auguste Sacrement de nos Autels, l'ordre le plus formel fut celui-ci : *Vous n'en mangerez rien de crud, ni de cuit dans l'eau ; mais seulement rôti au feu. Vous en dévorerez la tête avec les pieds & les intestins, sans qu'il en demeure rien jusqu'au lendemain ; & s'il en reste quelque chose, vous le brûlerez au feu.* Certainement, si ces paroles ne renfermoient pas de grands Mysteres pour la vie spirituelle, il auroit été assez inutile de défendre aux Israélites de manger cet agneau, ni crud ni bouilli. Ils sçavoient bien que cette viande ne se devoit pas manger en cette maniere, & que la coûtume étoit de la manger rôtie. Mais il étoit nécessaire que Dieu le leur défendît néanmoins par un ordre exprés & particulier, pour nous faire comprendre qu'il y avoit en cela d'autres plus grands Mysteres qui regardoient le tres-saint Sacrement, signifié & figuré par cet agneau de Pâque, que nul ne devoit manger ni crud, ni bouilli, mais seulement rôti.

On ne le doit point manger crud comme les Juifs se l'étoient imaginé, lorsqu'ils se scandaliserent si fort, selon que le rapporte saint Jean dans son Evangile. Car le Seigneur leur disant, qu'ils devoient manger sa propre Chair, & boire son Sang, ils crurent qu'il entendoit qu'ils devoient déchirer sa chair par morceaux pour la manger, & boire son Sang en la même maniere qu'ils le répandirent depuis. C'est pourquoi prenant ainsi crû-

Non comedetis  
ex eo crudum quid,  
nec coctum aquâ,  
sed tantum assum  
igni : caput cum  
pedibus ejus & in-  
testinis vorabitis,  
nec remanebit ex  
eo quidquam usque  
mane : si quid re-  
siduum fuerit, igne  
comburetis. *Exod.*  
12. 2.

ment ses paroles, ils commencerent à murmurer & à dire: *Comment celui-ci nous peut-il donner sa chair à manger? Ces paroles sont bien dures, qui peut les écouter?* En effet, ç'auroit été une chose tres-dure & tres-inhumaine de les vouloir obliger à manger cette chair sacrée d'une maniere aussi cruë & aussi materielle qu'ils le pensoient.

Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum? Durus est hic sermo; & quis potest eum audire? Joan. 6. 53. 61.

Cette divine chair de l'Agneau ne se doit point non plus manger bouïllie dans l'eau des vains raisonnemens des Philosophes & de la curiosité de l'esprit humain, comme la mangent les heretiques qui veulent penetrer la profondeur de ces souverains Mysteres par de froides & vaines subtilitez, & par le secours de leurs propres lumieres qui ne sert alors qu'à les aveugler, & à les conduire dans le précipice; mais il faut necessairement la manger rôtie par le feu de la charité, qui seule peut rendre la chair de cet Agneau delicieuse & profitable à nos ames. La seule consideration de cet ardent amour qui a produit cette merveille de nos Autels, suffit pour applanir toutes les difficultez qui arrêtent l'esprit & la raison des hommes. C'est pourquoi le Texte sacré dit fort bien: *Que tout ce qui reste de l'agneau après qu'on en a mangé doit être consumé par le feu; car tout ce que l'esprit & la raison de l'homme ne peut comprendre touchant le saint Sacrement, se doit mettre dans ce grand feu d'amour, dont le cœur du Sauveur a toujours brûlé pour les hommes, afin que dissipant & consumant toutes ces difficultez, il rende facile & doux à nôtre esprit tout ce qui auparavant lui sembloit dur & impossible.*

En effet plus les choses que nous admirons dans cet adorable Mystere sont incomprehensibles à la raison humaine, plus elles doivent allumer dans

## CHAP. VI.

nôtre cœur le feu de l'amour de Dieu, afin qu'il consume tous les obstacles que la nature y rencontre. Qu'y a-t-il au monde de plus efficace pour nous embraser de l'amour de Dieu, que de voir que ce même Dieu a fait pour nous des choses si grandes & si sublimes, qu'il n'y a point d'entendement qui les puisse comprendre? Voilà proprement ce que l'Écriture nous veut faire entendre lorsqu'elle dit, que s'il reste quelque chose de l'agneau qu'on ne puisse pas dévorer, on le doit brûler au feu.

On doit encore bien remarquer cette parole du Texte: *Vous en devorerez la tête, les pieds & les entrailles*; car elle nous apprend qu'on ne le doit point manger negligemment ni avec dégoût, ni en épluchant trop les morceaux en y recherchant son propre goût, comme on fait dans les viandes communes & ordinaires; mais qu'on le doit dévorer tout entier avec une sainte avidité, & en avaler la tête, les pieds & les entrailles. La tête de cet Agneau est la divinité même, selon cette parole de l'Apôtre: *Dieu est le chef de JESUS-CHRIST*. Et par les pieds, les Saints entendent la sainte humanité. Et l'on doit manger tout cela ensemble; un vrai Dieu, & un homme entier & parfait, composé d'un corps & d'une ame: & plus particulièrement encore les entrailles d'amour qui l'ont porté à faire pour les hommes cette souveraine merveille, de se donner soi-même à eux pour la nourriture de leurs ames.

Ainsi, ce que nous devons croire précisément de cet adorable Mystère, est que par les paroles de la consécration, qui sont celles dont JESUS-CHRIST même s'est servi dans la dernière Cène pour l'instituer, le pain est changé au vrai Corps de ce divin Libérateur, & le vin en son vrai Sang; que

Caput Christi  
Deus I. Cor. II.

---

C H A P I T R E VII.

*Que pour celebrer les saints Mysteres, on doit avoir une grande pureté d'intention. Et quelles fins le Prêtre peut & doit se proposer en celebrant.*

§. I.

**L**A seconde sorte de pureté dont nous devons parler ici, est celle de l'intention, qui est tres-necessaire pour celebrer dignement les saints Mysteres de nôtre foi; car c'est une maxime constante parmi les Theologiens & les Philosophes, que tout ce qu'il y a de bien ou de mal dans les actions des hommes, vient de la fin à laquelle ils les rappor-

*S. Thom. 2. 2. q. 1. art. 3.*  
*Arist. lib. 1. Ethic.*

## CHAP. VII.

Secundum quod  
finis propter quem  
operamur, est cul-  
pabilis, vel lau-  
dabilis; secundum  
hoc, sunt opera  
nostra culpabilia,  
vel laudabilia.

August. lib. 2. de  
morib. Eccles. &  
contra Manich. c.  
13.

Si oculus tuus  
fuerit simplex, to-  
tum corpus tuum  
lucidum erit: si  
autem oculus tuus  
fuerit nequam, to-  
tum corpus tuum  
tenebrosum erit.  
Matth. 6. 22.

tent, ou de l'intention avec laquelle ils les font; en sorte qu'elles sont toujours bonnes ou mauvaises, à proportion que cette fin ou cette intention sont justes, ou dereglées. D'où vient que le grand S. Augustin dit, Que nos œuvres sont dignes de reproche ou de louange, selon que la fin, pour laquelle nous les faisons, est loüable ou reprehensible.

Cela est tellement vrai, que la Communion'même, & la celebration de la Messe, qui est l'action la plus sainte & la plus sacrée qu'il y ait dans l'Eglise, devient tres-mauvaise & tres-vicieuse en foi, lors qu'on la fait avec une mauvaise intention, & pour une mauvaise fin. C'est ce que JESUS-CHRIST même nous marque aussi tres-bien par ces paroles: *Si vôtre œil est simple, tout vôtre corps sera éclairé; mais si vôtre œil est mauvais & impur, tout vôtre corps sera tenebreux.* C'est une chose si importante dans l'exercice même des bonnes œuvres, de bien regler & diriger cet œil de la droite intention, qu'une bonne action étant faite pour une fin excellente & parfaite, comme par le pur amour de Dieu & pour sa seule gloire, peut être si meritoire & si élevée au-dessus de la même action, faite pour une autre fin moins parfaite, quoique bonne, telle que peut être la crainte de l'Enfer, le desir de la recompense; où quelque autre chose ou l'interest & l'amour propre soient mêlez, qu'il n'y a pas plus de comparaison de l'une à l'autre, qu'il y en a entre la lumière du Soleil & celle d'une chandelle, tant il est important de faire toutes les œuvres avec une intention droite & sincere, & pour une bonne fin.

On peut facilement inferer de là combien sont dignes de reproches & de reprehenfion, les Prê-

tres qui celebrent tous les jours par le seul motif de la coûtume, & qui vont à l'Autel à l'heure qu'ils ont accoûtumé de dire la Messe, avec la même indifférence, & sans penser à la grandeur & à la sainteté du Mystere, non plus que s'ils alloient se mettre à table à l'heure du repas. C'est-là proprement faire ce que l'Apôtre reproche comme une faute horrible, à ceux qui ne mettent point la différence qu'ils doivent entre manger la Chair de JESUS-CHRIST, & manger des viandes ordinaires, lors qu'il dit *que ne faisant pas le discernement qu'ils doivent du Corps de JESUS-CHRIST qu'ils reçoivent à la Communion, ils mangent leur jugement & leur propre condamnation*: Mais ceux-là sont encore bien plus blâmables & plus criminels qui celebrent pour un gain temporel, par un motif d'intérêt, & dans la vûë de l'argent qu'on leur donne pour la Messe. Car encore qu'il soit permis de recevoir quelque distribution pour dire la Messe, & que la sainte Eglise même déclare avec l'Apôtre: *Que ceux qui servent à l'Autel ont part aux Oblations de l'Autel, & en doivent vivre*; C'est néanmoins une chose illicite & criminelle de celebrier principalement pour cette fin, & à cette intention; & il semble que ceux qui sont assez malheureux pour le faire, tombent dans la même faute qui attira autrefois le feu du Ciel sur les deux enfans d'Aaron, qui fut d'offrir le Sacrifice avec un feu étranger; Car ce n'est point en effet le feu de l'amour de Dieu qui porte ces personnes à la celebration de cet adorable Sacrifice, mais c'est l'ardeur d'une insatiable avarice, & une honteuse passion d'amasser de l'argent. Ceux qui reçoivent dans cette vûë les di-

Cum divina mysteria accipiunt, non caelestem panem, sed terrenum

## CHAP. VII.

quærent : non spiri-  
ritum, sed lucrum.  
Non Dei honorem,  
sed questum pecu-  
niam : & ita  
corpus Domini nõ  
tam accipiunt quã  
rapiunt ; quia ac-  
cedunt non vocati  
à Deo, sed im-  
pulsu à sua cupidi-  
tate & avaritia.

*D. Bonav. tract.  
de præp. ad Miss.  
cap. 8.*

un intérêt temporel ; non l'honneur de Dieu, mais de l'argent. Et ainsi ils ne reçoivent pas, mais ils ravissent comme par force le Corps de JESUS-CHRIST, parce qu'ils s'en approchent sans y être appellez de Dieu, ni poussez par aucun autre motif que celui de leur avarice, & de leur cupidité.

Mais sans nous arrêter davantage à toutes ces mauvaises fins, & ces intentions vicieuses & déréglées, qui sont comme autant de fausses portes par où l'on entre souvent, non pas comme des fidèles pour recevoir des récompenses, mais comme des voleurs pour commettre des vols & des sacrilèges ; nous proposerons ici les véritables fins pour lesquelles on doit célébrer le saint Sacrifice de la Messe, afin que les Prêtres les ayant devant les yeux, s'en puissent servir à diriger & perfectionner leur intention toutes les fois qu'ils voudront s'approcher du saint Autel.

## §. II.

**S**aint Bonaventure dans son Traité de la préparation de la Messe, marque beaucoup d'intentions & de fins différentes, auxquelles le Prêtre peut rapporter cette action toute sainte & toute divine. Nous les réduirons ici comme en abrégé dans les points qui suivent, afin que les Prêtres les y puissent voir d'une seule inspection, en se préparant pour dire la Messe.

La première fin que le Prêtre doit avoir en célébrant, est de rendre à Dieu la gloire qui lui est dûë, & de s'acquitter dignement envers sa divine Majesté du culte & de l'adoration qui lui appartient, en lui témoignant le desir que nous avons qu'il soit honoré & glorifié de toutes les creatures autant qu'il le merite. Ce qui ne se peut faire si

*les saints Myfteres de l'Autel.* T A I T E' VI. 589  
parfaitement par aucune chose que par l'oblation CHAP. VII;  
de ce Sacrifice du Corps & du Sang de JESUS-  
CHRIST, & de tous les merites.

La seconde est de rendre à JESUS-CHRIST un service qui lui soit agreable ; car il n'y a rien qui lui plaise tant que de voir représenter comme on fait dans le Sacrifice de la Messe les saint Myfteres de la Passion & de la Mort. De là vient qu'il nous recommande si particulièrement de le célébrer toujours en sa memoire : *Toutes les fois, dit-il, que vous ferez ces choses, faites-les en memoire de moi.*

Hæc quotiescumque feceritis, in mei memotiam facietis.

La troisième, est d'honorer par une veneration particuliere la sainte Vierge, ou quelque autre Saint. Car nous ne leur pouvons pas donner une marque plus grande, ni plus agreable de nôtre devotion envers eux, que l'oblation que nous faisons à Dieu du saint Sacrifice de la Messe en leur nom, & en action de graces pour les bienfaits dont il les a favorisez sur la terre, & pour ceux dont ils jouissent maintenant dans la gloire.

La quatrième, est l'édification & l'utilité de toute l'Eglise : l'augmentation de la foi, & la multiplication des fideles dans toutes les parties du monde ; à quoi ce divin Sacrifice contribuë merveilleusement.

La cinquième, est d'exercer la charité envers nos freres, tant ceux qui sont morts, que ceux qui vivent encore, en témoignant à Dieu un grand desir d'obtenir pour eux, par le Sacrifice de son Fils immolé & offert sur l'Autel, le secours & le soulagement dont les uns & les autres ont besoin dans leurs travaux & dans leurs differentes peines. Car il est certain qu'il n'y a rien qui puisse interceder avec plus de force & d'efficacité auprès du Pere Eternel, pour le salut des vivans, & pour le re-

pos de ceux qui sont morts, que le Sang de son Fils, qui a été répandu pour tous.

La sixième, est d'accroître & de fortifier de plus en plus l'amour de Dieu dans notre cœur, en l'embrassant amoureusement, & en nous unissant intimement à lui, comme nous faisons dans ce divin Sacrement.

La septième, est de satisfaire à l'obligation que nous avons de témoigner à Dieu une digne reconnaissance de ses bienfaits; car nous ne pouvons rien offrir à sa souveraine Majesté, qui soit plus précieux ni plus agreable à ses yeux, que le saint Sacrifice de la Messe, qui est proprement un Sacrifice de louange & d'action de graces. D'où vient qu'il porte le nom d'Eucharistie, qui signifie remerciement ou action de graces.

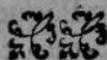
La huitième, est de satisfaire pour nos pechez. Il n'y a rien de plus puissant pour cet effet, que d'offrir au Pere Eternel les travaux & les merites de son Fils; lesquels lui étant offerts sur l'Autel de la Croix, ont été plus que suffisans pour expier tous les pechez du monde.

La neuvième, est d'obtenir de Dieu tout ce que nous lui demandons, soit afin d'être délivrez de nos maux, ou de recevoir les graces & les secours dont nous avons besoin. Car le moyen le plus puissant pour les attirer sur nous, est de presenter au Pere Eternel son propre & unique Fils, qui est, comme dit l'Apôtre saint Jean, notre Avocat envers sa divine Majesté, & à qui il ne refuse rien de tout ce qu'il lui demande.

La dixième, est de participer à tous les merites de notre Sauveur JESUS-CHRIST, lesquels nous sont tres-abondamment communiquez dans le saint Sacrement, qui pour cette raison est appelé la

Communion. Enfin nôtre principale intention en nous approchant de ce divin Mystere, doit être de nous revêtir de JESUS-CHRIST même, comme dit l'Apôtre, & de recevoir son saint Esprit dans nos ames, afin qu'il détruise en nous le vieil homme, qu'il nous fasse vivre de telle sorte, que nous puissions dire avec le même Apôtre: *Ce n'est plus moi maintenant qui vis, c'est JESUS-CHRIST qui vit en moi.*

Le Prêtre qui celebre peut rapporter & diriger le saint Sacrifice à toutes ces différentes fins, & avoir en même temps toutes ces intentions, sans que l'une le détourne de l'autre. Au contraire elles s'entraident merveilleusement, & font toutes ensemble un tres-agreable concert. Il peut aussi envisager plus particulièrement celle qui a plus de rapport à sa dévotion & à ses besoins. Que s'il n'a pas le loisir ni la disposition nécessaire pour s'arrêter à la consideration particuliere de toutes ces diverses fins, il pourra offrir le Sacrifice en general pour toutes les intentions que JESUS-CHRIST même a eues dans l'institution du saint Sacrement, & pour toutes celles qu'il a voulu, & qu'il veut qu'ayent maintenant ses Prêtres, les renfermant ainsi toutes dans cette generalité. Voilà ce qu'il est nécessaire de savoir touchant la pureté d'intention.



## C H A P I T R E VIII.

*De la pureté de conscience nécessaire pour célébrer dignement. Et que pour rendre cette pureté parfaite, il faut tâcher d'éviter même les pechez veniels.*

## §. I.

*Sup. cap. 3.*

**L**A troisième sorte de pureté, est celle de la conscience. Nous avons déjà fait voir combien il est nécessaire & important que nous soions purs non seulement de pechez mortels, mais encore de pechez veniels, autant qu'on le peut être; parce que quelque petits & legers qu'ils soient, ils ne laissent pas d'empêcher en partie le fruit du Sacrement, & de nous rendre indignes de le célébrer.

Pour donner une idée véritable de l'extrême pureté de conscience qu'il faut avoir pour participer dignement aux divins Mysteres de nos Autels, il faut peser & considerer avec attention celle que Dieu demandoit pour les anciens Sacrifices. Combien de fois dit-il touchant l'agneau de Pâque, que nul ne le doit manger que celui qui est pur? Nous sçavons de même, que les fautes les plus legeres rendoient les Juifs impurs, & indisposés pour cette ceremonie. D'entrer seulement dans la maison d'un Gentil, ou dans l'auditoire d'un Juge étranger, c'étoit un empêchement qui rendoit inhabile pour célébrer la Pâque. Ainsi nous voyons dans le saint Evangile que ce fut pour cela que les Juifs, qui menerent **J**ESUS de la maison de Caïphe au Palais du Gouverneur, n'y voulurent point entrer; car il est dit qu'ils n'entrèrent point dans le Palais de Pilate, de peur qu'étant deve-

mus impurs, ils ne puissent manger la Pâque.

C'est ce qui nous devoit couvrir de confusion nous autres qui craignons si peu de nous fouiller de plusieurs taches & de commettre plusieurs fautes beaucoup plus grandes que celles-là, & qui ne laissons pas après cela de nous approcher des Autels, qui sont sans comparaison plus saints & plus venerables, que tous ceux de l'ancienne Alliance; de celebrer la vraie Pâque, qui est le Sacrifice où JESUS-CHRIST même est immolé, selon cette expression de l'Apôtre : JESUS-CHRIST qui est notre Pâque & été immolé pour nous; & de manger le veritable Agneau de Dieu qui efface les pechez du monde. Avec quel soin Dieu n'avoit-il pas ordonné autrefois qu'il y eût toujours un grand bassin de cuivre entre le Tabernacle & l'Autel, afin que les Prêtres se lavassent les pieds & les mains avant que de s'approcher de l'Autel pour offrir des Sacrifices; & qu'on y mît même des miroirs à l'entour, afin d'ôter jusques aux moindres taches qu'ils appercevoient sur eux. Et Dieu leur avoit ordonné de se laver avec exactitude sur peine de mort, voulant, dit l'Ecriture, que cette loi se gardât éternellement. Il marquoit donc dès lors bien sensiblement (tous ces Sacrifices n'étant en ce temps-là que des figures de l'avenir) quelle pureté il exigeroit un jour des Ministres de son Autel, & des Prêtres de la Loi nouvelle. Car comme le remarque fort bien un grand Saint & un Pape, étant difficile que vivant parmi les hommes, ils n'aient toujours quelques ordures aux pieds, qui marquent les affections de l'ame, & aux mains qui en representent les actions, ils doivent avoir recours aux eaux sacrées de la componction & de l'humilité du cœur, pour avoir toujours l'ame nette, & pour

Pascha nostrum  
immolatus est  
Christus. 1. Cor.  
5. 7.

## CHAP. VIII.

ne s'approcher, s'il étoit possible, des Mystères qui sont redoutables aux Anges mêmes, qu'avec la pureté des Anges.

C'est aussi cela même que nôtre divin Sauveur nous a voulu faire entendre, en lavant les piés à ses Disciples, avant que de leur donner le Sacrement de son Corps & de son Sang, quoi qu'il leur eût déjà lui-même rendu témoignage, qu'ils étoient purs; Car il leur avoit dit: *Vous êtes déjà purs, à cause de la parole que je vous ai dite. S'ils sont déjà purs, à quoi sert donc ce bassin, cette eau, & ce linge dont vous êtes ceint? C'est pour les rendre encore plus purs qu'ils ne le sont. C'est que toute pureté ne suffit pas pour recevoir mon Corps & mon Sang; il faut être pur jusqu'à la plante des piés: Celui qui a déjà été lavé, n'a plus besoin que de se laver les piés.* Pour vous, mes Disciples, vous êtes purs, mais vous ne l'êtes pas encore assez pour un si saint Mystère. C'est pourquoi nettoïez-vous & purifiez-vous de plus en plus: *Que celui qui est juste, se justifie encore: que celui qui est saint, se sanctifie encore, & que celui qui est pur & net ait soin de se nettoïer & de se purifier de plus en plus.*

Jam mundi estis  
propter sermonem  
quem locutus sum  
vobis. Joan. 15. 3.

Qui mundus est  
non indiget nisi  
ut pedes lavet.  
Joan. 13. 10.

Qui justus est ju-  
stificetur adhuc:  
Et qui sanctus  
sanctificetur ad-  
huc. Apoc. 22.  
Et qui mundus  
mundetur adhuc.

Comme les piés sont les parties du corps qui touchent à la terre de plus près, & qui par conséquent se souillent plus promptement & avec plus de facilité; c'est une nécessité de les laver aussi plus souvent. Il en est de même des piés de nôtre ame, qui sont ses affections & ses desirs, ainsi qu'il a déjà été remarqué, parce que ce sont en effet les desirs & les affections qui la portent à faire tout ce qu'elle fait. Et comme elle n'en a point qui ne tendent toujours en quelque sorte vers la terre, il s'y attache toujours facilement quelque petite

ordure, & quelque pouſſiere qui nous oblige à re- CHAP. VIII.  
commencer ſouvent à les laver & à les purifier.

§. II.

IL n'y a rien qui nous doive mieux faire com-  
prendre combien cette pureté eſt importante &  
neceſſaire, ni qui nous puiſſe donner plus de crain-  
te de ne l'avoir pas, & par conſequent plus d'ar-  
deur pour travailler à l'acquérir, que ce que  
JESUS-CHRIST dit à ſaint Pierre, lors que par  
un ſentiment d'humilité, & dans la vûe de ſa pro-  
pre baſſeſſe, il reſuſoit de ſouffrir que ce divin  
Sauveur lui lavât les piés. Car ce ſaint Apôtre ne  
pouvant ſe reſoudre à voir ce prodigieux rabaiſſe-  
ment de ſon Maître, & lui reſiſtant avec un peu  
trop d'opiniâtreté, il lui déclara, *Que ſ'il ne le la-  
voit, il n'auroit point de part avec lui.* Il lui avoit  
déjà dit comme aux autres qu'il étoit net; mais  
parce qu'il n'avoit pas encore la netteté & la pu-  
reté des piés, c'eſt à dire des affections & des de-  
ſirs du cœur, il l'avertit qu'il n'aura jamais de part à  
ſes divins Myſteres, ſ'il ne ſe laiſſe pas laver les piés.

C'eſt le ſens & l'explication que ſaint Bernard  
donne à ces mêmes paroles du Sauveur, lors qu'il  
dit : Nous ſçavons que le lavement des piés des  
Apôtres nous marque l'importance qu'il y a de ſe  
purifier des pechez qui ne vont point à la mort,  
& dont on ne peut pas s'exempter entierement en  
cette vie, quelque ſoin & quelque diligence qu'on  
apporte pour n'y point tomber. Ce qui paroît évi-  
demment en ce que S. Pierre offrant à JESUS-  
CHRIST ſes mains & ſa tête pour les laver, il  
lui fit cette réponſe : Celui qui a déjà été lavé n'a  
plus beſoin que de ſe laver les piés. C'eſt être la-  
vé que d'être ſans pechez mortels; c'eſt être lavé

Si non lavero te  
non habebis partem  
mecum.  
Joan. 13. 8.

Scimus autem  
quia ablutio iſta  
pedum diſcipulo-  
rum, ad diluenda  
peccata quæ non  
ſunt ad mortem, à  
quibus plene lava-  
re non poſſumus in  
hac vita, perti-  
neat: quod ex eo  
plane coſtat, quod  
offerenti manus &  
caput pariter ad  
abluendum reſpon-  
ſum eſt: qui  
lotus eſt non indi-  
get niſi ut pedes

## CHAP. VIII.

lacet. Lotus enim est, qui gravia peccata non habet, cujus caput, id est, intentio, & manus, id est, operatio, & conversatio munda est. Sed pedes qui sunt animæ affectiones, dum in hoc pulvere gradimur, ex toto mundi esse non possunt, quin aliquando vanitati, aliquando voluptati plus aut curiositati, quam oportet cedat animus vel ad horam. In multis enim offendimus omnes. Veruntamen nemo hæc quæ videntur modica contemnat, aut parvipendat: nemo pernicia Christus, non

que d'avoir la tête & les mains nettes, c'est à dire à l'intention & la conduite pure & sincere; mais pour les piés, qui sont les affections de l'ame, il n'est pas possible humainement, tant que nous marchons dans la poussiere de cette vie. Il s'y attache en une seule heure mille petites pailles & mille petites ordures qui viennent tantôt de la vanité, tantôt \* de la pente que l'on a au plaisir, & à la curiosité, à laquelle on se laisse facilement aller plus qu'il ne faut; & d'une infinité d'autres occasions, où nous tombons tous trop facilement. Mais qu'il n'arrive à personne de mépriser ou de faire trop peu d'état de ces sortes de fautes qui paroissent petites & legeres, & de s'y laisser endormir après y être tombé; parce que, selon qu'il a été dit à saint Pierre, si JESUS-CHRIST ne les lave lui-même, nous n'aurons point de part avec lui.

isiosa securitate dormitet, quoniam ( sicut audivit Petrus ) nisi laverit habebimus partem cum eo. Bern. serm. de Cen. Domini.

C'est pourquoi nous devons craindre extrêmement de nous tromper, si parce que nous nous abstenons des grands crimes, nous croions être bien affermis dans la grace & dans l'amitié de Dieu en conservant de l'attache & de l'affection aux pechez veniels. Cette affection & cette attache malheureuse met enfin l'ame dans un état de secheresse & de tiédeur spirituelle qui ne lui permet pas de faire aucun progrès dans la vertu, parce qu'elle la rend toujours sujette aux mêmes imperfections, & fait qu'elle retombe toujours dans les mêmes fautes, nonobstant ses Confessions & ses Communions frequentes.

Saint Denis Areopagite, le Pape Clement, S. Cyrille d'Alexandrie, & S. Thomas assurent

que le lavement de mains que le Prêtre observe au milieu de la Messe, lors qu'il veut offrir le Sacrifice, est une ceremonie ordonnée par l'Eglise, non pas pour les laver & nettoier corporellement, car elles sont nettes & lavées avant qu'il monte à l'Autel; mais pour marquer la pureté interieure, qu'il doit avoir, non seulement de tous pechez mortels, mais des fautes même les plus legeres; & que c'est pour cela qu'il ne se lave alors que les bouts des doigts. Ce lavement ne se fait pas, dit saint Denys, pour nettoier cette partie du corps qui est déjà lavée, mais pour marquer combien il faut que nous aïons le cœur pur, & la conscience nette de toutes sortes de pechez. De-là vient que le Prêtre ne se lave pas les mains à l'Autel; mais seulement les bouts des doigts, pour montrer qu'il doit être purifié non seulement de toutes grandes fautes, mais même des plus petites.

Les pechez veniels sont proprement ces petits renards que l'Epoux celeste nous exhorte si particulièrement à exterminer: *Prenez-nous*, dit-il, *ces petits renards, qui ravagent les vignes.* Il les appelle petits; mais en même-temps, il marque que les dommages qu'ils nous font sont tres-grands, puisqu'ils ruinent entierement les vignes, & les font périr. En effet ces pechez qui paroissent legers, mettent nôtre ame en tres-mauvais état devant Dieu, & lui sont tres-pernicieux, sur tout lorsqu'il s'agit de recevoir le saint Sacrement avec la foy & la pureté qu'il demande; car comme il a déjà été dit, encore que ces sortes de pechez ne nous ôtent pas entierement le fruit de ce divin Mystere, ils nous en font néanmoins perdre une grande partie, puis qu'ils nous empêchent d'y trouver aussi avantageusement la nourriture de

Ablutio illa non fit ad delendas corporis sordes, quæ jam lotæ fuerant, sed in symbolum quod oportet nos à peccatis omnibus mundari, & ad designandam animi puritatem. Atque ideo abluuntur nō manus sed solæ extremitates digitorum. Dion. de Eccl. Hier. cap. 53.

Capite nobis vulpes parvulas quæ demoliuntur vineas. Cant. 2. 15.

## CHAP. VIII.

nôtre ame, les consolations du saint Esprit, la joye, le goût & la douceur qu'il communique aux ames pures & bien disposées à le recevoir; & beaucoup d'autres effets tres-importans & tres-estimables, dont on peut dire avec verité, que c'est une grande marque qu'on a beaucoup de mépris & d'indifference pour le salut de son ame, & pour les biens spirituels, quand on n'en ressent pas la perte avec une veritable douleur.

Il seroit à propos, lors que nous devons monter à l'Autel pour célébrer, que nous nous considerassions nous-mêmes comme se consideroit Isaië, lorsqu'aïant été transporté en esprit dans le Temple, il y vit le Seigneur assis sur un Trône sublime & élevé, remplissant toute la terre de sa gloire, & les Seraphins autour du Trône qui criaient l'un à l'autre, & disoient: *Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des Armées: la terre est toute remplie de sa gloire.* Ce saint Prophete aïant découvert dans cette vision, par la lumiere du Seigneur même, ses propres fautes, qu'il ne voïoit pas auparavant, & en étant tout affligé, confus, & humilié dans

*Væ mihi, quia  
vir polluis labiis  
ego sum, & in  
medio populi pol-  
luta labia habentis  
ego sum, & regem  
Dominum exerci-  
tuum vidi,  
Isai. 6. 5.*

le cœur, il disoit: *Malheur à moi, parce que mes lèvres sont impures, & que j'habite au milieu d'un peuple dont les lèvres sont aussi souillées; & j'ai vu le Roy, le Dieu des Armées de mes propres yeux.* C'est ainsi que les Prêtres & tous les fideles se doivent considerer, lorsqu'ils connoissent par la lumiere de la Foi, que le Seigneur qu'ils reçoivent dans le Sacrement de l'Autel, est le vrai Fils de Dieu, égal en tout au Pere Eternel, devant qui les colonnes du Ciel tremblent, & sont dans l'épouvante au moindre signe de sa volonté. Ils se doivent affliger & humilier dans la vûë des pechez & des taches qui rendent leur ame difforme aux yeux de Dieu,

*Columnæ celi  
contremiscunt,  
Job. 26. 11.*

& dire avec Isaïe: Malheur à moi, parce que je suis impur & souillé, pour paroître devant une si grande Majesté, & une si grande pureté; nous devons aussi tâcher dans la celebration de la Messe & dans toutes nos Communions, d'imiter cette fraïeur respectueuse avec laquelle les Anges assistent devant le Trône de la majesté de Dieu; & d'exciter nôtre pieté, pour apporter à ce Sacrifice redoutable quelque chose, sinon du zele, au moins de l'humilité de ces purs Esprits.

Dieu en consideration de cet humble sentiment, qu'Isaïe eut de lui-même, envoïa vers lui un Seraphin, lequel tenant en sa main un charbon de feu, qu'il avoit pris avec des pincettes de dessus l'Autel, lui en toucha la bouche, & lui dit: *Le charbon a touché vos lèvres, vous serez purifié de vôtre peché.* Ce même Dieu ne nous envoïe pas maintenant des Seraphins, mais il établit parmi nous des Prêtres qui ont plus de puissance & d'autorité que les Seraphins pour nettoïer & purifier nos ames par le moïen de la penitence, qui les lave parfaitement, & les rend plus blanches que la neige. Et pour parler plus proprement, ce n'est ni un Seraphin, ni le Prêtre; mais c'est le Roi même & le Seigneur des Seraphins, qui nous lave & nous purifie de ses propres mains dans le Sacrement de la Penitence, où il est le principal auteur de l'absolution que nous y recevons. C'est aussi ce que le Prophete Malachie nous promet & nous fait entendre à la lettre, de JESUS-CHRIST, de sa venue en ce monde, de la maniere dont il devoit purifier les ames, & particulièrement celles des Prêtres, afin qu'ils lui pussent offrir des Sacrifices agréables: *Le voici qui vient, dit le Seigneur des Armées: qui pourra seulement penser au jour de*

Ecce tetigit hoc labia tua, & peccatum tuum mundabitur. *Isa.* 6. 7.

Ecce venit, dicit Dominus exercituum, & quis po-

rerit cogitare diem  
adventus ejus? &  
quis stabit ad vi-  
dendum eum?  
ipse enim quasi  
ignis conflans, &  
quasi herba fullo-  
num . . . & sedebit  
conflans & emun-  
dans argentum, &  
purgabit filios Le-  
vi. Malach. 3. 1.  
& seq.

son avènement ; ou qui en pourra soutenir la vue ; car il sera comme le feu qui fond les métaux, & comme l'herbe dont se servent les foulons. Il sera comme un homme assis pour faire fondre & pour épurer l'argent ; il purifiera les Enfants de Levi, afin qu'ils lui offrent des Sacrifices agréables. Il dit qu'il s'appliquera lui-même à purifier les Enfants de Levi, qui sont les Prêtres, pour nous donner la consolation d'être assurez que ce n'est point un homme mortel qui opere en nous l'effet de la Confession, & la pureté que l'ame y reçoit ; c'est une merveille de grace que nulle creature ne nous peut donner, & que JESUS-CHRIST seul peut produire en nous par sa propre vertu, & comme principal auteur, le Prêtre qui prononce en son nom les paroles du Sacrement, n'étant que l'instrument & le Ministre par lequel il en opere invisiblement les effets. La sainte humanité du Sauveur est l'instrument le plus proche, qui par la vertu de la divinité qui lui est jointe, produit réellement, & immédiatement tout l'effet du Sacrement, qui est de nettoier & purifier les ames de toutes les ordures & les taches dont elles sont souillées, & de les rendre belles & agréables aux yeux de Dieu, en sorte qu'elles lui puissent offrir saintement le saint Sacrifice de la nouvelle Alliance.

Ainsi le moyen le plus puissant & le plus efficace pour obtenir la pureté dont nous parlons, est de recevoir souvent le Sacrement de la Penitence, comme il est ordonné par la sainte Eglise : en sorte que si quelqu'un se sent coupable de quelque péché mortel, il est obligé à s'en confesser, de quelque douleur & de quelque regret qu'il en puisse être effectivement touché. C'est ce que le saint Concile de Trente déclare en ces termes ;

Il est évident par la pratique de l'Eglise, que cette épreuve de soi-même est tellement nécessaire, qu'il n'y a personne qui se sentant coupable d'un péché mortel, quoi qu'il en soit vraiment contrit & repentant, ne doive s'en purger par la confession sacramentelle avant que de s'approcher de la sainte Eucharistie. Et cette pratique ne doit point être regardée comme nouvelle dans l'Eglise, puisqu'elle est ordonnée par les Conciles de Nicée, d'Ancyre, & d'Elvire en plusieurs Canons. Cette vérité étant si certaine & si importante pour nôtre dessein, j'ay estimé qu'il étoit à propos de dire quelque chose de ce Sacrement de la Penitence, & de donner ici quelques avis importans pour le recevoir avec tous les fruits & les avantages qu'on en peut attendre, qui sont en tres-grand nombre, & de tres-grande conséquence pour le salut & pour la perfection de chacun. Et afin de le faire avec plus d'ordre & de netteté, nous les avons réduits en un Traité particulier qui est celui qui suit.

CHAP. VIII.

Ecclesiastica autem consuetudo declarat eam probationem necessariam esse, ut nullus sibi conscius mortalis peccati, quantumvis sibi contritus videatur, absque præmissa sacramentali confessione, ad sacram Eucharistiam accedere debeat. Concil. Trid. sess. 13. c. 7. Concil. Nic. 1. Can. 11. & 12. Ancyr. cap. 4. s. & seq. Eliberit. mult. Canonib.



## CHAP. I.



## CINQUIE' ME TRAITE.

*Du saint Sacrement de Penitence , & de la maniere de se confesser ; Avis importants & necessaires pour la Confession.*

## C H A P I T R E I.

*Combien grande est la grace que Dieu a faire aux hommes en leur donnant le S. Sacrement de Penitence.*

**N**TRE toutes les graces & les faveurs souveraines dont Dieu a honoré les hommes , l'une des plus grandes , des plus importantes , & qui nous découvre mieux les richesses de sa misericorde , & les excez ineffables de l'amour & de la tendresse paternelle qu'il a pour eux , est l'Institution du tres-saint Sacrement de Penitence , où l'on voit en effet que Dieu comme un pere prudent & affectionné , a eu soin de les pourvoir de cette medecine salutaire avant même qu'ils fussent malades , & de leur fournir ce puissant & souverain remede pour guerir en eux les plaïes du peché , avant même qu'ils en fussent blesez.

C'est ce que le sacré Concile de Trente a tres-solidement remarqué au commencement de la quatorzième Session , où il dit : Que si les fideles qui ont reçu une nouvelle vie par la puissance &

la vertu du Baptême, avoient toute la connoissance  
qu'il faut pour les bienfaits inestimables que Dieu  
leur communique par ce Sacrement qui délivre  
leurs ames de la captivité du peché, les embellit  
d'une infinité de graces & de vertus, & les unit à  
JESUS-CHRIST, ils ne manqueroient pas de se  
conserver dans cet état d'innocence & de sainteté,  
où il les a établis, en sorte que le Sacrement de Pe-  
nitence ne leur seroit pas necessaire. Mais Dieu qui  
connoît la foiblesse & la corruption de nôtre cœur,  
prévoiant bien que nous perdriens par nôtre ingra-  
titude toutes ces richesses spirituelles, que nous au-  
rions reçûes dans le Baptême, a eu pour nous tant  
de douceur & de bonté, qu'au lieu de préparer des  
supplices & des châtimens pour punir nôtre ingra-  
titude, il a bien voulu avant même que nous fus-  
sions tombez dans le mal, nous en fournir lui-  
même le remede, sçavoir le Sacrement de Peniten-  
ce, par lequel le merite de la mort de JESUS-CHRIST  
est appliqué à ceux qui depuis leur baptême sont  
tombez dans l'esclavage du peché, & sous la puis-  
sance du Diable. Dieu pouvoit-il donner aux hom-  
mes une marque plus éclatante de sa sagesse & de  
sa bonté, qu'en les assurant contre un si grand mal,  
par ce remede si convenable dont il les a si libera-  
lement pourvûs, & qu'il leur a rendu si facile, si effi-  
cace, & si souverainement avantageux, comme nous  
le ferons maintenant voir en expliquant en particu-  
lier chacune de ces qualitez qui s'y rencontrent.

Sacramentum  
videlicet peniten-  
tiæ, quo lapsis post  
baptismum appli-  
catur beneficium  
mortis Christi, il-  
lis etiam qui se se  
post baptismum  
in peccati servitu-  
tem & demonis  
potestatem tradi-  
dissent. ubi sup.

§. I.

*Combien le remede de la confession est facile.*

Quel remede plus doux & plus facile pou-  
voit-on desirer contre une infinité de grands  
pechez, dont un seul suffit pour rendre celui qui le

## CHAP. I.

commet digne des supplices éternels de l'Enfer? Qu'un homme se soit souillé d'un nombre innombrable de crimes les plus grands & les plus enormes qu'on puisse imaginer, on ne demande autre chose de lui, sinon qu'il aille se jeter aux pieds d'un Prêtre, & qu'il lui dise dans un secret aussi grand & aussi inviolable qu'est celui de la confession : Mon pere, je m'accuse d'avoir fait tels & tels pechez ; & qu'après cette declaration qui doit être exacte & sincere, le Prêtre prononce ces paroles : Je vous absous de tous ces pechez, & de tous ceux que vous avez jamais commis en votre vie ; car après cela le penitent demeure libre & dégagé de tous ses pechez par l'absolution du Prêtre, qui est comme une sentence définitive & passée en force de chose jugée qui impose un perpetuel silence au demon, en sorte qu'il n'a plus rien à demander contre lui au jugement de Dieu.

Le grand saint Chrysostome parlant de ce qui se passe dans le Tribunal de la Confession, remarque fort bien qu'on fait tout le contraire dans les Tribunaux des hommes, où un criminel n'a pas plutôt confessé sa faute, que sans autre preuve, on le condamne à la mort, ou à la peine qu'il a meritée ; au lieu que dans le Tribunal de la Confession, la declaration entiere & sincere que l'on fait de ses crimes est ce qui en obtient la remission. Que toutes les prisons seroient bien-tôt vuides, si l'on en usoit ainsi dans les états du monde, & dans les tribunaux des hommes. Il n'y auroit point de criminel assez insensé pour se laisser condamner, s'il croïoit pouvoir sortir d'affaire en confessant seulement sa faute dans le secret à son Juge.

Si JESUS-CHRIST s'étoit reservé à lui seul le

droit d'entendre nos confessions, & nous avoit obligé de nous adresser à lui-même en personne pour lui declarer tous nos pechez, encore qu'il nous eût fait en cela une tres-grande grace, nous y aurions neanmoins trouvé de la difficulté, à cause du tres-profond respect dont nous aurions été frappez en nous approchant de la Majesté souveraine de ce divin Sauveur, & pour la sainteté que nous reconnoissons en sa personne. En effet qui auroit osé sans rougir aller tant de fois se presenter chargé de pechez, plein d'ingratitude & d'irreverence, après tant de rechutes, & avec si peu d'amour devant celui qui répand sans cesse sur nous de si grandes graces, & qui nous donne de si éclatantes marques de son amour? Et s'il n'avoit établi pour Ministre de ce Sacrement, que le Pape seul, combien n'auroit-il pas été juste que nous le fussions allé chercher de toutes les extremitez du monde, & à quel point ne nous serions-nous pas estimé heureux de recevoir de sa Sainteté un bienfait aussi grand qu'est celui de l'absolution de nos pechez? Mais il y auroit encore eu en cela bien de la difficulté: ou s'il avoit confié ce Ministère aux Anges qui n'ont point de corps, & qui ne sçavent ce que c'est que de pecher, aurions-nous pû nous presenter devant ces esprits si purs, sans craindre de leur donner de l'étonnement & de l'horreur de nos offenses & de nos foiblesses? ou bien enfin s'il n'avoit mis cette puissance de lier & de délier les pechez, qu'entre les mains de quelques Prêtres choisis de tout le monde comme les plus saints, les plus spirituels & les plus parfaits, quelle peine & quel combat ne souffririons-nous pas dans nous-mêmes lorsqu'il s'agiroit de découvrir nos défauts & nos imperfections ordinaires à des personnes si pures,

& qui en seroient si éloignez.

Mais JESUS-CHRIST nôtre divin Sauveur a voulu rendre le remede de ce divin Sacrement si facile & si aisé, qu'il a établi pour le dispenser, autant de Ministres qu'il y a de Prêtres dans l'Eglise qui ont le pouvoir d'entendre les confessions de ses enfans. Mais des Ministres qui sont hommes comme nous, foibles comme nous, imparfaits comme nous; en sorte que nous ne leur pouvons confesser aucune chose qui les doive étonner, ou qui leur paroisse étrange, parce qu'ils experimentent en eux-mêmes la foiblesse & la fragilité de la même nature: ce qu'il semble que l'Apôtre saint Jacques nous a voulu marquer par cette parole: *Confessez vos fautes l'un à l'autre*; parce qu'encore qu'il n'y ait que les Prêtres qui ayent l'autorité d'absoudre par la puissance & la vertu du Sacrement de Penitence, néanmoins pour marquer plus expressément la facilité de ce divin remede, il dit que nous confessions nos fautes les uns aux autres; c'est-à-dire à d'autres qui nous soient semblables, ce qui relève extrêmement la douceur & la facilité de la confession Sacramentelle qui est le souverain remede que JESUS-CHRIST nous a laissé pour obtenir la remission de nos pechez.

Confitemini alterutrum peccata vestra. *Jac.* 5. 16.

## §. II.

*Explication plus particuliere de la facilité de pratiquer la confession.*

LE Roi Prophete estimoit que le Pere Eternel ne pouvoit faire une plus grande grace aux hommes, que de confier à son propre Fils la puissance de les juger. C'est pourquoi il lui demande si particulièrement dans l'ardeur de sa priere, qu'il

lui mette entre les mains le sceptre de la justice : **CHAP. I.**

O Dieu, dit-il, donnez au Roi la rectitude de vos jugemens : Et au fils du Roi votre justice. Comme il se doit faire homme, il nous fera plus aisé & plus avantageux de traiter avec lui; ainsi en lui donnant la puissance de nous juger, vous nous comblez de beaucoup de faveurs & de bienfaits.

C'est aussi dans la vuë de cette grande grace, que JESUS-CHRIST dit lui-même si hautement: *Le Pere ne juge personne, mais il a donné au Fils toute la puissance de juger.* Et saint Pierre dit aussi du même Sauveur, qu'il a été établi de Dieu pour être le juge des vivans & des morts. Il est sans doute que quand même Dieu n'auroit accordé cette puissance qu'à son Fils, nous lui en aurions été redevables comme d'une tres-grande grace; car enfin il nous étoit tres-avantageux d'avoir pour juge JESUS-CHRIST, qui en se faisant homme pour l'amour de nous est devenu nôtre frere, & a toujours si ardemment désiré nôtre salut, qu'il a souffert des travaux & des tourmens incroyables, & donné sa propre vie pour nous racheter. Après cela quel Juge pourrions-nous désirer qui nous fût plus favorable? Ne pouvons-nous pas dire avec beaucoup de raison ces paroles de l'Apôtre: *Qui accusera les élus de Dieu? Sera-ce Dieu? c'est lui qui les justifie. Qui osera les condamner? JESUS-CHRIST est mort, & il n'est pas mort seulement, mais il est encore ressuscité; il est à la droite de Dieu, où il intercede pour nous.* Comment JESUS-CHRIST nous condamnera-t'il, étant lui-même nôtre Sauveur, nôtre Redempteur & nôtre Avocat? Et qui osera nous accuser devant lui, si c'est lui-même qui nous sauve & nous justifie?

Deus judicium tuum regi da; & justitiam tuam filio regis. Ps. 71. 1.

Pater non judicat quemquam, sed omne judicium dedit filio. Joa. 5. 22.

Ipse est, qui constitutus est à Deo judex vivorum, & mortuorum. Act. 10. 41.

Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat. Quis est qui condemnet? Christus Jesus qui mortuus, imò qui & resurrexit, qui etiam interpellat pro nobis. Rom. 8. 33.

Mais Dieu n'en demeure pas là, encore que ce

bienfait soit en soi tres-grand, & tres-digne de toute nôtre estime & nôtre reconnoissance, il porte encore incomparablement plus loin les effets de sa misericorde; en ce que le Fils de Dieu a confié à tous les Prêtres la même puissance qu'il avoit reçû de son Pere; en sorte que nous pouvons dire: Le Fils ne juge personne, mais il a donné aux Prêtres toute la puissance de juger pour en user jusqu'au jour du jugement universel, auquel il la reprendra. Mais jusqu'à ce temps-là les Prêtres auront la même puissance que le Pere Eternel lui a donnée pour juger les hommes; de sorte que tout ce qu'ils auront jugé sur la terre, sera confirmé dans le Ciel, comme JESUS-CHRIST même l'assure de sa propre bouche: *Les pechez seront, dit-il, remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, & quorum retinueritis, retenta erunt.  
Joan. 20. 23.

Après ce que nous venons de dire, il est tres-juste que nous concevions une estime tres-grande pour ce Sacrement, dont l'usage est si ordinaire; & que nous comprenions bien ce que c'est que la confession; quelle est la grace & la misericorde dont Dieu use envers nous dans ce divin Sacrement, en nous donnant un remede si doux & si aisé contre des maux aussi grands & aussi horribles que sont les pechez mortels, afin de ne nous pas rendre indignes d'une si grande liberalité par nôtre ingratitude; mais d'en bien user pour nôtre salut, & d'en témoigner une digne & continuelle reconnoissance, qui est le principal fruit que je desire que l'on remporte de ces considerations.

§. III.

*Combien le remede de la Confession est puissant  
& efficace.*

Nous avons déjà montré combien la Confession est un remede doux & facile contre toute sorte de pechez. Voions maintenant combien il y est puissant & efficace. Quand nous aurions une connoissance aussi parfaite que l'ont eu Adam & Salomon, des vertus, & des proprietiez de toutes sortes d'herbes, de plantes, & de pierres, il ne nous feroit pas possible de composer un remede qui fût aussi prompt, & aussi souverain pour guerir les maladies du corps, que l'est celui de la Confession pour guerir les maladies de l'ame, quelque grandes, mortelles & incurables qu'elles paroissent. Qu'un homme chargé de tous les crimes, & de toutes les abominations qu'on se peut imaginer, se jette aux piés d'un Confesseur, & s'en confesse comme il doit, sans qu'il y ait de sa part aucun obstacle qui l'empêche de recevoir le fruit du Sacrement, au même instant que le Prêtre acheve de prononcer cette parole, Je vous absous, il demeure en effet parfaitement libre & absous de tous ses pechez, & aussi sain qu'il l'étoit avant qu'il les eût commis.

C'est une doctrine reçüe de tous les Theologiens, & que les saints Conciles de Florence & de Trente ont décidée comme une verité Catholique : Que les Sacremens de l'Eglise contiennent & operent la grace qu'ils signifient ; en quoi ils different principalement des Sacremens de la vieille Loi, qui signifioient bien la grace, mais ne la

## CHAP. I.

Accipit Abraham signum circumcissionis, signaculum justitiæ dei. Rom. 4. 11.

contenoient, ni ne l'operoient en aucune maniere. D'où vient que saint Paul dit de la Circoncision, qui en étoit le principal, qu'elle n'étoit qu'un signe extérieur de la justification que l'ame recevoit par le merite de la foi. *Abraham reçut, dit-il, la marque de la Circoncision, comme le sceau de la justice qu'il avoit eue par la foi, lorsqu'il étoit encore incirconcis;* Au lieu que les Sacremens de l'Eglise produisent réellement le même effet qu'ils signifient. Ainsi dans celui de la Confession, la même chose qui est signifiée par ces paroles, *Je vous absous*, se fait véritablement dans l'ame de celui pour qui elles sont prononcées: en sorte qu'elles l'absolvent effectivement & la dégagent des liens du peché.

Il est vrai que les Theologiens expliquent diversement la maniere dont les Sacremens produisent & operent la grace; mais ils conviennent tous comme d'une verité de foi, qu'ils l'operent, & la produisent réellement & véritablement. Et entre les différentes explications qu'ils donnent de la maniere dont cela se fait, la plus veritable, la plus nette, & la plus conforme à la sainte Ecriture, & aux sacrez Conciles, est que les Sacremens sont comme les causes réelles & physiques de la grace qu'ils operent, parce qu'ils ôtent en effet les pechez & produisent la grace dans l'ame, & comme étant les instrumens de la puissance divine & de l'humanité de JESUS-CHRIST, & par cette vertu surnaturelle & toute merveilleuse qui faisoit dire avec étonnement au grand S. Augustin: Quelle est donc la puissance & la vertu de l'eau qui en touchant l'extérieur du corps, lave & purifie l'intérieur du cœur? De sorte que comme la lexive & le savon avec quoi on lave du linge sale, en ôte toutes les taches, & de noir & souillé qu'il étoit,

Quæ est ista virtus aquæ, quæ corpus tangit, & cor abluit? Aug. tract. 80. in Joan.

le rend net & blanc : De même aussi, quand le Prêtre prononce ces paroles, *Je vous absous*, elles ont par la vertu surnaturelle & divine que Dieu leur communique, la force & la propriété de purger l'ame, d'une maniere secrete & merveilleuse, mais réelle, efficace & veritable, de toutes les ordures & les taches qui la souillent & la rendent horrible à ses yeux; & non seulement de la purifier de ses souilleures, mais de la rendre belle, agreable, & plus blanche que la neige. Ces paroles ont la puissance de dégager l'ame des liens funestes des pechez qui lui donnent la mort, de la ressusciter, & de lui donner la vraie vie de l'esprit; de la reconcilier avec Dieu qu'elle avoit irrité contr'elle, de produire en elle la grace & la charité avec toutes les vertus & les dons du saint Esprit, & de reparer entierement le merite des bonnes œuvres que le peché lui avoit ravi. Le Sacrement de Penitence opere tous ces effets & beaucoup d'autres en un instant & avec une efficacité merveilleuse.

---

CHAPITRE II.

*Des grands avantages que produit le fréquent usage du Sacrement de Penitence.*

LA troisieme & la principale chose, que nous avons à expliquer touchant le remede du Sacrement de Penitence, est l'utilité merveilleuse, & les avantages incomparables que nous en recevons. Ils sont tels que quelques efforts que nous faisons pour les relever par des paroles, il ne nous est pas possible de les représenter dans toute leur excellence, ni de les renfermer tous dans un dis-

## CHAP. II.

cours. Toutefois pour le faire le mieux qu'il est possible, & en peu de paroles, il suffit de sçavoir qu'encore que le peché soit une chose si horrible & si détestable aux yeux de Dieu, & si pernicieuse à l'homme, qu'il n'y a point de paroles assez fortes pour exprimer la grandeur des maux qu'il cause dans une ame où il trouve entrée; si néanmoins celui qui l'a malheureusement reçu dans son ame fait de sa part tout ce qui dépend de lui avec le secours de la grace, pour recevoir dignement & avec toute la disposition requise le Sacrement de penitence, il demeure tellement libre & dégagé de tous les maux que le peché avoit attiré sur lui, que son ame en est après cela meilleure, plus saine, & mieux disposée, qu'elle n'étoit avant que le peché s'en fût emparé. J'en excepte néanmoins l'habitude & l'inclination mauvaise que le peché peut avoir formée en elle, & qu'il faut nécessairement détruire peu à peu par des actions de vertu contraires. Mais quant à la grace, à la charité, & aux autres vertus, elles lui sont données avec plus de profusion & de liberalité, qu'avant même qu'elle fût tombée, pourvu qu'il ne manque rien de sa part à la disposition dans laquelle elle doit être pour recevoir ce divin Sacrement.

Il n'est pas besoin de représenter tous ces avantages à ceux qui sont en état de peché mortel, pour les porter à la pratique de ce Sacrement, puis qu'ils sont dans une nécessité indispensable de le recevoir, à moins qu'ils ne vueillent absolument renoncer à leur salut. C'est pourquoi ce que nous en dirons se doit particulièrement adresser aux Prêtres qui ont de si grandes & si étroites obligations de n'être point dans un si déplorable état

*de la maniere de se confesser.* TRAITE' V. 613  
de bassesse & de misere ; & qui d'ailleurs tombent CHAP. II.  
ordinairement dans des fautes legeres , & dans des  
pechez veniels , que l'on commet tous les jours , &  
dont on n'est point exempt dans cette vie ; car  
c'est sur tout pour les personnes qui sont dans  
cette condition & dans cet état , que les fruits &  
les avantages du Sacrement de Penitence sont tres-  
excellens & en tres-grand nombre.

§. I.

*Que la Penitence est un remede contre toutes sortes  
de maladies.*

LE premier avantage de la Penitence est d'être  
un remede universel contre toutes les maladies  
de l'ame. C'est pourquoi étant d'ordinaire blesez  
en cette partie en tant de manieres , nous aurions  
tort de ne pas recourir à ce remede souverain,  
dont Dieu nous a rendu l'usage & l'application si  
facile ; parce que ce seroit commettre une ingrati-  
tude & un outrage horrible contre sa Majesté qui a  
daigné l'ordonner en nôtre faveur. Cela se verra  
mieux dans l'exemple qui suit.

Si un Prince ou un grand Seigneur voiant la plû-  
part de ses sujets affligez de plusieurs maladies, em-  
ploïoit tout le revenu de ses biens à faire une apo-  
thecaire fournie de toutes sortes de remedes , & à  
leur entretenir à ses dépens des medecins sçavans  
& experimentez pour les traiter ; & qu'après avoir  
mis pendant plusieurs années tous les soins & ses  
travaux à leur fournir ainsi des medecins & des re-  
medes , & fait plusieurs fois publier dans toute l'é-  
tenduë de sa terre , que ceux qui voudroient être  
gueris , seroient les bien-venus en sa maison, où

## CHAP. II.

on leur donneroit gratuitement des remedes propres & convenables à leur infirmité, & des medecins tres-habiles pour les traiter, il s'en trouveroit néanmoins d'assez obstinez dans leur mal pour passer devant la porte de leur Seigneur, sans vouloir profiter des avantages qu'il leur offre si liberalement, aimant mieux demeurer & mourir dans leur infirmité, que se servir de ses remedes pour en sortir; il est clair que ce procedé lui feroit un tres-sensible outrage, & qu'il croiroit avoir tres-inutilement employé tant de dépenses & de travaux pour des ingrats. Or il en est précisément de même en cette rencontre.

JESUS-CHRIST a employé toutes les richesses de sa grace, & les tresors de ses inestimables merites, outre une infinité de peines & de travaux excessifs qu'il a soufferts pendant trente & trois ans à instituer & établir ce remede si general contre toutes les maladies & les infirmités de l'ame; & ensuite fait publier par tout le monde que tous les malades eussent recours à ce remede que l'Eglise leur presente gratuitement de sa part, pour être gueris de leurs maladies spirituelles, comme ce divin Sauveur le dit lui-même à ses Apôtres après sa Resurrection: *Il falloit, leur dit-il, que le Christ souffrit, & qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, & qu'on prêchât en son nom la Penitence & la remission des pechez dans toutes les nations.* JESUS-CHRIST ayant donc souffert jusqu'à la mort, pour procurer aux hommes ce divin remede, & l'ayant fait annoncer par toute la terre, afin que tous ceux qui seroient blesez en leur ame y eussent recours, n'est-ce pas une horrible ingratitude, lors qu'ayant l'ame malade & toute couverte des plaies du peché, on aime mieux la laisser malheureusement

*Sic oportebat  
Christum pati, &  
prædicari in nomi-  
ne ejus poeniten-  
tiam, & remissio-  
nem peccatorum in  
omnes gentes.  
Luc. 24. 46.*

perir dans ce funeste état , que d'avoir recours à ce remede que l'Eglise nous presente gratuitement, & qui ne coûte que la peine de le demander? Le Seigneur qui nous l'a laissé avec tant de bonté, ne peut-il pas faire avec beaucoup de raison la même plainte qu'il nous a déjà faite par Isaïe : *J'ai dit : C'est en vain que j'ai travaillé ; j'ai consumé inutilement & sans fruit toute ma force ; car c'est véritablement en vain & sans effet qu'il a institué ce remede pour ceux qui ne le reçoivent pas , ou qui le reçoivent indignement. Aussi est-ce par un juste jugement de Dieu qu'ils demeurent accablez d'infirmitez , & tout couverts de plaïes qui les font enfin perir miserablement , pour n'y avoir pas voulu appliquer le remede qu'ils avoient entre les mains, & qui étoit si facile ; comme le même Seigneur le dit encore par le même Isaïe : Ce n'est qu'ulcere & pourriture , que contusion , & qu'une plaïe enflammée, qui n'a point été bandée , à qui on n'a point appliqué de remede , & qu'on n'a point adoucie avec l'huile.*

Ego dixi : in vacuum laboravi, sine causa, & vanè fortitudinem meâ consumpsi. *Isa,* 49. 4.

Vulnus, & livor & plaga tumens, non est circumligata, nec curata medicamine, nec fota oleo. *Isa.* 1. 6.

Nous avons tous assez d'infirmitez qui ne font pas effectivement mourir nôtre ame, mais qui la mettent en tres-mauvais état, parce qu'elles affoiblissent & diminuent beaucoup la charité qui la fait vivre. Le peché mortel est une maladie qui donne la mort à l'ame. Plaise à Dieu que nous mourions plutôt mille fois, que d'en commettre un seul. Les veniels sont des infirmitez qui ne font pas effectivement perdre la vie à l'ame, mais qui lui ôtent néanmoins la santé, les forces & la bonne disposition, en sorte qu'elle ne fait plus que reculer, au lieu d'avancer dans la voie de la perfection. Que personne ne dise en son cœur, dit saint Bernard : ce ne sont que des pechez legers, je ne me soucie pas de m'en corriger. Ce n'est peut-être

Bern. serm. 1. in Convers. S. Paul.

**CHAP. II.** pas un si grand mal que de persister en ces sortes de pechez qui sont petits, & qui se remettent facilement. C'est-là, mes bien-amez, une impenitence, c'est un blasphème contre le saint Esprit, & un blasphème irremissible. Ne soions donc pas si negligens que de demeurer dans cet état de foiblesse & d'infirmité, aiant à la main un remede si puissant & si facile pour en sortir; & comme il est assez ordinaire d'y retomber après en être sorti, aions soin aussi de recourir souvent au remede pour nous en éloigner.

Mais il faut considerer que le peché veniel étant une offense contre Dieu, quoique moindre que le mortel, quand on s'en accuse, on le doit faire en esprit de penitence; c'est-à-dire avec un véritable regret, & avec un dessein formé de s'en corriger. Et c'est pour en obtenir la grace qu'on s'approche du Sacrement, & à quoi on doit travailler ensuite, pour ne pas manquer de fidelité à Dieu à qui l'on promet de n'y plus retomber à l'avenir. C'est par le changement de vie qu'on reconnoît le fruit qu'on a remporté de la confession qu'on a faite; & ce fruit venant à manquer, il est à craindre qu'on n'ait pas été dans la disposition convenable, & partant que l'absolution n'ait été nulle devant Dieu. Ce qui arrive souvent par la fausse creance que l'on a qu'il suffit de se confesser de ces sortes de pechez, sans se mettre beaucoup en peine de s'en corriger. Cependant on se peut lourdement tromper dans ce jugement; parce que le refroidissement de la charité que causent peu à peu les rechutes ordinaires dans les mêmes fautes, joint au mauvais usage du Sacrement dont ils approchent avec si peu de disposition, peut croître jusqu'à un tel point, sans qu'on s'en apperçoive, que si l'ame n'en

*de la maniere de se confesser.* TRAITE' V. 617  
meurt pas , elle se trouve au moins réduite à une CHAP. II.  
extrême langueur.

Il est certain qu'un homme qui est dans la dernière extrémité , à qui l'on a donné l'Extrême-Onction , & qui dans l'abbatement & la foiblesse où la maladie l'a réduit, n'attend plus que la mort, ne laisse pas pour cela d'être encore en vie. Mais à quoi sert une vie si foible & si proche de la mort ? Il n'y a personne qui ne fût plus content de mourir , que de vivre toujours dans la dernière langueur , & sur le point d'expirer. Nous aimons tous d'avoir avec la vie , la santé , des forces , & une bonne disposition. C'est à quoi nous employons d'ordinaire nôtre diligence & nôtre principal soin; nous ne negligons rien pour nous guerir non-seulement des maladies que nous estimons dangereuses , mais même des petites infirmités , & des douleurs passageres qui nous arrivent. Les moindres que nous sentons nous font aussi-tôt recourir aux Medecins & aux remedes , parce que nous desirons fortement d'avoir toujours le corps sain, fort & bien disposé. Pourquoi donc n'en userons-nous pas de même à l'égard de nôtre ame , dont la vie , la santé , la force & la bonne disposition nous sont sans comparaison plus cheres & plus précieuses ? Nôtre Seigneur nous apprend lui-même , que c'est pour cela qu'il est venu au monde : *Pour moi , dit-il , je suis venu afin que mes brebis aient la vie, & qu'elles l'aient plus abondamment.* C'est pour cela que je leur ai ordonné & laissé des remedes si salutaires , & si avantageux pour la santé de leur ame.

Il est vrai que ce n'est pas une necessité de se confesser des fautes venielles , & qu'on en peut obtenir la remission par d'autres moïens ; Mais

Ego veni ut vitam habeant , & abundantius habeant. Joan. 10.  
10.

**CHAP. II.** celui de la Confession est sans doute le meilleur, le plus efficace, & le plus avantageux; en ce que les autres remedes effacent bien les fautes, mais ils n'ont pas, comme le Sacrement de Penitence, la puissance & la vertu de donner outre cela la grace, & l'accroissement des vertus. Comme donc nous avons accoûtumé de nous servir toujours pour la santé du corps, du remede que nous savons être le meilleur & le plus assuré, il est juste que nous aïons la même prudence pour la santé de nôtre âme.

## §. II.

*Que la Penitence est une fontaine où l'on doit laver toutes les ordures & les taches de l'ame.*

**L**E second avantage de ce Sacrement, est d'être une fontaine, où se lavent toutes les taches de l'ame, ou comme un bain que JESUS-CHRIST, par le desir extrême qu'il a toujours eu de voir nettes & pures les ames qu'il aime si tendrement, a daigné leur préparer lui-même de son propre Sang, pour les laver & purifier de toutes les ordures & les taches qu'elles contractent ici-bas dans le commerce de la chair & du monde où elles sont engagées. C'est ce que son Disciple bien-aimé nous fait entendre par ce peu de paroles: *Il nous a aimez & nous a lavez de nos pechez dans son sang.* Et comme c'est une chose si facile & si ordinaire aux hommes, de retomber dans les mêmes fautes, & d'en commettre chaque jour de nouvelles, il a voulu leur laisser dans son Eglise ce même bain de son Sang, afin qu'ils s'y pûssent laver, toutes les fois qu'ils le desireroient, suivant la promesse qu'il leur en avoit déjà faite par son Prophete en

*Dilexit nos, & lavit nos in sanguine suo à peccatis nostris. Apoc.*

618

ces termes : Il y aura pour la maison de David, & pour tous les habitans de Jerusalem, c'est-à-dire pour tous les enfans de l'Eglise, une fontaine toujours ouverte, pour laver les pecheurs de toutes les taches & les ordures du peché, quelque sales & honteuses qu'elles puissent être.

CHAP. II.

Erit fons patens domui David, & omnibus habitantibus Jerusalem in ablutionem peccatoris. Zachar. 13. 1.

Les saints Peres disent que les pechez veniels sont comme une crasse, une poussiere, & une vermine qui gâte & corrompt toute la beauté que l'ame doit avoir aux yeux de Dieu & des Anges qui la voient telle qu'elle est. Encore, dit saint Augustin, que ces sortes de pechez ne tuent pas l'ame, néanmoins étant multipliez ils la couvrent de pustules, & lui causent une espece de galle qui la rend si difforme & si horrible qu'elle n'ose presque approcher des embrassemens de cet Epoux celeste, qui est le plus beau de tous les enfans des hommes. Or il n'y a personne qui aiant le visage souillé de bouë & d'ordure, & le sçachant, veuille demeurer long-temps dans cet état, aiant à la main dequoi le laver. Nous n'osons pas même montrer nos mains devant une personne que nous considerons, lors qu'elles sont sales, ni paroître sans confusion lors qu'il y a la moindre ordure sur nos vêtemens; comment pourrions-nous donc souffrir que nôtre ame demeurât couverte de taches & d'ordures qui la rendent horrible aux yeux de Dieu, aiant en nôtre disposition cette admirable fontaine, qui a tant coûté au Fils de Dieu, & qu'il nous a laissée pour les laver?

Aug. de perfect. just. cap. 9. & Ep. 89. & serm. 41. de Sanctis.

Nous sommes tous souillés de beaucoup de taches, il n'en faut point douter: & nous en contractons beaucoup tous les jours & à toute heure. C'est le Prophete Isaïe qui nous en assure: *Nous sommes tous devenus comme un homme impur*, dit-il,

Facti sumus ut immundus omnes nos, & quasi pan-

## CHAP. II.

*nus menstruata  
universa justitia  
nostra. Isa. 64. 6.*

*Delicta quis in-  
telligit? ab oc-  
cultis meis mun-  
da me Domine.  
Psalm. 18. 13.*

*Si dixerimus  
quoniam peccatum  
non habemus, ipsi  
nos seducimus, &  
veritas in nobis  
non est: si autem  
confiteamur pec-  
cata nostra, fidelis  
est & justus, ut re-  
mittat nobis pec-  
cata nostra, &  
emundet nos ab  
omni iniquitate.  
Joan. 1. 8. 9.*

*Et toutes les œuvres de nôtre justice sont comme le linge le plus souillé. Il n'en excepte pas même les plus justes, quelque soin ou quelque vigilance qu'ils apportent pour éviter les moindres taches du péché. Aussi plus ils sont éclairés, plus ils découvrent dans leur cœur de ces taches secrettes que Dieu y voit, & plus ils reconnoissent que leurs pensées, leurs paroles & leurs œuvres sont impures devant Dieu, lors même que les hommes n'y voient rien qui ne leur paroisse digne de louange. C'étoit ce que le Prophete Roi reconnoissoit avec autant de verité que d'humilité, lorsqu'il disoit à Dieu: Qui peut connoître toutes ses fautes? Purifiez-moi, Seigneur, de mes pechez secrets.*

La concupiscence qui demeure dans les Justes, jusqu'au dernier moment de leur vie, est un principe de péché qui se mêle si universellement & si insensiblement dans toutes les puissances & toutes les actions de l'ame & du corps, qu'il y en a tres-peu où cette contagion ne se glisse, & qui soient véritablement purs aux yeux de Dieu. C'est ce qui a fait dire à l'Evangeliste, que *si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous seduisons nous-mêmes, & la verité n'est point en nous.* Et il nous avertit en même temps que la Confession est la fontaine où l'on en lave toutes les taches. *Mais si nous confessons nos pechez, dit-il, il est fidèle & juste pour nous les remettre, & pour nous purifier de toute iniquité.* C'est donc avec beaucoup de justice que nous disons, qu'étant souillés de tant de taches, & sujets à en contracter à toute heure en tant de manieres, nous devons aussi avoir soin de nous en laver tres-souvent, sur tout lors que nous devons recevoir le Seigneur, qui est l'auteur de toute pureté, & la pureté même. Il faut que nous passions souvent

par cette fontaine, & que nous nous y lavions dans le bain que JESUS-CHRIST nous a fait de de son propre sang; car avec quelque soin & quelque diligence que nous soions lavez & purifiez, nous aurons toujourns besoin de l'être encore davantage. Ce qui a fait dire à S. Augustin : Confessez-vous toujourns, parce que vous avez toujourns de quoi vous confesser : il est tres-difficile en cette vie que l'homme soit tellement purifié qu'il ne trouve plus rien à reprendre en soi.

Dieu donnant à Moïse le projet du Sanctuaire & du Tabernacle qu'il lui devoit bâtir, & de tous les ouvrages qu'il y devoit avoir au dedans, lui ordonna particulièrement de faire un grand bassin de bronze, & de le mettre entre le Tabernacle & l'Autel, afin que les Prêtres s'y lavassent les pieds & les mains, lors qu'ils y entroient pour offrir à Dieu les encensemens, & pour exercer les autres fonctions de leur Sacerdoce. Et Dieu le leur ordonna de la sorte sur peine de mort. Ce grand vase ou ce bassin étoit une figure expresse du Sacrement de la Penitence; c'est pourquoi il étoit fait de bronze. Car comme on ne peut rien faire de ce metal qui soit utile, si on ne le jette en fonte, & qu'on ne peut pas s'en servir autrement; ainsi afin de recevoir le pardon de nos pechez par la penitence, il faut auparavant que nôtre cœur soit attendri, & comme fondu par le feu de l'amour de Dieu, & d'une sincere & veritable contrition. Et comme le bronze après avoir été fondu par le feu, & jetté en fonte, rend un son tres-clair: de même aussi après que nôtre cœur est attendri, & comme fondu par la douleur & le regret de nos fautes, la Confession en doit suivre aussi-tôt, & se faire entendre clairement, distinctement, sans excu-

Semper confitete, quia semper habes quid confitearis. Difficile enim est in hac vita, ut sic homo mundetur, ut nihil inveniat in se quod confiteatur. Aug. sup. Ps. 99.

Exod. 30.

## CHAP. II.

ses, & sans aucune sorte de déguisement & de dissimulation.

Et ce n'est pas sans raison qu'il est ordonné que ce bassin soit mis entre le Tabernacle & l'Autel ; car cela nous apprend que quand nous devons monter à l'Autel pour y offrir le saint Sacrifice, nous devons auparavant passer par la fontaine du Sang de Jesus-Christ, pour nous y laver ; en sorte que nous n'approchions point de l'Autel, qu'avec la pureté & la sainteté qui lui conviennent.

## §. III.

*Que la Penitence est comme une sainte Arche, où sont renfermez tous les tresors de Jesus-Christ.*

**L**E troisième avantage du Sacrement de Penitence, est d'être comme une Arche, où sont en dépôt tous les tresors de Jesus-Christ & de ses merites, tout son fonds, toutes ses richesses, & le prix qu'il a païé pour nôtre redemption. Cette sainte Arche est ouverte à tous ceux qui le veulent recevoir, il leur est permis d'en tirer tout ce qui leur est nécessaire pour païer ce qu'ils doivent. Il faudroit qu'un homme fût bien insensé, si étant chargé de dettes, & voyant qu'on lui offre gratuitement un grand tresor, d'où il peut tirer abondamment de quoi s'en acquitter, il aimoit mieux les païer peu à peu avec beaucoup de peine, que de prendre à pleines mains de ce tresor qui lui est ouvert, tout ce qui lui est nécessaire pour se dégager tout d'un coup de ses dettes.

Nous sommes tous chargez de beaucoup de dettes ; car sans parler des vieilles dont nous ne sommes pas assurez d'être entierement quittes, & à l'égard desquelles nous avons grand sujet de croire

qu'il s'en faut beaucoup que nous n'y aions satisfait ; n'en contractons-nous pas chaque jour de nouvelles , par les fautes passageres & les pechez veniels , où les plus justes tombent tous les jours plusieurs fois en diverses manieres ; car c'est de ces sortes de pechez que le Sage a dit : *Le juste tombera sept fois le jour* ; c'est-à-dire plusieurs fois. Et l'Apôtre même qui avoit reçu le saint Esprit , & qui étoit confirmé en grace , confesse qu'il n'en est pas exempt ; *car nous faisons*, dit-il, *tous beaucoup de fautes*. C'est aussi pour ces mêmes fautes que nôtre divin Maître nous a ordonné dans la priere que nous recitons tous les jours , de dire du fond du cœur à son Pere : *Remettez-nous nos dettes* : Quelque petites que les dettes paroissent , si on les compare avec nôtre fonds , on trouvera qu'elles sont très-grandes & excessives , selon que l'assure saint Jérôme dans sa Regle. Tout le monde entier , dit-il , ne pourroit pas satisfaire à Dieu pour la plus petite faute , si Dieu lui-même ne daignoit la remettre par sa misericorde. A quoi l'on peut ajouter cette excellente reflexion du saint Abbé Agathon : Si Dieu nous imputoit toutes les negligences que nous commettons , & toutes les distractions de cœur qui nous arrivent dans la priere , & durant l'Office divin , nous ne pourrions jamais être sauvez.

C'est pour cette raison que David prie Dieu si ardemment de ne le point examiner dans sa justice : *N'entrez point en jugement avec votre serviteur* , lui dit-il , *parce que nul homme vivant* , quelque saint qu'il soit , *ne pourra se justifier devant vous*. Et dans un autre Pseume : *Seigneur* , si vous examinez nos pechez ! *Seigneur* , qui pourra subsister ? Et le saint homme Job avec toute son innocence ne laisse pas de faire sincerement cette declaration : *Je sçai*

Septies in die cadet justus. Prov. 24. 16.

In multis enim offendimus omnes. Jacob. 3. 2.

Dimitte nobis debita nostra.

Pro minima culpa totus mundus satisfacere non potest, nisi Deus pro sua misericordia dignaretur ignoscere. Hieron. in Reg.

Si Deus nobis imputaret distractiones cordis & negligentias, quas in orationibus nostris, & officio divino incurrimus, salvi esse non possemus. Ab Agat. in vitis St. Patr.

Non intes in iudicium cum servo tuo : quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. Ps. 142. 2.

Si iniquitates observaveris Domine, Domine quis sustinebit ? Psalm. 129. 3.

## CHAP. II.

Verè scio, quod  
non justificetur  
homo compositus  
Deo : si voluerit  
contendere cum eo,  
non poterit res-  
pondere ei unum  
pro mille. *Job.*  
9. 2. 3.

*veritablement que l'homme étant comparé à Dieu n'est nullement juste. S'il veut contester contre Dieu, il n'aura pas une seule chose à répondre contre mille qu'il lui dira.* En effet les fautes où nous tombons chaque jour, & à chaque heure, sont tres-grandes en comparaison du fonds que nous avons pour y satisfaire; puisque, comme dit fort bien S. Gregoire sur cet endroit de Job : Les merites de nôtre vertu ne sont que soüillures, & qu'iniquité, si nôtre Juge interieur les examine & les juge dans la rigueur.

C'est donc une grande folie de vouloir demeurer chargé de dettes, ou ne s'en acquitter que peu à peu avec beaucoup de temps & de peines, lors qu'on peut tirer du tresor des propres merites de JESUS-CHRIST, qui nous est entierement ouvert dans le Sacrement de Penitence, tout ce dont on a besoin pour y satisfaire, & cela sans aucune autre limitation ni mesure, que celle de la contrition & de l'horreur que nous avons de nos fautes, & de la resolution de nous en corriger à l'avenir, & du desir de lui rendre de dignes actions de graces pour une si grande liberalité; car nous participons plus ou moins aux richesses de ce précieux tresor, à proportion que ces dispositious sont plus ou moins parfaites en nous. Ainsi il ne tiendra qu'à nous que nous ne recevions dans le Sacrement de la Penitence tout ce qui est necessaire pour demeurer parfaitement quittes & déchargez de toutes nos dettes,

## §. IV.

*Que la Penitence est comme une riche garde-robe où l'on trouve toutes sortes d'ornemens, pour se parer & se rendre belle.*

**S**I un homme n'ayant nulle infirmité à guerir, nulle tache à laver, & nulle dette à payer,  
croix

*de la maniere de se confesser.* TRAITE' V. 625  
étoit néanmoins mal proprement vêtu , & qu'il  
dût paroître devant le Roi & lui parler, il n'y a  
point de doute qu'on le traiteroit de ridicule , si  
pouvant avoir sans difficulté des habits propres &  
honnêtes , il refusoit de s'en revêtir en cette occa-  
sion.

CHAP. II.

Or le quatrième avantage du Sacrement de la  
Penitence , est que nos ames y trouvent comme  
dans une riche garde-robe , tous les habits & les  
ornemens qui peuvent servir à les parer , à les  
embellir , & à les rendre agreables aux yeux de  
Dieu. Ce qui a fait dire à l'Apôtre que nous y  
fommes revêtus de JESUS-CHRIST même , c'est-  
à-dire de ses merites. Et le Seigneur s'entretenant  
avec l'ame Chrétienne , & lui montrant comme au  
doigt tous ses merites , il lui dit par Isaïe : *Je jure  
par moi-même , dit le Seigneur , que tous ces merites  
seront comme un habillement précieux , dont vous serez  
revêtuë , & que vous en serez parée comme une épouse  
l'est de ses ornemens.* Ce seroit donc agir déraison-  
nablement de nous aller presenter devant le Sei-  
gneur pour lui parler étant mal vêtus ; puisque  
nous pouvons si facilement recourir au Sacrement  
de Penitence , pour nous y revêtir des merites de  
JESUS-CHRIST , qui nous y sont appliquez,  
comme le dit excellemment saint Augustin sur ce  
Verfet des Pseaumes , *La Confession & la beauté l'en-  
vironnent.* Cherchez-vous , dit-il , la beauté ? Vou-  
lez-vous être beau ? confessez-vous. Le Psalmiste  
ne dit pas la beauté & la Confession , mais la Con-  
fession & la beauté : Vous avez pû vous souïiller  
vous-même , mais vous ne pouvez pas par vous-  
même vous rendre beau. Les hommes confessent  
pour cela leurs pechez , & vomissent les maux qu'ils  
ont devorez avec avidité , sans retourner, comme

Vivo ego , dicit  
Dominus , quia  
omnibus his velut  
ornamento vestio-  
ris , & circumda-  
bis tibi eos quasi  
sponsa. Isa. 42.  
18.

Confessio & pul-  
chritudo in con-  
spectu ejus : san-  
ctimonia & ma-  
gnificentia in san-  
ctificatione ejus.  
Psalmus 95. 6.  
Pulchritudinem  
amas ? Vis esse  
pulcher ? Confitere ;  
Non dixit pul-  
chritudo & con-  
fessio , sed confessio  
& pulchritudo.

**CHAP. II.** fait le chien, à ce qu'ils ont vomì ; ainsi de leur Confession, suit la beauté, la sainteté, & la magnificence qui les environnent dans le Sanctuaire de Dieu.

*Formosum te potuisti, formosum te facere per teipsum non potes, sed confitentur homines peccata sua, vomunt mala quae avidè voraverunt; non redeunt ad vomitum suum, sicut canis: & sic ex confessione sequitur pulchritudo, in conspectu ejus sanctitas, & magnificentia in sanctificatione ejus. Aug. sup. Psal. 95.*

*Amicè quomodo huc intrasti non habens vellem nuptialem?*

*Matth. 22. 12.*

Celui donc qui considère qu'il est pauvre & mal vêtu pour entrer au festin celeste que Dieu fait aux hommes, trouve dans le Sacrement de la Penitence un excellent remede, pour empêcher qu'on ne lui fasse ce reproche: *Mon ami, comment êtes-vous entré en ce lieu, sans avoir la Robe nuptiale?* Et si quelqu'un a quelque assurance morale d'être revêtu de cette robe de la charité, aiant apporté tout le soin & toute la diligence possible pour orner & embellir son ame par la priere & la meditation, & par d'autres semblables exercices de vertu; c'est alors qu'il lui est plus important & plus avantageux de recevoir ce divin Sacrement; parce qu'il communique à ceux qui s'en approchent, des richesses & de la beauté à proportion de ce qu'ils y en apportent. Il donne la grace à ceux qui en manquent, & il l'augmente en ceux qui l'ont déjà reçue. En sorte que plus elle est grande en eux, plus l'accroissement qu'elle en reçoit est grand. Et ce qui est encore à considérer, le fruit qu'ils reçoivent du saint & adorable Sacrement de l'Autel, en est aussi à proportion plus grand. Ainsi plus on a de grace & de vertu, plus on perd en negligant de recevoir celui de la Penitence.

Cela fait donc voir qu'un Prêtre qui se trouve peu disposé pour célébrer, se doit confesser, afin que la vertu du Sacrement de Penitence supplée

à son peu de disposition ; & qu'il est encore à propos que celui qui a beaucoup de disposition & de pieté pour le faire , se confesse aussi auparavant, parce que sa disposition & sa pieté en seront plus grandes & plus parfaites. Enfin quiconque s'approche du Sacrement de la Confession , n'ayant rien en soi qui en puisse empêcher l'effet, en remporte, outre la grace & le mérite proportionné à sa disposition , un nouveau degré de grace & de charité que le Sacrement même lui communique par sa propre vertu, & qui est incomparablement plus grand, plus précieux , & plus estimable que tous les biens du monde ; parce que chaque degré de grace que l'on obtient , a toujours un autre degré de gloire qui lui est proportionné.

§. V.

*De quelques autres avantages particuliers que l'on tire du frequent usage de la Confession.*

ON peut ajouter à ce que nous avons dit, d'autres raisons plus particulieres , pour lesquelles il est d'une importance & d'une utilité tres-grande de s'accoutûmer à recevoir chaque jour le Sacrement de Penitence.

La 1. est que l'on peut avoir encouru des censures par imprudence, ou par une ignorance grossiere, & qu'il y auroit du danger à celebrer dans cet état. Car on ne se releve pas des censures par la douleur & par le regret d'y être tombé. L'absolution pour cela est necessaire : toutefois il suffit d'avoir celle qui se donne ordinairement avant l'absolution des pechez.

La 2. que l'on peut avoir commis des pechez

que l'on estime legers, & qui neanmoins sont véritablement grands & énormes; & que cette ignorance est cause qu'on n'en a pas toute la contrition qu'on en doit avoir. Or l'absolution sacramentelle s'étend jusques sur ces pechez, & ils nous sont véritablement remis par la puissance & la vertu du Sacrement, pourvû qu'on n'ait pas negligé par malice de s'en accuser.

La 3. est, que la pratique ordinaire d'examiner chaque jour sa conscience, d'entrer en compte avec elle devant Dieu, & de paier content tout ce que l'on doit, sans le remettre à un autre temps, fait que l'on est toujours plus disposé à paroître devant Dieu, & qu'on le sert avec plus de quietude & de tranquillité.

La 4. est, que cette pratique nous retient dans la crainte & la circonspection nécessaire pour éviter les pechez veniels. Ce qui est un excellent secours pour avancer dans la voie de la perfection; pourvû que cette crainte & cette vigilante circonspection ne viennent pas de quelques vains scrupules, mais d'un pur amour de Dieu, & d'un véritable desir de s'éloigner de toutes les choses qui le peuvent offenser, quelque petites & legeres qu'elles puissent être; Au lieu que nous voions par experience que la conscience se relâche, à proportion qu'on differe de se confesser, en sorte qu'on n'est plus touché que des grands pechez, & que n'en ayant point commis, il semble qu'on n'ait rien qui puisse être une matiere de Confession.

La 5. est, qu'en se confessant ainsi tous les jours de tous ses défauts ordinaires, & de toutes ses imperfections, l'on en devient plus humble, & l'on en rend plus parfaitement à JESUS-CHRIST l'hommage & le respect qui lui est dû; puis qu'on

ne se va prosterner aux piés du Prêtre pour lui découvrir ses pensées, & tout le secret de son cœur, & pour lui demander humblement l'absolution de toutes ses fautes, que parce qu'il est son Ministre.

La 6. est, qu'en comparant les fautes d'un jour avec celles d'un autre, on connoît facilement combien on avance ou on recule dans le chemin de la vertu. Ajoutez qu'en voiant que l'on va confesser la même chose, dont on s'étoit déjà accusé la veille, l'on entre dans une confusion salutaire de ses rechutes.

La 7. est, que l'on fait paroître plus de respect & de veneration pour le tres-saint Sacrement de l'Autel, en n'osant s'en approcher qu'après s'y être préparé & disposé par un autre Sacrement.

Toutes ces considerations generales sont pour les ames sinceres, discrettes & prudentes; mais pour celles qui sont sujettes à des scrupules & à de vaines inquietudes, il leur faut des regles plus particulieres; Et souvent même il est necessaire de leur ôter les remedes qui leur devoient donner la vie, parce qu'ils se les rendent pernicieux par leurs scrupules.



## CHAPITRE III.

*De la contrition, & du regret interieur avec lequel on se doit confesser des pechez, même veniels. Et de l'obligation qu'ont les Confesseurs de bien prendre garde comment, & à qui ils administrent le Sacrement de la Penitence.*

## §. I.

Comme nous avons dit quelque chose des innombrables avantages qu'emporte avec soi le frequent usage du Sacrement de Penitence, & la pratique de le recevoir chaque jour, ou fort ordinairement, il est juste aussi que nous aïons soin d'avertir, que pour en remporter tous ces avantages, il y faut necessairement apporter auparavant la disposition qui lui convient: car sans cela non-seulement nous ne recevrons pas le fruit du Sacrement; mais il nous seroit d'autant plus pernicieux, qu'il est plus saint & plus sacré, & que la fin pour laquelle il est ordonné, est un bien plus grand & plus élevé.

C'est pourquoi il faut bien prendre garde que la Confession des pechez & la celebration du saint Sacrifice de la Messe ne se fasse pas par une routine ordinaire, par une coûtume seche, ou avec une froideur indifferente & sans affection, non plus qu'un bœuf qui foule le grain & qui fait pour cela les tours & retours qu'on l'a accoutumé à faire; selon cette parole du Prophete Osée: *Ephraïm est comme une genisse qu'on a dressée à fouler le grain*; Ou selon cette autre d'Isaïe: *Il n'y a personne qui*

*Ephraïm vitula  
docta diligere tri-  
turam. Osee. 10. 11.*

*Nullus est qui*

*de la maniere de se confesser.* TRAITE' V. 631  
*fasse penitence de son peché, en disant : Qu'ai-je fait ?*  
 Tous courent où leur passion les emporte, comme un  
 cheval court à toute bride au combat, sans arrêter  
 l'attention de leur esprit sur leurs actions passées,  
 sans peser ni considerer leurs pechez, & sans se  
 dire en eux-mêmes : Qu'est-ce que j'ai fait ? Quelles  
 sont les fautes que je dois confesser ? Combien  
 Dieu en est-il offensé, & quel regret en dois-je  
 avoir ?

Il est juste que nous considerions serieusement  
 ce que c'est que la Confession & l'absolution des  
 pechez ; & que nous ne les confessions qu'après  
 avoir bien pesé & examiné ce que c'est qu'un pe-  
 ché, quelque petit & leger qu'il puisse être aux  
 yeux des hommes. Et pour l'entendre en peu de  
 mots, il suffit de sçavoir que tout peché, quel  
 qu'il soit, offense Dieu & lui déplaît, souille l'a-  
 me & la rend difforme & desagréable à ses yeux,  
 & qu'on ne doit point estimer petites & legeres  
 les fautes pour lesquelles Dieu condamne aux  
 tourmens horribles du Purgatoire, l'ame même  
 qui est en sa grace, & qui doit jouir de sa propre  
 gloire.

Pesons les pechez veniels, non pas au poids  
 public & ordinaire des gens du monde, qui ne  
 s'en soucient point, ou qui ne les pesent qu'avec  
 de faux poids ; *car les enfans des hommes ont de  
 fausses balances*, dit le Prophete ; mais au poids du  
 Sanctuaire, & avec la balance dont se sont servi  
 les Saints & les parfaits, que Dieu a éclairé de  
 la lumiere du Ciel pour sçavoir estimer véritable-  
 ment ce que c'est qu'un peché, & qui pleuroient  
 amerement, & s'affligoient par des penitences  
 épouvantables, pour des fautes tres-legeres dont  
 nous ne faisons point d'état, parce qu'ils sçavoient

CHAP. III.  
 egat pœnitentiam  
 de peccato suo, di-  
 cens, quid feci ?  
 Omnes conversi  
 sunt ad cursum  
 suum quasi equus  
 impetu vadens ad  
 prælium. Jer. 8. 6.

Mendaces sunt  
 hominum in sta-  
 teris. Psal. 61. 9.

## CHAP. III.

estimer, selon la verité, ce que c'est qu'offenser Dieu & lui déplaire, en la maniere que le moindre peché veniel l'offense & lui déplaît.

Et sans nous arrêter à un tres-grand nombre d'exemples qui sont rapportez sur ce sujet dans les Vies des Saints, qui ne s'étonneroit en lisant les Confessions du grand saint Augustin, de voir avec quel poids & quelle gravité il s'étend sur des fautes, que nous ne regarderions nous autres que comme des bagatelles & des niaiseries? Il emploie trois ou quatre Chapitres entiers, sur ce qu'étant petit garçon, il avoit dérobé des poires dans un jardin. Il en fait de même en d'autres semblables choses, comme quand il s'accuse d'avoir pris trop de plaisir à voir un chien poursuivre un lièvre, ou d'avoir été bien aise de ne sçavoir pas exactement ce qui étoit nécessaire pour sa nourriture, afin de donner à son appetit quelque morceau de plus pour le contenter, ou d'avoir eu trop de tristesse & de ressentiment de la mort de sa mere, & de plusieurs autres semblables fautes, dont il dit:

Tu scis Domine de hac re gemitum cordis mei, & flumen oculorum meorum.  
*Aug. lib. Conf.*

Cum iratus fuero, aut me nocturnum phantasma deluserit, Ecclesiam intrare non audeo; ita animo & corpore contremisco.  
*S. Hieron.*

Vous sçavez, Seigneur, quel étoit sur cela le gémissement de mon cœur, & le torrent de larmes qui couloient de mes yeux. Or il est certain que ce saint Docteur n'étoit point sujet à des scrupules, ni foible, ni timide, ni inquiet. Il avoit une force & une étendue d'esprit extraordinaire, accompagnée de la lumiere du saint Esprit, qui lui faisoit connoître ce que c'étoit qu'offenser Dieu en quelque maniere que ce soit, & d'un tres-ardent amour de Dieu, qui lui faisoit ressentir de la forte les moindres fautes. Et saint Jerôme nous assure de lui-même, que lors qu'il s'étoit laissé aller à quelque mouvement de colere, ou qu'il lui étoit arrivé la nuit quelque illusion en dormant, il n'osoit

§. II.

**I**L est bien juste que nous aïons beaucoup de  
ressentiment & de regret des fautes par lesquel-  
les nous offensons la souveraine Majesté de Dieu,  
que nous sommes si obligez d'aimer & de servir  
uniquement ; & que nous nous gardions sur tout  
de tomber dans un état d'endurcissement & d'in-  
sensibilité ; car il n'y a rien de plus dangereux que  
cet état, où l'ame est accablée d'infirmité & per-  
cée de beaucoup de plaïes, sans qu'elle les sente.

Quelle esperance auroit-on d'un homme qui  
seroit dans une si grande insensibilité, qu'on ne  
pût tirer de lui aucune marque de sentiment, en-  
core qu'on lui déchirât la chair de plusieurs coups  
de lancettes ? Que si l'on me dit que ces plaïes ne  
sont pas mortelles, & qu'elles se peuvent guerir  
promptement & avec facilité ; je répons, qu'on ne  
peut pas nier au moins, que ces blessures qui vont  
jusqu'au sang ne soient tres-cuisantes, & qu'il n'y  
a point d'homme qui étant sain & bien disposé les  
puisse souffrir sans jeter des cris ou répandre des  
larmes, ou sans en témoigner la douleur par di-  
vers mouvemens d'impatience, & par de violentes  
contorsions ; & qu'ainsi l'on doit juger de même,  
que ceux qui ne ressentent pas les blessures spiri-  
tuelles que leur ame reçoit, quelque petites qu'  
elles soient, sont assurément malades d'une tres-  
dangereuse létargie, & que cet état d'indolence où  
ils sont à l'égard des pechez veniels, est un che-  
min qui conduit presqu'infailiblement à en com-  
mettre de mortels en se relâchant chaque jour de

## CHAP. III.

Qui spernit modica, paulatim decidet. *Ecclef. 19. 1.*

plus en plus, selon cette parole du Sage : *Celui qui negligé les petits pechez, tombera peu à peu dans les plus grands.* Car n'est-ce pas éloigner de soi la grace de Dieu, & meriter qu'il nous abandonne à nous-mêmes, que de se mettre si peu en peine de l'offenser ? Or que peut faire autre chose une nature toute corrompue, si une fois elle est laissée à elle-même, sinon se jeter dans toutes sortes de déreglemens, & rouler de precipice en precipice ?

*Concil. Trid. sess. 14. c. 8.*

Le sacré Concile de Trente, dont la doctrine est tres-remarquable sur ce sujet, dit tres-bien, que la justice divine demande, que ceux qui après avoir été délivrés de la servitude du peché & du demon, & qui après avoir reçu le don de l'Esprit saint, n'ont pas craint de violer le Temple de Dieu, & d'attrister le saint Esprit, soient autrement remis en grace, que ceux qui avant que d'être baptisez, ont peché par ignorance. Et c'est en quoi, selon cette sainte Assemblée qui a parlé conformément aux anciens Peres de l'Eglise, la penitence est différente du Baptême, que par elle on ne peut retourner au premier état d'où l'on est déchû, qu'avec beaucoup de larmes & de grands travaux, ce qui est cause qu'ils l'ont appelée un Baptême laborieux.

C'est pourquoi ceux qui s'accusent de leurs pechez dans la Confession, doivent pour l'intégrité du Sacrement, y ajoûter les deux autres parties; sçavoir le regret de les avoir commis, avec le dessein de s'en corriger, & ensuite la satisfaction convenable, sans quoi l'on n'obtient point le fruit du Sacrement.

*S. Bern. serm. de beato Andr. Apost.*

Saint Bernard dit avec beaucoup de raison : Que la Confession qui se fait de bouche, sans que le cœur y ait part, n'est que dissimulation & qu'hy-

» pocrisie. C'est pourquoy encore que Saül eût confessé son peché avec les mêmes paroles de penitence dont David se servit depuis pour confesser le sien, il n'en reçut pas néanmoins le pardon comme lui, parce qu'il n'en avoit pas dans le cœur une douleur & une repentance sincere.

En effet, lorsqu'on se confesse de ses pechez, sans en avoir dans le cœur un regret & une douleur amere, avec une ferme resolution de s'en corriger, la confession de ceux qui en usent de la sorte n'est qu'une dissimulation & une momerie; & ils ne font qu'ajouter aux pechez dont ils s'accusent, un veritable sacrilege qui est le mépris & l'abus qu'ils font du Sacrement.

N'est-ce pas en effet une moquerie de dire, qu'on s'accuse d'avoir commis des fautes, & n'avoir ni le regret de les avoir faites, ni le dessein de ne les plus faire à l'avenir? Outre que l'on manque en cela au respect que l'on doit à Dieu qui voit le secret du cœur, on fait encore injure au juge qu'il a établi en sa place, & qui se fiant à la parole du penitent qui lui dit qu'il se repent de ses fautes, & qu'il a dessein de s'en corriger, lui en accorde l'absolution.

C'est une chose déplorable de voir verifier en tant de personnes ce que saint Pierre dit de ces faux penitens : *Ce qu'on dit d'ordinaire par un proverbe veritable leur est arrivé : le chien est retourné à ce qu'il avoit lui-même vomé ; & le pourceau après avoir été lavé, est retourné dans la boue pour s'y veautrer de nouveau.* Il n'y a rien de si dégoûtant & de si sale que ce que fait un chien, qui après s'être déchargé le ventre par la gueule, retourne manger ce qu'il avoit vomé. Or c'est faire la même chose que de vomir ainsi dans la confession les pechez

Contigit enim eis illud veri Proverbia : canis reversus ad suum vomitum, & sus lota in volutabro luti. 2. Petr. 2. 22.

CHAP. III. dont on se sent la conscience chargée & embarrassée, & d'y retourner aussi-tôt. Plaise à la divine bonté de nous délivrer d'un état si misérable & si dangereux, & de ne pas permettre que nous soions assez malheureux, pour voir accomplir en nous cette parole du saint Esprit : *Lorsque le méchant est venu au plus profond des pechez, il méprise tout; mais il tombe dans l'ignominie & dans l'opprobre.* De sorte que quand un homme commence à ne se plus soucier des fautes qu'il commet, il a grand sujet de craindre qu'il ne soit arrivé au plus profond abîme des pechez.

Peccator cum in profundum peccatorum venerit, contemnit. Sequitur cum ignominia & opprobrium. Prov. 18. 3.

## §. III.

LES Confesseurs doivent aussi considérer qu'ils sont étroitement obligés d'aider en tout cela les pénitens qui s'adressent à eux, & de bien prendre garde qu'ils apportent toujours au Sacrement de Penitence la disposition convenable pour en recevoir l'effet & le fruit. Qui pourroit exprimer combien sera exact & rigoureux le compte que JESUS-CHRIST demandera aux Confesseurs, des trésors de sa grace dont il les a fait les dépositaires & les dispensateurs pour les distribuer aux âmes qui s'adresseroient à eux dans leurs besoins spirituels, ou plutôt qu'il leur adresse & qu'il leur confie lui-même après les avoir rachetées au prix de son Sang & de sa Vie, afin qu'ayant entre leurs mains les biens & les richesses de sa miséricorde, & les merites de sa Passion & de sa Mort, ils aient soin de les en aider à marcher & à s'avancer dans la perfection, en les exhortant & les poussant à se corriger de leurs fautes, & à reformer leur vie & leurs mœurs en toutes occasions, tantôt par des avis & des instructions particulieres, tantôt par des

reprehensions, ou par des penitences proportionnées, & en toutes les manieres possibles. Helas! que ne doit pas craindre un Confesseur qui s'est negligé & relâché en tout cela? Dieu lui dira avec beaucoup de justice, ce qu'il a déjà dit par la bouche d'Ezechiel: *Je vous redemanderai leur sang*, quand même vous n'auriez point fait d'autre faute, que celle de ne leur avoir pas donné des instructions & des penitences convenables: ce que le sacré Concile de Trente ordonne en ces termes si pleins de poids & de gravité: Les Prêtres du Seigneur doivent donc autant que l'esprit & la prudence leur suggerera, enjoindre des penitences salutaires & proportionnées à la qualité des crimes & à la faculté des penitens, de peur que s'ils dissimulent les pechez, & s'ils traitent les penitens avec trop d'indulgence, en imposant quelques peines tres-legeres pour de tres-grands crimes, ils ne se rendent participans des pechez d'autrui.

Sanguinem ejus de manu tua requiram. *Ezech. 3. 18.*

Debent ergo Sacerdotes Domini, quantum spiritus & prudentia suggererit, pro qualitate criminum, & penitentium facultate, salutare & convenientes satisfactiones injungere; ne si forte peccatis con niveant, & indulgentius ac remissius cum penitentibus cum penitentibus

tibus agant levissima quadam opera pro gravissimis delictis injungendo, alienorum peccatorum participes efficiantur. *Concil. Trid. sess. 14. cap. 9.*

Comme il est d'une extrême importance de se bien conduire en cela, & qu'il est dangereux de s'y tromper, j'ai estimé qu'il étoit à propos de proposer ici quelques regles & quelques avis touchant l'usage du Sacrement de Penitence, qui seront, comme je l'espere, tres-utiles & d'un grand secours pour ceux qui s'en approchent & qui le reçoivent souvent, comme font les Prêtres.

## C H A P I T R E IV.

*De la maniere dont on se doit confesser de ses fautes ordinaires.*

**L**E Sacrement de Penitence étant, comme il est, tres-important pour corriger & regler toutes les actions de l'homme, pour reformer la vie & les mœurs, & pour le disposer à recevoir dignement le tres-saint Sacrement de l'Autel, si l'on n'en remporte pas ces avantages & beaucoup d'autres semblables, sur tout lors qu'on en fait un frequent usage, il est certain que cela ne peut venir que de ce qu'on n'y apporte pas la disposition convenable ; soit à cause de l'ignorance qui empêche de bien connoître la nature & la qualité des pechez dont on se doit accuser ; comme il arrive à beaucoup de personnes qui s'apperçoivent assez qu'ils vivent dans un trop grand relâchement, & qu'ils tombent dans beaucoup de fautes, mais qui n'en sçavent pas faire le discernement qu'ils doivent pour s'en bien confesser, & qui n'y trouvent pas même dequoi s'accuser, parce qu'elles ne sont pas de grands crimes ; soit parce qu'on n'a pas assez de soin de garder dans la confession toutes les conditions necessaires pour la bien faire. C'est pourquoy, afin de remedier à l'un & à l'autre, nous avons ici proposé la formule, ou le memorial & les avis qui suivent.

Mais il faut remarquer auparavant, que si ce memorial de pechez n'est pas si étendu que ceux qu'on voit dans les Livres qui traitent expressement & à fond cette matiere, c'est parce qu'on

ne pretend ici donner qu'un moïen facile de s'examiner & de se confesser des fautes les plus ordinaires pour les personnes qui s'approchent tous les jours, ou tres-souvent du Sacrement de Penitence, comme font les Prêtres, en rangeant ces fautes dans un ordre qui serve à soulager la memoire. C'est pourquoi ceux qui auront besoin d'une formule d'examen plus étenduë pour se confesser, la pourront chercher dans plusieurs bons Livres que l'on trouve sans peine, où les matieres de toutes sortes de pechez sont amplement traitées, & avec l'ordre necessaire pour s'en pouvoir servir utilement dans la confession.

Il faut aussi que l'on sçache que l'on ne met pas ici ce memorial, afin qu'on se confesse des fautes que l'on y comprend; cela n'est ni necessaire ni convenable; mais afin que l'on s'en serve par imitation, à parcourir dans le même ordre toutes les choses en quoi l'on peche ordinairement, & que chacun en s'examinant, s'arrête sur celles à l'égard desquelles il se sent coupable, & les marque pour s'en souvenir dans la confession, laissant les autres qui ne le regardent point.

---

MEMORIAL OU FORMULE POUR

*se confesser des fautes communes & ordinaires où tombent les Prêtres & les personnes qui se confessent souvent.*

LE penitent se doit premierement accuser du peu de disposition qu'il a tant pour se confesser que pour celebrer. Ce qui se pourra faire en cette maniere: Je m'accuse de n'avoir pas employé toute la diligence que je devois à me disposer pour

**CHAP. IV.** recevoir ces divins Sacremens. Je n'ai point tout le regret, ni toute la douleur que je devrois ressentir de mes fautes, ni une resolution assez sincere & assez ferme de m'en corriger comme il faut. Je ne me suis point non plus préparé à célébrer le saint Sacrifice, avec tout le recueillement & toute l'attention que demande une action si sainte & si divine.

Je confesse que jusqu'à présent j'ai reçu ces Sacremens avec ces mêmes indispositions : Je m'en accuse encore & de toutes les fautes que j'ai faites dans mes confessions précédentes.

Après cette declaration generale, on doit commencer à s'accuser des fautes particulieres qu'on reconnoît en ce qui regarde la confession, ou la celebration de la Messe ; comme si l'on a oublié quelque peché qu'on devoit confesser, ou si l'on en a confessé quelqu'un sans avoir regret d'y être tombé, ou sans avoir dessein de s'en corriger : si l'on a fait quelque faute contre les ceremonies ordonnées par l'Eglise en disant la Messe, ou contre la reverence & l'attention qui convient à un si saint & si redoutable Mystere, en s'arrêtant à des pensées vaines & à des divagations d'esprit, si l'on y a donné lieu, si l'on s'y est arrêté volontairement, & si l'on y a pris plaisir, lorsqu'on s'en est aperçu.

Si après avoir achevé la celebration de la Messe, on a été trop facile à se distraire & à se répandre au dehors, au lieu de rendre graces à Dieu dans le recueillement convenable, & avec la tranquillité, la devotion, & la reconnoissance qu'on devoit.

On se doit encore accuser soigneusement des rechutes dans les mêmes fautes dont on s'étoit déjà confessé,

*de la maniere de se confesser.* TRAITE V. 641  
confesse, & generalement du peu de soin & d'ap-  
plication qu'on a apporté à corriger sa vie, à la  
regler, & à reformer & perfectionner toute sa con-  
duite.

CHAP. IV.

Après ces declarations ou accusations préambu-  
laires, on peut pour soulager la memoire, réduire  
tout l'examen de conscience aux devoirs de l'hom-  
me envers Dieu, envers le prochain, & envers  
soi-même.

### TOUCHANT LES DEVOIRS *envers Dieu.*

**J**E m'accuse de n'avoir qu'un amour tres-défe-  
ctueux pour nôtre Seigneur, & qu'au lieu de  
l'aimer uniquement & sur toutes choses, mon cœur  
est comme partagé entre Dieu & les creatures, aus-  
quelles mon amour & mon affection me tient en-  
core attaché. Je n'ai point un desir assez sincere  
& desinteressé de lui plaire & d'accomplir sa vo-  
lonté. J'ai fait les choses qui regardent son hon-  
neur & son service plutôt par coutume, par ma-  
niere d'acquit, ou par necessité, que par une veri-  
table affection de cœur, & par un pur motif de son  
amour. J'ai toujourns eu tres-peu de soin d'élever  
mes pensées vers lui, & d'y tenir mon esprit arrê-  
té, l'en aiant moi-même souvent détourné, pour  
le dissiper inutilement en d'autres choses vaines &  
de nulle consequence. Je n'ai pas été fidele aux  
pensées qu'il lui a plû de m'inspirer, ni à lui ré-  
pondre toutes les fois qu'il a daigné me solliciter  
à me défaire des choses qui lui déplaisent, & à re-  
chercher celles qui lui sont agreables.

J'ai suivi en plusieurs choses particulieres le pan-  
chant de ma propre volonté, & le dereglement

de mes desirs , plutôt que la vraie raison. Il y a toujours eu beaucoup de défauts , de negligences & d'imperfections de ma part dans toutes les choses que j'ai faites pour le service du Seigneur. On doit ici marquer en particulier celle où l'on discerne quelque degré de malice plus particulier que dans les autres.

Il est important de s'arrêter tres-particulierement sur le peu de fidelité & d'exactitude qu'on a eu à répondre aux inspirations du Ciel, & à ce que nôtre Juge interieur & nôtre propre conscience demandoit de nous. Ce qui est une faute tres-spirituelle & tres-pernicieuse à l'ame , dans laquelle on tombe tres-facilement , dont Dieu est beaucoup offensé , & qu'on ne connoît qu'avec beaucoup d'application & de reflexion sur soi-même.

J'ai recité l'Office divin avec peu d'attention & de reverence. J'y ai eu des distractions , & j'ai été negligent à m'en défendre. Il faut declarer ici les fautes les plus notables qu'on a faites en cela ; comme si la distraction a été grande , si elle a duré long-temps , si l'on s'y est arrêté volontairement , & si l'on a eu beaucoup de negligence à s'en empêcher. Il faut aussi s'accuser des fautes qu'on peut avoir faites en recitant le saint Office : Comme d'avoir dit une chose pour une autre ; ou de l'avoir recité trop à la hâte , & en ne prononçant pas assez distinctement les mots & les syllables ; ou d'y avoir été volontairement interrompu par d'autres paroles ou d'autres actions qu'on y a mêlées , & dont on pouvoit bien se dispenser ; ou de s'y être endormi , ou d'avoir fait quelque autre faute semblable contre la reverence & le respect qui est dû à la Majesté du Seigneur à qui l'on parle. De n'avoir pas eu assez de soin de se tenir dans le res-

pect & le recueillement pendant qu'on prioit ; & d'avoir donné lieu à des pensées de distraction dont on a été troublé & interrompu dans ce saint exercice.

On peut aussi s'accuser ici des pensées d'infidélité, & des doutes qu'on a pû avoir contre la foi ; & de ne les avoir pas rejettées avec assez de fermeté, ni si promptement qu'on devoit : Comme aussi de n'avoir pas eu assez de crainte de Dieu ; & de s'être abstenu de plusieurs fautes, par des respects & des considérations humaines, plutôt que par la crainte de Dieu.

TOUCHANT NOS DEVOIRS  
*envers le prochain.*

J'E m'accuse de n'avoir pas pour le prochain autant d'amour que j'en ai pour moi-même, & que je voudrois qu'il en eût pour moi. D'avoir été fâcheux à quelqu'un par inadvertence, ou par imprudence, ou par malice, soit dans les paroles ou dans les actions ; de m'être laissé emporter à quelque mouvement de colere ou de vengeance contre lui, & d'avoir causé du scandale aux autres par mon mauvais exemple. Il est nécessaire que chacun selon son état s'examine particulièrement sur ce point, sur tout à l'égard des personnes à qui l'on doit l'édification & le bon exemple.

On se doit aussi soigneusement accuser des jugemens téméraires que l'on fait si facilement du prochain, en tournant en mauvaise part les choses qu'on leur entend dire, & qu'on leur voit faire, quoi qu'elles soient bonnes en elles-mêmes, ou qu'on les puisse prendre en un sens louable & avantageux. Et sur cela on doit en s'accusant de-

clarer deux choses : L'une, si la chose dont on a ainsi jugé est importante, ou legere & ordinaire; l'autre, si l'on en a formé un jugement déterminé avec délibération, & dans la creance que la chose fût telle qu'on l'a estimée; car c'est-là proprement juger, ou si l'on a seulement formé quelque conjecture, ou quelque doute, que le mal qu'on attribué au prochain, soit tel qu'on le croit; en sorte que le jugement qu'on en fait ne soit pas certain ni déterminé, mais accompagné de quelque doute que l'on ne laisse pas d'avoir de s'être trompé, & que la chose n'est pas en elle-même telle qu'on la juge sur les apparences. Et en cela la faute est plus ou moins grande, selon que la chose est plus ou moins importante, que les indices sur lesquels on juge sont plus ou moins probables, & que le doute, le soupçon, la conjecture est plus ou moins forte, & plus approchante d'un jugement déterminé : on se doit expliquer sur tout cela.

*TOUCHANT NOS DEVOIRS  
envers nous-mêmes.*

**T**outes les fautes qu'on doit declarer contre soi-même, se commettent ou par pensées, ou par paroles, ou par actions. C'est pourquoi, pour en faire l'examen avec ordre, il les faut réduire sous ces trois chefs.

*DES FAUTES DE PENSE'ES.*

**J**E m'accuse d'avoir eu des pensées vaines & inutiles, & de m'y être arrêté volontairement, ou par négligence. On appelle des pensées vaines & inutiles, toutes celles qui ne tendent pas à quel-

que bonne fin , ou à la production de quelque bien , soit pour soi-même , soit pour le prochain. Or encore que ces sortes de pensées n'aient en elles-mêmes aucun autre vice , ni aucun autre défaut que celui d'être inutiles & sans effet , elles ne laissent pas d'être des pechez veniels.

On doit outre cela s'examiner sur toutes les pensées vicieuses qu'on a eues , & s'en accuser exactement ; comme si on a eu des pensées présomptueuses de soi-même , d'estime & d'amour propre , d'envie , de colere , d'impatience , de vengeance , ou des pensées & des imaginations deshonnêtes , sales , impures & honteuses ; & il est alors tres-important de declarer si l'on s'y est arrêté pendant peu ou beaucoup de temps ; si l'on a eu peu ou beaucoup de negligence à les rejeter & à s'en défendre , & si l'on a eu quelque doute ou quelque défiance d'y avoir consenti. Car si l'on sçait certainement qu'on y a donné quelque consentement , la faute est certaine & évidente : ou bien si l'on s'y est arrêté volontairement , & qu'on y ait pris plaisir , alors le peché est assurément grand ; mais quoiqu'on n'en vienne pas jusqu'à y consentir & à s'y arrêter volontairement , la seule negligence à rejeter ces sortes de pensées , est un peché. C'est pourquoi l'on doit en cette rencontre , comme dans les autres pechez , declarer les circonstances qui rendent la faute plus ou moins criminelle , sans s'amuser au détail des autres choses qui ne contribuent ni à la grandeur , ni à la petitesse du peché. Si par exemple on s'accuse d'avoir eu des pensées de vaine gloire , on doit alors declarer , si on a quelquefois pris plaisir à entendre parler de soi avantageusement & avec estime ; ou si l'on a fait ou dit quelque chose pour s'attirer de l'estime

& de la louange ; si l'on a fait des reflexions sur ses bonnes œuvres ; si on a eu de la joie d'en être loué , & si on a été pour cela bien-aisé qu'elles soient connus.

On doit de même à l'égard de toutes les pensées vicieuses exprimer le plus nettement qu'on peut le plaisir qu'on a pris de s'y arrêter ; parce qu'elles sont criminelles à proportion que le cœur & la volonté y sont plus attachez ; ce qui n'est pas difficile à connoître lors qu'on aime véritablement Dieu , qu'on craint de l'offenser , & qu'on apporte tout le soin & toute la diligence nécessaire pour bien examiner sa conscience.

On peut ici s'accuser en general de ne s'être pas appliqué avec assez de soin à acquérir la pureté de cœur , en mortifiant toutes ses affections vicieuses & déreglées ; de s'être laissé aller au poids de son amour & de sa volonté propre , & d'avoir eu trop d'attachement à ses propres lumieres & à son propre sens ; ce qui cause d'ordinaire les contestations & les disputes qui arrivent dans la conversation , le trop de fermeté à soutenir ses opinions , les emportemens & les reproches qu'on se fait ne voulant point ceder , mais voulant toujours avoir raison , & d'autres semblables défauts : marquant distinctement sur chacun ce qui paroît nous rendre plus coupables.

#### DES FAUTES DE PAROLES.

**J**E m'accuse d'avoir dit des paroles inutiles. Les paroles oisives ou inutiles sont toutes celles qu'on ne dit pas pour une bonne & vertueuse fin ; comme pour la gloire de Dieu , ou pour l'utilité du prochain.

Ensuite on doit s'accuser des paroles vicieuses; CHAP. IV.  
comme des paroles de raillerie, de plaisanterie, & de bouffonnerie, des mots pour rire qui peuvent causer de mauvaises pensées, des paroles indiscretes, & des mocqueries, quoique ce soit en des choses tres-legeres. Des paroles de contension & de dispute, de reproche & de médifance; & bien marquer si c'est en choses importantes ou legeres, & si elles sont fausses ou veritables.

On se doit aussi accuser si on a été bien-aise d'entendre parler des défauts d'autrui, ou si l'on a souffert qu'on publiât des médifances contre quelqu'un; si on s'y est arrêté volontairement; si on y a consenti, ou par une secrète envie souvent imperceptible, ou par une indiscrete credulité. Ajoutez à cela les ris déreglez, les mensonges faits à plaisir, ou pernicious, ou legers, ou officieux; les déguisemens, & les équivoques qui tendent à se louer soi-même, ou à rabaisser l'estime qu'on a des autres en racontant leurs défauts lorsqu'on fait semblant de les louer. Surquoi il faut particulièrement déclarer l'intention qu'on a eue. Enfin l'on se doit accuser de toutes les fautes qu'on reconnoît avoir faites en paroles, les declarant toutes, sans neanmoins rien dire de plus que ce qui est necessaire pour bien faire entendre jusqu'où va l'offense & la malice de chacune.

### DES FAUTES D'ACTION

*ou d'omission.*

JE m'accuse de m'être arrêté à des occupations inutiles; car, comme il y a des pensées & des paroles qui sont sans aucun effet, il y a de même des actions & des occupations qui n'ont point d'au-

tre effet que celui de nous amuser, & de nous dérober inutilement tout le temps que nous y employions ; particulièrement celles qui ne tendent qu'à contenter la curiosité, ou le desir qu'on a de sçavoir des choses vaines. On doit s'examiner soigneusement du temps qu'on a mal employé, soit à ne rien faire ou à faire des visites inutiles, & d'autres choses qui ne servoient de rien pour le progrès de l'ame ; & s'en accuser exactement.

Si l'on a eu trop de mollesse, & de soin de ses aises ; si l'on a commis des excez au boire & au dormir ; si on les a pris par délices & par volupté, & non pour le seul besoin ; si l'on a été paresseux à se lever à l'heure qu'il faut, & à s'appliquer à des actions de vertu ; si l'on en a omis par faiblesse & par negligence plusieurs qu'on pouvoit exercer ; si l'on s'est abstenu d'en faire par une crainte humaine & par une mauvaise honte. Si dans celles qu'on a faites, on s'est proposé la fin qu'on devoit avoir, & si on les a toutes rapportées à la gloire de Dieu ; si la complaisance secrète & la propre estime, l'hypocrisie ou quelque autre intention vicieuse & déreglée n'y ont point eu de part.

Outre ces fautes chacun se doit particulièrement confesser de celles qui regardent son état & sa profession : comme les Religieux, de celles qui regardent l'observance de leurs vœux, l'obeïssance & le respect qu'ils doivent à leur Superieur ; s'ils ont fait en cela quelque faute interieure ou exterieure, en refusant d'obeïr à leurs ordres, ou en ne le faisant pas avec une volonté aussi prompte & aussi soumise qu'ils la doivent avoir. De celles qui regardent la pauvreté, comme d'avoir eu des choses superflues ; d'y être attaché d'affection ; d'avoir

donné ou reçu quelque present sans permission ; de posséder quelque chose secrettement & en cachette des Superieurs. De celles qui regardent les observances particulieres, les Statuts & les Constitutions de l'Ordre ; & sur tout du relâchement & de l'éloignement de l'étroite observance où l'on s'est jetté par sa faute, & de la negligence à le reformer : ces fautes sont tres-grandes & tres-redoutables pour les personnes Religieuses.

Et à l'égard de ceux qui ont famille, s'ils ont préféré le jeu & les divertissemens du siecle au soin qu'ils doivent avoir de leur famille, à la vigilance qu'ils doivent apporter sur leurs domestiques ; s'ils ne leur ont pas donné lieu de mal faire & de se corrompre par leur mauvais exemple, & s'ils n'ont pas soin de les faire vivre en vrais Chrétiens, & de s'acquitter de l'obligation qu'ils ont de leur donner l'instruction, le bon exemple & la correction. S'ils ont assisté les pauvres par des aumônes proportionnées à leurs biens & à leurs facultez ; s'ils ont fidelement employé les revenus Ecclesiastiques. 1. A l'entretien des Eglises de leurs Benefices & des lieux qui en dépendent, tant des bâtimens que des ornemens necessaires. 2. Aux pauvres. 3. A leur nourriture & entretien moderé selon leur condition Ecclesiastique, & non pas selon le luxe & la vanité du siecle. S'ils vivent dans l'avarice, & que la passion des richesses les ait porté à retenir quelque chose au-delà du necessaire, ou empêché de faire des aumônes, ou même d'employer de leurs revenus Ecclesiastiques : ou si au contraire ils les ont dispensé avec profusion en des choses vaines, profanes & inutiles, vivant dans le luxe & dans l'excez en leurs meubles, en leur train, & en leur table ; en sorte que les pauvres aient été

frustrez de la part & du superflu qui leur en appartient. C'est à quoi les Ecclesiastiques, qui sont riches & qui ont de grands Benefices, se doivent principalement arrêter, & ce que les Confesseurs doivent bien peser & considerer avant que de leur accorder l'absolution.

Chacun se pourra examiner dans cet ordre sur toutes les autres fautes; car il n'y en peut gueres avoir qu'on ne puisse rapporter à quelqu'un des points que nous avons touché.

## C H A P I T R E V.

*Avis tres-important sur l'usage de ce Memorial, & sur toute la matiere de la Confession.*

**A** Fin qu'on se puisse servir plus avantageusement de ce Memorial ou de cette Formule de Confession, que nous avons ici dressée à dessein de faire mieux entendre à chacun la manière de se confesser sur les fautes ordinaires & communes aux Ecclesiastiques, il faut proposer encore quelques avis & quelques remarques qui sont d'une consequence & d'une utilité tres-grande.

### §. I.

*Que la Confession des fautes venielles n'est ni de precepte ni d'obligation, mais seulement de conseil.*

**I**L faut premierement sçavoir, qu'on n'est obligé par aucun precepte de s'accuser dans la Confession des fautes legères & venielles, & que si on le fait, c'est par un conseil tres-utile & tres-import-

tant, que l'Eglise donne aux fideles, en consideration des grands avantages que l'on se peut procurer en les confessant par un esprit de penitence, c'est-à-dire avec regret & gemissement de cœur, & avec un dessein formé de s'en corriger. Ce qui se doit entendre des pechez qui ne sont évidemment que veniels; car s'il y avoit sujet de la moindre crainte qu'ils ne fussent mortels, il y auroit aussi une obligation indispensable de s'en accuser.

La Confession de ces sortes de pechez n'étant donc point d'obligation, mais volontaire & de conseil, pour une plus grande pureté de conscience, & pour d'autres tres-grandes utilitez spirituelles qui en reviennent, on peut en la faisant user de beaucoup de liberté; jusques-là qu'encore qu'il soit d'une extrême importance de bien examiner la conscience, & de faire des revûes tres-exactes sur toutes les actions de nôtre esprit, de nôtre corps, & de tous nos sens interieurs & exterieurs, pour bien connoître toutes nos fautes & nos imperfections; il suffit néanmoins à l'égard des pechez veniels, de s'accuser de ceux dans lesquels on apperçoit plus de déreglement & de malice. En sorte qu'on peut se contenter d'en bien retenir dans la memoire deux ou trois, ou plus si l'on veut des plus griefs; & particulièrement de ceux qui procedent d'une inclination vicieuse & d'une longue habitude, & s'en accuser dans la Confession; & le plus seur encore est de s'arrêter principalement à ceux dont on a certainement plus de regret & de contrition, & qu'on est plus resolu d'éviter. Il faut aussi bien prendre garde de n'en omettre aucun où il y ait quelque doute, ou quelque soupçon qui puissent enfin mettre l'ame en danger

de mort. Et pour le connoître il faut considerer qu'on ne doit pas toujours juger des pechez par leur objet , mais par les circonstances qui les accompagnent , & par le fond du cœur de celui qui les commet ; en sorte qu'un peché qui ne sera que veniel dans une personne qui s'y laisse aller une fois par foiblesse , ou par la violence de la tentation , sera mortel dans un autre qui le commet souvent avec affection & de propos deliberé. C'est à quoi il est d'autant plus important de prendre bien garde , que la plupart des personnes mêmes qui font profession de bien vivre , se portent facilement à commettre des fautes venielles , sous ombre qu'elles ne tuënt pas l'ame , s'imaginant qu'elles leur seront facilement remises. Mais ces offenses habituelles & volontaires sont des preuves évidentes qu'on a tres-petit de vrai amour de Dieu , & que c'est l'amour propre qui regne alors dans le cœur ; puis qu'étant porté à faire une action ou à prendre un plaisir qu'on juge contraire à la Loi de Dieu , on ne s'en abstient point ; mais on s'y laisse souvent aller sans craindre même de s'en faire une habitude , parce qu'on est assuré que ce n'est pas un crime , mais seulement un peché leger. Il paroît aussi par là qu'on n'a point de veritable regret de ses fautes ; & partant que Dieu ne les pardonne pas , parce qu'il ne pardonne les fautes qui lui déplaisent , que lors qu'on s'en repent.

## §. II.

*D'un autre moïen court & facile pour se confesser souvent.*

**I**L faut encore considerer que pour s'accoutumer avec plus de facilité à se confesser chaque jour,

on se peut servir de la Formule suivante ; sur tout lors qu'on n'a pas eu avant que de s'accuser, tout le loisir & le temps necessaire pour faire une reveuë exacte & entiere de toutes les fautes. Ce moyen consiste à parcourir toutes les heures du jour, & les divers emplois ausquels on a coûtume de le partager. Ce qui se fait par exemple en cette maniere :

Je m'accuse d'avoir hier apporté trop peu de préparation pour celebrer le saint Sacrifice de la Messe ; d'y avoir eu des distractions d'esprit, de n'y avoir pas conservé le respect & l'attention convenable, & d'y avoir manqué en d'autres semblables choses. Après en être sorti, je me suis trop tôt diverti en des occupations exterieures & profanes, au lieu de me tenir dans un recueillement digne du saint Mystere, pour en rendre à Dieu les actions de graces & les loüanges qui lui sont dûs.

Je suis demeuré durant la priere dans un état de negligence : je m'y suis arrêté à des pensées folles ; & à des divagations d'esprit, ou d'autres semblables amusemens.

J'ai excédé dans le boire & le manger, j'ai outré en cela les bornes de la temperance, & ai plus donné à la sensualité qu'à la necessité. Depuis le diner jusqu'à Vêpres, j'ai mal ou inutilement employé un tel espace de temps ; je n'ai pas eu à l'Office de Vêpres toute l'attention que je devois : j'y ai été distrait & agité par des pensées vaines & inutiles, & j'y ai fait telles & telles fautes.

En parcourant ainsi toutes les heures & les emplois de la journée, on s'arrêtera seulement aux points où l'on trouvera qu'il y aura plus de faute. Cette méthode est tres-facile pour les Confessions fréquentes & ordinaires.

On peut encore se servir tres-utilement d'une au-

tre qui est aussi tres-aisée, pourveu qu'on ait auparavant bien examiné sa conscience, & qu'elle ne reproche aucune faute qu'on puisse soupçonner être mortelle. Elle consiste à se remettre dans la memoire deux ou trois fautes qu'on estime les plus grièves, & à s'en accuser sans aucun préambule, en disant seulement: Je m'accuse du peu de préparation que j'apporte à ce Sacrement, & d'être encore tombé en plusieurs fautes, dont je me suis déjà plusieurs fois confessé. Je recitai hier l'Office sans y avoir l'esprit & le cœur appliqué autant qu'il est nécessaire, & j'y fis telles & telles fautes. Je me suis un peu trop arrêté à des pensées inutiles & mauvaises, & ai été négligent à les rejeter & à m'en défendre. J'ai dit des paroles inutiles & sans effet, des paroles indiscrettes, & qui n'étoient ni nécessaires à la bonne vie, ni utiles à la pieté. J'ai inutilement employé un tel espace de temps. J'ai excédé les bornes de la nécessité dans le manger. Je me suis laissé tenter au goût des viandes, & en ai pris pour satisfaire ma sensualité, & non pour le seul besoin.

Après qu'on aura ainsi déclaré succinctement en peu de mots ses fautes les plus notables, on peut conclure en ajoutant: Je suis encore tombé dans plusieurs autres fautes qui ne sont pas assez presentes à ma memoire pour m'en accuser en détail: je m'en accuse néanmoins en general; & j'en demande humblement pardon à notre Seigneur, & à vous mon Pere, la Penitence & l'Absolution. Cette méthode & cette pratique n'est que pour faire avec plus de facilité & de brieveté les Confessions fréquentes & ordinaires. Mais il est tres-important & tres-utile d'avoir soin de temps en temps, comme aux Fêtes principales, & aux autres jours ausquels les fideles

ont accoûtumé de renouveler l'ardeur de leur devotion, de faire une Confession plus exacte & plus étendue, selon le temps & la commodité qu'on en a, en nous examinant sur tout ce que nous faisons, tantôt dans nôtre esprit, tantôt en nôtre corps, & par tous nos sens interieurs & exterieurs, & en parcourant pour cela toutes les heures & les occupations auxquelles nos jours sont partagez, & toutes les occasions où nous tombons d'ordinaire plus souvent, selon la Formule précédente, afin de pouvoir faire une entiere Confession de toutes nos fautes & nos imperfections.

§. III.

*Combien il est important de faire une Confession generale de tous les pechez qu'on a commis pendant sa vie ; & ensuite d'en faire tous les ans une autre de tous ceux qu'on a commis durant l'année.*

C'Est un conseil tres-important pour la satisfaction & le repos de la conscience, & que je suis assuré qu'on trouvera toujourns tres-excellent & tres-avantageux à quiconque le voudra pratiquer, de faire une Confession generale de tous les pechez qu'on a commis pendant sa vie, pour réparer les manquemens arrivez aux Confessions précédentes, & de s'adresser pour cela à un Confesseur qui soit rempli de science, de charité, & de prudence ; après s'y être préparé avec la même diligence & la même exactitude, que si l'on sçavoit certainement que l'on fût sur le point de mourir : en sorte que ce soit comme un compte clos & arrêté de toute la vie passée, sur lequel il n'y ait plus de retour ni de revision à faire, quand même il s'agiroit de se disposer à mourir,

CHAP. V. ○ Après cette Confession, qui doit estre accompagnée de routes les circonstances qui sont nécessaires dans les autres, il est tres-utile dans toute la suite de la vie, d'en faire une chaque année de tous les pechez qu'on y a commis, qui soit aussi exacte, & aussi entiere que si l'on n'en avoit fait aucune durant toute l'année, & avec la même diligence & la même disposition, que si l'on étoit dans un danger de mort évident & inévitable; & de choisir pour cela quelque jour remarquable auquel on ait une particuliere devotion, ou bien auquel il nous soit arrivé quelque changement d'état, comme le jour qu'on est entré dans la profession Ecclesiastique, dans les saints Ordres, dans quelque Religion, ou dans quelque emploi important. Cette Confession generale de chaque année fait qu'encore que nous soyons dans un état de mort prochaine, nous ne pouvons être en peine de nous confesser que des fautes que nous avons commises depuis que nous l'avons faite; & qu'ainsi nous n'avons point de comptes à rendre à Dieu de nôtre conscience, qui soient plus longs que d'un an. Elle sert aussi à nous faire connoître, en comparant une année avec l'autre, combien nous faisons chaque année de perte ou de progrès dans la perfection & la vertu. Ce soin & cet exercice de la Confession annuelle, qui est beaucoup avantageux, & tres-peu penible, rend l'usage frequent & ordinaire de la Confession plus aisé à faire chaque jour avec fruit.



§. IV.

*Que la Confession des pechez ne se doit pas faire en des termes generaux ni conditionels, mais en des terme clairs, distincts & particuliers.*

IL est aussi necessaire que l'on sçache qu'on ne doit point user de termes generaux ni conditionels, en s'accusant de ses pechez dans la Confession auriculaire, mais qu'on les y doit déclarer tous en des termes particuliers, distincts, absolus, & déterminez, qui découvrent & representent clairement au Confesseur les actions singulieres dans lesquelles on a commis quelque faute. Ainsi ce ne seroit pas une bonne maniere de se confesser, si l'on disoit, par exemple : Si j'ai eu de mauvaises pensées, ou si j'ai dit quelque parole inutile, je m'en accuse, ou bien je m'accuse de n'avoir pas eu toute la charité, ni toute l'humilité que je pouvois avoir; ou de n'avoir pas assez promptement rejeté les mauvaises pensées qui me sont venuës dans l'esprit; de n'avoir pas assisté à l'Office divin avec l'attention & le respect qui convient à un si saint exercice, &c. parce que ces choses sont tellement generales, que ceux mêmes qui veillent sur toutes leurs actions avec une application & une circonspection continuelle, le pourroient dire de même. Mais on doit declarer d'une maniere claire, distincte & déterminée la faute qu'on a faite en disant, par exemple : Je m'accuse d'avoir eu des distractions durant le saint Office, ou d'y avoir été negligent à rejeter les vaines pensées qui me sont venu traverser durant ce saint Exercice; & ainsi de plusieurs autres fautes semblables; en sorte

que l'on marque toujours le plus particulièrement & le plus distinctement qu'il est possible ce en quoi l'on a fait faute.

Il est à propos de remarquer aussi sur ce sujet, qu'encore qu'à l'égard des pechez veniels il ne soit pas necessaire de déclarer précisément le nombre & les circonstances de tous ceux que l'on connoît, comme on est obligé de le faire à l'égard des pechez mortels; on doit néanmoins lors qu'on s'en accuse, les declarer en des termes qui suffisent pour bien & distinctement représenter au Confesseur les divers degrez de malice qui rendent les uns moindres & les autres plus griefs. Et pour cela il est bon de dire si c'est volontairement, avec connoissance & avec délibération, que l'on est tombé dans les fautes dont on s'accuse, si elles procedent d'une inclination vicieuse, & d'une longue habitude, ou si l'on s'y est laissé aller par surprise, par une pure foiblesse humaine, ou par inadvertence, si on s'y est porté par attachement & avec affection, si on l'a fait plusieurs fois, ou seulement une ou deux fois, par fragilité, ou par la violence de la tentation; & ainsi des autres circonstances qui rendent chaque faute plus ou moins grande.

## §. V.

*Qu'on doit faire en sorte d'apporter toujours à la Confession une actuelle contrition des fautes dont on s'accuse; & comment on se la doit procurer.*

**I**L faut remarquer sur tout, que le penitent doit avoir une douleur & une repentance actuelle des fautes dont il s'accuse, & une ferme résolution de s'en corriger à l'avenir; car c'est de là prin-

principalement que dépend le fruit du Sacrement: de sorte que plus le regret d'y être tombé, & le desir de s'en corriger sont grands & parfaits, plus aussi les fruits & les avantages qu'on en reçoit sont excellens & en grand nombre. C'est donc à cela que nous devons principalement appliquer nos soins & nôtre diligence.

Pour ce qui regarde la douleur, la haine & l'aversion qu'on doit avoir des pechez qu'on veut confesser, il ne faut que considerer que Dieu en est offensé, & qu'ils déplaisent extrêmement à la souveraine Majesté de nôtre divin Sauveur que nous sommes si obligez d'aimer & de servir de toutes nos forces & de tout nôtre cœur; & qu'ainsi les Anges & tous les Saints en ont horreur aussi-bien que de ceux qui les commettent. Quelque petites & legeres que soient nos fautes, il vaudroit mieux souffrir toutes les peines du monde, que d'en commettre volontairement une seule. C'est pourquoi il est tres-avantageux & tres-important avant la Confession, de se tenir un peu de temps en la presence de Dieu, & de s'entretenir avec lui des choses dont on se doit accuser, ou seulement de quelques-unes, en lui disant avec toute l'affection possible: Je reconnois, ô mon souverain Seigneur, que j'ai de tres-grandes & tres-continuelles obligations de vous servir, de vous plaire & de me garder sur toutes choses de vous offenser, quand ce ne seroit qu'en consideration des grandes graces que vous répandez sans cesse sur moi avec tant d'amour & de bonté; mais daignez aussi considerer l'infirmité, la misere & la foiblesse d'un pauvre pecheur, qui se repent sincerement de vous avoir offensé, d'être si peu préparé à vous confesser ses fautes & à s'en purifier pour vous recevoir; d'avoir eu si peu de soin de s'en cor-

riger; d'en avoir commis de si grandes dans l'Office divin; d'avoir donné lieu à tant de distractions & de pensées inutiles; de s'être répandu en tant de paroles superflues & indiscrettes; d'avoir fait un si mauvais emploi de son temps, &c. Je fais devant vous une ferme résolution de retrancher de ma vie tous ces défauts autant qu'il me sera possible avec vôtre divine Grace. Accordez-la moi, mon Dieu, afin qu'elle m'aide maintenant à m'en confesser comme je dois, & à vous rendre agreable la Confession que j'en vais faire, & qu'elle supplée à tout ce qui me manque pour recevoir dignement vos divins Sacremens.

Il est tres-utile & tres-avantageux pour s'exciter à la contrition & à la repentance de ses fautes, de les rapporter ainsi à nôtre Seigneur, & de les lui représenter avant que de s'en confesser. Que si l'on n'a pas un ressentiment & une douleur assez grande de ses fautes, on doit au moins desirer de l'avoir, être fâché & affligé dans le cœur de ce qu'on ne l'a pas, & le demander à Dieu avec ardeur: car encore que la contrition doive être une douleur souveraine (car le peché nous doit causer plus de douleur que tous les autres maux qui nous peuvent arriver) il suffit néanmoins que si la douleur du peché n'est pas sensiblement plus grande & plus vive que les autres douleurs, elle le soit en préférence, c'est à dire qu'elle nous fasse dans les occasions préférer de souffrir toutes sortes de maux, plutôt que de tomber dans le peché.

Et après tout cela il faut ajoûter: je me repens aussi de tous les pechez que j'ai commis depuis que j'ai l'usage de la raison jusqu'à présent, & généralement de tous mes égaremens qui m'ont éloigné de vôtre sainte volonté, & fait tant de fois violer

vos divins Commandemens , tantôt par des pen- CHAP. V.  
sées , par des paroles , ou par des actions contrai-  
res ; tantôt par des omissions , & en mille autres  
manieres. Mon Dieu, je vous demande tres-hum-  
blement pardon de tous les pechez que j'ai com-  
mis , je m'en repens de tout mon cœur pour l'a-  
mour de vous ; & je me propose , moiennant vôtre  
grace, de ne vous offenser jamais à l'avenir, & de  
faire une serieuse penitence. On doit toujors  
avoir soin de faire cet Acte de contrition gene-  
rale , qui s'étende à toutes les fautes mortelles &  
venielles.

Ceux qui desireront être instruits plus à fond de  
cette matiere , la trouveront expressément traitée  
dans le Memorial de Grenade, & dans son second  
Traité de la Penitence , où il y a beaucoup de  
considerations tres-pieuses , & de tres-belles prie-  
res , composées à dessein pour ce sujet ; ce qu'on  
n'a pas estimé devoir rapporter ici , où l'on ne  
pretend autre chose que de proposer une methode  
courte & facile pour les Confessions ordinaires &  
de chaque jour.

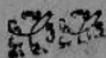
§. VI.

*Que pour avoir une ferme & veritable resolution de ne  
plus retourner dans les pechez de sa vie passée , il  
n'est pas necessaire de croire qu'on n'y retombera plus  
à l'avenir.*

QUANT à la ferme & constante resolution que  
le Penitent doit avoir de ne plus commettre  
à l'avenir les pechez dont il s'accuse , il faut sça-  
voir que ce n'est pas une necessité qu'il soit per-  
suadé , & tienne pour certain qu'il ne retombera

CHAP. V.

plus dans les fautes dont il se veut confesser. Cette confiance seroit une temerité & une vaine présomption de soi-même & de ses propres forces. Nous devons au contraire avoir une extrême défiance de nous-mêmes, dans la vûë des infirmités & des impuissances que nous ressentons en nous, & dont nous avons fait tant d'expériences. Et quoi que nous sentions en nous une résolution ferme & constante, nous devons toujours craindre nôtre foiblesse & nôtre corruption, & n'appuier toutes nos bonnes résolutions que sur la confiance en Dieu, par les merites de JESUS-CHRIST. Non seulement ce n'est pas une mauvaise marque de se défier de ses forces, & de craindre sa foiblesse; mais on doit esperer d'autant plus en la grace de Dieu, qu'on se reconnoît plus foible & plus infirme. C'est pourquoi il y a toujours sujet de croire que la résolution d'un Penitent est véritable, quoi que dans la vûë de sa propre foiblesse il craigne de succomber de nouveau à la tentation, pourveu qu'il en évite avec fidélité toutes les occasions, & qu'il tâche par beaucoup de prières, & par la pratique des moïens qu'on lui donnera, d'obtenir la grace & la force de se soutenir dans sa résolution. Ainsi quiconque est dans cette disposition, peut s'approcher avec assurance du Sacrement de la Penitence, lequel par sa propre vertu suppléera à ce qui lui manquera de la disposition la plus parfaite qu'il est juste d'y apporter.



§. VII.

*Qu'il est quelquefois bon , après avoir déclaré les fautes dont on se souvient , d'y en ajouter quelques-unes de celles qu'on a déjà confessées.*

**R**emarquez encore , que dans les Confessions frequentes, ordinaires, & de chaque jour, après avoir déclaré les fautes presentes dont on se souvient , il est quelquefois tres-avantageux d'y en ajouter quelques-unes de la vie passée, qui soient des fautes certaines, & dont on se soit particulièrement accusé dans les Confessions précédentes. Ce qui ne se doit pas faire en general, mais en marquant expressément chaque faute, en disant par exemple : Je m'accuse d'avoir dit autrefois des paroles inutiles, ou d'avoir menti, ou juré sans sujet en telle occasion, à telle fin, en presence de telles personnes : revêtant ainsi la faute dont on s'accuse de nouveau, de toutes les circonstances qui peuvent causer plus de honte & de confusion ; ou de choisir même à cette fin entre ses fautes passées, celles qui sont les plus honteuses & les plus griéves, & dont on a une douleur & une repentance plus vive & plus sensible. Car par ce moyen si on le sçait bien pratiquer, on prévient plusieurs inconveniens qui pourroient arriver dans la Confession par ignorance, & par quelque défaut de disposition.



## §. VIII.

*De ce que le Penitent doit faire & dire en achevant sa Confession, & pendant que le Prêtre prononce son Absolution.*

**L**E Penitent aiant achevé de declarer ses fautes, pourra ajoûter en même temps ces paroles, & les dire du fond du cœur : Je m'accuse de toutes ces fautes que je viens de vous declarer, & generalement de toutes les offenses que j'ai commises contre Dieu, soit par pensées & par desirs, ou par paroles, ou par actions, ou par omissions. Je m'en repens sincerement, & je me propose, moiennant la grace de Dieu, de m'en corriger à l'avenir; je supplie humblement sa divine Majesté de m'en accorder le pardon; & vous, mon Pere, de m'en donner en son nom la penitence & l'absolution.

Après avoir ainsi achevé de dire & de faire de sa part ce qui étoit necessaire, il doit s'efforcer pendant que le Confesseur fait & dit de la sienne ce qu'il doit, de recueillir toutes les pensées de son esprit, & l'appliquer avec beaucoup d'humilité & de soumission à tout ce qu'il lui dit, considerant non la personne qui parle, mais sa dignité de Vicaire de JESUS-CHRIST & de Ministre de l'Eglise, & étant certainement persuadé qu'il se doit entierement soumettre à sa puissance, pour recevoir le fruit de ce Sacrement. C'est pourquoi il doit être aux piés du Confesseur comme un criminel, qui étant sur la sellette devant son Juge, & aiant confessé ses crimes, attend qu'il prononce l'Arrest de sa condamnation, étant tout disposé à

le recevoir , & à en souffrir l'exécution. Il doit écouter avec un tres-profond respect les avis , les corrections & les remontrances qu'il lui fait , & adorer en lui la personne de JESUS-CHRIST, dont il est le Ministre , & au nom duquel il lui parle. Lors que le Confesseur prononçant l'absolution , commence à dire ces paroles , *Misereatur mi* , &c. le Penitent se doit aussi-tôt recueillir autant qu'il peut dans lui-même , & dire à JESUS-CHRIST dans le fond de son cœur : Seigneur qui avez laissé à vôtre Eglise en la personne des Prêtres , la puissance de lier & de délier les ames , voici que j'ai confessé à vôtre Ministre les fautes par lesquelles je reconnois que je vous ai offensé ; j'ai un extrême regret non-seulement de celles dont je viens presentement de m'accuser , mais encore de toutes les autres de ma vie passée , je me propose de les éviter toutes avec l'assistance de vôtre grace , de m'en corriger à l'avenir , & de les reparer par une satisfaction convenable. Je vous supplie par vôtre miséricorde de m'en accorder l'absolution avec la grace de ce Sacrement pour vôtre gloire.

Il faut en tout cas s'accoutûmer à faire de ces sortes d'actes de regret du passé , & de resolution pour l'avenir , ou d'autres semblables dans le temps que le Prêtre prononce les paroles de l'absolution ; mais les faire sincerement & de toute l'affection du cœur , car c'est par ce moïen qu'on obtient le fruit du Sacrement de Penitence. Que si l'on n'est pas disposé à le faire expressément en quelque rencontre , on aura soin alors de dire au moins du fond du cœur ce peu de paroles : Je reconnois , ô mon divin Sauveur , que j'ai peché contre vous en toutes ces choses , dont je m'accuse , & en plu-

Domine Jesu  
Christe, in his & in  
multis aliis pecca-  
vi tibi : penitet  
me peccasse, cupio

## CHAP. VI.

emendare quod feci : concede mihi gratiam hujus sacramenti ad gloriam tuam. Amen.

Penitet me peccasse, cupio emendare quod feci.

seurs autres : Je me repens de vous avoir offensé ; & je desire sincerement de reparer mes fautes par une satisfaction convenable : Accordez-moi la grace de ce Sacrement pour vôtre gloire. Ou bien si cela semble encore trop long, on dira seulement ces deux paroles : J'ai regret d'avoir peché, & je desire de reparer le mal que j'ai fait.

## C H A P I T R E VI.

*Qu'il est tres-important de faire chaque jour l'examen de sa conscience ; & de l'ordre qu'on y doit tenir.*

**I**L n'y a rien de plus important pour bien entrer dans la pratique des choses que nous avons dites, pour faciliter les Confessions, pour bien regler toute nôtre vie, & nous disposer à une heureuse mort, pour le progrès spirituel de l'ame, & pour une infinité d'autres fins, que le conseil, que tous les Saints, & generalement tous ceux qui traitent de la vie spirituelle nous donnent, d'examiner chaque jour nôtre conscience, & d'entrer exactement en compte avec nous-mêmes. Il n'y a point de paroles qui puissent exprimer d'une maniere assez relevée l'importance & l'utilité de cette sainte pratique. Elle est telle qu'il faudroit avoir perdu le jugement, le desir du salut & la crainte de la damnation éternelle, pour ne la pas embrasser de tout son cœur.

Le saint homme Job parlant de lui-même, dit qu'il examinoit avec crainte toutes ses œuvres, sachant que Dieu est un Juge tres-severe, qui ne souffre point qu'aucune action mauvaise demeure impunie : *Je craignois pour toutes mes œuvres*, dit-il,

Verebar omnia

je ne faisois toutes mes actions qu'avec crainte & avec tremblement, *ſçachant que vous ne pardonnez point à celui qui peche.* Dieu étant donc un Juge ſi ſevere & ſi rigoureux qu'il ne laiſſe pas la moindre faute ſans châtement, tâchons de prévenir les terribles effets de la ſeverité de ſa juſtice, en nous ſervant de la puiffance qu'il nous a laiſſée de nous juger nous-mêmes pendant tout le temps que nous vivons ſur la terre, avec promeſſe de ne plus faire entrer en ſon jugement ce que nous aurons une fois jugé contre nous-mêmes, ſelon que l'afſure l'Apôtre même par ces paroles : *Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne ſerions pas jugés de Dieu.* Il ne punit point les fautes que nous avons ſoin de punir ſur nous-mêmes, parce qu'il n'a pas accoutumé de punir deux fois une même faute.

C'eſt l'effet d'une grande prudence de ſe juger ſoi-même dans le temps, de ſe châtier de ſes fautes par des penitences volontaires que l'on ſ'impoſe, & que l'on prend comme des remedes ſalutaires pour prévenir la ſeverité des jugemens de Dieu, & pour ſe mettre en état de pouvoir dire avec confiance, à l'exemple du Prophete : *J'ai porté jugement, & exercé la juſtice contre moi-même, en châtiant mes fautes & mes imperfections: Ne m'abandonnez pas à ceux qui me calomnient, & qui me veulent perdre.*

Il n'y a point d'homme qui étant chargé de l'adminiſtration d'un grand revenu, où il y a tous les jours beaucoup de miſes & de receptes à faire, & dont il eſt obligé de rendre un compte tres-exact, ne ſ'applique non-ſeulement chaque jour, mais pluſieurs fois le jour, à dreſſer & à examiner lui-même ſes comptes pour ſ'afſurer du gain ou de la perte qu'il y peut avoir fait. Pourquoi donc n'au-

CHAP. VI.

opera mea, ſciens quod non parceres delinquenti. Job. 9. 28.

Si noſmetipſos judicemus, non utique judicemur. 1. Cor. 11. 31.

Feci judicium & juſtitiam, non tradas me calumniatibus me. Pſ. 108.

CHAP. VI. rons-nous pas la même application & le même soin de nous préparer chaque jour à rendre compte à Dieu de l'usage & de l'emploi que nous faisons des biens & des richesses inestimables de sa grace, & de tous les talens qu'il nous a confiés pour nôtre salut ? Avec quelle severité ne sçavons-nous pas qu'il punit le moindre abus que nous en aurons fait ? Il y va de nôtre salut ou de nôtre damnation éternelle, s'il manque quelque chose au compte redoutable que nous lui en devons rendre à toute heure & à tout moment ; & cependant nous nous y endormons avec autant d'assurance que si nous ne devions jamais mourir.

On dit avec beaucoup de raison, que le sommeil est l'image de la mort, n'y aiant rien en effet qui soit plus semblable à un homme mort, qu'un homme endormi ; & nous voïons par une tres-frequeute experience, que plusieurs qui se couchent le soir pleins de force & de santé, se trouvent au matin morts dans leur lit. Comment donc se peut-il trouver des personnes assez temeraires & insensées pour se mettre au lit & s'abandonner au sommeil, avant que d'avoir tellement examiné & réglé leur conscience, que la mort ne les puisse surprendre, & les trouve toûjours en état de salut, cela étant si facile à faire ?

On voit par ces raisons & par une infinité d'autres qu'il est de la derniere importance qu'on ait soin tous les jours au soir, avant que de se mettre au lit, d'examiner & de regler l'état de sa conscience, comme si on devoit mourir cette nuit. Cet examen & ce reglement de la conscience se peut faire en la maniere & selon les points qui suivent.

Avant que de se mettre au lit, il faut se tenir

un peu de temps dans un recueillement interieur, CHAP. VI.  
quand même on n'y seroit qu'un quart d'heure, & se représenter alors que Dieu nous appelle à son jugement pour lui rendre compte de tout ce que nous avons fait, dit & pensé durant toute la journée. La premiere chose qu'on doit faire ensuite, est de rendre graces à Dieu des bienfaits que nous avons reçus de sa bonté en toute nôtre vie, & particulièrement ce jour-là, des effets de sa Providence qui nous fournit les choses necessaites pour conserver la vie & la santé, & des autres biens du corps & de l'esprit, en reconnoissant qu'il n'y en a aucun en nous qui ne vienne de sa divine liberalité, & principalement du bienfait admirable de l'Incarnation de JESUS-CHRIST & de sa Passion; de la grace par laquelle il nous l'a fait connoître, & nous en a rendus participans, & d'une infinité de faveurs singulieres dont nous avons abusé, & dont d'autres auroient fait un meilleur usage.

Nous devons aussi le remercier de tous les maux du corps & de l'ame dont il nous a délivrés, non seulement de ceux que nous connoissons, mais encore de beaucoup d'autres qui nous sont inconnus, & lui demander en même temps le secours & la lumiere de sa grace, sans laquelle nous ne pourrions pas bien connoître nos fautes & nos imperfections.

La seconde chose est de parcourir de la pensée toutes les heures du jour, & de considérer avec attention ce que nous pouvons avoir fait, dit & pensé en chacune. Comment on s'est préparé pour celebrer le saint Sacrifice de la Messe: avec quel respect & quelle attention on l'a celebré: quel recueillement on a gardé après l'avoir achevé. En

## CHAP. VI.

quel état on s'est trouvé dans la priere ; avec quel soin & quelle diligence on a rejeté les pensées de distraction qu'on y a eues : comment on s'est acquitté de la recitation de l'Office divin, & de ses autres obligations. Quel emploi on a fait du reste du temps. Enfin on doit en parcourant ainsi toutes les heures du jour , marquer tout ce qu'on a fait de bien ou de mal en chacune , rapporter tout le bien à Dieu seul comme à sa source , & n'attribuer qu'à soi-même tout le mal , en concevoir de la douleur & de la haine , avec une ferme & constante resolution de l'éviter à l'avenir , & de le réparer par une serieuse penitence.

La troisième est d'offrir à Dieu tout le bien qu'on a fait ce jour-là , & en tous les autres de sa vie , & de joindre à cette oblation toutes les œuvres saintes & pieuses qui se sont faites ce même jour dans tout le monde ; car étant un membre de l'Eglise , uni à tous les autres membres vivans par la charité , on participe non-seulement à toutes les œuvres de grace & de sainteté qui s'y exercent , principalement lorsqu'on se fait un sujet de joie & de contentement de tout ce qui est agreable aux yeux de Dieu ; mais encore aux loüanges mêmes que les Anges & les Saints lui donnent dans le Ciel , & à l'amour tres-parfait qu'ils lui portent , lorsqu'on a véritablement dans le cœur un tres-ardent desir de lui pouvoir offrir seul autant de biens , lui rendre autant de loüanges & d'actions de graces , & lui porter autant d'amour. Et pour suppléer plus parfaitement à nôtre impuissance , il faut sur toutes choses presenter au Pere Eternel tous les merites de son Fils , avec tout ce qu'en ont jamais eu les Saints qui sont dans le Ciel , & tout ce qu'en ont les Justes qui vivent sur la terre ; &

si l'on a fait quelque chose de bon, & qui puisse être agreable à Dieu, on peut le joindre encore à cette offrande pour sa gloire, en le priant de le recevoir comme un bien qui lui appartient, afin qu'il en dispose, & de tout ce que nous sommes, & que nous possédons, en la maniere qui lui fera la plus agreable.

La quatrième chose qu'on doit faire, est de demander humblement pardon à Dieu de tous ses pechez, & principalement de ceux qu'on a commis ce jour-là, & de le supplier en même temps de nous accorder la grace d'en faire une véritable penitence, & de n'en plus commettre à l'avenir; & enfin se recommander à nôtre Seigneur en lui offrant son ame & son corps, & le repos même du sommeil qu'on va prendre, afin d'être ensuite mieux disposé à l'honorer & à le servir; & en le priant de nous délivrer durant la nuit de tout peril, & principalement de tout ce qui le peut offenser.

Il est juste aussi après cet examen de s'imposer quelque peine proportionnée aux fautes les plus notables que l'on a commises durant le jour. Cette penitence volontaire est toujours meilleure & plus utile, quand elle s'exerce à l'égard des choses mêmes dans lesquelles on a peché: comme quand aiant mangé sans necessité avec excez, ou avec trop d'avidité, on se retranche quelque chose du boire & du manger ordinaire; ou si aiant été trop libre à parler, on s'impose un silence plus rigoureux à garder pour le lendemain, même à l'égard des choses qu'il est permis de dire, & ainsi des autres choses. Ce que chacun sçaura fort bien discerner par ses propres lumieres, pourvû qu'on ait dans le cœur un desir sincere & veritable de bien corri-

## CHAP. VI. ger &amp; reformer sa vie &amp; ses actions.

On peut s'imposer même d'autres penitences plus faciles & plus legeres , comme de reciter le Pseaume *Miserere* , ou seulement une fois *Pater noster* , ou *Ave Maria* , aiant les bras étendus en forme de Croix , ou étant prosterné contre terre , à genoux , ou en quelque autre posture humiliante ; car quelque legeres & petites que soient ces sortes de penitences , elles ne laissent pas d'être de grande importance , en ce qu'elles sont des marques du regret & de la repentance qu'on a de ses fautes , & d'un desir sincere de s'en corriger ; & en ce qu'étant volontaires , elles tiennent lieu d'une satisfaction plus grande que les peines & les douleurs les plus cuisantes du Purgatoire ; de sorte que c'est manquer de prudence de ne pas prévenir par de si petites peines , les horribles tourmens qu'il faut indispensablement souffrir pour les moindres fautes qui restent à expier après cette vie.

Cette pratique , qui se peut si facilement exercer tous les jours , nous rend facile l'usage de la Confession ordinaire , nous fait accomplir ce conseil du Sauveur : Veillez donc , & soyez toujours prêts , parce que vous ne sçavez ni le jour , ni l'heure , ni le moment auquel v'ôtre Seigneur viendra vous demander le compte que vous lui devez rendre ; & c'est aussi un excellent moien d'assurer nôtre salut autant qu'il est possible ; car quand la mort nous surprendroit soudainement la nuit dans le sommeil , on peut avoir une tres-juste confiance en nôtre Seigneur , que l'on est en état d'être sauvé. C'est encore par cet exercice que l'on acquiert une plus particuliere & plus interieure connoissance de soi-même , & de ses propres défauts ; ainsi on le doit considerer comme un excellent moien de

*Mat. 24. 42. 44.*

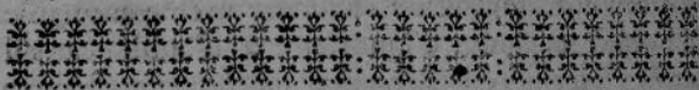
30.

*Et de la maniere de se confesser.* TRAITE' V. 673  
de s'en corriger ; & de se rendre même excusable  
de plusieurs fautes d'ignorance & d'oubli ; car s'il  
arrive à celui qui s'acquitte fidelement de cette  
pratique , d'ignorer , ou d'oublier des fautes , elles  
ne lui seront pas imputées comme fautes , aiant  
fait de sa part tout ce qu'il étoit capable de faire  
pour les connoître , & pour s'en souvenir.

CHAP. VI.

Enfin cette pratique d'examiner ainsi chaque jour  
sa conscience , est un remede souverain & tres-  
efficace pour reparer ses fautes & ses imperfections,  
& pour assurer son salut autant qu'il est possible.  
Quiconque desire donc sincerement d'être sauvé,  
la doit embrasser avec ardeur , & l'exercer indis-  
pensablement tous les jours avec beaucoup d'exa-  
ctitude & de circonspection. C'est à quoi sont par-  
ticulierement obligez les Prêtres qui celebrent, &  
reçoivent chaque jour nôtre Seigneur, & qui par  
consequent doivent avoir un soin plus particulier  
de conserver leurs ames dans une grande pureté.  
Ce que nous avons dit jusqu'ici de la premiere  
partie de la préparation necessaire pour celebrer,  
qui est la pureté de l'ame , suffit pour nous donner  
les lumieres & les moïens propres pour travailler  
utilement à l'obtenir. Il s'agit maintenant de dire  
quelque chose de la seconde partie qui est l'atten-  
tion & la consideration , ou l'application de l'es-  
prit ; c'est ce que nous allons faire voir dans le  
Traité qui suit.





## SIXIE' ME TRAITE'.

*De l'attention & de l'application d'esprit, ou de la consideration necessaire pour celebrer.*

### CHAP. I. CHAPITRE PREMIER.

*Combien c'est une chose pernicieuse & criminelle de celebrer les saints Mysteres, sans y garder toute l'attention qui leur est dûë ; & combien la meditation est necessaire aux Prêtres.*

#### §. I.

*Au 4. Traité,  
Chap. 6.*



OU S avons déjà dit que la préparation necessaire pour bien celebrer, consistoit en ces deux choses : en la pureté de cœur, & en l'attention ou l'application de l'esprit à la sainteté de l'action qu'on exerce. Nous avons dit de la premiere ce que nous avons estimé necessaire. Il reste maintenant à parler de l'attention & de la consideration de l'esprit, qui n'est pas moins necessaire ni moins importante que la netteté & la pureté du cœur ; car quand un Prêtre auroit toute la pureté & la sainteté d'un Seraphin, s'il celebreroit les sacrez Mysteres sans être attentif & appliqué à considerer ce qu'il fait, ou aiant l'esprit distrait à d'autres choses, il n'exerceroit pas dignement, & comme il doit, cette action si sainte & si divine, ni avec

la disposition nécessaire pour recevoir le fruit inestimable de ce divin Sacrement ; au contraire ce seroit violer le respect & la reverence qui est dûë à la Majesté du Seigneur, & se rendre indigne de l'approcher & de le recevoir dans leur cœur. Cette indisposition seule & ce défaut d'attention est un obstacle suffisant pour les priver de tous les effets propres & particuliers du Sacrement, pour arrêter le progres qu'ils doivent faire dans la vie spirituelle, par le frequent usage d'une chose si sainte, & pour les faire tomber chaque jour de plus en plus en de nouvelles fautes.

Et nous ne devons pas nous en étonner ; car s'il est vrai, comme l'assurent saint Basile & saint Thomas, dont nous avons déjà rapporté les propres paroles, qu'en recitant les Pseaumes & toutes autres sortes de prieres vocales, sans avoir l'esprit & le cœur appliquez à ce que l'on dit, on offense Dieu avec autant d'irreverence & de mépris qu'un criminel en feroit paroître pour son jugement, si étant devant lui pour lui demander la grace, il tournoit la tête d'un autre côté, ou faisoit des sottises & des extravagances. Doit-on trouver étrange, que l'on exige cette attention & cette application de l'esprit & du cœur pour une chose aussi grande & aussi sacrée que l'est le saint Sacrifice de la Messe, & la communion du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, & que le seul défaut de cette application nous fasse tomber en de nouvelles fautes ?

*En l'Addition au  
3. Traité.*

Lorsque les Historiens parlent de l'attention & de la reverence avec laquelle les anciens Prêtres des Gentils celebroident leurs Sacrifices, ils en disent des choses qui nous devroient couvrir de honte & de confusion. Macrobe parlant des Prêtres

## CHAP. I.

d'Egypte, & de ceux de Crete ou de Candie, dit qu'ils avoient tant de soin de garder le respect & l'attention dans leurs sacrifices, que lorsqu'ils en devoient offrir, ils conduisoient eux-mêmes le peuple au Temple; & qu'étant proches de la porte, ils s'arrêtoient, & disoient à tous ceux qui y devoient assister: Sçavez-vous qui habite dans cette maison? Et le peuple aiant répondu que c'étoit le Temple où leur Dieu avoit choisi sa demeure; ils leur demandoient encore: Sçavez-vous ce que nous y allons faire? A quoi le peuple répondoit: Nous y venons offrir le Sacrifice à nôtre Dieu, lui rendre nos adorations, & lui témoigner par là nôtre reconnoissance pour tous les biens qu'il nous fait: Puis ils entroient dans le Temple, dans la pensée que cette attention les mettoit dans la disposition nécessaire pour assister à leurs Sacrifices avec le respect qui leur convenoit, & en cela ils avoient beaucoup de raison.

O honte, ô confusion étrange pour des Chrétiens, & pour des Prêtres Chrétiens? Que peut-on imaginer de plus déplorable, ô mon Seigneur, que de voir d'un côté ce peuple barbare & aveuglé se préparer avec tant de soin à garder une attention toute pleine de respect dans les honneurs qu'il rend aux demons, & dans les sacrifices qu'il presente à des images de pierre; & de l'autre vos propres Prêtres être si indifferens & si peu exacts à garder l'attention & le respect qui est dû au redoutable Sacrifice qu'ils celebrent & qu'ils vous offrent, à vous qui êtes le Dieu vivant & veritable, à qui seul est dû tout l'honneur & toute la gloire! O si lorsque nous allons à l'Eglise, nous avions seulement, comme ces malheureux, le soin de nous arrêter quelque temps à penser qui est celui qui habite

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 677  
dans cette maison sainte , & avec quel respect &  
quelle reverence on y doit paroître devant cette  
Majesté suprême & redoutable , nous y entrerions  
avec une disposition bien differente de celle que  
nous y apportons d'ordinaire , & en y allant nous  
dirions avec toute une autre ferveur d'esprit ces  
paroles du Prophete : *J'entrerais dans votre maison , &  
je vous adorerais dans votre saint Temple avec une  
crainte respectueuse.* Si lorsque nous prenons nôtre  
Breviaire pour reciter le saint Office , & plus par-  
ticulierement encore lorsque nous voulons nous  
revêtir des ornemens sacrez pour celebrer le saint  
Sacrifice de la Messe , nous nous arrêtons un peu  
à nous demander à nous-mêmes , si nous sçavons  
bien ce que nous allons faire , cela suffiroit peut-  
être pour nous faire prier & celebrer avec plus  
de reverence & d'attention ; parce que cette refle-  
xion nous feroit au moins souvenir à l'égard de  
l'un & de l'autre , que nous devons être attentifs,  
tremblans de crainte , & dans un profond respect.

C'étoit aussi autrefois la coûtume parmi les  
Romains , au rapport de plusieurs Auteurs tres-  
considerables , & de réputation , lorsque le Prê-  
tre offroit des Sacrifices , qu'il y eût toujours à  
son côté un Ministre , dont le principal emploi  
fût de lui dire à tout moment : *Faites ce que vous  
faites* ; comme pour l'avertir qu'il devoit être uni-  
quement attentif & appliqué à l'action exterieure  
qu'il exerçoit. Plût à Dieu qu'en celebrant la sain-  
te Messe , nous eussions de même proche de nous  
quelqu'un qui eût soin de nous faire signe de temps  
en temps , & de nous dire : *Faites bien ce que vous  
faites* ; car cet avertissement de prendre garde à ce  
que nous faisons , seroit un moïen suffisant pour  
nous corriger de beaucoup de fautes d'irreverence

CHAP. I.

Introibo in do-  
mum tuam : ado-  
rabo ad Templum  
sanctum tuum in  
timore tuo, Ps.  
s. 8.

Hoc age quod  
agis.

678 *De l'attention & de l'application d'esprit,*  
& de distraction, & pour nous faire garder dans  
une action si sainte & si divine, une attention plus  
respectueuse, & plus convenable.

§. II.

**L**A consideration, & l'application de l'esprit  
& du cœur est sans doute une chose tres-im-  
portante & tres-necessaire pour bien faire toute  
sortes d'actions. De-là vient que le Prophete n'at-  
tribue tous les dereglemens & les malheurs qui  
arrivent en ce monde, qu'au defaut d'attention &  
de consideration : *Toute la terre est reduite dans la  
derniere desolation*, dit-il, *parce qu'il n'y a personne  
qui fasse reflexion en lui-meme*. Et en cela il dit  
une verité qu'une continuelle experience ne nous  
fait que trop connoître pour nôtre malheur; car  
d'où procedent tant de pechez qui se commettent  
tous les jours? Tant de relâchement & d'insensibi-  
lité dans les consciences? Tant de mépris & d'in-  
difference pour les biens veritables & éternels,  
& tant de soins, tant d'inquietudes, & tant d'ar-  
deur & d'empressement pour des biens faux & pe-  
rissables? En effet ce renversement si étrange que  
l'on remarque dans la conduite de la plûpart des  
Chrêtiens, qui ayant reçu la vraye foi, ne laissent  
pas de vivre comme des Infideles, des Payens &  
des Barbares, & souvent même d'une maniere plus  
criminelle, ne vient que d'un defaut de considera-  
tion; car si les hommes consideroient serieusement  
le peu d'estime qu'on doit faire de la vie presente, &  
de tout ce qu'elle contient: s'ils faisoient quelque  
reflexion sur sa durée qui est si courte, sur cette éter-  
nité de bonheur ou de malheur qui la doit suivre;  
& sur la severité des Jugemens de Dieu, qui doit

Desolatione de-  
solata est omnis  
terra, quia nullus  
est qui recogitet  
corde. *Jerem. 12. 11.*

punir ou récompenser chacun selon ses œuvres: **CHAP. I.**  
comment seroit-il possible que l'on tombât volontairement dans le peché? ou qu'y étant malheureusement tombé l'on eût encore l'assurance d'y demeurer seulement une heure, bien loin de se tenir en repos, & de passer plusieurs nuits à dormir dans ce peril?

Aussi le saint Esprit même nous assure, *Que si l'homme s'appliquoit serieusement à la consideration de ce qu'il doit craindre & de ce qu'il doit esperer après cette vie, il ne pecheroit jamais*: Et le saint Patriarche Moïse étoit dans cette pensée; que le défaut d'attention & de consideration étoit la principale cause des pechez du peuple, dont Dieu lui avoit confié la conduite: *Cette nation n'agit, dit-il, ni par conseil, ni par prudence; plutôt à Dieu qu'ils eussent de la sagesse & de l'intelligence, & qu'ils considerassent leur dernière fin, parce que la consideration du passé & de l'avenir les rendroit plus sages & plus éclairés dans leur conduite.*

Memorare novissima tua, & in aeternum non peccabis. Eccl. 7. 40.

Gens absque consilio est, & sine prudentia: utinam saperent, & intelligerent, ac novissima providerent. Dent. 32. 28. 29.

Mais la consideration des autres choses qui portent & qui excitent à l'amour & à la reconnoissance, ont encore bien plus de force pour nous retenir dans le devoir: comme celle de la bonté de Dieu pour tous les hommes, de sa providence paternelle qui est toujours présente & attentive à ce qu'ils font & à ce qu'ils pensent, & veille sans cesse à leur conservation; des peines dont il punit les pecheurs en cette vie & en l'autre; des effets particuliers de sa bonté, que nous avons reçus, & que nous recevons tous les jours, & particulièrement de l'Incarnation de **JESUS-CHRIST**, de sa Passion, de sa Mort, & de la grace par laquelle il nous l'a fait connoître, & nous en a rendus participans: Enfin la consideration des biens éternels qu'il prépare dans

l'autre vie à ceux qui l'aiment & qui le servent. En effet comment seroit-il possible qu'ayant devant les yeux ces grands objets de nôtre pieté, on pût avoir le cœur assez dur & assez ingrat pour offenser une Majesté si grande & une si souveraine bonté? C'est donc sans doute ce défaut de considération qui est la cause & la source de tous les maux & de tous les déreglemens qu'il y a dans le monde, au lieu que la considération en est le remède,

## §. III.

Cette considération qui est nécessaire à toutes sortes de personnes, l'est bien plus particulièrement aux Prêtres, à cause de l'excellence & de la sublimité des choses qu'ils traitent, & de la sainteté du Ministère qu'ils exercent. C'est pourquoi l'exercice de la Meditation de & l'oraison Mentale leur convient particulièrement, afin que leur vie soit proportionnée à l'éminente perfection de leur état, & à la grandeur des choses dont Dieu leur a confié le soin & l'administration.

Le Prophete Ezechiel parlant des quatre Animaux mystérieux qu'il vit dans la vision dont Dieu le favorisa, dit *Qu'ils avoient les têtes & les ailes fort élevées* : Et S. Jean l'Evangeliste, qui a aussi vu ces mêmes animaux dans ses revelations, ajoute : *Ils étoient pleins d'yeux au dehors & au dedans, & ils disoient incessamment jour & nuit : Saint, saint, saint, est le Seigneur Dieu tout-puissant qui étoit, qui est & qui sera.* Surquoi les saints Peres remarquent communément, que ces quatre Animaux figuroient expressément les grands justes, & les hommes parfaits, tels que doivent être les Prêtres du Seigneur, dont le principal exercice est d'avoir tou-

*Facies eorum & pennæ eorum extensa de super,*  
Ezech. 1. 11.

*Et in circuitu, & intus plena sunt oculis, & requiem non habebant die ac nocte dicentia : sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus omnipotens, qui est, & qui erat & qui venturus est.*  
Apocal. 4. 8.

Greg. hom. 3. 41. *in Ezech.*

*du de la consid. necessaire pour celebrer.* TR, VI. 681  
jours la tête élevée, & les aîles fort étendus; c'est-à-dire, selon S. Gregoire, d'être ordinairement appliquez à l'Oraison mentale. Car la tête marque l'entendement & la connoissance, & les aîles sont les affections & les desirs de la volonté. Or le moyen d'avoir toujours l'un & l'autre fort élevé, est la priere de l'esprit & du cœur, ou la Meditation, dont l'effet propre est de nous élever de plus en plus à la connoissance & à l'amour de Dieu, de porter & d'appliquer l'esprit à la consideration des choses divines & éternelles, & d'exciter la volonté à les aimer, à les desirer, & à les rechercher avec ardeur. Et c'est pour cela-même que l'Evangeliste ajoute, que *ces animaux mysterieux étoient pleins d'yeux*, pour contempler les perfections & les grandeurs admirables de la divine Majesté. Ce qui marque que les Prêtres devroient être, pour ainsi dire, tout yeux pour considerer ce qu'ils font, particulièrement lorsqu'ils traitent les saints Mysteres; parce que cette consideration les enflâmeroit d'un tres-ardent amour de Dieu, & les exciteroit à louer sans cesse jour & nuit la bonté du Seigneur qui opere par eux de si grandes choses en faveur des hommes.

O que ce saint exercice est doux & agreable aux vrais serviteurs de Dieu ! C'est-là, où leur esprit étant dégagé des soins de la terre, & uniquement appliqué à l'objet de leur amour, jouit d'un veritable repos. Bien loin de s'en laisser, comme on se lasse de toutes les autres choses, rien ne les fâche tant que d'en être détournés. Nous en avons une excellente preuve en ce que dit un jour le grand saint Antoine. Cet admirable Solitaire ayant passé toute la nuit dans la priere avec une ferveur d'esprit extraordinaire, & voyant que le jour qui commen-

CHAP. I.

*Cassian: collat. 9<sup>e</sup>  
cap. 3.*

682 De l'attention & de l'application d'esprit,  
 çoit à paroître, lui avoit causé quelque petite dis-  
 traction, dit au Soleil dont les rayons l'incommo-  
 doient : Soleil que tu m'es importun ! Il semble  
 que tu ne te leves que pour me dérober ma ve-  
 ritable lumiere,

§. IV.

**E**N effet c'est le propre devoir des Prêtres, d'être sans cesse appliquez à celebrer les loüanges de Dieu, & à considerer ses adorables perfections. Combien de fois n'est-il pas dit dans les Pseaumes, que l'exercice ordinaire de l'homme juste & parfait est de *mediter la Loi de Dieu durant le jour & durant la nuit*, parce que nul ne peut être vraiment juste & parfait sans ce saint exercice. C'est pourquoy David, tout engagé qu'il estoit dans les soins du siecle, & occupé au gouvernement de son Roiaume, ne laissoit pas de s'y appliquer avec beaucoup de soin, comme il le dit lui-même dans le Pseaume 118. en ces termes : *Mes yeux\* ont prévenu le jour en se tournant vers vous de grand matin, ] afin que je méditasse sur vos paroles.*

Il le repete encore en plusieurs autres endroits, où il dit que cette occupation lui étoit si ordinaire, qu'il la recommençoit jusqu'à sept fois le jour, c'est-à-dire tres-souvent & à toute heure. Mais tout le Pseaume 76. est encore plus remarquable sur ce sujet : Il y dit entre autres choses ces paroles : *Je me suis souvenu des œuvres du Seigneur : j'ai repassé dans ma memoire les merveilles que vous avez faites autrefois : & en méditant sur tous vos ouvrages, je me suis particulièrement arrêté sur la conduite ingenieuse de vôtre amour pour les hommes.* C'est à dire qu'il repassoit sans cesse dans sa memoire les merveilles de la souveraine puissance de Dieu ; mais

Et in lege ejus  
 meditabitur die  
 ac nocte. Ps. 1. 2.  
 Septies in die  
 laudem dixi tibi :  
 idem est quod semper  
 laus ejus in  
 ore meo : Ita explicat.  
 Aug. lib. 11. de Civ. cap. 31. &  
 lib. 3. de Doct. Christ. cap. 35.  
 Prævenierunt oculi  
 mei ad te diluculo, ut  
 meditare eloquia tua.  
 Psal. 118. 148.

Memor fui operum  
 Domini, quia memor ero ab initio  
 mirabilium tuorum,  
 & meditabor in omnibus  
 operibus tuis, & in  
 adinventionibus tuis  
 exercebor. Psal. 76. 11. 12.

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 68;

que les inventions de son amour étoient l'objet le plus ordinaire de ses méditations. Quelle confusion pour les Prêtres qui n'ont pas soin d'entrer souvent dans ce saint Exercice qui leur est si nécessaire & si convenable, de voir qu'un grand Roi, qui étoit accablé d'une foule de soins & d'affaires toutes séculières, qu'attiroit nécessairement sur lui le gouvernement d'un grand peuple, ne laissât pas d'avoir une application presque continuelle à considérer les grandeurs de Dieu, & à méditer sur les merveilles de sa sagesse & de son amour ? Il n'y a personne au monde qui soit plus obligé à être dans une continuelle méditation des œuvres de la puissance suprême de Dieu, & des artifices ingénieux de son amour pour les hommes, que les Prêtres, à qui il a confié & mis entre les mains la puissance d'exercer & de renouveler tous les jours la plus grande, la plus excellente & la plus divine de toutes ses merveilles, & celle en un mot qui contient & renferme en soi toutes les autres.

L'amour de Dieu a eu des inventions merveilleuses pour se manifester aux hommes ; mais il y en a deux qui éclatent principalement entre toutes les autres : L'une est le Mystere admirable de son Incarnation ; car étant engagé dans un malheur éternel par la chute de nôtre premier pere, le Fils de Dieu même voulant se rendre nôtre Libérateur en prenant sur soi la satisfaction de nos pechez, a trouvé cette invention merveilleuse pour procurer aux hommes la grace d'une reconciliation avec Dieu si honorable & si avantageuse, que le grand S. Gregoire ne fait point difficulté de dire que la chute même, par laquelle nous étions tous devenus les ennemis de Dieu, est une faute heureuse en ce qu'elle a donné occasion au Fils de Dieu de

## CHAP. I.

O felix culpa qua  
talem ac tantum  
meruit habere re-  
demptorem! D.  
Greg. in benedict.  
Cerei.

Nec fatiabar il-  
lis diebus dulce-  
dine mirabili con-  
siderare altitudi-  
nem consilii divi-  
ni super salutem  
genetis humani.  
Aug. lib. 9. Conf.  
cap. 6.

se rendre nôtre Libérateur, & de nous combler d'une infinité de graces & de bienfaits. O faute heureuse! s'écrie-t-il, qui a mérité d'avoir un si grand & si puissant Réparateur. C'est de cette ingénieuse invention de l'amour du Fils de Dieu que parle le grand S. Augustin, quand il dit: Qu'au commencement de sa Conversion il ne pouvoit se rassasier de la satisfaction nonpareille qu'il recevoit en considérant la profondeur des divins conseils, en ce qui regarde le salut des hommes.

L'autre invention qui est le Mystere de l'Autel, a des avantages qui la relevent encore beaucoup au dessus de la premiere; car quoique le Fils de Dieu, par son Incarnation, ait procuré aux hommes des graces souveraines, qu'il les ait honorez autant qu'ils le pouvoient être, & qu'il se soit communiqué à eux si intimement, qu'il ait daigné lui-même se faire homme, afin de rendre les hommes participans de la nature divine; il y restoit néanmoins encore une chose à désirer: car cette communication & cette union personnelle n'étoit qu'avec une nature seule & singuliere, qui est la tres-sacrée humanité de JESUS-CHRIST, à laquelle le Verbe divin est personnellement uni. Mais le Mystere du S. Sacrement de l'Autel est une invention que Dieu a trouvée pour s'unir à tous les hommes, & à chacun d'eux en particulier, non pas par une union hypostatique ou personnelle, (car cela ne lui convenoit point) mais par l'union la plus étroite & la plus intime qui se puisse imaginer après celle-là, puis qu'il y communique à chacun de nous sa divinité même, & son humanité; qu'il s'y donne lui-même tout entier & tel qu'il est, vrai Dieu & vrai homme, afin que le mangeant & le recevant jusques dans leurs entrailles comme une véritable

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. 685  
nourriture , il soit par ce moïen plus intimement  
uni à l'ame & au corps de chaque Fidelle , & en  
quelque sorte une même chose avec lui. O que ce  
Mystere renferme de saintes & amoureuses inven-  
tions , & qu'il y aura toujourns de merveilles à ad-  
mirer , non seulement durant cette vie , qui est tres-  
courte , mais dans toute l'étenduë de l'éternité , où  
il sera encore la nourriture des ames bienheureuses,  
par la vûë & l'amour de la sainte humanité de  
JESUS.

Il est donc bien juste que traitant tous les jours  
ce divin Mystere , & l'aïant entre les mains com-  
me Ministres & instrumens de Dieu même , nous  
aïons un soin tres-particulier de nous appliquer  
durant toute nôtre vie à en considerer les souve-  
raines excellences ; afin que cette consideration  
nous porte à aimer & à louer sans cessë celui qui  
a daigné l'instituer en nôtre faveur.

---

## C H A P I T R E II.

*Suite du même sujet , où l'on montre combien la Medi-  
tation ou l'Oraison Mentale est necessaire  
& convenable aux Prêtres.*

**I**L est remarqué dans l'Exode , que lors que Dieu  
ordonna aux Juifs la maniere dont ils devoient  
manger l'Agneau de Pâque , l'ordre le plus formel  
qu'il leur donna , fut de ne le point manger au-  
trement que rôti ; & c'est ce qui marque tres-bien  
la disposition qu'on doit apporter à ce Mystere.  
Car pour manger du boüilli , il n'est pas besoin de  
prendre beaucoup de peine ni de soin ; il suffit de  
mettre la viande qu'on veut manger , dans de l'eau

CHAP. II. sur le feu, & de l'y laisser un certain temps, sans s'en inquieter davantage. Mais il n'en est pas de même de la viande qu'on doit manger rôtie, il faut y avoir toujours l'œil & la main lors qu'elle est devant le feu, & la tourner de tous côtez. Ce qui marque la continuelle attention d'esprit qu'on doit avoir à cet adorable Myſtere.

En effet, c'est ainſi que l'Agneau divin, qui a voulu être offert pour nous en ſacrifice, veut être mangé par les Fideles. Il faut qu'il ſoit rôti, c'est-à-dire, que pour le manger dignement ils doivent avoir toujours les yeux attentifs & arrêtez ſur lui par la conſideration de leur eſprit, & le tourner ſans ceſſe de tous côtez au feu, qu'il eſt lui-même venu allumer en ce monde, & dont le Prophete parle, lors qu'il dit : *Il s'allumera un feu au dedans de moi pendant que je mediterai.* Ce feu eſt le tres-ardent amour avec lequel JESUS-CHRIST a inſtitué ce divin Sacrement, dont la conſideration eſt ſuffiſante pour en allumer un ſemblable dans nôtre cœur. *C'eſt ce feu qui devoit continuellement brûler ſur ſes Autels,* & qu'il avoit ſi particulierement ordonné aux Prêtres d'entretenir en y mettant de nouveau bois ſoir & matin. Ce qui montre encore que c'eſt le propre emploi des Prêtres d'entretenir & de rendre perpetuel dans eux-mêmes, le feu de l'amour de Dieu, par une continuelle conſideration de celui qu'il porte aux hommes, & des bienfaits qu'ils reçoivent de ſa divine liberalité; car c'eſt-là proprement le bois avec lequel on doit allumer & entretenir ce feu divin, pour le rendre perpetuel.

Dieu qui avoit envoié du Ciel ce feu de l'Autel, vouloit néanmoins qu'il fût entretenu par les ſoins & par le miniſtere des Prêtres. Il en eſt de

In meditatione  
mea exardeſcet  
ignis. *Pſal.* 38. 4.

Ignis eſt iſte per-  
petuus, qui num-  
quam deficiet in  
altari. *Levit.* 6. &  
10.

ou de la consid. nécessaire pour célébrer. TR. VI. 687  
même du feu de la charité : c'est Dieu qui l'allu-  
me lui-même dans nôtre cœur , selon cette pa-  
role de l'Apôtre : *L'amour de Dieu a été répan-*  
*du dans nos cœurs par le saint Esprit qui nous a été*  
*donné.*

Saint Thomas dit , & l'expérience le fait assez  
voir , que pour rendre & entretenir chaude l'eau  
qui est naturellement froide , il faut non-seulement  
la faire chauffer au feu , mais avoir encore soin de  
la tenir toujours proche du même feu ; parce qu'auf-  
si-tôt qu'elle en est éloignée , elle perd peu à peu  
toute sa chaleur , & reprend le froid qui lui est na-  
turel. La même chose arrive à chacun de nous en  
ce qui regarde la charité. Comme nous n'avons  
pas de nôtre nature la ferveur de cette divine ver-  
tu , nous ne pouvons l'obtenir que de Dieu qui la  
donne à qui il lui plaît , ni l'entretenir dans nô-  
tre cœur après l'avoir reçuë , si nous n'avons soin  
de nous approcher toujours de lui ; car si nous  
nous en éloignons , nôtre charité ne manque pas  
aussi-tôt de se refroidir de telle sorte , que nous  
retombons dans les foiblesses de nôtre nature. C'est  
pourquoi nous devons faire en sorte par l'exercice  
de l'Oraison Mentale , de nous approcher de plus  
en plus de ce divin Soleil qui éclaire & échauffe  
en même temps les ames qui ont soin de se tenir  
en sa présence , suivant ce conseil du Prophete  
Roi : *Approchez-vous de lui , & vous serez éclairés,*  
& échauffez du feu de son amour.

Entre les éloges que l'Epoux divin donne à son  
Epouse qui est l'Eglise , il lui dit que sa gorge,  
*c'est-à-dire la parole qui sort de sa bouche* , est  
comme un excellent vin qui merite que son bien-  
aimé le boive avec plaisir , & le rumine ensuite  
avec ses lèvres & avec ses dents. Surquoi l'incom-

CHAP. II.

Charitas Dei dif-  
fusa est in cordibus  
nostris per Spiri-  
tum sanctum qui  
datus est nobis.  
Rom. 5. 5.

Accedite ad eum  
& illuminamini.  
Psalmus 33. 5.

Cant. 7. 9.

Quid est bonum  
ejus , & quid pul-  
chrum ejus , nisi  
frumentum electo-  
rum & vinum ger-  
minans virgines?  
*Zach. 9. 17.*

parable saint Augustin remarque fort bien que le vin n'étant pas une chose qui se puisse ruminer avec les dents , comme les viandes dures & solides , c'est une nécessité d'élever nôtre pensée à une autre sorte de vin plus excellent que le vin ordinaire , à ce vin celeste , qui est au dessus de toute substance , & dont le Prophete Zacharie a dit : *Qu'a-t-il de bon & de beau ; sinon le froment des Elus, & le vin qui engendre les Vierges.* Tout ce qu'il y a d'excellent & de parfait en Dieu , est renfermé dans le pain & le vin qu'il donne aux Fielles ; c'est-à-dire dans le souverain Sacrement de l'Antel , qui est tous les jours dispensé aux Chrétiens sous ces deux especes.

Il étoit ordonné dans la vieille Loi que tout animal qui ne ruminoit point , seroit tenu pour impur , & ne pourroit être offert à Dieu en sacrifice ; c'est pourquoi si la meditation est dans les hommes , ce qu'est le ruminer dans les animaux , comme le dit saint Chrysostome , les Prêtres qui ne s'appliquent pas à la meditation des divins Mysteres qu'ils celebrent , & qui ne se font pas un exercice ordinaire de les ruminer , c'est-à-dire de les rappeler dans leur memoire , pour en occuper les pensées de leur esprit , ont grand sujet de craindre que Dieu ne les rejette comme des impurs & comme des indignes , bien loin d'agréer leur sacrifice.

C'est dans cette vûë que le Prophete Jeremie , qui étoit Prêtre , déplorant les maux du peuple de Dieu dans ses Lamentations , se plaint particulièrement que l'ennemi lui a brisé toutes les dents , & que c'est pour cela qu'il ne trouve plus de goût à ce qu'il mange , non plus que si c'étoit de la cendre. *Il m'a brisé toutes les dents* , jusqu'à la dernière , dit-il ,

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 689  
dit-il, & m'a fait manger de la cendre. Nous au-  
rions maintenant besoin des larmes & de la force  
extraordinaire de Jeremie, pour deplorer le même  
malheur; puisque ce n'est que faute de dents pour  
ruminer, c'est-à-dire faute de consideration pour  
mediter les divins Mysteres, qui sont le soûtien &  
la nourriture ordinaire de nôtre ame, que nous y  
trouvons aussi peu de goût, que si nous mangions  
de la cendre; quoi qu'ils soient veritablement une  
Manne tres-delicieuse, & qu'ils renferment en  
eux-mêmes toutes les douceurs & tous les goûts  
les plus agreables qu'on peut desirer.

CHAP. III.  
merū dentes meos,  
& cibavit me ci-  
nere. Thren. 3. 16.

### CHAPITRE III.

*Qu'il faut que dans le temps de celebrer, le Prêtre  
soit tres-recueilli en soi-même pour pouvoir conside-  
rer avec plus d'attention les Mysteres redoutables  
qu'il traite.*

ENCORE que la meditation & l'Oraison Mentale  
soient si convenables & si necessaires aux Prê-  
tres, qu'ils sont obligez d'en faire leur propre &  
principal exercice, ainsi qu'il a déjà été dit, on peut  
dire neanmoins que c'est particulierement dans le  
temps de celebrer & d'offrir le divin Sacrifice de la  
Messe, que cette disposition leur est si absolument  
necessaire, que sans elle il est impossible qu'ils ne  
se rendent coupables de plusieurs fautes; parce  
que le manquement même de consideration en  
une chose si importante & si venerable, en est une  
tres-criminelle. C'est pourquoi le saint Esprit mê-  
me nous avertit de l'attention particuliere que nous  
devons avoir en approchant de la divine Table de

**CHAP. III.** **JESUS-CHRIST**, par ces paroles : *Lors que vous serez assis pour manger avec le Prince, considérez avec attention ce qui sera servi devant vous. Mettez un couteau à votre gorge.* On peut donner à ces paroles un sens simple & utile pour la conduite de la vie, qui est de les regarder comme une règle importante pour demeurer ferme dans ce qu'on doit à Dieu & à la conscience, lors qu'on est obligé d'avoir quelque commerce avec les Grands. On rencontre d'ordinaire parmi eux tout ce que la concupiscence recherche avec plus d'ardeur, & tout ce qui peut plaire à la corruption naturelle de l'esprit humain. C'est pourquoi lors qu'on est avec eux, & qu'ils témoignent de la bonne volonté, on doit bien considérer tout ce qu'ils proposent, tout ce qu'ils demandent, & tout ce que leur grandeur, & l'éclat de leur puissance donne lieu d'espérer d'eux; & si en entrant dans leurs sentimens avec trop de facilité, on ne se rend point le ministre de leurs passions & de leurs desirs: afin que cette considération soit comme une épée qui nous menace, & nous empêche de nous laisser aller aux attraits des choses qui environnent les Princes & les personnes puissantes.

Il y en a qui remarquent dans ces mêmes paroles un autre sens plus superficiel, qui est que lorsqu'on est à la table d'un Prince ou d'un grand Seigneur, où l'on sert d'ordinaire des viandes beaucoup plus exquises & plus délicieuses, qu'aux tables des personnes plus communes, on doit considérer avec attention ce qu'on est alors obligé de faire pour réprimer les mouvemens de la volupté, & pour s'empêcher de se laisser aller à quelque excès nuisible. Mais saint Ambroise & saint Augustin les entendent & les expliquent en un sens bien plus

*Quando sederis, ut comedas cum Principe, diligenter attende, quae posita sunt ante faciem tuam, & statue cultrum in guttore tuo.*  
*Prov. 23. v. 1.*

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 691  
spirituel & plus élevé; & ils nous apprennent que le saint Esprit nous a voulu marquer par là l'attention & la veneration profonde avec laquelle nous devons approcher de la table de JESUS-CHRIST. La table où l'on mange avec le Prince, dit saint Augustin, est la table où l'on reçoit le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST: & mettre un couteau à sa gorge, c'est s'éprouver soi-même par la parole de Dieu qui est cette épée tranchante qui penetre jusques au fond du cœur; c'est faire le discernement du Corps de JESUS-CHRIST selon l'Apôtre, c'est considerer avec une respectueuse attention cette divine viande qu'on sert devant nous à la table de Dieu, pour la distinguer des autres viandes communes & ordinaires. Cette consideration par laquelle nous faisons le discernement du goût & des veritables délices de cette divine nourriture, d'avec tous les autres goûts des viandes qui servent de nourriture au corps, est le couteau que nous devons mettre à nôtre gorge pour assujettir à la foi le jugement de nos sens, qui dans ce pain tout celeste de l'Eucharistie, qui est le vrai Corps de JESUS-CHRIST, ne nous representent point d'autre goût, ni d'autre saveur, ni aucunes autres apparences que celles du pain & du vin ordinaire.

C'est donc pour faire ce discernement que le saint Esprit exige de nous une si particuliere attention; & nous avons besoin en effet d'en avoir toujours une tres-grande, pour traiter des Mysteres si divins & si élevez au dessus de nous. Ainsi il seroit tres-à-propos que dans le temps de les celebrer, les Prêtres, lorsqu'ils approchent du saint Autel, fissent en sorte de se dépoüiller entierement de tous les soins & de toutes les pensées de la terre, & de tout

CHAP. III.

*August. in Joann  
tract. 47.*

*Hebr. 4.*

## CHAP. III.

ce qu'ils ont d'exterieur. C'est ce que le tres-devot saint Bernard disoit excellemment par ces paroles:

Intentiones, cogitationes, voluntates, affectiones, & omnia interiora mea, venite, ascendamus ad montem, ubi Dominus vidit, & videtur; curæ & sollicitudines, anxietates, penes, feruitutes, expectate me hic, cum asino corpore isto, donec ego cum puero, ratione, scilicet, & intelligentia, usque illuc properantes, postquam adoraverimus, revertamur ad vos, revertemur enim, & heu quam cito revertemur.

*Bernard. lib. de amore Dei.*

*Genes. 22.*

*Exod. 19.*

Venez mes intentions, mes pensées, mes volontez, mes affections, & tout ce que mon ame a de puissances & de forces: Venez, montons ensemble sur la montagne où le Seigneur voit, & où il est vû: Et vous soins, inquietudes, perplexitez, peines, chagrins, & tout l'homme exterieur, attendez-moi ici avec ce corps terrestre, grossier & animal, pendant que je me hâterai d'aller en ce saint lieu avec la raison & l'intelligence seules pour adorer, & jusques à ce que je revienne à vous; car j'y reviendrai, hélas! & plutôt que je ne voudrois.

Qu'il seroit à desirer que tous les Prêtres fissent la même chose lors qu'ils vont célébrer le saint Sacrifice de la Messe, en laissant à la porte de l'Eglise tous les soins & toutes les pensées qui les peuvent distraire; en sorte qu'ils approchassent de l'Autel, comme n'ayant avec eux que leur ame seule & leur esprit, pour considerer uniquement le Mystere qu'ils y exercent.

Lors que le saint Patriarche Abraham approcha de la montagne où il devoit offrir le sacrifice de son fils, selon le commandement que Dieu lui en avoit fait, il dit aux deux serviteurs qu'il avoit pris avec lui, de se tenir au bas de la montagne avec leur bête, pendant qu'il iroit avec son fils pour adorer Dieu, ne voulant point être interrompu durant l'oblation de son sacrifice. Et quand le Seigneur voulut descendre sur la montagne de Sinai, pour y declarer à Moïse toutes ses volontez, touchant la conduite de son peuple, il lui donna ordre de mettre des bornes au pied de cette montagne, en sorte que personne, ni aucune autre creature que

lui, n'en approchât, & il couvrit outre cela, toute la montagne d'une nuée fort épaisse & obscure pendant tout le temps que Moïse y demeura seul, s'entretenant avec lui, & recevant les ordres de sa volonté. Quand nous disons que ce saint Patriarche s'entretenoit avec Dieu, il faut penser, selon la plus véritable explication, que ce n'étoit pas Dieu même en sa propre personne, mais un Ange qui lui parloit en son nom.

Nous lisons aussi dans le Levitique, que lors que le Prêtre entroit dans le Sanctuaire pour y faire les encensemens, il y devoit toujours être seul, afin que rien ne le détournât de l'attention qu'il devoit avoir à ce qu'il faisoit, & il lui étoit même ordonné de jeter alors dans le feu beaucoup d'encens; en sorte que la fumée fût comme une nuée fort épaisse, à la faveur de laquelle il pût être plus recueilli. Cela étant ainsi, voïons maintenant avec combien plus de raison les Prêtres de la nouvelle Loi sont obligez de se procurer ce recueillement interieur, & cet éloignement de toutes les choses qui peuvent détourner l'attention & la consideration de leur esprit, des saints Mysteres qu'ils celebrent; car ils ne vont point à l'Autel, comme Abraham, pour y sacrifier leur fils, mais pour y offrir à Dieu son propre & vrai Fils: & ils n'offrent point en sa place un belier, comme fit ce saint Patriarche, mais ils offrent le Fils unique de Dieu même en sa propre personne. Ce n'est point un Ange qui leur parle au nom de Dieu, comme à Moïse; c'est réellement Dieu même qui non seulement leur parle, mais se donne à eux de telle sorte, qu'ils le tiennent entre leurs mains, & le reçoivent au dedans d'eux-mêmes. Enfin ils ne vont point dans le Sanctuaire

CHAP. III. pour y offrir seulement la fumée de l'encens, ils y présentent au Pere Eternel le vrai Corps & le vrai Sang de JESUS-CHRIST, qui est le sacrifice le plus grand & le plus agreable qu'on puisse offrir à sa souveraine Majesté. Ajoûtez à cela, que si

Matth. 6. lors qu'il s'agit seulement de prier, JESUS-CHRIST veut que nous entrons dans le lieu le plus retiré de nôtre maison, & que nous en fermions la porte à toutes les autres occupations de la vie; combien plus de raison avons nous de nous procurer ce recueillement interieur dans le temps que nous devons celebrer le plus auguste & le plus redoutable de tous les sacrifices?

---

#### CHAPITRE IV.

*Que pour celebrer avec une disposition convenable, il est necessaire d'avoir la crainte & l'amour de Dieu, qui sont les deux affections principales de l'ame, auxquelles se réduisent la pluspart des autres affections de pieté.*

##### §. I.

Cette consideration & cette attention de l'esprit que les Prêtres doivent avoir aux souverains Mysteres qu'ils celebrent, est la source & la racine de toutes les affections de pieté, qui mettent l'homme dans l'état & dans la disposition convenable pour exercer ce ministère si saint & si redoutable aux Anges mêmes. Ces affections sont diverses & en grand nombre, parce qu'il est necessaire d'en avoir plusieurs & de différentes sortes pour traiter dignement de si divins Mysteres, & pour pouvoir dire avec verité, qu'on s'en appro-

ou de la consid. necessaire pour celebrer. TR. VI. 693  
 che avec l'attention, la reverence, & la pieté qu'on y doit apporter. Mais on les peut toutes reduire à deux principales, qui sont comme les racines de toutes les autres. La premiere est une crainte respectueuse de la grandeur & de la majesté de Dieu. La seconde est un amour plein de confiance en sa misericorde & en sa souveraine bonté. C'est une necessité que ces deux affections soient toujours jointes ensemble, afin qu'elles se soûtiennent & s'entr'aident l'une l'autre, parce qu'elles nous portent necessairement à des extremitez dangereuses, lorsqu'elles sont separées, & qu'elles agissent l'une sans l'autre.

En effet, si l'on ne consideroit en Dieu que sa souveraine puissance & sa justice, la crainte qu'on en auroit porteroit bien-tôt à la défiance & au découragement. Et si au contraire on ne consideroit que sa misericorde, sa patience & sa bonté, la trop grande confiance nous rendroit ou plus hardis à faire le mal, ou plus negligens & plus relâchez dans le bien. C'est pourquoi le plus saint des Rois avoit accoutumé de joindre toujours ensemble ces deux considerations; & il croyoit que pour bien celebrer les loüanges de la misericorde de Dieu, il falloit y joindre celle de sa justice comme un contre-poids necessaire pour ne pas tomber dans l'une ou dans l'autre de ces deux extremitez. D'où vient qu'il dit à Dieu, en lui representant la voye qu'il veut tenir pour affermer sa conduite: *Seigneur, je chanterai vôtre misericorde & vôtre justice.* Et il reconnoît en effet dans un autre endroit, que toutes les voyes de Dieu consistent en ces deux choses: *Toutes les voyes du Seigneur ne sont, dit-il, que misericorde & que verité.*

Misericordiam  
 & judicium can-  
 tabo tibi Domine.  
 Ps. 100. 1.  
 Univerſe viæ  
 Domini, miseri-  
 cordia & veritas,  
 Ps. 24. 11.

S. Bernard explique élegamment cette necessité

## CHAP. IV.

*Magnus fructus est in primo osculo, quod ad pedes Domini accipitur, tamen curato, ut neutro frauderis illorum: si enim jam dolore peccati, & iudicii timore compungeris: veritatis, & iudicii vestigio labia impressisti; quod si timorem, divinæ intuitu bonitatis, & spe consequendæ indulgentiæ temperas; etiam misericordiam pedem amplecti te noveris; alioquin alterum sine altero osculari non expedit: quia & recordatio folius iudicii in barathrum desperationis præcipitat, & misericordiam fallax assentatio pessimam generat securitatem. Datum est mihi miserò, nonnunquam federe secus pedes Domini Jesu: & modo hunc, modo illum, tota devotione amplecti, in quantum me sua benignitas dignabatur admittere. At si quando miserationis oblitus, stimulantem conscientiam, iudicio paulo diutius in-*

de joindre toujourn ensemble ces deux considerations, lorsqu'il parle de la maniere dont on doit baiser & adorer les piés de JESUS-CHRIST, qui est de les baiser tous deux ensemble, & non pas séparément. Voici ce qu'il en dit: Le premier baiser qu'on donne aux piés du Seigneur a de grands avantages: mais donnez-vous bien de garde d'en quitter un pour embrasser l'autre; Car si vous êtes touché interieurement de la douleur de vôtre péché, & de la crainte du Jugement de Dieu, c'est une marque que vous avez imprimé un baiser au pié de la justice & de la verité. Et si vous sentez que vôtre crainte soit temperée par la vûe de la divine bonté, & par l'esperance du pardon, vous devez être assuré d'avoir aussi embrassé le pied de la misericorde. Autrement il ne vous seroit pas avantageux d'en avoir baissé l'un sans l'autre; parce que la consideration de la justice seule nous précipite dans le desespoir; & la vûe de la seule misericorde dont on se flate, n'engendre qu'une fausse & pernicieuse securité. Tout miserable que je suis, j'ai eu quelquefois le bonheur d'être prosterné aux piés de mon Seigneur JESUS, & d'en embrasser tantôt l'un, tantôt l'autre, selon qu'il plaisoit à sa divine Bonté de me le permettre. Mais si quelquefois ma conscience me faisant quelque reproche, je m'arrêtois un peu trop long-temps à considerer la justice, sans penser à la misericorde; aussi-tôt je me sentoís miserablement abatu d'une frayeur incroyable, accablé de honte & de confusion, & comme environné de tenebres & d'horreur, sans pouvoir faire autre chose que de crier du profond abîme où j'étois: *Qui connoît la grandeur de vôtre colere: & qui peut, étant saisi de vôtre crainte, comprendre jusques où va vôtre indignation?* Et si au con-

» traire laissant le pied de la justice, il m'arrivoit de  
 » me tenir un peu trop appliqué à celui de la mise-  
 » ricorde, je tombois alors dans un relâchement &  
 » dans une negligence si grande, que je sentoís aussi-  
 » tôt plus de tiedeur dans mes prieres, plus de lan-  
 » gueur & de paresse dans mes actions, plus de faci-  
 » lité à m'emporter dans des excés de rire, plus de  
 » promptitude à dire des paroles oisives & inconside-  
 » rées; enfin il sembloit que tout l'état de l'homme  
 » & interieur & exterieur fût en moi plus variable,  
 » & plus inconstant. C'est pourquoi étant ainsi in-  
 » struit par ma propre experience, je ne m'arrêterai  
 » plus, Seigneur, à louer separément vôtre justice,  
 » & vôtre misericorde, mais je chanterai l'une &  
 » l'autre tout ensemble: *Elles me serviront toutes*  
 » *deux de Cantique de réjoüissance dans le lieu de mon*  
 » *exil: jusques à ce que la misericorde s'étant élevée*  
 » *au-dessus de la rigueur du jugement, fasse cesser ma*  
 » *misere, afin que ma gloire vous chante seule de saints*  
 » *airs, & que je ne sois plus dans la douleur.*

hæserim; mox me-  
 tu incredibili, ac  
 miserabili confu-  
 sione dejectus, &  
 tenebroso circum-  
 fusus hortore, hoc  
 solum palpitans de  
 profundis elama-  
 bam: Quis novie  
 potestatem iræ tuæ  
 & præ timore tuo  
 iram tuam dinu-  
 merare? Quod si eo  
 relicto, pedem  
 misericordiæ plus  
 amplecti contin-  
 geret, tanta è con-  
 trario incuria,  
 & negligentia dis-  
 solvebar, ut confe-  
 stim, & oratio  
 tepidior, & actio  
 pigrior, & ritus  
 promptior, & ser-  
 mo incautior, &  
 omnis denique  
 utriusque homi-  
 nis status incons-  
 tantior appareret.

Proinde, magistra instructus experientia non judicium solum, aut solam misericordiam, sed misericordiam pariter & judicium cantabo tibi Domine: Cantabiles mihi erant ambæ pariter justificationes istæ, in loco peregrinationis meæ: quousque misericordia super-exaltata judicio, miseria conticescat, ac sola tibi cantet gloria mea, & non compungat. Bernard, serm. 6 in Cantic.

Ce discours si élégant & si plein de sagesse & de pieté nous découvre assez l'extrême peril qu'il y a à separer ces deux considerations de l'amour & de la crainte, & combien il importe de les joindre tou- jours ensemble, afin qu'elles se moderent & s'en- traident l'une l'autre. C'est une erreur dont le dia- ble se sert pour seduire la pluspart des hommes, & pour entretenir les ames dans une fausse paix, de leur mettre toujours devant les yeux la bonté infinie de Dieu, sans les laisser penser à sa justice. Dieu est bon & misericordieux, leur dit-il, il ne

## CHAP. IV.

vous a pas créez pour vous perdre ; & ainsi oubliant sa justice, ils passent toute leur vie dans le peché. Il faut donc qu'ils sçachent que si Dieu est misericordieux, il est aussi infiniment juste, & qu'il châtiara severement les pecheurs. C'est aussi pour cela que le Saint Esprit les en avertit par la bouche du Sage :

Ne dicas : misericordia Domini magna est, multitudinis peccatorum miserebitur, misericordia enim & ira ab illo cito proximant, & in peccatores respicit ira illius. *Ecl. 5. 6.*

*Ne dites point : La misericorde du Seigneur est grande, il aura pitié de la multitude de mes pechez ; car sa misericorde & sa colere viennent promptement jusques à nous ; & c'est aux pecheurs que sa colere s'adresse.*

Benelacitum est Domino super timentes eum, & in eis qui sperant super misericordia ejus. *Pf. 146. 12.*

Et l'on voit que par tout où l'Escriture releve la misericorde de Dieu, elle y ajoûte toujous la consideration de sa justice, pour montrer que l'une ne doit point être sans l'autre. C'est ce qui a fait dire au saint Prophete Roy, que le moïen de plaire à Dieu, est d'avoir beaucoup de crainte de sa justice, & beaucoup de confiance en sa bonté : *Le Seigneur n'aime, dit-il, que ceux qui le craignent, & qui esperent en sa misericorde.*

## §. II.

**C**ES deux considerations de la misericorde & de la justice de Dieu, & les deux affections d'amour & de crainte qu'elles mettent dans l'ame, sont sans doute tres-importantes pour toutes sortes de personnes; mais elles le sont encore davantage pour les Prêtres, puisque c'est d'elles particulièrement que dépend la disposition necessaire pour celebrer les divins Mysteres, qui consiste à y apporter d'un côté une tres-profonde humilité, & une crainte tres-respectueuse, en considerant que la grandeur & la majesté suprême de ce même Seigneur qui a créé le monde, qui le conserve & le gouverne par sa seule volonté, qui peut de même l'aneantir en un

moment, que les Anges n'osent adorer qu'en tremblant, & devant qui ces Esprits si purs ne sont point sans tache, est réellement & véritablement renfermée dans le tres-saint Sacrement : Et de l'autre à s'approcher de cette même Majesté avec beaucoup d'amour & de confiance dans la vûe de sa bonté, de sa douceur, & de sa miséricorde, qui éclatent si particulièrement dans ce divin Mystere. Ces deux affections principales sont comme deux grandes racines, qui en produisent un nombre innombrable d'autres tres-saintes & tres-pieuses, qui ornent l'ame, reglent tous ses mouvemens, & la disposent à recevoir dignement le Seigneur.

On peut voir dans les livres spirituels beaucoup de différentes prieres composées à dessein d'obtenir de Dieu cette disposition dont nous parlons, & toutes les affections pieuses dans lesquelles elle consiste. Saint Ambroise nous en a laissé deux tres-belles & tres-ferventes dans le quatrième tome de ses Oeuvres, qu'on peut reciter avant que de célébrer le saint Sacrifice de la Messe. Il y a aussi dans la quatrième partie de ce petit livre *Du mépris du Monde*, ou de *l'Imitation de JESUS-CHRIST*, qui est si plein de la sagesse de Dieu, un grand nombre d'excellentes prieres, & de tres-pieuses considerations sur ce sujet. Et l'on en trouve de même dans la pluspart des autres livres de pieté qui sont tres-utiles à ceux qui les recitent avec une véritable application d'esprit & de cœur. Mais quelque belles & éloquentes que soient toutes ces prieres qu'on lit dans les livres, il y a toujours un fâcheux inconvenient à s'en servir. C'est que peu de jours après on ne les recite plus que par habitude, sans faire attention au sens des paroles, & sans en tirer aucun sentiment de devotion, qui est la prin-

cipale chose qu'on doit faire. C'est pourquoi il est sans comparaison plus avantageux que chacun prenne quelques considerations saintes, & qu'en y appliquant son esprit & son cœur, il s'en fasse comme un exercice de meditation, qu'il pratiquera selon l'affection & les mouvemens de sa pieté, & en la maniere qu'il plaira à Dieu de lui inspirer.

L'experience même fait assez voir que les prieres que l'on fait en sa maniere, de son propre esprit, & en ne suivant que les intentions & les desirs que Dieu nous met dans le cœur, même avec simplicité & sans élégance, sont beaucoup plus utiles & plus efficaces que celles qu'on trouve toutes faites dans les livres, quelque affectives & élevées qu'elles puissent être. C'est pourquoi afin d'aider davantage les Prêtres qui desireront de se mettre en état de celebrer toujours avec le respect & l'attention qui convient à une action si sainte & si divine, j'ai estimé qu'il étoit à propos de leur faire ici part de quelques considerations que j'ai moi-même écrites pour mon usage; & j'espere que ceux qui s'en voudront servir en recevront un grand secours, non seulement pour celebrer avec une sainte disposition, mais encore pour se conserver durant tout le jour en la presence de nôtre Seigneur, & dans la disposition sainte avec laquelle ils auront celebré la sainte Messe: ce qui est un avantage incomparable pour le progres & l'avancement de l'ame dans la vie spirituelle.



CHAPITRE V.

*Des considerations saintes qui peuvent aider les Prêtres à se mettre dans une disposition convenable pour celebrer la sainte Messe.*

**I**L y a beaucoup de considerations qui peuvent nous faire entrer dans une tres-profonde humilité, & dans une tres-respectueuse crainte de la grandeur & de la Majesté du Seigneur qui est veritablement renfermée dans le tres-saint Sacrement. Et il y en a aussi beaucoup d'autres qui servent à nous faire concevoir un grand amour & une sainte confiance en sa misericorde, & en cette extrême bonté avec laquelle il se communique aux hommes dans cet auguste Mystere de l'Autel. Et c'est cette differente maniere de le considerer, & les diverses affections qui en naissent dans les ames, qui ont donné lieu aux differens noms que l'Ecriture attribüe à JESUS-CHRIST; parce qu'il est à l'ame tout ce qu'elle peut desirer. Il est son Dieu, son Roi, son Seigneur & son Maître, son Guide, son Pasteur, son Prêtre, son Medecin, son Bien-aimé, son Pere, son Epoux, sa lumiere, & la source de tous les biens qui sont en elle.

De tous ces noms & de tous les autres semblables qu'on donne à ce divin Sauveur, les uns lui sont attribuez par rapport à sa Majesté souveraine, & aux sentimens de crainte & de respect qu'on doit avoir pour sa grandeur; les autres par rapport à la douceur, à la bonté, & à l'amour extrême avec lequel il se communique aux hommes.

Comme l'esprit humain, qui est tres-borné, s'em-

702 *De l'attention & de l'application de l'esprit*,  
 barasse facilement & se confond, lorsqu'on le veut  
 appliquer en même-temps à plusieurs choses dif-  
 ferentes, il ne seroit pas possible de bien confide-  
 rer tous ces noms à la fois, & d'en tirer les af-  
 fections que chacun d'eux peut exciter dans l'ame  
 lorsqu'elle y fait attention.

C'est pourquoi il sera bon de les considerer cha-  
 cun en particulier, & de les diviser pour cela en  
 differens jours, afin de prévenir par ce moien l'en-  
 nuï & le dégoût que cause d'ordinaire la repeti-  
 tion des mêmes choses. En ne considerant ainsi  
 chaque jour qu'un seul de ces noms ou attributs de  
 JESUS-CHRIST, l'ame en peu de temps se trou-  
 vera remplie de pensées & de considerations qui la  
 disposeront sans peine à la devotion, & à l'atten-  
 tion qui est dûë aux saints Mysteres. C'est dans  
 cette vûë que l'on propose ici quatorze considera-  
 tions qu'on a partagées aux jours de deux semai-  
 nes, en donnant seulement une à chaque jour,  
 parce qu'il n'y en a aucune qui ne contienne assez  
 de matiere pour s'occuper non seulement un jour,  
 mais plusieurs jours.

Il est à propos de remarquer touchant ces confi-  
 derations, que ce n'est pas sans sujet qu'on les pro-  
 pose ainsi d'une maniere courte & abregée, sans  
 donner à chaque point toute l'étenduë qu'il peut  
 avoir; puisqu'on n'a point d'autre dessein que de  
 fournir de matiere sur ce sujet, & de marquer les  
 points principaux auxquels l'esprit peut arrêter plus  
 utilement sa consideration; laissant à chacun la  
 liberté de s'y appliquer, & de les mediter en sa ma-  
 niere & conformément à son esprit; cela étant esti-  
 mé plus avantageux & plus seur pour en tirer de  
 saintes affections.

Il faut encore particulièrement prendre garde

qu'encore que les paroles de l'Écriture qui y sont rapportées ne soient pas expliquées avec étendue, pour la raison que nous avons déjà dite ; c'est néanmoins en elles que consiste principalement la substance & le fruit de chaque considération. Et si on les pese bien, on y trouvera même assez de quoi s'étendre sur le sujet auquel on les applique. On aura peut-être au commencement quelque difficulté à surmonter dans cet exercice, & on ne doit pas s'en étonner, puisqu'il s'en rencontre toujours dans les choses mêmes qui sont de bien moindre importance ; mais j'ose assurer que quiconque se servira de ces considérations, aiant un peu de soin de bien imprimer dans sa mémoire les points qu'elles contiennent, y trouvera beaucoup de facilité, de goût, & de satisfaction, & en tirera un fruit tres-considérable.

La première & la seconde de ces considérations appartiennent particulièrement à l'affection de la crainte & du respect ; parce qu'on y considère principalement la puissance & la grandeur de J E S U S-CHRIST, dans la première selon sa Divinité, & dans la seconde selon son humanité ; & il est sur tout tres-important d'être bien pénétré de cette considération de la grandeur & de la Majesté de J E S U S-CHRIST, & de l'avoir bien imprimée dans sa mémoire, parce qu'elle est le fondement de toutes les autres considérations, & que l'affection de crainte & d'humilité qu'elle excite dans l'ame, est aussi le fondement de toutes les autres affections de piété.

Pour ce qui est du stile & de l'usage particulier de ces considérations, voici l'ordre qu'on a gardé en chacune. On propose d'abord un motif qui sert à nous faire souvenir en nous éveillant, que

704 *De l'attention & de l'application d'esprit,*  
CHAP. VI. nous devons celebrer la sainte Messe, & avec quel esprit nous le devons faire : afin que nous nous levions avec ce soin, & que nous ne pensions qu'à nous préparer à cette divine action. Ensuite on donne trois points à considerer qui servent à cette préparation. Après ces trois points suit l'affection particuliere avec laquelle on doit celebrer ; on met à la fin quelque consideration pour remercier Dieu après la Messe, des graces qu'on a reçues, & pour lui en demander de nouvelles.

---

## CHAPITRE VI.

*Considerations pour se représenter chaque jour de la semaine JESUS-CHRIST sous un nom different.*

### LE DIMANCHE.

*Considerez-le comme DIEU.*

MOTIF POUR  
LE REVEIL.

**L**E Dimanche matin en vous éveillant élevez d'abord les yeux de vôtre ame vers Dieu, qui vous aiant donné l'être, vous le conserve encore à chaque moment par une nouvelle grace dont vous lui êtes redevable comme d'une nouvelle creation, par laquelle vous devez penser qu'il vous donne de nouveau l'être & la vie en ce moment même de vôtre réveil ; afin que reconnoissant combien vous êtes obligé d'emploier tous les momens de vôtre vie à lui en rendre de continuelles actions de graces, & à lui offrir des sacrifices de loüange, vous vous leviez aussi-tôt avec un desir & une resolution

resolution sincere de passer non-seulement tout ce jour, mais toute vôtre vie dans cette sainte occupation, en disant : *O Dieu ! ô mon Dieu ! je veille & vous cherche dès le point du jour. Je benirai le Seigneur en tout temps : sa louange sera toujours dans ma bouche.*

Deus Deus meus  
ad te de luce vigi-  
lo. Ps. 62. 1.  
Benedicam Do-  
minum in omni  
tempore : semper  
laus ejus in ore  
meo. Ps. 33. 2.

Après cette consideration, lorsque vous voudrez aller à l'Autel pour celebrer, representez-vous le Ciel tout ouvert, & la sainte Trinité dans la gloire environnée de tous les chœurs des Anges & des Saints qui chantent sans cesse ce Cantique : *Saint, saint, saint* ; & pensez qu'ils ont tous les yeux tournez vers le Seigneur de qui ils reçoivent le bonheur dont ils jouissent, & qu'ils témoignent par leurs humbles & amoureux regards qu'ils tiennent respectueusement attachez sur lui, qu'ils attendent & desirent que vous celebriez dignement ces sacrez Mysteres, & que vous receviez dans ce Sacrement & sous les apparences du pain & du vin ce même Seigneur qu'ils voient clairement & à découvert dans le Ciel.

I. CONSIDERATION.

Puis appliquez-vous premierement à la consideration des attributs & des perfections divines, & tâchez d'en comprendre la souveraine grandeur en les contemplant l'une après l'autre. Representez-vous, 1. La souveraineté de cet Etre infini, qui est sans comparaison & sans aucune proportion, plus grand & plus parfait, que tout ce qu'il y a, & qu'on peut imaginer de perfection dans toutes les creatures ; & que toutes les creatures ensemble ne sont pas capables de comprendre, n'y ayant que lui seul qui se connoisse & se comprenne parfaitement.

2. SON ETERNITÉ : En ce qu'il n'y a ni commencement ni fin, ni succession de temps, ni

Y y

CHAP. VI. aucun changement en son être, qu'il est toujours le même & de la même manière, au lieu que toutes

Et sicut vestimentum veterascunt, tu autem idem ipse es, & anni tui non deficient. Ps. 101. v. 13. & 28.

Cœlum & terram ego impleo ; Cœlum mihi sedes est, & terra scabellum pedum meorum. Jerem. 23. 24. Isai. 66. 1.

Quasi stilla sicula, & tanquam momentum statera. Et omnia quasi non sint, sic sunt coram eo, & tanquam nihilum, & inane reputata sunt ei. Isai. 40. 15. & 17.

Ad cuius nutum columnæ cœli contremiscunt, & pavent. Job. 26. 11. Et millia millium ministrant ei, & decies millies centena millium assistunt ei. Numquid est numerus militum ejus ? Dan. 7. 10. & Job. 25. 3.

Qui respicit terram, & facit eam tremere. Ps. 103. 33. Qui appendit tribus digitis molera terræ. Isai. 40. 12.

Qui numerat multitudinem stellarum, & omnibus eis nomina vocat. Ps. 146. 4.

Et omnia sunt nuda, & aperta

les créatures sont dans un continuel changement : Mais vous, Seigneur, vous demeurez éternellement, vous êtes toujours le même, & vos années ne finiront point.

3. SA GRANDEUR. Je remplis le Ciel & la terre. Le Ciel est mon trône, & la terre est mon marche-piè : Il est aussi présent, & aussi substantiellement dans toutes les créatures, qu'elles-mêmes le sont en elles. Tout ce vaste Univers & cette grande machine du monde n'est que comme un petit point devant Dieu. Toutes les nations ne sont devant lui, que comme une goutte d'eau qui tombe d'un sceau, & comme un petit grain qui donne à peine la moindre inclination à la balance. Tous les peuples du monde sont devant lui comme s'ils n'étoient point, & il les regarde comme un vuide, & comme un neant.

4. SA MAJESTÉ devant qui les colonnes du Ciel tremblent, & sont dans l'épouvante au moindre signe de sa volonté. Il fait trembler d'un seul regard le Ciel & la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Un million d'Anges le servent, & mille millions assistent devant lui : & peut-on compter le nombre de ses soldats ? dont le moindre vaut mieux que tout ce monde visible.

5. SA FORCE qui fait trembler la terre, lorsqu'il la regarde. Qui soutient de trois doigts toute la masse de la terre.

6. SA SAGESSE. C'est lui qui sçait le nombre de cette grande multitude d'étoilles, & qui leur donne à toutes leurs noms : Qui connoît parfaitement tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui sera, & tout ce qui peut être. Nulle créature ne lui est cachée : tout est à nud & à découvert devant ses yeux,

ou de la consid. nécessaire pour celebrer. TR. VI. 707  
jusqu'aux mouvemens & aux pensées les plus secrettes  
des cœurs.

7. SA PROVIDENCE qui conserve, qui sou-  
tient, & qui conduit sans peine & sans embarras  
toutes les creatures, depuis le premier & le plus  
parfait des Anges, jusqu'au moindre ver de terre;  
& qui a autant de soin de chacune en particulier,  
que si elle étoit la seule qu'il voulût gouverner.  
C'est lui qui ordonne & dispose tout ce qui doit  
arriver à chacune, jusques au moindre tremble-  
ment ou à la chute d'une feüille d'arbre que le  
vent agite.

8. SA PUISSANCE. Il a fait tout ce qu'il a  
voulu dans le Ciel & dans la terre, dans la mer, &  
dans les abîmes. Il a parlé, & tout a été fait. Il a  
commandé, & tout a été créé. Pour créer de rien  
tout le monde & toute cette multitude & cette di-  
versité admirable de tant de choses qu'il contient,  
il n'a falu qu'un petit signe de sa volonté. Et il  
peut les aneantir toutes en un instant avec la mê-  
me facilité, & produire un million d'autres mon-  
des meilleurs que celui-ci. Enfin, sa puissance n'a  
point d'autres bornes que sa volonté, à laquelle il  
n'y a rien qui puisse résister.

9. SA FELICITE' qui est toute en lui-même,  
qu'il tient de lui-même, & qui ne dépend d'au-  
cune creature; sa gloire ne pouvant recevoir au-  
cun accroissement ni aucune diminution de tout  
ce qu'elles peuvent faire de bien ou de mal. Il n'a  
besoin de rien, & toutes les choses ont besoin de  
lui & en dépendent.

10. SA BEAUTE' dont la seule vûë rend heu-  
reux tous les Anges & tous les hommes. Tout ce  
qu'il y a de beauté & de perfection dans toutes  
les creatures ensemble, n'est qu'une très-petite par-

CHAP. VI.

oculis ejus, etiam  
ocultissima cor-  
dium. Hebr. 4. 14.

Omnia quæcum-  
que voluit fecit in  
cælo & in terra,  
in mari & in om-  
nibus abyssis. Ps.  
134. 6.

Ipse dixit, &  
facta sunt, ipse  
mandavit, & crea-  
ta sunt. Ps. 32. 9.

## CHAP. VI.

Gloria, & divi-  
tiaz in domo ejus.  
Ps. lxxiii. 3.

Domini est terra  
& plenitudo ejus.  
Tui sunt cæli, &  
tua est terra, or-  
bem terræ, & ple-  
nitudinem ejus,  
tu fundasti. Aquil-  
ionem, & mare  
tu creasti. Ps. 23. 1.

icipation de cette beauté ineffable de Dieu.

II. SES RICHESSES. *La gloire & les richesses*

*sont dans sa maison. La terre & tout ce qui la rem-  
plit est au Seigneur. Les Cieux & la terre sont à lui.  
Il a fondé le monde, & tout ce qu'il enferme dans son  
étendue. Et il est en la puissance d'en avoir encore  
infiniment davantage.*

12. SA SAINTETÉ ET SA PURETÉ. Il ne souffrira point que qui que ce soit entre en sa maison aiant la moindre tache. Il ne pardonnera pas la moindre faute venielle à ceux mêmes qu'il aime; il faut qu'ils satisfassent à sa justice en cette vie ou en l'autre.

13. SA PATIENCE qui souffre un si grand nombre de méchans hommes, idolâtres, impies, heretiques, blasphémateurs, parjures, impurs, &c. & les laisse vivre à leur volonté, comme s'il ne voïoit pas leurs crimes & leurs desordres, ou s'il ne les pouvoit pas châtier pour toutes sortes de supplices. La porte de sa miséricorde est même toujours ouverte pour eux dans cette vie: il ne leur refuse pas le sôutien & la nourriture, ni les autres biens naturels, ni même plusieurs secours surnaturels & particuliers de ses saintes inspirations.

14. LA RIGUEUR DE SA JUSTICE qu'il a si particulièrement fait éclater sur JESUS-CHRIST son Fils unique, dans lequel il dit lui-même qu'il a mis toute son affection, parce qu'il s'étoit chargé des pechez des hommes. Il a exterminé du Ciel sans ressource une multitude d'Ange pour un seul peché. Et il condamne encore tous les jours à des supplices horribles & éternels pour un peché mortel des ames qu'il a tant aimées, & qui ont été rachetées par le Sang de son Fils.

Qui solem suum

15. SA BONTE, *Qui fait lever son Soleil sur les*

In quibus sibi bene  
complacuit. Matth.  
27. 5.

ou de la consid. nécessaire pour celebrer. TR. VI. 709  
bons & sur les méchans, & fait pleuvoir sur les justes  
& sur les injustes. Qui ne desire rien davantage  
que de se communiquer à eux, & de leur faire  
du bien, sans rien attendre d'eux, & seulement  
parce qu'il est celui qui est.

16. SA MISERICORDE. *Seigneur vous êtes  
prompt à faire du bien & à pardonner : Vous êtes  
patient & plein de clemence : Vous êtes bon envers  
tous : & vos divines misericordes surpassent toutes vos  
œuvres.* Encore que le peché mortel soit un tres-  
grand mal, qu'il le déteste avec horreur, & que  
l'outrage qu'il fait à sa divine Majesté soit infini;  
neanmoins quelque grand nombre qu'un homme  
en ait commis, il les lui pardonne & les oublie  
entièrement, pourvû qu'il en fasse seulement un  
acte de contrition. Il prévient lui-même les pe-  
cheurs, & les appelle à la penitence; & il leur  
fait du bien lors même qu'ils l'outragent par leurs  
desordres.

Enfin il faut considerer qu'il est vrai de dire de  
toutes ces perfections, & de tant d'autres sem-  
blables qui sont en Dieu, que chacune d'entr'elles  
est infinie en soi, & surpasse infiniment tout ce  
qu'on peut s'imaginer de plus parfait. Et toute  
cette infinité de perfections n'est en lui qu'une seu-  
le, infinie & tres-simple perfection, & qu'un acte  
tres-pur, infini, & tres-simple, sçavoir son Essen-  
ce & son Etre souverain. En un mot, il est tel,  
que les Seraphins mêmes qui sont à l'entour de  
son trône se couvrent la face de leurs aîles, &  
demeurent dans une admiration & dans un éton-  
nement continuel en sa presence, & ne peuvent  
exprimer autrement les merveilles qu'ils admirent  
& qui les ravissent, qu'en criant sans cesse: Saint,  
saint, saint est le Seigneur, &c.

CHAP. VI.

oriri facit super  
bonos & malos,  
& pluit super ju-  
stos & injustos,  
Matth. 5. 45.

Miserator & mi-  
sericors Dominus,  
patiens & multum  
misericors. Suavis  
Dominus univer-  
sis, & miseratio-  
nes ejus super om-  
nia opera ejus.  
Ps. 144. 8. & 9.

Et omnium ini-  
quitatum ejus non  
recordabor am-  
plius. Ezech. 18.  
22.

## C H A P. VI.

Après avoir ainsi considéré toute cette grandeur de Dieu, entrez dans l'admiration & dans l'étonnement de voir qu'elle soit toute renfermée dans cette divine Hostie, & qu'une si grande Majesté se daigne mettre entre vos mains avec tant d'amour: & dans cet étonnement, dites-lui, à l'exemple de David: *Qu'est-ce que l'homme pour être l'objet de votre souvenir? Et qu'est-ce que le Fils de l'homme pour être honoré de votre visite? Est-il donc possible que Dieu veuille habiter sur la terre? Si le Ciel & la terre ne le peuvent contenir, combien moins le pourra cette maison? Le Seigneur est dans son Temple saint: Le Seigneur a son trône dans le Ciel. Ses yeux regardent le pauvre.*

Domine quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam visitas eum? Ps. 8.

Ergo nec redibile est, ut habitet Deus cum hominibus super terram? Si cælum, & cæli cælorum non te capiunt, quanto magis domus hæc.

2. Paralip. 6. 18. Dominus in templo sancto suo, Dominus in cælo sedes ejus, oculi ejus in pauperem respiciunt. Ps. 10. 4. 5.

## II. CONSIDERATION.

En second lieu, considérez le profond respect avec lequel Dieu vouloit qu'on traitât l'Arche du testament, qui n'étoit que la figure du tres-saint Sacrement de l'Autel, comme il a déjà été expliqué; la sainteté qu'il demandoit dans ses Prêtres: il ne vouloit point qu'il y eût aucune tache, ni aucun défaut en eux. *Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur: Soiez saints, parce que je suis saint, moi qui suis le Seigneur votre Dieu.*

Dans le 4. Traité, chap. 4. §. 3.

Mundamini qui fertis vasa Domini. Isai. 52. 11.

Sancti estote, quoniam ego sanctus sum Dominus Deus vester. Levit. 11. 44.

Considérez & pesez ici avec attention l'éclatante majesté avec laquelle il descendit sur la montagne de Sinai pour déclarer lui-même ses Ordonnances à son peuple, & combien de préparations il demanda en eux pour le recevoir. *Il donna ordre à Moïse de les sanctifier ce jour-là & le lendemain, & de les avertir de laver leurs vêtements, & de se tenir prêts dans trois jours, parce qu'au troisième jour il descendroit devant tout le peuple sur la mon-*

Vade ad populum, & sanctifica illos hodie, & cras, laventque vestimenta sua, & sint parati in diem tertium: in die enim tertio descendet Domi-

on de la consid. nécessaire pour célébrer. TR. VI. 711  
 agne de Sinai. Il voulut aussi qu'on mît des bornes  
 au pied de cette montagne, & qu'on défendit au peu-  
 ple de les passer ; parce que tous ceux qui y monte-  
 roient seroient aussi-tôt frappez de mort. Dès que le  
 troisième jour commença à luire, on entendit de toutes  
 parts du haut de la montagne un grand bruit de fou-  
 dres & de tonnerres. Tout étoit brillant d'éclairs, &  
 une nouvelle nuée couvroit tout le mont. On entendit  
 aussi le bruit d'une Trompette éclatante, &c. Tout ce  
 Chapitre est tres-remarquable pour bien faire com-  
 prendre le respect & la crainte avec laquelle Dieu  
 veut être traité par les hommes.

que buccinæ vehementius

En troisième lieu, considérez le soin que Dieu  
 avoit d'obliger son peuple à vivre avec beaucoup  
 d'honêteté, de pureté, & de bienfaisance, en l'ex-  
 terieur même : parce que, leur dit-il, je suis au mi-  
 lieu de vous le Seigneur votre Dieu ; la diligence avec  
 laquelle il vouloit qu'on recherchât les Lépreux,  
 & ceux qui avoient des pertes de sang, des dissen-  
 teries, & d'autres sales maladies, pour les separer  
 du peuple ; & non-seulement leurs personnes,  
 mais aussi tout ce qui leur appartenoit étoit jetté  
 hors du camp. Une seule illusion de nuit étoit un  
 sujet d'en être chassé durant tout le jour du len-  
 demain.

Vous pouvez facilement juger par tout cela,  
 combien Dieu aime la netteté & la pureté, & par  
 consequent combien ce vous est un sujet de crain-  
 te & de confusion de vous voir soüillé de tant de  
 taches, lorsque vous devez paroître en sa presen-  
 ce. Ainsi vous devez dire alors, à l'exemple d'Isaïe:  
*Malheur à moi, parce que mes lèvres sont impures,*  
*& que j'habite au milieu d'un peuple, dont les lèvres*

Y y iiii

CHAP. VI.

nus coram omni  
 plebe super mon-  
 tem Sinai : consti-  
 tuesque terminos  
 populo per circui-  
 tum, & dices ad  
 eos : cavete, ne as-  
 cendatis in mon-  
 tem, nec tangatis  
 fines illius. Jam-  
 que advenerat dies  
 tertius, & mandè  
 inclauerat, & ecce  
 cœperunt audiri  
 tonitrua, & micare  
 fulgura, & nubes  
 densissima operire  
 montem, clangor-  
 pestrepebat, &c.

III. CONSI-  
 DERATION.

Quoniam ego in  
 medio vestri sum  
 Dominus Deus  
 vester.

Væ mihi, quia  
 vir pollutus labiis  
 ego sum, & in  
 medio populi pol-  
 luta labia habentis  
 ego habito : & Re-  
 gem Dominû exer-  
 cituum vidi oculis  
 meis. Isaï. 6. 5.

CHAP. VI. *font aussi souillées : & j'ai vu le Roi le Dieu des armées de mes propres yeux.*

ACTE D'AFFECTION POUR CELEBRER.

Lorsque vous monterez à l'Autel pour célébrer, considérez qu'il y a des millions de millions d'AnGES qui y assistent, & qui étant d'une nature si parfaite & si élevée, créés en grace, & confirmés dans la gloire, ne laissent pas de trembler, & de reconnoître qu'ils ne sont rien en comparaison de cette grandeur, & de cette Majesté souveraine que vous tenez entre vos mains; & voyez ensuite combien vous avez sujet de vous humilier, & de dire avec le saint homme Job : *L'homme se justifiera-t-il en se comparant à Dieu? Ou sera-t-il plus pur que celui qui l'a formé? Ceux mêmes qui le servoient ne sont point demeurez fermes, & il a trouvé du dérèglement jusques dans ses Anges. Qu'est-ce que l'homme pour qu'il soit sans tache, & pour paroître juste à ses yeux divins étant né d'une femme? Entre les saints nul n'est immuable; & les Cieux mêmes ne sont pas purs en sa présence: combien plus l'homme sera-t-il abominable & inutile, lui qui boit l'iniquité comme de l'eau?*

Nunquid homo Dei comparatione justificabitur, aut factore suo purior erit vir? Ecce qui serviunt ei, non sunt stabiles, & in Angelis suis reperit pravitatem. *Job. 4. 17. 18.*

Quid est homo, ut immaculatus sit, & ut justus appareat natus de muliere? Ecce inter Sanctos ejus, nemo immutabilis, & cæli non sunt mundi in conspectu ejus: quanto magis abominabilis & inutilis homo, qui bibit quasi aquam iniquitatem? *Job. 15. 14. 15. 16. 17.*

Lorsque vous adorerez le saint Sacrement, ou que vous le voudrez recevoir, vous pourrez vous servir de ces paroles : *Vous êtes mon Dieu, je vous louerai: Vous êtes mon Dieu, & je vous glorifierai. Je vous rendrai grâces, parce que vous m'avez exaucé. Seigneur mon Dieu, je vous louerai de tout mon cœur, & je glorifierai votre nom éternellement; car votre bonté envers moi est très-grande; & vous avez tiré mon âme du fond de l'Enfer. Que toutes vos œuvres, Seigneur, vous glorifient: & que vos Saints*

Deus meus es tu, & confitebor tibi, Deus meus es tu, & exaltabo te, confitebor tibi quonia exaudisti me. *Pf. 117. 27. 28.*

Confitebor tibi Domine Deus meus in toto corde meo, & glorificabo nomen tuum in æter-

ou de la consid. necessaire pour celebrier. TR. VI. 713  
 vous benissent. Les Cieux & la terre sont à vous, vous  
 avez fondé le rond de la terre, & tout ce qu'il en-  
 ferme dans son étendue... la justice & l'équité sont  
 les bases de votre trône. Vous êtes maître du jour; vous  
 êtes maître de la nuit; c'est vous qui avez formé l'Au-  
 rore & le Soleil. Vous avez fait toutes les extrémités  
 de la terre; vous avez créé l'Hyver & l'Eté. Vous  
 seul êtes Dieu. Il n'y a point d'autre Dieu que vous.  
 Vous êtes le seul qui êtes Saint; le seul Seigneur, &  
 le seul Tres-haut. Vous êtes la splendeur de la gloire  
 du Pere Eternel, & le caractère de sa puissance; &  
 vous soutenez tout par la puissance de votre parole.  
 Verbe adorable, qui sortant du sein de votre Pere  
 Eternel, êtes venu naître parmi nous pour sauver l'Uni-  
 vers, éclairez nos ames, & brûlez nos cœurs du feu de  
 votre amour.

minos terræ, astatem & ver; tu plasmasti ea. Ps. 73. 17. 18. Tu es Deus solus, & non  
 est alius Deus præter te. Tu solus Sanctus, tu solus Dominus, tu solus altissimus. Eccl.  
 36. 5. Tu es splendor Patris, & figura substantiæ ejus, portans omnia verbo virtu-  
 tis tuæ. Hebr. 1. 3. Verbum supernum prodiens, à Patre olim exiens, qui natus orbis  
 subvenis, cursu declivi temporis. Illumina nunc pectora, tuoque amore concrema.

Après que vous aurez achevé le saint Sacrifice  
 de la Messe, considerez combien vous êtes pauvre  
 & impuissant pour rendre à Dieu de dignes actions  
 de graces pour un si grand bienfait: Et pour sup-  
 pléer à votre impuissance, offrez-lui toutes les  
 louanges que les Anges lui ont rendu depuis le  
 premier moment de leur creation, & tous les Saints,  
 depuis qu'ils sont entrez dans la gloire, & gene-  
 ralement toutes celles que toutes les creatures lui  
 ont jamais donné depuis leur creation, toutes cel-  
 les qu'elles lui donnent tous les jours, & qu'elles  
 lui donneront dans toute l'étendue de l'Eternité;  
 ainsi qu'il sera plus particulièrement expliqué ci-  
 après.

CHAP. VI.

num, quia miseri-  
 cordia tua magnæ  
 est super me, &  
 eruisi animam meam  
 ex inferno inferiori.  
 Ps. 85. 11. 12.  
 Consecrantur tibi  
 Domine omnia  
 opera tua, & san-  
 cti tui benedicant  
 tibi. Ps. 144. 10.

Tui sunt cæli,  
 & tua est terra, or-  
 bem terræ & plen-  
 itudinem ejus tu  
 fundasti, justitia  
 & judicium præ-  
 paratio sedis tuæ.  
 Ps. 88. 12. 14.

Tuus est dies &  
 tua est nox, tu fa-  
 bricatus es auro-  
 ram & solem: tu  
 fecisti omnes ter-  
 minos terræ, astatem & ver; tu plasmasti ea.

AFFECTIONS  
 POUR L'AC-  
 TION DE  
 GRACES  
 APRES LA  
 MESSE.

## LE LUNDI.

Considérez-le comme Roi.

MOTIF POUR  
LE REVEIL.

Egredimini filia  
Sion, & videte  
Regem Salomone-  
nem in diademate,  
quo coronavit eum  
mater sua in die  
despōsationis ejus,  
& in die lætitiæ  
cordis ejus. Cant.  
3. II.

Ego autem con-  
stitutus sum Rex  
ab eo, super Sion

**L**E Lundi matin en vous éveillant, imaginez-vous entendre ces paroles de l'Epouse: *Sortez filles de Sion, & voyez Salomon vôtre Roi avec la Couronne dont sa Mere l'a couronné le jour de ses noces, & le jour de la joie de son cœur. Levez-vous en même temps avec un grand desir de voir ce divin Roi de Paix, qui dit de lui-même: Pour moi j'ai été établi Roi sur la sainte montagne de Sion; & occupez-vous de cette pensée durant tout le jour.*

montem sanctum ejus. Ps. 2. 6.

I. CONSIDÉ-  
RATION.

Considérez donc premièrement la Majesté souveraine de la sainte Humanité de nôtre Sauveur **JESUS-CHRIST** dans le Ciel, où elle est assise à la droite du Pere Eternel, & élevée au-dessus de toutes les creatures, sur lesquelles elle a un empire souverain & absolu. Et representez-vous en même temps le grand amour & le tres-profond respect avec lequel tous les Saints & les Esprits bienheureux lui rendent des adorations, des actions de graces, & des loüanges continuelles, en le reconnoissant pour leur Seigneur & leur Roi, & en lui disant: *L'Agneau qui a souffert la mort, est digne de recevoir la puissance & la divinité, & l'honneur & la gloire, & toutes sortes de loüanges.* Puis en le contemplant dans cet état de Majesté, dites-lui avec toute l'humilité possible: *Vous êtes mon Roi & mon Dieu, vous êtes le salut de Jacob. Car le Seigneur est le grand Dieu, & le grand Roi élevé au-dessus de tous les Dieux.*

Dignus est agnus,  
qui occisus est, ac-  
cipere virtutem, &  
divinitatem, & ho-  
norem & gloriam.  
Apoc. 5. 12.

Tu es ipse Rex  
meus, & Deus meus,  
qui mandas salu-  
tes Jacob. Is. 43. 6.

Quoniam Deus  
magnus Dominus,  
& Rex magnus su-  
per omnes deos.  
Ps. 94. 3.

Considérez la crainte & la reverence avec laquelle un pauvre sujet approche de la personne du Roi lorsqu'il a quelque grace à lui demander, comment il s'embarasse & se trouble, jusques à ne pouvoir pas même dire ce qu'il demande. Si vous étiez obligé de parler demain à sa Majesté, ou de la recevoir en vôtre maison, quel soin n'auriez-vous pas de vous mettre dans toute la propreté & la bienséance possible, & de vous préparer sur toutes les choses que vous auriez à lui représenter? & lorsqu'il vous feroit l'honneur de vous donner audience, quelle application n'apporteriez-vous pas à toutes vos paroles, & à celles qu'il vous diroit?

CHAP. VI.  
II. CONSIDÉRATION.

Considérez en troisième lieu, comment ce divin Redempteur, étant comme il est le Roi des Rois, le Souverain des Souverains, & le Maître absolu de toutes les creatures, n'a pas laissé pour l'amour de vous, de se mettre dans des excez prodigieux de rabaissement & de mépris qu'on lui a fait souffrir avec mille autres outrages sanglants, particulièrement lorsque les soldats & les bourreaux, auxquels les Juifs l'avoient abandonné, lui mirent une couronne d'épines sur la tête, & un roseau à la main, & lui firent mille sanglantes railleries en l'adorant par dérision, & en le traitant comme un Roi imaginaire; & en reconnoissance de ces marques de son extrême amour pour les hommes, prosternez-vous devant lui avec une tres-profonde humilité, & en le regardant comme vôtre Seigneur & vôtre Roi, rendez-lui de tout vôtre cœur les adorations & les hommages qui lui sont dûs, & priez-le sur toutes choses, qu'il vous accorde la grace dont vous avez besoin pour l'adorer toujours & le servir en esprit & en verité, comme il veut être servi & adoré.

III. CONSIDÉRATION.

## CHAP. VI.

AFFECTION  
POUR CELE-  
BRER.

Suivant ces considerations, lorsque vous voudrez monter à l'Autel pour celebrer, mettez-vous dans l'esprit cette pensée ; Que vôtre ame est le Palais de ce grand Roi , & que touché d'un tres-vertible & tres-sensible regret de l'avoir partrahison livré à ses ennemis, vous allez vous jeter à ses piés pour lui en demander humblement pardon, & pour le supplier d'en vouloir chasser les ennemis qui s'en sont emparez , d'en reprendre la possession , & d'y établir pour toujours sa demeure. Representez-vous ce Roi des Rois plein de gloire & de majesté, accompagné de toutes les Puissances du Ciel, qui vient non pas avec colere pour vous châtier, mais avec un grand desir de se loger dans vôtre ame, & de vous honorer de ses faveurs. *Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui.* Et il dit de lui-même dans un autre endroit : *Pour moi je suis venu afin que mes brebis aient la vie, & qu'elles l'ayent plus abondamment.* Ensuite recevez-le avec un grand amour, & un profond respect, accompagné d'une extrême confusion de l'avoir trahi par tant d'infidelitez, & en lui ouvrant toutes les portes de vôtre ame, offrez-lui les clefs de vôtre liberté, & faites-lui une tres-humble protestation de lui garder à l'avenir une fidelité inviolable, en lui disant : Rendez-vous le maître de tous les desirs & de toutes les pensées de nos cœurs, ô mon Sauveur JESUS ! *Seigneur nostre Dieu des maîtres étrangers nous ont possédez sans vous ; faites qu'étant dans vous maintenant, nous ne nous souvenions plus que de vôtre nom.* Priez-le d'y entrer comme un puissant Roi en exterminant ses ennemis ; *Levez-vous Seigneur, dans vôtre colere, & signalez vôtre puissance dans les terres de vos ennemis. Que Dieu s'eleve, & que ses ennemis soient dissipés : & que ceux qui le haïssent, s'enfuient de devant sa face ; qu'ils*

Non enim misit  
Deus filium suum  
in mundum, ut  
judicet mundum,  
sed ut, salvetur  
mundus per ipsum:  
ut omnis qui cre-  
dit in ipsum non  
pereat, sed habeat  
vitam æternam.

*Joan. 3. 17.*

Ego veni ut vi-  
tam habeant, &  
abundantius ha-  
beant. *Ibid. 10. 10.*

Domine Deus  
noster possederunt  
nos Domini ab-  
que te, tantum in  
te recordemur no-  
minis tui.

*Isai. 26. 13.*

Exurge Domine  
in ira tua, & exal-  
tare in finibus ini-  
micorum meorum.  
*Psal. 7. 6.*

Exurgat Deus, &

ou de la *confid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 717  
soient dissipés comme la fumée se dissipe : *Quand exercerez-vous votre justice contre ceux qui me persecutent ?*

giant qui oderunt eum à facie ejus : sicut deficit fumus deficiant facies de persecuentibus me judicium ? Ps. 118. 84.

Après avoir célébré le saint Mystere persuadez-vous que votre Roi est déjà entré dans votre ame, & qu'il en a pris possession, & le considerant assis au milieu de votre cœur comme dans son Trône, demandez-lui pardon des infidelitez que vous avez commises contre lui. Suppliez-le qu'il fasse sa residence dans votre ame, qu'il la regle, qu'il la corrige, qu'il lui donne sa Loi, qu'il la grave dans votre cœur, d'un caractere ineffaçable, & qu'il regle selon ses ordonnances tous les mouvemens & tous les desirs de votre cœur.

Il faut lui repeter plusieurs fois ce jour-là cette demande : *Que vostre regne arrive : Que l'Eglise Militante étende ses conquêtes & ses prosperitez dans tout le monde sous le regne de JESUS-CHRIST, par la Foi & la Charité, & qu'en s'assurant de ce Roïaume qui lui appartient de droit, mais dont le Prince des tenebres le veut déposseder, il repare dans l'Eglise Triomphante la chute des Anges apostats, en mettant en leurs places les Justes & les Elûs qui vivent de la Foi, & dans lesquels il regne en ce monde par la Foi. Qu'il regne seul dans votre ame par sa grace. Que le peché ne soit point votre Roi, & qu'aucune iniquité ne domine en vous. Souvenez-vous que l'Apôtre vous dit, que le Roïaume de Dieu ne consiste pas dans le boire & dans le manger, mais dans la justice, dans la paix, & dans la joie que donne le Saint Esprit. Souvenez-vous qu'il vous avertit lui-même, que son Roïaume est aux pauvres de cœur & d'esprit, & à ceux qui souffrent persecution pour l'amour de lui. Souvenez-*

CHAP. VI.  
dissipentur inimici ejus, & fuf. 67. r. Quando

Adveniat regnum tuum.

Ut non regnet peccatum in mortali tuo corpore. Rom. 6. 12.

Ut non domineatur mei omnis injuria. Ps. 118. 133.

Non est esca, & potus, sed justitia, & pax, & gaudium in Spiritu sancto. Rom. 14.

Matth. 5. 3. 10.

## CHAP. VI.

Regnum meum non est de hoc mundo. *Joan.* 18. 36.

vous qu'il assure encore lui-même, que son Roïaume n'est point de ce monde, afin que vous n'attachiez pas ici-bas vos pensées, vos desirs & vos esperances ; mais que vous aspiriez sans cesse à votre celeste Patrie ; & dans l'ardeur de cette affection dites-lui : Que votre Roïaume arrive, ce Roïaume celeste & éternel, dans lequel les Saints, qui sont son Roïaume même, regneront éternellement avec lui.

Præparabitur in misericordia solium ejus. *Is.* 16. 5. Expectat Dominus ut misereatur vestri, & ideo exaltabitur parcens vobis. *Ibid.* 30. 18.

Hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi. *Rom.* 8. 27.

Quia vim patitur, & violenti rapiunt illud. *Matth.* 11. 12.

Si tamen compatiemur, ut glorificemur. Quia si sustinebimus, & contregnabimus. *Rom.* 8. 17.

Nolumus hunc regnare super nos. *Luc.* 19. 14.

Et afin que vous aiez plus de confiance à lui demander des graces, considerez ce que dit le Prophete : *Son Trône s'établira dans la misericorde.* Toutes les richesses du Roïaume de JESUS-CHRIST sont de faire misericorde. *C'est pourquoi le Seigneur vous attend afin de vous la faire ; & il signalera sa gloire en vous pardonnant.* Fortifiez-vous par cette consideration dans l'esperance des biens de la gloire, & en voyant que vous devez regner avec JESUS-CHRIST dans le Ciel ; *Car nous sommes heritiers de Dieu & coheritiers de JESUS-CHRIST.* N'ayez que des pensées hautes & genereuses pour le Ciel ; méprisez toutes les choses de la terre, & regardez-les comme basses, viles, & indignes de la grandeur Chrétienne. Encouragez-vous à la conquête du Roïaume de Dieu, pour lequel vous avez de grands combats à soutenir ; *Car ce Roïaume se prend par violence ; & ce sont les violens qui l'emportent, pourveu toutefois que ce soit en souffrant avec JESUS-CHRIST, afin que nous soions glorifiés avec lui.*

En dernier lieu, considerez & craignez beaucoup le terrible châtement dont il punit ces rebelles qui disoient : *Nous ne voulons point que celui-ci soit nôtre Roi.* Il envoya contre eux de puissantes troupes qui exterminerent & brûlerent leur ville. Prenez garde que vous ne lui soiez de même rebel-

*ou de la confid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 719  
le par vos œuvres. Soïez touïjours humblement  
soumis & obéissant à tous les ordres de sa divine  
volonté. Donnez-lui place dans vôtre cœur, afin  
qu'il en dispose absolument; car si vous commettez  
maintenant la moindere rebellion, la vengeance  
qu'il en exercera en son temps sur vous sera ter-  
riblement severe. CHAP. IV.

## LE MARDY.

*Considerez-le comme* L'HÔTE DE VÔTRE AME.

**L**E matin en vous éveillant, representez-vous **MOTIF POUR**  
**JESUS-CHRIST** qui vous appelle, & vous **LE REVEIL.**  
dit comme à Zachée; *Hâtez-vous de descendre, par-*  
*ce qu'il faut que je loge aujourd'hui chez vous.* Ad-  
mirez qu'il se convie lui-même à loger chez vous,  
& pour ne pas negliger cette grace par laquelle il  
vous prévient, levez-vous promptement, & aïez  
soin de tenir vôtre maison dans toute la netteté &  
la propreté possible. Considerez que c'est à vous  
de la tenir nette & dégagée de tout embarras, &  
à lui de l'orner & de l'enrichir comme il lui plaît,  
& autant qu'il lui plaît.

Admirez le grand & excessif amour qu'il vous  
porte, en ce qu'ayant pour sa demeure le Ciel em-  
pirée, où il y a des millions de millions d'Anges  
qui le servent, & des cent millions de centaines  
de millions qui l'environnent, & lui chantent sans  
cesse des Cantiques de loüanges & d'actions de gra-  
ces, il ne laisse pas de prendre tant de plaisir à se  
venir loger dans nos pauvres maisons qui ne sont  
que de bouë & de terre, qu'il dit lui-même, *que*  
*ses delices sont d'être avec les enfans des hommes.*  
Il s'invite lui-même à y venir demeurer, & il nous

*Zachee festinans  
descende, quia ho-  
die in domo tua  
oporet me manere.*  
Luc. 19. 5.

**I. CONSIDERATION.**

*Deliciae meae esse  
cum filiis homi-  
num.* Prov. 8. 31.

## CHAP. VI.

Fili præbe mihi  
cor tuum.

*Ibid.* 23. 26.

Ego sto ad ostium  
& pulso : si quis  
aperuerit mihi ja-  
nuam intrabo ad  
illum, & cænabo  
cum illo, & ipse  
mecum. *Apoc.* 3.  
10.

¶ Si quis diligit  
me sermonem  
meum servabit,  
& Pater meus di-  
liget eum, & ad-  
eum veniemus, &  
apud eum man-  
sionem faciemus.

*Joan.* 14. 23.

prie de luy donner un logement parmi nous. *Mon*  
*fils*, nous dit-il, *donnez-moi vôtre cœur.* Et dans  
l'Apocalypse : *J'attens à la porte & je frappe ; si quel-  
qu'un entend ma voix & m'ouvre la porte, j'entrerai  
chez lui, & je souperai avec lui & lui avec moi.*  
Considerez que le Fils de Dieu étant toujours en la  
compagnie du Pere Eternel & du Saint Esprit, & ces  
trois divines Personnes ne pouvant jamais être sé-  
parées l'une de l'autre ; il ne se peut faire non plus  
qu'en recevant JESUS-CHRIST dans vôtre ame,  
vous n'y receviez en même temps la tres-sainte &  
tres-adorable Trinité, selon qu'il le dit lui-mê-  
me par S. Jean : *Si quelqu'un m'aime, il garde-  
ra ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous vien-  
drons à lui, & nous ferons en lui nôtre demeure.* Pen-  
sez quel honneur ce sera pour vôtre ame de rece-  
voir de tels Hôtes ?

Souvenez-vous de l'empressement charitable &  
plein de respect qu'Abraham fit paroître envers les  
trois Anges à qui il donna l'hospitalité. Il alla au  
devant d'eux, les salua avec un profond respect,  
les pria de lui permettre de leur laver les piés, &  
ensuite de leur servir à manger. Ayant obtenu cela  
d'eux par les instantes prieres, il courut aussi-tôt  
à sa tente, dit à Sara sa femme qu'elle leur prepa-  
rât trois pains cuits sous la cendre, & alla cepen-  
dant lui-même à ses troupeaux prendre un jeune  
veau fort gras & fort tendre qu'il fit cuire prom-  
ptement, & qu'il servit à ses hôtes. Tout cela nous  
marque l'amour, la diligence & le respect avec le-  
quel nous devons nous preparer à recevoir un tel  
Hôte, &c. que comme il est écrit qu'Abraham vit  
trois personnes, & n'en adora qu'une, vous devez  
de même dans le Saint Sacrement adorer un seul  
Dieu en trois personnes, & lui dire comme Abra-  
ham

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 721  
ham à ses hôtes ; Si j'ai trouvé grace devant vous ,  
ne passez point plus loin , car vous ne vous êtes dé-  
tournez que pour venir voir vôtre serviteur.

CHAP. VI.

Domine, si in-  
veni gratiam in o-  
culis tuis, ne tran-

scas servum tuum, idcirco enim declinastis ad servum vestrum. *Genes. 18. 3.*

Considerez combien ce divin Sauveur aime la pu-  
reté : encore que pour se faire homme il ait choisi  
une Mere tres-humble & tres-pauvre , il a nean-  
moins voulu qu'elle fût Vierge tres-pure ; & pour  
cela il l'a préservée de tout peché , même en sa  
conception. Il a voulu de même qu'étant mort on  
l'envelopât dans un linceul tout blanc & tout neuf,  
& qu'on l'ensevelît dans un sepulchre nouvelle-  
ment fait , & où personne n'avoit encore été mis.  
Et pour dire quelque chose de plus conforme à  
notre sujet, quoi qu'il eût toujours extrêmement  
aimé la pauvreté & l'humilité, néanmoins lorsqu'il  
voulut instituer le tres-saint Sacrement de l'Autel,  
il ordonna à ses Disciples de lui préparer une gran-  
de salle bien meublée & richement tapissée , pour  
nous apprendre qu'il veut que les ames qui le re-  
çoivent soient grandes, & ornées de toutes les  
vertus.

II. CONSIDÉ-  
RATION.

*Luc. 13.*

Remarquez les grands biens que le Seigneur fai-  
soit dans tous les lieux où il entroit, & où il s'ar-  
rêtoit. S'il est entré dans le sein de la Vierge, de  
combien de sortes de dons & de graces ne l'a-  
t-il point enrichie ? S'il est entré dans la maison  
de Zacharie, étant même encore dans les entrail-  
les de la Vierge, n'y a-t-il pas sanctifié saint Jean  
Baptiste, & donné la plénitude des graces du saint  
Esprit à sainte Elisabeth sa mere, avec le don de  
prophetie ? S'il est entré dans le monde, n'a-ce  
pas été pour le remplir de la lumiere de sa doctrine,  
de l'éclat de ses miracles, de la grace du salut, &

III. CONSIDÉ-  
RATION.

## CHAP. VI.

Hodie domui  
huic salus, à Deo  
facta est. *Luc. 19. 5.*

Benedixit Do-  
minus Obededon,  
& omnem do-  
mum ejus.

2. Reg. 6. 11.

de mille autres biens. S'il est entré dans la mai-  
son de Zachée, ne lui a-t-il pas dit aussi-tôt : *Cette  
maison a reçu aujourd'hui le salut ?* Enfin, s'il est dé-  
cendu dans les Enfers après sa mort, n'a-ce pas  
été pour en faire un Paradis, en rendant participans  
de son bonheur & de sa gloire tous les saints Peres  
qui y étoient dans l'attente de sa venue ? *L'Arche  
même* du Testament, qui n'étoit que la figure de  
l'Eucharistie, étant dans la maison d'Obededon de  
Geth, le Seigneur le benit avec toute sa maison. Et si  
les Princes & les Grands du monde font gloire de  
répandre particulièrement leurs liberalitez & leurs  
faveurs dans les maisons de ceux qui leur donnent  
leur logement en quelques occasions de guerre ou  
de voïage, même pour tres-peu de jours ; quelles  
graces & quelles faveurs ne devez-vous pas atten-  
dre du souverain Seigneur du Ciel & de la terre,  
qui daigne se communiquer à vous, & établir sa  
demeure dans vôtre ame ?

**AFFECTION  
POUR CELE-  
BRER.**

Suivant cela, lorsque vous voudrez celebrer, oc-  
cupez toute vôtre ame de cette pensée & de cette  
affection. Representez-vous que ce souverain Sei-  
gneur venant à vous accompagné de toute la Cour  
celeste, vous demande si vous voulez bien le loger,  
& comme répondant à une si heureuse demande  
dites-lui : *Helas Seigneur, il n'y a point de bon-  
heur comparable à celui de vous recevoir ; mais ma  
maison est trop pauvre & trop indigne de loger  
une si grande & si souveraine Majesté : si nean-  
moins vous l'agréez, elle est toute à vous : Entrez-  
y, Seigneur, mais envoïez-y auparavant ce qui  
lui manque pour en faire un appartement qui  
soit convenable à vôtre grandeur ; parce que la sainte-  
té est le propre ornement de vôtre maison ; & qu'au  
contraire la mienne est toute souillée des taches*

Quia domum  
tuam decet sancti-  
tudo Domine.  
*Psal. 92. 8.*

*ou de la confid. necessaire pour celebrier.* TR. VI. 723

& des ordures du peché. Sanctifiez-la donc, Seigneur, & rendez-la digne de vous loger. Pour moi, Seigneur, *je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison ; mais dites seulement une parole, & cela suffira pour la purifier & la rendre sainte.*

CHAP. VI.

Non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo. *Matth. 8. 8.*

Lorsque vous en ferez à la consecration de l'Hof-tie ou à la Communion, pensez que le Seigneur arrive, & en l'adorant avec un tres-profond respect, demandez-lui humblement sa benediction, puis rendez-lui beaucoup d'actions de graces de ce qu'il daigne ainsi vous honorer de sa visite, & se loger dans une si pauvre maison. Priez-le aussi de vous pardonner tout ce qui manque en vous pour le bien recevoir, & de vous faire la grace d'y suppléer par sa misericorde, & de se préparer lui-même en vous une demeure qui lui soit si agreable, qu'il ne s'en éloigne jamais. Imitez cependant cette pauvre veuve, laquelle voiant que le Prophete Elisée se retiroit souvent dans sa maison, eut soin selon son pouvoir de lui préparer une petite chambre, où elle mit un lit, une table, une chaise, & un chandelier, & où il n'y avoit que lui seul qui entrât. Ayez soin de même de préparer dans vôtre cœur une demeure qui ne soit que pour Dieu seul ; & soyez persuadé que si vous avez ce soin, il vous dira ce que ce saint Prophete dit à son hôtesse : *Je vois que avez bien pris de la peine pour me bien loger, que voulez-vous que je fasse pour vous ? N'avez-vous point quelque affaire ? Voulez-vous que je parle au Roi pour vous ?*

Frequentet dis-vertebat ad eam, fecit ei coenaculum parvum, & posuit in eo lectum, & mensam, & sellam, & candelabrum.

4. Reg. 4. 10.

Ecce sedulo ministrasti nobis, quidvis ut faciam tibi ? Numquid habes negotium, & vis ut loquar Regi ? *Ibid.*

Souvenez-vous comme Marthe & Marie le recevoient en leur maison. L'une étoit fort occupée à préparer tout ce qu'il falloit : Et l'autre se tenant assise aux pieds de JESUS, écoutoit sa parole. Le Seigneur veut que vous fassiez l'une & l'autre de ces deux choses,

Satagebat circa frequens ministerium. Sedens secus pedes Domini audiebat verbum illius. *Luc. 10. 39.*

## CHAP. VI.

Circa frequens  
ministerium. *Ibid.*

Sedens secus pe-  
des Domini au-  
diens verbum il-  
lius. *Ibid.*

Conserua domum  
istam immacula-  
ram in sempiter-  
num; Domine san-  
ctifica tabernacu-  
lum tuum altissi-  
me. *Ps. 45. 4.*

Dixit enim: non  
habitabit uxor  
mea in domo Da-  
uid Regis Israël,  
eo quod domus  
hæc sanctificata sit,  
quia ingressa est  
in eam Arca Do-  
mini. 2. *Par. 8. 11.*

Spelunca iatro-  
num facta est do-  
mus ista; ego vidi,  
dicit Dominus.  
*Jerem. 7. 11.*

Quid est quod  
dilectus meus in  
domo mea fecit  
scelera multa?  
*Jerem. 11. 15.*

Fac cum seruo  
tuo secundum mi-  
sericordiam tuam.  
*Psal. 118. 114.*

chacune en son temps. Lors que vous exercerez des œuvres d'obeïssance, ou de charité envers le prochain, pensez que vous estes occupé à préparer les choses nécessaires; & lors que vous serez appliqué à la prière, & à d'autres exercices spirituels, pensez que vous êtes comme étoit Marie, assise aux piés de JESUS écoutant sa parole. Representez-lui humblement qu'ayant choisi vôtre ame pour sa demeure, vous espérez qu'il vous fera la grace de l'occuper seul, & de ne point souffrir qu'aucune creature y trouve place avec lui. *Conservez éternellement cette maison sans tache: Sanctifiez vous-même vôtre tabernacle, ô Dieu tres-haut.*

Ayez soin de garder toujourns ce respect pour vôtre ame, en vous souvenant de celui que Salomon eut pour la maison de son pere, jusqu'à en empêcher l'entrée à la fille de Pharaon, à cause que l'Arche de l'Alliance y avoit reposé. *Car il dit: Ma femme ne demeurera point dans la maison de David Roi d'Israël; parce qu'elle a esté sanctifiée par la présence de l'Arche du Seigneur, qui s'y est arrêtée.* Pleurez & regrettez le temps auquel vous y avez donné entrée au demon, en faisant de cette maison de Dieu une retraite de voleurs, comme il vous le reproche lui-même par son Prophete: *Cette maison, dit-il, est devenuë une retraite de voleurs. Je l'ai moi-même vû, dit le Seigneur.* Et un peu après il ajoûte: *D'où vient que mon bien-aimé a commis plusieurs crimes dans ma maison?*

Ensuite priez-le humblement de vous le pardonner, & de vous traiter à l'avenir selon sa miséricorde. Et en continuant de le considerer comme un Roi infiniment puissant, demandez-lui un privilege de la Noblesse véritablement Chrétienne, qui est d'être exempt de la servitude du peché, en vous recevant à son service; & d'autres semblables choses, telles qu'on en peut demander à un hôte si

ou de la consid. necessaire pour celebrer. TR. VI. 725  
riche, si noble, & si liberal, sur tout lors qu'on CHAP. VI.  
est aussi pauvre & aussi indigent que nous le som-  
mes tous.

## LE MERCREDY.

Considerez-le comme VÔTRE MAÎTRE.

LE matin en vous éveillant representez-vous vôt-  
tre divin Maître qui vous appelle & vous invite  
à venir entendre sa doctrine, en vous disant :  
*Venez mes enfans, écoutez-moi; je vais vous enseigner  
la crainte de Dieu. Ecoutez mon fils la discipline de  
votre Pere.* Puis levez-vous avec un saint desir d'en-  
tendre les instructions de ce divin Maître, & dites  
en vous-mêmes : *Allons, montons à la montagne du  
Seigneur, & à la maison du Dieu de Jacob, il nous  
enseignera ses voies. Il me prend & me touche l'oreille  
tous les matins, afin que je l'écoute comme un Maître.*

Considerez premierement l'extrême amour que  
Dieu nous a témoigné, en ce qu'après nous avoir  
envoïé pour Maîtres, tant de Patriarches & de Pro-  
phetes qu'il instruisoit lui-même de ses divines vo-  
lontez, pour nous les annoncer, il a voulu que son  
propre & unique Fils vînt lui-même nous les en-  
seigner par sa parole & par son exemple. Dieu  
ayant parlé autrefois à nos Peres en diverses occasions,  
& en diverses manieres par les Prophetes, nous a  
parlé en ces derniers temps par son Fils, qu'il a éta-  
bli heritier de toutes choses; & par lequel il a fait le  
monde. Ce qu'il avoit déjà dit par ses Prophetes en  
ces termes : *Vos yeux verront le Maître qui vous  
enseigne; vos oreilles entendront sa parole, lors qu'il  
criera derriere vous; C'est ici la voie, marchez dans  
ce chemin, &c.*

MOTIF POUR

LE REVEIL.

Venite filii audi-  
te me, timorem  
Domini docebo  
vos. Ps. 33. 12.

Audi fili mi,  
disciplinam pa-  
tris tui. Prov. 1. 8.

Venite ascenda-  
mus ad montem  
Domini, & ad  
domum Dei Jacob,  
& docebit nos  
vias suas. Is. 2. 3.

Mane erigit mi-  
hi aurem, ut au-  
diam quasi magi-  
strum. Is. 50. 4.

I. CONSIDÉ-  
RATION.

Multifariam,  
multisque modis  
olim Deus loquens  
Patribus in Pro-  
phetis, novissime  
diebus istis locu-  
tus est nobis in Fi-  
lio quem consti-  
tuit hæredem uni-  
versorum, per quæ  
fecit & sæcula.

Hebr. 1. 1. 2.

Erunt oculi tui  
videntes præce-  
ptorem tuum, &  
aures tuæ audient  
vocem post tergum  
monentis, hæc est  
via, ambulate in  
ea. Is. 30. 20. 21.

## CHAP. VI.

Pesez bien cette parole, *derriere vous*. Elle vous apprend que lors même que vous vous éloignez de Dieu, il vous suit de la voix & vous avertit de tout ce que vous devez faire pour ne vous point perdre.

Filiæ sion exultate in Domino Deo vestro qui dedit vobis Doctorem justitiæ.

Joel. 2. 23.

Hic est filius meus dilectus, ipsum audite.

Matth. 17. 5.

## II. CONSIDERATION.

Primus discendi ardor nobilitas est magistri.

Ambros. lib. 2. de Virg.

In quo reconditi sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ Dei.

Coloss. 1. 3.

Ego in hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati.

Joan. 18. 37.

Sapientia Dei quæ abscondita est, quam nemo principum hujus sæculi cognovit, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram. 1. Cor. 2. 7.

Il dit encore par un autre Prophete : *Fille de Sion, réjouissez-vous avec le Seigneur votre Dieu, qui vous a donné un Maître qui vous enseignera la justice*. Le Pere Eternel a lui-même donné à JESUS-CHRIST le titre de Maître & de Docteur des Nations, lors qu'il dit : *Voici mon Fils bien-aimé, écoutez-le*.

Secondement, considerez que selon saint Ambroise, la noblesse & la grandeur du Maître, est ce qui excite l'ardeur & le desir d'apprendre. Voiez donc quelle est la noblesse de ce divin Maître, qui est le Verbe même du Pere Eternel, dans lequel tous les tresors de la sagesse & de la science sont renfermez.

Il est la Verité même qui ne peut ni tromper ni être trompée. *Il est venu dans le monde pour desabuser le monde, & pour rendre témoignage à la verité ; & pour enseigner aux hommes la plus haute sagesse du Ciel, cette sagesse de Dieu qui est cachée, qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles pour nôtre gloire*.

## III. CONSIDERATION.

Considerez en troisieme lieu, que ce divin Maître, dont la noblesse, la grandeur, & l'excellence étoit si extraordinaire, avoit encore tant de douceur, tant de bonté, & tant de facilité à se proportionner à la capacité de ses Disciples, qu'il commençoit par faire lui-même les choses qu'il leur vouloit enseigner. Il souffroit avec une extrême patience leur rudesse, leurs défauts, & leurs imperfections, les traitoit avec une tres-sage condescen-

Acton. 2.

dance, les instruisoit avec un tres-grand amour, leur parloit avec une douceur tres-insinuante, & les servoit même avec une si prodigieuse humilité, qu'il se rabaissoit jusqu'à leur laver les piés. Heureux les Disciples d'un tel Maître ! *Heureux celui que vous instruisez, Seigneur, & à qui vous enseignez votre loi.*

Beatus homo quem tu erudieris Domine. Psalm. 93. 12.

Lors que vous irez à l'Autel pour celebrer, pensez que vous allez vous presenter à ce divin Maître, pour le prier de vous recevoir au nombre de ses Disciples, & de vous donner en même temps les dispositions necessaires pour vous en rendre digne; & tâchez de vôtre part d'éloigner de vous tout ce qui vous peut empêcher de les obtenir, selon cet avis qu'il vous a laissé : *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere & sa mere, sa femme, & même sa propre vie, il ne peut être mon Disciple; & quiconque ne porte pas sa croix, & ne me suit pas, ne peut être mon Disciple.*

ACTE D'AFFECTION POUR CELEBRER.

Si quis venit ad me, & non odit patrem suum, & matrem, & uxorem, adhuc autem & animam suam, non potest meus esse discipulus: & qui non bajulat crucem suam, & venit post me, non potest meus esse discipulus. Luc. 14. 26. 27.

Le saint Sacrifice de la Messe étant achevé, considerez comment la Madelaine étant assise aux piés du Seigneur écoutoit sa parole, & tâchez de vous desoccuper de toutes les autres choses, à son exemple, pour n'être attentif qu'à ce que ce divin Maître vous dit, & qu'à le recevoir dans vôtre cœur avec un tres-profond respect. Lors donc que vous serez assis à ses piés, (*puis qu'il est écrit que ceux qui s'approchent des piés de Dieu, ont part à sa doctrine*) dites-lui : *Parlez, Seigneur, parce que vôtre serviteur vous écoute. J'écouterai ce que le Seigneur Dieu dira au dedans de moi.*

AFFECTIONS ET DEMANDES APRES LA MESSE.

Quia qui appropinquat pedibus Dei, accipiet de doctrina illius. 1. Reg. 3. 9. & 10. Loquere Domine quia audit servus tuus. Audiam quid loquatur in me Dominus Deus. Ps. 84. 8.

La principale & la plus fréquente priere que vous devez faire à Dieu, est qu'il vous daigne instruire de toutes ses volontez, afin de les suivre & de les executer inviolablement ? Admirez combien

## CHAP. VI.

Doce me justificationes tuas.

*Pfal.* 118. 12.

Bonitatem & disciplinam, & scientiam doce me.

*Ibid.* 4. 66.

Ut noverim te & noverim me.

Inspice & fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.

*Exod.* 25. 40.

*Matth.* 5.

de fois David repete cette demande dans ses Pseaumes : *Seigneur enseignez-moi votre Loi ; faites que je comprenne la bonté , la discipline & la science.*

Mais sur toutes choses priez-le qu'il vous enseigne les deux principaux points de cette science, qui sont *de le connoître , & de vous connoître vous-même* , de vous élever par la connoissance de son humanité & de ses œuvres, à celle de ses perfections divines & infinies ; & de vous bien découvrir par la lumiere de sa grace , le fond de cet abîme de bassesse , de pechez , & d'imperfections , qui est en vous. Souvenez-vous que la principale doctrine de ce divin Maître s'apprend & se connoît particulièrement en se formant sur les exemples qu'il nous a laissez de sa vie & de sa conduite. *Regardez & suivez en toutes choses le modele qu'on vous a montré sur la montagne.* Rappelez dans votre memoire toutes ces divines leçons qu'il vous a données & enseignées dans ce divin sermon qu'il fit sur la montagne , & qui contient en abrégé toute sa doctrine : C'est-là où il nous découvre le veritable bonheur de ceux qui sont pauvres d'esprit & de cœur ; de ceux qui sont doux ; de ceux qui pleurent & qui sont dans l'affliction ; de ceux qui sont affamez & alterez de la justice ; de ceux qui souffrent persecution ; de ceux qui sont compatissans & charitables , qui ont le cœur pur , & qui sont pacifiques , &c.

Appliquez-vous particulièrement aux deux principales leçons qu'il vous a données ; l'une au commencement de sa vie mortelle , & l'autre à la fin. La premiere est celle de la crèche , où il vous a enseigné la pauvreté , l'humilité , l'austerité , la mortification , les travaux , & les œuvres de la

*ou de la consid. nécessaire pour célébrer.* TR. VI. 729  
 vraie charité : L'autre est celle de la Croix , sur **CHAP. VI.**  
 laquelle il nous a montré, 1. Le tres-parfait amour  
 que nous lui devons ; car nous le devons aimer  
 sur toutes choses , puisqu'il nous a aimez plus que  
 sa propre vie , & qu'il l'a bien voulu sacrifier pour  
 nous. 2. La veritable & parfaite obeissance en ce  
 qu'il a lui-même été obeissant jusqu'à la mort. 3. Le  
 veritable mépris du monde qui lui est si contraire  
 & si opposé. 4. L'amour que nous devons avoir  
 pour nos ennemis , puisqu'il prie lui-même pour  
 ceux qui lui font souffrir de si sanglans outrages.  
 5. La perseverance dans les travaux de la peniten-  
 ce & de la mortification , & une infinité d'autres  
 grandes vertus.

Factus obediens  
 usque ad mortem.  
*Philip.* 2. 8.

Enfin , considerez avec crainte que ce souverain  
 Maître veut que ses Disciples soient dociles , dili-  
 gens & soigneux d'apprendre ce qu'il leur ensei-  
 gne ; & que s'ils ne profitent pas de ses divines  
 instructions , il les rejette , & les châtie dans sa  
 colere. D'où vient qu'il est écrit : *Jerusalem , ap-  
 prenez à vous corriger , de peur que je ne vous aban-  
 donne ; recevez l'instruction , afin que le Seigneur ne  
 s'irrite pas contre vous.*

Erudite Jerusa-  
 lem , ne forte re-  
 cedat anima mea à  
 te. *Jerem.* 6. 8.

Apprehendite  
 disciplinam , ne-  
 quando irascatur  
 Dominus.  
*Psal.* 2. 12.

## LE JEUDI.

*Considérez-le comme VÔTRE PASTEUR.*

**L**E Jeudi en vous réveillant , considerez-vous  
 vous-même comme une brebi perduë & égarée  
 du troupeau : & faites reflexion sur la foiblesse  
 & la simplicité de cet animal , qui est telle , que  
 si une fois elle vient à se perdre , elle n'a nulle  
 adresse pour se rejoindre au troupeau , à moins que  
 le Pasteur ne l'aille lui-même chercher , & ne la

**MOTIF POUR  
 LE REVEIL.**

## CHAP. VI.

Erravi sicut ovis  
quæ perit, quæ  
servum tuum.  
Ps. 118. 176.

rapporte à la bergerie ; & dites à Dieu dans cette  
vûë : *Je me suis égaré comme une brebi qui s'est per-  
due : cherchez vôtre serviteur.*

Mais souvenez-vous en même temps, qu'étant  
une brebi raisonnable, vous avez une véritable  
liberté de faire de vôtre part quelque chose pour  
trouver vôtre Pasteur ; & dans cette pensée levez-  
vous pour l'aller chercher, & écoutez s'il ne fait  
pas lui-même entendre sa voix, afin que vous le  
trouviez.

I. Considera-  
tion.

Salvabo gregem  
meum, & non erit  
ultra in rapinam,  
& suscitabo super  
eas Pastorem unū,  
qui pascet eas, ser-  
vum meum Da-  
vid : ipse pascet  
eas, & ipse erit eis  
in pastorem.

Ezech. 34. 23.

Sicut pastor gre-  
gem suum pascet ;  
in brachio suo cō-  
gregabit agnos, &  
in sinu suo levabit  
fœtas ipse porta-  
bit. Isa. 40. 11.

Considerez premièrement jusqu'ou le Pere Eter-  
nel a porté les marques de son amour envers les  
hommes, en leur envoiant son Fils pour être leur  
Pasteur, comme il le dit lui-même par son Pro-  
phete Ezechiel : *Je sauverai mon troupeau, & il  
ne sera plus exposé en proie : Je susciterai pour mes  
brebis un Pasteur qui les gardera. Ce sera David mon  
serviteur qui les conduira dans les pâturages.* Et par

Isaïe : *Il menera ses troupeaux dans les pâturages, com-  
me un Pasteur qui pâit ses brebis. Il rassemblera par  
la force de son bras les petits agneaux, & il les pren-  
dra dans son sein : il portera lui-même les brebis qui  
seront pleines.*

II. Considera-  
tion.

Ecce ego ipse re-  
quiram oves meas  
& visitabo eas, si-  
cut visitat pastor  
gregem suum, in  
die quando fuerit  
in medio ovium  
suarum dissipatarū:  
in pascuis uberri-  
anis pascam eas, &  
in montibus excel-

Considerez encore le grand amour que le Fils de  
Dieu nous a témoigné en exerçant lui-même en-  
vers nous la charge de Pasteur avec tant de soin &  
de tendresse, & en tant de différentes manieres  
qu'il nous découvre lui-même, en disant par le  
Prophete Ezechiel : *Je viendrai moi-même chercher  
mes brebis, & je les visiterai comme un Pasteur visite  
son troupeau, lors qu'il se trouve au milieu de ses bre-  
bis dispersées. Je les menerai dans les pâturages les plus  
fertiles, & elles trouveront leur pâture sur les hautes  
montagnes d'Israël : c'est-là qu'elles se reposeront sur  
l'herbe verte. Je pâitrai moi-même mes brebis, & je*

les ferai reposer, dit le Seigneur Dieu. J'irai chercher celles qui étoient perduës : Je releverai celles qui étoient tombées : Je banderai les plaies de celles qui étoient blessées : Je fortifierai ce qu'il y en avoit de foibles : Je conserverai celles qui étoient fortes & grosses ; & je les conduirai dans la justice. Remarquez bien toutes ces paroles, afin que vous le priiez d'operer dans vous tous ces differens effets de sa grace ; & que la consolation d'avoir un si bon Pasteur vous mette durant tout ce jour-là dans la bouche & dans le cœur ces paroles du Prophete : *Le Seigneur me conduit, je ne manquerai de rien.*

pascam illas in judicio. *Exech. 34. 11.* Dominus regit me, & nihil mihi deerit. *Pf. 22. 1.*

En troisième lieu, considerez que Dieu a voulu exercer envers les hommes la charge de Pasteur, qui est si penible & si laborieuse : Et combien il pourra justement dire ce que Jacob disoit à son beau-pere : *Je supportois la chaleur pendant le jour, & le froid pendant la nuit, sans prendre aucun repos ; & je vous ai ainsi rendu service pendant vingt années ; & s'il arrivoit quelque dommage, je le prenois entièrement sur moi.* Ce qui fait bien voir que c'est le propre d'un bon Pasteur, de satisfaire pour tous les dommages que fait son troupeau. Voiez avec quel amour & quelle tendresse il parle de ses brebis : *Je suis le bon Pasteur, & je connois mes brebis, & mes brebis me connoissent, comme mon Pere me connoît, & que je connois mon Pere ; & je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie, il faut aussi que je les amene.* Et un peu après : *Mes brebis entendent ma voix, je les connois & elles me suivent, je leur donne la vie éternelle, & elles ne periront jamais : & nul ne les ravira d'entre mes mains.* Et ce qui est encore au

CHAP. VI.

sis Israel erunt pascua earum : ibi requiescent in herbis virentibus. Ego pascam oves meas, & ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus. Quod perierat requiram, & quod abjectum erat reducam, & quod contractum fuerat alligabo, & quod infirmum fuerat consolidabo, & quod pingue & forte custodiam, &

III. Consideration.

Die noctuque astutirebar, & gelu fugiebatque somnus ab oculis meis, sicque viginti tribus annis servivi ; & ego damna omne reddebam. *Gen. 31. 40.*

Ego sum Pastor bonus, & cognosco oves meas, & cognoscunt me meæ : & animam pono pro ovibus meis : & alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili, & illas oportet adducere mecum. *Joan. 10. 14. 15.*

Oves meæ vocem meam audiunt, & ego cognosco eas, & sequuntur me, & ego vitam æternam dono eis, & non peribunt in æternum, & non

CHAP. VI.  
 rapiet quisquam de  
 manu meâ. *Ibid.*  
 27. 28.  
 Luc. 8.

dessus de toute exagération, il veut être lui-même la nourriture de ses brebis, & il leur donne en effet sa propre Chair à manger, & son propre Sang à boire.

Aïez durant tout ce jour-là dans la memoire la parabole de la brebi qui étoit perduë. Admirez le grand amour que ce bon Pasteur a fait paroître en laissant quatre-vingt-dix-neuf brebis, pour s'en aller après une seule qui s'étoit perduë par sa faute, la cherchant jour & nuit à travers les montagnes & les valées, & dans tant de chemins difficiles & égarez par où vous l'avez obligé de vous aller chercher avec des peines & des fatigues incroyables; & remarquez sur toutes choses jusqu'où va l'excez de sa charité, qui fait qu'ayant retrouvé cette brebi, il la met sur ses épaules avec joie, & appelle ses amis & ses voisins, afin qu'ils s'en réjouissent aussi avec lui. Mais ce que vous devez encore admirer davantage, est qu'après vous avoir ainsi cherché & ramené au troupeau, vous vous êtes encore perdu & égaré volontairement vous-même plusieurs fois, sans qu'il vous ait jamais abandonné, ni qu'il se soit lassé de vous chercher.

*Affection pour  
 célébrer.*

Suivant ces considerations, vous vous approchez donc de l'Autel pour célébrer avec un extrême desir d'être toujours dans le troupeau du Fils de Dieu, & sous la garde d'un si excellent Pasteur, attaché avec les liens précieux de son amour, pour le suivre par tout où il lui plaira de vous mener, n'ayant que de l'horreur pour tous les pâturages qu'il vous défend, & vous contentant de la seule nourriture de sa parole, & de ses exemples, & de cette divine viande qu'il vous presente dans le Mystere adorable de l'Autel, qui est sa propre chair.

*Actes d'Affecti-  
 ons & Deman-*

Quand vous aurez achevé le saint Sacrifice, faites état que ce bon Pasteur vous a déjà remis dans son troupeau, & qu'il est dans la joie de ce qu'il vous a retrouvé. Rendez-lui grâces de l'amour qu'il vous a témoigné en vous cherchant tant de fois, & en vous tirant de la gueule devorante des démons, qui vous tenoient déjà comme leur proie. Combien de fois a-t-il été après vous, lors même que vous le fuyiez avec ingratitude ? Quel soin n'a-t-il pas eu de vous arracher souvent, comme par force, des mains de vos ennemis pour vous remettre dans sa bergerie.

CHAP. VI.  
à faire après la  
Messe.

CHAP. VI.

Demandez-lui humblement pardon de tous les travaux & de toutes les fatigues que vous lui avez fait souffrir en vous cherchant, toutes les fois que vous avez voulu vous égarer & vous perdre en le fuyant. Priez-le de faire à votre égard toutes les fonctions d'un bon Pasteur. Qu'il vous conduise & vous gouverne, qu'il vous garde & vous mette dans ses pâturages, qu'il guérisse vos maux, qu'il vous purge & vous nettoie de toutes vos ordures, qu'il daigne prendre soin de tout le fruit de vos œuvres ; & qu'il vous châtie autant qu'il lui plaira, pourvu qu'il ne permette pas que vous soiez jamais séparé de son troupeau, mais que vous demeuriez toujours sous sa divine protection.

Entrez dans un profond étonnement de voir qu'étant sous la conduite & la protection d'un si excellent Pasteur, qui vous mene dans de si bons pâturages, vous soiez néanmoins si maigre, si faible & si infirme ; & soiez en même temps dans une grande crainte de ce que le même Pasteur vous dit par l'organe d'Ezechiel : *Pour vous autres qui êtes mes troupeaux, voici ce que dit le Seigneur : C'est moi qui juge entre les brebis & les brebis, entre les*

Vos autem greges mei, hæc dicit Dominus, ecce ego judico inter pecus, & pecus, & arsitum, & hircorum, ego ipse judico inter pecus pingue,

734 De l'attention & de l'application d'esprit,  
**CHAP. VI.** boucs, & les beliers; je fais moi-même le discernement d'un troupeau gras, & d'un troupeau maigre.  
 & macilentum.  
 Ezech. 34. 17. 20.  
 22.

## LE VENDREDI.

Considérez-le comme votre REDEMPTEUR.

Motif pour le Réveil.

Consurge, sede  
 Jerusalem, solve  
 vincula colli tui  
 captiva filia Sion:  
 quia hæc dicit  
 Dominus: gratis  
 venundati estis, &  
 signe argento redi-  
 memini. Isaï. 52.  
 2. 3.

Ce jour-là en vous éveillant souvenez-vous de ces paroles d'Isaïe: *Levez-vous, assés-vous, ô Jerusalem; rompez les chaînes de votre cou, fille de Sion captive depuis si long-temps. Car voici ce que dit le Seigneur: Vous avez été vendus pour rien, & vous serez rachetés sans argent.* Imaginez-vous que vous êtes enfermé dans un cachot obscur, & sous l'esclavage d'un cruel tyran, & que dans cet état on vous vient dire ces mêmes paroles pour vous annoncer que vous allez être racheté. Puis levez-vous avec une sainte impatience d'être bien-tôt délivré de l'esclavage du demon, de vos passions, & de vos desirs déreglez qui sont de tres-cruels tyrans qui vous retiennent dans une captivité plus dure que celle de l'Egypte.

I. Consideration.

Redemptionem misit Dominus populo suo. Ps. 110. 8.  
 Ut diceret his qui vincti sunt, exite, & his qui in tenebris, revelamini. Isaï. 49.  
 Misit me Dominus ut predicarem captivis indulgentiam & clausis apertionem. Isaï. 61. 1.  
 Proptio filio suo non pepercit, sed

Considérez l'extrême charité du Pere Eternel envers les hommes, en ce que s'étant eux-mêmes vendus & réduits dans un si honteux esclavage par leur propre volonté, il leur a envoie son propre Fils pour les racheter, & a voulu pour cela qu'il fût même vendu & livré à ses ennemis. *Il a envoie à son peuple un Sauveur pour le racheter; Il l'a envoie, comme dit Isaïe, pour dire à ceux qui étoient dans les chaînes: Sortez de prison. Et à ceux qui étoient dans les tenebres: Voyez la lumiere. Le même saint Prophete dit encore: Il m'a envoie pour prêcher la grace aux captifs, & la liberté à ceux qui sont dans les chaînes.* Ce que l'Apôtre a dit de-

ou de la consid. nécessaire pour célébrer. TR. VI. 735

puis en ces termes : Dieu n'a pas épargné son propre Fils : il l'a livré à la mort pour nous tous. Surquoi le grand saint Gregoire s'écrie : O inestimable effet de la divine charité : Vous avez livré vôtre Fils pour racheter un esclave. Souvenez-vous aussi de l'amour excessif du Fils de Dieu, qui s'est livré lui-même pour nous.

Considérez la grande estime que Dieu fait de vôtre ame. Il ne s'arrête point au prix excessif qu'on lui demande pour sa rançon : Il se livre volontairement entre les mains de ses plus cruels ennemis pour la racheter, quoi qu'il sçache qu'ils lui doivent faire souffrir de tres-horribles douleurs; afin que vous reconnoissiez combien vôtre ame vous doit être chere & précieuse, puisqu'elle a tant coûté au Fils de Dieu; & aussi afin que vous appreniez combien vous devez être interieurement touché des peines & des travaux de ce divin Sauveur, en considerant qu'on le lie avec des cordes, qu'on lui crache au visage, qu'on lui déchire tout le corps à coups de foüets, & qu'on lui fait mille autres tres-sanglantes insultes, & sur tout sçachant que c'est volontairement & par le seul motif de l'amour qu'il vous porte, qu'il s'est ainsi livré entre les mains de ceux qui le devoient traiter de la sorte, pour vous délivrer de l'esclavage où le péché vous avoit réduit.

Pesez avec combien d'amour & de sagesse Dieu a voulu laisser tout le prix de nôtre redemption dans le tres-saint Sacrement; afin que s'il vous arrive de vous vendre de nouveau plusieurs fois, vous aïez toujours dequoi vous racheter, & renouveler en vous le fruit de vôtre redemption. C'est ce que l'Eglise demande tous les jours à Dieu lorsqu'elle dit dans ses prieres : Faites, Seigneur,

CHAP. VI.

pro nobis omnibus tradidit illum.

Rom. 8. 32.

O inestimabilis dilectio charitatis, ut servum redimeres filium tradidisti. Greg.

Qui dilexit nos, & tradidit semetipsum pro nobis. Ephes. 5. 2.

II. Consideration.

III. Consideration.

Ut redemptionis tue fructum in no-

**CHAP. VI.** que nous ressentions continuellement dans nous le fruit de vôtre redemption.

Inferez de tout cela combien vous êtes obligé de reconnoître que vous n'êtes plus à vous, mais à celui qui vous a racheté pour un si grand prix, selon cette parole de l'Apôtre saint Paul : *Vous n'êtes plus à vous-mêmes ; car vous avez été rachetez d'un grand prix.* Et cette autre de saint Pierre : *Ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent que vous avez été rachetez ; mais par le précieux Sang de JESUS-CHRIST, comme de l'agneau sans tache & sans défaut.*

Non estis vestri, empti enim estis pretio magno. 1. Cor. 6. 19. 20. Non enim corruptibilibus auro vel argento redempti estis, sed pretioso sanguine tamquam agni immaculati Christi. 1. Petr. 1. 18. 19.

Cela étant ainsi, lorsque vous allez célébrer, vous devez vous représenter que vous allez ouvrir le trésor de JESUS-CHRIST, & en tirer tout ce qui est nécessaire pour vous racheter. Ayez un tres-ardent desir de renouveler en vous le fruit de la redemption, & suppliez le Seigneur qu'il vous rachete effectivement, & vous délivre de la puissance de tous vos ennemis, & particulièrement de vous-même, de vos vices, de vos passions, de vos affections, & de vos desirs déreglez.

Aussi-tôt que vous aurez célébré, rendez beaucoup d'actions de grâces à ce divin Sauveur, de ce qu'il vous a si libéralement racheté au prix de son Sang, de sa Passion & de sa Mort. Demandez-lui pardon de vous être tant de fois vendu & engagé de nouveau dans l'esclavage du péché par vôtre propre volonté, & de l'avoir obligé à vous racheter si cherement. Offrez-vous entierement à lui, & priez-le de disposer de vous comme d'une chose qui lui appartient, & de vous traiter comme son esclave. *Je suis tout à vous, sauvez-moi. Donnez-moi l'intelligence, afin que j'apprenne vos preceptes.* Abandonnez-vous sincèrement à la disposition

Tuus sum ego, salvum me fac : servus tuus sum ego, da mihi in-

ou de la consid. necessaire pour celebrer. TR. VI. 737  
 de la souveraine volonte, en protestant du fond de  
 votre cœur que vous ne voulez rien faire, ni dis-  
 poser de vous-même que pour lui plaire. Dites-  
 lui avec le saint Prophete : *Transpercez ma chair de*  
*votre crainte*, & de cette fraieur respectueuse par  
 laquelle l'homme, dit saint Augustin, craint d'ir-  
 riter Dieu, non plus parce qu'il s'aime soi-même,  
 mais parce qu'il aime Dieu comme son Pere, &  
 qu'il craint de l'offenser. Priez-le aussi de vous  
 rendre un serviteur fidelle & prudent à dispenser  
 les richesses de sa grace, & tres-soigneux de faire  
 profiter les talens qu'il vous a confiez pour lui en  
 rendre compte. Demandez-lui qu'il vous reprenne  
 & vous châtie lorsqu'il en sera besoin, & qu'il  
 vous traite comme ceux qu'il aime, en lui disant  
 avec Jeremie : *Reprenez-moi, Seigneur, mais que ce*  
*ne soit point dans votre colere, de peur que vous ne me*  
*reduisiez au neant. Détournez de nous les fleaux de*  
*votre colere, que nous avons meritez par nos pechez.*

CHAP. VI.

tellectum ut discam  
 mandata tua.

Pf. 118. 94. Ibid.

73.  
 Confige timore  
 tuo carnes meas.

Pfal. 118. 120.

Aug. Serm. 24.  
 de temp. & in ep.

1. Joan. tract. 9.

Corripe me Do-  
 mine, vetumta-  
 men ne in furore  
 tuo, ne forte ad  
 nihilum redigas  
 me. Et flagella tue  
 iracundię, que pro  
 peccatis nostris  
 meremur avertc.  
 Jerem. 10. 24.

LE SAMEDI.

Considerez-le comme PRESTRE ET COMME  
 SACRIFICE.

Aussi-tôt que vous serez éveillé considerez-  
 vous comme un Prêtre qui doit ce jour-là  
 offrir à Dieu un grand & solennel Sacrifice pour  
 lui-même & pour tout le monde. Considerez avec  
 quel soin & quelle diligence on se doit lever pour  
 se préparer à une action si auguste & si divine ; &  
 excitez-vous à le bien faire par ces paroles de Da-  
 vid : *J'entrerais dans votre maison avec des holocaustes ;*  
*Je vous y rendrai les vœux que j'ai proferé de mes lé-*  
*vres. Voiez quel soin & quelle diligence il est juste*

Introibo in do-  
 mum tuam, in ho-  
 locaustis, reddam  
 tibi vota mea, que  
 distinxerunt labia  
 mea. Pf. 65. 12.

## CHAP. VI.

que vous apportiez à vous disposer pour cette grande œuvre ; puisqu'on demandoit dans les Prêtres de la vieille Loi tant de dispositions & de préparations différentes pour offrir leurs Sacrifices , ainsi qu'il a déjà été remarqué dans les deux premiers Traitez.

I. *Consideration.*

Considérez le grand amour que le Pere Eternel nous a témoigné en nous donnant pour nôtre Prêtre , son propre & unique Fils , n'y en pouvant point avoir d'autre dont le merite fût assez grand pour appaiser la colere de Dieu en satisfaisant pour nous à sa justice : *Le Seigneur a juré, & il ne retractera point son serment : Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.* Admirez aussi l'amour du Fils de Dieu qui s'est offert si volontiers à cet emploi , en voiant que tous les autres Prêtres & tous les Sacrifices des hommes n'étoient pas suffisans pour nous acquitter envers Dieu :

Juravit Dominus & non poenitebit eum , Tu es Sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech. Ps. 109. 5.

Talis enim decebat , ut nobis esset Pontifex , sanctus , innocens , impollutus , segregatus à peccatoribus , & excellior cælis factus : qui non habet necessitatem , quemadmodum Sacerdotes , prius pro suis delictis hostias offerre , deinde pro populo : lex enim homines constituit Sacerdotes infirmitatem habentes : sermo autem jurisjurandi , qui post legem est

*Car il étoit bien raisonnable , dit l'Apôtre , que nous eussions un Pontife comme celui-ci , saint , innocent , sans tache , séparé des pecheurs , & plus élevé que les Cieux : qui ne fut point obligé comme les autres Pontifes d'offrir tous les jours des victimes premierement pour ses propres pechez , & ensuite pour ceux du peuple : car la Loi établit pour Pontifes des hommes foibles , mais la parole de Dieu confirmée par le serment qu'il a fait depuis la Loi , établit pour Pontife le Fils qui est saint & parfait pour jamais. C'est pourquoi il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise , étant toujours vivant pour interceder pour nous. Voila quel est le Pontife que nous avons.*

Filium in aeternum perfectum : unde & salvare in perpetuum potest , semper vivens , ad interpellandum pro nobis. *Hebraeor. 7. 26. 27. 28.*

Considerez combien il s'est parfaitement acquitté de cet auguste emploi, dont la principale fonction est de prier pour le peuple; puisqu'il a durant toute sa vie employé les jours & les nuits entieres à ce saint exercice, selon ce témoignage de saint Paul: *Aussi durant les jours de sa chair ayant offert avec un grand cri & avec larmes ses prieres & ses supplications à celui qui le pouvoit tirer de la mort, & ayant été exaucé selon son humble respect pour son Pere. Quoi qu'il fût le Fils de Dieu, il a appris l'obeissance par tout ce qu'il a souffert, & étant entré dans la consommation de sa gloire, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obeissent, Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisedech.*

CHAP. VI.  
II. Consideration.

Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque obtulit, cum clamore valido & lachrymis exauditus est pro sua reverentia: & quidem cum esset Filius Dei, didicit ex his quæ passus est obedientiam, & consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi, causa salutis  
Hebr. 5. 7.

Et il n'a point cessé d'exercer cette charge jusqu'au dernier soupir de sa vie, & il l'exerce encore maintenant dans le Ciel, où il intercede pour nous. Et il ne s'est pas contenté d'être nôtre Prêtre: il a voulu encore être nôtre Sacrifice même; parce qu'il n'y avoit point d'autre sacrifice qu'on pût offrir qui fût d'un merite infini, tel qu'il étoit necessaire qu'il fût pour satisfaire pleinement à la justice de Dieu. *C'est pourquoi JESUS-CHRIST est entré une fois dans le sanctuaire, non avec le sang des boucs & des veaux, mais avec son propre Sang, nous ayant acquis une redemption éternelle.*

Non per sanguinem vitulorum & hircorum, sed per proprium sanguinem introivit semel in sancta.  
Hebr. 9. 12.

En troisième lieu, considerez que ne se contentant pas d'avoir une fois offert ce Sacrifice qui étoit suffisant pour racheter mille mondes, il a voulu par un saint artifice de son amour le rendre perpetuel dans son Eglise, & nous a pour cela laissé un moien par lequel nous pouvons chaque

III. Consideration.

CHAP. VI. jour offrir à Dieu le même sacrifice, & le même fruit, & le même mérite que lorsqu'il l'offrit lui-même; & il veut encore outre cela que ce grand nombre de Prêtres que nous voïons, soient autant de Ministres qui aient la même puissance de consacrer & d'offrir ce divin Sacrifice. Encore qu'il fût tres-bien qu'il se trouveroit beaucoup de Prêtres indignes & déreglez, qui profaneroient cette dignité & la deshonoreroient par leurs pechez; il n'a pas laissé de passer par dessus cet inconvenient, pour se communiquer à ceux qui voudroient faire un saint usage de cette grace que nul ne peut jamais assez reconnoître.

Lors donc que vous voudrez célébrer, representez-vous, suivant ce qui vient d'être dit, que vous êtes le Ministre & le Substitut de ce divin & souverain Prêtre, pour offrir d'une maniere mystique & amoureuse, en son nom, & comme en sa personne au Pere Eternel, le même Sacrifice qu'il lui offrit sur la Croix d'une maniere sanglante & cruelle, le jour de sa Mort. Ainsi vous le devez offrir pour toutes les mêmes intentions & les mêmes fins pour lesquelles il lui fut alors offert par ce même Seigneur & souverain Prêtre.

Considérez que l'Autel où vous offrez ce divin Sacrifice est vôtre ame même, dans laquelle le Sang de l'Agneau est alors répandu. Aïez donc soin d'entretenir toujours sur cet Autel le feu de l'amour de Dieu qui doit consumer le Sacrifice, selon qu'il est écrit : *Le feu brûlera toujours sur l'Autel, & le Prêtre aura soin de l'entretenir en y jettant du bois chaque jour au matin.* Le bois qui doit entretenir ce feu est l'exercice continuel des bonnes œuvres, & de toutes sortes de vertus.

*Ignis autem in altari semper ardebit, quem nutrit sacerdos, subjiciens ligna mane per singulos dies. Levit. 6. 12.*

*Actes d'affections*

Aïant achevé de dire la Messe, répandez-vous

en actions de graces devant Dieu pour la faveur CHAP. VI.  
incomparable qu'il vous a faite de vous mettre au & demandes à  
nombre de ses Prêtres, & de vous élever à une faire après la  
dignité qui surpasse celle des Anges mêmes. De- Messe.  
mandez-lui humblement pardon de la negligence  
& du peu d'attention & de respect que vous avez  
apporté à l'exercice d'une si sainte & si éminente  
charge, & de toutes les profanations que vous avez  
faites des saints Mysteres en les celebrant in-  
dignement, & de l'autel de vôtre cœur, en y of-  
frant des sacrifices aux idoles de vos passions &  
de vos desirs déreglez; & suppliez-le en même  
temps de vouloir lui-même consacrer cet Autel  
de vôtre ame, en vous donnant un cœur pur &  
nouveau; dites-lui avec le saint Prophete: *Mon*  
*Dieu créez en moi un cœur nouveau, & renouvellez*  
*au fond de mes entrailles l'esprit de droiture & de*  
*justice.* Donnez-moi la sainteté & la pureté qu'il  
faut avoir pour célébrer dignement ces divins &  
adorables Mysteres.

Coe mundum  
crea in me Deus,  
& spiritum rectum  
innova in visceri-  
bus meis. Ps. 504  
II

Et afin que vous compreniez mieux ce que vous  
devez demander, & les veritables obligations où  
vous met cette dignité Sacerdotale, faites un peu  
de reflexion sur la pompe & la magnificence des  
habits, & la solemnité des ceremonies avec les-  
quels le Prêtre de la Loi avoit accoûtumé de ce-  
lébrer ces sacrifices qui étoient si inferieurs à celui  
de nos Autels, comme il a déjà été dit; & priez  
le Seigneur qui a daigné vous revêtir d'un Sacer-  
doce sans comparaison plus saint & plus excellent,  
qu'il mette en vous toutes les dispositions de vertu  
& de sainteté qu'il a voulu marquer par tous ces  
vêtemens des anciens Prêtres, & par toutes les ce-  
remnies de leurs sacrifices; & faites de vôtre part  
tout ce qui est en vôtre pouvoir pour les obte-

Au Chap. 4. 5. 6.  
6. du 2. Traité.

CHAP. VII. nir ; sinon craignez qu'il ne vous condamne, & ne vous punisse avec d'autant plus de rigueur & de severité, que la dignité à laquelle il vous a élevé est grande & sublime, comme il a déjà été montré.

*Au 1. Traité.*

## CHAPITRE VII.

*Où l'on propose sept autres considerations pour une autre Semaine.*

### LE DIMANCHE.

*Considérez JESUS-CHRIST comme MEDECIN.*

*Motif pour le Réveil.*

**A**ussi-tôt que vous serez éveillé, considérez-vous comme un homme dangereusement malade & abandonné de tous les Medecins, ou bien comme un aveugle ou un Paralytique, & pensez qu'étant dans cet état on vous vient avertir que **JESUS-CHRIST** va par tout *préchant l'Evangile du Royaume de Dieu, & guerissant toutes sortes de maladies & de langueurs*, en sorte que personne ne s'adresse à lui pour lui demander la guerison de quelque maladie que ce soit, qui ne l'obtienne, selon cette parole d'Isaïe : *Alors les yeux des aveugles verront le jour, & les oreilles des sourds seront ouvertes. Le boiteux bondira comme le cerf, & la langue des muets sera déliée.* Puis voiez avec quelle diligence vous devez vous hâter de vous aller présenter devant lui, aiant tant de dangereuses maladies que nul autre que lui ne peut guerir. Levez-vous donc alors avec ce desir & cette esperance de recevoir de lui la guerison de toutes vos maladies.

*Sanans omnem languorem & infirmitatem. Matth. 4. 23.*

*Tunc aperientur oculi cæcorum, & aures surdorum patebunt. Tunc facient sicut cervus claudus, & aperta erit lingua mutorum. Isa. 35. 5. 6.*

Considerez l'amour du Pere Eternel envers les hommes, à qui il donne pour Medecin, son propre Fils : *Il leur a envoié son Verbe*, dit le Prophete, & *il les a gueris. Il les a tirez de leur languueur mortelle.* Et le même Fils de Dieu semble se faire honneur de porter ce nom, comme quand il dit : *Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de Medecin.* Mais prenez garde qu'encore que son principal emploi soit de guerir les maladies de l'ame ; car il est venu en ce monde, dit Isaïe, pour guerir \* ceux qui ont le cœur brisé, & qui sont véritablement affligez de leurs pechez; il a neanmoins voulu guerir aussi les maladies du corps.

Considerez & pesez avec quel excez de charité il a exercé envers les hommes cette fonction de Medecin ; avec quelle facilité, quelle promptitude & quelle joie d'esprit il a daigné donner la santé à tous les malades qui la lui ont demandée. Le Centenier qui le vint trouver pour son serviteur, ne fit que lui dire : *Seigneur, mon serviteur est malade de paralysie dans ma maison, & il est extrêmement tourmenté.* Et à l'instant même JESUS lui dit : *F'irai & le guerirai.* Et un Lépreux venant à lui, & lui disant : *Seigneur, si vous voulez vous pouvez me guerir* ; ce divin & charitable Medecin étendant aussi-tôt la main le toucha, & lui dit : *Je le veux, soiez gueris*, & la lépre fut guerie au même instant. De même lorsque Jaire l'un des chefs de la Synagogue lui vint dire : *Seigneur, ma fille est morte presentement, mais venez lui imposer les mains, & elle vivra.* Alors JESUS se levant le suivit avec ses Disciples. Et enfin nous lisons dans le saint Evangelie : *Que tous ceux qui avoient des malades affligez de diverses maladies, les lui amenoient, & qu'en imposant les mains sur chacun d'eux, il leur rendoit la*

CHAP. VII.

I. Consideration.

Misit verbum suum & sanavit eos, & eripuit eos de interitu eorum. Ps. 106. 20.

Non est opus valentibus medicus, sed male habentibus. Matth. 9. 12.

Ut mederer contritis corde. Isaï. 61. 1.

II. Consideration.

Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, & male torquetur. Matth. 8. 6. 7.

Ego veniam, & curabo eum. Ibid. 2. 3.

Si vis potes me mundare. Mundare.

Veni, impone manum tuam super eam, & vivet.

Surgens sequebatur eum.

Omnes qui habebant infirmos variis languoribus, ducebant illos ad eum, & ille lingua

CHAP. VII. *lis manus imponens curabat eos, quia virtus de illo exibat & sanabat omnes. Luc. 4. 40. & 6. 19.*

*Qui tetigerunt fimbriam vestimenti ejus, salvi facti sunt. Matth. 14. 36.*

*Vis mundari.*

*Joan. 5. 6. Quid vis ut faciam tibi. Luc. 18. 41.*

*Misericordia motus super illam dixit illi noli flere. Luc. 7. 13.*

III. *Considération.*

*Languares nostros ipse tulit, & dolores nostros ipse portavit. Isa. 53. 3.*

santé, parce qu'il sortoit de lui une vertu qui le guérissoit tous. Ceux mêmes qui ne faisoient que toucher le bord de son vêtement en recevoient aussi la santé. Quelles actions de grâces & quelles louanges peut-on donner à ce souverain Medecin qui puissent être une digne reconnoissance de cette bonté & de cette promptitude avec laquelle il guérissoit toutes sortes de maladies. Nous ne voions point qu'il ait jamais refusé la santé à ceux qui la lui ont demandée, ni qu'il ait eu la moindre peine à la leur accorder. Non seulement il guérissoit ceux qui venoient à lui, il appelloit même à lui ceux qui n'avoient pas soin d'y recourir, comme lorsqu'il demanda au Paralytique de la Piscine : *Voulez-vous être guéri* ; à l'aveugle de Jericho : *Que voulez-vous que je fasse* ; & à la veuve de Naïm : *Ne pleurez point* ; car aussi-tôt ses entrailles étant émues de compassion pour elle, il toucha le cercueil, ressuscita le mort, & le rendit à sa mere. La même chose est arrivée à l'égard de plusieurs à qui il a souvent offert des remedes, & la santé même, sans qu'ils la lui eussent demandée.

Considerez que ce divin Medecin n'a pas seulement une sagesse & une puissance infinie pour guerir par sa seule parole & par l'attouchement toutes nos maladies ; il a encore pour nous une charité si ardente, qu'il a même voulu se charger de toutes nos infirmités : *Il a pris véritablement nos langueurs sur lui*, dit Isaïe, & *il s'est chargé lui-même de nos douleurs*. Il a fait sur lui-même l'épreuve de tous les remedes dont nous avons besoin. L'homme en pechant s'étoit élevé contre Dieu, & avoit imité l'orgueil du demon, & ce péché a été depuis la source de toutes nos maladies. C'est pour cette raison que le Fils de Dieu a

pris plaisir à s'abaisser si prodigieusement & comme à s'aneantir. Il a souffert les injures, les raileries sanglantes, les soufflets & les crachats, afin que le remede qu'il nous a préparé égalât & surmontât même cette maladie de l'orgueil qui est si profondément enraciné dans le cœur des hommes. Mais ce qu'on ne scauroit exprimer d'une maniere assez relevée, est qu'afin de nous guerir plus parfaitement, il nous a donné pour remede sa propre Chair & son propre Sang dans le Sacrement adorable de l'Autel, par lequel il nous guerit de nos pechez passez, repare nôtre foiblesse presente, & nous preserve contre les rechutes.

Lorsque vous irez donc à l'Autel pour celebrer, faites que ce soit avec le même esprit & la même affection qu'avoient tous ceux qui s'approchoient du Sauveur pour lui demander la santé, & des remedes contre tous leurs maux. Souvenez-vous qu'il n'a pas maintenant moins de puissance, moins de sagesse, ni moins de charité qu'il en avoit alors; qu'il n'a point changé de disposition, & que puisqu'il a accordé avec tant de facilité la santé & du corps & de l'ame à ceux qui la lui ont demandée; vous pouvez & vous devez même avoir une confiance certaine, que le Sacrement de sa Chair & de son Sang, que vous avez entre les mains, que vous touchez, & que vous recevez dans vous-même, sera la guérison parfaite de toutes les maladies & les langueurs de vôtre ame. C'est pourquoi il est bon que vous aïez dans la bouche & dans le cœur quelques-unes des paroles que lui disoient ceux qui lui demandoient la santé de leur corps, comme celle-ci : *Si vous voulez, vous pouvez me guerir* : JESUS, Fils de David, aïez pitié de

*Acte d'affection pour celebrer.*

moi.

Si vis, potes me mundare: Jesu Filii David miserere mei. *Vbi supra.*

Lorsque vous aurez achevé le Sacrifice de la Messe, considérez que JESUS-CHRIST est venu vous visiter comme Medecin ; & dans cette pensée répandez-vous devant lui en loüanges & en actions de grâces de ce qu'une si souveraine Majesté n'a pas dédaigné de prendre à vôtre égard cette qualité, & de venir même vous donner des marques de son amour & de sa tendresse en se rabaisant jusques à vouloir lui-même appliquer le remede de sa grace aux plaies & aux blessures que le peché a faites à vôtre ame ; ce qui est une faveur que vous ne pourrez jamais assez dignement reconnoître.

Demandez-lui pardon des ordures, des impuretez, des mauvaises odeurs, & des dégoûts qu'il a trouvez dans vôtre ame, semblable à ceux que causent les saletez & les puanteurs qu'il y a d'ordinaire dans la chambre d'un pauvre malade. Découvrez-lui sincèrement toutes vos foiblesses, & vos maladies, & priez-le de vouloir vous faire lui-même penetrer celles que vous ne connoissez pas. Representez-lui que dans l'état de foiblesse & de langueur où vous êtes réduit, vous ne pouvez

Miserete mei Domine quoniam infirmus sum, sana me Domine quoniam conturbata sunt ossa mea. Ps. 6. 2.

Circumdederunt me mala, quorum non est numerus. Ps. 39. 16.

Omne caput languidum & omne cor morrens, à plâta pedis usque ad verticem non est in me sanitas : vulnus, & livor, & plaga tumens, non

lui dire autre chose sinon : *Ayez pitié de moi, Seigneur, car je languis de foiblesse : Guerissez-moi, Seigneur, parce que le trouble m'a saisi jusques dans le fond des os. Je suis environné d'un nombre innombrable de maux. Ma tête est toute languissante, & mon cœur est entièrement abbatu. Depuis la plante des piés jusques au haut de la tête, il n'y a rien de sain dans moi. Ce n'est que blessures, que contusions, & qu'une plaie enflammée qui n'a point été bandée, à qui on n'a point appliqué de remede, & qu'on n'a point adoucie avec l'huile.* Reconnoissez dans la vûe de tant d'infirmité qui vous accablent, l'extrême besoin que vous

ou de la confid. necessaire pour celebrer. TR. VI. 747  
avez du secours de ce Medecin si sage & si puissant,  
& dites-lui avec le Prophete Jeremie: *Guerissez-moi,*  
*Seigneur, & je serai gueri: Sauvez-moi, & je serai*  
*sauvé: Guerissez mon ame que le peché a blessée:*  
*car j'ai peché contre vous. O mon aimable JESUS!*  
soiez pour moi JESUS; c'est-à-dire, soiez mon  
salut, & mon Sauveur. *Dites à mon ame, je suis vô-*  
*tre Sauveur.*

La sagesse & la puissance de ce divin Medecin  
étant si grande, & la vertu de ses remedes si effi-  
cace, croïez que si vous ne guerissez pas, vous ne  
devez vous en prendre qu'à vous-même qui ne  
voulez pas vous laisser guerir. *Laissez donc faire le*  
*Medecin; car c'est le Seigneur qui la crée: Et aïez*  
*soin qu'il ne s'éloigne pas de vous, parce que vous avez*  
*besoin de son secours.* Donnez-lui occasion de faire  
en vous toutes les cures qu'il voudra, afin qu'il  
vous rende parfaitement sain. Suivez toutes les  
voies qu'il vous marquera, & prenez courageuse-  
ment tous les remedes qu'il vous ordonnera, quel-  
que amers & difficiles qu'ils puissent être. Qu'il  
applique à vos plaïes le fer & le feu, qu'il y fasse  
des incisions, qu'il vous châtie & vous corrige,  
tout cela vous doit obliger davantage à le prier  
de ne point cesser d'user de ses remedes jusqu'à ce  
que vôtre fanté soit entierement rétablie, & de  
vous ordonner une maniere & un regime de vivre  
qui vous enseigne tout ce que vous devez faire, &  
tout ce que vous devez éviter durant vôtre conva-  
lescence, pour ne plus retomber dans vos premieres  
maladies. Que si après cela vous ne guerissez point,  
craignez qu'on ne vous adresse ce reproche: *Est-*  
*ce qu'il n'y a point de baume en Galaad, ou qu'il ne s'y*  
*trouve point de Medecin? Pourquoi donc n'a-t-on pas*  
*lié & refermé la blessure de la fille de mon peuple? Et*

## CHAP. VII.

est circumligata,  
nec curata medica-  
mine; nec fota  
oleo. *Isai. 1. 5. 6.*

Sana me Domine  
& sanabor: saluum  
me fac & saluus  
ero. *Jerem. 17. 14.*

Sana animam  
meam, quia pecca-  
vi tibi. *Pf. 40. 4.*

Dic anima mea  
salus tua ego sum.

Da locum medici-  
co, etenim illum  
Dominus creavit:  
& non distcedat à  
te, quia opera ejus  
sunt necessaria.  
*Eclli. 38. 11.*

Nunquid resina  
non est in Galaad,  
aut medicus non  
est ibi? Quare non  
est obducta cica-  
trix filia populii  
mei? *Jer. 8. 22.*

Curavimus Ba-  
bylonem, & non  
est sanata; dere-  
linquamus eam.

## CHAP. VII.

quoniam pervenit  
usque ad caelos ju-  
dicium eius.  
Idem. 51. 9.

cet autre encore : *Nous avons traité Babylone avec soin , & elle n'a point été guerie. Laissons-la , parce que la condamnation qu'elle merite est montée jusques au Ciel.*

## LE LUNDI.

*Considerez-le comme VÔTRE AMI.*

*Motif pour le Réveil.*

Comedite amici  
& bibite , & inebriamini charissimi.  
Cant. 1. 5.

Venite, comedite  
panem meum , &  
bibite vinum quod  
miscui vobis.

Prov. 9. 5.

**A**ussi-tôt que vous serez éveillé , souvenez-vous de ces paroles du Sauveur : *Mangez, mes amis & beuvez , enyvez-vous mes chers amis. Et de celle-ci qu'il dit lui-même : Venez , mangez mon pain , & beuvez le vin que je vous ai préparé. Representez-vous que JESUS-CHRIST prépare un festin solemnel , & que vous êtes un des conviez , & dans cette vûë estimez-vous heureux d'y être appelé , & levez-vous avec une sainte impatience de voir arriver l'heure que vous devez être assis à table avec lui. Le desir d'y assister doit être en vous d'autant plus grand , que vous sçavez que l'intention du Seigneur , en vous préparant ce festin , est de vous donner de plus grandes marques de sa tendresse & de son amitié. Mais prenez garde sur tout de vous abstenir des viandes communes & grossieres qui pourroient , en vous embarrassant l'estomach , vous ôter le goût delicieux des précieuses viandes que l'on sert à la table du Seigneur.*

*I. Considera-*  
*tion.*

Considerez premierement l'estime particuliere que Dieu fait de l'homme , & le grand amour qu'il lui porte , en ce qu'étant , comme il est , le souverain Seigneur de toutes choses, il daigne honorer les hommes de son amitié, & desirer tellement d'être aimé d'eux , qu'il a voulu se proportionner à ce

ou de la consid. nécessaire pour célébrer. TR. VI. 749

qu'ils font, afin que la ressemblance & l'égalité qu'il auroit avec eux, servît à les attacher & à les unir plus étroitement à lui. *Il s'est rendu semblable aux hommes, & a été reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au dehors. Il a voulu être en tout semblable à ses freres.* Comme homme, il étoit le Roi & le Seigneur universel de toutes les choses créées; mais sans avoir égard à sa souveraine grandeur, il a voulu se communiquer familièrement aux hommes, & s'abaisser même jusqu'à les appeler hautement ses amis, afin de les obliger à l'aimer. *Vous êtes mes amis... Je ne vous appellerai plus désormais serviteurs, mais je vous appellerai mes amis, parce que je vous ai fait sçavoir tout ce que j'ai appris de mon Pere.* Et cette amitié est si étroite, qu'il les appelle même ses freres, qui est le nom que les amis les plus intimes ont accoutumé de se donner entr'eux. *Allez dire à mes freres qu'ils aillent en Galilée, &c.* Il n'a pas voulu priver de ce nom Judas, lorsqu'il le trahissoit par un baiser: *Mon ami*, lui dit-il, *qu'êtes-vous venu faire ici?* Entrez dans l'admiration & dans l'étonnement d'une si prodigieuse humilité, & dites avec le saint homme Job: *Qu'est-ce que l'homme, pour meriter que vous l'honoriez de la sorte? Et quel sujet avez-vous d'attacher à lui vôtre cœur?* Surquoi le grand saint Gregoire s'écrie: O que la misericorde de nôtre Createur est grande! Nous ne sommes pas dignes d'être ses esclaves, & il nous appelle ses amis. Que la dignité des hommes est relevée, puisqu'ils sont les amis de Dieu.

Considérez que le propre effet de la véritable amitié, est de nous unir si étroitement avec ceux que nous aimons, qu'ils deviennent d'autres nous-mêmes. Or il n'y en a point de plus véritable ni de plus parfaite que celle que JESUS-CHRIST

## CHAP. VII.

In similitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo. *Phil.* 2. 7.

Et voluit per omnia fratribus simulari. *Hebr.* 2. 17.

Vos amici mei estis. *Joan.* 15. 14. Jam non dicā vos servos, sed amicos, quia omnia quæ audivi à Patre meo nota feci vobis. *Idem* 15.

Nuntiate fratribus meis, &c. *Matth.* 28. 10.

Amice ad quid venisti? *Matth.* 26. 50.

Quid est homo quia magnificas eum? Aut quid apponis erga eum cor tuum? *Job.* 7. 17.

O quanta misericordia est conditoris nostri / servī digni non sumus, & amici vocamur! Quanta est dignitas hominum esse amicos Dei?

*Greg.* l. 1. *Moral.* in eum locum.

II. *Consideration.*

CHAP. VII. a toujous euë pour ses Disciples, & qu'il aura éternellement pour tous ceux qui voudront sincèrement être ses amis. Repassez dans vôtre esprit tout ce que vous avez sçû , & tout ce que vous avez oüi dire des graces & des faveurs que Dieu communique à ceux qui le servent de cœur & d'affection, & des excellentes marques qu'il leur donne de son amour & de sa tendresse. Et sans en chercher ailleurs des exemples , vous en trouverez assez dans vous-même pour vous en convaincre. Où trouveriez-vous au monde un ami qui aiant même besoin de vous , en voulût souffrir autant d'insultes, que vous en faites à ce divin-Sauveur , jusqu'à le renoncer plusieurs fois , & à l'offenser par des ingratitude & des infidelitez continuelles ? Cependant ce souverain Seigneur qui n'a besoin ni de vous ni de qui que ce soit , les a toutes souffertes avec une extrême patience , en vous invitant , en vous priant même de revenir à lui , & en vous y engageant par des faveurs , & par des preuves extraordinaires d'une veritable amitié , lors même que vous lui étiez infidelle , que vous l'offensiez , & que vous le deshonoriez par des mépris outrageans.

Considerez sur tout que cette souveraine Bonté a porté jusqu'au bout les marques de son amitié pour les hommes , en donnant sa vie pour leur salut ; car comme il le dit lui-même : *Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis.* L'effet le plus admirable de cette amitié , & la marque la plus évidente de son excellence a été la peine qu'il eut à se separer d'eux, son cœur ne pouvant souffrir cette separation ; car encore qu'il fût nécessaire & avantageux pour eux-mêmes qu'il montât au Ciel , il voulut auparavant

Majorem hac  
dilectionem nemo  
habet, ut animam  
suam ponat quis  
pro amicis suis.

*Juan. 15. 13.*

trouver un moien de le faire, sans cesser pour cela d'être toujours en leur compagnie. C'est pourquoi il leur dît en les quittant : *Assurez-vous que je suis moi-même toujours avec vous jusqu'à la fin du monde;* confirmant par là davantage la verité de cette parole qui devoit être imprimée dans tous les cœurs des hommes : *Mes delices sont d'être avec les enfans des hommes.* Pesez bien toutes les paroles qui precedent : *Le Seigneur m'a possedée au commencement de ses voies, avant qu'il créât aucune chose j'étois de lors. J'ai été établie dès l'éternité, & dès le commencement, avant que la terre fût créée. Les abîmes n'étoient point encore, lors que j'étois déjà conçüe.* Et après tout cela il ajoûte: *Que ses delices sont d'être parmi les enfans des hommes. Que pouvons-nous faire de nous-mêmes qui puisse être une digne reconnoissance pour une faveur & une amitié si précieuse?*

Considerez en troisiéme lieu, le fruit & l'utilité qu'apporte cette amitié, outre l'honneur & la dignité qui en revient. Car comme c'est une verité qui est passée en proverbe, que toutes choses sont communes entre les amis, autant les bonnes que les mauvaises, il suit de là que tous les biens de JESUS-CHRIST sont vos propres biens, & que la qualité d'ami vous donne le pouvoir d'en disposer comme d'une chose qui vous appartient : & tous vos maux par consequent deviennent aussi les maux de JESUS-CHRIST. Il s'en charge, il en répond, & en veut souffrir la peine, comme si c'étoient en effet ses propres maux. C'est pourquoi il dit : *Le cri de mes pechez fait que le salut est bien loin de moi.* Et après cela : *Mes pechez ne vous sont point cachez.* Il est à vôtre égard comme un répondant qui va paier une dette dont il s'est chargé & qu'il s'est appropriée. *N'oubliez donc pas la grace*

Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.

Matth. 28. 20.

Deliciæ meæ esse cum filiis hominum. Prov. 8. 31.

Dominus possedit me ab initio viarum suarum, antequam quidquã faceret à principio. Ab æterno ordinata sum, & ex antiquis, antequam terra fieret. Nondum erant abyssi, & ego jam concepta eram.

Prov. 8. 22. 23. 24.

Deliciæ meæ esse cum filiis hominum. Ibid. 8. 31.

III. Consideration,

Longè à salute mea verba delictorum meorum.

Psalms 21. 1.

Et delicta mea à te non sunt abscondita. Ps. 68. 6.

Gratiam fidei

CHAP. VII.  
 iustitias ne oblivif-  
 caris, posuit enim  
 animam suam pro  
 te. Eccl. 29. 20.

que vous a faite celui qui a répondu pour vous : car il a exposé sa vie même pour vous. Comme donc il vous communique tous ses biens, & se charge de tous vos maux, vous êtes aussi obligé de prendre part aux siens, en compatissant à tous les travaux & à toutes les insultes, les persécutions, & les douleurs qu'il a endurées durant sa vie & dans sa Passion. Representez-vous qu'il vous dit, ce que le Roi Alexandre disoit autrefois à Jonathas, l'un des Machabées, en lui offrant son amitié avec des presens : *Nous vous établissons aujourd'hui Grand Prêtre de votre nation, afin que vous portiez le nom d'ami du Roi, que vous soyez toujours attaché à nos intérêts, & que vous conserviez une étroite amitié avec nous.* Car il est juste, si vous voulez être son ami, que vous ressentiez comme lui-même tout ce qui le touche.

Et nunc constituimus te hodie summum sacerdotem gentis tuæ, ut voceris amicus noster, & quæ nostra sunt sentias nobiscum, & conserves amicitias ad nos. 1. Mach. 10. 10.

*Affection pour célébrer,*

Considerant donc cette amitié si véritable, & cet amour si excessif que JESUS-CHRIST vous porte, approchez-vous de ses Autels avec une affection tres-ardente pour le recevoir, & concevez une joie toute interieure de ce qu'il vous assure lui-même qu'il prend plaisir à demeurer avec vous, & témoignez-lui par toutes les marques que vous lui pourrez donner de votre amour, que votre plus ardent desir est d'être inseparablement uni à lui, que c'est pour cela même que vous le recevez, & afin qu'il donne à votre amour son accroissement & sa perfection.

*Acte d'affections & demandes à faire après la Messe.*

La Messe étant achevée retirez-vous dans quelque lieu séparé du bruit pour vous entretenir seul à seul avec un si bon ami, qui met toutes ses delices dans les communications saintes & familières qu'il a avec vous. Rendez-lui mille graces de la faveur extrême dont il vous honore en vous rece-

vant

vant en son amitié. Demandez-lui pardon de toutes les infidelitez que vous lui avez faites, & faites-lui une tres-humble & tres-sincere protestation de lui garder à l'avenir une fidelité inviolable, de souffrir toutes sortes de travaux & de peines, plutôt que de manquer au moindre devoir d'une si glorieuse amitié, & de vous appliquer constamment à lui plaire en tout ce qui dépendra de vous. Representez-lui que puisqu'il veut bien vous appeller son ami, & que vous le soiez en effet, il doit vous pardonner si vous prenez la liberté de le traiter aussi comme vôtre ami. Et pour le faire avec le respect & la reverence qui lui est dûë, reconnoissez-le premierement pour vôtre Dieu & vôtre Createur; & dites-lui que veritablement vous n'êtes pas digne de baiser seulement les vestiges de ses piés, ni de paroître en sa presence; mais que sa Majesté suprême daignant s'abaisser jusqu'à vous demander vôtre amitié, vous croiez qu'il agréera aussi que vous le traitiez comme vôtre ami, & qu'il y prendra même plaisir, si vous le faites de cœur & d'affection.

Vous vous ferez donc un sujet de joie & de consolation, de l'appeller souvent vôtre ami, & de lui demander toutes choses en son nom. S'il est vrai, Seigneur, que vous êtes mon ami, si vous m'aimez autant que vous dites: *Si j'ai trouvé grace devant vous*, ne me refusez pas ce que je vous supplie de m'accorder, & que vous sçavez qui m'est necessaire. Et lors qu'il vous semblera differer trop long-temps à mettre dans vôtre cœur les graces & les vertus que vous desirez, plaignez-vous-en amoureuxment à lui, avec ces paroles: *Comment pouvez-vous dire que vous m'aimez, aiant si peu de consideration pour moi?*

Quomodo dicis,  
quod amas me,  
cum animus tuus  
non sit mecum.  
Judicium 16. 15.

CHAP. VII.  
1. Reg. 18.

Souvenez-vous de l'étroite amitié qui avoit com-  
me attaché l'ame de Jonathas à celle de David ; car  
Jonathas l'aimoit comme lui-même, & parce qu'il  
y avoit une grande inégalité entre ce Prince & Da-  
vid qui n'étoit qu'un simple Berger, *Jonathas* pour  
rendre plus semblable à lui-même celui qu'il ai-  
moit, *se dépouilla de la tunique dont il étoit re-  
vêtu, & la donna à David avec le reste de ses vê-  
temens, jusques à son épée, son arc, & son ban-  
drier.*

JESUS-CHRIST fait bien plus que tout cela  
dans le saint Sacrement ; car non seulement il nous  
y donne ses propres vêtemens, & nous communi-  
que toutes ses richesses ; mais il nous rend encore  
participant de son être même en la maniere qu'une  
creature le peut être. Priez-le donc qu'il produise  
efficacement en vous cet effet de sa divine amitié,  
qu'il vous revête de ses merites, qu'il vous arme  
de ses vertus, & qu'il daigne faire pour vous ce  
que Jonathas faisoit pour David. Ce Prince voiant  
que Saül son Pere étoit dans un extrême empor-  
tement de colere contre son ami, il ménagea si  
bien l'esprit du Roi, & lui parla si favorablement  
de lui, qu'il lui fit oublier les ressentimens de sa  
colere, & l'obligea même à juger qu'il ne feroit  
point mourir David.

Loquabatur Jo-  
nathas bona de  
David ad Saül pa-  
trem suum.  
1. Reg. 19. 4.

Souvenez-vous encore de l'amitié du Roi Ale-  
xandre avec l'autre Jonathas Machabée, à qui il  
disoit : *Vous avez de la disposition à être nôtre ami ;  
c'est pourquoi dès maintenant nous vous établissons  
grand Prêtre de vôtre nation, &c.* Pour le faire  
son ami il l'éleve aux premieres dignitez, & lui fait  
de riches presens, il lui envoie une robe de pour-  
pre, une Couronne d'or, & d'autres dons éclatans ;  
& tout cela parce qu'il devoit être appellé son ami.

Aptus es, ut sis  
amicus noster, nūc  
ergo constituimus  
te summum sacer-  
dotem gentis tuæ,  
&c.

1. Mach. 10. 20.

Ce qui vous doit être un motif pour demander plusieurs choses à cette même fin. La principale de toutes ces choses que vous devez demander au Seigneur, est un vrai cœur d'ami, un amour pur & desintéressé qui le fasse aimer pour le seul plaisir de l'aimer, sans aucun interest, & seulement parce qu'il est ce qu'il est. Puis demandez-lui la lumière dont vous avez besoin pour connoître en toutes choses sa volonté avec la grace sans laquelle vous ne pouvez l'accomplir parfaitement, ni souffrir comme vous devez toutes sortes de travaux pour lui plaire.

LE MARDY.

*Considérez-le comme votre PERE.*

**L**E Mardy matin en vous éveillant souvenez-vous comment l'enfant prodigué étant enfin revenu à soi, dit aussitôt en lui-même, il faut que je me leve, & que j'aille trouver mon Pere, & que je lui dise, &c. & étant tout plein de cette pensée, levez-vous promptement, & dites en vous-même: avec quelle diligence l'enfant prodigué ne seroit-il pas allé trouver son Pere, s'il eût sçu qu'il l'eût dû recevoir avec tant d'amour & de bonté? Puis considérant que vous allez de même vous jeter aux piés de votre Pere celeste, afin qu'il vous reçoive en sa maison, & vous pardonne les déreglemens qui vous en avoient éloigné, concevez une joie & un desir tres-grand d'y rentrer, & d'être reçu en sa grace, étant assuré qu'il a trop d'amour pour vous rejeter, lorsque vous retournez sincèrement à lui.

*Motif pour le réveil.*

Et in se reversus dixit, surgam, & ibo ad Patrem meum, & dicam ei, &c. Luc. 25. 17.

Considérez premièrement l'amour inestimable I. *Consideration.*

## CHAP. VII.

de Dieu, qui étant le Seigneur universel de toutes choses, servi & adoré de toutes les creatures, a tant estimé les hommes qu'il les a adoptez pour ses enfans, & qu'il veut que tous l'appellent hautement leur Pere. Ce qui a fait dire à l'Apôtre: *Que*

Misit Deus Filium suum in mundum, ut adoptionem filiorum reciperemus. Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra clamantem Abba Pater. Galat. 4. 5. 6.

*Dieu a envoié son Fils au monde pour nous rendre ses enfans adoptifs.* Et un peu après; & parce que vous êtes enfant, Dieu a envoié dans vos coeurs l'esprit de son Fils qui crie, mon Pere, mon Pere. On ne scauroit nombrer combien de fois JESUS-CHRIST se sert de cette parole: *Votre Pere celeste.* Il semble qu'il n'ait point voulu donner à Dieu d'autre nom; & il nous défend même de donner le nom de pere à d'autres qu'à lui seul: *N'appellez personne sur la terre votre pere,* dit-il, *parce que vous n'avez qu'un pere, qui est dans le Ciel.*

Patrem nolite vocare vobis super terram, unus est enim Pater vester qui in caelis est. Math. 23. 9.

## II. Consideration.

Considérez en second lieu qu'il ne nous a pas seulement adoptez pour ses enfans, & permis de l'appeller nôtre pere; mais qu'il fait tant d'estime de ce nom, & prend tant de plaisir à le recevoir, qu'aussitôt que nous le proferons, il est porté à nous accorder tout ce que nous lui demandons. C'est pourquoy il nous ordonne de commencer nos prieres en disant: *Nôtre Pere.* Et parlant par Jeremie aux pecheurs, il dit: *Quoique vous m'aiez été infidele, & que vous m'aiez offensé en mille manieres, vous avez néanmoins un moien d'appaiser ma colere: Appelez-moi seulement votre Pere.* Soiez donc surpris d'un si grand amour, & dites avec S. Jean: *Considérez quel amour le Pere nous a témoigné, voulant que nous soions appellez, & que nous soions en effet enfans de Dieu. Il a donné à tous ceux qui l'ont reçu, & qui croient en son nom, le pouvoir d'estre faits enfans de Dieu.* Encouragez-vous par cette consideration à l'appeller vôtre Pere, & dites-lui confidemment avec Isaïe

Orantes dicite Pater noster. Math. 6. 9.

Saltem amodo voca me, Pater meus. Jer. 3. 4.

Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur & simus.

1. Joan. 3. 3.

Dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus. Joan. 1. 12.

Car c'est vous qui êtes notre Pere. Abraham ne vous connoît point. Israël ne sçait qui nous sommes. Mais vous, Seigneur, vous estes notre Pere, vous êtes notre Libérateur, vous qui êtes grand dès l'éternité. Seigneur, pourquoi nous avez-vous fait sortir de vos voies? Pourquoi avez-vous endurci notre cœur, jusques à perdre votre crainte? Mais prenez-garde que comme la dignité de ce nom est grande, elle vous oblige aussi à soutenir dignement l'honneur que vous avez d'être fils d'un tel Pere. C'est pour cette raison que l'Apôtre saint Jean, disant: *Qu'il a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir d'être faits enfans de Dieu*; ajoûte immédiatement après: *A ceux qui croient en son nom, qui ne sont point nez du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même.*

Considérez en troisiéme lieu, que Dieu ne se contentant point d'être appellé, & d'être en effet notre Pere, a voulu prendre encore le nom de mere, pour marquer davantage la tendresse de l'amour qu'il porte aux hommes. C'est pourquoi il nous dit, par l'organe d'Isaïe: *Une mere peut-elle oublier son enfant, & n'avoir pas compassion du fils qu'elle a porté dans ses entrailles; mais quand même elle l'oublieroit, pour moi je ne vous oublierai jamais. Je vous porte gravé dans ma main. Comme une mere caresse son petit enfant, ainsi je vous consolerai, & vous trouverez votre paix dans Jerusalem. On vous portera à la mammelle, & on vous carressera sur les genoux.*

Pesez avec beaucoup d'attention l'excès d'amour & de tendresse que Dieu nous témoigne par ces paroles, & concevez-en de votre part de grands sentimens de reconnoissance, de confiance & d'amour pour un si bon Seigneur, qui a pour vous non-

CHAP. VII.

Tu enim Pater noster es, & Abraham nescivit nos, & Israël ignoravit nos. Tu Domine Pater noster, Redemptor noster; à seculo nomen tuum: quare erare nos fecisti de viis tuis, indurasti cor nostrum, ne timeamus te. *Isa. 63. 16. 17.*

Dedit eis potestatem filios Dei fieri. *1. Joan. 12.*

His qui credunt in nomine ejus.

Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, non ex voluntate viri sed ex Deo nati sunt. *Joan. 1. 12. 13.*

III. Consideration.

Numquid oblivisci potest mater infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui? Et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui: in manibus mei descripti te. *Isa. 49. 15. 16.*

Quemadmodum sicut mater blandiatur, & sic ego consolabor vos, & in Jerusalem consolabimini. *Isa. 66. 13.*

Ad ubera portabimini, & super genua blandientur vobis. *Ibid. 12.*

## CHAP. VII.

seulement un amour de Pere, mais encore toute la tendresse d'une bonne mere. Considerez que ce nom de fils qu'il vous donne ne lui a pas peu coûté, puis qu'il lui a fallu répandre tout son sang, & donner sa propre vie pour vous meriter son adoption.

*Affection pour  
celebrer.*

Pour vous conformer donc à toutes ces considerations, lors que vous voudrez monter à l'Autel, representez-vous que vous êtes comme cet Enfant prodigue de l'Evangile, lequel s'étant absenté de la maison de son pere, & ayant dissipé tout son bien dans la débauche, se trouva enfin réduit dans une si honteuse & si pressante necessité, qu'il estimoit les serviteurs de la maison de son pere incomparablement plus heureux que lui. Et encouragez-vous par cette consideration à sortir enfin de cet état si miserable où vous vous êtes vous-même réduit, & à retourner à Dieu avec cette confiance qu'étant vôtre pere, il n'aura pas assez de dureté pour vous rejeter; mais qu'au contraire il vous recevra avec joie, vous pardonnera vôtre faute, fournira à tous vos besoins, vous conduira lui-même, vous assistera de ses biens & de ses conseils, vous défendra contre vos ennemis, vous donnera ses instructions, vous fera rendre des honneurs dans sa maison, guerira vos maladies, vous châtiara lorsqu'il en fera besoin, & vous corrigera avec un vrai amour de Pere.

Remarquez avec attention que l'Enfant prodigue étant revenu à soi, alla d'abord rechercher son pere; mais que la bonté de nôtre pere n'attend pas que nous retournions les premiers à lui; au contraire lorsque nous le fuions dans des chemins égarez, il vient lui-même après nous, & nous cherche dans les chemins les plus difficiles, avec des travaux & des peines incroyables, jusques à ce qu'il nous ait

retrouvez. C'est pourquoy lorsque vous entrez dans l'Eglise, ou que vous l'adorez, dites-lui avec beaucoup de confusion & de regret : *Mon Pere, j'ai peché contre le Ciel & contre vous, & je ne suis plus digne d'être appelé votre fils.*

*Pater peccavi in cælum, & coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus. Luc. 15. 18.*

Lorsque vous prendrez les vêtemens sacrez pour celebrier, souvenez-vous que le pere de l'Enfant prodigue ordonna aussi-tôt qu'on le revêtit de sa premiere robe, qu'on lui mît un anneau au doigt, & des souliers à ses piés ; & priez votre Pere celeste qu'il vous donne les habits & les ornemens qui sont convenables à son fils, afin que vous ne paroissiez pas devant lui dans un état indécent, & indigne d'une si haute qualité : *Rendez-moi, Seigneur, ma premiere robe de la sainteté & de l'innocence, que j'ai perdue par mes pechez, afin que je ne paroisse pas tout nud en votre presence.* Et lorsque vous serez monté à l'Autel, & que vous aurez commencé la Messe, considerez que votre Pere celeste vous a déjà reçu en sa grace, & préparé ce festin de réjouissance, & recevez-le avec des sentimens d'humilité & de confusion, en reconnoissant que vous n'aviez pas merité un traitement si doux & si favorable.

*Redde mihi Domine stolam primam sanctitatis & innocentia, quam ego perdidisti peccatis meis, ne nudus inveniar in conspectu tuo.*

La Messe étant finie, representez-vous que vous sortez de ce festin de réjouissance que votre Pere vous a fait, pour vous retirer avec lui dans quelque lieu separé, où vous prosternant à ses piés, & lui rendant graces de vous avoir reçu avec tant d'amour, vous lui direz : mon Seigneur & mon pere, après la faute que j'avois faite contre vous, & qui a été suivie de tant de desordres, je suis venu vers vous dans la pensée que peut-être vous ne me refuseriez pas la grace de me recevoir au nombre de vos serviteurs, ou qu'au moins vous me permettriez de manger les restes de leur table ; mais vous m'a-

*Actes d'affection & demandes à faire après la Messe.*

vez traité selon ce que vous êtes, c'est à dire, comme un bon pere, & non selon ce que je suis, c'est à dire, comme un fils ingrat.

Demandez-lui encore pardon de toutes les ingratitude & les desobeïssances que vous avez commises contre lui, & rendez-lui compte en particulier de tous vos égaremens, de tout le mal qui vous est arrivé hors de sa maison, des travaux & des perils que vous avez essuiez, des pechez où vous êtes tombé, de la faim & de toutes les autres necessitez que vous avez souffertes; & comparant toutes ces choses avec l'honneur que vôtre Pere vous a fait de vous recevoir ainsi dans sa maison, & en ses bonnes graces, efforcez-vous de lui donner toutes les marques possibles d'un veritable amour. Faites-lui une protestation inviolable de lui être à l'avenir tres-obeïssant & tres-soûmis, & de ne chercher plus d'autre joie ni d'autre satisfaction que celle d'accomplir en toutes choses sa volonté.

Considerez combien vous y êtes étroitement obligé après une si grande grace que vous avez reçue de lui, & combien ce seroit une chose indigne si vous n'étiez pas humblement soûmis & obeïssant à vôtre Pere, pour lui témoigner au moins par là vôtre reconnoissance, & le desir que vous avez de luy plaire. Priez-le qu'il vous donne l'esprit d'un veritable fils, afin que vous puissiez toujors l'aimer & le servir dignement en cette qualité. Qu'il vous retienne & vous reprime, de peur que vôtre mauvaise inclination ne vous fasse retomber dans vos premiers égaremens. Demandez-lui avec une grande confiance tout ce que vous voudrez, il ne

Qui ex vobis Patrem petit panem, numquid lapidem dabit ei? Si ergo

vous refusera rien: *Qui est le pere d'entre vous qui donnât à son fils une pierre lorsqu'il lui demanderoit du pain? Si donc vous autres étant méchans comme*

on de la confid. nécessaire pour célébrer. TR. VI. 761  
 vous êtes, vous sçavez néanmoins donner de bonnes  
 choses à vos enfans, à combien plus forte raison vôtre  
 Pere qui est dans le Ciel donnera-t-il le bon esprit à  
 ceux qui le lui demandent ?

Soiez dans une extrême crainte, que ne répon-  
 dant pas à tout ce que vous devez à Dieu en cette  
 qualité de fils, vous n'attiriez sur vous ce reproche :  
*Si je suis vôtre Pere, où est l'honneur qui m'est dû :  
 Malheur aux enfans méchans & scelerats. Ils ont  
 abandonné le Seigneur ; ils ont blasphémé le Saint  
 d'Israël ; ils sont retournés en arriere. Et dans un  
 autre endroit : Malheur à vous enfans rebelles, dit  
 le Seigneur, qui faites des desseins sans moi, qui  
 formez des entreprises qui ne viennent point de mon  
 esprit, pour ajouter toujours pechez sur pechez. Et  
 lorsque vous serez tenté de faire quelque chose  
 qui puisse déplaire au Seigneur, dites en vous-  
 même, en vous reprenant : Celui-là n'est-il pas  
 vôtre Pere, qui vous possède, qui vous a fait & vous  
 a créé ? Souvenez-vous de vos jours passez. Et afin de  
 vous humilier, & de vous confondre par le souve-  
 nir de vos fautes passées, vous pouvez vous faire  
 encore à vous-même ce reproche : Vous avez aban-  
 donné Dieu qui vous a fait, & oublié le Seigneur qui  
 vous a créé.*

## LE MERCREDY.

*Considérez-le comme VÔTRE EPOUX.*

**L**E matin en vous éveillant, imaginez-vous en-  
 tendre la voix de l'Epoux, qui vous dit : *Le-  
 vez-vous, hâtez-vous, ma bien-aimée qui êtes tou-  
 jours belle, & venez ; montrez-moi vôtre visage, &  
 faites-moi entendre vôtre voix ; car vous avez la voix*

**CHAP. VII.**  
 vos cum sitis mal  
 noftis bona data  
 dare filijs vestris  
 quanto magis Pa-  
 ter vester celestis  
 dabit spiritum bo-  
 num petentibus se.  
 Luc. 11. 13.

Si Pater ego sum,  
 ubi honor meus ?  
 Malach. 1. 6.

Væ filijs scele-  
 ratis, derelique-  
 runt Dominum,  
 abalienati sunt re-  
 trosum. Isa. 1. 4.

Væ filii deserto-  
 res, dicit Domi-  
 nus, ut faceretur  
 consilium, & non  
 ex me, & ordire-  
 mini telam, & non  
 per spiritum meum,  
 ut adderetis pec-  
 catum super pecca-  
 tum. Isa. 30. 1.

Nunquid non  
 ipse est pater tuus,  
 qui possidet te, &  
 fecit, & creavit te ?  
 memento dierum  
 antiquorum.

Dent. 32. 6. 7.

Deum qui te ge-  
 nuit dereliquisti, &  
 oblitus es Domini  
 creatoris tui.

Dent. 32. 18.

*Motif pour le ré-  
 veil.*

Surge, prope-  
 mica mea, specio-  
 sa mea, & veni :  
 ostende mihi fa-  
 ciem tuam, sonet

## CHAP. VII.

vox tua in auribus meis, vox enim tua dulcis, & facies tua decora. Cant. 2. 10. 14.

Surrexi ut aperiam dilecto meo, manus meæ stillaverunt myrrham, & digiti mei pleni myrrha probatissima. Cant. 3. 5.

douce & le visage beau. Et vous laissant toucher & enflammer par ces paroles si douces & si amoureuses, levez-vous en diligence, & dites avec l'Epouse : *Je me suis levée pour ouvrir à mon bien-aimé & une tres précieuse myrrhe a coulé de mes mains, & degouté de mes doigts.* Vous devez donc vous lever avec le soin d'aller chercher l'Epoux, & de lui plaire autant que vous pourrez en toutes choses. Et pour cela, il faut que vous fassiez en sorte que vos mains distillent toujours de la myrrhe ; c'est à dire, que toutes vos œuvres soient accompagnées d'une sainte & exacte mortification de tous vos sens interieurs & exterieurs.

## I. Consideration.

Considerez premierement la maniere douce, tendre, & caressante avec laquelle Dieu traite les hommes. C'est une chose merueilleuse qu'étant nôtre souverain Seigneur, & un Roi dont la majesté est si souverainement redoutable, il ne s'est pas contenté d'être devenu nôtre Sauveur, nôtre Pasteur, nôtre Prêtre, nôtre Medecin, nôtre Pere, & nôtre Ami; il a voulu ajoûter à tous ces noms & ces differens titres, celui de nôtre Epoux, qui marque assurément l'amitié la plus étroite, la plus familiere, & la plus tendre qu'il y puisse avoir parmi les hommes. Et il n'en porte pas seulement le nom, il est réellement & veritablement nôtre Epoux, & avec plus de perfection, que ne le sont ceux qui en reçoivent la qualité dans les mariages.

C'est le Seigneur lui-même qui se donne le nom & la qualité d'Epoux dans l'Evangile, où il dit : *Les amis de l'Epoux peuvent-ils être dans la tristesse & dans le deuil, pendant que l'Epoux est encore avec eux?* Saint Jean-Baptiste l'appelle de même, lorsqu'il dit de lui : *L'Epoux est celui à qui est l'Epouse* : Et le même Seigneur donne souvent à l'ame la

Non possunt filii sponsi, quamdiu cum illis est sponsus lugere, &c. Matih. 9. 15.

Qui habet sponfam sponsus est. Joan. 3. 29.

ou de la consid. necessaire pour celebrer. TR. VI. 663

qualité de son Epouse dans le Livre des Cantiques. Et dans l'Apocalypse il est dit : *Heureux ceux qui ont été appelez au souper des nôces de l'Agneau.* Et dans un autre endroit : *Les nôces de l'Agneau sont venues, & son Epouse s'est préparée à le recevoir.*

Ce Mariage s'est fait avec toute la nature humaine dans l'Incarnation ; car c'est de lui qu'il est écrit : *Il est sorti comme un Epoux de la chambre nuptiale.* Et il se fait encore par la Foi, & la Charité dans le Baptême, avec chaque ame qui le reçoit, selon cette parole du Prophete Osée : *Je vous rendrai mon Epouse, en vous remplissant de Foy, de Justice, de Jugement, de compassion & de misericordes, & vous connoîtrez que je suis le Seigneur.* Tout cela vous doit faire entrer davantage dans la consideration de la grandeur & de la majesté suprême de ce Seigneur, de sa noblesse, de sa beauté, de ses richesses & de toutes ses autres perfections ; & vous découvrir en même temps avec plus d'évidence, la bassesse & l'impuissance de la nature humaine, sa pauvreté, sa laideur & sa misere ; en sorte que vous reconnoissiez facilement qu'il n'y a point eu d'autre raison que sa bonté & son amour inestimable qui l'ait porté à celebrer avec elle cet heureux Mariage ; car on peut dire à son égard, ce que dît autrefois Samton de la femme qu'il prit chez les Philistins : *Elle a plu à mes yeux, je veux l'avoir pour mon Epouse.*

Considerez secondement que ce divin mariage qui s'est celebré dans l'Incarnation, où le Verbe s'est uni personnellement à la nature humaine, se renouvelle, & s'étend en quelque maniere à chacun des hommes en particulier dans le tres-saint Sacrement de l'Autel, que saint Chrysostome appelle pour cette raison *l'extention de l'Incarnation.*

CHAP. VII.

Beati qui ad coenam nuptiarum agni vocati sunt.

Apoc. 19. 9.

Venerunt nuptiae agni, & uxor ejus preparavit se.

Ibid. 7.

Ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo.

Isal. 38. 5.

Sponsabo te mihi in fide, & in justitia, & in iudicio, & in misericordia, & in miserationibus, & scies quia ego Dominus. Osée 2. 19.

Hæc placuit oculis meis, hanc accipite mihi uxorem. Jud. 14. 3.

1. Consideration.

## CHAP. VII.

Car supposé qu'il ne fût pas convenable à Dieu de s'unir en personne & en substance; c'est-à-dire par une union hypostatique, avec chaque nature particulière; pour faire voir néanmoins que ce n'étoit point par un manquement d'amour qu'il ne se communiquoit pas à nous de cette sorte, il a trouvé un moïen admirable pour s'unir étroitement à chacun de nous. Car la maniere dont il se communique à ceux qui le reçoivent dignement dans cet auguste Mystere, est la plus étroite & la plus intime qu'on puisse imaginer, comme le marquent assez ces paroles: *Celui qui mange ma Chair, & boit mon Sang demeure en moi & moi en lui. Comme je vis par mon Pere, de même celui qui me mange vivra aussi par moi.* Car comme dans le Mystere de l'Incarnation il s'est renfermé dans le sein d'une Vierge, il se renferme ici dans celui d'un homme pecheur: & si c'est par l'entremise de ce Mystere qu'il a traité & conversé familièrement avec les hommes, c'est aussi par l'entremise du Sacrement de l'Eucharistie qu'il traite & converse continuellement avec eux, & qu'il leur communique ses plus grandes graces.

## III. Consideratiō.

Considérez en troisième lieu, que l'amour que ce divin Epoux a pour les ames, est si grand, qu'il leur fait ressentir ses effets, non-seulement lorsqu'elles lui gardent la fidelité qu'elles lui doivent; mais ce qui surpasse toute admiration, après qu'une ame a commis plusieurs infidelitez, & est tombée mille fois dans l'adultere; il ne laisse pas de la rechercher, de l'appeller, de l'attirer à lui, & de la recevoir en sa grace, autant de fois qu'elle y veut retourner. Et lorsqu'elle y retourne en effet sincerement, quelque méchante & corrompue qu'elle ait été, il lui témoigne le même amour & la même ten-

Qui manducat  
meam carnem, &  
bibit meum san-  
guinem, in me ma-  
ner, & ego in illo.  
Joan. 6. 57.

Et qui mandu-  
cat me, & ipse vi-  
vet propter me.  
Ibid. 58.

Vulgo dicitur  
si dimiserit vir u-  
xorem suam, &  
recedens ab eo du-  
xerit virum alte-  
rum, nunquid re-

dresse que si elle lui avoit toujours été tres-fidelle. Souvenez-vous de toutes ces paroles qu'il dit par la bouche de Jeremie : *On dit communément, si une femme répudiée par son mari, après l'avoir quitté, en épouse un autre, son mari la reprendra-t-il encore ? & n'est-elle pas considerée comme impure & comme deshonorée ? Cependant vous vous êtes prostituée avec plusieurs, & néanmoins retournez à moi, dit le Seigneur, & je vous recevrai.* Et dans un autre endroit : *Vous avez pris le front d'une femme débauchée. Vous n'avez pas seulement voulu rougir, invoquez-moi donc maintenant, & dites-moi au moins : Vous êtes mon Pere, & le Directeur de ma virginité. Serez-vous toujours fâché, & votre colere durera-t-elle éternellement ?* Et il dit par Ezechiel à une autre femme adultere & de mauvaise vie : *Avec quoi purifierai-je votre cœur, dit le Seigneur Dieu, pendant que vous faites toutes les actions d'une femme perdue & effrontée ?* Pesez-bien le grand desir qu'il a de purifier les ames des pecheurs de toutes les ordures & les impuretez dont elles sont souillées pour les reconcilier avec lui.

Suivant cette consideration vous devez avoir beaucoup de force & de confiance pour rentrer par la penitence dans votre devoir ; car quelque méchant, & quelque deregulé que vous aiez été, si vous retournez à lui de tout votre cœur, il vous recevra avec joie, & il ne vous refusera pas les témoignages de l'amour & de la tendresse d'un veritable époux.

C'est pourquoi lorsque vous voudrez celebrer le divin Mystere de la Messe, considerez votre ame comme une épouse qui aiant reçu de son mari toutes sortes de faveurs & de caresses, n'a pas laissé de le trahir par des adulteres, & par d'autres in-

CHAP. VII.

vertetur ad eam ultra ? Nunquid non polluta & contaminata erit mulier illa ? Tu autem fornicata es cum amatoribus multis, tamen revertere ad me, dicit Dominus.

Jerem. 3. 1.  
Frons mulieris meretricis facta est tibi, noluisse erubescere : ergo saltem amodo voca me, Pater meus, dux virginitatis mee tu es ? Nunquid irascetis in perpetuum, & perverabis in finem ?

Jerem. 3. 3.  
In quo mundabo cor tuum, ait Dominus Deus, cum facias omnia hæc opera mulieris meretricis, & procacis.

Ezech. 16. 30.

Affection pour celebrer.

fidelitez honteuses ; mais qui d'ailleurs est tres-af-  
surée qu'il a pour elle un amour & une tendresse  
extrême, qui la persuade qu'il ne lui refusera pas le  
pardon de ses fautes, & qu'il la recevra avec beau-  
coup de joie, d'amour & de tendresse ; & en vous  
approchant de l'Autel avec cette confiance, sup-  
pliez le Seigneur avec beaucoup d'humilité & de  
confusion, de vous recevoir en sa grace, & de re-  
nouveler en vous ce saint mariage qu'il a contracté  
avec vous dans le Baptême : Qu'il vous remette de  
nouveau un anneau au doigt, & vous revête de  
tous les ornemens qui sont nécessaires & convena-  
bles pour être son épouse.

Ayant commencé la Messe, vous pouvez vous  
représenter que vous entendez une voix qui vous  
dit : *Voici l'Époux qui vient, allez au-devant de lui.*  
Et que vous n'êtes là que pour le recevoir. Vous  
pouvez aussi à chaque fois que vous l'adorez dans  
le saint Sacrement lui dire ces paroles : *Vous êtes  
pour moi un Époux de Sang.* Représentez-vous en  
effet combien il a répandu de sang & souffert d'ou-  
trages, d'insultes & d'ignominies sanglantes pour  
contracter avec vous ce mariage, & pour vous re-  
vêtir des ornemens convenables pour être son épou-  
se ? Et quand vous voudrez le recevoir, dites-lui  
encore ces paroles de l'Épouse : *Que mon bien-aimé  
vienne dans son jardin, & qu'il y mange du fruit de  
ses arbres.*

Etant sorti de l'Autel, pensez que le Seigneur  
vous a reçu en grace, & en vous tenant seul avec  
lui dans la retraite, efforcez-vous de lui donner des  
marques d'une digne reconnoissance de la faveur  
inestimable qu'il vous a faite, de vous recevoir avec  
tant d'amour, après toutes les infidelitez & les in-  
sultes que vous lui avez fait souffrir. Demandez-lui-

Ecce sponsus ve-  
nit, exite obviam  
ei. *Math. 25. 6.*

Sponsus sangui-  
num tu mihi es.  
*Exod. 4. 25.*

Veniat dilectus  
meus in hortum  
suum, & comedat  
fructum pomorum  
suorum. *Cant. 5. 1.*

*Aire d'affection  
& demande à  
faire après la  
Messe.*

en pardon du fond de vôtre cœur, & representez-lui, que puisqu'il fait paroître tant d'amour & de tendresse pour vous, vous ne pouvez pas vous dispenser de lui en témoigner aussi de vôtre part; & que le genereux oubli où il a mis toutes vos fautes, vous y oblige d'autant plus que c'est lui-même qui a autrefois dit de la Magdelaine: *Beaucoup de pechez lui sont remis, par qu'elle a beaucoup aimé. Mais celui à qui on remet moins, aime moins.*

Et dans cette confiance vous pouvez exercer tous les actes d'amour, d'affection & de tendresse que vous pourrez, & que le saint Esprit vous inspirera. Souvenez-vous ici de ces paroles: *C'est maintenant l'os de mes os, & la chair de ma chair.* Car vous pouvez le dire avec beaucoup de verité aussi bien que celle-ci: *Ils ne seront tous deux qu'une même chair.* Ce que saint Paul dit qui se verifie mieux dans JESUS-CHRIST & dans l'Eglise. La même chose arrive à l'égard de chaque ame qui se joint & s'unit à lui par le Sacrement.

Considerez ce divin Epoux qui vient du Ciel chargé de riches & précieux joiaux qu'il a destinez pour vous, & qu'il est prêt de vous donner, pourvû seulement que vous les lui demandiez avec amour. Ne soiez ni tiède, ni indifferent; montrez-lui un tres-ardent desir d'être orné de toutes ses vertus & de tous ses dons en la maniere qui peut vous rendre plus digne de lui, & plus agreable à ses yeux. Suppliez-le aussi qu'il fasse cesser la sterilité de vôtre ame, & qu'il vous donne le fruit de toutes sortes de bonnes œuvres & de bons exemples. Et comme il connoît mieux que vous-même vôtre propre foiblesse, & cette inclination malheureuse qui vous porte sans cesse au mal; priez-le qu'il daigne lui-même veiller sur vous & vous tenir en sa garde,

Remittentur ei peccata multa, quoniam dilexit multum: cui autem minus dimittitur, minus diligit. Luc. 7. 47.

Hoc nunc os ex ossibus meis, & caro de carne mea. Genes. 2. 23.

Erunt duo in carne una. Genes. 6. 24.

1. Cor. 6. 16.

CHAP. VII. vous châtier de toutes vos legeretes, & vous en reprendre, afin qu'elles ne vous soient pas une occasion de tomber dans de plus grands maux.

Enfin vous devez durant tout ce jour, exercer plusieurs actes d'amour, & avoir un desir tres-particulier de plaire à vôtre Epoux, & vous appliquer soigneusement à faire par un motif de pur amour accompagné d'un respect & d'une humilité tres-profonde, tout ce qui lui peut être plus agreable.

## LE JEUDI.

Considerez-le comme LA NOURRITURE DE  
VÔTRE AME.

Motif pour le Réveil.

Sapientia foris clamat, in plateis dat vocem suam, dicens : Prov. 1. 20.

Venite & comedite panem meum. Prov. 9. 5.

Ecce ego pluam vobis panem de celo, egrediatur populus, & colligat quæ sufficiunt per singulos dies. Exod. 1.

Ut notum omnibus esset, quoniam oportet prævenire solem ad benedictionem Dei, & ad orientem lucis adorare Deum. Proverb. 16. 28.

LE matin aussi-tôt que vous serez éveillé pensez que vous entendez la voix de la Sagesse divine, qui vous appelle ; car il est écrit : *La sagesse crie au dehors ; elle fait entendre sa voix dans les grandes places ; & elle dit : Venez, mangez le pain que je vous donne.* C'est un pain choisi qui merite d'être appelé mon pain par excellence. Ou bien representez-vous que c'est Dieu même qui vous dit ces paroles de l'Exode : *Je vas vous faire pleuvoir du pain du Ciel. Que le peuple aille en amasser ce qui lui suffira pour chaque jour.*

Considerez combien ce peuple étoit soigneux de se lever matin pour recueillir cette Manne du Ciel avant le lever au Soleil, parce qu'aussi-tôt que ses raions l'avoient frappée, elle se fondoit toute. Et le saint Esprit même nous avertit que cela se faisoit de la sorte : *Afin que tout le monde sçût qu'il faut prévenir le lever du Soleil pour venir Dieu, & qu'on doit l'adorer au point du jour.* Levez-vous donc avec ce soin & cette vigilance pour aller recevoir

*on de la confid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 769  
cevoir cette divine Manne, & ce pain celeste qui  
renferme en soi toute la douceur & tous les goûts  
les plus délicieux; & dites avec joie en vous le-  
vant, ce que disoit autrefois un favori d'Assuerus:  
*Je dois manger aujourd'hui avec le Roi.*

Admirez premierement l'artifice ingenieux &  
plein de la divine Sagesse, que l'amour de JESUS-  
CHRIST a trouvé pour se donner à tous ses  
fideles, & pour être la nourriture de leurs ames.  
Tous les hommes & tous les Anges ensemble n'au-  
roient jamais pû en inventer un qui leur fût aussi  
utile, & aussi honorable que l'est ce divin Myste-  
re; & nul n'auroit même jamais osé lui deman-  
der une si grande grace: Qu'auroit-on pû s'ima-  
ner que Dieu eût pû faire de plus pour les hom-  
mes, que de se revêtir de leurs propres infirmités,  
de se charger de leur pechez en se faisant homme,  
& de donner sa vie & son sang pour les expier?  
Cependant le Fils de Dieu par la Sagesse a trouvé  
encore un moyen plus admirable pour se commu-  
niquer plus étroitement à chacun de nous dans  
ce Sacrement en nous y donnant pour nourriture  
sa propre Chair & son propre Sang, qui est la ma-  
niere la plus intime, dont il se pouvoit unir avec  
nous, & en laquelle il se trouve en quelque sorte  
de plus grands avantages, laissant à part ceux qui  
regardent l'union hypostatique & personnelle; car  
comme la nourriture se change en la substance mê-  
me de celui qui la reçoit, & devient une même  
chose avec lui; ainsi celui qui mange la Chair de  
JESUS-CHRIST & boit son Sang, devient une  
même chose avec lui, non pas en se changeant en  
celui qui le reçoit; mais en changeant celui qui le  
reçoit en soi-même; cette conversion & ce chan-  
gement lui étant plus convenable.

## CHAP. VII.

*Hodie cum Re-  
ge pransurus sum:  
Esther. 5. 2.*

*1. Consideration.*

**CHAP. VII.** Dieu a donc fait paroître l'amour qu'il porte aux autres dans ce Sacrement avec beaucoup plus d'éclat que dans toutes les autres choses qu'il a faites pour eux, puisqu'il s'y communique à chacun en particulier de la maniere la plus étroite & la plus intime que l'on puisse desirer, en se renfermant dans leurs entrailles, & en les changeant en lui-même. Aussi est-ce l'effet propre & véritable de l'amour de s'unir & de se communiquer entièrement à la chose aimée, & de lui donner tout ce que l'on a, tout ce que l'on peut, & tout ce que l'on est en soi-même; c'est-là la plus grande marque, & la plus forte preuve qu'on puisse donner d'un véritable amour. C'est pourquoi ce point mérite qu'on le pese, & qu'on l'approfondisse avec beaucoup d'attention, n'y ayant point de paroles qui soient assez fortes, & assez relevées pour le bien exprimer.

*VI. Consideration.* Considerez en second lieu, comment cette divine nourriture nous a été autrefois figurée par cette Manne que Dieu envoya du Ciel aux enfans d'Israël, lors qu'ils voïageoient dans le desert, & à qui l'on a donné le nom de pain du Ciel, de pain des Anges, de pain délicieux, de pain qui renfermoit en soi tout ce qui peut être agreable au goût; & remarquez que tous ces éloges conviennent proprement, & avec beaucoup de verité à l'Eucharistie; parce que cette divine nourriture se donne en effet aux vrais Israélites qui sont sortis de la puissance de Pharaon & de l'Egypte, qui ont passé la mer rouge de la Penitence, & qui marchent dans le desert de cette vie vers la véritable terre promise; à ceux, dis-je, à qui la farine de l'Egypte a véritablement manqué, c'est-à-dire qui ont renoncé à toutes les consolations & les plaisirs de la ter-

ou de la consid. necessaire pour celebrer. TR. VI. 771  
 re. Elle est le vrai pain qui est descendu du Ciel, &  
 qui donne la vie au monde, non pas comme la Man-  
 ne que vos peres ont mangée dans le desert; car  
 Moïse ne vous a point donné le pain du Ciel; mais  
 c'est mon Pere. Elle est le vrai pain des Anges, &  
 leur nourriture ordinaire; & l'on peut dire de plus  
 qu'elle est le pain dont Dieu même se nourrit, quoi-  
 que ce ne soit pas en la même maniere que nous,  
 n'y ayant rien qui lui convienne plus proprement  
 que de renfermer en soi tout ce qu'il y a de déli-  
 cieux & tout ce qui est agreable au goût; car com-  
 me dit excellemment saint Thomas: Nul ne sçau-  
 roit exprimer assez dignement quelle est la douceur  
 & la suavité de ce Mystere, où l'on goûte les dou-  
 ceurs spirituelles comme dans leur source.

Considerez donc avec combien de raison vous  
 pouvez vous écrier avec le Sage: O Seigneur, que  
 votre esprit est doux dans toute la conduite que vous  
 tenez envers nous: car pour faire voir combien est  
 grande votre douceur envers vos enfans, vous les  
 rassasiez d'un pain délicieux que vous leur avez pré-  
 paré & envoié du Ciel, & qui renferme en soi tout  
 ce qu'il y a de plus excellent & de plus agreable au  
 goût. Et avec le Prophete Roi: Vous nous avez don-  
 né le pain du Ciel. L'homme a eu pour nourriture le  
 pain des Anges.

Panem cæli dedisti nobis, panem Angelorum manducavit homo. Ps. 77. 28. 29.

Considerez en troisiéme lieu, les conditions &  
 les proprietéz de la nourriture, qui sont d'entretenir  
 & de conserver la vie du corps, en réparant ses for-  
 ces à mesure qu'elles se dissipent par le travail, de  
 le fortifier, & le faire croître, de le rendre propre  
 au travail, d'appaiser la faim, de contenter le goût  
 & l'appetit. Mais afin qu'elle ait tous ses effets dans

CHAP. VII.

Panis qui de cælo descendit, non sicut manducaverunt patres vetri manna: non enim Moyses dedit vobis panem de cælo, sed pater meus dat vobis panem de cælo verum. Joan. 4. 32.

Suavitatem hujus sacramenti nullus exprimere sufficit, per quod spiritualis dulcedo in suo fonte gustatur. S. Th. in officio corporis Chr. scilicet. 6.

O quam suavis est Domine spiritus tuus in nobis. Sap. 12. 1.

Qui ut dulcedinem tuam quam habes in filios, demonstrares, pane suavissimo de cælo præstito reple eos, habens in se omnem dulcedinem, & omnis saporis suavitatem. Sap. 16. 21.

III. Consideration.

## CHA P. VII.

un corps, il faut qu'il y ait dans l'estomach la chaleur & la disposition necessaire, parce que sans cela au lieu de conserver la vie & la santé, elle ne cause que des cruditez, & se convertit en de mauvaises humeurs qui ruinent entierement l'une & l'autre. Voyez donc maintenant combien tout cela convient proprement à cette divine nourriture. C'est elle qui donne, qui conserve & qui soutient la vie spirituelle; car elle est le vrai pain de Dieu, qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie au monde; d'où vient qu'elle est appelée le Pain de vie: *Car si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son Sang, vous n'aurez poin la vie en vous.*

Nisi manducaveritis carnem filii hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. *Joan. 6. 54.*

C'est ce Pain qui donne l'accroissement & la perfection à toute sorte de vertu & de sainteté. C'est lui qui repare tout ce que la chaleur maligne, & la corruption naturelle de nôtre propre nature détruit en nous. C'est de lui que nous recevons les forces dont nous avons besoin pour nous soutenir dans les travaux & les persecutions, & pour résister à la violence des tentations, selon cette parole du Prophete: *Vous m'avez préparé une table magnifique pour me fortifier contre ceux qui m'affligent & me persecutent.* Et nous lisons du Prophete Elie: *Que ce fut cette même nourriture qui lui donna la force de marcher quarante jours & quarante nuits jusques à la montagne de Dieu appelée Horeb.* Il n'y a que ce pain qui puisse rassasier & contenter tous les desirs & les goûts de l'ame, & lui ôter la faim de tous les biens temporels; comme le dit très-bien saint Augustin en ces termes: *Les hommes ne desirent autre chose en mangeant & en beuvant que de n'avoir plus ni faim, ni soif; mais rien ne peut les empêcher d'être toujours affamez & alterez.*

Paraſti in conſpectu meo menſam adverſus eos qui tribulant me. *Pſ. 22. 6.*

Ambulavit in fortitudine cibi illius, uſque ad montem Dei *Hor. reb. 3. Reg. 19. 8.*

Cum cibo & potu id appetant homines, ut non eſuriant neque ſitiant, hoc verè non præſtat niſi iſte cibus & potus qui eos à quibus ſumuntur immortales &

*ou de la confid. nécessaire pour celebrer. TR. VI. 773*  
*que cette viande & ce breuvage qui rendent immortels*  
*& incorruptibles tous ceux qui s'en nourrissent.*

CHAP. VII.  
in corruptibiles fa-  
ct. Aug. in tr. 26.  
in Joannem.

Quant à la douceur & aux goûts délicieux que cette nourriture causée à l'ame, il n'y a que ceux qui l'ont ressenti qui le puissent comprendre ; mais il est tres-certain que tous les plaisirs & toutes les délices du monde sont fades & dégoûtantes en comparaison de celles que l'ame goûte dans ce divin Sacrement. C'est une manne cachée que personne ne connoît bien, que celui qui la reçoit, & dans laquelle l'ame trouve ses véritables délices. Enfin, elle a cette propriété de la nourriture ordinaire qu'il faut qu'elle rencontre une bonne disposition dans les cœurs de ceux qui la reçoivent pour y produire ses propres effets. Il faut qu'il y ait une grande chaleur de charité, & que la meditation y allume le feu qui est nécessaire pour la bien digérer ; car elle n'agit que conformément à la disposition qu'elle y trouve.

Il faut donc, suivant ce que nous avons dit, que vous celebriez ce jour-là avec ce desir & cette affection, je veux dire, en considerant vôte ame comme foible, abbatuë & languissante de faim, pleine d'amertume & de tristesse, & accablée de travaux & de lassitude jusques à la défaillance, & cette divine nourriture de la Chair & du Sang du Sauveur, comme la seule qui peut réparer tous ces dommages, & lui rendre ses forces avec une parfaite santé. Persuadez-vous que JESUS-CHRIST vous appelle alors, & vous dit : *Venez à moi, vous*  
*vous qui êtes fatiguez, & qui êtes chargez, & je vous*  
*soulayerai.* Et en vous approchant de lui dans cette pensée, dites-lui, que puis qu'il daigne appeller ceux qui sont fatiguez & chargez, vous le priez de vous accorder le soulagement qu'il leur promet ;

*Affection pour*  
*celebrer.*

Venite ad me  
omnes qui labora-  
tis, & onerati es-  
tis, & ego reficiam vos. *Matth.*  
11. 28.

## C H A P. VII.

Domine semper  
da nobis panem  
hunc. Joan. 6. 34.

Panem nostrum  
quotidianum su-  
per substantialiam  
da nobis hodie.  
Matth. 6. 11.

Dimittere eos je-  
junos nolo ne de-  
ficiant in via.  
Matth. 23. 32.

*Ade d'affection  
& de demandes  
à faire après la  
Messe.*

parce que vous êtes grandement chargé de pe-  
chez, & fatigué par de continuelles tentations; &  
que c'est dans cette confiance que vous vous ap-  
prochez de lui pour lui demander ce pain du Ciel,  
en lui disant ces paroles de saint Jean : *Seigneur,*  
*donnez-nous toujours ce pain.* Et celle-ci de saint  
Mathieu : *Donnez-nous aujourd'hui nôtre pain super-*  
*substantiel de chaque jour.* Souvenez-vous aussi que  
puisqu'il eut compassion de ceux qui le suivoient  
dans le desert, parce qu'ils n'avoient rien à man-  
ger, & qu'il dît lui-même : *Je ne veux pas les ren-*  
*voier sans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en*  
*défaillance sur les chemins;* vous devez esperer qu'il  
aura la même compassion de vous, & qu'il ne vous  
renvoiera pas avec la faim.

Après la Messe considerez quelle fut la recon-  
noissance qu'il exigea des enfans d'Israël pour la  
Manne qu'il leur avoit donné. Il ordonna qu'on  
en emplît un vase & qu'on le conservât dans l'Ar-  
che de l'Alliance, comme un monument perpetuel  
d'un si grand bienfait; & souvenez-vous particu-  
lièrement de la colere où il entra contre ce  
peuple de ce qu'ils avoient preferé les porreaux &  
les oignons de l'Egypte à cette divine viande qu'il  
leur avoit lui-même préparée. Rendez-lui grace  
de l'amour & de la tendresse excessive qu'il a fait  
paroître envers les hommes dans l'institution de  
cet auguste Sacrement, où il a employé toute sa  
puissance & sa sagesse pour se communiquer d'u-  
ne maniere si étroite & si amoureuse; & particu-  
lièrement de la grace qu'il vous a faite de vous en  
rendre participant.

Demandez-lui pardon de l'avoir reçu tant de fois  
indignement, & de ce que vous vous êtes vous-  
même privé du fruit de cette divine nourriture,

en n'apportant pas toute la disposition convenable pour la bien recevoir. Suppliez-le qu'étant dans ce Sacrement une véritable nourriture, il daigne aussi vous en faire ressentir les effets que nous avons marquez dans le troisième Point, selon les differens besoins de vôtre ame. Qu'il vous inspire de genereuses pensées, & vous transforme parfaitement en lui-même, afin que vous ne viviez plus par vous-même, mais par lui, selon cet Oracle qu'il a lui-même prononcé: *Celui qui me mange vivra par moi*, & qu'il accomplisse en vous cette union tres-étroite & tres-intime qu'il a si bien exprimée par ces paroles: *Celui qui mange ma Chair & boit mon Sang, demeure en moi, & moi en lui*; & qu'enfin puisque le grand amour qu'il a porté aux hommes, & le desir extrême qu'il a toujours eu de se communiquer étroitement à eux, a été tout le motif de l'institution de ce Sacrement, vous le suppliez qu'il lui plaise de vous faire part de ce même amour; afin que l'aimant parfaitement vous soiez toujours uni avec lui par la charité. Et comme ses Disciples le reconnurent à la fraction du pain, priez-le aussi que la Communion de ce même pain ouvre les yeux de vôtre ame, & vous le fasse si bien connoître, que vous puissiez dire avec eux: *N'est-il pas vrai que nôtre cœur étoit tout brûlant dans nous, lorsqu'il vous parloit durant le chemin?*

Qui manducat me, vivet propter me. Joan. 6. 56.

Qui manducat meam carnem & bibit meum sanguinem, in me manet & ego in illo. Math. 6. 57.

Nonne cor nostrum ardens erat in nobis dum loqueretur in via. Luc. 24. 32.

Etonnez-vous de ce que prenant d'ordinaire une si excellente nourriture, vôtre ame ne laisse pas d'être toujours foible & dereglee, & croiez que vous n'en devez rejeter la faute que sur vous-même qui n'avez pas soin de la digerer par le feu de la charité que l'exercice de la méditation devoit allumer dans vôtre cœur; & demandez au Seigneur qui vous donne si liberalement cette di-

## C H A P. VII.

Post buccellam  
inttoivit in illum  
sathanas. Ioan. 13.  
27.

Qui manducat  
& bibit indignè,  
iudicium sibi man-  
ducet & bibit 1.  
Cor. 11. 29.

vine viande, qu'il excite aussi en vous par sa grace, la chaleur d'une ardente charité pour la digerer; & gardez-vous sur tout de rechercher encore les viandes grossieres des consolations & des plaisirs de la terre. Souvenez-vous qu'aussi-tôt que les enfans d'Israël eurent de la farine & des fruits de la terre, la Manne du Ciel leur manqua pour toujours: Mais sur toute chose, craignez ce qui arriva à Judas; *Quand il eut pris ce morecau, sathan entra dans lui.* Ainsi vous devez croire que si vous recevez cette nourriture sans la disposition necessaire, non-seulement vous n'en tirerez point de fruit, mais vous en souffrirez un grand dommage; parce que quiconque en boit & en mange indignement, mange & boit sa propre condamnation.

## LE VENDREDI.

*Considerez-le comme une FONTAINE D'EAU VIVE.*

Omnes sitientes  
venite ad aquas, &  
qui non habetis  
argentum propere-  
rate, emite & co-  
medite: venite  
emite absque ar-  
gento, & absque  
ulla commutatio-  
ne vinum & lac.  
Isaj. 55. 1.

**C**E jour-là dès que vous serez éveillé, faites l'état que vous entendez ces paroles d'Isaye: *Vous tous qui avez soif, venez aux eaux; vous qui n'avez point d'argent, bastez-vous, achetez & mangez. Venez, achetez sans argent, & sans aucune échange le vin & le lait.* Considérez-vous comme un homme exposé aux plus grandes ardeurs du Soleil, & mourant de soif au milieu d'un desert, & persuadez-vous en même temps que la soif & le desir qu'a vôtre ame de s'unir à Dieu, est sans comparaison plus grande, parce qu'elle ne trouve rien hors de lui qui la puisse contenter. Voiez avec quelle diligence & quelle promptitude vous vous leveriez, si étant pressé d'une ardente soif on vous invitoit à vous approcher d'une

fontaine d'eau vive & tres-fraîche ; & vous souvenant de l'extrême soif que vôtre ame souffre, de s'unir à Dieu, levez-vous avec un veritable desir de lui procurer le rafraîchissement dont elle a besoin ; & dites à Dieu : *Comme le Cerf soupire avec ardeur après les sources des eaux ; ainsi mon ame soupire après vous, mon Dieu. Mon ame a une soif ardente pour Dieu.*

Considerez premierement le grand desir que Dieu a d'être aimé des hommes, & que c'est pour cela qu'il s'attribuë tous les noms qui peuvent les inviter à l'aimer. Comme il sçait que ceux qui sont alterez recherchent avec ardeur les fontaines, & les eaux douces, il s'appelle une fontaine d'eau vive. C'est le nom qu'il se donne, lorsqu'il dit par Jeremie : *Ils m'ont abandonné, moi qui suis une source d'eau vive, & ils ont creusé des cisternes ruinées qui ne peuvent contenir l'eau ; & par le Prophete Roi : La source de la vie est en vous.* Et par saint Jean dans son Apocalypse : *Je donneray gratuitement à boire de la source d'eau vive à celui qui a soif.* Et le Propete Zacharie l'avoit encore plus particulierement marquée par ces paroles, *Il sera une fontaine toujours ouverte à la maison de David, & aux habitans de Jerusalem pour purifier les pecheurs de leurs plus sales ordures.* Et le Seigneur étant lui-même fatigué & alteré, invitoit la Samaritaine à recourir à cette eau vive dont il est la source, en luy disant : *Si vous connoissiez le don de Dieu, & qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui en auriez demandé vous-même, & il vous auroit donné de l'eau vive.* Et un peu après : *Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif, mais l'eau que je lui donnerai deviendra dans lui une fontaine d'eau qui rejailira jusques dans la vie éternelle.* Enfin le jour le plus solennel de la grande fête le même

CHAP. VII.

Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus, sitiit anima mea ad Deum fontem vivum. Ps. 41. 1.

1. Consideration;

Me dereliquis rum fontem aquarum vivarum, & foderunt sibi cisternas dissipatas que continere non valent aquas. Jerem. 2.

Apud te est fons vitæ. Ps. 35. 10.

Ego sitienti dabo de fonte aquarum vitæ gratis. Apoc. 21. 6.

Erit fons patens domui David, & habitantibus Jerusalem, in ablutionem peccatoris & menstruata.

Zach. 13. 1.

Si scires donum Dei, &c. ipse differet tibi aquam vivam. Joan. 4. 10.

Qui biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum, sed aqua quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquarum salientis in vitam æternam. Ibid. 14.

In die magno sitiivitatis, si quis sitit, veniat ad me,

## CHAP. VII.

& bibit, & flumina de ventre ejus fluent aqua viva.

Seigneur se tenant debout, disoit à haute voix : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi & qu'il boive, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive.*

II. *Consideration.*

Lignum habet spem, si præcisum fuerit rursus vivescit, & rami ejus pullulant. si tenuerit in terra radix ejus, & in pulvere emortuus fuerit truncus illius, ad odorem aqua germinabit, & faciet comam quasi cum primum plantatum est.

*Job. 14. 7.*

Considérez en second lieu que vôtre ame est un jardin planté de toutes sortes de bonnes plantes, mais qui sont toutes flétries & prêtes à mourir de secheresse, à cause qu'elles manquent de l'eau qui peut seule les faire reverdir & les rendre belles & fertiles en fleurs & en fruits; d'où vient qu'il est écrit : *Un arbre n'est point sans esperance; que si on le coupe, il reverdira de nouveau, & ses branches repousseront. Quand sa racine sera vieillie dans la terre, & que son tronc sera mort dans la poussiere, s'il sent l'humidité de l'eau, il repoussera, & il fera une nouvelle chevelure, comme quand il a été planté la premiere fois.*

III. *Consideration.*

Considérez en troisième lieu tous les differens effets de l'eau. Elle rassasie la soif, & donne du plaisir à ceux qui sont alterez. Elle lave & purifie ce qui est sale & souillé. Elle arrose & détrempe ce qui est sec. Elle rafraîchit & tempere agreablement la trop grande chaleur: Elle fait reverdir les plantes, & les rend fertiles; & enfin elle appaise l'ardeur du feu, & l'éteint si l'on veut tout à fait.

*Affection pour celebrier.*

Lors donc que vous irez offrir le saint Sacrifice de la Messe, tâchez de conformer toutes les affections de vôtre cœur à ces considerations, en disant au Seigneur. 1. Que puisqu'il est une source d'eau vive, & qu'il invite à en boire tous ceux qui ont soif, vous le priez de vous donner de cette eau, afin que vous ôtant la soif & le desir des biens perissables, elle rende en vous plus ardente la soif que vous avez pour les biens éternels, selon qu'il est écrit : *Ceux qui me boivent auront*

Qui bibunt me adhuc sicient. *Ecc. 24. 29.*

ou de la confid. necessaire pour celebrer. TR. VI. 779  
 encore fois. Et bienheureux ceux qui sont affamez &  
 alterez de la justice. 2. Que le jardin de vôtre ame  
 a un tres-grand besoin d'être arrosé : Toutes les  
 plantes en sont flétries & languissent de seche-  
 resse : *Mon ame est devant vous comme une terre sans*  
*eau.* 3. Que puisqu'il est une fontaine vivante pour  
 laver & nettoier les plus sales ordures des pecheurs,  
 il lui plaise vous laver & purifier de toutes les ta-  
 ches dont vôtre ame est souillée. 4. Que vous êtes  
 dans une tres-grande secheresse de devotion, &  
 qu'ainsi vous avez besoin d'être arrosé d'une pluie  
 de larmes. *Qui donnera de l'eau à ma tête, & une*  
*source de larmes à mes yeux ?* 5. Qu'il appaise &  
 éteigne en vous le feu de la concupiscence, & qu'il  
 tempere les ardeurs de la sensualité, & de tous vos  
 desirs déreglez. 6. Et qu'enfin en vous approchant  
 de lui pour le recevoir, vous trouviez en lui les  
 secours & les soulagemens dont vous avez besoin  
 pour toutes ces différentes necessitez de vôtre ame.

Après avoir celebré & offert le sacrifice à l'Au-  
 rel, faites état que vous avez déjà appliqué vôtre  
 bouche aux plaies sacrées de JESUS-CHRIST, &  
 que ces divines fontaines ont déjà rassasié vô-  
 tre soif, selon cette parole d'Isaïe : *Vous puiserez*  
*avec joie des eaux des fontaines du Sauveur.* Consi-  
 derez que vous avez déjà au dedans de vous la  
 même fontaine, & celui même qui vous invite à  
 vous en approcher, & qui vous la montre ; car lui  
 & cette fontaine ne sont qu'une même chose.

Témoignez-lui beaucoup de reconnoissance pour  
 la grace qu'il vous a faite, & priez-le qu'il vous  
 pardonne la negligence que vous avez eue à cher-  
 cher cette divine fontaine. Soïez touché d'un ve-  
 ritable regret d'avoir tant de fois recherché avec  
 avidité les eaux sales & bourbeuses des consola-

## CHAP. VII.

Beati qui esuriunt  
 & sitiunt justitia  
 Matth. 5. 6.

Ecce anima mea  
 sicut terra sine a-  
 qua tibi. Ps. 142.

Quis dabit capi-  
 ti meo aquam, &  
 oculis meis fon-  
 tem lachrymarum  
 Jerem. 9. 1.

Actes d'affections  
 & demandes à  
 faire après la  
 Messe.

Haurietis aquas  
 in gaudio de fon-  
 tibus salvatoris,  
 Isaï. 12. 3.

ions humaines & sensuelles qui ne rassasient jamais la soif de l'ame. Priez-le de nouveau qu'il produise en vous tous les effets de l'eau selon vos differens besoins, en lui disant avec l'Eglise: Lavez en moi tout ce qui est sale, arrosez tout ce qui est sec & sterile, guerissez tout ce qui est blessé, & éteignez toute l'ardeur de la concupiscence de la chair.

Représentez-vous comment la terre reçoit l'eau qui tombe du Ciel après une longue secheresse. Il semble qu'elle s'entr'ouvre de tous côtez pour la recevoir. Considérez bien à la faveur de cette fontaine tous les défauts, toutes les taches & les difformitez de vôtre ame, chacune en particulier, avec une ferme resolution de les effacer, & de vous en corriger avec soin, & demandez la grace & le secours dont vous avez besoin pour cela, à celui qui vous invite à la fontaine d'eau vive. Soiez confus de voir autour de cette fontaine tant d'autres arbres qui sont si beaux, si grands, & si fertiles, pendant que vous ne faites que languir & dépérir peu à peu par vôtre negligence, au lieu que

Tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum. *Psal.* 1. 3.

Terra sæpe venientem super se bibens imbrem, & generans herbam opportunam illis à quibus colitur, accipit benedictionem à Deo. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est, malefacto proxima, cujus consummatio in combustionem. *Hebr.* 6. 7. 8.

vous devriez leur ressembler, & être toujours *comme un arbre planté sur le bord des eaux courantes, qui porte son fruit en son temps.* Car c'est pour cela que vous avez été comme planté dans l'Eglise, & que vous y êtes si ordinairement arrosé des eaux divines de la grace & des vertus de ses Sacremens. Enfin considérez & craignez beaucoup ces paroles de l'Apôtre saint Paul: *Lors qu'une terre étant souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la benediction de Dieu. Mais quand une terre ne produit que des ronces & des épines, elle est reprovée. Elle est en aversion à son Maître, elle est menacée de sa*

on de la consid. nécessaire pour célébrer. TR. VI. 781  
malédiction, dont la fin est d'être brûlée.

CHAP. VII.

Vous devez durant tout ce jour-là élever souvent votre cœur à Dieu en vous servant pour cela de cette courte priere : *Seigneur, donnez-moi de cette eau vive, afin que je n'aie plus jamais soif; & que je ne sois plus obligé d'aller tirer à force de bras de l'eau de ce puits, & de cet abîme du monde, c'est-à-dire les plaisirs & les consolations passageres de la terre. Vous pouvez aussi vous servir des aspirations saintes qui sont dans tout ce Pseaume: Comme le Cerf soupire avec ardeur après les eaux des fontaines, &c.*

Domine da mihi aquam vivam, ut non sitiam amplius. *Joan. 4. 15.*

Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum. *Psal. 41. 1.*

LE SAMEDI.

Considérez-le comme UN SOLÉIL, & comme la VERITABLE LUMIERE.

CE jour-là en vous éveillant, faites d'abord attention à ces paroles d'Isaïe : *Levez-vous Ierusalem, soyez toute brillante de clarté, parce que votre lumiere est venue, & que la gloire du Seigneur s'est levée sur vous; car les tenebres couvriront la terre, & une nuit sombre enveloppera les peuples; mais le Seigneur se levera sur vous, & sa gloire éclatera en vous.* Et aussi à celles-ci qui sont de l'Apôtre saint Paul : *Levez-vous, vous qui dormez; sortez d'entre les morts, & JESUS-CHRIST vous éclairera.* Imaginez-vous qu'après avoir passé plusieurs années dans une prison obscure, sans voir la lumiere, & comme enseveli dans les tenebres & dans l'ombre de la mort, on vous vient avertir qu'un nouveau Soleil va venir vous éclairer dans ce lieu, & levez-vous en même temps avec un grand desir de voir sa brillante clarté.

Surge illuminare Ierusalem, quia venit lumen tuum, & gloria Domini super te orta est: quia ecce tenebre operient terram, & caligo populos. Super te autem orietur Dominus, & gloria ejus in te videbitur. *Isa. 60. 1. 2.*

Surge qui dormis, & exurge a mortuis, & illuminabit te Christus. *Ephes. 5. 14.*

## CHAP. VII.

## I. Consideration.

Erat lux vera que illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan. 1. 9.

Otietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ & sanitas in penis ejus.

Malach. 4. 2.

Oriens ex alto illuminare his qui in tenebris, & in umbra mortis sedent. Luc. 1. 79.

Lumen ad revelationem Gentium. Luc. 2. 32.

Ego sum lux mundi; qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ. Joan. 8. 12.

Considérez premièrement comment JESUS-CHRIST est la véritable lumière qui éclaire tout homme venant dans le monde: Et le vrai Soleil de Justice, selon cette parole du Prophete: *Le Soleil de Justice se levera sur vous qui craignez & respectez mon nom, & vous trouverez le salut sous ses rayons.* Zacharie dit aussi de JESUS-CHRIST, *que c'est un Soleil levant qui nous est venu visiter d'en haut, pour éclairer tous ceux qui étoient assis dans les tenebres, & dans l'ombre de la mort.* Et le bienheureux vieillard Simeon avoit aussi prédit que ce même Seigneur seroit *la lumière qui éclaireroit les Nations.* Et JESUS-CHRIST le dit enfin plus clairement qu'eux tous, par ces paroles: *Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marchera point dans les tenebres, mais il aura la lumière de la vie.*

## II. Consideration.

Qui non manet in illo in tenebris est, & in tenebris ambulat, & nescit quò eat: quia tenebræ obæcaverunt oculos ejus. 1. Joan. 2. 11.

Via impiorum tenebrosa, nesciunt ubi corruant. Prov. 4. 19.

Considérez en second lieu combien c'est une chose triste & dangereuse d'être dans les tenebres & dans l'obscurité. Et comment tout n'est que tenebres, & qu'obscurité de mort, sans ce divin Soleil de Justice. *Celui qui ne demeure pas en lui, est dans les tenebres*, dit saint Jean, *& il marche dans les tenebres sans sçavoir où il va, parce que les tenebres l'ont aveuglé.* C'est pourquoi il est dit aussi dans les Proverbes: *La voie des méchants est pleine de tenebres, & ils ne sçavent où ils tombent.*

## III. Consideration.

Considérez en troisième lieu tous les divers effets du Soleil, afin que leur consideration eleve vos desirs & vos pensées vers ceux que JESUS-CHRIST opere spirituellement dans les ames. Le premier effet du Soleil est d'éclairer toutes les choses qui sans lui demeureroient toujours comme ensevelies dans l'obscurité, sans qu'on pût seulement discer-

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 783  
 ner ce qui est blanc de ce qui est noir ; de sorte que tout seroit dans la confusion , & qu'on ne pourroit plus connoître la beauté des creatures. Le second est de les réjoüir toutes par sa presence , au lieu que la nuit les rend tristes & affreuses. Le troisieme est d'échauffer ce qui est froid , de faire fondre la glace , & d'adoucir ce qui est rude & dur. Le quatrième est de produire les pluies qui arrosent la terre & lui donnent la fertilité , & de la rendre lui-même feconde par ses influences. La cinquieme est de donner aux plantes leur accroissement , & de leur faire porter des fleurs & des fruits. Le sixième est d'engendrer l'or & les pierres précieuses dans les entrailles , & dans les veines secretes de la terre. Il produit encore outre cela beaucoup d'autres effets merveilleux dans toute la nature. En sorte qu'on doit attribuer aux influences & à la vertu secreta du Soleil toutes les differentes vertus que peuvent avoir les herbes , les plantes , les pierres, & toutes les autres choses naturelles.

Cela supposé , lorsque vous voudrez celebrer, considerez que vous allez vous approcher du Soleil pour recevoir sa lumiere, sa chaleur, & toutes ses diverses influences. *Approchez-vous de lui*, dit le Prophete, & vous serez éclairés. *Celui qui fait ce que la verité lui prescrit, s'approche de la lumiere*, dit S. Jean. Et Isaïe ajoûte de plus : *Que le Seigneur remplira votre ame de ses splendeurs, si vous le glorifiez, & si vous lui rendez l'honneur qui lui est dû*, en ne suivant point vos inclinations, & votre propre volonté.

*Affection pour celebrer.*

Accedite ad eum & illuminamini.

Psal. 33. 5.

Qui facit veritatem venit ad lucem. Joan. 3. 21.

Implebit Dominus splendoribus animam tuam, si glorificaveris Dominum.

Isa. 58. 11. 13.

Lorsque vous aurez achevé de celebrer la Messe, representez-vous que vous tenez renfermé dans votre ame ce divin Soleil ; combien elle en est éclairée, embellie, échauffée, & enrichie de ses celestes

*A les d'affections & demandes à faire après la Messe.*

## CHAP. VII.

Populus qui ambulabat in tenebris, vidit lucem magnam: habitantibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.

Isa. 9. 2.

Deus meus illumina tenebras meas. Ps. 17. 31.

Illumina oculos meos ne unquam obdormiam in morte. Psal. 12. 4.

Emitte lucem tuam & veritatem tuam. Ps. 42. 3.

Illumina nunc pectora, tuoque amore concrema. O lux beatissima reple cordis intima tuorum fidelium.

Redde mihi letitiam salutaris tui. Psal. 50. 13.

Letifica animam servi tui.

Psal. 65. 3.

influences. Rendez-lui grace de vous avoir ainsi visité en éclairant vos tenebres de sa lumiere, & dites-lui avec Isaïe : *Le peuple qui marchoit dans les tenebres à vû une grande lumiere, & le jour s'est levé pour ceux qui habuoient dans la region de l'ombre de la mort.*

Suppliez-le qu'il lui plaise d'operer dans vôtre ame tous les effets que le Soleil produit dans les choses visibles. Qu'il vous éclaire des raïons de sa lumiere, afin que penetrant par sa clarté dans tous les replis les plus cachez de vôtre ame, vous sçachiez discerner ce qui est bon d'avec ce qui est mauvais, & ce qui est difforme d'avec ce qui est beau, & jusqu'aux moindres atomes des plus legeres & des plus petites fautes que vous ne consideriez pas auparavant ; dites-lui : *Mon Dieu, éclairez mes tenebres ; Eclairez mes yeux, afin que je ne m'endorme point d'un sommeil de mort. Faites luire sur moi vôtre lumiere & vôtre verité. Faites luire vôtre verité dans nos ames, & brulez nos cœurs du feu de vôtre amour. Remplissez-les de vos divines splendeurs, ô sainte & bienheureuse lumiere des fideles.*

Suppliez-le, 1. De donner à vôtre ame cette joie spirituelle, qui est un effet de sa grace, & un don du saint Esprit, en lui disant avec le Prophete Roi : *Rendez-moi la joie de vôtre grace salutaire. Répandez, Seigneur, la joie dans l'ame de vôtre serviteur.* 2. D'échauffer de ses raïons vôtre froideur, de vous embraser de son amour, & de faire fondre toutes les glaces de vôtre cœur endurci. 3. De rendre la fecondité à vôtre ame qui est seche & sterile, & de répandre sur elle des pluïes de pieté & de larmes. 4. De faire naître en elle plusieurs plantes de vertus, de les faire croître, & de leur faire produire toute sorte de fleurs & de fruits des bonnes

œuvres.

ou de la consid. nécessaire pour célébrer. TR. VI. 78.  
 Ouvres. 5. De produire dans le plus secret de vôtre ame mille richesses de ses dons & de ses graces particulieres. 6. Et enfin d'influer comme un veritable Soleil dans vôtre ame, le secours & la faveur qui vous est nécessaire pour toutes les choses qui regardent son service. Ensuite vous pourrez dire avec confiance : *Le Seigneur est ma lumiere & mon salut, qui craindrai-je ?* Mais aïez soin sur tout de profiter de sa lumiere & de ses influences; car encore que le Soleil concoure avec toutes les choses de la nature par l'influence de sa vertu, si neanmoins les causes particulieres ne s'appliquent pas avec ce concours à la production de leurs ouvrages, il demeure inutile & sans effet. C'est en vain que le Soleil se leve si vous n'ouvrez pas les yeux pour voir sa lumiere. Craignez donc d'être du nombre de ceux dont il est écrit : *Ils ont été rebelles à la lumiere; & dont JESUS-CHRIST même se plaint lors qu'il dit : Que la lumiere est venue dans le monde, & que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumiere; parce que leurs œuvres étoient mauvaises. Car quiconque fait le mal hait la lumiere, & ne s'approche point de la lumiere, de peur qu'elle ne le convainque du mal qu'il fait.*

CHAP. VI.

Domini illuminationis mea, & salus mea, quem timebo? Ps. 26. 1.

Ipsi rebelles fuerunt lumini. Job. 24. 13.

Quia lux venit in mundum, & dilixerunt homines magis tenebras quam lucem. erant enim eorum mala opera. omnis enim qui male agit, odit lucem, & non venit ad lucem, ut non manifestentur opera ejus. Joan. 3. 20.

CHAPITRE VIII.

De ce que le Prêtre doit faire immédiatement auparavant & après la célébration du saint Sacrifice de la Messe.

Les Prêtres doivent avoir soin de faire toujours plusieurs actes d'humilité & d'obéissance avant le temps, & à l'instant même qu'ils doivent célé-

brer les saints Myfteres. D'humilité, en reconnoiffant combien ils font indignes de s'approcher de la fouveraine Majesté du Seigneur, & de paroître en fa prefence; & combien ils font encore plus indignes de le recevoir, n'étant d'eux-mêmes que cendres, que pouffiere, & que corruption. Et d'obeiffance, en proteftant que s'ils ofent s'approcher du Seigneur pour le recevoir, c'est parce qu'il le leur ordonne lui-même, parce qu'ils fçavent qu'il lui plaît, & que c'est fa volonté qu'ils reçoivent fes divins Sacremens, fans quoi ils n'auroient garde de s'approcher fi fouvent de fes Autels.

## §. I.

*Des Reflexions que les Prêtres doivent faire en fe revêtant des Ornemens facrez.*

**L**orsque le Prêtre voudra se revêtir des faints Ornemens pour dire la Mefse, qu'il confidere :

I. Que le Myftere qu'il va celebrer est celui de l'Incarnation, dans lequel JESUS-CHRIST qui est le Verbe du Pere Eternel, s'est dépouillé de fa grandeur & de fa Majesté fouveraine pour se revêtir de la bassesse de nôtre humanité; & qu'en même temps il entre autant qu'il le pourra dans

*Cum in forma Dei esset, semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem hominū factus, & habitu inventus ut homo. Philip. 2. 6. 7.*

*Domine Jesu Christe, qui regnata nostrā mor-*

les sentimens de JESUS-CHRIST, qui aiant la forme & la nature de Dieu, n'a pas laissé de s'aneantir lui-même, en prenant la forme & la nature de ser-viteur, en se rendant semblable aux hommes, & en se faisant reconnoître pour homme dans tout ce qui a paru de lui au dehors. Après cette consideration vous lui ferez cette priere : Seigneur JESUS-CHRIST qui avez daigné vous revêtir de nôtre mortalité, je

Vous prie par le Mystere de votre tres-sainte Incarnation, de me dépouiller entierement du vieil homme, de ses veuvres, de ses vices, & de ses mauvais desirs, & de me revêtir de l'Homme nouveau, qui a été créé selon vous, mon Dieu, dans une justice & une sainteté veritable, afin d'accomplir en moi ce precepte de votre saint Apôtre: Revêtez-vous de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

CHAP. VIII.

talitatis induere dignatus es, obsecro te per mysterium sanctissimæ Incarnationis tuæ, ut exuas me veterem hominem, cum omnibus actibus suis, cum vitiis, concupiscentiis: & induas me novum hominem,

qui secundum te Deum meum creatus est, in justitia & sanctitate veritatis, ut adimpleatur in me quod Apostolus tuus præcepit dicens: induimini Dominum Jesum Christum. Amen.

II. Qu'il est convié aux nôces de JESUS-CHRIST & de l'Eglise, & qu'il se revêt de ces habits sacrez, afin de n'y pas aller sans avoir la robe nuptiale: Qu'il se represente aussi en même temps qu'il est revenu en la maison de son Pere comme l'Enfant prodigue tout nud, après avoir dissipé tout son bien, & que son Pere, par un excès de bonté, le reçoit & l'embrasse avec tendresse, lui fait préparer un festin solennel, & ordonne qu'on lui donne de beaux habits, disant: Apportez sa plus belle robe, & l'en revêtez. Suppliez-le qu'il vous donne interieurement ce qui est signifié par ces vêtemens extérieurs, qui est la robe nuptiale de la charité, & la premiere robe de l'innocence, & de la sainteté. La justice & la joie dont parle le Prophete, lorsqu'il dit: Que vos Prêtres soient revêtus de justice, & que vos Saints tres-saillent de joie.

Cito proferte stolam primam, & induite illum. Luc. 15. 22.

Ut sacerdotes tui induantur justitiam, & sancti ejus exultent. Psal. 131. 9.

III. Que le Patriarche Isaac ne donna à Jacob la benediction qu'il pretendoit donner à Esaü son fils aîné, qu'à cause que sa mere l'avoit revêtu des riches habits de son frere; car il est écrit: Qu'aussi-tôt qu'Isaac eut senti l'odeur de ses habits par-

Et statim ut sen-

CHAP. VIII.  
 fit Pater vestimen-  
 torū fragrantiam,  
 benedicens illi,  
 &c. Gen. 17. 27.

*fumez , il lui accorda sa benediction.* Il se représen-  
 tera donc que la sainte Eglise comme une bonne  
 Mere , le couvre des vêtements de son Frere aîné  
 JESUS-CHRIST , qui est le Fils bien-aimé du  
 Pere Eternel ; afin que cette ressemblance le rende  
 plus agreable à ses yeux , & le porte à lui accor-  
 der sa benediction.

Encore que les vêtements sacerdotaux aient plu-  
 sieurs significations tres-myserieuses, qui marquent  
 les vertus dont l'ame d'un Prêtre doit être interieü-  
 rement parée & enrichie ; néanmoins parce que  
 nous en avons déjà parlé fort amplement , il sera  
 plus à propos , & plus conforme à ce qui vient d'é-  
 tre dit , d'entendre par les ornemens , les habits , &  
 les instrumens qui ont servi à la Passion de nôtre  
 Sauveur ; parce que c'est-là principalement ce que  
 l'on doit considerer dans ce Mystere , & ce qu'on  
 y considere en effet plus utilement & avec plus de  
 facilité.

*Au 2. Traité ch.  
 3. & 6.*

### L'AMIT.

L'Amit represente le voile dont les bourreaux  
 couvrirent la face de JESUS-CHRIST la nuit  
 de sa Passion ; ainsi en le prenant , demandez-lui  
 par cette charité avec laquelle il voulut souffrir de  
 si sanglantes mocqueries , qu'il vous accorde ce  
 que l'Eglise lui demande par cette priere : *Sei-  
 gneur mettez sur ma tête le casque de salut , pour re-  
 pousser toutes les attaques & les entreprises que les de-  
 mons & les hommes feront contre moi.*

Impone, Domi-  
 ne, capiti meo ga-  
 leam salutis, ad  
 expugnandos om-  
 nes diabolicos, &  
 humanos incurfus.

### L'AUBE.

L'Aube marque la robe blanche que le Roi He-  
 rodes fit donner à JESUS-CHRIST par moque-  
 rie , en presence de toute sa Cour. En vous en  
 revêtant , priez-le en consideration d'un si cruel  
 mépris , qu'il daigne operer en vous l'effet de cette  
 priere : *Lavez-moi , Seigneur , & purifiez mon cœur ,  
 afin qu'étant lavé dans le sang de l'Agneau , j'aye le*

Dealba me Do-  
 mine , & munda-  
 tor meum , ut in  
 sanguine Agni de-  
 albatuſ , gaudiis  
 perſuar ſempiter-  
 nis.

ou de la confid. nécessaire pour célébrer. TR. VI. 789  
bonheur de jouir d'une joie éternelle.

La Ceinture signifie les coups de foïet dont son corps a été déchiré de toutes parts dans le tourment de sa flagellation. Dites-lui dans la vûë des douleurs qu'il souffrit alors : *Revêtez-moi, Seigneur, d'une ceinture de pureté qui éteigne l'ardeur de la concupiscence qui est dans mes reins, afin que la vertu de la continence, de la chasteté, & de la vraie mortification demeure toujours en moi.*

Le Manipule & l'Etôle representent les cordes avec lesquelles on avoit lié le cou & les mains de JESUS-CHRIST. Dites-lui en prenant le Manipule : *Seigneur, rendez-moi digne de porter un Manipule de pleurs & de douleurs, afin que je reçoive avec allegresse la récompense de mon travail.* Et en vous revêtant de l'Etôle : *Rendez-moi la premiere robe de l'immortalité que j'ai perdue par l'infidélité de nôtre premier pere.* A quoi l'on peut ajoûter mentalement ou verbalement cette priere : *Rompez, Seigneur, les liens de mes pechez, parce que je suis envelopé dans leurs filets, & attachez-moi étroitement à vous par les liens de vos Commandemens & de vos conseils; afin que toutes les forces de mon ame soient perpetuellement soumises à votre volonté; & qu'il ne m'arrive jamais par ma faute d'être relâché jusques à suivre la dangereuse liberté de la chair.*

anima mea vires voluntati tuae perpetuò adhaereant, nec unquam ad lubricam carnis sectandam libertatem, mea culpa luxentur.

La Chasuble signifie la robe de pourpre qu'on mit sur nôtre Seigneur en raillerie, en le traitant comme un Roi de théâtre. Priez-le par cette ignominie, & par le mépris outrageant qu'il souffrit en cette occasion, qu'il vous accorde la grace que l'Eglise lui demande chaque jour par cette priere :

CHAP. VIII.  
LA CEINTURE.

Præcinge me Domine cingulo puritatis, & extingue in lumbis meis humorem libidinis, ut jugiter maneat in me virtus continentia & castitatis, ac veræ mortificationis.

LE MANIPULE ET L'ETÔLE.

Mercor Domine portare Manipulū fletus & doloris, ut cum exultatione percipiam mercedem laboris.

Redde mihi stolam primam immortalitatis, quam peridi in pravatione primi parentis.

Absolve Domine vincula peccatorum meorum; quia funes peccatorum circumplexi sunt me; & constringe me vinculis mandatorum, & consiliorum tuorum, ut omnes

LA CHASUBLE.

Domine qui dixisti jugum meum suave est, & onus meum leve: fac ut istud portare sic valeam, quod

CHAP. VIII.  
consequar tuam  
gratiam.

Indue me Do-  
mine vestimento  
salutis, & indu-  
mento justitiæ cir-  
cumda me; ut  
congruis decoratus  
ornamentis, sacro-  
sanctæ mysteria  
tua dignè celebra-  
re valeam.

*Seigneur, qui avez dit: Mon joug est doux, & mon fardeau est léger, faites que je le porte de telle sorte que je puisse obtenir votre grace. A quoi l'on peut ajouter si l'on veut: Revêtez-moi, Seigneur, d'un habit de salut, & couvrez-moi d'un manteau de justice; afin qu'étant paré de ces ornemens convenables; je puisse célébrer dignement vos saints Mysteres.*

Etant ainsi revêtu des ornemens sacrez, élevez votre cœur vers le Pere Eternel, & suppliez-le de jetter les yeux non sur votre propre personne, mais sur celle que vous representez de son propre Fils, afin que l'amour qu'il lui porte, l'engage par cette ressemblance à vous donner la benediction qu'il ne peut pas refuser à ce Fils bien-aimé. Etant tout penetré de cette pensée & de cette affection, montez à l'Autel pour y offrir le Sacrifice, & tâchez d'y garder toujourns l'attention & le respect,

## §. II.

*Exercice ordinaire après la celebration de la Messe.*

**L**E Prêtre après avoir célébré la Messe doit avoir soin de s'exercer toujourns plus ou moins selon les circonstances de la commodité, du temps, & du lieu, sur les quatre points qui suivent. Le premier est de rendre graces à Dieu de toutes les faveurs qu'il a receuës de sa liberalité. Le second de lui demander pardon de tous ses defauts, & de toutes ses negligences. Le troisieme de lui demander de nouvelles graces. Le quatrieme d'offrir au Pere Eternel son propre Fils avec tous ses merites.

Quant au premier point, il doit reconnoître en disant la Messe quelle est son impuissance pour rendre à Dieu les graces qui lui sont dûës pour un si

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 791  
souverain bienfait , & desirer en même temps de  
tout son cœur que toutes les creatures se joignent  
avec lui pour offrir à sa divine Majesté des louan-  
ges & des actions de graces qui soient dignes de sa  
grandeur suprême.

CHAP. VIII.

Pour le second point , il doit humblement de-  
mander pardon à Dieu de tous ses pechez , & par-  
ticulierement de l'avoir tant de fois reçû indigne-  
ment dans ce saint Mystere de l'Autel : & plus par-  
ticulierement encore du peu de reverence & de  
disposition qu'il y a nouvellement apporté , &  
de toutes les fautes & les imperfections dont il s'est  
rendu coupable en celebrant cette derniere fois.

Touchant le troisiéme point , il lui doit deman-  
der de grandes graces que la necessité même où il  
est , lui apprendra à demander s'il la sçait bien  
connoître. Il peut demander avec confiance tout  
ce qu'il voudra ; car que pourroit lui refuser celui  
qui s'est lui-même donné à lui ?

Quant au quatriéme point , il doit principale-  
ment considerer que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST  
s'abandonne lui-même à sa disposition avec tout  
le tresor de ses merites dans le saint Sacrement.  
En sorte que tout ce qu'il a fait & souffert lui de-  
vient propre & lui appartient , de même que si  
c'étoit lui-même qui l'eût fait & enduré, parce que  
ce qu'on nous donne par grace & par faveur, n'est  
pas moins à nous que ce que nous acquerons par  
nôtre propre travail. Aiant donc entre ses mains  
un si grand tresor , il est raisonnable qu'il l'offre au  
Pere Eternel , afin de suppléer par cette oblation à  
tous ses defauts. Qu'il sçache aussi que cette offran-  
de est la plus agreable qu'on puisse presenter à sa  
divine Majesté , ainsi qu'il a déjà été expliqué.

*An Traité de*

9.

Comme ce Point est d'une extrême importance,

D d d iiii

792 *De l'attention & de l'application d'esprit ;*  
CHAP. VIII. il m'a semblé à propos de mettre ici la forme &  
la maniere en laquelle cette offrande se peut faire  
pour l'utilité de ceux qui n'en trouveront point  
d'autre meilleure.

*Forme & maniere d'offrir JESUS-CHRIST  
à son Pere.*

**S**igneur nôtre Dieu , & nôtre tres-saint Pere,  
qui par un excés incompréhensible de vôtre  
amour envers les hommes, leur avez donné vôtre  
propre & unique Fils , afin que quiconque croit  
en lui d'une foi vive ne perisse point , mais qu'il  
ait la vie éternelle ; & afin que le tresor de ses  
merites supplée à nos defauts : Souvenez-vous  
qu'encore que je ne sois de moi-même qu'un mi-  
serable pecheur, j'ai néanmoins le bonheur d'avoir  
été fait Chrétien par vôtre miséricorde , & reçu  
au nombre des serviteurs du Sauveur JESUS ; &  
que comme membre de son Eglise , je l'ai aujour-  
d'hui reçu & le tiens encore enfermé dans ma poi-  
trine comme une chose qui est à moi , & qui m'est  
parfaitement unie. C'est pourquoi je vous l'offre  
en union de ce même amour avec lequel il s'est  
lui-même offert sur la Croix pour nous par ce Sa-  
crifice sanglant qui est tous les jours renouvelé sur  
nos Autels , d'une maniere non sanglante , mais  
route mystique & amoureuse ; afin qu'il vous soit  
de nôtre part un Sacrifice éternel de louanges,  
d'actions de grâces , & de reconnoissance ; & que  
n'ayant rien en nous qui vous puisse être agreable,  
nous ne laissions pas néanmoins de vous plaire par  
les merites de vôtre bien-aimé Fils qui s'est don-  
né à nous , afin que nous eussions en lui une Vi-  
ctime digne de vous à vous presenter.

Je vous offre donc, ô tres-saint Pere, toute sa charité, sa pieté, son obeissance, son humilité, sa pauvreté, sa douceur, sa patience, & toutes ses autres vertus si excellentes, afin de suppléer par elles à tout ce qui me manque de chacune. Comme je ne suis pas capable de vous rendre par moi-même de dignes actions de graces pour tous les bienfaits dont vous m'avez honoré, je vous offre toutes les louanges que ce bien-aimé Fils vous a lui-même données pendant tout le temps qu'il a vécu sur la terre, & toutes celles qu'il vous donne maintenant dans la gloire; & puisque je suis dans une si grande impuissance de satisfaire entierement à votre justice pour mes pechez; je vous offre en satisfaction tous ses travaux, tous ses jeûnes, toutes ses veilles, ses fatigues, ses prieres, & tout ce qu'il a fait & enduré dès le premier moment de sa conception jusques au dernier de sa vie.

Toutes les douleurs de sa Passion, toutes les plaies dont son sacré Corps a été déchiré en tant de manieres, tout le Sang qu'il a répandu, & la mort si cruelle & si honteuse qu'il a soufferte pour mes pechez sur la Croix, sont le veritable tresor dans lequel je mets toute ma confiance, & que je vous offre, ô Pere des misericordes, en satisfaction pour toutes mes offenses. *Seigneur, jetez les yeux sur le visage de votre CHRIST. C'est votre Fils bien-aimé dans lequel vous avez mis toute votre affection.* Daignez donc me regarder avec ces mêmes yeux de misericorde & de tendresse, en le voyant si étroitement uni à moi. J'ose me presenter devant vous sous l'ombre de sa protection & de ses merites, afin que jettant premierement les yeux sur lui, vous me regardiez ensuite favorablement, & avec douceur, comme son serviteur, &

*Respice in faciem Christi tui. Psalm. 83. 12. Hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui. Matth. 3. 17.*

CHAP. IX. comme une chose qui lui appartient. Ne permettez pas qu'une ame qui recoit tant de fois dans soi-même vôte Fils, soit abandonnée à des peines éternelles ; mais faites-moi la grace par vôte misericorde , & par vôte bonté infinie de souffrir plutôt la mort que d'être jamais séparé de lui.

On doit considerer tous ces quatre Points avec beaucoup d'application pour s'y pouvoir toujours bien exercer après qu'on a célébré la Messe , en s'arrêtant à chacun plus ou moins , selon sa commodité , le temps & le lieu où l'on se trouve , & en les appliquant conformément à la consideration particuliere à laquelle on devoit appliquer ce jour-là sa principale attention.

---

## C H A P I T R E IX.

*Modele ou maniere de faire avec ordre le Memento,  
pour tous ceux que le Prêtre veut particulièrement  
recommander à Dieu dans le saint Sacrifice.*

LE tres-saint Sacrifice de la Messe renferme en soi une infinité de tresors & de richesses spirituelles , parce qu'il contient tous les merites de nôtre Seigneur J E S U S - C H R I S T qui sont infinis & sans bornes ; & tous ces merites sont confiez aux Prêtres qui l'offrent à l'Autel , afin qu'il les applique à sa volonté , pour toutes les intentions , & pour toutes les personnes qu'il lui plaît. C'est pourquoi il peut toujours dispenser les richesses de ce tresor , & les appliquer liberalement à toute sorte de personnes, sans craindre de l'épuiser ou de le diminuer en aucune maniere. D'où il suit que les Prêtres sont tres-reprehensibles, lors

qu'ils dispensent avec trop d'épargne ces richesses qui sont immenses & inépuisables. Et qu'au contraire ceux-là sont loüables qui font de grandes liberalitez de ces biens à leur prochain, sçachant que quelque grande distribution qu'ils en puissent faire à tout le monde, ils n'en reçoivent jamais aucune diminution. Afin donc que les Prêtres aient quelque regle pour sçavoir appliquer ce divin Sacrifice à plusieurs en general & en particulier, & qu'ils ne privent pas par ignorance leur prochain d'un si grand bien qu'ils lui peuvent faire, il m'a semblé à propos de leur proposer ici un modele qu'ils pourront suivre en cela, & sur lequel ils pourront en former un autre. Surquoy il est necessaire de faire premierement quelque remarque.

La premiere est, que l'une des choses qui arrête d'ordinaire la plûpart des Prêtres, est de sçavoir le rang que chaque personne doit tenir dans leur *Memento*, & qui sont ceux qu'ils y doivent mettre les premiers ou les derniers; & cependant ce qui les arrête en cela, n'est de nulle importance. Il suffit que le Prêtre ait une droite intention d'offrir ce Sacrifice selon les loix de la justice & de la charité, laissant à Dieu le soin d'en faire l'application en la forme & dans l'ordre qu'il lui plaira, pourveu que de sa part il ait une droite intention de satisfaire entierement pour les personnes pour lesquelles il a obligation de l'offrir, soit à cause de l'aumône ou de la retribution qu'il en a reçüe, ou à cause de la promesse par laquelle il s'y est engagé, & de leur appliquer toute la part qui leur est dûë de ce Sacrifice. Ce qui n'empêche pas qu'il ne le puisse encore offrir & appliquer à toutes les autres intentions & les autres personnes qu'il voudra; & cela sans aucune limite. Car plus le nom,

bre des personnes pour qui il l'offre est grand, plus aussi le Sacrifice en paroît excellent. Il peut en même temps l'offrir pour toutes les personnes qui y assistent, & qui se sont recommandées à ses prieres, & pour chacune en particulier; comme si son intention étoit de ne l'offrir que pour une seule, & de lui appliquer tout le fruit du Sacrifice sans faire tort aux autres.

Avec cette intention & ce desir, il pourra seulement dire la Messe pour tous ceux qu'il voudra, vivans & morts, & pour toutes les causes & les necessitez qui s'en presenteront, sans craindre que le grand nombre de personnes fasse que chacun en particulier ait une moindre part au fruit du Sacrifice. C'est pourquoi on n'a pas raison de se mettre beaucoup en peine de sçavoir qui l'on doit mettre le premier, le second, ou le dernier, cela étant tres-peu important, & ne servant tout au plus qu'à garder quelque ordre dans sa memoire; chacun peut donc suivre en cela tout ce qui lui paroît meilleur & plus conforme à sa pieté.

Je conseille seulement à tous les Prêtres d'offrir toujours le Sacrifice avec beaucoup de profusion & de liberalité, pour toutes les sortes de personnes particulieres, ausquelles ils connoîtront qu'il peut être utile & avantageux, avec cette intention & ce desir formel, que chacune en particulier recoive tout le fruit du Sacrifice, comme s'il n'étoit offert que pour elle seule; & je les assure qu'il n'y aura rien à perdre ni pour celui qui l'offre, ni pour la personne pour laquelle il est offert.

La seconde remarque est, qu'encore que cette forme de *Memento* soit proposée ici avec un peu d'étendue, on peut néanmoins s'en servir avec

beaucoup de facilité, pourveu qu'on ait soin d'en retenir dans sa memoire; & suppose qu'on ne puisse pas d'ordinaire le faire commodément à l'Autel dans toute l'étendue qu'on lui donne ici, on peut prendre une autre heure pour le faire chacun selon sa commodité, afin de le porter ensuite tout préparé à l'Autel.

La troisième est, qu'encore qu'il ne soit pas permis de dire la Messe pour les heretiques, ni pour tous ceux qui sont separez de la Communion de l'Eglise; il est néanmoins permis de la dire, d'offrir le Sacrifice, & de prier dans le *Memento* pour la conversion de tous les Infidelles, aiant pour principale intention la propagation de la foi Catholique, & la prosperité de l'Eglise, & suppliant pour cela nôtre Seigneur; d'éclairer, & de convertir les cœurs de tous les Infidelles, tant les Heretiques que les Païens, les Juifs, & les Schismatiques; de leur envoyer des Prédicateurs qui les ramenant par sa parole au sein de l'Eglise, conformément à ce que JESUS-CHRIST nous dit lui-même en la personne de ses Disciples: *Priez le Maître de la moisson qu'il envoie des ouvrieres dans sa moisson.*

Rogate Dominum  
messis ut mittat  
operarios in mes-  
sem suam.  
Luc. 10.

*Forme de Memento, ou maniere d'offrir le Sacrifice pour tous ceux pour qui le Prêtre le peut & le doit offrir.*

SEigneur Dieu tout-puissant, Père Eternel, qui êtes un seul vivant & vrai Dieu en Trinité parfaite avec vôtre Fils unique & le saint Esprit, qui par un pur effet de vôtre amour infini nous avez donné ce même Fils unique, & qui avez voulu qu'il s'offrit en sacrifice pour le salut de tous les hommes.

*Qui est celui à qui on offre le sacrifice.*

CHAP. IX.  
*Qui est celui qui  
 l'offre.*

Je reconnois devant vous que je ne suis qu'un pauvre & miserable pecheur ; mais aiant reçu par vôtre misericorde la grace Chrétienne , par laquelle j'ai le bonheur d'être incorporé au corps Mystique de vôtre Eglise ; je viens me presenter devant vous en son nom comme son Ministre, pour offrir à vôtre divine Majesté ce divin Sacrifice, avec tous ceux qu'on lui offre maintenant dans tout le monde, & qu'on lui a offerts depuis que JESUS-CHRIST a institué ce divin Mystere. Je vous le presente selon l'intention generale de toute l'Eglise en union de cet ardent amour qui vous a porté à nous donner vôtre propre Fils , & de ce sanglant & adorable sacrifice qu'il vous a offert de lui-même sur la Croix.

*Qu'est-ce que  
 l'on offre.*

Je vous offre donc, selon la puissance qui m'en a été donnée , tout ce qu'il vous offrit alors lui-même , son Corps & son Sang que je dois maintenant consacrer conformément à l'ordre qu'il nous a donné de le faire en sa memoire, tous ses merites & ses travaux , tout ce qu'il a fait & enduré depuis sa conception jusques à sa mort. Je vous offre aussi tout ensemble les merites de la sainte Vierge sa Mere , & de tous les Saints , avec tout ce qu'ils ont fait & enduré pendant qu'ils ont vécu sur la terre , & toutes les loüanges qu'ils vous ont jamais donné , & qu'ils vous donneront éternellement dans la gloire. Je vous offre aussi les merites & les bonnes œuvres des Justes qui sont encore voyageurs sur la terre , leur foi , leur esperance , leur charité , leur devotion, leur penitence, leur mortification , & tout ce qu'il y a en eux d'agreable à vos divins yeux. Outre tout ce tresor de l'Eglise , je vous offre de ma part tout ce que j'ai jamais dit , fait ou pensé qui vous ait pu

être agreable, & je souhaiterois de tout mon cœur que mes œuvres, mes paroles & mes pensées eussent toutes été dignes de paroître en vôtre divine présence; mais telles qu'elles sont, je les mets sur vôtre saint Autel.

Je vous offre premierement ce Sacrifice pour rendre à vôtre divine Majesté toute la gloire, tous les hommages, & toutes les adorations que la creature doit à son Createur. Secondement, je l'offre en l'honneur de la tres-sainte Humanité de mon Sauveur JESUS, en memoire de son Incarnation, de sa Naissance & de tous les Mysteres de sa Vie, de sa Passion, de sa Mort, de sa Resurrection, & de son Ascension; & en témoignage de l'honneur & de la veneration qui est dûë à la sainte Vierge sa Mere, & à tous les Saints, & particulièrement à celui dont l'Eglise celebre aujourd'hui la fête, & à tous ceux qui sont aujourd'hui entrez dans la gloire, de quelque état & condition qu'ils soient, & à ceux envers lesquels j'ai une particuliere devotion. *Les nommant en particulier.* Et aussi à tous les Esprits bienheureux, & sur tout à mon Ange Gardien, afin que ce Sacrifice serve en même temps à les honorer, & à nous obtenir la grace du salut, & qu'ils prient pour nous dans le Ciel, pendant que nous celebrons leur memoire sur la terre.

*Pour quelle fin on l'offre.*

*Pour qui on doit offrir ce Sacrifice en general.*

**I**'Offre donc premierement ce Sacrifice à vôtre divine Majesté pour JESUS-CHRIST mon Sauveur, en action de graces pour tous les bienfaits qui ont été accordez à sa tres-sainte Humanité; & aussi pour tous les dons & toutes les gra-

ces qui ont été faites à la sainte Vierge, à tous les Anges, à tous les Saints du Ciel, à tous les justes de la terre, à tous les hommes, & généralement à toutes les creatures. Il est dû à vôtre divine Majesté une infinité de louanges & d'actions de grâces pour tous ces bienfaits. C'est pourquoi je me presente devant vous pour satisfaire à ce devoir, en vous offrant à cette fin ce saint Sacrifice de louanges & d'actions de grâces infinies.

Je vous le presente encore en satisfaction pour tous les pechez du monde; & en oblation pour tous mes besoins spirituels & temporels, & pour tous ceux de tous mes freres vivans & morts, justes & pecheurs, fideles & infidelles, & généralement pour tous ceux pour lesquels mon Seigneur JESUS-CHRIST s'est offert sur la Croix; & en union de cet amour infini qui les comprend tous, & par lequel il a voulu que le fruit de ce Sacrifice s'étendît généralement à tous les hommes sans en exclure aucun de la participation de ses merites. C'est pourquoi je desire que ce même Sacrifice que je lui offre maintenant d'une maniere Mystique & non sanglante, soit utile à tous sans exception, & particulièrement à ceux à qui j'ai de plus particulieres obligations, selon le rang & le degré qu'elles tiennent en moi, & la maniere en laquelle il plaît à vôtre divine Majesté que je le lui offre, & qui lui doit être la plus agreable.

*Pour qui on doit offrir le Sacrifice en particulier.*

*I. Pour celui  
pour qui on dit  
la Messe.*

**J**E vous l'offre en particulier. I. Pour la personne, ou les personnes pour qui je dis ou dois dire cette Messe, avec intention de leur appliquer toute la partie de ce saint Sacrifice qui leur est justement

*en de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 801  
ment dûë, conformément à l'intention & à la CHAP. IX.  
devotion qu'ils ont euë en la demandant, ou avec  
laquelle je la leur ai promise, sans que l'applica-  
tion que j'en ferai aussi aux autres leur ôte rien  
de tout ce qui leur appartient.

II. Je l'offre autant que je le puis pour tous  
ceux pour qui j'ai quelque obligation de le faire,  
à laquelle je n'ai point encore satisfait, soit par  
ma faute ou par negligence, & je desire que tou-  
te la part qu'ils peuvent esperer du fruit de ce sa-  
crifice, & de toutes les autres bonnes œuvres que  
je ferai leur soit appliquée jusqu'à ce que j'aie  
entièrement satisfait à tout ce que je leur dois.

III. Je l'offre pour moi-même qui suis un pe-  
cheur indigne, pauvre & indigent, & je desire que  
l'application m'en soit faite en particulier autant  
qu'il se peut, sans préjudice des autres obliga-  
tions indispensables pour lesquelles je le dois of-  
frir, & je supplie vôtre divine Majesté de rece-  
voir cette oblation en action de graces pour tous  
les bienfaits spirituels & temporels que j'ai reçus  
de vôtre divine main, & en general & en parti-  
culier, depuis le premier moment de ma creation  
jusques à present; je vous les rapporte comme à  
leur source, & vous en remercie en la maniere que  
vous connoissez, & que vous sçavez que je les ai  
reçus; & comme je suis dans l'impuissance à cause  
de mon indigence & de ma pauvreté, de vous en  
rendre de dignes actions de graces, pour suppléer  
à ce défaut d'une reconnoissance proportionnée, je  
vous presente ce Sacrifice de louanges dont la vi-  
ctime est vôtre propre Fils, tel qu'il s'est offert la  
premiere fois sur l'Autel de la Croix. Recevez-le  
aussi en satisfaction pour tous les pechez mortels  
& veniels que j'ai commis depuis que j'ai l'usage

CHAP. IX. de la raison jusqu'à present par actions, par paroles, par pensées, & par des negligences & des omissions. Tels qu'ils sont, grands & petits, mortels & veniels, je les mets tous comme en un monceau sur ce saint Autel, afin qu'ils y soient consumez par le feu de vôtre divine charité, & que tout ce qui manque en moi de vraie satisfaction, soit suppléé par la vertu infinie de ce saint Sacrifice. Je l'offre aussi de même comme une victime & une hostie salutaire pour toutes mes nécessitez spirituelles & corporelles; afin que par la vertu de cette sainte oblation vous me délivriez parfaitement de tous mes pechez, de tous mes vices, de toutes mes passions, & affections déreglées, & de tout ce qu'il y a en moi qui vous offense, ou qui est une occasion de vous offenser, ou un empêchement de vous plaire.

*IV. Pour ses  
parens, ses pro-  
ches, & ses alliez.  
& pour tous ceux  
qui se sont recom-  
mandez à ses  
prieres.*

IV. Comme j'ai prié & offert pour moi-même ce Sacrifice, je l'offre encore, & je prie de même pour tous mes parens & mes proches, & pour chacun d'eux selon leur état, leur condition, & leurs besoins particuliers; je mets au même degré & dans le même rang mes freres spirituels avec lesquels je suis lié plus particulièrement par ma profession, afin que vous daigniez écouter toutes leurs prieres, leur accorder leurs justes desirs, & remédier à tous leurs maux, & à tous leurs besoins, tant du corps que de l'ame. Je vous supplie aussi Seigneur de le recevoir pour tous mes amis & mes bienfaicteurs, afin que vous soiez vous-même leur récompense pour tout le bien qu'ils m'ont fait ou désiré; & pour toutes les personnes qui ont demandé ou désiré que je vous presentasse pour eux ce Sacrifice & mes prieres. Je vous supplie donc, Seigneur, de l'agréer en leur faveur, conformément à leur foi, & à leur devotion.

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 803

V. Je vous l'offie pour tous mes ennemis, & **CHAP. IX.**  
pour tous ceux qui me persecutent. Je leur par- *V. Pour ses*  
donne de tout mon cœur le mal qu'ils m'ont faits *ennemis.*  
& je vous supplie, Seigneur, de leur pardonner  
aussi l'offense qu'ils ont commise contre vous en  
me persecutant, & de leur faire tout le bien que  
je desire & que je vous demande pour moi-même,  
& pour mes plus grands amis.

VI. Seigneur, je supplie vôtre divine Majesté *VI. Pour l'hon-*  
de recevoir ce saint Sacrifice pour l'état universel *neur & la prof-*  
de vôtre Eglise, de conserver dans toute son éten- *perité de l'Eglise.*  
due la vraie foi, & la vraie pieté, de le gouverner  
& d'étendre de plus en plus ses prosperitez, & sa  
gloire dans toutes les nations, de reprimer, & de  
rabaisser l'orgueil de ses ennemis visibles & invisi-  
bles, d'en exterminer les heresies, les erreurs, les  
faussetez, les superstitions, les scandales, & tout  
ce qui peut le troubler, & le deshonorer.

VII. Considerez, Seigneur, le souverain Pon- *VII. Pour le Pa-*  
tife que vous avez choisi pour être vôtre Vicaire *pe, & pour tous*  
sur la terre, & que vous nous avez donné pour *les Prelats de l'En-*  
nôtre Pasteur & pour nôtre Prélat; donnez-lui la *glise.*  
sagesse, la grace, l'esprit, & toutes les vertus dont  
il a besoin pour gouverner saintement & heureu-  
sement tout le peuple Chrétien; accordez aussi la  
même grace à tous les Cardinaux, les Archevê-  
ques, les Evêques, & à tous les Supérieurs des  
Ordres Religieux, & generalement à tous les Pa-  
stors, & les Ministres qui sont chargez de la con-  
duite des ames.

VIII. Je vous la presente aussi pour les Pré- *VIII. Pour les*  
dicateurs, les Confesseurs, les Docteurs, & pour *Prédicateurs, les*  
tous ceux qui par leur doctrine & leur exemple *Confesseurs, les*  
peuvent servir & édifier les ames; afin que vous *Prêtres, & les*  
leur fassiez la grace de conserver toujours & d'en- *Ministres de l'Au-*  
tel, & generale-

## CHAP. IX.

*mens pour tous ceux qui sont employés au service des ames & de l'Eglise.*

seigner une saine doctrine, de mener une vie sainte, & d'instruire saintement les peuples autant par leurs œuvres que par leurs paroles. Donnez aussi aux Prêtres, & à tous les Ministres de vôtre saint Autel, la sainteté & la pureté de vie qui leur est nécessaire pour exercer dignement un si saint Ministère, & pour s'appliquer toujours utilement à étendre de plus en plus la gloire de vôtre saint Nom.

*IX. Pour les personnes Religieuses.*

IX. Souvenez-vous, Seigneur, de toutes les personnes Religieuses de tous les Ordres, & donnez-leur la grace dont ils ont besoin pour mener toujours une vie sainte & proportionnée à la sainteté de l'habit qu'ils portent, & à la profession qu'ils ont embrassée.

*X. Pour la conservation de tous les differens Ordres.*

X. Jetez aussi les yeux de vôtre bonté sur tous les divers Ordres de Religion. Souvenez-vous de la sainteté de leurs Fondateurs, de l'esprit & de l'ardeur qui les rendoit si florissans en leur commencement, & faites agir sur eux la puissance de vôtre grace, afin qu'elle les reforme, & les rétablisse dans ce premier esprit, & qu'elle les conserve, & les augmente en leur fournissant des sujets qui soient des personnes vertueuses pour travailler sans cesse à vôtre vigne.

*XI. Pour tous les Rois & les Princes, & pour leurs Ministres.*

XI. Je vous offre aussi, Seigneur, mes très-humbles prieres pour tout l'Etat seculier de l'Eglise, pour tous les Rois & les Princes Chrétiens, & pour leurs Ministres; pour tous les Grands, & les Officiers de leur Couronne; pour tous les Juges & les Magistrats, superieurs & subalternes; afin que vous leur accordiez l'esprit & la grace nécessaire pour exercer, comme vos serviteurs, la puissance que vous leur avez donnée pour le bien & l'utilité de vôtre Eglise, en se soumettant tou-

*ou de la consid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 805  
jours comme ses vrais enfans , à l'autorité spiri- **CHAP. IX.**  
tuelle de ses Ministres.

XII. Jetez principalement les yeux de vôtre XII. Pour le Roi, & pour son Roïaume.  
misericorde sur ce Roïaume où la Foi & la Reli-  
gion Chrétienne s'est conservée depuis si long-  
temps par vôtre grace. Faites qu'elle y regne tou-  
jours de plus en plus , & qu'elle y soit en tout  
temps accompagnée de toutes les autres vertus.  
Regardez avec misericorde le Prince qui nous gou-  
verne aujourd'hui ; donnez-lui une parfaite santé  
de corps & d'esprit ; favorisez tous ses pieux des-  
seins ; donnez à toutes ses entreprises une heu-  
reuse prospérité , & remplissez-le de sagesse, de  
force, de pieté, & de toutes sortes de vertus, afin  
qu'il puisse toujours conserver la paix & la pureté  
de vôtre Religion dans tous ses Etats.

XIII. Je vous prie aussi, Seigneur, pour tou- XIII. Pour tous les états des per- sonnes qui sont dans l'Eglise.  
tes les personnes qui composent vôtre Eglise, pour  
les mariez , & pour les veuves , pour ceux qui  
sont vierges ou qui vivent dans le celibat, pour  
les orphelins , & pour tous les autres , afin que  
leur donnant à tous les vertus & les graces qui leur  
sont nécessaires selon leur état & leur condition,  
ils mettent tous leurs soins à vous servir avec per-  
fection.

XIV. Je vous supplie encore pour tous les Ju- XIV. Pour tous les Justes.  
stes , & pour tous ceux qui sont en vôtre grace, de  
leur donner le secours dont ils ont besoin pour ne  
pas tomber d'un si heureux état , & particuliere-  
ment à ceux qui sont combattus par des tentations,  
& exposez en des occasions dangereuses , afin que  
rien ne les puisse separer de vôtre amour , ni les  
empêcher de croître de plus en plus en vertu &  
en sainteté.

XV. Je voudrois, ô mon Seigneur, pouvoir XV. Pour tous

## CHAP. IX.

*tes les necessitez  
des hommes.*

être présent aux necessitez de tous ceux qui souffrent ou qui sont dans quelque danger, & avoir la puissance de remedier à tous leurs maux. Mais puisque mes forces sont trop bornées pour pouvoir survenir comme je voudrois à tous leurs besoins; je supplie vôtre souveraine Majesté de vouloir, comme Pere commun de tous les hommes, remedier à leurs maux, & les soulager tous, particulièrement ceux qui sont en peril de mort, & qui ont dans cet état un besoin plus particulier & plus pressant de vôtre divine assistance, pour se défendre contre leurs ennemis invisibles, & pour finir heureusement leur vie dans vôtre grace.

*XVI. Pour les  
fruits de la terre.*

XVI. Conservez par vôtre Providence paternelle tous les biens & les fruits de la terre, afin qu'en aiant en abondance, & étant délivrez par ce secours des soins & des inquietudes de cette vie, ils puissent plus librement élever leurs cœurs vers vous, & s'appliquer plus tranquillement à la recherche des biens éternels.

*XVII. Pour ceux  
qui sont en peché  
mortel.*

XVII. Souvenez-vous encore, ô Dieu de bonté, de tous ceux qui sont en peché mortel, puisque vous ne desirez point la mort du pecheur, comme vous le dites vous-même, mais qu'il se convertisse & qu'il ait la vie. Vous sçavez que sans le secours de vôtre grace, ils ne peuvent retourner à vous. C'est pourquoi je supplie vôtre bonté infinie de leur donner ce secours puissant & efficace, afin qu'ils soient réunis aux membres vivans de vôtre Corps mystique, par le moien d'une veritable & sincere penitence.

*XVIII. Pour  
tous les Infideiles.*

XVIII. Seigneur tres-misericordieux, je vous supplie pour la propagation de la Foi Catholique & pour la gloire de l'Eglise, d'étendre les effets de vôtre misericorde sur tous les Infidelles, & de

ou de la consid. nécessaire pour celebrer. TR. VI. 807  
 les amener tous dans le sein de vôtre Eglise, Afin  
 qu'il n'y ait plus qu'un troupeau & qu'un Pasteur.  
 Et pour cela, regardez, s'il vous plaît, avec des  
 yeux de compassion les heretiques & les schisma-  
 tiques qui ont été quelque temps au nombre de vos  
 brebis, & qui en ont reçu la marque dans le saint  
 Baptême, & délivrez-les des erreurs qui les se-  
 parent de la Communion des Fidelles. Souvenez-  
 vous de ces Juifs misérables & aveuglez, ouvrez-  
 leur les yeux, afin qu'ils reconnoissent en vous  
 leur Roi & leur Sauveur. Ayez pitié de tous les  
 Païens, les Gentils, & les Idolâtres que le demon  
 retient dans ses pieges: Faites connoître qu'ils ont  
 été de tout temps vos creatures, & répandez vô-  
 tre misericorde sur les nations qui ne vous connoissent  
 pas, & sur les Roïaumes qui n'invoquent point vôtre  
 nom. Faites luire vôtre lumiere & vôtre verité dans  
 leurs cœurs. Envoyez-leur des Prédicateurs, qui par  
 leurs paroles, & par leurs exemples les instruisent,  
 & les édifient de telle sorte, qu'ils se convertissent  
 & reviennent sincerement à vous. Vous voyez, Sei-  
 gneur, que la moisson est grande, mais qu'il y a peu  
 d'ouvriers: Envoyez donc des ouvriers en vôtre moisson,  
 & mettez vôtre parole dans la bouche & dans le cœur  
 de ceux qui la prêchent avec beaucoup de force, afin  
 que toutes les nations que vous avez faites, viennent  
 adorer en vôtre presence, Seigneur, & qu'elles cele-  
 brent la gloire de vôtre nom.

rent coram te Domine, & glorificent nomen tuum.

O, Seigneur Dieu vivant & veritable, Pere  
 Eternel dont la Majesté est souverainement gran-  
 de & adorable, je vous offre ce saint Sacrifice pour  
 toutes les personnes, & pour toutes les différentes

E e e iiii

CHAP. IX.

Ut fiat unum  
 ovile & unus Pa-  
 stor. Joan. 10. 16.

Da testimonium,  
 quia ab initio  
 creaturæ tuæ sunt:  
 & effunde miseri-  
 cordiam tuam in  
 gentes, quæ te non  
 noverunt, & in  
 regna, quæ no-  
 men tuum non in-  
 vocaverunt.

Emitte lucem  
 tuam & veritatem  
 tuam in corda eo-  
 rum. Ps. 42. 3.

Vides Domine  
 quia messis quidem  
 multa, operarii  
 autem pauci: mit-  
 te ergo operarios  
 in messem tuam,  
 & da verbum E-  
 vangelizantibus  
 virtute multa, ut  
 omnes gentes,  
 quascumque fecisti  
 veniant, & ado-

Conclusion.

necessitez que je viens de vous représenter, & singulierement pour chacune en particulier, comme si je ne l'offrois que pour elle seule, selon l'ordre, la forme & le degré que vous sçavez que je dois garder à leur égard dans l'oblation de ce Sacrifice, & en la maniere que vous voulez que je vous le presente pour toutes mes necessitez & mes obligations, & pour toutes celles de mes freres, afin que chacun d'eux en recoive la part qui lui convient selon l'ordre de vôtre éternelle sagesse, & pour l'honneur, la louange & la gloire de vôtre nom. Je vous supplie de vous souvenir d'eux tous, & d'avoir compassion d'eux, & de tous ceux qui assistent presentement à ce saint Sacrifice, & dont vous connoissez *la foi & l'intention.*

*Autre maniere plus courte de faire le Memento:*

**L**E *Memento* ne se peut pas ordinairement faire à l'Autel d'une maniere si étendue. C'est pourquoi on doit tâcher de prendre un autre temps plus commode pour le faire, afin que l'ayant tout préparé dans sa memoire, lorsqu'on dit la Messe, on n'ait plus qu'à repasser brievement la consideration de l'esprit sur chaque point. Ce qui se peut faire en cette maniere : Seigneur Dieu tout-puissant, je vous offre ce divin Sacrifice au nom de mon Sauveur JESUS-CHRIST en la maniere la plus entiere & la plus parfaite qu'il m'est possible, pour toutes les mêmes fins & les mêmes intentions, & pour les mêmes personnes pour lesquelles il a voulu & il veut qu'il soit offert. Je vous le presente aussi particulierement pour tous ceux en vers qui je suis obligé de le faire. Pour moi-même, pour mes pere & mere, pour mes freres selon

*ou de la confid. necessaire pour celebrer.* TR. VI. 809  
l'esprit & selon la chair , pour mes proches , mes amis & mes bienfaiteurs , pour tous ceux qui se sont recommandez à mes prieres ; pour mes ennemis même , & pour tous ceux qui me font du mal ; & aussi pour toutes les personnes à qui j'ai fait quelque tort ou donné quelque scandale.

СНАР. IX.

Je vous le presente encore pour toute vôtre Eglise , pour tous ses Prelats , ses Pasteurs & ses Ministres , pour tous ses membres , & pour tous ceux qui ont part à son gouvernement , tant pour le spirituel que pour le temporel , pour toutes les personnes de toutes sortes d'états , & pour toutes les necessitez spirituelles & temporelles de tous les Fidelles , & generalement pour tous ceux pour qui je dois prier , & pour qui vous voulez que je prie. Je vous supplie de vous souvenir de toutes ces personnes , & d'avoir compassion d'eux , & de tous ceux qui assistent presentement , &c.

Chacun pourra faire ainsi le *Memento* , ou avec plus ou moins d'étenduë , selon le temps & la commodité qu'il en aura , en sorte que l'affection principale s'étende toujours tres-particulierement à toutes les necessitez de chacun.

*Le Memento pour les Morts.*

**D**ANS le *Memento* ou la memoire qu'on fait pour les Morts , on peut prier 1. Pour la personne ou les personnes pour qui on offre le Sacrifice , afin que toute la part qui leur en est dûë leur soit appliquée. 2. Pour les ames au nom desquelles on est particulierement obligé ou chargé en quelque maniere que ce soit de le presenter , avec intention de leur appliquer toute la part qu'il se peut du fruit de ce Sacrifice , pour satisfaire à son obli-

CHAP. IX. gation, sans préjudice de celle qui est dûë aux premiers. 3. Pour tous ses parens & ses proches. 4. Pour tous ses amis, ses bienfaiteurs, & ceux qui se sont recommandez à ses prieres, & principalement pour ceux avec qui on a contracté une alliance spirituelle. 5. Pour tous les Prêtres & les Religieux, & spécialement pour ceux de son Ordre & de sa maison. 6. Pour tous ceux qui sont morts en servant l'Eglise, comme en prêchant les Infidelles, ou en exerçant d'autres semblables ministères qui sont ordonnez pour le bien commun de l'Eglise, & pour l'utilité particuliere des ames. 7. Pour les ames qui sont les plus abandonnées & destituées de tout secours, & qui n'ont personne qui prie ou qui fasse pour elles de bonnes œuvres. Pour celles qui souffrent de plus grandes peines, & qui sont en plus grande nécessité, & pour celles enfin qui sont les plus proches de leur délivrance & de leur sortie du Purgatoire.





## SEPTIE' ME TRAITÉ.

*Du frequent usage du saint Sacrement de  
l'Autel, tant pour les Prêtres, que pour  
les Seculiers.*

**D**EPUIS que j'ai commencé à m'appliquer à cet Ouvrage, & particulièrement au Traité de la Messe & de ses excellences, j'ai toujours eu devant les yeux, ou pour mieux dire sur le cœur, certains Prêtres dont je ne puis m'empêcher d'accuser ici la conduite, parce qu'elle semble les rendre tout à fait indignes de ce nom. Qui ne seroit touché de voir qu'étant élevez à une si éminente dignité, & aiant à leur disposition un si grand trésor avec lequel ils pourroient s'enrichir, & tous ceux à qui ils en peuvent faire part, ils aiment mieux s'en priver eux-mêmes & toute l'Eglise, en laissant passer plusieurs jours, des semaines mêmes, & des mois entiers sans célébrer le saint Sacrifice de la Messe, pour des raisons qui ne sont bonnes qu'à les flater dans leur paresse & leur négligence. Et ce qui est encore plus déplorable, il s'en trouve qui sont dans un si profond oubli de Dieu, d'eux-mêmes, de leur dignité, & de la sainteté de leur vocation, qu'ils passent toute une année sans approcher des saints Mysteres, non plus que s'ils étoient de simples seculiers: de sorte qu'on peut dire d'eux qu'ils ont reçu en vain

*Si Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel,*

Hortamur vos  
ne in vacuum gra-  
tiam Dei recipia-  
tis. 2. Cor. 6. 1.

Abcondit piger  
manum suam sub  
ascella, nec ad os  
suum applicat eam.  
Prov. 19. 24.

la grace de Dieu, leur conduite étant toute contraire à cet avis de l'Apôtre : *Nous vous exhortons de vous conduire de telle sorte, que vous n'ayez pas reçu en vain la grace de Dieu.* Ces personnes me font plus de compassion que si je les vois perir de faim, ayant devant eux une table couverte de toutes sortes de viandes tres-délicieuses, faute de se donner la peine d'y porter la main pour en manger. C'est cette paresse si criminelle que le Sage reprend par ces paroles : *Le paresseux cache sa main sous son aisselle, & il ne prend pas la peine de la porter à sa bouche.* Que peut-on imaginer de plus digne de compassion que cette extravagante paresse qui fait qu'on aime mieux s'exposer à mourir de faim, que de prendre la peine de porter le pain jusqu'à la bouche. Cependant il y a quelque chose de plus honteux & de plus déplorable dans celle dont nous parlons; parce que le bien dont elle nous prive est sans comparaison plus grand, & la faim qu'elle nous fait souffrir beaucoup plus dommageable & plus pernicieuse. C'est pourquoi, afin que nous ayons dans le cœur une véritable compassion, tant pour les Prêtres que pour les Seculiers qui sont tombez dans cette paresse, & dans cet oubli de leur salut, & qui sont si cruels à eux-mêmes, que de se priver des souverains biens \* qu'ils se peuvent procurer en s'approchant des saints Mystères de l'Autel; j'ai estimé qu'il estoit nécessaire de dire ici quelque chose sur ce sujet, afin de faire voir en même temps combien la fréquente participation en est importante pour le bien de l'Eglise, & pour l'avancement particulier de chaque ame ( & ce qui fait encore plus à nôtre sujet ) pour le continuel accroissement de la gloire de Dieu. Je n'avancerai rien ici de moi-même, tout ce que je

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 813  
dirai sera tiré de la doctrine des saints Peres, dont **CHAP. I.**  
je ne ferai en quelque sorte que rapporter les propres paroles, & les propres sentimens.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Que la force & le progrès de l'ame se trouve dans le saint Sacrement, & que c'est pour cela que le demon en empêche autant qu'il peut la frequente participation.*

**L**E demon étant l'ennemi mortel & déclaré de l'homme, il n'y a point d'adresse, de ruse, & d'artifice qu'il n'emploie pour le perdre, & pour arrêter le progrès spirituel de nos ames. C'est pour cela que le principal effort qu'il fait contre nous, est de nous détourner autant qu'il peut du frequent usage des Sacremens; parce qu'il sçait que ce remede & ce secours manquant à nos ames, c'est comme une necessité qu'elles tombent aussi-tôt dans la secheresse, dans la langueur, & dans une foiblesse si grande, que sans autre tentation ni combat, elles se laissent abattre, & s'abandonnent elles-mêmes à la discretion de cet ennemi qui les fait malheureusement perir.

Cet esprit malin use contre nous en cette rencontre du même artifice & du même stratagème dont Holopherne General de l'armée des Assyriens, le plus cruel ennemi des Juifs, s'est autrefois servi contre ce peuple de Dieu. Lors qu'il eut appris que ceux de Bethulie ne pensoient point à se rendre, il entra dans une colere étrange contre eux, & vint mettre le siege devant leur ville. Aussitôt qu'il l'eut investie, & considéré tous ses de-

814 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel,*  
 hors, il reconnut qu'elle n'avoit de l'eau que par un aqueduc ; & des soldats qui connoissoient le país l'ayant assuré qu'elle n'en pouvoit avoir d'ailleurs, il fit à l'instant couper cet aqueduc, afin de les obliger par la soif à se rendre. L'eau manquant en effet en peu de jours dans toute la ville, les habitans ne pensoient déjà plus qu'à finir le tourment d'une longue soif, en se rendant à la discrétion du cruel Holopherne, si Dieu par un miracle particulier de sa providence, ne les en eût délivrez par l'entremise d'une sainte veuve nommée Judith, que Dieu suscita pour les consoler, & pour relever leur courage. Le demon fait tous les jours la même chose contre les Chrétiens qui sont le peuple de Dieu. Comme il sçait que les divins Sacremens de l'Eglise sont des canaux & des aqueducs, par lesquels toute l'eau de la grace entre dans les ames, & qu'ils sont les divines fontaines du Sauveur, dont Isaïe a dit : *Vous puiserez avec joie des eaux des fontaines du Sauveur*, il applique tous ses efforts & toutes ses industries à nous en éloigner, & à nous empêcher par toutes sortes d'obstacles de puiser de l'eau de ces fontaines. Et parce qu'il sçait que JESUS-CHRIST, qui est la source universelle de toutes graces, est renfermé dans le saint Sacrement de l'Eucharistie, c'est aussi particulièrement contre ce saint Mystere qu'il emploie ses plus grands efforts, c'est de cette divine fontaine qu'il tâche de nous détourner par toutes sortes de ruses & d'artifices.

Maurietis aquas  
 in gaudio de fontibus Salvatoris.  
 Isa. 12. 3.

Cela est tellement vrai, qu'avant l'institution même de ce divin Sacrement, il s'efforça de le détruire par mille stratagèmes, jettant d'abord dans les esprits une infinité de doutes & de repugnances contre ce Mystere, disant qu'il y avoit en cela une

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 815  
 extravagance insupportable. C'est ce qui fit que  
 dès la première fois que JESUS-CHRIST en parla  
 aux Juifs, en leur disant : *Ma Chair est véritablement viande, & mon Sang est véritablement breuvage*, ils se scandaliserent, & se mirent à murmurer contre lui de ce qu'il avoit dit ; & s'en étant fait un sujet de dispute les uns contre les autres, ils disoient : *Comment celui-ci nous peut-il donner sa Chair à manger : Ces paroles sont bien dures, qui peut les écouter ?* La chose alla si avant, que non seulement les Juifs endurcis & incredules, mais ses Disciples même qui l'avoient oüie, en furent scandalisez comme d'une chose en effet bien dure, & même impossible ; & plusieurs d'entr'eux prirent de là occasion de se separer de JESUS-CHRIST ; car c'est pour cela qu'il dit à ceux qui estoient demeurez auprès de lui : *Et vous, ne voulez-vous point aussi me quitter ?* Et pour les confirmer davantage dans la foi de ce divin Mystere, il leur dit : *Qu'ils le verroient monter au Ciel, où il étoit auparavant, & qu'alors ils croiroient qu'il leur avoit dit la verité.*

C'est de cette même racine & de cette cruelle guerre que le demon a toujours faite contre le saint Sacrement, qu'est sorti ce grand nombre d'erreurs & d'heresies qui troublent aujourd'hui l'Eglise sur ce sujet, & tous les doutes dont est mêlée la foi de la plupart des Chrétiens, qui ont encore de la peine à le croire avec toute la soumission qu'ils doivent, après tant de miracles si éclatans, par lesquels il a plû à Dieu d'en confirmer la croïance dans son Eglise. Aussi la plus grande de toutes les miseres qui doivent arriver à la fin du monde par l'Antechrist, sera de faire cesser tout-à-fait l'usage du saint Sacrement, puisque selon qu'il a

## CHAP. I.

*Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus. Joan. 6. 36.*

*Durus est hic sermo, & quis potest eum audire ? Joan. 6. 61.*

*Nunquid & vos vultis abire ? Joan. 6. 68. Joan. 6. in fine.*

## CHAP. I.

*Ita interpretantur  
Patres loc. Dan, 8.  
21, 12,*

déjà été prédit dans les revelations de Daniel : La premiere & la principale chose qu'il doit faire, est d'exterminer entierement de la terre le saint Sacrifice de la Messe. C'est aussi en cela que les Lutheriens , les Calvinistes , & tous les autres qui se sont revoltez contre l'Eglise au sujet de ce Mystere, font bien voir qu'ils sont de vrais Ministres du demon , puisqu'ils ont tant d'horreur pour la Messe & pour la verité de la sainte Eucharistie ; & qu'ils en défendent entierement l'usage , qu'ils le détestent , & l'exterminent avec tant de mépris & de rage de tous les lieux où ils sont les maîtres. On voit clairement que toute leur conduite n'est qu'un effet de l'industrie du demon qui les possède, pour empêcher le fruit & les avantages que les ames & toute l'Eglise peuvent toujours recevoir de l'usage & de la participation de cette divine nourriture , sans laquelle il n'y a point d'ame qui ne se relâche & ne tombe d'elle-même dans une langueur & une secheresse mortelle , & qui ne puisse veritablement dire avec le saint Prophete : *J'ai été frappé comme l'herbe , & mon cœur est devenu sec, parce que j'ai oublié de manger mon pain.*

*Percussus sum ut  
scenum & aruit  
cor meum , quia  
oblitus sum com-  
edere panem meum.  
Psalmus. 101. 5.*

Quelle force & quel courage peuvent avoir des soldats pour combattre des ennemis forts & rusez, ( tels que sont les demons que nous avons à combattre , aussi-bien que le monde & la chair , qui ne sont pas moins à craindre , étant nos ennemis domestiques ; ) si au lieu de prendre de nouvelles forces par une bonne nourriture , ils demeurent une semaine entiere , ou un mois , ou même plusieurs sans en prendre ? Car c'est avec raison que le Prophete a dit : *J'ai oublié de manger mon pain ,* c'est-à-dire , ce vrai pain qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie au monde , ce pain qui est la  
vraie

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 817

vraie nourriture, & le soutien des ames, & dont **JESUS-CHRIST** a dit lui-même : *Ma chair est véritablement viande, & mon Sang est véritablement breuvage.* C'est ce pain dont David a parlé, lorsqu'il a dit dans l'un de ses Pseaumes : *Le pain fortifie & affermit le cœur de l'homme.* D'où vient qu'il l'appelle dans un autre Pseaume : *Le pain des forts & des courageux*, selon l'interpretation de saint Jerôme ; car au lieu que la version ordinaire dit : *L'homme a mangé le pain des Anges*, ce saint Pere traduit *le pain de forts*, parce que c'est lui qui donne aux hommes la force & le courage, ou comme dit saint Chrysostome : *Qui les rend terribles & redoutables au demon, comme des lions rugissans qui ne respirent que feu & flâmes.*

CHAP. II.

Panis cor hominis confirmat. Ps. 103. 17.

Panem Angelorum manducavit homo. Ps. 57.

Chrysost. hom. 45. in Joannem.

C'est pour cela que le même Prophete dit encore : *Vous m'avez préparé une table magnifique pour me fortifier contre tous ceux qui m'affligent & me persecutent.* Il ne dit point, vous m'avez donné un casque & un bouclier, ni d'autres armes pour me défendre, mais il parle seulement de cette divine Table qui donne incomparablement plus de force, & rend ceux qui s'en approchent *dignement*, plus terribles que les armes les plus puissantes. C'est aussi ce qui a fait dire au grand saint Cyprien ces excellentes paroles : *Puisque l'Eucharistie ne se fait que pour servir de défense à ceux qui la reçoivent, nous rassurons de cette divine nourriture ceux que nous voulons mettre à couvert de l'invasion de l'ennemi : Car comment les porterons-nous à répandre leur sang pour la confession du nom de JESUS-CHRIST, si lorsqu'ils sont prêts d'entrer au combat nous leur refusons le Sang de JESUS-CHRIST? ou comment les disposerons-nous à boire le calice de leur passion, si nous ne leur laissons pas boire*

Parasti in conspectu meo mensam, adversus eos qui tribulant me. Ps. 22. 6.

Et cum ad hoc fiat Eucharistia, ut possit accipientibus esse tutela, quos tuto esse contra adversarium volumus, munimento Dominicæ saturitatis armamus. Nam quomodo docemus & provocamus eos, in confessione nominis Christi sanguinem suum fun-

CHAP. I. *auparavant le Calice du Seigneur, en les recevant  
à la Communion?*

*dere, si eis militaturis sanguinem Christi denegamus?*

*Aut quomodo ad martyrii poculum idoneos, si non eos ad bibendum prius in Ecclesia poculum Domini jure communicationis admittimus? S. Cyprian. ep. 53. edit. Pami & Rig.*

*Inter cætera arma quæ contra principem mundi contulit, potissimum est ut Corpus Domini frequenter acciperes.*

*Greg. ep. ad Massil. l. 7. regist. c. 31.*

Le demon sçachant que la frequente participation du Corps de JESUS-CHRIST est, comme dit saint Gregoire, la plus puissante de toutes les armes que nous aïons pour nous défendre contre tous ses efforts, il cherche toutes sortes d'obstacles & de moïens pour en empêcher l'usage. Et comme par la misericorde de Dieu, il ne peut pas maintenant le détruire entierement de l'Eglise parmi les Fidelles, comme il fait parmi les heretiques, il se sert de toutes les ruses & stratagèmes de sa malice, pour empêcher au moins qu'il ne soit frequent, & pour en détourner tous ceux qu'il peut, & autant de fois qu'il le peut.

C'est pourquoi je tiens pour une verité tres-certaine que ce Prince du monde est aussi content, lorsque par quelque adresse & quelque tentation subtile il peut détourner quelqu'un de la Communion, que s'il remportoit une tres-grande victoire; & qu'au contraire il n'y a point de supplice égal à celui qu'il souffre, lorsqu'il voit que malgré tous ses obstacles, les Fidelles ont soin de recevoir souvent ce divin Sacrement du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST; & bien plus encore lorsqu'il voit que des Prêtres le celebrent tous les jours. Pour moi je suis persuadé que toutes les flâmes & tous les tourmens de l'Enfer lui sont plus supportables que la douleur de voir dire une Messe.

Ce n'est donc pas merveille s'il fait tant d'efforts, & s'il use de tant d'inventions & de ruses,

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 819  
pour nous détourner d'une action par laquelle nous  
rendons à Dieu des honneurs & des hommages  
Souverains, & pour laquelle nous recevons en mê-  
me temps de lui des dons & des graces ineffables,  
qui font la joie de nôtre ame, & le desespoir des  
demons.

CHAP. I.

On peut inferer de tout ce discours, que com-  
me c'est le propre du demon & de ses ministres de  
détruire autant qu'ils peuvent l'usage de ce divin  
Sacrement, ou d'empêcher au moins les Fideles de  
s'en approcher souvent, on doit penser au con-  
traire que les vrais Ministres de Dieu, comme les  
Prelats, les Prédicateurs, les Confesseurs, & tous  
ceux qui font profession d'aider & de servir les  
ames, doivent avoir pour leur propre & principal  
emploi, celui de porter continuellement par leurs  
paroles & par leurs exemples tous les Fideles à la  
frequente participation de ce divin Sacrement, par-  
ce que c'est en cela que leur doctrine & leur con-  
duite sera plus conforme à la doctrine des saints  
Peres, & des saints Docteurs de l'Eglise, dont on  
peut voir les témoignages fort doctement & am-  
plément rapportez sur ce sujet par Henriquez qui  
en a tiré en peu de mots cette conclusion : Il est  
du devoir d'un Prédicateur d'exhorter generale-  
ment toutes fortes de personnes à la frequente par-  
ticipation de la sainte Eucharistie, comme ont ac-  
côûtumé de faire les saints Peres.

*Prædicatoris of-  
ficiū est genera-  
liter hortari ad  
frequentiam com-  
munionis, ut in  
more habeant pa-  
tres. Henrig. l. 3,  
de Eucharist.*

Comme ce sujet est tres-important, & qu'il est  
juste pour la consolation des Prêtres & des Fideles  
qui liront ceci, de n'en rien dire qui ne soit fon-  
dé sur la doctrine & l'autorité des Saints, on aura  
soin de rapporter dans ce Traité leurs sentimens,  
& leurs paroles les plus remarquables sur cette  
matiere.

## CHAPITRE II.

Que JESUS-CHRIST invite souvent tout le monde à la frequente participation du saint Sacrement, sans exclusion de personne, & sans aucune restriction.

## §. I.

SI nous examinons la chose en remontant jusqu'à sa source, nous trouverons que le Seigneur qui a institué ce divin Sacrement, est le même qui nous invite si souvent dans les saintes Ecritures, à en faire un tres-frequent usage. Nous voions dans le Cantique des Cantiques, que l'Epouse celeste après avoir déclaré en plusieurs manieres le Mystere de son Incarnation, prépare un festin à tous les justes qui sont en grace, & leur dit : *Mangez mes amis & beuvez, enyvez-vous mes chers amis*. Ce que le venerable & bienheureux Alphonse d'Orosco Religieux de l'Ordre de saint Augustin, applique avec beaucoup de sagesse & de pieté au saint Sacrement de l'Eucharistie dans ses Commentaires sur les Cantiques, où il dit sur cet endroit : Que par ces paroles JESUS-CHRIST nous invite amoureusement & avec tendresse, à nous approcher souvent de cette divine Table ; & qu'en disant : *Mangez mes amis & beuvez*, il fait allusion à ces paroles qu'il prononça en instituant ce Sacrement : *Prenez & mangez tous de cette viande qui est mon propre Corps. Prenez ce Calice de mon propre Sang, & beuvez-en tous*. Et remarquez de plus qu'il convie à ce festin tous ceux qui sont ses amis ; c'est-à-dire, tous les justes

Comedite amici,  
& bibite, & inebriamini charissimi.  
mi. Cant. 5. 1.

Accipite & comedite.

Accipite & bibite  
et ex eo omnes.

qui sont en grace , & qu'il n'en exclud que ceux qui sont ses ennemis ; c'est-à-dire , ceux qui ont perdu sa grace par le peché. Il est vrai qu'il met quelque différence entre ceux qu'il y reçoit, appellant les uns ses amis, & les autres ses tres-chers amis. Ses amis sont ceux qui étant en grace ne laissent pas d'avoir des defauts & des imperfections, mais qui ne les empêchent pas de manger à sa Table, & d'en recevoir le fruit, mais non pas si souvent, ni en si grande abondance, ni avec tant de plenitude. Et ses tres-chers amis sont ceux qui ont une charité & une vertu parfaite, & à qui il dit, *enyez-vous*, rassasiez pleinement vôtre faim ; c'est-à-dire, recevez le fruit de ce Sacrement avec abondance, & avec une plenitude entiere. Car, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, plus il y a de disposition dans celui qui s'approche de ce Sacrement, plus aussi le fruit qu'il en reçoit est abondant.

Il est encore parlé d'un semblable festin que le même Seigneur fait aux hommes, dans le Livre des Proverbes, où il est écrit : *La sagesse s'est bâtie une maison, elle a taillé sept colonnes. Elle a immolé ses victimes, elle a préparé le vin, & elle a disposé sa table, & envoié ses servantes pour appeller à la forteresse & aux murailles de la Ville : Quiconque est simple vienne à moi. Et elle a dit aux insensés : Venez, mangez du pain que je vous donne.* Saint Cyprien, saint Augustin, & le venerable Denys le Chartreux, expliquent ces paroles conformément à nôtre intention, & à nôtre sujet. La sagesse de Dieu, dit ce dernier, c'est-à-dire le Verbe Eternel, en s'incarnant s'est bâti une maison, sçavoir son Eglise, & il a taillé sept colonnes pour la soutenir, qui sont les sept Sacremens. Et c'est parti-

*Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem, immolavit victimas suas, miscuit vinum, & proposuit mensam suam; misit ancillas suas ut vocarent ad arcem: si quis est parvulus, veniat ad me. Et insipientibus locuta est: venite, comedite panem meum, & bibite vinum quod miscui vobis.*

*Prov. 9. à 31. ad 6.*

822 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel,*  
culierement de celui de l'Eucharistie dont il fait mention, comme du principal & du plus excellent de tous, lorsqu'il dit qu'il a préparé un grand & délicieux festin, & disposé une table roïale digne de sa grandeur ( de-là vient qu'il l'appelle la Table ) & qu'il a envoïé ses servantes ; c'est-à-dire, ses Prédicateurs & ses Ministres, marquez par des femmes, parce qu'il ne vouloit pas qu'ils jettassent la crainte & l'épouvante dans les esprits des hommes, mais qu'ils les invitassent avec douceur à s'approcher de sa sainte Table.

Il envoïe donc ses servantes pour appeller à la forteresse & aux murailles de la ville, c'est-à-dire de l'Eglise, qui est la Cité de Dieu, non seulement les grands, les sages, les puissans, & les parfaits, mais aussi les pauvres, les ignorans, les simples & les petits, sans en excepter aucun ; & il veut qu'on les y appelle tous, par ces paroles carressantes & pleines de tendresse : *Venez, mangez mon pain, & beuvez le vin que je vous ai préparé.*

Il y a un grand sens renfermé dans cette parole : *Mon Pain*, c'est-à-dire, ce Pain celeste & tout divin, qui renferme en soi tout ce qu'il y a de riche & de précieux, & tout ce qu'on peut imaginer de plus doux, de plus exquis, de plus délicieux, & de plus agreable au goût ; enfin un pain qui merite d'être appellé mon pain, qui est digne de ma grandeur, de ma magnificence, & qui fait lui seul une table si riche, si abondante, & si remplie de toutes sortes de delices, qu'on ne peut pas en desirer une plus précieuse & plus relevée, pour la grandeur de Dieu même. Enfin c'est ce pain & ce vin dont il a été dit par le Prophete Zacharie, qu'il contient toute la bonté, la beauté & la richesse de Dieu : *Car, qu'est-ce que le Seigneur a de*

Quid est bonum  
ejus, & quid pul-  
chrum ejus, nisi  
frumentum electo-  
rum, & vinum  
germinans virgi-  
nes: *Zach. 9. 27.*

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 823  
*bon & d'excellent, sinon le froment des Elus, & le* CHAP. II.  
*vin qui fait les vierges ?*

Si nous jettons les yeux sur la Manne qui figureroit expressément cet auguste Sacrement de l'Eucharistie, nous trouverons que quand Dieu fit à son peuple cette faveur extraordinaire de lui envoyer du Ciel cette viande si délicate, qui renfermoit en soi tout ce qu'on pouvoit desirer de plus doux & de plus agreable au goût, il leur dit : *Je vous fais faire provision du pain du Ciel : Que le peuple en aille amasser ce qui lui en faut pour chaque jour.* Il leur ordonna d'amasser chaque jour de la semaine de cette Manne autant qu'il leur en falloit pour leur nourriture, excepté le Samedi qui étoit un jour de repos & de réjoüissance, auquel il n'en tomboit point ; de sorte que celui qui n'avoit pas soin d'en amasser la veille pour le lendemain, étoit obligé de passer ce jour-là sans manger. Il en est de même de cette divine Manne de l'Eucharistie. Ceux qui n'ont pas soin de la recevoir, & de s'en rassasier durant la semaine de cette vie, & qui ne profitent point de l'abondance avec laquelle Dieu la donne, ni de l'amour avec lequel il les invite d'en faire provision pour le Samedi, qui est le jour du repos & de la joie du Ciel, en seront privez & jeûneront durant tout ce grand jour de l'éternité ; parce qu'alors ce n'est plus le temps d'amasser, mais de jouir de ce que l'on a amassé & mérité durant la semaine de cette vie.

*Ecce ego pluam vobis panem de celo, egredietur populus, & colligat, quæ sufficiunt per singulos dies, Exod. 16. 4.*

§. II.

**L**Aissons maintenant la figure, & venons aux paroles claires & distinctes que le Seigneur en a dites lui-même par sa propre bouche. Dans

**C H A P. II.** l'Evangile écrit par saint Matthieu, il prépare un festin solennel, auquel il invite les hommes, en leur disant : *Venez à moi vous tous qui êtes fatiguez, & qui êtes chargez, & je vous soulagerai.* Je vous donnerai d'une viande qui sera vôtre soutien, vôtre repos, & vôtre joie. O parole la plus douce qu'un pecheur pouvoit entendre, par laquelle le Seigneur daigne inviter le pauvre & l'indigent à sa table ! Qui peut concevoir cette bonté qui nous invite tous à elle sans exception, avec des paroles si pleines d'amour & de tendresse ? C'est avec beaucoup de raison que l'Auteur du Livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST, dit au sujet de ces mêmes

Venite ad me omnes qui laboratis, & onerati estis, & ego reficiam vos.  
*Matth. II. 28.*

*De Imit. Christi*  
*l. 4. c. 1.*

paroles : Ces paroles sont à vous, ô JESUS ! puisque c'est vous qui les avez proferées. Je les reçois avec joie de vôtre bouche, afin qu'elles se gravent plus profondement dans mon cœur. Je me sens touché par des paroles si pleines de bonté, de tendresse & de charité : O parole la plus douce, & la plus aimable qu'un pecheur pouvoit entendre, par laquelle vous ne dédaignez pas, vous, ô mon Seigneur & mon Dieu, d'inviter le pauvre & l'indigent à la participation de vôtre tres-saint Corps. Qui peut concevoir cette bonté qui nous invite à elle avec tant d'amour ? Qui croiroit cela, Seigneur, si vous ne l'assuriez vous-même ? Et qui oseroit s'approcher de vous, si vous-même ne le commandiez ? Les Anges & les Archanges vous reverent ; les Saints & les Juges tremblent devant vous, & vous nous dites : *Venez tous à moi.*

Il est certain que cette maniere si douce & si amoureuse dont JESUS-CHRIST nous invite à la participation de ce divin Mystere, nous ôte la crainte & le découragement ; & si nous y prenons bien garde, toutes les fois qu'il en parle, il semble

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 825  
que toutes ses paroles ne tendent qu'à nous inspirer un tres-ardent desir de le recevoir. Car, qu'est-ce autre chose de parler d'une maniere si avantageuse des fruits & des avantages qu'en reçoivent ceux qui s'en approchent souvent, & des dommages que se font à eux-mêmes ceux qui s'en éloignent : de dire que c'est le pain vivant qui est descendu du Ciel, & qui donne la vie au monde : que c'est la vraie nourriture, & le soutien des ames : que celui qui en mange vivra éternellement, que Dieu est en lui, & qu'il est en Dieu : que c'est Dieu même qui vit & qui agit en lui, & plusieurs autres semblables choses qui conspirent toutes à inviter fortement les hommes à ce qui leur apporte de si grands, & de si prodigieux avantages. Enfin, n'est-ce pas inviter puissamment les hommes à recevoir ce divin Sacrement, que de leur declarer que la necessité qu'ils en ont, est si grande, que sans lui ils ne peuvent avoir la vie : *En verité, en verité, je vous le dis : si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Tout cela étant bien considéré, n'est autre chose qu'inviter tres-efficacement tous les hommes au frequent usage du S. Sacrement.

CHAP. II.

Amen, amen, dico vobis, nisi manducaveritis carnem filii hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. *Joan. 6. 54.*

### §. III.

SI outre cela nous considerons encore les paraboles & les figures sous lesquelles le même Seigneur a souvent parlé de cet adorable Mystere, nous trouverons dans un endroit qu'il dit : Qu'un homme riche fit un jour un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes, & qu'à l'heure du souper aiant envoié son serviteur jusqu'à deux fois,

## CHAP. II.

Amen, dico vobis nemo virorum illorum qui vocati sunt gustabit cœnam meam.  
Luc. 14. 24.

pour dire aux Conviez de venir, tous comme de concert s'en excuserent. Ce qui le mit dans une si grande colere, qu'il prononça alors contre tous ceux qui avoient refusé de venir, cette terrible sentence : *Je vous assure que nul de ceux que j'avois conviez ne goûtera jamais de mon souper.* Ce châtiement si terrible est une grande preuve que Dieu est tres-sensible au refus que nous faisons d'assister à ce festin sacré, auquel il nous invite en tant de manieres, ainsi que nous le ferons voir dans la suite.

C'est ce que le Seigneur avoit déjà prédit par la bouche d'Isaïe, & même confirmé par serment : *Le Seigneur a juré par sa droite & par son bras fort : Je ne donnerai plus votre bled à vos ennemis pour s'en nourrir, & les étrangers ne boiront plus le vin que vous avez fait venir avec tant de peine ; mais ceux qui ont recueilli votre bled le mangeront & loueront le Seigneur ; & ceux qui ont fait votre vin le boiront dans mon Temple saint.* Ces paroles sont tres-remarquables & tres-effrayantes ; ce serment solennel que Dieu fait de ne plus jamais donner son pain & son vin aux ingrats, qui ne sçavent pas le recevoir avec respect, & avec reverence lorsqu'il les invite, en promettant au contraire à ceux qui s'en feront rassasiez avec soin, & qui en auront été reconnoissans, qu'ils le mangeront éternellement dans le Ciel, est précisément cette même sentence qu'il a prononcée depuis dans l'Evangile contre les conviez qui s'étoient excusés : *En verité je vous le dis : nul de ceux que j'avois conviez ne goûtera jamais de mon souper.*

Juravit Dominus in dextera sua, & in brachio fortitudinis suæ, si dedero triticum tuum ultra cibum inimicis tuis, & si hiberint filii alieni vinum tuum in quo laborasti: quia qui congregant illud, comedent, & laudabunt Dominum, & qui comportant illud, bibent in atriis sanctis meis.  
Isa. 62. 8.

*Ubi supra.*

Le même Seigneur s'en explique encore par la parabole d'un Roi, qui voulant faire les nôces de son fils, envoïa plusieurs fois de tous côtez ses

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 827  
 serviteurs pour appeller aux nôces ceux qu'il y  
 avoit conviez , avec ordre de leur dire de sa part  
 d'une maniere tres-douce , & pleine d'amitié : *J'ai  
 préparé mon dîner , j'ai fait tuer mes bœufs , & tout  
 ce que j'avois fait engraisser ; tout est prêt , venez vous-  
 en aux nôces.* Mais les conviez ne s'en étant point  
 mis en peine, le Roi en fût émû de colere , & châ-  
 tia d'un tres-rigoureux supplice tous ceux qui n'y  
 étoient point venus.

Remarquez touchant l'un & l'autre festin, qu'il  
 est dit : Qu'au lieu des conviez qui s'en étoient  
 rendus indignes , le Seigneur envoya ses serviteurs  
 dans les places & dans les ruës de la ville , avec  
 ordre d'amener en sa maison les pauvres , les estro-  
 piez , les aveugles , & les boiteux , & tous ceux  
 qu'ils trouveroient bons ou mauvais , & de les for-  
 cer même d'y entrer. Pour nous apprendre que la  
 bonté de nôtre Redempteur s'étend sur tous les  
 hommes , qu'elle les appelle tous , qu'elle les con-  
 vie , & les reçoit tous à ce festin , sans en exclure  
 aucun, quelque pauvre & miserable qu'il soit. C'est  
 une verité que nôtre Sauveur a souvent pratiquée  
 lui-même , puisqu'il conversoit d'ordinaire fami-  
 lierement avec des Publicains , & des personnes  
 de mauvaise vie. D'où vient que les Pharisiens qui  
 se piquoient d'une grande pieté & d'un grand zele  
 pour la gloire de Dieu , lui en faisant reproche,  
 parce qu'il leur sembloit que c'étoit une chose in-  
 digne de la sainteté & de la gravité de sa personne,  
 il leur dit : *Ce ne sont pas les sains , mais les mala-  
 des qui ont besoin de medecine. C'est pourquoi apprenez  
 ce que veut dire cette parole : J'aime mieux la mise-  
 ricorde que le sacrifice ;* & il les renvoia ainsi avec  
 cette sentence si pleine de consolation pour les pe-  
 cheurs : *Car ce sont les pecheurs , & non pas les Justes  
 que je suis venu appeller.*

CHAP. II.

Ecce prandium  
 meum paravi, tau-  
 ri mei, & altitia  
 occisa sunt, &  
 omnia parata: ve-  
 nite ad nuptias.  
 Matth. 22. 4.

Non est opus va-  
 lenribus medicus,  
 sed malè habenti-  
 bus, euntes autem  
 discite quid est;  
 misericordiam vo-  
 lo, & non sacrifici-  
 um.

Non enim veni  
 vocare justos, sed  
 peccatores.

Matth. 9. 12. 13.

Mais il faut bien prendre garde que JESUS-CHRIST n'appelle, ne convie, & ne reçoit à sa Table que les pecheurs convertis, & véritablement repentans de leurs pechez. Car sans cela cette divine viande qu'on y mange, seroit pour eux un poison & un venin mortel.

## §. IV.

**A**ussi voïons-nous qu'encore que le Seigneur ait fait appeller pour ses conviez tous les pauvres, les malades, les boiteux, les estropiez qui se trouvoient dans les ruës & dans les carrefours, avec ordre de les amener à son festin, & de les forcer même d'y entrer; néanmoins en aiant apperçû un dans la salle qui étoit mal vêtu, & qui n'avoit point sa robe de nôces, il commanda à ses gens de lui lier les pieds & les mains, & de le jeter dans les tenebres exterieures. Par cette robe de nôces, il faut entendre *la Charité, dont le propre est de couvrir plusieurs pechez*. Quelque pauvre & méprisable que soit un homme, il peut aiant cette robe se presenter avec confiance, & entrer dans le festin; mais sans elle on s'expose à un tres-dur & tres-severe châtement.

Pour bien entendre ces deux Paraboles, on doit supposer qu'il y avoit dans la maison de cet homme riche, ou de ce Roi, une garde-robe où l'on gardoit un grand nombre d'habits qui se donnoient dans les festins solennels à tous les conviez, afin qu'ils y assistassent d'une maniere bien-seante & convenable. Car sans cela il semble que ç'auroit été une severité trop injuste, après avoir invité & comme forcé de pauvres gens mal vêtus, d'entrer dans la sale du festin, & de se mettre à table, de

*Charitas operit multitudinem peccatorum.*

*Mat. Petri 4. 8.*

vouloir qu'ils eussent tous une robe de nôces. En effet ces pauvres gens tout estropiez, mal-propres, déchirez, & qui ne vivoient que d'aumônes, auroient-ils pû avoir une robe de nôces, si le Seigneur lui-même, qui les avoit conviez, n'avoit pas eu le soin de leur en fournir. Si donc on en offroit gratuitement à tous les conviez, celui qui s'étoit mis à table sans avoir la sienne fit une tres-grande faute, & ce fut avec beaucoup de justice qu'il en reçut un si severe châtiment. Ainsi on peut entendre à la lettre que J E S U S-CH R I S T qui convie à la divine table de son Sacrement tous les pauvres & les infirmes qui sont dans le monde, a dans sa maison, qui est l'Eglise, une grande provision de vêtemens, qui est le Sacrement de Penitence, où l'on donne gratuitement la robe nuptiale de la charité qui couvre toutes les maladies & les plaïes des pecheurs, en sorte que tous ceux qui en sont revêtus, peuvent entrer avec confiance & s'asseoir à table sans aucun sujet de crainte ou de découragement.

Voila ce que j'ai trouvé sur ce sujet dans le saint Evangile. Tout ce que je lis dans ce saint Livre, & dans tous les autres endroits de la sainte Ecriture, ne me presente que des paroles qui invitent, qui exhortent, & qui encouragent les pauvres & les foibles à s'approcher de cette divine nourriture de l'Eucharistie, qui est le pain qui les doit rendre forts & courageux; & je n'y en remarque aucune qui rejette, ni directement ni indirectement qui que ce soit de cette divine table, sinon ceux qui n'ont pas cette robe nuptiale de la charité dont nous parlons. Voïons maintenant quels sont les sentimens des saints Peres sur ce sujet.

## CHAPITRE III.

*Que c'étoit une coûtume établie par les Apôtres parmi les fidelles, de communier tous les jours, & que cette coûtume a été continuée durant quelques années après eux dans l'Eglise.*

**L**Es saints Apôtres qui ont eu le bonheur de puiser leur doctrine dans sa divine source, & de la recevoir de la propre bouche de JESUS-CHRIST, ont aussi été les premiers qu'il a établis en sa place pour instruire les Fidelles, & pour ordonner tout ce qui étoit nécessaire pour le gouvernement de son Eglise. Et afin qu'ils pussent exercer un si haut Ministère avec une certitude infailible, il leur envoia du Ciel le saint Esprit, qui les remplit d'une lumiere de sagesse & de grace qui les éclairoit de telle sorte, qu'ils ne pouvoient faire de faute dans la conduite & l'administration de ce nouveau Roïaume de JESUS-CHRIST. Voïons donc ce que ces grands Saints, & ces premiers Docteurs de l'Eglise ont encore enseigné sur ce sujet, comment & en quel sens ils ont entendu les paroles de ce divin Maître, & quelle regle ils ont établie de leur temps pour la Communion du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST.

L'Evangeliste saint Luc en achevant de rapporter la descente du saint Esprit sur les Apôtres & les Disciples, & la maniere dont le nombre des Fidelles se multiplioit chaque jour, commence à nous découvrir la conduite qu'ils gardoient en-

tr'eux, & il dit : *Qu'ils perseveroient dans la doctri-*

ne des Apôtres, dans la Communion de la fraction du pain & dans les prieres, & que c'étoit-là toute leur occupation. Tous les Saints, & les Interpretes de l'Ecriture, entendent par cette Communion & cette fraction de pain, la Communion du tres-saint Sacrement de l'Eucharistie. Ainsi il est constant par ce passage, aussi-bien que par plusieurs autres de l'Ecriture, & de la Tradition Ecclesiastique, que du temps des Apôtres c'étoit une coutume tres-bien établie parmi les Fidelles, de communier tous chaque jour à la Messe. Cela se voit expressément ordonné dans les Canons des Apôtres, & dans la Liturgie, ou la Messe que l'on tient avoir été composée par saint Jacques.

Et cette coutume si sainte, si pieuse & si conforme à la doctrine, a duré encore quelques années dans l'Eglise après la mort des saints Apôtres. Nous en avons un témoignage dans les Constitutions Apostoliques de saint Clement Pape, qui avoit été Disciple de saint Pierre. Et saint Denis Disciple de saint Paul, assure qu'après la lecture de l'Evangile, & de l'Ecriture sainte, on faisoit sortir de l'Eglise tous ceux qui n'étoient point préparez pour recevoir l'Eucharistie; & qu'ensuite le Prêtre aiant donné la divine Communion à tout le monde, achevoit la celebration des saints Mysteres par des actions de graces. S. Anaclét cinquième Pape, après S. Pierre, qui a gouverné l'Eglise jusqu'en l'année 112. ordonne que cette sainte coutume soit soigneusement gardée dans toute l'Eglise, comme aiant été établie par les saints Apôtres, & si inviolablement observée jusqu'alors, que l'on ne recevoit point à l'Eglise ceux qui n'y étoient point disposez. La consecration étant faite, dit-il, tous doivent communier, s'ils ne veulent pas être

severantes in doctrina Apostolorum, & orationibus, & communicatione fractionis panis. *Autor.* 2. 42.

*Clement. l. 8. de Const. Apost. c. 18.*

Post Evangelium & sacramentum litterarum lectionem qui ad sumendam Eucharistiam parati non erant foras mittebantur, arque omnibus tradita communionem divina, sacerdos gratias referens sinem ministeriis imponit.

*Dion. de Eccl. 5. 3.*

A perfecta consecratione omnes communicent qui noluerint Ecclesiasticis carere liminibus, sic enim Apostoli statuerunt & S. Romana tenet Ecclesia. *Ita*

## CHAP. III.

*Canone peracta, de Const. dist. 2. Hier. in apol. cont. Solin. & ep. ad Lucian.*

*Aug. l. 2. de serm. Domini in monte cap. 25. & serm. 28. de verbis Domini, & ep. 121.*

mis hors de l'Eglise; car les Apôtres l'ont ainsi ordonné, & c'est la conduite que tient encore la sainte Eglise Romaine. Et saint Jérôme dit que cette même coutume, de donner chaque jour la Communion à tous Fidèles, se gardoit encore de son temps dans les Eglises de Rome & d'Espagne. Saint Augustin en rend aussi témoignage en divers endroits de ses Ouvrages.

Enfin c'est une chose tres-claire & tres-certaine que les saints Apôtres ont établi cette regle & cette coutume dans l'Eglise, & que durant tout le temps qu'ils l'ont gouvernée, & même quelques années après leur mort, elle a toujours été indispensablement observée par les Fidèles qui ne manquoient point de communier chaque jour tous ensemble à la Messe. Mais cette ferveur s'étant peu à peu relâchée parmi les Chrétiens, cette sainte pratique s'est perdue insensiblement dans la plupart des Eglises. Elle s'est néanmoins conservée fort long-temps dans quelques-unes, & elle s'observe encore aujourd'hui en Ethiopie dans toutes les Eglises de l'Empire du Prête-Jean, comme l'assurent plusieurs histoires tres-authentiques, & des personnes dignes de foi qui l'ont vû. Au moins est-il certain que l'Eglise ne l'a jamais défendue, comme il paroît par ce Decret, où il est dit: Que celui qui a la dispensation des saints Mysteres, n'empêche pas les riches de la terre de manger à la table du Seigneur.

*Non prohibeat dispensator manducate pingues terræ in cœna Domini. In Can. non prohibeat de consec. dist. 2.*



CHAPITRE IV.

*Que tous les Saints conseillent la fréquente Communion aux fidelles, sans les assujettir à aucune observation, ni limitation de temps, ni de jours.*

§. I.

VOÏONS maintenant quels ont été sur ce sujet de la fréquente Communion, les sentimens des autres saints Peres qui ont suivi de plus près ceux du premier siècle.

Saint Basile dit que c'étoit la coûtume parmi les fidelles de son Diocèse, de communier tous ensemble quatre fois chaque semaine; sçavoir le Lundi, le Mercredi, le Samedi & le Dimanche, & lorsqu'on celebroit la fête de quelque Saint.

*Basil. Ep. ad Probum.*

Saint Epiphane nous apprend que dans son Eglise il y avoit obligation de precepte de communier trois jours la semaine, & qu'il étoit libre de communier aussi les autres jours, comme le faisoient plusieurs.

*Epiph. in Compens. dno doctrinæ.*

Saint Ignace, Disciple de l'Apôtre saint Jean, exhorte tous les fidelles de son Eglise à recevoir souvent la sainte Eucharistie, sans leur limiter pour cela aucun temps: Aïez soin, leur dit-il, de vous assembler plus souvent, parce qu'en le faisant on surmonte toutes les puissances de sathan qui convertit toutes ses actions en des flèches de feu pour le peché. Saint Cyprien Evêque & Martyr, & presque contemporain des Apôtres, expliquant ces paroles: *Donnez-nous aujourd'hui nôtre pain de chaque jour*, les rapporte au saint Sacrement de l'Autel,

*Datæ operam, ut frequentius congregamini ad Eucharistiam: quando enim hoc agitur, expelluntur potestates sathanæ, qui actus suos convertit in sagittas ignitas ad peccatum. Ignat. in Epist. ad Ephes.*

## CHAP. IV.

Panem nostrum, id est, Christum dari nobis quotidie petimus, ut qui in Christo manemus & vivimus, à sanctificatione & corpore ejus non recedamus, neque in Christo manemus, & Eucharistiam quotidie ad cibum salutis accipimus intercedenti aliquo graviori delicto, dum abstinentes & non communicantes à cœlesti pane prohibemur, à Christi corpore separamur. Timendum enim est & orandum ne dum quis separatur à Christi corpore, procul remaneat à salute. *Cypr. serm. 6. de orat. Domini.*

& dit ces paroles entre plusieurs autres qui sont tres-remarquables : Nous demandons qu'on nous donne tous les jours nôtre pain ; c'est-à-dire **JESUS-CHRIST**, de peur que nous, qui sommes incorporez en **JESUS-CHRIST**, & qui recevons tous les jours l'Eucharistie comme un aliment nécessaire, ne soions separés du Corps de **JESUS-CHRIST** par quelque peché considerable qui nous empêche de participer à ce Pain celeste ; car il est à craindre, qu'étant separé du Corps de **JESUS-CHRIST**, on ne soit aussi fort éloigné du salut & de la vie. Il recommande encore avec beaucoup de force dans un autre endroit, l'usage frequent & ordinaire de la Communion.

Conscientiâ examinâtâ semper accede ad sacrum Christi corpus: nō expectes festos dies. *Athanas. sup. 1. Cor. 11.*

Saint Athanasé sur ces paroles de l'Apôtre dit : Qu'une personne qui aiant bien examiné sa conscience, ne la trouve chargée d'aucun peché, doit toujours s'approcher du Sacrement du Corps de **JESUS-CHRIST**, sans attendre pour cela les jours de fête.

Panem nostrum quotidianum, & ille panis vitæ æternæ qui animæ nostræ substantiam fulsit, panis quotidianus est. Accipe ergo quotidie quod quotidie tibi prout : Sic vive, ut quotidie merearis accipere. Qui non meretur quotidie accipere, non merebitur post annū.

Le grand saint Ambroise expliquant aussi cette parole de l'Oraison Dominicale, *Nôtre pain de chaque jour*, & la rapportant au Sacrement de la sainte Eucharistie, en parle en cette maniere : Ce pain de vie éternelle, qui fortifie & soutient la substance de nôtre ame, est le pain de chaque jour. Prenez-le donc tous les jours, afin d'en retirer le fruit tous les jours : vivez de sorte que vous meritez de le recevoir tous les jours. Celui qui ne merite pas de le recevoir tous les jours, ne sera pas plus digne de le recevoir une fois l'année. Si vous le recevez tous les jours, le jour present est

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers. TR. VII. 835*  
pour vous tous les jours. On reçoit donc utilement tous les jours ce que le Seigneur nous enseigne à demander tous les jours.

**CHAP. IV.**  
Quotidie si accipis, quotidie tibi hodie est: quotidie ergo utiliter

*sumitur, quod docet Dominus quotidie petere. Ambr. l. 5. de Sacram. Cap. 4. Et refert. in Can. Non iste. de Const. dist. 3.*

Et parce qu'il y avoit des personnes qui croïoient se pouvoir dispenser de s'approcher souvent des saints Mysteres, disant qu'ils étoient des pecheurs & des indignes, le même Saint, comme prévenant cette excuse dit: Si toutes les fois qu'on dispense le Sang de JESUS-CHRIST, cette dispensation se fait pour la remission des pechez, je dois avec raison le recevoir toujours; parce que je peche toujours: & comme je suis toujours infirme, je dois aussi toujours prendre ce divin remede. Ce qui se doit entendre des pechez veniels & ordinaires; on peut l'entendre aussi des pechez mortels dont on a une veritable contrition, & pourveu qu'on en fasse une veritable penitence; car les Saints permettent, sous cette condition, qu'on ait recours au saint Sacrement, comme au remede souverain qui doit guerir toutes nos infirmités.

*Si quotiescumque effunditur sanguis Christi, in remissionem peccatorum effunditur, debeo merito semper accipere, quia semper pecco; & quia semper infirmus sum, debeo semper accipere medicinam.*

*Ambros. l. 4. de Sacram. c. 6. Et refertur. c. Si quotiescumque. De Const. dist. 2.*

Ainsi nous apprenons de saint Hilaire: Que si les pechez qu'un homme a commis ne sont pas si grands qu'ils meritent qu'on le prive de la communion des fidelles, il ne doit point s'abstenir de prendre chaque jour cette medecine du Corps & du Sang de nôtre Seigneur. S'il cesse de pecher, qu'il ne cesse point de communier. Saint Augustin dit la même chose, & dans les mêmes termes dans une de ses Epîtres. Il est vrai que dans un autre endroit il dit: Qu'il n'approuve ni ne rejette la coûtume de communier tous les jours; mais cela se doit entendre de la coûtume generale, laquelle

*si non sunt tanta peccata, ut excommunicetur quis, non se debet à quotidiana medicina corporis & sanguinis Domini separare: qui peccate quieverit, communicare non desinat. Hilar. in c. Si non sunt tanta. De consec. dist. 2. Aug. ep. 118. ad Joann. c. 3.*

*Quotidie Eucharistia communionem accipere,*

CHAP. IV.

nec laudo, nec vitupero. Aug. ep. 118. lib. de Eccl. dog.

s'étant déjà beaucoup relâchée & corrompue, pouvoit avoir plusieurs inconveniens ; mais si l'on parle en particulier des personnes qui menent une vie louïable & vertueuse, il n'y a point de doute qu'il ne l'approuve, même avec éloge à leur égard, comme il la louïe & l'approuve en effet en d'autres endroits ; d'où vient qu'en parlant du pain de chaque jour, que nous demandons à Dieu dans l'Oraison Dominicale, il l'explique de la communion du Corps de JESUS-CHRIST en cette manière : Qu'est-ce donc à dire, donnez-nous aujourd'hui le pain dont nous avons besoin chaque jour, si non, faites que nous vivions de telle sorte que nous méritions de le recevoir tous les jours.

Isse panis quotidianus est, accipe quotidie, id est, sic vive, ut quotidie merearis accipere. Aug. serm. 28. de verb. Dom. hom. 42. c. 4.

C'est en ce sens que saint Thomas explique cette parole de saint Augustin : Je ne louïe ni ne blâme la communion de chaque jour ; il dit que cela se doit entendre en general, parce qu'il y en peut avoir plusieurs qui n'ont pas pour cela la disposition necessaire ; mais qu'il l'approuve, la louïe, & la conseille à tous ceux qui ont cette disposition. Et tous les saints Peres generalement entendent par le pain de chaque jour, que nous demandons à Dieu, le très-saint Sacrement de l'Autel, & la communion journaliere. C'est ainsi que l'expliquent saint Augustin, Tertulien, saint Jérôme, saint Athanase, saint Ambroïse, saint Cyprien, saint Hilaire, & plusieurs autres Docteurs de l'Eglise ; ce qui confirme beaucoup la doctrine de la frequente Communion ; puisque les Saints veulent que nous la regardions comme notre pain de chaque jour, & qu'ils assurent que c'est pour cela que JESUS-CHRIST l'a instituée & laissée aux Fideles.

Aug. serm. 28. de verb. Dom. ep. ad Probam, l. 4. contra duas ep. Pelag. c. 9. Tert. l. de orat. Hier. sup. Matth. 6. Ath. l. de Incarnat. Amb. l. 5. de Sacram. c. 4. Cyprian. serm. 6. de orat. Dom. serm. de cana Dom. Hilar. in Matth.

Saint Cyrille d'Alexandrie nous exhortant à la

frequente participation du Corps & du Sang de  
 JESUS-CHRIST, remarque que ceux qui com-  
 munient moins souvent, n'approchent pas pour ce-  
 la de la sainte table avec plus de reverence & de  
 disposition ; & qu'au contraire il arrive d'ordinaire  
 que ceux qui communient rarement sont moins  
 disposez que les autres à s'approcher dignement  
 » du saint Autel. Voici ses propres paroles : Pre-  
 » nous garde que le demon pour nous tendre un pie-  
 » ge , ne nous inspire quelque dangereux scrupule  
 » en nous faisant dire : Je sçai que celui qui mange  
 » le pain & boit le calice du Sang du Seigneur en  
 » étant indigne , mange & boit sa condamnation.  
 » C'est pourquoi je m'éprouve moi-même , & me  
 » trouvant indigne de m'en approcher , je m'en ab-  
 » stiens. Mais quand fera-ce que vous qui parlez  
 » ainsi , en ferez digne ? Si aujourd'hui vous en êtes  
 » indigne à cause de vos pechez , & que d'ailleurs  
 » vous en commettiez tous les jours ; ( car *qui est-ce* ,  
 » dit le Prophete, *qui connoît le nombre de ses fautes ?* )  
 » il est sans doute que vous ferez privé durant toute  
 » vôtre vie de cette grace qui donne la vie & la sain-  
 » teté. Remplissez donc vôtre esprit, je vous en con-  
 » jure , de saintes pensées. Aiez soin de vivre tou-  
 » jours dans la pieté , & participez à l'Eucharistie,  
 » laquelle certainement nous preserve non seulement  
 » de la mort , mais aussi de toutes sortes de mala-  
 » dies. Car JESUS-CHRIST demeurant en nous,  
 » appaise cette domination imperieuse de la concu-  
 » piscence qui est dans nos corps , fortifie nôtre pie-  
 » té , éteint les passions de nôtre ame , guerit nos  
 » maux , referme nos blessures ; & enfin comme un  
 » bon Pasteur , il nous releve de toutes nos chutes.  
 » stus , sevientem membrorum nostrorum legem, pietatem corroborat, perturbaciones ani-  
 » mi extinguit, ægrotos curat, collisos redintegrat, & sicut pastor bonus ab omni nos  
 » erigit çaiu. *Cyrl. l. 3. in Joan. c. 37. & l. 4. c. 17.*

Caveamus ne lo-  
 co laquei damno-  
 sam religionem  
 diabolus præten-  
 dat. Rectè inquit  
 dicis: scriptum ta-  
 men esse nõ igno-  
 ramus iudicium si-  
 bi comedere atque  
 bibere illum qui  
 de pane comedit  
 & de calice bibit  
 indignè. Ego igitur  
 probò meipsum,  
 & indignum  
 invenio, & abstin-  
 neo: quando igitur  
 quicumque tu es  
 qui ista dicis, di-  
 gnus eris? Nam  
 si peccando indig-  
 nus es, & peccare  
 non desinis ( delicta  
 enim quis intelli-  
 git ) expers  
 omnino eris vivi-  
 ficæ hujus sanctifi-  
 cationis. Quare  
 pius quæso cogita-  
 tiones suscipias,  
 studiosè, sanctèque  
 vivas, & benedi-  
 ctionem partici-  
 pes, quæ ( mihi  
 crede ) non mor-  
 tem solum, verum  
 etiam morbos om-  
 nes depellit: sedat  
 enim, cum in no-  
 bis manet Chri-

*Suite des autoritez des saints Peres.*

**L'**Incomparable saint Chrysoſtome avec ſon élo-  
quence toute divine, parle ſouvent & en dif-  
ferens endroits ſur ce ſujet, d'une maniere tres-  
forte & tres-relevée; & tout ce qu'il en dit ſe peut  
réduire à deux points principaux qui ſont tres-  
remarquables. Le premier eſt, qu'il ne faut pas  
ſ'imaginer qu'on rende plus d'honneur au ſaint Sa-  
crement en y participant moins ſouvent; & qu'au  
contraire c'eſt cela même qu'on doit blâmer, parce  
que vous vous imaginez en être digne, non par la  
pureté de vôtre ame, mais par l'intervalle du temps  
que vous demeurez ſans en approcher. Vous croïez  
lui rendre beaucoup d'honneur en vous en appro-  
chant rarement; & vous ne ſçavez pas que d'y  
participer indignement, quand même cela ne vous  
arriveroit qu'une ſeule fois, c'eſt un peché qui me-  
rite un tres-grand ſupplice; au lieu que ſi en étant  
digne vous vous en approchiez ſouvent, vous y  
trouveriez vôtre ſalut. Ce n'eſt pas une temerité  
de participer ſouvent à la table du Seigneur, mais  
bien d'y participer en étant indigne, quand mê-  
me cela n'arriveroit qu'une ſeule fois en toute la  
vie. Mais miſerables que nous ſommes, nous ne  
prenons pas garde que ceux qui ont crucifié JESUS-  
CHRIST, ne l'ont crucifié qu'une ſeule fois, &  
que néanmoins leur crime n'a pas été moins grand  
pour ne l'avoir commis qu'une fois; & Judas pour  
ne l'avoir trahi qu'une ſeule fois, n'en a pas pour  
cela évité la peine. Pourquoi donc meſurons-nous  
par le temps nôtre préparation pour communier?

Hoc eſt quod  
univerſa petur-  
bat, quia non mū-  
ditia animi, ſed  
intervallo tempo-  
ris longioris me-  
ritum putas, ſum-  
mamque arbitra-  
ris reverentiam, ſi  
non ſepè caeleſtem  
illam adeas men-  
ſam, ignoras quo-  
niam indignè ac-  
cedere, etiam ſi  
ſemel tantum fiat,  
ſupplicio tradet;  
dignè vero, etiam  
ſi ſepè accedas ſa-  
lutem inde con-  
quires? Non eſt  
audaciæ ſepè acce-  
dere ad divinam  
menſam, ſed indi-  
gnè accedere: nec  
intelligimus miſe-  
ri, quod hi qui  
Chriſtum cruci-  
xerunt, ſemel tan-  
tum id fecerunt, &

C'est la pureté de la conscience qui doit régler le temps auquel nous le devons faire.

## CHAP. IV.

qui Christum prodidit, semel tantum prodidit: quid

igitur hanc rem temporis intervallo metiris? Tempestivum accedendi tempus munditia conscientie facit. *Chrysof. hom. 5. sup. 1. ad Timot.*

L'autre point est celui que nous avons déjà touché en rapportant les paroles de saint Cyrille d'Alexandrie, qui enseigne avec saint Augustin & saint Ambroise, que l'intervalle du temps que nous demeurons sans nous approcher du saint Sacrement, ne nous rend pas plus dignes ni mieux disposez pour le recevoir; & qu'au contraire la meilleure disposition pour y participer dignement, est de s'en approcher souvent, & qu'ainsi on ne doit point attendre les jours de fêtes pour communier; parce qu'il est toujours temps de le faire quand on a la conscience pure & nette de tous pechez. C'est ce que saint Chrysostome repete plusieurs fois en diverses occasions: Vous ne devez point attendre les fêtes pour vous approcher de ce divin Sacrement: Il est toujours fête, quand on a la conscience pure. Si la vôtre l'est, il sera toujours fête pour vous, & vous pourrez toujours vous approcher de la sainte table; car c'est-là le seul temps que l'Apôtre vous prescrit, lorsqu'il dit: *Que l'homme s'éprouve soi-même, & mange ainsi de ce pain.* Et dans un autre endroit: C'est la pureté de la conscience qui doit régler le temps auquel nous le devons faire. Le Mystere que nous celebrons à Pâque n'a rien de plus que celui qu'on celebre les autres jours. Car il est unique & toujours le même. A quoi il ajoute: Ce n'est pas le temps qui nous met en état de communier, mais la sincérité, & la pureté de cœur; avec cette disposition approchez-vous-en toujours, & sans cette

Non est expectanda sollemnitas, ut accedas ad hoc sacramentum, sed semper est sollemnitas, cum ad est cordis munditia, quam si habueris, semper poteris celebrare sollemnitatem, & semper accedere: id enim solum tempus prescribit Paulus cum ait. Probet autem seipsum homo, & sic de pane illo edat. *Chryf. hom. 28. sup. 1. ad Corinth.*

Tempestivum accedendi tempus munditia conscientie facit, nihil habet amplius a

CHAP. IV.

quod in Pascha  
consummatur my-  
sterium, illo quod continuo celebratur, semper Pascha est. *Id. Hom. 5. in 1. ad Timoth.*  
Non tempus accessus dignos facit, qui accedant ad sacra Christi mysteria, sed men-  
tis sinceritas ac puritas, cum illa semper accede, sine illa nunquam. *Id. Hom. 3. super  
Epist. ad Ephes.*

Il dit encore une chose qui confirme ce que nous  
avons rapporté touchant ces paroles de saint Augu-  
stin : Je ne louë ni ne blâme ceux qui communient  
souvent, & qui fait voir que c'est la pureté d'esprit  
& de cœur qui regle seule le temps de nos commu-  
nions : Nous n'estimons ni ceux qui communient  
souvent, ni ceux qui communient rarement ; mais  
ceux qui communient avec un cœur pur, une con-  
science nette, & une vie irréprochable. Que ceux  
donc qui sont en cette disposition s'en approchent  
toujours, & que ceux qui n'y sont point, ne s'en  
approchent pas même une seule fois.

Qui munda con-  
scientia sunt, &  
vita irreprehensi-  
bili, isti semper  
accedant ad di-  
vina sacramenta,  
qui vero tales non  
faciunt, neque se-  
mel. *Id. Hom. 17.  
sup. ep. ad Heb.*

*Hom. 12. in 2. ad  
Corinth. 61. ad  
Pop. Ant. & in  
orat. ad Philog.*

Ne torpeamus  
igitur tanta digni  
charitate, & ho-  
nore putati : non-  
ne videris quanta  
proptitudine par-  
vulli papillas ca-  
piunt, & quanto  
imperu labia ube-  
ribus infigunt ?  
Accedamus cum  
tanta quoque nos  
alacritate ad hanc  
mensam ; quin-  
imo cum longe  
majori trahamus  
tanquam infantes  
lactanei spiritus  
gratiam, & unus  
sit nobis dolor  
hac esca privati.  
*Id. Hom. 60. ad  
Pop. Antioch.*

Ce saint Docteur repete encore plusieurs fois cette  
même sentence, & nous exhorte hautement à la  
fréquente participation de la sainte Eucharistie en  
plusieurs endroits de ses ouvrages, dont nous rap-  
porterons encore ici cet avis qu'il donne à son Peuple :  
Ne demeurons donc pas dans l'insensibilité  
après avoir reçu des marques d'un si grand honneur  
& d'un si prodigieux amour. Vous voyez avec quel  
empressement les petits enfans se jettent au sein  
de leur nourrice, & avec quelle avidité ils succent  
le lait de leurs mammelles, Imitons-les, mes freres,  
en nous approchant avec la même ardeur de cette  
Table sacrée : Que dis-je ? approchons-nous-en en-  
core avec plus d'ardeur & d'empressement pour  
attirer dans nos cœurs, comme des enfans de Dieu,  
la grace de son Esprit saint, & que la plus sensible  
de nos douleurs soit d'être privez de cette nour-  
riture celeste.

Saint Gregoire semble favoriser cette même doctrine par ces paroles : Le Seigneur qui pourvoit à tous nos besoins, nous a donné ce Sacrement, afin que comme nous pechons tous les jours, & qu'il ne peut plus mourir, il fût un remede touÿjours present pour obtenir la remission de nos pechez. Car on le mange & on le boit tous les jours en verité dans ce Sacrement, quoi qu'il demeure touÿjours entier, vivant & sans tache.

*bitur in veritate, sed integer & vivus atque immaculatus manet. Greg. Hom. Pasch. & refert. C. Quid sit sanguis. de Const. dist. 2-*

S. Bernard releve beaucoup dans l'un de ses Sermons, les grands avantages que l'ame reçoit de la fréquente communion du Corps de JESUS-CHRIST, en ce que ce Sacrement est un remede qui non-seulement nous guerit de tous les maux que nous avons, mais nous garentit encore de plusieurs autres qui nous peuvent arriver. Si quelqu'un d'entre vous, dit-il, ne ressent pas si souvent ni avec tant de violence les mouvemens de la colere, de l'envie, de l'impureté, & des autres vices semblables, qu'il en rende graces au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, parce que c'est la vertu de ce Sacrement qui opere en lui ; car il produit deux effets en nous ; l'un est de nous empêcher de sentir l'attrait du peché en plusieurs occasions d'offenses venielles ; & l'autre de nous empêcher tout à fait de consentir au peché dans les tentations des pechez mortels. Nous avons dans nous un vieux ulcere tant que nous sommes sous la loi du peché ; la communion est le souverain remede pour le guerir : recevez-le donc tous les jours, & vous serez tous les jours gueris,

*simia est Sacramentum : quotidie accipe, quotidie curaberis. Bern. serm. de Cena Dom.*

CHAP. IV.

*Providens Dominus nobis dedit hoc Sacramentum, ut quia nos quotidie peccamus, & ille jam mori non potest, per istud Sacramentum remissionem peccatorum consequamur.*

*Quotidie enim ipse comeditur & bi-*

*Si quis vestrum non tam sæpe modo, nec tam acerbos sentit motus iracundiæ, invidiæ, luxuriæ, aut cæterorum hujusmodi, gratias agat corpori, & sanguini Domini : quoniam virtus Sacramenti operatur in eo. Duo enim præcipue operatur in nobis, & sensum minuit in minimis, & in graviotibus peccatis impedit omnino consensum: qui vulnus habet, medicinam requirit, vulnus habemus, sub peccato sumus, medicina op-*

## CHAP. VI.

Cavendum est, ne si nimium divini Sacramenti sumtio differatur, in mortis spiritualis periculum incidatur. Innoc. l. 4. de *27t. Diss. c. 42.*

On peut fort bien allier avec cette doctrine, celle du Pape Innocent, qui dit dans le *Traité* qu'il a écrit des saints Mysteres de la Messe: Qu'il faut bien prendre garde qu'en differant trop long-temps à recevoir ce divin Sacrement, on ne tombe dans un danger de mort spirituelle.

## §. III.

*Sentiment de saint Thomas touchant la fréquente Communion.*

Saint Thomas a réduit comme en abrégé dans un seul article de la Theologie, avec une pieté & une élégance proportionnée à sa grande vertu, & à l'excellence de son esprit, toute cette doctrine des saints Peres, & d'un grand nombre d'autres passages qu'on y auroit pû ajoûter; & comme cet endroit est tres-remarquable, & explique si clairement & si précisément tout ce qu'on peut desirer sur ce sujet, qu'il n'y a personne de bon sens qui ne le puisse comprendre, j'ai estimé qu'il estoit à propos de rapporter ici ses propres paroles. Ce saint Docteur s'étant lui-même proposé cette question: s'il est permis & loüable de communier tous les jours, il répond en cette maniere: Je dis qu'on peut considerer deux choses touchant l'usage de ce Sacrement. L'une de la part du Sacrement même, qui est d'avoir la vertu de donner à l'homme le salut & la vie, & qu'ainsi il est utile d'y participer tous les jours, afin d'en recevoir tous les jours le fruit. Ce qui a fait dire à saint Ambroise: Si toutes les fois qu'on nous dispense le Sang de JESUS-CHRIST, cette dispensation se fait pour remettre les pechez, je dois le recevoir touûjours, parce que je peche touûjours.

Respondeo dicendum, quod circa usum hujus Sacramenti duo possunt considerari, unum ex parte ipsius Sacramenti, cujus virtus est hominibus salutatis, & ideo utile est quotidie ipsum sumere, ut homo quotidie ejus fructum percipiat: unde Ambrosius dixit, in lib. de Sacram. *Si quo-*

» L'autre chose qu'on doit considérer est la dispo-  
» sition nécessaire dans celui qui le reçoit, qui est  
» de ne s'en approcher qu'avec beaucoup de devo-  
» tion, & de reverence : desorte que si quelqu'un trou-  
» ve tous les jours en soi cette disposition, il est tres-  
» louïable & tres-avantageux pour lui de commu-  
» nier tous les jours. C'est pourquoi saint Augustin  
» ayant dit, approchez-vous-en tous les jours, afin  
» que vous en receviez tous les jours le fruit, il  
» ajoute : Vivez de telle sorte que vous meritez  
» d'y participer tous les jours : Mais parce que la  
» plupart des hommes sont souvent détournés de  
» cette devotion par une infinité d'obstacles qui  
» naissent de l'indisposition de leur corps ou de  
» leur ame, il n'est pas avantageux à tous de com-  
» munier souvent, mais seulement lorsqu'on trouve  
» en soi la disposition convenable pour le bien faire.  
» D'où vient qu'il dit dans son livre des Dogmes de  
» l'Eglise : Je ne louë ni ne blâme la coutume de re-  
» cevoir tous les jours la Communion.

CHAP. VI.

tiescumque effun-  
ditur Sanguis Chri-  
sti, in remissionem  
peccatorum  
effunditur, debeat  
semper accipere,  
quia semper pec-  
co. Alio modo  
potest considerari,  
ex parte sumentis,  
in quo requiritur,  
ut cum magna de-  
votione, & reve-  
rentia ad hoc Sa-  
cramentum acce-  
dat, & idem, si  
aliquis se quoti-  
die ad hoc para-  
tum inveniat,  
laudabile est quod  
quotidie sumat,  
Unde Augustinus  
cum dixisset, ac-  
cipe quotidie, ut  
quotidie tibi pro-  
fit, subjungit: sic  
vive, ut quotidie  
merearis accipere,  
Sed quia multoties

in pluribus hominibus multa impedimenta hujus devotionis occurrunt propter corporis vel animæ indispositionem, non est utile omnibus hominibus ad hoc Sacramentum accedere: sed quotiescumque se homo ad illud invenerit preparatum. Unde in libro de Ecclesiasticis Dogmatibus dicitur, quotidie Eucharistiæ communionem accipere, nec lau-  
do nec vitupero. *S. Th. 3. p. q. 80, art. 10.*

Ensuite il dit, dans la solution du premier argu-  
ment : l'homme ayant tous les jours besoin de la  
vertu salutaire de JESUS-CHRIST, le peut  
louïablement recevoir tous les jours dans le Sacre-  
ment. Et un peu après: Ce Sacrement est une nour-  
riture spirituelle ; c'est pourquoi comme on prend  
chaque jour la nourriture du corps, il est aussi bien  
juste de recevoir chaque jour ce Sacrement qui est  
la vraie nourriture de l'ame. C'est pour cela mê-  
me que le Seigneur nous enseigne à lui faire cette

CHAP. IV. priere : *Donnez-nous aujourd'hui nôtre pain de chaque jour.* Surquoi saint Augustin dit : Si vous le recevez tous les jours, aujourd'hui est pour vous tous les jours.

Dans la solution du second, il repete encore : On nous donne dans ce Sacrement un memorial de la Passion de JESUS-CHRIST en forme d'une viande que nous prenons tous les jours, & qui pour cela nous a été figurée par la manne qui étoit tous les jours envoyée du Ciel au peuple de Dieu dans le desert.

Et dans la solution du troisieme, il dit enfin : Qu'encore qu'on puisse quelquefois par respect & par crainte s'abstenir de commuier, on doit néanmoins toujours préférer l'amour & la confiance, au respect & à la crainte ; & qu'ainsi il est toujours plus avantageux & plus loüable de s'approcher du Seigneur par amour, que de s'en éloigner par crainte, sur tout étant certain que le vrai amour est toujours accompagné d'une crainte chaste & respectueuse.

Toutes ces conclusions sont generalement reçues & approuvées de tous les Theologiens Modernes, dont je ne rapporterai point ici les autoritez, parce que cela seroit contraire au dessein que je me suis proposé d'être court. Si quelqu'un desire de le voir en particulier, il pourra avoir recours à deux Auteurs considerables de nôtre temps qui sont Suarez & Enriquez qui ont eu soin de recueillir sur ce sujet les sentimens de tous les autres, & qui le traitent d'une maniere tres-docte & tres-étendue.

*Suarez tom. 3. disp. 69. sect. 4. Enriq. tom. 2. l. 8. de Euch. cap. 53.*

Cette doctrine étant donc considerée en general comme nous l'avons rapportée, est tres-certaine & tres-assurée, quoi qu'à déterminer en particulier

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 845  
le temps & les jours des communions, il y ait une  
tres-grande difference, dont nous parlerons dans  
la suite. Maintenant je n'ai dessein que d'établir  
en general cette doctrine, & de faire voir que ç'a  
toujours été l'esprit & la conduite de l'Eglise & des  
saints Peres, d'exhorter & de porter tout le monde  
au frequent usage de la Communion.

CHAP. IV.

§. IV.

*Sentimens du saint Concile de Trente touchant  
la frequente Communion.*

Pour mettre le sceau à tout ce qui vient d'être  
dit, je rapporterai ce que le saint Concile de  
Trente enseigne sur ce sujet par ces paroles qui  
meritent d'être reçues avec veneration : Enfin le  
» saint Concile par une affection & une tendresse  
» paternelle, avertit, exhorte, prie & conjure par  
» les entrailles de nôtre Dieu, tous ceux en general  
» & en particulier qui portent le nom de Chrétiens,  
» de s'accorder & de se réunir sincerement en ce  
» signe d'union, en ce lien de charité, & en ce sym-  
» bole du pain, & de croire les sacrez Mysteres du  
» Corps & du Sang de JESUS-CHRIST avec une  
» foi si ferme & si constante, & de les reverer avec  
» une pieté si ardente & un respect si profond, qu'ils  
» soient toujours en état de pouvoir souvent manger  
» ce pain qui surpasse toute substance; en sorte qu'il  
» soit veritablement la vie & la santé perpetuelle de  
» leur ame, & qu'étant fortifiez & soutenus par cette  
» divine nourriture, ils puissent passer de la misere  
» de cette vie passagere à leur celeste Patrie, pour  
» y manger à découvert ce même pain des Anges  
» qui leur est maintenant offert sous des voiles &

Demum paterno  
affectu admonet  
sancta Synodus  
hortatur, rogat, &  
obsecrat per vis-  
cera misericordiae  
Dei nostri, ut om-  
nes, & singuli, qui  
Christiano nomine  
consentur, in hoc  
unicatis signo, in  
hoc vinculo chari-  
tatis, in hoc con-  
cordiae symbolo  
tandem aliquando  
convenient, & cõ-  
cordent, & hæc  
sacra mysteria cor-  
poris, & sanguinis  
Christi ea fidei  
constantia, & fir-  
mitate, ea animi  
devotione, ea pie-  
tate, & cultu cre-  
dant, & veneren-  
tur, ut panem il-  
lum supersubstan-  
tialem frequenter  
suscipere possint,

846 Du frequen<sup>t</sup> usage du S. Sacrement de l'Autel,  
 des apparences si grossieres.

CHAP. IV.  
 & is vere eis sit  
 animæ vita, & per-

petua sanitas mentis, cujus vigore confortati, ex hujus miseræ peregrinationis itinere  
 ad cœlestem patriam pervenire valeant, eundem panem Angelorum absque ullo ve-  
 mine manducaturi. *Concil. Trid. sess. 13. c. 8.*

Cette sainte Assemblée témoigne encore dans un autre endroit, que l'un des principaux objets de ses vœux, seroit de voir renouveler dans l'Eglise cette pratique des Communions journalieres qui étoit autrefois si saintement observée par tous les Fidelles dans toute l'Eglise, afin que par ce moïen ils reçussent plus abondamment le fruit de ce divin Sacrement. Les paroles du Concile sont tres-remarquables sur ce sujet, & tres-dignes de toute nôtre attention. Et si on les considere bien,

Optaret quidem sacrosancta Synodus, ut in singulis Missis fideles adstantes, non solum spirituali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicarent, quod ad eos sanctissimi hujus sacrificii fructus uberius proveniret.

*Ibid. sess. 22. c. 8.*

on trouvera qu'elles expriment ce point d'une maniere plus forte & plus relevée que toutes les autres que nous avons rapportées. Il seroit à souhaiter, dit ce saint Concile, que tous les Fidelles communiaissent à chaque Messe qu'ils entendent, non seulement par desir & par affection de cœur, mais par une participation sacramentelle de l'Eucharistie, parce que le fruit qu'ils recevraient de ce Sacrifice, en seroit plus grand, & plus abondant.

§. V.

*Conclusion de tout ce discours, avec une remarque importante.*

ON peut juger par tout ce qui vient d'être dit, que la doctrine de la frequente Communion est tres-solide & assurée, puis qu'elle est si conforme à celle que JESUS-CHRIST, ses Apôtres & tous les saints Docteurs de l'Eglise nous ont en-

seignée, & que celle qui lui est contraire doit être suspecte & dangereuse, en ce qu'elle tend à favoriser celle des heretiques, & la malice du demon qui ne cherche qu'à détruire ou à diminuer autant qu'il peut la frequente Communion, qui a été si saintement établie. C'est pourquoi nous devons sur toutes choses nous souvenir que saint Jean pour empêcher ses Disciples de se laisser aller aux égaremens de ceux qui enseignoient dès-lors des doctrines pernicieuses, après leur avoir dit : *Ne croiez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu* ; il les avertit dans un autre endroit de demeurer fermes dans la doctrine qu'il leur a enseignée : *Faites donc en sorte, leur dit-il, que ce que vous avez appris dès le commencement demeure toujours en vous. Que si ce que vous avez appris dès le commencement demeure toujours en vous, vous demeurerez aussi dans le Fils & dans le Pere.* Et immédiatement après il ajoute : *Voilà ce que j'ai crû vous devoir écrire touchant ceux qui vous séduisent.*

Saint Cyrille & saint Anaclét Pape tirent de ces paroles une tres-excellente Regle pour examiner les esprits & les doctrines qu'on enseigne, qui est qu'on peut recevoir avec toute assurance celles qui sont conformes à la doctrine des saints Peres, à la tradition, & aux anciennes coûtumes de l'Eglise, & qu'au contraire on doit rejeter comme fausses & dangereuses toutes celles qui s'en éloignent.

Cela étant supposé, on ne peut pas douter que la pratique de communier souvent étant si ancienne dans l'Eglise, & si conforme aux sentimens des saints Peres, nôtre conduite ne peut être en cela plus assurée, que lors que nous aurons soin de la régler sur cette pratique si ancienne ( aiant nean-

*Probate spiritus  
si ex Deo sunt.  
1. Joan. 4. 1.*

*Vos quid audistis  
ab initio, in vobis  
permaneat ; si in  
vobis permanferit,  
quod audistis ab  
initio, & vos in  
Filio, & Patre  
manebitis.  
Ibid. 2. 24.*

*Hoc scripsi vo-  
bis, de his qui  
seducunt vos.*

*Ibid. 2. 26.*

*Cyrl. in Is. 26. in  
illa verba spiritus  
salutis, &c. Anacl.  
in quadam Ep.*

848 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel, moins toujours égard aux circonstances particulieres du temps, des personnes, & des autres choses que la prudence oblige de considerer; ) & de regarder au contraire comme suspect & dangereux tout ce qui s'en éloigne.*

---

C H A P I T R E V.

*Où l'on propose quelques avis, & quelques principes importans pour établir une regle convenable, touchant le frequent usage de la Communion.*

Tout ce que nous avons avancé jusques ici sur cette matiere est incontestable, puisque nous n'avons fait que rapporter ce que JESUS-CHRIST & ses Saints en ont enseigné, & ce qui est généralement reçu & approuvé dans toute l'Eglise. Toute la difficulté qu'il y peut avoir, & qu'il y a en effet, consiste à faire l'application de cette doctrine generale, à la pratique & à l'usage des personnes particulieres. Car on ne peut pas donner en cela une regle generale pour toutes sortes de personnes; chacun s'y doit conduire avec beaucoup de prudence, selon les raisons & les circonstances qui lui sont particulieres. C'est une verité qu'on enseigne ordinairement dans la Morale, que toutes les vertus tiennent comme le milieu entre deux vices contraires. C'est pourquoi on peut toujours pecher dans la pratique de toutes sortes de vertus, ou par excés ou par defect. C'est ce qui arrive dans l'usage du tres-saint Sacrement, & ce qui fait que la prudence & la sagesse est tres-necessaire aux Prelats, aux Directeurs spirituels, & à toutes les personnes qui sont chargées du gouvernement

*Vant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 849  
vernement & de la conduite des ames, afin qu'ils  
soient des dispensateurs fidelles & prudens pour  
distribuer aux serviteurs de Dieu leur nourriture  
dans un temps convenable. CHAP. V.

Cet emploi, qui est d'une part si important, &  
de l'autre si difficile, n'a été confié qu'aux Prêtres  
seuls; il n'y a qu'eux à qui Dieu ait commis le  
soin de conduire les ames, & de prendre sa sainte  
Chair, pour la distribuer à chacun selon ses be-  
soins. Mais comme ils ne sont pas tous assez éclair-  
rez de la doctrine des Saints, ni assez instruits des  
regles qu'ils doivent garder dans la dispensation  
de leur ministere, nous leur donnerons ici quel-  
ques avis, & quelques lumieres qui leur pourront  
servir à assurer leur conduite en cette rencontre; &  
pour ne me pas tromper moi-même, je ne pro-  
poserai rien sur ce sujet, que je ne l'aie long-  
temps considéré & examiné devant Dieu, & que  
ce qui me semblera plus conforme à la doctrine de  
l'Evangile, & à celle des saints Peres & des saints  
Docteurs de l'Eglise, soumettant le tout à sa cen-  
sure.

Quibus sic con-  
gruit ut sumant  
& dent ceteris.

### §. I.

*Que toutes les personnes seculieres doivent regler leur  
conduite par l'avis de leur Confesseur.*

JE suppose donc d'abord, comme certaine, une  
verité que tous les Saints, & toutes les per-  
sonnes sçavantes, & avancées dans la vie spiri-  
tuelle, estiment tres-necessaire & tres-importante,  
sçavoir, que quiconque desire s'avancer dans la  
vertu, se doit abandonner entierement, & se sou-  
mettre à la conduite d'un Directeur spirituel, par  
l'esprit duquel il se conduise en toutes les choses.

H h h

qui regardent son ame. Et pour cela il faut avoir principalement soin d'en choisir un qui soit scavât, spirituel & experimenté, & de ne rien faire sans son avis, principalement en ce qui regardel'usage du tres-saint Sacrement, non seulement à cause de son extrême importance; mais encore parce qu'il ne convient nullement à une personne seculiere de se porter de soi-même, ou autrement que par l'ordre de son Confesseur, à une action si sainte & si redoutable: & en effet il ne faut pas qu'il soit juge en sa propre cause, sur tout dans une affaire de cette importance, & où il est si dangereux de se tromper.

Que si le Confesseur ordinaire n'a pas toute la suffisance qu'on desireroit, on pourra s'adresser à un autre qui en ait davantage, & lui découvrir sincerement tout l'interieur de son ame, en se soumettant avec beaucoup de simplicité & de soumission à tous ses conseils, sans rechercher directement ni indirectement qu'il nous épargne, ou qu'il s'accommode à nôtre goût, & à nôtre inclination propre, parce qu'il arriveroit peut-être par la permission divine, que le Confesseur se trompant lui-même, tromperoit aussi son penitent par la fausse indulgence qu'il auroit pour lui; au lieu qu'en lui ouvrant son cœur, & en s'assujettissant à tous ses ordres, avec une intention sincere d'accomplir en cela la volonté de Dieu, & de faire toujours ce qui est le plus convenable, & le plus avantageux pour son service, il peut avoir une entiere confiance que sa divine Majesté éclairera son Confesseur, & que suivant la lumiere de ses conseils, il suivra la lumiere de Dieu même en toutes choses.

Mais afin que le Confesseur puisse bien mar-

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 851  
quer à chacun l'usage plus ou moins frequent qu'il  
doit faire de la Communion selon son état, sa  
condition & son progrès dans la vie spirituelle, il  
a besoin d'une grande prudence & de beaucoup  
de consideration, & doit être instruit de plusieurs  
choses que nous allons marquer dans la suite.

CHAP. V.

§. II.

*Que le Confesseur doit bien examiner l'intention & la  
fin de la personne qui desire de participer souvent  
au Mystere de l'Eucharistie.*

**L**E premier Avis est d'examiner soigneusement  
dans les personnes qui desirent de communier  
souvent, quel est leur esprit, leur intention, & la  
veritable fin pour laquelle ils le desirent ; parce  
qu'il arrive souvent, particulièrement aux femmes,  
qui sont naturellement foibles & vaines, de n'y  
être portées que par une vanité secrette, & sou-  
vent inconnue à elles-mêmes : de sorte que lorsqu'elles  
croient avoir l'intention bonne, & ne re-  
chercher autre chose que leur avancement spiri-  
tuel, il se trouve au contraire qu'elles n'agissent  
que par une secrette complaisance qu'elles ont  
pour l'estime qu'elles voient faire des autres per-  
sonnes vertueuses, spirituelles & recueillies qui  
s'approchent souvent du saint Autel. Or il est tres-  
certain que quelque peu qu'il y ait de cette vani-  
té secrette & cachée dans l'ame, elle y cause de  
tres-grands dommages, & est capable de corrom-  
pre tout le bien qu'elle fait, de même qu'il ne  
faut qu'un peu de levain pour aigrir toute la pâ-  
te. C'est pourquoi le premier soin d'un Confesseur,  
est de bien penetrer le fond des ames qu'il con-

I. AVIS;

352 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel ;*  
 duit , & de s'en assurer autant qu'il peut par des mortifications , & par plusieurs épreuves , & d'établir toute la conduite de ceux qui lui sont soumis sur ce fondement , qu'ils ne doivent pretendre, ni envisager autre chose ni lui ni eux que la seule gloire de Dieu , & l'accomplissement de sa volonté ; parce que ce fondement étant une fois bien affermi , tout le reste est en assurance , comme le Sauveur le témoigne lui-même par ces paroles : *Si vôtre œil est simple & pur , tout vôtre corps sera éclairé : que s'il est mauvais , vôtre corps sera aussi tenebreux* , où l'on doit entendre l'intention & la fin dans toutes les choses qu'on fait.

## §. III.

*Qu'il doit considerer l'état de la personne , en sorte qu'il puisse frequenter le Sacrement sans manquer à ses obligations.*

## II. AVIS.

**L**E second Avis est de considerer l'état & la condition de la personne , & les obligations qui y sont attachées ; car si pour communier , on laisse des choses qui sont d'obligation , on fait mal ; parce qu'on doit generalement garder cette regle , que les choses qui sont d'obligation doivent être preferées à celles qui sont purement volontaires , encore que celles-ci soient plus excellentes , & de plus grande perfection que les premieres. C'est pourquoi il est écrit : *L'obeïssance est meilleure que le sacrifice* ; entendant par l'obeïssance , les choses qui sont d'obligation ; & par le sacrifice , celles qui sont volontaires : c'est à quoi l'on doit beaucoup prendre garde , afin de pouvoir si bien regler le temps des Communions de chacun , que nul ne

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 853  
manque aux obligations qui sont attachées à son  
état, & à sa profession, & qu'il lui reste toujours  
assez de temps pour se preparer par la confession,  
& pour se tenir un peu dans le recueillement de-  
vant & après la Messe; en sorte qu'il satisfasse  
aussi à ce que Dieu demande de lui dans la Com-  
munion.

CHAP. V.

Il faut aussi remarquer qu'on ne pretend ici par-  
ler que des obligations réelles & legitimes, & non  
pas de celles qui ne sont des obligations que selon  
le monde: Comme si l'on disoit qu'on attend com-  
pagnie pour joüier; qu'on doit aller rendre des vi-  
sites, ou qu'on en doit recevoir; qu'on est enga-  
gé à quelque partie de divertissement & de ré-  
joüissance, & d'autres choses semblables; car il y  
en a une infinité que le monde appelle des obli-  
gations, & auxquelles il s'assujettit, quoi qu'elles  
ne soient que des abus & des profanations, dont  
il est juste & necessaire de s'abstenir entierement,  
lors qu'on veut frequenter les Sacremens, & s'ap-  
pliquer au progrès de son ame.

La regle que le Confesseur peut tenir en cette  
rencontre, & qui me paroît juste, est d'obliger les  
personnes qui doivent communier plus d'une fois  
dans la semaine, à employer entre le temps qu'il  
leur faut pour se confesser & pour entendre la  
Messe, au moins une demie heure de priere & de  
recueillement avant la Communion, & autant  
après qu'on l'a reçüe; & il doit toujours supposer  
que sa condition & son état lui donnent ce loisir,  
sans qu'il manque à ce qui est necessaire & obli-  
gatoire.

*Que la permission qu'un Confesseur donne de communier plus ou moins souvent, n'empêche pas qu'on ne dépende toujours de sa volonté pour le faire.*

## III. AVIS.

**L**E troisième Avis est, que quand une personne a reçu de son Confesseur une permission de communier tant de fois le mois, ou la semaine, elle ne doit pas croire qu'elle soit en cela indépendante de la volonté de son Confesseur, qui peut toujours la revoquer, ou la changer, ou y ajouter, ou y retrancher, selon qu'il le jugera à propos, parce que comme il doit ordonner de tout cela, suivant les circonstances particulieres du progrès ou du relâchement qu'il remarque dans la personne, il n'y a point d'apparence qu'il doive toujours garder une même conduite & une même maniere d'agir. Au contraire elle doit être différente, selon les divers changemens de dispositions qui lui arrivent.

Ainsi c'est comme une nécessité qu'elle demeure toujours soumise à son jugement & à sa volonté, quelque permission & quelque liberté qu'elle ait reçue de lui. Bien plus, il peut, & il doit même quelquefois & sans sujet lui retrancher la Communion les jours qu'elle a accoutumé de la recevoir, afin de l'accoutumer à la pratique de l'humilité, de l'obéissance, & de la mortification, & d'éprouver davantage sa vertu. Car si elle en fait paroître du chagrin & du ressentiment, & qu'elle demande avec empressement, avec impatience, & comme par justice, ce qu'on lui refuse, c'est une marque tres-certaine qu'elle n'a pas une pure &

*tant pour les Prêtres que pour les seculiers.* TR. VII. 855  
droite intention de la gloire de Dieu, & du progrès de son ame, mais plutôt qu'elle cherche à satisfaire son goût & sa propre volonté.

CHAP. VI

On doit de même remarquer que la permission qu'un Confesseur donne à celui qu'il conduit de communier tant de fois, & tels ou tels jours, n'est pas une regle si generale qu'il faille necessairement qu'il communie autant de fois, & dans les memes jours lorsqu'ils sont arrivez; car s'il se presente ces jours-là des occasions ou des affaires indispensables, en sorte qu'on ne puisse pas avoir le temps & le loisir de se préparer avec tout le recueillement & la quietude d'esprit convenable, on doit alors s'abstenir de la Communion, ou la remettre à un autre jour; parce qu'on n'en doit jamais approcher sans la preparation, le respect & l'attention que demande une action si sainte & si divine; & l'on doit prendre garde sur toute chose, qu'on ne s'approche pas de la sainte Table comme par coûtume, & avec une devotion tiede & indifferente. C'est pourquoi le Confesseur doit avoir beaucoup plus d'égard à l'état, à la disposition, à la commodité, & à la devotion de la personne qu'il conduit, qu'à la solennité des Fêtes, & au temps destiné pour les Communions.



*Qu'un Confesseur doit bien examiner combien celui qui est sous sa conduite, avance ou recule dans la vertu, & qu'on ne doit pas facilement lui retrancher la Communion, encore qu'on ne voie pas en lui un progrès évident.*

## IV. AVIS.

**L**E quatrième avis est que le Confesseur s'applique toujours avec attention à découvrir le fruit que son pénitent reçoit de la participation des Sacramens ; car s'il s'apperçoit que cet usage frequent qu'il en fait soit sans fruit, & qu'il n'y apporte pas le respect & la reverence qu'il doit, ou qu'il s'en approche & le reçoive avec froideur, & par coûtume, il doit l'avertir d'y prendre garde, & de retrancher de ses Communions frequentes.

Mais qu'il se souviene que hors les cas que nous avons marqué pour humilier ou éprouver le pénitent ( en quoi on doit user d'une tres-grande discretion ) on ne doit point sans beaucoup de raison priver de la Communion ceux en qui l'on remarque un veritable desir de s'avancer dans la vie spirituelle, encore qu'ils en tirent peu de fruit, & continuent de tomber dans plusieurs imperfections ou fautes venielles, & quelquefois même mortelles, pourveu qu'il paroisse qu'ils en ont une veritable contrition, avec un desir sincere de s'en corriger & de faire penitence.

Cet avis est tres-remarquable, & renferme de tres-importantes regles pour la conduite, dont la premiere est, que l'avancement & le progrès spirituel de l'ame n'est pas une chose qui se connoisse facilement : Il en est comme des arbres : on ne

les voit point croître, & néanmoins on voit tout d'un coup qu'ils sont crûs. Il suffit qu'on ne s'aperçoive d'aucun relâchement, parce que l'on doit même regarder comme un effet du Sacrement, de ce que l'on ne tombe pas dans de plus grandes fautes que les premières, selon que l'assure saint Bernard, dont nous avons déjà rapporté les propres paroles.

*Cy-dessus, chap. 41 §. 2.*

La seconde est, que selon la doctrine des Saints on ne doit point retrancher la Communion pour des pechez legers & veniels. C'est ce que saint Augustin enseigne expressément par ces paroles : Si une personne qui n'a point d'habitude au peché, vient à être piqué de son aiguillon, & qu'il ait recours à Dieu par ses larmes, & par des prieres, lorsqu'il doit communier, en mettant sa confiance en la misericorde de Dieu, il peut s'approcher sans crainte & avec assurance de la sainte Eucharistie. Ce que je ne dis pas de toutes sortes de pecheurs, mais seulement de ceux qui ne sont point chargez de pechez mortels. Il ajoûte ces dernieres paroles, à cause que de son temps la penitence qu'on imposoit pour un peché mortel connu, étoit de retrancher pour quelques jours la Communion à celui qui l'avoit commis. C'est de là qu'est venu le mot d'excommunication, qui étoit le châtiment le plus severe qui se pouvoit exercer sur les pecheurs.

*Quamvis quis peccato mordeatur, peccandi tamen de cætero non habeat consuetudinem, & communicaturus satisficiat lachrymis, & orationibus, confidens de Dei misericordia, accedat ad Eucharistiã intrepidus, & securus. Hoc autem de illo dico, quem peccata mortalia non gravant. In c. Quod sit de conf. dist. 2.*

C'est ainsi qu'on doit encore entendre cette sentence du même saint Augustin & de saint Hilaire, qui disent : Que si les pechez ne sont pas si grands qu'ils meritent que celui qui les a commis soit retranché de la Communion des Fidelles, il ne doit pas se separer de la participation du Corps de nôtre Seigneur, qui est le remede journalier

358 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel*, de nos foibleſſes & de nos fautes ; c'eſt-à-dire, que ſi ce ne ſont point des pechez mortels pour leſquels on étoit ſeparé de l'Euchariftie par l'autorité de l'Evêque , afin de faire pénitence , on ne doit pas ſ'en priver ſoi-même pour des pechez veniels. On voit clairement dans l'Epître 118. de ſaint Auguſtin , d'où ces paroles ont été tirées, que c'en eſt là le propre & véritable ſens.

Le troiſième eſt , que ſelon le ſentiment des mêmes Saints , qu'encore qu'un homme ne trouve pas en ſoi toute l'ardeur de devotion & de charité, & qu'au contraire il ſ'apperçoive de quelque tièdeur , & de quelque relâchement , il ne doit pas pour cela ſe ſeparer de la participation du Corps de J E S U S - C H R I S T, pourveu qu'il faiſſe de ſa part tout ce qu'il doit pour ſ'en approcher avec un tres-profond reſpect , & un deſir tres-ſincere de ſon avancement ſpirituel. C'eſt ce que ſaint Bernard

& ſaint Bonaventure nous apprennent par ces paroles : Si vous en approchez avec crainte , que ce ſoit avec une crainte mêlée d'une ſainte confiance en la miſericorde de Dieu , parce que plus vous êtes malade , plus auſſi vous avez beſoin de Medecin. Le même ſaint Bonaventure ajoute dans un autre endroit : L'homme doit être perſuadé qu'il ne reçoit pas ce Sacrement, afin que J E S U S - C H R I S T ſoit ſanctifié par lui, mais afin que lui-même ſoit ſanctifié par J E S U S - C H R I S T.

Le ſçavant & pieux Gerson dit auſſi dans l'un de ſes Traitez , ces paroles remarquables : Celui qui ne ſ'approche pas de ce Sacrement , parce qu'il n'a qu'une devotion tiède & froide, eſt ſemblable à un homme qui diroit : Je ne m'approche point du feu , parce que j'ai froid ; je n'ai point recours au Medecin , parce que je ſuis malade. Les

*Licet tepidè accedas , accede fiducialiter , confidens de Dei miſeratione : quia quò magis æger es , tantò magis indiges medico.*

*Bern. in ſerm. de Cæna Dom. Bonav. lib. de proceſſu reliq. proceſſ. 7. cap. 2.*

*Qui propterea ad hoc Sacramentum non accedit, quia tepidus eſt ac frigidus , ſimilis eſt ei, qui diceret : ad ignem non accedo, quia frigidus ſum; medicum non requiro, quia infirmus ſum. Sacramenta medicinæ*

» Sacremens sont des remedes tout divins ; si vous  
» avez des infirmités , c'est pour cela même que vous  
» en devez approcher. JESUS-CHRIST est un feu ;  
» si vous avez de la froideur approchez de ce feu ,  
» pourveu que vous ne vous sentiez pas coupable  
» de peché mortel ; car il arrive souvent que celui  
» qui s'approche de ce Sacrement avec froideur &  
» sans devotion , s'en retire après tout brûlant , &  
» tout embrasé du feu de la charité , & du zele de  
» la gloire de Dieu.

» Le venerable Grenade nous dit presque la même chose en ces termes : Vous dites que vous n'êtes  
» qu'un pecheur foible & miserable , & par conséquent indigne de cette divine Table ; & moi je  
» vous dis que n'étant point dans la mort du peché ,  
» vous devriez vous en approcher par la raison même pour laquelle vous vous en éloignez. Car ce  
» Sacrement est pour la remission des pechez , pour  
» le soutien des foibles , pour la guérison des malades , pour le soulagement des pauvres ; enfin c'est  
» le remede commun de tous les maux & de toutes  
» les necessitez des hommes ; & en effet il a été institué par JESUS-CHRIST , non seulement pour  
» être la nourriture & la force de ceux qui ont la  
» vie & la santé ; mais encore pour donner la guérison aux malades , & la resurrection aux morts.  
» Ce qui a fait dire aux Saints qu'il arrive souvent  
» par la vertu de ce Sacrement , que celui qui le reçoit passe de l'attrition à une véritable contrition ,  
» qui est la même chose que si nous disions qu'il  
» passe de la mort à la vie. Souvenez-vous encore  
» que JESUS-CHRIST mangeoit & conversoit familiarierement avec les Publicains , & les pecheurs ,  
» & qu'il dit à ceux qui en murmuroient : *Ce ne sont point les sains , mais les malades qui ont besoin*

CHAP. V.

sunt , etiam si infirmus sis , accede. Christus ignis est , etiam si frigidus sis , dummodo in mortali peccato non sis , accede : nam sepe accedit homo ad Eucharistiam frigidus , & inde votus , & post illam fervidus , & calefcens invenitur. }  
Gerson de prepar. ad Missam.  
Grenade en son Traité de la Communion.

Non est opus medicis valentibus , sed male habentibus.

860 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel ,  
de Medecin : Allez , apprenez que ce sont les pecheurs ,  
& non pas les justes que je suis venu appeller.*

**CHAP. V.**

*bus. Matth. 9. 12.  
Non enim veni  
vocare justos, sed  
peccatores.*

*Idem. 9. 13.*

J'ai rapporté à dessein tous ces témoignages, afin que les Confesseurs ne se portent pas si facilement à refuser la Communion sans une grande & pressante nécessité. A quoi j'ajoute, qu'encore qu'un penitent ait commis un ou plusieurs pechez mortels, pourveu qu'il en soit véritablement contrit & repentant, & qu'il desire sincerement de s'en corriger, on ne doit point lui refuser la Communion les jours qu'il a accoutumé de la recevoir. Il est juste, comme dit saint Paul, que les Directeurs spirituels & les Confesseurs se considerent comme les Ministres de JESUS-CHRIST, & les dispensateurs de ses divins Mysteres, & qu'ils aient pour les pecheurs la charité, la douceur & la bonté avec laquelle ce divin Sauveur les reçoit lui-même, & que puisqu'il n'a rejezté personne qui soit venu à lui, il ne seroit pas raisonnable qu'ils en éloignassent ceux qui ont une véritable & sincere repentance de leurs pechez.

**§. VI.**

*Que le delai de la Communion ne dispose pas tant à la  
recevoir avec reverence, que le frequent  
usage qu'on en fait.*

**V. AVIS.**

**L**E cinquième avis est, qu'un Confesseur doit être persuadé que la frequente participation du Sacrement ne diminuë pas le respect & la reverence avec laquelle on le doit recevoir; & qu'au contraire elle l'augmente à proportion qu'on s'en approche souvent. Ce qui est vrai au moins de la part du Sacrement. Il se peut bien faire par la faute

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 861  
de celui qui communie , qu'il perde en quelque  
forte ce respect avec lequel il s'en doit approcher,  
parce qu'on s'en fait quelquefois une habitude, &  
que n'y allant que par coûtume on n'y apporte  
pas assez de préparation ; & c'est à quoi nous avons  
déjà dit qu'on doit bien prendre garde. Mais de  
la part du Sacrement , le frequent usage qu'on en  
fait ne peut qu'augmenter le respect & la devo-  
tion.

CHAP. V.

En effet , encore que l'on voie par experience  
dans le monde que la grande familiarité & les con-  
versations frequentes & libres que les hommes ont  
entr'eux diminuë d'ordinaire & éteint en quelque  
forte les sentimens de respect & de déference qu'ils  
avoient auparavant les uns pour les autres , il ne  
fait pas s'imaginer qu'il en soit de même à l'é-  
gard de Dieu , & des conversations saintes & fa-  
milières que les ames ont avec lui dans ce Sacre-  
ment ; mais on en doit juger tout au contraire,  
parce que plus nous traitons souvent avec un hom-  
me , & plus les entretiens que nous avons avec lui  
sont libres & familiers , plus aussi nous décou-  
vrons ses défauts & ses imperfections. Ainsi l'esti-  
me que nous avons pour lui peut toujours dimi-  
nuer à proportion que les conversations familières  
que nous avons avec lui , sont frequentes & ordi-  
naires.

Mais à l'égard de Dieu , il en est tout autre-  
ment ; parce que plus nous avons souvent le bon-  
heur d'approcher de ses Autels , & de converser  
familièrement avec lui , plus aussi nous décou-  
vrons la grandeur de ses adorables perfections.  
Ainsi le respect & l'amour que nous avons pour  
lui , doit croître en nous & se perfectionner à  
proportion que les communications saintes & fa-

milieres que l'on a avec lui , lors qu'on le reçoit dans l'Eucharistie , sont plus frequentes & plus ordinaires. Cette verité se voit sensiblement dans les personnes spirituelles , qui s'entretiennent souvent avec Dieu dans la retraite & la priere ; car le respect & la crainte respectueuse qu'ils ont pour lui , est la marque visible qui les distingue des autres hommes.

C'est ce qui a donné lieu au grand saint Gregoire de mettre cette difference entre les plaisirs du corps & ceux de l'ame : Que ceux du corps se font desirer ardemment , lorsqu'on n'en jouit pas , & ne causent que du dégoût lorsqu'on en jouit ; parce que c'est alors qu'on en connoît mieux la bassesse. Mais il en est tout autrement des plaisirs de l'ame. On n'a pour eux que de l'indifference avant que de les goûter & d'en jouir ; parce qu'on ne les connoît pas alors : mais aussitôt qu'on les a goûtés , & qu'on en jouit , comme on les connoît mieux , on a aussi pour eux plus d'amour & plus d'ardeur , & ils sont d'autant plus passionnément desirés par celui qui les possède , qu'ils sont plus abondamment possédés par celui qui les desire.

\* *Mos distare inter delicias corporis & cordis soler , quod corporales deliciae , cum non habentur , grave in se desiderium accendunt : cum vero habitae eduntur , comedentem protinus in fastidium per fatietatem vertunt. Contra spirituales cum non habentur in fastidio sunt , cum vero habentur in desiderio : tantoque à comedente amplius esuriuntur , quando & ab esuente amplius comeduntur.* *Greg. hom. 20. in Evang.*

*Qui edunt me adhuc esuriunt : & qui bibunt me adhuc sciunt. Ecl. 24. 29.*

D'où vient qu'il est écrit : *Ceux qui me mangent auront encore faim , & ceux qui me boivent auront encore soif.* C'est ce qui arrive en effet en la Communion. Plus on la reçoit souvent , plus on la desire , & plus on a de respect & de veneration pour ce qu'on y reçoit , pourveu qu'on s'en approche avec la disposition qui lui convient. A cette raison on en peut ajouter une autre , qui

est, que comme dans ce Sacrement la grace est toujours donnée à quiconque n'y apporte point d'obstacle de sa part, plus on s'en approche souvent, plus on a de grace; & à proportion que la grace croît dans l'ame, l'amour & la crainte de Dieu, le respect, la veneration, & toutes les autres vertus qui en dépendent, croissent aussi & se perfectionnent de telle sorte que l'ame en devient de jour en jour plus digne de s'approcher de la table de JESUS-CHRIST.

Il suit clairement de tout cela que plus une ame s'approche souvent du Sacrement de l'Eucharistie, plus elle acquiert de disposition pour le recevoir dignement avec tout le respect & toute l'attention qui lui est dûë. Cette verité est indubitable de la part du Sacrement, & du frequent usage qu'on en fait; & si l'on n'en voit pas toujours les effets dans tous ceux qui y participent souvent, cela ne vient point de la trop frequente participation, mais de la faute, & de l'indisposition personnelle de ceux qui s'en approchent.

Enfin cet avis ne contient autre chose que celui que saint Chrysostome & saint Cyrille nous donnent par ces paroles: Ce n'est pas une temerité de participer souvent à la table du Seigneur; mais bien d'y participer en étant indigne, quand même cela n'arriveroit qu'une seule fois en toute nôtre vie. Nous avons aussi rapporté dans le Chapitre precedent plusieurs témoignages de ces saints Peres, qui disent tous la même chose. Si nous y prenons bien garde, l'experience fait assez voir que ceux qui communient plus rarement le font avec bien moins de respect & de devotion que ceux qui communient plus souvent. Pour tout dire en un mot, le veritable respect, & la vraie devo-

*Non est audaciz sepius accedere ad Dominicam mensam, sed indignè accedere, etiam si semel tantum quis accedat toto tempore vitæ suæ.*

864 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel ;*  
 tion envers le saint Sacrement , est de le recevoir  
 souvent , en faisant de sa part tout ce qui dépend  
 de soi , pour y apporter toute la disposition ne-  
 cessaire & convenable ; & au contraire lorsqu'on  
 neglige , & qu'on manque par sa faute à le rece-  
 voir , c'est une espece de mépris , & de peu d'esti-  
 me que l'on fait de ces biens divins dont on se pri-  
 ve , & de ce grand amour avec lequel le Seigneur  
 nous l'offre & nous invite à le recevoir.

Il est vrai que les Saints disent qu'il est quel-  
 quefois louable , & même avantageux de s'abstenir  
 par respect , & par humilité de ce divin Sacrement,  
 mais cela ne se doit entendre que des personnes  
 qui jugent des choses de Dieu comme des choses  
 du monde , & qui en perdent le respect à mesure  
 qu'ils s'en approchent plus souvent , parce qu'ils  
 ne le font que par habitude ou par coûtume , &  
 sans y apporter la préparation de cœur , & l'atten-  
 tion d'esprit qu'elles demandent. C'est pourquoi  
 il est bon en ces cas de se separer quelquefois de  
 la communion du Corps & du Sang de JESUS-  
 CHRIST , lorsqu'on ne peut pas remedier autre-  
 ment à ce manquement de respect & de reveren-  
 ce. Et c'est en effet ce que les saints Peres repetent  
 tres-souvent sur ce sujet , & en quoi ils convien-  
 nent tous : Qu'encore que ce soit une chose bon-  
 ne & louable de se separer quelquefois de l'Au-  
 tel par humilité , par respect & par crainte, qu'il  
 vaut mieux néanmoins le recevoir avec amour &  
 avec confiance , n'y aiant , comme dit saint Au-  
 gustin , que le mépris qui soit injurieux à cette  
 viande sacrée , comme le dégoût l'étoit à la Man-  
 ne,

*Aug. ep. 118. ad  
 Jov. cap. 30*

§. VII.

*Qu'en ce qui regarde la communion, on peut bien moins pecher par excez que par défaut.*

VI. AVIS.

LE sixième Avis est, qu'encore que la sainte Eglise ait permis dans la suite des temps que l'on interrompît la coutume de communier tous les jours, qu'elle avoit autrefois établie en permettant aux Fidelles premierement de ne s'approcher de la Communion que les Dimanches, puis seulement aux principales Fêtes, & en réduisant enfin toutes ces saintes & anciennes pratiques à la seule obligation de communier une fois l'année dans le temps de Pâque; elle n'a néanmoins jamais défendu l'usage frequent & journalier de la sainte Communion, ni limité pour cela aucun temps, ni aucun jour particulier. Il paroît au contraire par tout ce que nous avons dit ci-dessus, qu'elle a toujours exhorté & encouragé les Fidelles à s'en approcher tres-souvent. Il n'y a qu'une seule chose en laquelle elle a voulu qu'on y gardât quelque mesure & quelque moderation, qui est de ne permettre à personne, pour quelque raison que ce soit, de communier plus d'une fois le jour, ni aux Prêtres d'offrir plus d'une fois le sacrifice de la Messe, excepté en certains cas qui sont tres-rares, comme quand un Beneficier a sous sa conduite deux Paroisses ou Eglises séparées, qu'il ne peut pas deservir en ne disant qu'une Messe; car en ce cas il en peut dire deux; mais jamais trois, si ce n'est le jour de la Naissance de nôtre Sauveur.

Il n'y a donc point sujet de craindre de pecher

par excez en cette matiere de la Communion, si ce n'est en ces deux cas. L'un en communiant plus d'une fois le jour, contre l'Ordonnance de l'Eglise qui le défend, & l'autre en communiant sans la disposition necessaire & convenable : ce qui est un tres-grand excez, quand cela n'arriveroit qu'une seule fois en toute l'année ; au lieu qu'on y peut manquer par défaut & par omission en une infinité de manieres. Car tous ceux qui aiant la disposition convenable pour recevoir nôtre Seigneur, ne le font pas, & privent ainsi leur ame des grands biens qu'ils en recevroient dans ce Sacrement, sont veritablement reprehensibles, ou parce que c'est la paresse & la negligence qui les retient, & les empêche de s'y preparer par la confession, par le recueillement, par la priere, & par les autres moïens propres à cet effet, ou parce que n'aiant pas assez d'amour & de confiance en Dieu, ils se laissent aller à la crainte & au découragement, & ne suivent que leur propre foiblesse. De sçavoir maintenant quelle est cette disposition convenable & necessaire, & en quoi elle consiste ; c'est ce que nous allons expliquer dans le septième Avis.

## §. VIII.

*Quelle est la disposition convenable pour recevoir le Saint Sacrement.*

## VII. AVIS.

**L**E septième Avis est que la disposition necessaire pour communier dignement se peut considerer en deux manieres : L'une par rapport à la dignité du Seigneur qu'on reçoit : & dans cette vuë, quand l'homme du monde le plus parfait s'appliqueroit

pendant des millions d'années à s'y preparer , il ne seroit jamais dans la disposition de le recevoir dignement , quand même il auroit lui seul autant de vertu & de charité que les Seraphins , & tous les Saints qui sont dans le Ciel ; puisque toute la pureté des creatures n'est qu'ordure & qu'impureté en comparaison de cette souveraine & infinie pureté de nôtre Dieu , puisque *les Cieux mêmes ne sont pas purs en sa presence , qu'il a trouvé de la corruption même dans ses Anges , & que les colonnes du Ciel tremblent au moindre signe de sa volonté.* Que s'il falloit attendre pour communier , que l'on fût dans une disposition proportionnée à la sainteté & à la grandeur suprême du Seigneur qu'on reçoit dans ce Sacrement ; ce seroit en vain qu'il auroit été institué , n'y ayant point de creature qui puisse arriver à une si haute perfection pour le recevoir. Mais le Seigneur qui l'a lui-même institué pour des hommes foibles & infirmes , s'accommodant à nôtre foiblesse & à nôtre infirmité , ne demande de nôtre part que ce que nous sommes capables de faire dans l'état de corruption & de fragilité où nous sommes réduits.

*Job. 4.  
Job. 26.*

C'est en cette seconde maniere qu'on doit considerer la disposition que Dieu demande de nous , comme à des hommes foibles & pecheurs ; & cette disposition se peut encore considerer en deux manieres : l'une comme étant précisément necessaire pour recevoir le saint Sacrement avec fruit , qui est de n'avoir point la conscience souillée de péché mortel , & de faire de sa part tout ce qui dépend de soi pour le recevoir dignement avec toute la ferveur & la devotion possible. C'est cette disposition que les Saints & les Theologiens disent être necessaire pour participer dignement aux saints

368 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel,*  
Mysteres, & qui suffit à chacun pour s'en approcher avec confiance, que le Seigneur suppléera par sa misericorde à tout ce qui lui manque, s'il s'en approche avec une profonde humilité, & une intention droite & sincere de lui plaire.

Encore que celui qui est dans cet état ait d'autres défauts & d'autres imperfections, il ne doit pas pour cela s'abstenir de la participation de ce divin Sacrement. Il est toujours meilleur & plus avantageux de s'en approcher avec amour, & par un veritable desir de perfection, que de s'en abstenir par crainte & par humilité. L'autre maniere de disposition est de ne se contenter pas de celle que nous venons de dire, qui est la moindre de toutes celles qui suffisent pour communier sans peché; mais de travailler à la perfectionner de plus en plus autant qu'il est humainement possible avec le secours de la grace de Dieu; & en ce sens, elle n'a point de bornes & de limites certaines, parce que, comme il a déjà été dit, quelques efforts que l'homme fasse, il ne peut jamais avoir pour la Communion une disposition proportionnée à la dignité du Seigneur qu'il y reçoit.

Il est donc juste que tous ceux qui ont le bonheur de le recevoir, s'appliquent de toutes les forces de leur ame à le faire de la maniere la plus parfaite qu'il est possible, étant persuadez & penetrez de cette verité, que quelques efforts & quelques biens qu'ils fassent pour cela, ils demeureront toujours fort éloignez de l'état & de la perfection que demande la presence d'un si grand Seigneur. C'est aussi ce que les Saints nous conseillent & nous exhortent de faire, & ce que l'on doit en effet toujours conseiller & représenter aux Fidelles; & tout ce que nous avons rapporté de la doctrine de l'E-

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 869  
écriture & des saints Peres, en traitant de la pureté  
& de la sainteté qui convient aux Prêtres, & de  
la préparation necessaire pour celebrer, ne tend  
qu'à cette fin de nous porter à nous perfectionner  
de plus en plus, pour nous rendre dignes de ces  
saints Mysteres.

CHAP. V.  
*An Traité 2. & 41*

§. IX.

*Que par le frequent usage de la Communion, on rend  
à Dieu un honneur qui lui est tres-agreable.*

**L**E huitième Avis est, que la Communion est un  
acte d'adoration, un culte & un hommage que  
l'on rend à Dieu le plus excellent & le plus héroï-  
que qu'il puisse recevoir des hommes, & le service  
le plus agreable & le plus grand que nous puissions  
offrir à JESUS-CHRIST. Il est sans doute que  
Dieu se plaît particulièrement à voir que tous les  
Fidelles le reçoivent dans ce Sacrement, & se ren-  
dent dignes des graces qu'il leur y communique.  
C'est pour cette raison qu'il le leur a laissé sous les  
apparences du pain & du vin, qui sont la nourri-  
ture la plus necessaire & la plus ordinaire de tout-  
tes; afin que la necessité journaliere de cette vian-  
de nous apprît à connoître le besoin que nous  
avons de cette divine nourriture des ames, & que  
notre propre utilité nous obligent à en faire un  
usage tres-frequent & tres-ordinaire. C'est pour  
cette même raison que le Seigneur parle si haute-  
ment de la necessité que nous en avons, qu'il assu-  
re que nous ne pouvons vivre sans elle. *Si vous ne  
mangez, dit-il, la chair du Fils de l'Homme, vous  
n'aurez point la vie en vous.*

VIII. AVIS.

*Nisi manducave-  
ritis carnem Filii  
hominis, non ha-  
bebitis vitam in  
vobis. JOND. 6. 54.*

Que JESUS-CHRIST prenne plaisir à voir que

les Fidelles s'approchent souvent de son Autel, c'est une verité qui n'est pas seulement conforme à la doctrine du saint Evangile, & des saints Peres de l'Eglise, mais que ce divin Sauveur a lui-même enseignée à plusieurs Saints dans des revelations particulieres. J'en rapporterai une à laquelle on doit ajoûter beaucoup de foi, puisqu'elle est tirée des Revelations de sainte Gertrude qui sont de grande autorité dans l'Eglise, & approuvées par des personnes illustres par leur doctrine, & par leur sainteté.

\* C'étoit appa-  
rément un Pré-  
dicateur, ou un  
Confesseur.

Une personne \* touchée du zele de la justice & de l'honneur de Dieu, aiant appris que des filles Religieuses communioient souvent, & avec moins de préparation & de reverence qu'il ne falloit, se mit en colere contr'elles, & leur en fit une reprimende severe. Ce qui fut cause que quelques-unes d'entr'elles en étant devenuës plus timides, s'abstinrent de communier pendant quelques jours. Sainte Gertrude s'étant mise en priere devant le Seigneur, & le suppliant de lui faire connoître si cette conduite lui étoit agreable, il lui répondit: Ne sçavez-vous pas, ma fille, que mes délices sont d'être parmi les enfans des hommes? que je leur ai laissé ce Sacrement comme le plus précieux gage de mon amour, afin qu'ils le reçussent souvent en memoire de moi; & que je me suis même obligé d'y demeurer avec eux jusqu'à la fin des siècles? C'est pourquoi quiconque détourne les hommes de la communication qu'ils ont avec moi dans ce Sacrement, & les empêche par ses paroles ou par son exemple de le recevoir, lorsqu'ils en ont la volonté, & qu'ils ont la conscience nette de tout peché mortel, me prive moi-même du plaisir que je prenois à être avec eux. Et il fait à

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 871 CHAP. V.  
mon égard ce que fait à un jeune Prince son Gouverneur, lorsque le voiant joüer avec d'autres enfans de son âge qu'il aime tendrement, il vient avec un visage severe le separer de leur compagnie, en lui representant qu'il sied beaucoup mieux à un Prince de se faire respecter des Grands dans son Palais, que de joüer & se divertir avec d'autres enfans dans la place.

Cette Sainte aiant d'abord compris par cette comparaison combien c'étoit une chose desagreable à Dieu de détourner les hommes de la frequente participation de son Sacrement, quoique ce fût par un zele de sa gloire, & par un sentiment de respect & d'humilité, elle lui dit : Seigneur, si cet homme se propose & vous promet de se corriger à l'avenir de la faute qu'il a faite en cela contre vous, la lui pardonneriez-vous ? Non seulement je la lui pardonnerai, répondit le Seigneur, mais je recevrai la penitence qu'il en fera, comme ce jeune Prince recevroit le plaisir que lui feroit son Gouverneur, si pour lui donner quelque marque de son affection & de sa tendresse, il faisoit s'appeler pour le divertir, ces jeunes enfans qu'il avoit auparavant renvoiez avec rudesse & avec severité.

Les Prédicateurs & les Confesseurs devroient considerer ces revelations ; mais si leur pieté ne va pas jusqu'à les croire, qu'ils croient au moins la sainte Ecriture qui les assure que Dieu met toutes ses délices à être parmi les enfans des hommes. Il servira beaucoup d'ajouter à cette consideration la conduite que le Seigneur tint autrefois avec un pecheur public, & qui étoit connu de tout le monde pour un homme de mauvaise vie ; car c'est ce que signifie le mot de Publicain, & Zachée dont

nous prétendons parler n'étoit pas seulement Publicain, mais le chef des Publicains.

Cet homme aiant un jour envie de voir JESUS-CHRIST pour le connoître, & en étant empêché par la foule du peuple; parce qu'il étoit fort petit, il courut devant, & monta sur un arbre pour le voir, parce qu'il devoit passer par là; & quoiqu'il n'eût point d'autre intention que celle de le voir, JESUS qui connoissoit sa volonté étant venu en cet endroit, s'avança vers lui & l'appella, en lui disant: Zachée, hâtez-vous de descendre, car je veux aujourd'hui loger chez vous. Zachée descendit aussi-tôt, & le Seigneur alla loger chez lui, sans avoir égard au scandale qu'en prenoient les Pharisiens qui trouvoient étrange qu'il entrât dans la maison d'un pecheur public, estimant que c'étoit une chose indigne de converser familièrement, & de manger avec des personnes de mauvaise vie: Il ne mangea pas seulement avec ce chef des Publicains; mais il lui toucha le cœur, & lui fit de tres-grandes graces.

Si donc le Seigneur cherche ainsi lui-même ceux qui ne le cherchent pas; s'il se convie lui-même à manger avec ceux qui n'osoient pas l'inviter à leur table, seulement parce qu'il a reconnu en eux quelque bonne volonté; comment refusera-t-il la même grace à ceux qui le cherchent, quelque pecheurs qu'ils soient, s'ils ont un desir sincere de corriger leur vie? Et quelle raison peuvent avoir les Ministres de ce divin Maître de le refuser à ceux qui le veulent recevoir, & de les priver par ce refus du souverain remede qu'ils y trouveroient pour guerir les foiblesses & les maladies de leur ame, & de tant de biens & de graces qu'ils obtiendroient de lui en le recevant?

Tous ces avis meritent d'être considerez avec attention ; parce qu'ils contiennent une doctrine solide , veritable & conforme à la doctrine des Saints. Pour peu de reflexion qu'on y fasse , il n'y a point de Confesseur prudent qui n'y découvre clairement quelle est la regle & la moderation qu'il doit garder pour marquer & limiter à chacun en particulier le temps & les jours ausquels il doit communier , conformément à la connoissance qu'il aura de sa conscience , de son état & de sa condition , de toutes les obligations qui y sont attachées , & de toutes les autres circonstances particulieres qui le regardent.

---

## CHAPITRE VI.

*Où l'on détermine en particulier quelle est la regle qu'on peut garder pour la frequente Communion.*

**E**Ncore que les avis que nous avons proposez puissent suffire aux Prêtres & aux Confesseurs pour assurer leur conduite , neanmoins parce que la chose est d'une extrême importance , & que je me suis long-temps appliqué à la considerer dans toutes ses circonstances , j'ai estimé qu'il ne seroit pas inutile de dire ici plus particulièrement ce que j'en pense , & quelle est la regle que je voudrois garder moi-même en cela à l'égard de chaque particulier , si Dieu m'avoit appellé à la conduite des ames. Je ne pretens point proposer une regle que les autres doivent suivre ; mais seulement declarer mes veritables sentimens touchant l'usage du saint Sacrement , & les soumettre en même temps à la correction & à la censure de ceux qui

## §. I.

**J**E dis donc premierement, qu'il seroit à desirer que tous les Chrétiens communiaissent tous les Dimanches, ou une fois chaque semaine, & qu'il ne fût permis à pas-un, quelque grand pecheur qu'il pût être, de differer plus de huit jours la Communion. Cette pensée est entierement conforme au sentiment du grand saint Augustin, qui donne clairement & expressément aux Fidelles ce même conseil de communier toutes les semaines. Il est vrai que plusieurs, pour n'avoir peut-être point lû avec assez d'attention les paroles de saint Augustin, dans saint Augustin même, leur donnent un mauvais sens, & croient que la regle qu'il établit par là, est de ne pas communier plus d'une fois chaque semaine. Mais c'est une erreur qu'il est tres-facile à chacun de découvrir en lisant les Livres de ce S. Pere avec un peu d'attention; parce qu'on y trouvera en plusieurs endroits qu'il avertit & exhorte les Fidelles à communier tous les jours.

Quant à ce qu'il dit qu'il n'approuve ni ne rejette la Communion journaliere, cela ne regarde que la coûtume generale de faire communier chaque jour tout le peuple à la Messe, qui se pratiquoit encore alors dans plusieurs Eglises particulieres, & qui pouvoit avoir plusieurs fâcheux inconveniens. C'est pourquoi il dit avec beaucoup de prudence & de pieté, que comme il ne l'approuve pas, il ne la condamne pas non plus; mais il conseille de communier une fois chaque semaine; c'est-à-dire que ce terme de huit jours est le

*Aug. ep. ad Januarium, & lib. de Eccl. dogm. c. 53.*

plus long qu'on puisse demeurer séparé de la Communion, & que nul ne le doit étendre à plus de jours. Voila indubitablement quel est le sens de saint Augustin, auquel je me conforme, & selon lequel il me semble que tous les Prédicateurs & les Confesseurs doivent faire en sorte par leurs conseils, par leurs exhortations, & par toutes sortes de moïens, de porter les Chrétiens à communier toutes les semaines; & qu'on ne doit pas même différer plus long-temps la Communion aux plus grands pecheurs qui se repentent de leurs crimes, & veulent sincerement se disposer à le recevoir, mais au contraire les exhorter, & les encourager à le faire.

Pour moi, je declare que si un pecheur se venoit presenter à moi, chargé d'une multitude innombrable de tres-grands pechez, & que je fusse assuré qu'il en eût un regret & une repentance sincere, & une ferme resolution d'emploier tous les moïens propres pour s'en corriger, je ne ferois point difficulté de lui conseiller de communier tous les Dimanches; & si le Samedi suivant il revenoit encore chargé d'autant d'autres pechez qu'il auroit commis depuis sa Communion durant la semaine, & que je visse en lui des marques d'une veritable repentance, & d'un desir sincere de s'en corriger, je l'exhorterois & tâcherois de l'encourager autant qu'il me seroit possible, à ne se point priver de la Communion de chaque semaine; & s'il continuoit à faire la même chose durant plusieurs semaines, je continuerois aussi toujourns à l'exhorter de même à ne se point priver de ce divin remede. Que si quelqu'un trouve qu'il y a en cela de l'excez, je le prie de considerer ce que feroit JESUS-CHRIST même, si ce pecheur étant proster-

*L'Auteur juge du cas qu'il suppose, selon la disposition où pourroit être absolument le Penitent; mais comme ce cas est presque impossible moralement dans les circonstances qu'il marque, la conduite qu'il garderoit pour lors ne doit pas servir de regle dans la pratique.*

né à ses pieds lui demandoit pardon de tous ses pechez : Avec quel amour , quelle douceur , & quelle bonté il le recevoit ; car il est certain qu'étant ses Ministres , nous sommes obligez de regler nôtre conduite sur la sienne.

Si un homme se sentant piqué d'une vipere , & sçachant que j'ai un remede souverain contre cet accident , dont il auroit déjà éprouvé l'effet , s'adressoit à moi pour en être gueri , ne seroit-ce pas user de cruauté , si au lieu de le guerir d'un mal si pressant , je m'emportois contre lui de ce que l'aïant déjà tiré du même danger , il n'a pas eu soin de s'en donner de garde une autre fois ? Et néanmoins il semble que c'est une cruauté bien plus grande de refuser aux pecheurs le remede qui peut guerir les plaïes & les maladies de son ame , quelque frequentes que soient ses rechutes. Et pour le mieux entendre , qu'on fasse un peu d'attention

*Matth. 18. 21. 22.*

à la réponse que JESUS-CHRIST fit à saint Pierre , lorsqu'il lui demanda combien de fois il devoit pardonner aux pecheurs , & s'il le feroit jusqu'à sept fois ; car on verra que le Seigneur lui répondit qu'il devoit pardonner non seulement jusqu'à sept fois , mais jusqu'à septante fois sept fois.

Ce n'est pas à dire que le Confesseur ne doive par sa prudence & par sa sagesse , employer tous les moïens propres pour porter un penitent à se corriger de ses fautes , & à reformer sa vie , & qu'il ne soit quelquefois obligé de differer la Communion & même l'absolution au pecheur pour les pechez d'habitude , & dans lesquels il retombe souvent sans vouloir s'éloigner des occasions prochaines ; mais ma pensée est qu'il le doit faire avec tant de discretion , que cela puisse toujours tourner à l'avantage de l'ame , & non à sa perte ; &

que pourveu qu'un penitent fasse effort pour se corriger, & qu'il paroisse en effet qu'il se soit corrigé en quelque chose, & qu'il a un veritable desir de se reformer, on ne doit point lui refuser le remede qui le peut aider dans ce dessein. Et le Confesseur doit faire en sorte de sa part que le penitent regle & dispose si bien toute sa vie & ses actions, qu'il puisse communier toutes les semaines.

On pourroit montrer par plusieurs raisons, que cette conduite est tres-conforme aux regles de la vraie Theologie; mais nous nous contenterons de rapporter seulement quelques paroles d'un scavant

» Theologien de nôtre temps, qui dit: Un Confes-  
» seur sage & prudent ne doit point exiger d'un hom-  
» me qui n'est que de terre & de bouë, une pureté  
» d'Ange & toute divine. C'est assez qu'il fasse con-  
» noître qu'il s'accuse, comme il doit, de ses pechez  
» passez, qu'il n'a plus d'attache presente à l'injuste  
» plaisir qu'il y recherchoit, & qu'il a une droite in-  
» tention, & une bonne volonté pour l'avenir. Cette  
» disposition lui suffit pour s'approcher du Sacrement.  
» Et un peu après il ajoûte: Le Confesseur peut ex-  
» horter à la Communion ceux qu'il juge être en état  
» de recevoir l'absolution. Comme celui qui a une  
» digne attrition qui excluë toute affection au peché,  
» & qui n'est souillé d'aucune faute publique dont il  
» soit obligé de reparer le scandale avant que de s'ap-  
» procher de l'Autel; quoiqu'il retombe facilement,  
» non par habitude, mais à cause de plusieurs tenta-  
» tions de dehors. Car l'homme a droit de recourir  
» aux remedes des Sacremens, afin que l'huile lui em-  
» bellisse le visage, & que le pain fortifie son cœur.

*Prudens confes-  
sarius à luteo ho-  
mine non exquirat  
divinam, aut An-  
gelicam puritatem.  
sed satis est ea pro-  
batio, ut de prete-  
ritis habeat justam  
accusationem, &  
de presenti non  
habeat injustam  
delectationem, de  
futuro verò justam  
voluntatem, sic  
sufficienter dispo-  
situs accedet. Quos  
confessarius judi-  
cat idoneos abso-  
lutione ( ut qui  
habet attritionem  
dignam, quæ affe-  
ctum peccati ex-  
cludat, nec infor-  
descit peccato pu-  
blico, cujus scan-  
dalum ante com-  
munionem ause-  
rendum sit ) potest  
incitare ad com-  
munionem, quam-  
vis facili recidat,  
non ex habituâ*

consuetudine, sed propter extrinsecas causas quæ fortè tentant; habet enim homo jus ad medicinam Sacramentorum. *Henriquez. l. 8. de Euch. c. 53.*

*Ut exhilarat faciem in oleo, & panis cor hominis confirmet. Ps. 103. 16.*

## CHAP. VI.

Ainsi la même disposition qui suffit pour communier une fois l'année, doit suffire aussi pour communier tous les Dimanches, pourvu qu'on la veuille avoir. Ce que je pretens dire ici est : Que les Prédicateurs & les Confesseurs doivent autant qu'ils le peuvent, porter tous les Chrêtiens à se disposer en cette maniere, & à les aider même à le faire sans les épouvanter. C'est-là proprement ce que disent saint Ambroise & saint Augustin par ces paroles : Si vous ne pouvez pas communier tous les jours, vous ne pourrez pas non plus le faire une fois l'année ; c'est-à-dire, la même disposition qui suffit pour communier une fois l'année, suffit aussi pour le faire tous les jours, pourvu qu'on veuille tous les jours travailler à être dans cette disposition.

## §. II.

**S**Upposant donc ce premier point, qu'on doit permettre, & même conseiller à tout Chrétien, quelque grand pecheur qu'il soit, de communier toutes les semaines ; Je dis pour le second, qu'à l'égard des personnes dont la vie est réglée & recueillie, qui ont soin de conserver leur conscience nette de tout peché mortel, & d'éviter même les veniels, qui font une profession particuliere de s'avancer dans la pieté & dans la vertu, on peut, & on doit leur permettre de communier deux fois la semaine, encore qu'elles ne soient pas fort mortifiées ni fort avancées dans la vie spirituelle, pourvu qu'elles desirent & qu'elles tâchent effectivement de l'être.

Pour ceux qui sont un peu plus avancez, qui sont déjà accoûtumez aux exercices de la retraite, de la priere, & à d'autres pratiques saintes, & qui

font une profession particuliere de la vie spirituelle, je n'estime pas qu'il y ait de l'excès pour eux à communier trois fois dans chaque semaine. Mais tout cela suppose les conditions marquées dans les avis precedens, dont la principale est, que cela se puisse toujourns faire selon l'état & la condition des personnes, sans manquer aux obligations qui y sont attachées. Car je trouve plus de difficulté, & m'arrête davantage à ce que les personnes puissent & veüillent se desoccuper de toutes affaires, & se preparer avec tout le recueillement & la devotion qui conviennent pour communier, que non pas à ce qu'elles soient tres-parfaites & tres-avancées dans la vertu; puisque, comme dit saint Bonaventure, l'homme ne reçoit pas le saint Sacrement pour sanctifier JESUS-CHRIST, mais afin que JESUS-CHRIST le sanctifie. Ainsi il n'est pas necessaire que celui qui le doit recevoir soit saint & parfait, mais qu'il desire veritablement de l'être.

Et pour le mieux entendre, il est bon de considerer que quand JESUS-CHRIST nôtre Redempteur institua ce saint Myſtere, & le donna à ses Apôtres, ils n'étoient alors que des hommes imparfaits, foibles dans la vertu, & même peu affermis dans la foi; & que la nuit même qu'ils l'avoient reçu, ils tomberent dans de tres-grandes fautes, l'un d'eux aiant renoncé, & tous les autres abandonné ce divin Maître; & la plupart d'entr'eux aiant même perdu la foi, & la confiance en sa Resurrection, qu'il leur avoit prêchée tant de fois & en tant de rencontres. C'est pourquoi je n'estime pas que ce soit le meilleur de demander tant de perfection dans les personnes qui doivent recevoir ce même Sacrement, puisqu'il se donne

comme un moïen, & un secours pour en acquérir. Je confesse en cela mon ignorance, si neanmoins c'en est une, de dire que plus je me suis appliqué à la consideration de cette matiere, plus je me suis confirmé dans ce sentiment, & plus j'ai desiré ardemment que tous les Chrétiens y conformassent leur conduite. Si les autres ne sont pas de cet Avis, je me contenterai de leur répondre cette parole de l'Apôtre, *Que chacun agisse selon qu'il est pleinement persuadé dans son esprit; & ce que saint Augustin a dit en pareille occasion: Que chacun suive en cela les mouvemens de sa pieté & de sa foi.*

Unusquisque in suo sensu abundet. Rom. 14. 5.

Unusquisque faciat, quod secundum hanc suam pié credit esse faciendum. August. ep. 118. ad Joan. pap. 8.

---

## CHAPITRE VII.

*Où l'on examine s'il est permis ou convenable à d'autres personnes qu'aux Prêtres, de communier tous les jours.*

### §. I.

C'E même doute qu'on se propose ici à expliquer, a été autrefois proposé & agité par saint Thomas, & nous avons même rapporté en ses propres termes la solution qu'il en a donnée. Comme elle est pleine de sagesse & de pieté, fondée sur des raisons tres-solides, & conformes à la doctrine de tous les Saints, ce seroit une temerité d'y vouloir répondre d'une autre maniere. Aussi n'ai-je pas dessein de le faire, ni même de m'éloigner d'un seul point de ce que ce Docteur Angelique y répond dans cette solution. Ce que j'en dirai ne servira que d'explication; car quoi que ce qu'il en a dit soit assez clairement & distinctement exprimé, neanmoins

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 881  
neanmoins parce qu'il n'a parlé que selon le stile  
& la forme de l'école, il ne sera pas inutile de l'ex-  
pliquer encore en des termes plus familiers & plus  
en usage, pour lui donner un éclaircissement si  
facile, qu'il n'y reste plus la moindre obscurité ni  
le moindre doute.

CHAP. VII.

Et pour cela il est important de repasser legerement sur ce qui a été dit du frequent usage de la Communion dans les Chapitres precedens, & de r'appeller dans sa memoire ce que nous avons rapporté de la doctrine des Saints sur ce sujet, & les avis que nous y avons ajoûtez; parce que le tout ensemble est comme un fondement necessaire pour bien entendre la solution de cet article.

Il n'y a rien qui me surprenne davantage, que de voir la retenüe, & la scrupuleuse circonspection avec laquelle des hommes graves, sçavans, & spirituels, parlent de la Communion comme d'une chose dangereuse pour les ames; & comme si le frequent usage de ce divin Sacrement étoit capable d'en détruire ou diminuer la vertu & l'autorité, & en même temps l'honneur & le respect qui est dû à Dieu; Au lieu que la Communion est le veritable remede, la santé, & la vie des ames, & qu'il n'y a point de plus grand honneur que celui qu'on rend à Dieu par le frequent usage qu'on en fait.

Il est vrai que c'est un grand mal de recevoir la Communion indignement, & sans le respect & la disposition requise; & que c'est pour cela que l'Eglise ne permet pas generalement à toutes sortes de personnes de communier tous les jours. Mais la crainte de ce danger, qui n'est pas pour tous, mais seulement pour quelques-uns, est-elle une juste raison d'interdire generalement toute sorte de

personnes de la Communion journaliere, comme si c'étoit une chose perilleuse & illicite en soi; ou comme si ce Sacrement n'avoit pas été institué pour les Laïques, ou qu'ils n'eussent pas droit de le demander toutes les fois qu'ils sont disposez, & en état de le recevoir; ou comme si JESUS-CHRIST même en l'instituant avoit limité le temps & les jours propres pour le recevoir? J'en parle avec beaucoup d'assurance, parce que je ne crois pas m'éloigner en rien de la doctrine de saint Thomas, & des autres saints Docteurs. C'est à ceux qui en pensent autrement, à voir si leur sentiment est appuié sur un semblable fondement.

Voici donc le sentiment de saint Thomas, & la solution qu'il nous a laissée sur ce doute, fidèlement rapportée en peu de paroles: A considerer la chose de la part du Sacrement, il est avantageux pour la santé de l'ame de le recevoir chaque jour, parce qu'il est la santé même & la vie de l'ame. Mais à la considerer de la part de ceux qui le recoivent, il n'est pas de même avantageux à tous de le faire tous les jours, parce que tous n'ont pas la disposition necessaire pour cela. Il se trouve au contraire en plusieurs beaucoup d'indispositions, tant de l'ame que du corps, qui les en empêchent; mais ceux en qui il ne s'en trouve pas le peuvent recevoir avec fruit toutes les fois qu'ils y sont préparez & disposez. Voila en abrégé la réponse de saint Thomas sur ce doute, par laquelle il est constant qu'il n'y a point d'autre limitation de temps ni de jour pour recevoir nôtre Seigneur, que d'y être bien disposé; & qu'ainsi celui qui a tous les jours cette disposition, le peut recevoir tous les jours dignement, & avec utilité pour son ame.

§. II.

**I**L reste maintenant à montrer dans quel état un homme doit être pour pouvoir dire qu'il est dignement préparé & disposé pour communier. Cette question a déjà été en quelque sorte décidée dans le septième avis, où l'on a montré, selon la doctrine des Saints & des Theologiens, que celui qui ne se sent coupable d'aucun péché mortel, ou qui en ayant commis, s'en est confessé depuis avec une véritable contrition, & un desir sincere de s'en corriger, a une disposition suffisante pour pouvoir communier loüablement & avec fruit. Nous avons aussi fait voir que selon la doctrine de saint Ambroise, de saint Chrysostome & de saint Augustin, la même disposition qui est suffisante pour communier une fois l'année, suffit aussi pour communier plusieurs fois, & même tous les jours, si on l'a tous les jours. Et la raison qu'en donne saint Chrysostome est tres-évidente. Le Mystere que nous celebrons à Pâque, dit-il, n'a rien de plus que celui qu'on celebre les autres jours, car il est unique & toujours le même. C'est toujours la même Hostie qu'on immole; c'est toujours le même Sacrifice qu'on accomplit. Ainsi à quelque jour qu'on le celebre, c'est toujours la Pâque.

Vous voyez donc bien que si celui qui communie le jour de Pâque, pour satisfaire au precepte de l'Eglise, est suffisamment disposé pour recevoir le saint Sacrement, il n'y a point de doute qu'étant le lendemain dans la même disposition, & desirant de le recevoir, il le peut faire encore, & continuer de même le troisième, le quatrième, & tous les autres jours de l'année, & même de sa vie, s'il

*Nihil habet amplius quod in Pascha consummatur mysterium, illo quod continuè celebratur, unum quippe, atque idem est, eadem licetur hostia, idem sacrificium consummatur, semper ergo Pascha est. Chrysost. hom. 5. super 1. ad Tim.*

conserve toujours la même disposition, & la même volonté; parce que la Communion qu'il reçut hier ne lui ôte pas la disposition nécessaire pour communier aujourd'hui; au contraire elle l'augmente; & plus il communie, plus il est disposé à communier, pourveu qu'il ne perde pas d'ailleurs cette disposition, ou que l'ayant perdue il repare cette perte par la pénitence.

Plût à Dieu que tous les Chrétiens se conservassent toujours dans la disposition avec laquelle ils ont une fois utilement communiqué, quand même elle ne seroit que suffisante pour communier sans péché, & qu'ils voulussent communier tous les jours avec cette disposition! car l'ayant ils pourroient le demander avec droit & avec justice, & on ne pourroit le leur refuser sans injustice. Si cela paroît étrange à quelqu'un, & s'il trouve qu'il y a de l'excès, qu'il considère que le saint & sacré Concile de Trente déclare qu'il voudroit de tout son cœur, que tous les Fidèles communiaissent chaque jour à la Messe; ce qui se doit entendre, non seulement par desir & spirituellement, mais en effet & sacramentellement, selon la coutume & la pratique ancienne de l'Eglise.

Je vous demande donc s'il ne m'est pas permis de desirer ce que cette sainte Assemblée a si ardemment désiré, ou bien si m'étant permis de le desirer, il ne m'est pas aussi permis de le faire? Certainement s'il n'étoit pas permis de le faire, on n'auroit pas droit non plus de le desirer. C'est donc pour cela que je dis, que je desire & que je voudrois de tout mon cœur que tous les Prédicateurs, les Confesseurs, & tous ceux qui ont la conduite des âmes, tâchassent d'en porter plusieurs & de les disposer à communier chaque jour, afin que s'il

*tant pour les Prêtres que pour les seculiers.* TR. VII. 885  
est moralement impossible de rétablir entierement  
cette sainte & ancienne coûtume , elle revive au  
moins en partie & dans le plus de personnes qu'il  
fera possible ; & je ne doute point qu'ils ne ren-  
dissent en cela un grand service à JESUS-CHRIST  
& à son Eglise. Et par ce moien on feroit cesser  
un inconvenient qui est tres-grand & tres-confi-  
derable , dont nous parlerons sur la fin de ce Cha-  
pitre.

CHAP. VII

On dira peut-être que les Chrétiens n'ont pas  
aujourd'hui cette ferveur de charité , & cette per-  
fection de vie qu'ils avoient dans le temps que  
cette coûtume étoit observée dans l'Eglise. J'en  
suis persuadé , & c'est pour cela que j'ai dit qu'il  
n'étoit pas possible de la rétablir generalement pour  
tous. Mais pourquoi voulons-nous racourcir la  
main de Dieu , & nous défier de sa puissance ? En  
a-t-il moins qu'il n'en avoit alors pour donner  
maintenant à plusieurs particuliers autant de gra-  
ce & de perfection , ou du moins autant qu'il en  
faut pour recevoir ce Seigneur qui desire se com-  
muniquer à eux pour les rendre meilleurs & plus  
parfaits ?

On doit aussi remarquer qu'encore que cette  
perfection de vertu fût alors répandue generale-  
ment dans toute l'Eglise , on ne doit point douter  
qu'il ne s'y trouvât aussi beaucoup de personnes  
particulieres remplies de beaucoup de vices & d'im-  
perfections : ce qui se voit clairement dans la plû-  
part des Epîtres de saint Paul , & particulièrement  
dans la première aux Corinthiens , où il dit : *Aussi,*  
*mes Freres , je n'ai pu vous parler comme à des hom-*  
*mes spirituels , mais comme à des personnes qui sont*  
*encore charnelles . . . Car puis qu'il y a parmi vous des*  
*jalousies & des disputes , n'est-il pas visible que vous*

Ego fratres non  
potui vobis loqui  
quasi spiritualibus,  
sed quasi carnali-  
bus. Cum enim sis  
inter vos zelus &  
contentio, nonne  
carnales estis, &

## CHAP. VII.

secundum hominem ambulatis?

1. Cor. 3. 1.

Unde bella &amp; contentiones in vobis? nonne hæc ex concupiscentiis vestris?

Jac. 4. 2.

Adulteri neficitis quia amicitia hujus mundi, inimicitia est Dei.

Ibid. 4.

êtes charnels, & que votre conduite est encore bien humaine? Et dans le cinquième Chapitre de la même Epître, il les reprend de plusieurs vices, comme d'impureté, d'adultère, d'avarice, de médisance, & de beaucoup d'autres grands crimes. Cela paroît encore visiblement par ces paroles de l'Apôtre saint Jacques: *D'où viennent les guerres, les divisions, & les procès entre vous, n'est-ce pas de vos passions qui combattent dans votre chair? Vous êtes pleins de desirs. Vous êtes envieux & jaloux. Ames adulteres & corrompues, ne sçavez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu?*

Il y a une infinité d'autres endroits des Epîtres des saints Apôtres, où il est visible qu'il y avoit de leur temps beaucoup de personnes vicieuses, déréglées, & coupables de plusieurs pechez, qui passeroient même aujourd'hui pour tres-énormes; de sorte qu'on peut dire maintenant, qu'il y a dans l'Eglise beaucoup de personnes qui ont plus de vertu & de perfection, que n'en avoient plusieurs Chrétiens du temps des Apôtres, & auxquelles par conséquent il n'y a nulle apparence qu'on puisse justement, ou qu'on doive refuser la Communion journaliere, s'ils la demandent avec la disposition requise; étant certain que tous les Fidèles ont droit de demander, comme par justice, les Sacremens que JESUS-CHRIST a établis pour leur soutien, leur conservation & leur avancement dans la vie spirituelle. Ajoûtez à cela que dans la primitive Eglise on n'avoit pas accoutumé de priver les Fidèles de la Communion de chaque jour pour des imperfections & des fautes ordinaires; mais seulement pour des pechez mortels, & pour de grands crimes, comme il a été ci-devant expliqué.

## §. III.

CE que je pretens donc établir ici, est que les Directeurs spirituels, & les Confesseurs doivent être persuadés, qu'afin qu'une personne puisse communier tous les jours, il n'est point nécessaire qu'elle soit déjà confirmée en grace & en sainteté, ni élevée au comble de la perfection, comme quelques-uns se l'imaginent. Il suffit qu'elle y aspire; qu'elle le desire sincerement; qu'elle veille soigneusement sur elle-même; qu'elle s'applique à purifier son cœur dans la priere & dans le recueillement; qu'elle veuille se disposer pour communier tous les jours; & qu'elle le puisse faire sans manquer aux obligations de son état, & de sa profession; car on doit avoir plus d'égard à cela qu'à la sainteté même de sa vie. C'étoit aussi en cela même que les Fielles excelloient davantage dans la primitive Eglise; parce que se dépoüillant alors de tous leurs biens, & ne possédant rien en particulier, ils vivoient dans un dégagement tres-grand de tous les soins de la vie; & ainsi ils avoient tout le temps & la commodité qu'ils pouvoient desirer pour s'appliquer uniquement à la priere & à la Communion, qui étoient tout leur exercice; Au lieu que maintenant ce qui les en détourne davantage, est ce soin des choses temporelles qui les occupe presque tout entiers, & qui ne leur donne ni le temps ni le loisir convenable pour se disposer dans le recueillement & la priere, à recevoir chaque jour JESUS-CHRIST dans le S. Sacrement.

Mais pour les personnes qui peuvent être dans un dégagement de tous ces soins du siecle, ou

parce que leur état & leur condition le leur permet, ou parce qu'elles se procurent elles-mêmes cet avantage par le mépris qu'elles font de toutes les choses de la terre, en se contentant de vivre dans une vertueuse pauvreté pour s'appliquer plus tranquillement aux exercices de la vie spirituelle, c'est une injustice qu'on leur fait de leur refuser ce qui peut si puissamment contribuer au progrès de leur ame. C'est pourquoi ceux qui le font doivent beaucoup apprehender ce reproche que Dieu leur a déjà fait par la bouche de Jeremie : *Les petits ont demandé du pain, & il n'y avoit personne qui leur en donnât.* Les petits, qui sont les ames foibles & imparfaites dont nous avons parlé, & qui desirerent de croître & de s'avancer dans la vertu, demandent le pain qui les y doit fortifier, faire croître & avancer; & les Ministres que Dieu a établis pour leur distribuer ce pain, sont ceux à qui il reproche de ne leur en avoir pas donné.

Parvuli poterunt panem, & non erat qui frangeret eis, Jerem. 4. 4.

## §. IV.

LA rencontre de ce passage, où il est parlé de pain, me fait penser à un autre raisonnement qui confirme beaucoup ce que nous avons dit. C'est que JESUS-CHRIST, qui nous a laissé le tres-saint Sacrement de son Corps sous les especes du pain, qui est la nourriture la plus ordinaire, nous a aussi ordonné de lui dire chaque jour dans nos prieres, *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*, comme voulant dire: Seigneur, donnez-nous aujourd'hui la nourriture qui est nôtre soutien ordinaire; car c'est-là ce que signifie *le pain quotidien*. Or il n'y a point de doute que ces paroles ne se doivent entendre du Sacrement de l'Eucharistie.

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 889

C'est le sens & l'interpretation que lui donnent communément les saints Peres, comme il a déjà été remarqué. Et ce qui le confirme d'une maniere invincible, est que saint Matthieu, au lieu de *Pain quotidien*, ou de *chaque jour*, met le *pain supersubstantiel* ; c'est-à-dire, *qui est au-dessus de toute substance, qui est le soutien spirituel de la vie de l'ame ; Pain principal, excellent & divin.*

Nous voions donc d'un côté que JESUS-CHRIST, qui l'appelle le *Pain de chaque jour*, nous ordonne de le lui demander chaque jour, nous recommande tres-particulierement de le prendre souvent, & parle d'une maniere tres-élevée des grands avantages qu'il apporte à l'ame, & du besoin que nous en avons. Et nous voions de l'autre que les saints Apôtres éclairés par le saint Esprit dont ils étoient remplis, ont d'abord établi dans l'Eglise cette coutume de le recevoir tous les jours. Nous avons aussi les témoignages des saints Peres, & des saints Docteurs qui leur ont succédé, & qui étant animez du même Esprit, ont aussi recommandé, conseillé, & persuadé autant qu'ils ont pû à tous les Fidèles, cette même pratique de la Communion journaliere ; & nous sçavons enfin que quelque changement qui soit arrivé en cela dans l'Eglise, elle ne l'a jamais défenduë, & qu'elle n'a pas même voulu en limiter autrement l'usage, qu'en défendant de communier plus d'une fois le jour.

Elle ne s'est pas même contentée de ne point défendre cette coutume qu'avoient anciennement les Fidèles de communier chaque jour tous ensemble à la Messe, elle leur declare encore, comme elle a fait dans le saint Concile de Trente, que son plus grand desir est qu'ils communient tous les jours, selon l'ancienne pratique de ses premiers

CHAP. VII.  
*Cy-dessus, Chap. 4.  
ff. 1.*

Peres. Cette verité étant donc si certaine & si évidente, que peut-on opposer au contraire qui puisse être une juste raison de refuser la Communion journaliere à tous les Fidelles qui ont la disposition suffisante pour la recevoir, & qui veulent s'appliquer tous les jours à s'en rendre dignes? Pour moi, je n'en trouve aucune.

Que si neanmoins quelqu'un trouve que je suis trop facile, & que je me donne une liberté excessive, ce n'est point moi qu'il en doit accuser; je n'ai rien dit de moi-même, je n'ai fait que rapporter les propres paroles & les sentimens de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Ambroise, de saint Chrysostome, de saint Augustin, de saint Hilaire, de saint Cyrille, & de saint Bernard; c'est la doctrine de ces Saints que j'ai exposée sans y rien ajoûter: ce sont leurs propres paroles qui expliquent plus fortement la verité dont il s'agit, que je ne la propose moi-même, comme chacun le peut voir dans leurs témoignages que nous avons rapportez, & plus particulièrement encore dans leurs Livres. C'est de la bouche de ces Saints que j'ai reçu ce que j'en ai dit. Ainsi ceux qui voudront le contredire, doivent penser que c'est à la doctrine de ces Saints qu'ils s'opposent.

## §. V.

ON peut me faire une objection contre ce qui vient d'être dit; sçavoir, qu'il y a des Auteurs tres-considerables, tres-éclairés & tres-spirituels, lesquels traitant à dessein ce sujet, assurent clairement & distinctement qu'il suffit à toutes sortes de personnes, hors les Prêtres, quelque vertu qu'elles puissent avoir, de communier une

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 891  
fois dans la semaine, & qu'ainsi il semble qu'il y  
ait de la temerité à vouloir leur donner plus de  
liberté, & de l'étendre à communier plus souvent.  
J'avoué que cette raison m'a donné beaucoup à  
penser, parce que ceux qui s'en servent sont des  
personnes dont l'autorité est grande dans l'Eglise,  
& pour lesquels j'ai une tres-grande veneration.  
Mais après avoir bien considéré la chose, & com-  
paré l'autorité des saints Docteurs de qui j'ai ap-  
pris tout ce que j'ai avancé touchant le frequent  
usage de la Communion, avec celle de ces person-  
nes qui enseignent le contraire; j'ai crû que je  
pouvois sans temerité & sans présomption rejeter  
leur sentiment, & préférer à leur doctrine celle  
que nous avons établie, comme étant commune à  
tous les saints Peres, & les saints Docteurs, qui  
ont été comme autant de colonnes & de grandes  
lumieres pour soutenir & éclairer l'Eglise, & com-  
me autant de sources saintes, d'où les saints Con-  
ciles ont puisé toutes les Regles importantes pour  
l'éclaircissement & la decision des veritez Catho-  
liques.

CHAP. VII.

Cette consideration me met déjà fort à cou-  
vert de ce reproche de temerité, & me donne le  
courage de demander à ceux qui le font, d'où ils  
ont pris, & sur quoi est fondée cette Regle qu'ils  
proposent à l'égard des Laiques, même les plus  
parfaits & les plus vertueux, de ne communier  
qu'une fois la semaine, étant certain qu'elle n'est  
point tirée de l'Evangile ni d'aucun autre endroit  
de la sainte Ecriture; car il ne se trouvera point  
que lorsque JESUS-CHRIST a institué ce Sacre-  
ment, ni auparavant, ni depuis, il ait jamais li-  
mité le temps & les jours des Communions pour  
les Prêtres & pour les Laiques; en sorte que les

CHAP. VII. Prêtres le pûssent recevoir tous les jours, & les Laïques seulement tous les huit jours, ni qu'il l'ait appellé *le Pain de chaque semaine*, ou *de chaque mois*; mais on verra qu'il l'appelle *le Pain de chaque jour*, & qu'il nous ordonne à tous indifféremment de le lui demander tous les jours. Il ne paroît pas même qu'il ait jamais dit aucune parole de laquelle on puisse directement ni indirectement inferer cette limitation de temps.

Je ne pense pas non plus qu'ils osent avancer qu'ils l'ont appris des saints Peres de l'Eglise, puisque ce que nous avons dit fait assez voir combien ils sont portez au contraire pour la Communion journaliere, & le soin particulier qu'ils ont d'y exhorter tous les Fidelles. Ainsi il paroît que cette regle qu'ils proposent pour les Laïques, n'a pour fondement que leur propre esprit. C'est pourquoy on peut leur appliquer justement le reproche que Judith fit aux Prêtres de Bethulie, après qu'ils eurent resolu de s'abandonner à la discretion de l'ennemi qui les tenoit assiegez, si dans ces cinq jours il ne leur venoit du secours : *Qui êtes-vous qui tentez ainsi le Seigneur? Ce discours n'est pas propre pour attirer la misericorde de Dieu; mais pour irriter sa colere. Vous avez limité un temps à sa bonté, & vous lui avez marqué le jour qu'il vous a plu.*

*Qui estis vos qui tentatis Dominū? Non est iste sermo, qui misericordiam provocet, sed potius qui iram excitat. Posuistis vos tempus misericordie Domini, & in arbitrium vestrum diem constituistis ei. Judith. 8. 11. 12. 13.*

### §. VI.

JE ne trouve ici qu'une chose qui soit digne de considération, & à laquelle on doit avoir beaucoup d'égard : c'est que l'usage de la Communion journaliere étant aboli depuis si long-temps, & regardé comme une pratique tout-à-fait rare & extraordinaire; cela fait que le monde est com-

*tant pour les Prêtres que pour les seculiers.* TR. VII. 893  
munément persuadé, lors qu'on permet à une per-  
sonne de communier tous les jours, qu'il faut assu-  
rément qu'elle soit arrivée à une tres-grande per-  
fection de vertu, & de sainteté; & en effet on re-  
garde d'ordinaire comme des Saints ceux qui  
sont dans cette pratique. C'est pourquoi elle peut  
être un piege tres-dangereux à la vertu, à moins  
qu'elle ne soit tres-solide, & profondement enta-  
cinée dans la vraie humilité, comme l'experience  
l'a souvent fait voir en des personnes de grande  
perfection, qui sont malheureusement tombées  
pour ne s'être pas assez donné de garde de ce  
demon si subtil de l'orgueil secret, & de la com-  
plaisance humaine. Ainsi on doit bien prendre  
garde de n'exposer personne à ce danger, de croire  
que son Confesseur & les autres aient une grande  
estime de sa vertu, & le regardent comme un  
Saint.

CHAP. VII.

Je conviens qu'on doit en effet avoir beaucoup  
d'égard au danger de cette vanité secrette, à cause  
de l'état où sont maintenant les choses, & du peu  
d'usage que l'on fait de la Communion journa-  
liere. C'est pourquoi on doit s'en remettre à la  
discretion & à la prudence des Confesseurs, qui  
doivent en cela regler de telle sorte leur conduite  
à l'égard des penitens sur la doctrine que nous  
avons établie, que le soin qu'ils auront de les ga-  
rantir de ce danger de la vaine présomption, ne  
tourne pas au defavantage de leur ame. C'est ce  
qu'ils pourront faire en s'étudiant particulièrement  
à bien établir dans l'humilité & dans la connoi-  
sance de soi-même, les personnes qui desireront  
de communier tous les jours, & qui auront la dis-  
position necessaire pour le faire, en leur persua-  
dant que la permission qu'on leur en donne, n'est

894 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel,*  
CHAP. VIII. pas une marque qu'elles soient plus parfaites que les autres, mais seulement qu'on desire qu'elles le deviennent, & qu'on ne leur accorde cette grace, qu'afin qu'elles soient plus souvent aidées & soutenues par ce divin secours, qui leur est d'autant plus necessaire, que leur foiblesse & leur infirmité est grande; & en se servant ainsi des autres moïens que le Seigneur leur inspirera, & qu'ils estimeront plus propres, selon la connoissance particuliere qu'ils auront de l'état interieur de chacun.

---

### C H A P I T R E VIII.

*Qu'encore qu'il n'y ait aucun precepte qui oblige les Prêtres à dire la Messe tous les jours; il y a néanmoins des raisons particulieres qui les y obligent.*

**I**L s'agit maintenant d'expliquer en particulier, s'il est necessaire ou convenable que les Prêtres celebrent tous les jours le saint Sacrifice de la Messe. Il semble qu'il soit assez inutile de traiter ce point en particulier, après avoir si bien montré combien il est important pour les personnes seculieres de s'approcher souvent du saint Sacrement de l'Autel, & de le recevoir même s'il est possible tous les jours. Ce que nous en avons dit sembloit regarder plutôt les Prêtres qui sont dans une obligation bien plus étroite, & qui ont de bien plus fortes raisons de s'en faire un devoir. Toutefois comme c'est pour eux particulièrement qu'on a entrepris cet ouvrage, il est juste d'expliquer ici les raisons particulieres qui les obligent plus que les autres personnes à la participation frequen-

§. I.

LA doctrine des Theologiens sur ce sujet consiste en trois points. Le premier est que les Prêtres ne sont point obligez par precepte à dire la Messe tous les jours, à moins qu'ils ne s'y soient eux-mêmes volontairement engagez, en acceptant quelque Benefice qui les y oblige; ce qui se doit même entendre avec quelque prudente moderation. Cette conclusion est tres-certaine, parce qu'il ne se trouve point en effet de preceptes divins ni de regles Ecclesiastiques qui les y obligent. Ainsi ce seroit exiger d'eux une chose dure & fâcheuse, parce qu'il se presente plusieurs choses dans la vie, qui pourroient les empêcher d'y satisfaire.

Le second point est que les Prêtres, à cause de leur Ministère, sont obligez à dire quelquefois la Messe dans l'année. Cette conclusion est de S. Thomas : Il y a des Theologiens qui croient que cette obligation n'est point sous peine de peché mortel, & qu'il leur suffit de satisfaire au precepte de la Communion Paschale; mais le nombre de ceux qui assurent le contraire est plus grand & plus considerable. Ainsi nous soutiendrons avec eux qu'un Prêtre qui n'exerce point son Ministère au moins quelquefois dans l'année, peche mortellement, & ne doit point avoir l'absolution, s'il ne promet de s'en corriger.

Ce sentiment qui est le plus certain & le plus assuré est fondé, 1. Sur la dignité même Sacerdotale; car il est évident que cette dignité & cette puissance si grande n'est point donnée aux Prêtres afin qu'elle demeure en eux inutile & sans

*S. Thom. 3. p. 7. § 2.  
a. 6.  
Suar. tom. 3. disp.  
80. lect. 1.  
Henriq. l. 9. de  
Mis. c. 23.*

## CHAP. VIII.

Hoc facite in  
meam commemora-  
tionem. Luc. 22.  
19.

Christus Aposto-  
lis, quos tunc novi  
testamenti sacer-  
dotes constituēbat,  
corpus suum ut su-  
merent, tradidit,  
& eisdem eorum-  
que in Sacerdotio  
successoribus, ut  
offerrent, præcepit,  
per hæc verba, hoc  
facite in meam  
cōmemorationem,  
ut semper Catho-  
lica Ecclesia intel-  
lexit, & docuit.  
Conc. Trid. sess. 22.

6 6

effet. 2. Sur le commandement que JESUS-CHRIST leur en fit dans l'Institution de ce divin Sacrifice, lorsqu'il les ordonna Prêtres en la personne de ses Apôtres, disant : *Faites ceci en memoire de moi.* Car que par ces paroles ce divin Sauveur ait imposé aux Prêtres qu'il ordonnoit alors, & à leurs successeurs, l'obligation de celebrer le saint Sacrifice, c'est ce que toute l'Eglise assemblée dans le saint Concile de Trente declare par ces paroles : JESUS-CHRIST instituant le Sacrement de son Corps & de son Sang, le donna à ses Apôtres qu'il établissoit alors Prêtres du nouveau Testament, afin qu'ils le reçussent, & il leur ordonna, & en leur personne, à tous ceux qui leur devoient succeder dans le Sacerdoce, d'offrir ce même Sacrifice, en leur disant : *Faites ceci en memoire de moi.* C'est ainsi que l'Eglise Catholique l'a toujours entendu & enseigné; & dans le Canon suivant il dit Anathème contre ceux qui diront le contraire.

Surquoi il est à remarquer que ce saint Concile n'établit point cette regle comme un precepte nouveau; mais seulement pour faire entendre aux Prêtres l'obligation de ce precepte ancien qui est renfermé dans ces paroles. C'est pourquoi il ordonne ensuite aux Evêques d'avoir grand soin d'obliger tous les Prêtres à y satisfaire en celebrant la Messe au moins tous les Dimanches & les jours de Fêtes; & à ceux qui ont charge d'ames, de le faire outre cela toutes les fois qu'il est nécessaire pour se bien acquitter de la charge qui leur est confiée.

Mais l'obligation de ce precepte ne s'étend pas à tous les jours, il suffit de celebrer quelquefois pour y satisfaire; de sçavoir maintenant combien de fois, c'est ce que nous allons expliquer. Outre

ces

cés obligations qui sont assez étroites & rigoureuses, il est constant qu'un Prêtre qui demeureroit presque toute une année sans dire la Messe, se rendroit coupable du grand scandale qu'en recevraient tous ceux qui le connoissent, & qui savent qu'il est Prêtre. Car il est tres-difficile d'empêcher alors que l'esprit ne se porte à juger que c'est un effet du mauvais état de sa conscience, ou de quelque engagement criminel, qu'il ne veut point quitter. C'est pourquoi il est tres-juste qu'il ait beaucoup d'égard tant à cela qu'à tout le reste, & qu'il s'acquitte de l'obligation de son Ministère.

Pour ce qui est de sçavoir quand & combien de fois un Prêtre doit célébrer la Messe pour accomplir ce precepte, les opinions des Theologiens sont tres-differentes sur ce sujet. Saint Thomas dit qu'il doit offrir le saint Sacrifice au moins toutes les Fêtes principales de l'année, auxquelles les Fidèles ont accoutumé de communier. D'autres prétendent qu'on y satisfait en célébrant seulement trois ou quatre fois; & en effet cela suffit à la rigueur pour l'accomplir. Mais comme il s'agit d'éviter en cela le scandale du peuple, chacun peut avoir pour juge sa propre conscience, qui lui dira fidèlement, s'il veut l'écouter, le besoin qu'il a de s'approcher plus ou moins souvent de l'Autel.

Mais laissons ce point; j'ai honte d'en parler d'avantage, & de donner le nom de Prêtres à des personnes qui le méritent si peu, & qui ont une estime si basse de la dignité à laquelle Dieu les a élevés, qu'il faut les obliger comme par force, & par menaces à en exercer quelquefois les saintes fonctions. Je les remets au grand jour du Seigneur

898 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel*, où ils seront obligez de rendre à Dieu un compte terrible de l'emploi qu'ils auront fait d'un si redoutable Ministère. Je laisse donc ce point, supposant comme une chose certaine que cette obligation dans toute sa rigueur s'étend à ces deux devoirs. L'un, que les Prêtres sont obligez d'exercer quelquefois leur Ministère, & de dire la Messe certains jours de l'année. L'autre, qu'ils ne sont point obligez à la dire tous les jours.

## §. II.

**L**E troisiéme point est, regulierement parlant, que non seulement c'est une chose permise, mais tres-sainte & tres-loüable de dire la Messe tous les jours, si ce n'est qu'il y ait quelque grande raison qui en empêche. C'est ce que les Theologiens enseignent communément. On peut consulter là-dessus Suarez qui en parle avec beaucoup de sagesse & de pieté. Ce point est celui que je desire davantage de persuader aux Prêtres, à qui je croirois rendre un grand service, si je pouvois par ce discours les porter à celebrer les saints Mysteres du Seigneur plus souvent, & avec plus de soin, plus de préparation, & plus de reverence, en sorte qu'ils ne laissassent passer aucun jour sans dire la Messe, tandis qu'il n'y auroit aucune cause necessaire qui les en détournât.

Je ne voudrois pas neanmoins qu'ils le fissent par un motif bas & servile, comme par la crainte du châtement, & du compte exact que Dieu leur demandera de la puissance sacerdotale qu'il leur a confiée, & de tout le bien qu'ils pouvoient faire par elle, à eux-mêmes, à leur prochain, & à toute l'Eglise; ni par un motif d'interêt propre, ni

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 899  
par le desir même des biens spirituels qu'ils en  
peuvent recevoir, quoiqu'il soit meilleur & plus  
loüable : mais pour une fin plus parfaite qui est  
de plaire à Dieu ; & pour cela il faut lui offrir ce  
Sacrifice, seulement parce qu'on sçait qu'il est tres-  
agreable à sa souveraine Majesté, & que c'est l'hon-  
neur le plus grand, & l'hommage le plus parfait  
qu'une creature puisse rendre à son Createur.

En effet, que peut-il y avoir de plus grand &  
de plus digne de Dieu, que ce Sacrifice où le Fils  
de Dieu même est la victime qui est offerte, & où  
il s'offre lui-même par le Ministère du Prêtre en  
satisfaction pour les pechez de tous les hommes ?  
Et que peut-on offrir en même temps de plus agrea-  
ble à JESUS-CHRIST, que ce même Sacrifice,  
où la memoire de sa Passion est si parfaitement  
renouvelée ? Ce Sacrifice étant donc si grand & si  
agreable à Dieu, doit-on douter que celui qui  
l'offre dignement, n'en reçoive une récompense  
proportionnée à l'estime que Dieu même en fait ?  
Saint Hypolite Martyr parlant de la maniere dont  
Dieu récompensera les bonnes œuvres de ses Elûs,  
dit : Qu'il couronnera particulièrement les meri-  
tes des Prêtres qui lui auront tous les jours offert  
ce saint Sacrifice, en leur disant : Venez, Prêtres,  
qui avez eu soin de m'offrir tous les jours le Sa-  
crifice avec un cœur pur, & d'immoler sur mon  
Autel mon Corps & mon Sang.

C'est donc une vérité dont on ne doit point  
douter, qu'un Prêtre qui offre tous les jours à  
Dieu le Sacrifice, fait une chose tres-agreable à  
sa divine Majesté. Il faut donc nous la remettre  
souvent devant les yeux, puisque le principal mo-  
tif qui nous oblige à le lui offrir tousjours, est pu-  
rement de lui plaire, & de suppléer en même

Venite Sacerdo-  
tes, qui purè mihi  
sacrificium obru-  
listis, ac pretiosum  
corpus, & sangui-  
nem meum quoti-  
die immolastis.  
*Hip. in orat. de  
consum. mundi.*

900 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel,*  
CHAP. VIII. temps par la sainteté de cette divine offrande, à  
tous les defauts & à toutes les foibleffes & les infirmités qui peuvent lui déplaire en nous.

§. III.

**P**our traiter ce sujet d'une maniere plus claire & plus distincte, il faut faire difference de ceux qui demeurent quelques jours sans dire la Messe, & des motifs les plus ordinaires qui les y obligent; & laisser à part ceux qui demeurent beaucoup de temps sans exercer ce saint Mystere, faute de regler leur conscience, & de s'éloigner des engagements vicieux où ils se sont jettez; car pour ces derniers je les regarde comme indignes du nom & du caractere qu'ils portent, & je suis persuadé qu'il n'y a point de supplice assez grand pour punir une ingratitude aussi honteuse & aussi brutale que celle où ils sont tombez.

Le plus grand honneur que je leur puisse faire, est de les comparer à l'Enfant Prodigue, qui quitte la maison de son pere, où il étoit traité avec tendresse & avec honneur, pour aller garder les porcs, & se remplir le ventre de leur reste; car c'est-là proprement ce que font tous ceux qui suivent leurs passions, & s'abandonnent à leurs desirs déreglez. Je prie Dieu par sa bonté de leur faire misericorde, & de leur donner la lumiere & le secours de sa grace, afin que rentrant en eux-mêmes à l'exemple de l'Enfant Prodigue, & reconnoissant le triste & déplorable état où ils se sont

*Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame peteo.*  
Luc. 15. 17.

jettez par leur faute, ils disent du fond de leur cœur: *Combien y a-t-il de serviteurs aux gages de mon Pere, qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut, & moi je suis ici à mourir de faim?*

## C H A P I T R E IX.

*Que c'est une chose tres-reprehensible & tres-desagreable à Dieu, de s'abstenir de dire la Messe pour des occupations & des soins temporels.*

**L**Aissant donc à part ces Prêtres qui sont si indignes du nom qu'ils portent, parlons de ceux qui ne sont pas dans un si mauvais état, qui ont quelque soin de leur conscience & de leur salut; mais qui cependant laissent quelquefois passer plusieurs jours sans celebrer le Sacrifice de la Messe, pour d'autres causes moins mauvaises & plus apparentes. On en peut considerer de deux sortes; car il y en a qui negligent de celebrer le Sacrifice pour des soins & des occupations temporelles, pour des procès, & pour d'autres choses semblables, qui sont les épines que J E S U S - C H R I S T dit qui étouffent la bonne semence, & l'empêchent de croître & de porter du fruit. Toutes ces inquietudes, & cet embarras d'affaires, où l'on s'engage insensiblement, sont les pieges les plus ordinaires & les obstacles les plus forts, dont le diable & le monde se servent, pour embarrasser la plupart des hommes, & pour étouffer tous les bons desirs que Dieu met dans leur cœur.

Combien en voiez-vous qui pour ne pas manquer à des engagements assez vains & inutiles, dont on se fait des obligations indispensables selon le monde, negligent le recueillement, la priere, la lecture, & les autres exercices spirituels qui sont si necessaires pour le progrès & l'avancement de leur ame? Et ce qui est plus étrange, les Prêtres

Luc. 84

même qui ont d'ailleurs quelque soin de leur conscience & de leur salut, aiment quelquefois mieux se priver de tous les biens & de toutes les graces qu'ils pourroient obtenir de Dieu en s'approchant de l'Autel, que de se donner la peine d'emploier quelques heures à se préparer par la confession, par la priere, & par le recueillement, à lui offrir dignement le saint Sacrifice.

## §. I.

**Q**UE ceux-là considerent donc avec attention la parabole que JESUS-CHRIST proposa sur un pareil sujet : Un pere de famille aiant, dit-il, préparé un grand souper, & y aiant invité plusieurs personnes, tous commencerent à s'excuser, sous pretexte de plusieurs affaires qui les en empêchoient. L'un dît qu'il avoit acheté une maison aux champs, & qu'il faloit necessairement qu'il Pallât voir & en prendre possession. L'autre qu'il avoit acheté cinq couples de bœufs, & qu'il étoit obligé d'aller à l'heure même les éprouver. Un autre encore dît qu'il avoit épousé une femme, & qu'il ne pouvoit se dispenser d'aller préparer les choses necessaires pour ses nôces.

Surquoi je les prie de remarquer, que toutes les choses sur lesquelles ces personnes s'excuserent étoient permises & raisonnables, & se pouvoient toutes faire sans peché ; & que néanmoins celui qui les avoit conviez se mit dans une si grande colere contre eux, qu'il jura que pas un d'eux ne goûteroit de son souper. Et la raison qu'on en peut justement donner, est qu'encore que les choses soient permises & bonnes en elles-mêmes, il n'est pas néanmoins toujours bon de les faire. Quand

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 903  
on les fait dans le temps , dans le lieu , & dans les  
circonstances qu'il faut , elles sont toujours loua-  
bles ; mais quand on préfere des choses de peu  
d'importance à d'autres qui sont sans comparaison  
plus estimables & plus relevées , lorsqu'on préfere  
un petit intérêt temporel , une satisfaction passa-  
gere , un amusement & une niaiserie , au progrès  
spirituel de son ame , & aux devoirs de sa vocation ,  
c'est alors que ces choses qui étoient permises &  
indifferentes en soi , rendent blâmables ceux qui  
les font ; parce qu'ils agissent contre l'ordre & con-  
tre la raison.

CHAP. IX.

Ajoutez à cela , qu'il y a beaucoup de choses  
qui sont permises & honêtes pour les personnes  
laïques & seculieres , & qui néanmoins ne le  
sont pas pour les Prêtres à cause de la perfection  
de leur état. D'où vient que les Canons leur dé-  
fendent tant de fois , & en tant de manieres , de  
s'occuper du soin des affaires du siecle , & de tou-  
te sorte de commerce & de trafic , parce que ce sont  
des personnes consacrées au culte de Dieu & de ses  
Autels , & dont la vie doit être saintement réglée,  
tranquille , recueillie , & toute spirituelle. C'est  
pour cette même raison qu'il leur est si particu-  
lièrement recommandé de vivre dans une honête  
pauvreté , & de se contenter de ce qui est simple-  
ment nécessaire à la vie , ainsi qu'il a été ample-  
ment expliqué au commencement de cet Ouvrage.  
C'est pourquoi la faute qu'ils commettent en pré-  
ferant ces soins & ces occupations du siecle à la  
celebration des saints Mysteres , est beaucoup plus  
grande en eux , que dans les Seculiers , qui pré-  
ferent ces mêmes soins à la fréquente participa-  
tion de ces mêmes saints Mysteres.

*Au Traité II.  
ch. 8. 13.*

Et c'est avec beaucoup de raison que le Seigneur

## CHAP. IX.

Amen dico vobis, nemo virorum illorum qui vocati sunt gustabit carnem meam.

LUC. 14. 24.

prononce contre eux cette sentence : *En vérité, je vous le dis, nul de ceux que j'avois convié ne goûtera de mon souper.* Cette menace est terrible, & la seule pensée que nous en avons, nous devrait tenir tous dans la crainte & la frayeur. Car si par ce souper dont il parle, on doit entendre le Sacrement même de l'Eucharistie, auquel JESUS-CHRIST invite tous les hommes; n'est-ce pas par un juste jugement de Dieu, que ceux qui en font si peu d'estime, & qui negligent de s'en approcher pour des choses vaines & peu importantes, se privent volontairement eux-mêmes des grands biens & des précieux avantages qu'ils en recevroient; & que les Prêtres qui sont les premiers conviez & les principaux Ministres du Seigneur qui prépare ce festin, s'en excusant pour suivre les vains engagements qu'ils ont pris avec le monde, perdent de plus en plus le goût des choses divines & spirituelles; en sorte que lorsqu'il leur arrive de célébrer le saint Sacrifice par manière d'aquit ou par bienfaisance, ils ne sentent plus la douceur & la suavité spirituelle de ce Pain celeste qu'ils y mangent? Et si par ce même souper l'on entend le souper de la gloire & du Roïaume du Ciel, où tous les Saints & les Justes mangeront sans voile & à découvert cette divine viande qui nous est donnée dans le Sacrement de l'Autel, comme plusieurs l'entendent; cette menace n'en est-elle pas encore plus effrayante, & le châtement plus redoutable? Et n'est-ce pas aussi par un très-juste jugement de Dieu, que ceux qui étant maintenant conviez par sa bonté & par son amour à cette table si divine, s'en excusent sur des occupations aussi frivoles, & sur des choses aussi basses & aussi viles que le sont celles de la terre, se trou-

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 905  
veront dans l'état où furent réduites les Vierges  
folles , qui s'étant endormies , au lieu d'attendre  
l'époux , trouverent la porte fermée , & furent traitées  
comme des folles lorsqu'elles se presenterent  
pour entrer ? Car il est certain qu'après cette vie,  
lorsqu'ils voudront entrer au festin du Roïaume  
du Ciel , la porte leur en sera fermée , & le Sei-  
gneur leur dira : Je ne connois point ceux qui n'ont  
pas voulu me connoître ; je méprise ceux qui m'ont  
méprisé , & ceux qui se sont éloignez de mon fe-  
stin n'y auront plus jamais de part , & en demeu-  
reront frustrés éternellement.

CHAP. IX.

§. II.

**Q**ue la rigueur de cette menace ne vous sur-  
prenne point , il n'y a rien d'étrange en ce  
que je vous en dis. Si néanmoins vous y trouvez  
de l'excez , sçachez que je ne parle point par moi-  
même. Cette pensée est toute de saint Cyprien, qui  
dit : Que comme c'est une conjecture , & une mar-  
que de salut de s'approcher souvent du saint Sa-  
crement , & de le recevoir avec affection , parce  
qu'en commençant dès cette vie à se nourrir du  
Seigneur , on doit esperer qu'on en fera éternelle-  
ment nourri dans l'autre ; c'est aussi une grande  
marque d'une future condamnation de ne s'en pas  
approcher souvent & avec affection ; parce que  
celui qui n'a pas soin de s'unir à Dieu par la fre-  
quente participation de ce Sacrement , commence  
dès cette vie à se separer de lui par sa propre vo-  
lonté , & qu'ainsi il y a tout sujet de craindre que  
Dieu par une juste punition , ne le rejette aussi,  
& ne se separe de lui pour toujours dans l'autre.

En effet , si l'on y prend bien garde , la gloire

## CHAP. IX.

Ego dispono vobis Regnum, ut edatis, & bibatis super mensam meam in regno meo. *LUC. 22. 29.*

30.

Beatus qui manducabit panem in Regno Dei. *LUC. 14. 15.*

Futura gloria nobis pignus datur.

& le Roïaume du Ciel n'est autre chose, qu'être uni à Dieu, & goûter avec lui les délices de ce festin éternel, dont il a dit lui-même : *Je vous prépare le Roïaume comme mon Pere me l'a préparé, afin que vous mangiez & beuviez à ma table dans mon Roïaume.* Et dans un autre endroit : *Heureux celui qui mangera du pain dans le Roïaume de Dieu.* Or le festin que Dieu a préparé aux hommes dans le saint Sacrement, marque & represente celui de la gloire & du Roïaume de Dieu. Ainsi lorsqu'on s'approche souvent de la table de JESUS-CHRIST, sur la terre, c'est comme un gage & une assurance d'y être reçu dans le Ciel, comme l'Eglise même le reconnoît dans l'Office qu'elle recite en l'honneur de ce divin Sacrement, où elle dit, Qu'on nous y donne un gage de la gloire future ; & dans les prieres de la Messe elle ajoute : *Faites, s'il vous plaît, Seigneur, que nous soïons pleinement rassasiés de l'éternelle jouïssance de vôtre divinité qui nous est figurée ici-bas par la reception temporelle de vôtre sacré Corps, & de vôtre précieux Sang.*

Et si l'on considere au contraire ce que c'est que l'enfer & la damnation éternelle, on trouvera que ce n'est autre chose, qu'être séparé de Dieu, comme sa divine Majesté le fera entendre elle-même par la sentence effroïable qu'elle prononcera contre les méchans, en leur disant : *Separez-vous de moi maudits.* Ceux donc qui par negligence, ou pour des raisons frivoles & des occupations temporelles refusent de s'unir à JESUS-CHRIST par le Sacrement de l'Eucharistie, auquel il les invite avec tant d'amour & de tendresse, n'auront sujet de se plaindre que d'eux-mêmes, lorsque ce même Seigneur les condamnera à être separez de lui

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 907  
pour toujours, puisqu'ils ont eux-mêmes commen-  
cé dès cette vie à s'en separer.

CHAP. IX.

On ne doit pas non plus s'étonner de ce que nous disons que ceux qui en usent de la sorte, méprisent le Seigneur, & sa divine table; puisque c'est le Seigneur même qui le leur reproche par la bouche du Prophete Malachie: *Je m'adresse à vous, ô Prêtres qui méprisez mon nom, & qui dites: en quoi vous avons-nous méprisé? C'est en ce que vous dites: La table du Seigneur est dans le mépris.* Il ne faut pas prendre garde s'ils ne le disent pas de bouche; car je sçai qu'il n'y a personne parmi les Chrétiens assez hardi & assez déréglé pour parler de la sorte; mais il faut prendre garde qu'il y en a plusieurs, comme dit l'Apôtre, *qui confessent Dieu de parole, & le renoncent par leurs œuvres.* C'est pourquoi encore que ceux dont nous parlons ne disent pas des lèvres que la table du Seigneur est dans le mépris; ils ne laissent pas de le dire par leurs œuvres, puisqu'ils préfèrent une bagatelle & une niaiserie aux biens souverains qui y sont communi-  
quez à ceux qui s'en approchent.

Ad vos, ô Sa-  
cerdotes, qui despi-  
citis nomen meū,  
& dixistis: in quo  
despeximus te? In  
eo quod dicitis;  
mensa Domini  
despecta est.  
*Malach. 1. 6.*

*Ad Tit. 1. 16.*

Considerons la chose dans un exemple: Si le Roi avoit fait préparer un festin digne de sa magnificence à tous les Grands & les Seigneurs de sa Cour, & qu'il leur eût promis de leur faire au sortir de sa table de grandes faveurs, & de grands presens, & si tout étant prêt, & sa Majesté même étant déjà à table, invitant tous les conviez avec affection à y prendre place, s'appercevoit qu'au lieu de s'en approcher avec reverence, ils se promenaissent negligemment de côté & d'autre, s'amusant à des bagatelles & à des niaiseries, & laissant ainsi passer l'heure du festin sans se soucier ni de l'excellence des viandes rares & délicieuses de sa

908 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel*,  
**CHAP. IX.** table, ni de la grandeur des presens & des graces  
 qu'ils en devoient remporter, qui ne diroit en  
 voiant leur conduite, qu'ils méprisent outrageu-  
 sement le Roi & son festin; & sa Majesté n'auroit-  
 elle pas une juste raison de s'en offenser; & de  
 leur refuser à l'avenir cette même grace, lorsqu'ils  
 la lui demanderoient?

Voions maintenant, si l'on peut comparer des  
 choses si petites avec celles de Dieu, combien est  
 juste la plainte qu'il fait contre ses Prêtres, & la  
 punition dont il les menace. Il en avoit déjà té-  
 moigné son ressentiment par Isaïe, & c'est par là  
 même que ce Prophete commence à parler de sa  
 part, pour montrer combien il étoit plein de res-  
 sentiment & de colere contre les Prêtres qui mé-  
 prisoient son Autel; & l'éclat de ses paroles le fait  
 assez entendre: *Cieux écoutez, dit-il, & toi terre*  
*prête l'oreille. Qu'est-ce donc, Seigneur, que vous*  
*avez à dire de si extraordinaire aux hommes, que*  
*vous ne daignez pas l'adresser à eux-mêmes? Vous*  
*commandez au Ciel & à la terre de vous écouter,*  
*& d'être témoins de la juste plainte que vous fai-*  
*tes contre eux, comme si vous disiez: Puisque les*  
*hommes à qui j'ai donné l'entendement refusent*  
*de m'écouter, je veux que le Ciel & la terre qui*  
*n'en ont point, m'entendent, & qu'ils apprennent*  
*combien j'ai sujet de me plaindre & de me van-*  
*ger: J'ai nourri des enfans, je les ai élevez, &*  
*après cela ils m'ont méprisé. Le bœuf connoît celui à*  
*qui il est, & l'âne l'étable de son maître; mais Israël*  
*ne m'a point connu, & mon peuple a été sans enten-*  
*dement.*

Audite cæli, &  
 auribus percipe  
 terra. Isaï. 1. 2.

Filios enutri-  
 vi, & exaltavi, ipsi  
 autem spreverunt  
 me; cognovit bos  
 possessorem suum,  
 & asinus præsepe  
 domini sui, Israël  
 autem me non co-  
 gnovit, & populus  
 meus non intelle-  
 xit. Ibid. 1. 2. 3.

O que nous reconnoissons mal, Seigneur, les  
 graces dont nous sommes tous redevables à vôtre  
 divine bonté! Vous nous avez donné l'être & la

vie ; vous nous avez rendus vos enfans dans le Baptême ; vous nous avez élevez dans le sein de vôtre Eglise ; vous nous y donnez pour nourriture vôtre propre chair , & vous nous avez enfin honorez d'une dignité qui est au-dessus de celle des Anges mêmes ; & après cela nous vous avons méprisé ; nous avons préféré le monde auquel nous avons renoncé , à la maison de vôtre Pere ; & le demon qui en est le Prince, à vous-même qui êtes nôtre Sauveur. Un beuf , un âne , connoissent leur maître , un chien connoît & caresse celui qui le nourrit ; & nous qui sommes les enfans de Dieu, nous sommes devenus semblables aux bêtes par nôtre attachement à la terre & à nos sens , & plus ingrats que les bêtes mêmes par le mépris & l'oubli des graces & des bienfaits dont vous nous comblez.

Ces animaux grossiers & terrestres témoignent de la reconnoissance à leur maître , & le servent pour un peu de foin qu'il leur donne ; & nous qui recevons de vôtre souveraine bonté cette celeste & divine nourriture qui nous est toujours préparée sur vos Autels pour guerir nos ames, pour les fortifier , & les rendre dignes de la vie éternelle, nous sommes dans une insensibilité, & dans une ingratitude si abominable, qu'au lieu de vous en rendre des actions de graces continuelles, nous ne la regardons qu'avec indifférence , & avec mépris.

§. III.

**I**L n'est donc pas étrange que le Prophete David ait dit autrefois ces paroles : *L'homme étant dans l'honneur ne l'a pas compris : il a été mis au rang des bêtes sans raison , & il leur est devenu semblable.*

Homo cum in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis

CHAP. IX. Et en effet c'est ressembler aux animaux les plus *insipientibus, & stupides, de ne sçavoir pas estimer & reconnoître* *similis factus est* l'honneur & la dignité à laquelle il a plû à Dieu de *illis. Ps. 48. 12.* nous élever. Mais Dieu ne nous reproche pas seulement que nous sommes semblables aux bêtes, il nous condamne, comme étant plus insensibles que les plus stupides & les plus grossières, & moins reconnoissans de ses faveurs, qu'elles ne le sont envers ceux qui les nourrissent.

O honte, ô confusion ! Dieu invite les hommes à manger le pain du Ciel, & ils ne font pas semblant de l'entendre. Ils laissent cette nourriture des Anges pour se repaître de la fumée des biens de la terre ; & si vous leur demandez pourquoi ils s'éloignent ainsi de Dieu, pourquoi ils se privent de ce bien si souverain ; pourquoi ils font si peu d'estime de cette admirable invention d'amour que le Seigneur a trouvée par sa sagesse infinie, pour s'unir aux hommes, & pour les changer en lui-même, qui est de leur donner sa propre chair & son propre sang pour nourriture dans le Sacrement de l'Eucharistie, ils n'en donnent point de raison, parce qu'ils n'en ont aucune.

Un homme seculier & engagé par sa condition dans le train du monde, pourra dire qu'étant marié & chargé du soin d'une famille, il ne peut pas se dégager si frequemment de l'embaras & de cette foule d'affaires qui l'accablent, pour se mettre dans la disposition de communier, & peut-être aura-t-il raison ; mais un Prêtre ne peut se couvrir d'aucune excuse semblable, parce que son état & sa profession ne l'engagent à aucune autre chose qu'à s'appliquer au culte de Dieu, au Ministère de l'Autel & à la celebration du saint Sacrifice. C'est en cela seul que consiste l'emploi & la char-

*étant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 911  
ge dont il a été revêtu dans son ordination, d'où CHAP. X.  
vient qu'on lui donne communément le nom de  
Clerc, qui veut dire consacré au service de Dieu  
& de l'Eglise. Reconnoissez donc Prêtres du Sei-  
gneur, quelle est vôtre vocation, & quelles sont les  
obligations de vôtre état, & voiant que vous êtes  
appelés pour célébrer ce festin roial & divin, qui  
produit de si prodigieux effets de grace & de salut  
dans les ames qui s'en approchent, ne soiez pas si  
malheureux que de vous en priver pour des amuse-  
mens frivoles, pour des niaiseries, & pour des biens  
passagers.

---

## C H A P I T R E X.

*Des Prêtres qui aiant une disposition suffisante pour  
célébrer, s'abstiennent néanmoins de le faire par  
respect & par humilité.*

### §. I.

**V**ENONS maintenant aux Prêtres qui s'abstien-  
nent pendant quelques jours de célébrer, pour  
des raisons plus specieuses & plus apparentes de  
respect & d'humilité, parce qu'ils se considerent  
comme des pecheurs indignes de recevoir nôtre  
Seigneur, & de célébrer si souvent ses Mysteres, &  
qu'ils jugent par les distractions & les dégoûts qui  
leur arrivent dans leur devotion, qu'ils n'ont pas  
pour cela toute la pureté de cœur qui leur est ne-  
cessaire. Il ne leur sera pas mal-aisé de découvrir  
& de reconnoître la faute qu'ils font en cela, pour-  
veu qu'ils se donnent seulement la peine de lire  
& de considerer ce que nous avons dit, & les té-

912 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel ;*  
 moignages des saints Peres que nous avons rap-  
 portez ci-devant , touchant le frequent usage de  
 la Communion ; parce que toute la doctrine qui  
 y est expliquée regardant principalement les per-  
 sonnes seculieres , il ne faut qu'un peu de bon sens  
 pour juger combien elle doit avoir plus de force  
 pour les Prêtres , qui ne reçoivent pas le Corps  
 & le Sang de JESUS-CHRIST seulement pour le  
 bien & l'utilité particuliere de leur ame , comme  
 font les Laïques , mais qui le consacrent eux-mê-  
 mes , & qui l'offrent en sacrifice sur l'Autel pour  
 le bien universel de tout le monde , comme des  
 Ministres publics que l'Eglise a choisis , ordonnez  
 & établis pour ce ministere.

C'est pourquoi toutes les creatures raisonnables  
 pourroient leur demander avec justice , de ne les  
 pas priver des souverains biens qu'ils attirent sur  
 elles par cette divine oblation ; & toutes les fois  
 qu'ils ne celebrent pas la sainte Messe , se plain-  
 dre de l'omission de ce Sacrifice comme d'une faute  
 criminelle , parce qu'elle les prive chacune en sa  
 maniere , de quelque grand bien , & qu'ils se pri-  
 vent eux-mêmes d'une infinité de graces & de be-  
 nedictions ; de sorte qu'ils se rendent par là cruels  
 à tous les Fidelles , & plus cruels encore à eux-  
 mêmes. C'est ce que le devot saint Bonaventure  
 a exprimé avec beaucoup de sagesse & de pieté , par  
 ces paroles qui sont tres-remarquables , & qui con-  
 tiennent une instruction tres-solide & tres-import-  
 tante pour les Prêtres.

Cum Sacerdos,  
 absque peccato  
 mortali, & in pro-  
 posito bono, non  
 habens legitimum  
 impedimentum, ex  
 negligentia cele-

Lors qu'un Prêtre qui ne se sent coupable d'au- «  
 cun peché mortel , qui a l'intention bonne , & qui «  
 n'a nul empêchement legitime de celebrier les saints «  
 Mysteres , negligé néanmoins de le faire , il prive «  
 la sainte Trinité de louanges & de gloire , les Anges «  
 de

de joie, les pecheurs de pardon, les justes de secours & de grace, les ames qui souffrent dans le Purgatoire, de soulagement, l'Eglise de JESUS-CHRIST, d'un bienfait spirituel, & soi-même d'une medecine souveraine contre les pechez ordinaires de foiblesse & d'infirmité; car pour parler avec saint Ambroise, si le Sang de JESUS-CHRIST donne aux Fidelles la remission de leurs pechez, toutes les fois qu'il est distribué à l'Autel, je dois le recevoir toujours, afin que mes pechez me soient toujours remis; parce que je peche toujours: Je dois toujours prendre cette medecine, parce que je suis toujours infirme. Il se prive outre cela de tous les autres semblables effets propres de la Communion, qui sont de remettre les pechez, d'appaier & d'éteindre l'ardeur de la concupiscence, d'éclairer l'esprit, de nourrir l'ame de celui qui la reçoit, & l'incorporer à JESUS-CHRIST & à son Corps mystique, de fortifier nôtre vertu contre les armes & les efforts du demon, d'affermir nôtre foi, de soutenir & élever nôtre esperance, de perfectionner nôtre charité, d'accroître nôtre pieté, & de nous rendre semblables aux Anges.

Ajoutez qu'il ne s'acquitte pas de l'hommage & de la soumission qu'il doit à Dieu pour sa dignité, & qu'il n'en remplit point les devoirs. Cependant il est écrit: *Maudit celui qui exerce l'œuvre de Dieu avec negligence.* Il méprise le precepte de JESUS-CHRIST touchant l'observance de ce Sacrement. Ainsi c'est lui particulierement à qui s'adresse cette menace du même Sauveur: *Si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, & ne buvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Il perd par sa negligence ce qui le doit soutenir dans le pe-

CHAP. X.

brare omittit, tunc quantum in ipso est, privat Trinitatem laude & gloria, Angelos lætitia, peccatores venia, justos subsidio, & gratia, animas in purgatorio existentes refrigerio, Ecclesiam Christi spirituali beneficio, & seipsum medicina, & remedio, contra quotidiana peccata, & infirmitates, & infirmitates: quia sicut ait Ambrosius; si quotiescunque effunditur sanguis Christi, toties in remissionem peccatorum effunditur, debeat illum semper accipere, ut semper mihi peccata dimittantur: quia semper pecco, debeat semper accipere medicinam. Item privat se omnibus talibus convenientibus ex sacra communione, quæ sunt peccatorum remissio, &c. Item non complet sibi injunctum magnæ dignitatis obsequium, nec officium exerceat debite servitutis Dei, & tamen scriptum est: Maledictus qui facit opus Dei negligentem. Item contemnit Christi præceptum, de observantia hujus Sacramenti: ideo Christus comminatur, nisi manducaveritis

## CHAP. X

carnem filii hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Item abjicit viaticum suae peregrinationis, exponens se periculo mortis, quia nisi recipiat alimentum corporis Christi, & vitæ vegetationem, efficitur sicut aridum membrum, ad quod non transmittitur corporalis cibi nutrimentum. Ultimo quantum in se est evacuat divinum cultum, & patriam creatori debitam, ingratus de beneficiis: Undè dicitur in Numeris:

*Si quis mundus est*

( scilicet à peccato mortali ) & in itinere non fuerit, ( scilicet aliter impeditus ) & non fecerit Plase, anima illa de populo suo exterminabitur, quia sacrificium non obtulit Domino in tempore suo. Ergo quantum potes, toto conatu, per exercitium boni operis, lacrymarum contritionem, & devotionis flammam; expelle à te omnem teporem, & negligentiam, ne inveniaris respuere tantorum charissimum dona. Bonav. tract. de præp. ad Missam c. 5. Num. 9.

rinage de cette vie, & s'expose à un grand peril de mort, parce que ne recevant pas la nourriture du Corps de JESUS-CHRIST, pour entretenir la vie de son ame, il devient comme un membre desséchè, qui ne participe plus à la nourriture que reçoit le corps. Enfin il détruit, autant qu'il est en lui, par son ingratitude, le culte & l'adoration qui est dûë au Createur. C'est pourquoi il est écrit: *Si quelqu'un estant pur & exempt de peché mortel, & n'étant point en voiage, c'est-à-dire n'ayant point d'empêchement legitime, ne fait point neanmoins la Pâque, il sera exterminé du milieu de son peuple pour n'avoir pas offert le Sacrifice au Seigneur en son temps.* Efforcez-vous donc de vous défaire de toute tiedeur & de toute negligence, & d'enflâmer vôtre devotion par l'exercice des bonnes œuvres; afin qu'il ne paroisse pas que vous aïez méprisè tant de dons & de graces.

Il seroit à desirer que ces paroles de saint Bonaventure fussent profondement gravées dans les cœurs des Prêtres, afin qu'elles leur inspirassent plus de vigueur & de courage pour se conformer au grand desir que JESUS-CHRIST a particulièrement dans ce Sacrement, de se communiquer à nous, & de nous faire des graces & des faveurs en le celebrant souvent, pour les attirer sur eux-mêmes, & sur toutes les creatures; & qu'ils fussent persuadèz qu'à proprement parler ce n'est point un respect & une humilité veritable de s'en abste-

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 915  
stenir, mais plutôt un effet de découragement, de  
paresse, & de negligence à s'y disposer, ou d'une  
adresse du demon qui leur déguise cette erreur  
sous les apparences de ces deux vertus.

CHAP. X.

Nous avons déjà rapporté avec beaucoup d'étenduë les sentimens des saints Peres sur ce sujet. Ainsi je me contenterai d'y ajoûter ici ces paroles de saint Ambroise : C'est un grand mal de se presenter à vôtre Table, n'ayant pas le cœur pur, & les mains nettes; mais c'en est encore un plus grand, lorsque la crainte que nous avons du peché nous empêche de vous offrir le Sacrifice. Ces paroles font assez voir aux Prêtres, combien ils doivent être soigneux de celebrer la sainte Messe, & le danger qu'il y a de s'en abstenir avec trop de facilité. Il faut néanmoins prendre garde de les entendre selon les vraies Regles de la Theologie; car il n'y a point de doute que ce ne soit un grand sacrilege de dire la Messe étant en peché mortel; & qu'en ce cas, il vaut mieux s'en abstenir.

*Dans les Chapitres  
4. 5. 6.*

*Grave est quod  
ad mensam tuam  
mundo corde, &  
manibus innocen-  
tibus nõ venimus:  
sed gravius est si  
dum peccata me-  
tuimus, etiam sa-  
crificium non red-  
damus. Ambros.  
in orat. præp. ad  
Missam.*

C'est pourquoi ce passage de saint Ambroise se doit entendre des pechez veniels & ordinaires, qui sont cause qu'on n'a pas toute l'innocence & la pureté d'ame qui convient à un si saint Mystere. Et en ce sens il est certain qu'encore que ce soit une grande faute de celebrer aiant la conscience soüillée de pechez veniels & journaliers, c'en seroit une plus grande de ne le pas faire dans la vûë de ces sortes de pechez. Que si on veut l'entendre aussi des pechez mortels, on doit supposer que celui qui celebre s'en soit auparavant confessé, & en ait une veritable contrition; car étant dans cette disposition, il vaut beaucoup mieux offrir le Sacrifice avec une humble confiance en la misericorde de Dieu, que de s'en abstenir par la crainte

916 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel,*  
 des pechez, dont on est vraiment contrit & repentant, puisque comme dit saint Jerôme : Quelque grands qu'ils soient, s'ils nous déplaisent véritablement, ils ne peuvent nous nuire ni nous empêcher de nous approcher de Dieu, & de recevoir le fruit de ses Sacremens.

## §. II.

**L**E sçavant & pieux Gerson a traité ce sujet, de la confiance avec laquelle nous devons nous approcher de nôtre Seigneur, nonobstant les fautes & les imperfections où nous tombons chaque jour, & en a parlé d'une maniere si sage & si édifiante, que j'ai crû qu'il seroit tres-utile pour éclairer les ignorans & encourager les foibles, de rapporter ici comme en abrégé tout ce qu'il en dit, &

en ses propres termes : Je me demande à moi-même, dit-il, si je suis digne d'approcher du Seigneur, & si je suis assez préparé. Je hesite d'abord, je tremble, je fremis : Mais enfin je me fais à moi-même cette réponse : autant que je me puis connoître, je ne me sens coupable de rien par la grace de Dieu, pour ce qui regarde le peché mortel, ou le desir d'en commettre. Et quant aux pechez veniels, quand même je ne m'en serois pas confessé, ils ne doivent pas m'en empêcher : *Ce que je sçai certainement est que le Seigneur est plein de miséricorde, & qu'il a des graces abondantes pour nous racheter.* Qu'il est une source de bonté que toute l'iniquité de l'homme ne peut épuiser, & que personne ne peut condamner celui qu'il a résolu de sauver. C'est lui-même qui me commande d'espérer, & de m'abandonner entierement à sa dispo-

Interrogo me, si dignus sum accedere ad Dominum, si sufficienter preparatus : hæsito primum, tremisco, reformido : tandem sic respondeo mihi ipsi. Intetim, quantum in me est, nihil, Deo propitio, mihi conscius sum, super peccato mortali, aut peccandi proposito : peccata autem venialia, nequaquam obstant, hoc unum scio, quod apud Dominum misericordia, & copiosa apud eum redemptio, quod pietatis ejus fontem nulla

sition : j'obeis comme je puis. Il n'est ni cruel, ni menteur ; il ne me chassera point de sa presence, lors que j'irai à lui ; il ne me rejettera point avec colere lors qu'il me verra prosterné à ses pieds ; mais il viendra au-devant de moi avec douceur, pour me combler de ses graces & de ses benedictions , à cause de l'aversion que j'ai de moi-même.

O mon ame vous êtes tombée dans la fornication avec plusieurs ; mais la bonté de vôtre époux vous permet de retourner maintenant à lui ; il vous le commande par la bouche de son Prophete , & vous promet de vous recevoir avec tendresse : quand vous l'auriez mille fois quitté, & outragé par des mépris & des railleries , si vous revenez à lui , & que vous soïez touchée de vôtre faute , il ne vous rejettera point , & il n'aura point pour cela plus de mépris pous vous. Si un homme vous disoit la même chose vous le croiriez, vous y auriez confiance , & vous retourneriez à lui : c'est Dieu qui vous le dit , c'est Dieu qui vous le promet , c'est Dieu qui vous le commande , & vous auriez assez de défiance pour ne pas approcher de lui ?

Mettant donc vôtre confiance non dans vôtre vanité , mais dans sa verité , offrez-lui le Sacrifice avec une plaine volonté. Si vous êtes souillée, approchez-vous de cette fontaine de pureté pour vous laver & purifier ; si vous avez faim , venez à lui pour vous rassasier de ce pain qui donne la vie pour toujourns ; si vous êtes malade , il sera le remede souverain de toutes vos infirmités ; avez-vous quelque perte de sang que les Medecins , c'est-à-dire, les exercices spirituels , ne puissent guerir , touchez avec une pleine foi le bord du vêtement de J E S U S , sçavoir la sainte Hostie , & à l'instant vous serez

C H A P. X.

potest nostra iniquitas evincere, vel ticcara , quod si decrevit salvate , nemo est qui condemnet. Ipse præcipit , ut sperem in eo , & me totum in suas manus projiciam , obedio , ut possum, non est crudelis, aut mendax. Venientem ad eum non ejiciet foras, provolutum suis pedibus non indignanter abjiciet , sed præveniet me in benedictionibus dulcedinis, dum mihi displiceo. O anima mea fornicata es cum amatoribus plurimis ; pius sponsus jubet per os propheticum, ut revertaris modo etiam te suscipiet, si millies abscelleris, contempseris, irriseris, te venientem non repudiabit , penitentem non aspernabitur. Si quis ex hominibus talia diceret, crederes, confideres , & accederes, Deus ipse hoc dicit , Deus hoc pollicetur , imo Deus hoc imperat , & tu diffidens non accedes ? Igitur in sua veritate, non in tua vanitate confidens, voluntariem illi sacrificia. Imunda es, accede mundanda ad fontem puritatis in-

## CHAP. X.

contaminabilem :  
 elutis, accede pas-  
 cenda ad panem  
 vivificum, & in-  
 defectibilem : a-  
 grotas, erit hoc  
 tua infirmitatis  
 efficacissimum me-  
 dicamentum : flu-  
 xum sanguinis pa-  
 teris, nec sanari  
 potes à medicis,  
 hoc est, à tuis  
 exercitiis, tange  
 plena fide cum  
 muliere hemor-  
 rhoïssa sumbriam  
 vestimenti Jesu,  
 sacrosanctam vide-  
 licet hostiam, &  
 statim sanaberis : si  
 percussam te sentis  
 à serpentibus per-  
 versarum tenta-  
 tionum, quid res-  
 tat, nisi ut serpen-  
 tem Christum ele-  
 varum inspicias ?  
 Si dicis cum Pro-  
 pheta : Quoniam  
 unicus, & pauper  
 sum ego, pariceps  
 esto sacrosancti hu-  
 jus mysterii, habe-  
 bis Christum com-  
 mitem fidum, &  
 hospitem ditissi-  
 mum : cæcam for-  
 tassis, debilem, &  
 claudam conquæ-  
 retis, memineris  
 quoniam tales ad  
 eoriam magni Re-  
 gis, non solum in-  
 vitantur, sed &  
 trahuntur, & in-  
 trare cõpelliuntur :  
 lubrica sum, in-  
 quis, & instabilis,  
 ecce hic panis cor  
 hominis confir-  
 mat : tristis es, &

guerie ; si vous vous sentez blessée par les morsures  
 des serpens, qui sont les tentations fâcheuses de la  
 chair & du demon, jettez les yeux sur JESUS-  
 CHRIST, élevé comme un serpent pour vous guerir  
 de ces plaïes ; si vous dites avec le Prophete que  
 vous êtes seule, & que vous êtes pauvre & aban-  
 donnée, participez à ce saint Mystere, & vous  
 aurez avec vous JESUS-CHRIST ; si vous êtes  
 aveugle, foible, eltropiée, boiteuse, déchirée, sou-  
 venez-vous que ce sont ceux-là que ce grand Roi,  
 non seulement invite, mais fait amener & entrer  
 par force dans son festin.

Je suis changeante, legere & variable, dites-  
 vous, recevez donc ce Pain qui affermit le cœur  
 de l'homme ; avez-vous de la tristesse & du cha-  
 grin ? prenez de ce vin qui réjouiit le cœur de  
 l'homme ; êtes-vous agitée & troublée de plusieurs  
 choses ? attachez-vous à celui qui appaise d'un  
 seul regard les flots irritez, & qui est nôtre paix ;  
 car c'est lui-même qui a dit : Vous aurez des tra-  
 verses dans le monde, mais vous trouverez la paix  
 en moi. Etes-vous comme hors de vôtre patrie, &  
 éloignée du Seigneur ? ce Pain vous donnera la  
 force de marcher jusques à la montagne de Dieu.  
 Que craignez-vous donc enfin, dequoi vous épou-  
 vantez-vous ô mon ame ! & pourquoi vous trou-  
 blez vous ? Esperez en Dieu, & découvrez-lui  
 avec confiance vos infirmités, parce qu'il est vô-  
 tre Sauveur. Vous souûpirez peut-être après le Sei-  
 gneur, vous cherchez où est vôtre Dieu. C'est  
 certainement dans ce festin sacré où l'on reçoit  
 JESUS-CHRIST, où la memoire de sa mort est  
 vivement representée, où l'ame est remplie de  
 grace, & où le gage de sa gloire future nous est  
 donné.

anxia? Ecce vinum quod iustificat cor hominis : inquietant te, & turbant plurima? Adhære ei, qui tumentes fluctus sedat, qui est pax nostra, ipse enim ait in mundo quidem pressuram, in me autem pacem habebitis : peregrinatis à Domino? In fortitudine cibi hujus ambulabis usque ad montem Dei. Quid ergo tandem formidas? Quid expavescis. O anima mea, & quare conturbas me? Spera in Deo, & confitere illi, quoniam ipse est salutare tuum. Suspirabunda forte quæris, ubi est Deus tuus? In hoc certè convivio, in quo Christus sumitur, recolitur memoria passionis ejus, mens impletur gratia, & futuræ gloriæ nobis pignus datur. *Gerfon in tract. de præp. ad Miss. consid. 9.*

## §. III.

ENfin la solution de ce point, selon ce que les Saints & les Theologiens en ont écrit, est que si un Prêtre aiant bien examiné sa conscience, ne se sent coupable d'aucun peché mortel, ou si en aiant commis quelqu'un, il s'en est confessé avec une veritable & sincere contrition; encore qu'il apperçoive en soi beaucoup d'imperfections & de fautes venielles, & qu'il n'ait pas toute la ferveur de devotion qu'il desireroit, pourveu qu'il fasse de sa part tout ce qui dépend de lui pour s'approcher des saints Mysteres avec attention & reverence, il lui est plus avantageux de les celebrer avec cette disposition, que de s'en abstenir, même par un motif de respect & d'humilité.

Car encore que les saints Peres disent qu'on peut quelquefois se separer de la Communion, pour s'en approcher ensuite avec plus de reverence & de devotion, neanmoins un Prêtre ne doit pas s'abstenir si facilement de dire la Messe, qu'un Laïque de communier, quoique l'un & l'autre ne le doivent faire que tres-rarement, comme l'enseigne un Auteur grave par ces paroles : On ne peut pas nier qu'on ne puisse quelquefois differer la Communion pour augmenter le respect & la reverence qui est dûë à ce Sacrement; toutefois cela doit être plus rare que frequent, & le delai ne doit pas

Non est negandum, posse interdum hujusmodi frequentiam differri, ad conciliandam majorem reverentiam; id tamen potius debet

## C H A P. X.

esse rarum, & extraordinariū, quam frequens: neque circa debet esse dilatio, ut plus nocere possit quam prodesse, ne forte alicui contingat illud Psalmi: Percussus sum ut fenum, & aruit cor meum quia oblitus sum comedere panem meum. Suarez to. 1. disp. 62. sect. 4. ad finem.

être si grand que l'ame en reçoive plus de dommage que de profit, & qu'elle ait le malheur de voir verifler en elle cette parole du Prophete: *J'ai été frappé comme l'herbe, & mon cœur est devenu sec, parce que j'ai oublié de manger mon pain.*

Pour me faire mieux entendre, j'expliquerai la chose par un exemple. Supposons que deux Prêtres celebrent la Messe un Dimanche avec une égale devotion, & que durant toute la semaine ils se préparent tous deux avec un soin & une diligence égale, pour la dire encore le Dimanche suivant; mais que l'un d'eux par respect & par humilité s'en abstient durant toute cette semaine, au lieu que l'autre la dit tous les jours. Il est sans doute que ce dernier est dans une disposition bien plus parfaite que l'autre qui ne l'a point célébrée durant toute la semaine, sans considerer d'ailleurs les grands avantages qu'il s'est procuré à lui-même & à toute l'Eglise.

Suivant cette décision, qui est tres-veritable & tres-seure, on doit être toujours sur ses gardes, pour empêcher que le demon ne nous trompe sous les apparences specieuses de respect, d'humilité, & de renouvellement de devotion, en nous les mettant devant les yeux pour nous détourner de célébrer tous les jours la sainte Messe. La veritable pieté est d'offrir à Dieu le divin Sacrifice de son Fils; le vrai respect est de reverer ses sacrez Mysteres, en les celebrant le mieux qu'il nous est possible, selon nôtre indigence, & nôtre foiblesse: & la vraie humilité, de reconnoître sin-

*tant pour les Prêtres que pour les Seculiers.* TR. VII. 921  
cerement le fonds de nôtre bassesse & de nôtre  
misere, qui est si grande que nous estimons que  
ce seroit une temerité de vouloir nous priver du  
secours & de l'assistance que nos ames reçoivent  
de la participation des Sacremens ; & quand ce  
ne seroit qu'à cause que nous sçavons que le de-  
mon se plaît à nous empêcher autant qu'il peut  
d'offrir le saint Sacrifice de la Messe, nous de-  
vriens faire aussi de nôtre part tous nos efforts  
pour le celebrer toujours, afin de ne lui pas laisser  
la satisfaction de nous en avoir détourné.

CHAP. X.

§. IV.

**I**L semblera peut-être à quelqu'un que cette do-  
ctrine qui apprend aux hommes à s'approcher  
des saints Mysteres avec tant de confiance, nonob-  
stant les imperfections & les fautes ordinaires dont  
ils se trouvent souillés, est incompatible avec ce  
que nous avons dit ailleurs de la pureté & de la  
sainteté extrême que Dieu demande dans les Prê-  
tres, & de la grande préparation qu'ils doivent ap-  
porter à la celebration du saint Sacrifice de la  
Messe.

On peut répondre à cela, qu'encore que ces  
deux choses n'étans considerées que superficielle-  
ment, paroissent contraires ; si neanmons on les  
considere avec attention, l'on reconnoitra non  
seulement qu'elles n'ont aucune contrariété en-  
tr'elles, mais qu'elles sont tres-alliables & tres-  
compatibles. Pour l'entendre il faut prendre gar-  
de, que plus on considere d'un côté la grande idée  
qu'on doit avoir de la perfection & de la sainteté  
qui est necessaire pour celebrer dignement les sa-  
crez Mysteres de l'Autel, par rapport à la gran-

922 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel,*  
CHAP. X. *deur & à la Majesté souveraine de Dieu ; & de l'autre, cette même Majesté de Dieu si prodigieusement abaissée & humiliée dans le Sacrement de l'Autel, où il se communique avec tant d'amour & de tendresse aux hommes sujets à tant de foiblesses, de miseres & d'infirmités, & corrompus en tant de manieres par le peché ; plus aussi le rapport & l'alliance qu'il y a entre ces deux choses paroît admirable & digne du même Dieu.*

Cela se voit encore plus clairement dans les perfections de Dieu même ; car si on considère les effets de sa justice, sans penser à sa miséricorde, ils sont si terribles & si severes, & causent tant d'horreur & d'épouvante, qu'ils semblent faire perdre aux hommes toute confiance en Dieu. Et en effet si on les considère bien en eux-mêmes, il n'y a personne qui puisse exprimer par des paroles, combien ils sont rigoureux & effroyables. Mais si d'ailleurs on s'arrête aussi à la considération des effets de la divine miséricorde, sans penser à la justice, ils sont si excessivement contraires, & donnent aux hommes une confiance si grande, qu'il semble qu'ils les rendent plus relâchez & plus hardis à pecher en leur ôtant tout sujet de crainte. Cependant ces deux extrémités qui paroissent si opposées, ne le sont nullement ; au contraire elles s'allient & s'accordent merveilleusement bien l'une avec l'autre, procedant d'une même source, & d'un même principe, qui est Dieu, en qui la justice & la miséricorde ne sont qu'une même & qu'une tres-simple perfection.

Il en est de même de ce que nous disons ici, qu'il n'y a point de contrariété à dire d'un côté, que pour être Prêtre, & pour celebrer les divins Mysteres, il faut avoir une perfection de vertu,

& une pureté de corps & de cœur plus qu'Angélique ; & de l'autre , que tous les Prêtres , & généralement tous les Fidèles , tout pecheurs qu'ils sont , doivent recevoir tres-souvent le saint Sacrement de l'Eucharistie. Au contraire , le mélange de ces deux choses fait qu'elles sont tempérées l'une par l'autre , & qu'elles ont entr'elles un si parfait rapport , qu'il est aisé de voir qu'elles procedent toutes deux d'un même principe.

Car comme c'est un effet de la suprême bonté du Seigneur , & de cet amour excessif qu'il a toujours eu pour les hommes , de leur avoir confié une dignité aussi éminente que l'est celle du Sacerdoce , avec la puissance de recevoir & de dispenser des Mysteres si sacrez & si souverains , que toute la pureté des Seraphins mêmes ne suffiroit pas pour les celebrer dignement , & avec une disposition proportionnée à leur excellence & à leur sainteté ; c'est aussi par un effet de cette même bonté que le même Seigneur daigne condescendre , & se proportionner tellement à nôtre bassesse , & à nôtre impuissance , que sans s'arrêter à nos imperfections & à nos infirmités , il veut se communiquer à nous , & nous invite amoureusement à nous approcher de lui par la Communion de ces divins Mysteres , sans en exclure personne , pourveu qu'on y apporte cette disposition suffisante, dont nous avons parlé dans ce Traité.

Mais pour satisfaire plus particulièrement à la difficulté proposée , & pour donner plus d'éclaircissement à ce que nous avons dit du rapport , & de l'alliance parfaite qu'il y a entre ces deux choses , qui paroissent d'abord si opposées , il est à propos de se souvenir d'une remarque que nous avons déjà faite ; sçavoir , que si l'on considère la

disposition requise & necessaire pour s'approcher du saint Sacrement, par rapport à la grandeur & à la Majesté souveraine, elle est telle, que tous les efforts des hommes & des Anges ne suffiroient pas pour l'acquérir; mais si on la considere par rapport à nôtre pauvreté, à nôtre bassesse, & à nôtre impuissance, le Seigneur ne demandant de nous que ce que peuvent faire des hommes foibles & imparfaits, il est certain que celle dont nous parlons ici, suffit à celui qui l'a, pour recevoir la sainte Communion, & aux Confesseurs pour lui conseiller de le faire; parce qu'il vaut toujours mieux le recevoir avec cette disposition, que s'en abstenir tout à fait.

Et si les Prêtres y prennent bien garde, ils reconnoîtront que chaque jour qu'ils disent la Messe, ils mettent cette même doctrine en pratique, & la suivent ordinairement. Car quelque saints & parfaits qu'ils soient, avant que de recevoir ce divin Sacrement, ils confessent, & déclarent qu'ils en sont indignes, en disant: *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi.* Et le plus saint homme du monde le doit dire, non-seulement par respect, & par humilité, mais par un véritable sentiment de cœur, & comme une vérité dont il est interieurement persuadé. Cependant cette connoissance & cet aveu de leur infirmité ne les empêche pas de recevoir le Seigneur dans le temps même qu'ils le disent; ce qui fait voir qu'ils reconnoissent tous d'un côté qu'il n'y a, ni ne peut y avoir dans le monde, en qui que ce soit, une disposition de sainteté qui puisse le rendre digne de participer à ce divin Mystere, & de recevoir le Seigneur qui est renfermé dans ce Sacrement adorable; & de l'autre, qu'encore qu'on soit pecheur,

Domine non sum  
dignus ut intres  
sub lectum meum.

*tant pour les Prêtres que pour les seculiers.* TR. VII. 925  
imparfait, & sujet à beaucoup de fautes & d'infirmitez, on ne doit pas laisser de s'en approcher, en se confiant entierement en la misericorde, & en la bonté du même Seigneur, en pensant que c'est sa volonté, & que cette confiance avec laquelle on le reçoit, lui est agreable. Ainsi vous voiez dans la pratique même, comment la doctrine que nous traitons ici est d'accord, & s'allie avec celle que nous avons enseignée dans les autres Traitez.

CHAP. X.

Mais on doit bien considerer, que supposé que cela soit ainsi, ou qu'on le dise pour inspirer de la force & du courage à ceux qui sont foibles & abattus, il ne faut pas s'imaginer pour cela que les hommes se doivent laisser aller à des pensées si basses, que de se contenter de cette disposition qui est la moindre de celles qui suffisent pour pouvoir communier & celebrer licitement, & avec quelque profit; mais ils doivent croire qu'il est juste qu'ils tâchent de la perfectionner en eux autant qu'ils peuvent, & par tous les moïens propres que la pieté leur prescrit.

Et pour faire entendre à chacun combien elle se peut perfectionner, & jusqu'où nous devons porter nos desirs en cette rencontre, nous avons dit que la disposition que demandent de leur part les saints Mysteres, dans ceux qui les celebrent & qui les reçoivent, est si parfaite & si sainte, que tous les efforts des hommes & des Anges n'y peuvent atteindre. Et c'est ce qu'on a eu en veüe dans les premiers Traitez, en parlant d'une maniere si élevée de la perfection de vertu que demande la dignité sacerdotale, de la pureté extrême avec laquelle on la doit exercer, & de la grande preparation qu'on doit tâcher d'y apporter. Ce qui ne

CHAP. X. doit pas intimider les hommes ni leur abattre le cœur, mais plutôt relever leur courage, & leur inspirer de la force & de l'ardeur, pour aspirer sans cesse à cette tres-parfaite disposition; en sorte qu'ils n'épargnent ni leur travail, ni leurs soins, ni leur diligence pour se perfectionner de plus en plus, en reconnoissant que quelques efforts, & quelque application continuelle qu'ils y apportent, il leur restera toujors beaucoup de chemin à faire pour y parvenir.

Et nous n'avons point non plus, en ce que nous disons dans ce dernier Traité, d'autre vûë ni d'autre fin, que de faire en sorte qu'encore que les hommes ne trouvent pas en eux cette perfection qu'ils desirent, ils ne doivent pas pour cela se relâcher, ni se laisser tellement abattre par la crainte, qu'ils negligent de s'approcher de nôtre Seigneur, & de le recevoir; & qu'au contraire ils le doivent faire le plus souvent qu'il leur est possible, mais avec humilité, avec confiance, & avec desir de se perfectionner, & d'accomplir ce qui leur manque.

Nous avons imité en cela la conduite du grand saint Chrysostome, lequel après avoir parlé d'une maniere magnifique & élevée de la sainteté & de la pureté avec laquelle on doit recevoir le Sacrement du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST,

- Hæc autem non  
ideò dico, ut non  
accedamus: sed  
ut non temere &  
absque dispositio-  
ne accedamus:  
nam sicut temerè,  
& sine dispositio-  
ne accedere est pe-  
riculum, ita mi-  
sticarum illarum  
cœnarum non esse

ajoute ces paroles: Ce que je ne dis pas pour vous «  
détourner d'en approcher, mais afin que nous ne «  
nous en approchions pas avec indiscretion & te- «  
merité; parce qu'ainsi que ceux qui s'en appro- «  
chent dans cette indisposition, courent un tres- «  
grand danger; de même ceux qui n'y participent «  
point, sont menacez de faim & de mort. Et dans «  
un autre endroit, après avoir exhorté le peuple à

la frequente participation de ce Sacrement, sans attendre pour cela le jour de Pâque & des autres Fêtes, il fait cette reflexion : Ce n'est pas que je pretende par ce discours que vous alliez simplement à la Communion ; mais c'est afin que vous vous en rendiez dignes, & qu'en considerant combien il est important de la recevoir souvent, vous n'épargniez rien de vôtre part pour vous purifier de plus en plus de toutes vos fautes & vos imperfections, afin de ne vous en pas approcher indignement.

Saint Ambroise & saint Augustin qui enseignent la même chose, & qui s'expriment tous deux par les mêmes paroles, aiant dit que tous les Fidelles doivent tâcher de recevoir chaque jour ce Pain celeste, qui est appellé dans l'Oraison du Seigneur, *le pain de chaque jour*, le pain qui est au-dessus de toute substance, qui fortifie & soutient la substance de nôtre ame, & que JESUS-CHRIST nous ordonne de lui demander tous les jours, ajoutent immediatement après : Vivez de telle sorte que vous meritiez de le recevoir tous les jours.

On doit donc juger de même que ce n'est point nôtre intention, ni de jeter la crainte, & le découragement dans les cœurs de ceux qui sont foibles & infirmes, par ce que nous avons dit dans les premiers Traitez, afin de les empêcher de célébrer souvent ; ni d'approuver par ce que nous disons dans celui-ci, la malheureuse & damnable coutume de quelques Prêtres qui celebrent tous les jours le saint Sacrifice de la Messe par coutume, & sans y apporter non plus de préparation ni d'attention & de reverence, que s'ils alloient s'asseoir à table à l'heure de manger. Ce qu'on a en vûë est d'avertir & d'exhorter les uns & les autres à

CHAP. X.

participes, est famas & mors.  
*Chryf. Hom. 24. in 1. ad Corinth.*

*Ista non ideo dico, ut simpliciter quomodocumque communicetis, sed ut dignos vos ipsos constituatis,*  
*Id. Hom. 3. in ep. ad Ephes.*

*Sic vive, ut meritis quotidie accipere.* *Amb. l. 5. de sacram. cap. ult.*

928 *Du frequent usage du S. Sacrement de l'Autel, &c.*  
vivre, & à se disposer de sorte, qu'ils puissent cha-  
que jour offrir à Dieu le saint Sacrifice de la Messe,  
& en recevoir tous les fruits & les avantages qu'il  
communique d'ordinaire à ceux qui le celebrent  
dignement, & avec la disposition convenable.

F I N.

# T A B L E

## D E S M A T I E R E S.

A

- A**ron. Severité de Dieu envers Aaron. 297. 298. & suivantes. 307.
- Abdias.** Evêque de Babylone, & son histoire Apostolique, 314.
- Abel.** Voyez *Cain*. Sacrifice d'Abel, 352. 401.
- Abiron.** Sa conspiration pour usurper le Sacerdoce, & sa punition, 311. Voyez *Coré*.
- Abin.** Prêtre de l'ancienne loi, sa temerité, & sa punition, 286.
- Abraham.** Voyez *Melchisedech*, Sacrifice. Le respect qu'Abraham fit paroître envers les trois Anges, à qui il donna l'hospitalité, 720.
- Absolution.** Si l'on peut donner l'absolution à ceux qui n'ont pas fait l'aumône étant obligez de la faire, 268. & suiv. Ce que doit faire le pénitent pendant que le Prêtre prononce son absolution, 664. Si étant digne de l'absolution l'on est digne de la communion, 877.
- Abus** que l'Eglise tolere par prudence, & avec patience, 257.
- Action.** Fautes commises par action, 647. & suiv.
- Admiration.** Que les hommes ont commencé à devenir scavans par l'admiration, 515.
- Affection.** Les affections terrestres empêchent les effets de la communion, 544. & suiv. Quelles sont les deux principales affections de l'ame, 680. 694. & suiv. 698.
- Agneau.** La maniere de manger l'Agneau de Pâque, 286. Ce que figureoit l'Agneau Paschal, & les ceremonies que l'on observoit à le manger, 582. & suiv. Le véritable Agneau qui efface les pechez du monde, 599.
- Aïné.** Quel a été le principal appanage des Aînez dans la loi de nature, 11. & suiv.
- Alexandre le Grand,** & le respect qu'il eut pour les Prêtres Hebreux, 8. 9.
- Alleluia,** & ce qu'il signifie, 493. & suiv.
- Allemagne.** Que les seuls Prêtres en Allemagne pouvoient anciennement condamner à la mort, 5.
- Ambassade.** Voyez *Messe*.
- S. Ambroise,** & son Traité sur la dignité du Sacerdoce. Son témoignage sur la vie que les Prêtres doivent mener, 141. & suiv. 168. Sur l'énormité des pechez des Prêtres, 305. & suiv. Sur l'excellence de la sainte Messe, 179. & suiv. 566. 568.
- Amit.** Ce que l'Amit du Prêtre représente de la Passion du Fils de Dieu, 788.
- Amos.** Passage de ce Prophete contre les pechez des Prêtres, 288. 289.
- Amour.** Que l'amour est l'un des principaux moyens d'exciter les hommes à la vertu, 170. Que l'Amour est un grand maître en artifices, 349.
- Amy.** Le titre d'amy que Jesus-Christ a donné à ses Prêtres, 101. 105. 134. Voyez *Jesus Christ*.
- Ange.** Que les Prêtres sont appelez des Anges dans l'Ecriture, & pourquoy. 48. 49. 51. & suiv. 65. 104.
- Frere Jean des Anges** auteur du Combat spirituel, & son sentiment sur le S. Sacrifice de la Messe, 389. & suiv. 391. 392.
- Animaux** reconnoissans qui font honte aux hommes, 909. 910.
- Antichrist.** Par quoy l'Antechrist com-

N n n

## TABLE DES MATIERES.

- denocera** la tyranie, 85.  
**Apôtre.** Foiblesse des Apôtres après leur première communion, 879.  
**Application** d'esprit nécessaire pour bien célébrer les saints Mystères, 674. & *suiv.* 680. & *suiv.*  
**Apprendre.** En quel sens Jésus-Christ a fait sçavoir à ses Apôtres tout ce qu'il avoit appris, 105. & *suiv.*  
**Arche.** Le respect que Dieu vouloit que l'on eût pour l'Arche de l'alliance, 560. & *suiv.* Et ce qu'elle figuroit, 710.  
**Areopage.** Que tous les juges de l'Areopage étoient Prêtres, 4  
**Aristote,** & son sentiment sur la Prêtrise, 4. 5.  
**Artaxerxes,** & son respect pour les Prêtres Hebreux. 7.  
**Athenes.** Coutume remarquable des Prêtres d'Athenes, 207. 208.  
**Attention** nécessaire pour bien célébrer la sainte Messe 420. 423. & reciter l'Office divin, 471. & *suiv.* Trois sortes d'attention que l'on peut apporter à l'Office divin, 488. Avis importants pour pouvoir toujours arrester son attention au sens des prières que l'on recite, 491. 492. & *suiv.* Attention la meilleure & la plus generale dans l'Office divin, 498.  
**Avarice.** Combien l'avarice est messeuse à un Prêtre, 213. 216. & *suiv.*  
**Aube.** Voyez *Amit.*  
**Augure.** L'autorité des Augures Prêtres dans l'ancienne Rome, selon Cicéron, 6.  
**Saint Augustin.** Passage de S. Augustin sur la dignité du Sacerdoce, 42. 43. 168. 207. 209. 216. 245. 272. 310. Et sur l'enormité des pechez des Prêtres. Sur l'admirable & ingénieux artifice de l'amour de Dieu envers les hommes, 350. 351. Sur le morceau de Judas 527. 518.  
**Le B. Avila** sur la nécessité de la priere à l'égard des Prêtres, 169. 170. 201.  
**Aumône.** Les Prelats & Beneficiers sont très-étroitement obligés de dispenser en aumônes les revenus de leurs Benefices, à la reserve du nécessaire selon leur état, 231. & *suiv.* 237. & *suiv.* 241. 246. 260. & *suiv.* **Autel.** Ce que c'est que tourner le dos à l'Autel, 275. 276. Se preparer à la celebration des saints Mystères de l'Autel, 511. 515. & *suiv.* Voyez *Missé. Sacrifice. Netteié.*

### B

- B** **Annex,** & son sentiment sur les biens des Evêques, 210. 242.  
**Saint Basile.** Son sentiment sur l'exercice ne pureté que demande la dignité de Prêtre, 139. 140. Son dire à Julien l'Apostat 214.  
**Bassin** ordonné de Dieu pour estre mis entre le Tabernacle & l'Autel, & ce qu'il figuroit, 61.  
**Benedictions** que les Prêtres donnent à la divine Eucharistie, 67. 68.  
**Benefice.** A quoi doivent estre employez les revenus des Benefices, 227. 228. & *suiv.* 235. & *suiv.* Belles paroles de saint Bernard sur ce sujet, 225. & *suiv.* S'il est permis à un Beneficier de leguer par testament des biens acquis de revenus Ecclesiastiques, 237. & *suiv.*  
**S. Bernard,** son sentiment sur l'abondance des biens des Ecclesiastiques, 217. & *suiv.* & sur leur distribution, 227. & *suiv.* Sur les pechez des Prêtres, 251. 253. Sur le lavement des pieds des Apôtres par Jésus-Christ. 273. & *suiv.* 595. & *suiv.* Sur la celebration des saints Mystères, 695. & *suiv.* Sur la frequente communion, 841.  
**Bien-heureux.** Quel est le continuel exercice des Bien-heureux dans le Ciel, 476.  
**Bien.** Difference entre les biens des Ecclesiastiques, & ceux des seculiers. 255. 257. L'usage des biens de l'Eglise, 264. & *suiv.* Voyez *Domaines.*  
**S. Bonaventure.** Sur la preparation à célébrer la Messe, 166. & *suiv.* Instruction tres-solide de saint Bonaventure pour les Prêtres, 911.

## TABLE DES MATIERES.

913. *Et suiv.*  
**Bonté** que l'on ne peut épuiser, 916.  
**Breviaire.** Ce que c'est que l'obligation de reciter le Breviaire, & à quoy elle engage, 176. *Et suiv.*
- C
- Caietan.** Opinion severe du Cardinal Caietan touchant ceux qui reçoivent la sainte Communion en péché veniel, 543.  
**Cain.** Voyez *Sacrificie.*  
**Calice.** Le Calice de la sainte Messe, 345. 346.  
**Calvinistes** ministres du demon, 816.  
**Cainture.** Ce que la Ceinture sacerdotale represente de la Passion du Fils de Dieu, 789.  
**Celebrer.** Crime de ceux qui osent célébrer les saints Mysteres étant en péché mortel; & combien ils ont sujet d'apprehender la severité des jugemens de Dieu, 516. *Et suiv.* Combien il est criminel de célébrer les saints Mysteres sans attention, 674. *Et suiv.* Celebrer avec la crainte & l'amour de Dieu, 694. 698. 699. *Et suiv.* Voyez *Jesús-Christ.* Exercice du Prêtré après avoir célébré, 790. *Et suiv.*  
**Cene.** Circonstances remarquables en la dernière Cene du Fils de Dieu, 95. 96. Que la dernière Cene de Jésus-Christ est tous les jours renouvelée en la sainte Messe, 343. 344. *Et suiv.*  
**Ceremonie.** Ceremonies exterieures que l'Eglise observe en la sainte Messe, leur antiquité, & avec quelle veneration l'on doit s'en acquitter, 398. 399. 400. 401. 404. *Et suiv.* Combien l'observation des ceremonies de l'ancienne loi étoit étroitement recommandée, & le violement puny severement. Que celles de l'Eglise sont sans comparaison plus veverables, 413. Le respect que l'on doit aux ceremonies de l'Eglise comparé à celui que l'on apporte au service des Rois & des Princes, 415. *Et suiv.* 422.  
**Chartreux** Comment les Chartreux prononcent les Paroles de la sainte Mes-
- se, 422. 416.  
 La *Chasse* défendue aux Prêtres, 180.  
*Chasteté* necessaire pour célébrer les saints Mysteres, 194.  
*Chasuble* dont le Prêtre est revêtu à la Messe, & ce qu'elle represente, 789. 790.  
**S. Chrysostome.** Passages de S. Chrysostome sur l'autorité du Sacerdoce, 39. 40. *Et suiv.* 113. 114. Sur la sainteté qui doit être dans les Prêtres, 129. 132. 169. 170. 191. 192. 194. 195. 201. 202. 171. 172. 285. 309. 344. 552. 553. 604. 838.  
**Clef.** Deux clefs du Ciel que Dieu a confiées aux Prêtres, 70.  
**Clerc.** Quelle doit être la vie des Clercs selon le Concile de Trente, 143. 144. 160. 111. 227. *Et suiv.* 234. 235. 246. Que les Clercs peuvent pecher dans la dispensation de leur patrimoine, 263. 264.  
**S. Climaque,** son entretien avec un solitaire au sujet des pechez d'impureté, 158.  
**Colere.** Ce que c'est qu'amasser un tresor de colere, 542. 543.  
**Commerce** Voyez *Occupations.*  
**Communier.** Coutume de communier tous les jours établie par les Apôtres, & continuée durant quelques années dans la primitive Eglise, 830. 831. 882. 889. Voyez *Semaines.* S'il est permis à d'autres qu'aux Prestres de communier tous les jours, 880. 881. 886. 887. 892. 893.  
**Communion.** Les effets de la Communion empêchez par les pechez veniels, & par les affections dereglées, 544. 545. Voyez *Eucharistie.* Sacrement. Frequent Communion, 832. *Et suiv.* 810. 830. Conseillée par les Saints, 831. 834. *Et suiv.* 837. 838. 848. 849. 854. 857. 869. Quelle est la regle qu'on peut garder pour la frequente Communion, 873. 874. *Et suiv.*  
**Complies.** Ce que l'on peut considerer dans l'heure de Complies par rapport à la Passion du Fils de Dieu, 515. 526. 518.  
**Compte** tres-exact & tres-rigoureux que les Prestres rendront au ju-

# TABLE DES MATIERES.

- gement de Dieu, 109. 110. *& suiv.* 116.
- Confesser.** Formule pour se confesser des fautes communes & ordinaires où tombent les Prestres & les personnes qui se confessent souvent, 639. *& sui.*
- Confesseur.** Voyez *Penitence Seculier.* Comment il se doit conduire envers les penitens qui veulent souvent communier, 851. 852. *& suiv.* 876. 877.
- Confession.** Le remede de la confession, & combien il est facile, 608. 604. 606. *& suiv.* Combien puissant & efficace, 609. Avantages quel'on tire du frequent usage de la Confession, 613. 627. Voyez *Penitence.* Comment se doit faire la confession, 630. *& suiv.* 638. Avis importants sur toute la matiere de la Confession, 650. 651. Importance d'une Confession generale de toute la vie. & de chaque année, 655. 656. Ce qui est à observer dans les Confessions frequentes & ordinaires, 663. Pratique du penitent en achevant la confession, 664.
- Consacrer.** Voyez *Corps.*
- Conscience.** Pureté de conscience necessaire pour dignement celebrer les saints Mysteres, 192. 193. *& suiv.* Examen de Conscience, 666.
- Contrition.** Quelle est la force de la Contrition 203. Necessité de la Contrition actuelle, & comment on se la doit procurer, 658. 659.
- Coré,** & sa punition exemplaire 27. Voyez *Abiron.*
- Corps mystique & corps veritable de Jesus-Christ,** 69. *& suiv.* 77. Trois qualitez données par S. Paul à ceux qui reçoivent indignement le Corps de Jesus-Christ, 195. 196.
- Crainte.** Que la crainte est un des motifs de la vertu, 270. 271.
- Curateur.** Qu'un Prestre ne doit pas estre nommé Curateur, 178. 179.
- S. Cyrien,** sur l'exemption des Prestres d'execution de testamens, de tutelles, & de curatelles, 178. 179. 203. D
- Dathan.** Voyez *Abiron.*
- David.** Pourquoi le fils de David sont nommez Prestres dans l'Ecriture 12. 24. David le plus saint des Rois, 176.
- Delai.** Si le delai de la Communion dispose à la recevoir avec plus de reverence. 860.
- Defauts corporels** dont les Prestres de l'ancienne loi doivent estre exempts, appliquez aux spirituels, dont le doivent estre ceux de la nouvelle, 148. 149.
- Saint Denys** Areopagite sur le Sacerdoce, 17.
- Devorer.** Que veut dire qu'il faisoit devorer la teste, les pieds & les entrailles de l'Agneau Paschal, 184.
- Diamant.** Que representoient les Diamans que portoit sur ses habits Pontificaux le Grand-Prestre de l'ancienne loy, 158.
- Dieu.** Qu'il n'y a rien de si évident, ni de si connu que l'existence d'un Dieu, 1. 2. Souveraine bonté de Dieu, 84. 85. Dieu obeissant à la voix d'un homme, 88. Dieu rigoureux & exact à faire rendre compte de ses graces 109. 110. Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes en son jugement, 117. *& suiv.* Que Dieu reçoit par le saint sacrifice de la Messe la plus grande gloire qu'il puisse attendre, & que luy puissent rendre toutes les creatures 384. Ne pas mépriser les richesses de la bonté de Dieu, 536. 537. *& suiv.* La toute-puissance de Dieu, 174. 175.
- Disposition.** Que Dieu demande une disposition, & une reverence extrême en ceux qui celebrent & qui reçoivent le saint Mystere de l'Autel 556. 557. *& suiv.* 568. *& suiv.* 572. 573. En quoy elle consiste, 578. Disposition necessaire pour recevoir le saint Sacrement, considérée en deux manieres, 866. *& suiv.* Si la mesme disposition qui suffit pour communier une fois l'année, suffit pour communier toutes les semaines, 878. 881.
- Domaine.** Si les Ecclesiastiques ont veritablement le domaine & la propriété de leur revenu, 233. 234. *& suiv.* 237. 238.

## TABLE DES MATIERES.

*Dixies*, anciens Prestres Gaulois, 4.  
*Dixies*, & autres revenus Ecclesiastiques, pourquoy intitulez, 181. 225.  
 226. 244. 246. 409. Voyez *Aumônes*.

### E

**Ecclesiastique.** Les privileges & les exemptions des personnes Ecclesiastiques, 144. Les Ecclesiastiques de ce siecle dominez par la passion & le desir de richesses, 210. 219. 228. 229. Quel est leur veritable honneur 230. Si les Ecclesiastiques ont la propriete de leur revenu, ou s'ils en font les simples dispensateurs, & en l'un & en l'autre cas à quoy il sont obligez 64. 165. & suiv. Voyez *Avarice*, *Aumône*, *Beneſice*, *Clerc*, *Domaine*, *Partage*. La pauvreté où est maintenant reduit l'Etat Ecclesiastique, 297. Que les Ecclesiastiques sont obligez d'apporter toute la netteté & propreté possible aux choses qui regardent le culte de Dieu 459. & suiv.

**Eglise.** Le respect & la veneration que l'on doit avoir pour les Eglises, 442. Que les Eglises sont proprement & en effet des maisons de Dieu, 443. Comparaison des Eglises avec quelques autres lieux saints, 447. Eglise militante & triomphante, 475.

**Egypte.** Point de Rois anciennement en Egypte, qui ne fussent Prestres, 2. 3. 4. 6. Quelle estoit l'application des Prestres d'Egypte, 208.

**Elie.** Comparaison du pouvoir du Prophete Elie avec celui des Prestres de la loy de grace, 65. La foy d'Elie, 170.

**Employ.** Les anciens Canons touchant l'employ des Prestres confirmez & renouvellez par le Concile de Trente, 181.

**Enfant.** Qui sont les enfans dont Dieu se plaint dans l'Isaie de les avoir elevez & nourris, & d'en avoir été méprisé, 277. 278.

**Epaule.** Ce que signifioit l'épaule de la victime reservée pour les Prestres de l'ancienne loy, 163.

**L'Ephod** du Grand-Prestre de l'ancienne loy, 156.

**Essai** de Prestre devenu prophane, & moniaque & parjure, 11. 12.

**Esdras.** Voyez *Nehemias*.

**Espirit.** La legereté de l'esprit humain, mesme dans l'exercice de la priere 472. 473. Que la lumiere de l'esprit humain peut aider la foy, en quelques Mysteres, 581. 582. Voyez *App'ication*.

**Ethiopie.** L'autorité des Prestres en Ethiopie, 4. & 5. Ce qu'en remarque S. Augustin, 207.

**Etoile.** Ce que l'Etoile du Prestre à la Messe represente de la Passion du Fils de Dieu, 89. & suiv.

**Eucharistie.** Pourquoi la Manne a été la figure de la sainte Eucharistie, 521. 522. & suiv. Voyez *Sacrement*. Les effets divers de la divine Eucharistie, 527. 544. 545. 55. & suiv. Voyez *Communion*.

**Evêques** maistres de la perfection & à quoy ils doivent employer leurs grands biens, 220. Passage du Concile de Trente sur cette matiere, 221. 222. Evêques dispensateurs des necessiteux de leurs Dioceses, 267. & suiv. Que les Evêques sont les époux de l'Eglise, & comment cela se doit entendre, 467. Quel est le soin qu'il doivent avoir de l'ornement des Eglises de leurs Dioceses. Voyez *Aumônes*. *Biens*.

**Examen.** L'importance de l'Examen de conscience, & l'ordre que l'on y doit tenir. 666. & suiv.

**Excellence** de la sainte Messe, 379. 384. 392. & suiv.

**Excez.** Que l'on peut moins pecher par excez que par defaut en ce qui regarde la sainte Communion, 865. 866.

**Exechiel** & sa vision qui represente les pechez des Prestres, 274. 275.

### F

**Fabrique.** Revenu des Fabriques, 260.

**Fautes.** Voyez *Peché*. Fautes commises contre les devoirs envers Dieu, le prochain, & soy-mesme, 642. & suiv.

**Festin.** Quel est le festin dont il est parlé dans les Cantiques, 820. 821. dans la Sagesse, 822. 824. & suiv. & dans

# TABLE DES MATIERES.

**l'Evangile**, 8. 2. 906. 613.  
**Feu**. Quel est le feu étranger que Dieu punit de mort, 286. 287. Feu qui doit continuellement brûler sur les Autels, 426. 740.  
**Figure**. Les Prestres comparez à des figures, 122. 123.  
**Figures anciennes**, 141. 164.  
**Filles des Prestres plus rigoureusement châtiées dans l'ancienne loy que les autres**, 196. 197.  
**Fornication**. Difference d'entre la fornication & les autres pechez, 199. 200.  
**Foy**. Pureté de foy necessaire pour celebrer les saints Mysteres, 577. & *suiv.* 579.

## G

**G Alba**, Empereur & Prestre, 3  
**Garderobe**. Riche Garderobe où l'ame trouve toutes sortes d'ornemens, pour se parer & se rendre belle. & *suiv.* 623.  
**Gentils**. Voyez *Sacrifice*. Les ceremonies qu'observoient les Gentils dans le culte sacrilege de leurs idoles, 402.  
**Gerfon**. Son sentiment sur la frequente Communion, 858. 915.  
**Sainte Gertrude**. Vision remarquable de sainte Gertrude sur le fait de la sainte Communion, 870. 871.  
**Gloire**. Quelle est la plus grande gloire que Dieu puisse recevoir des creatures, 384. 385.  
**Grace**. Ce que c'est que Grace pour Grace, 179.  
**S. Gregoire de Nazianze**, sur le Sacerdoce, 38. 39.  
**S. Gregoire Pape**, sur l'extrême rigueur avec laquelle Dieu demande compte aux Prestres, & sur d'autres matieres, 120. 121. 153. 159. 168. 250. 273. 1063. 372. 173. 538. 339.

## H

**H Eli** le Grand Prestre, & sa trop grande indulgence envers ses enfans rigoureusement punie, 292. 293. 311.  
**Hensse**. Si l'heresie est le plus grand & le plus punissable de tous les pechez, 198. Les pensées folles & extrava-

gantes des Heretiques, 680.  
**Heure**. Les diverses Heures de l'Office divin rapportées à la Passion du Fils de Dieu, 501. 502. 510. 511. & *suiv.* 517. & *suiv.*  
**Hira**. Pourquoi Hira dans l'Ecriture est appellé Prestre de David, 24.  
**Holocauste**, le plus parfait de tous les sacrifices, 359. Que la Messe est un veritable & parfait holocauste, 364.  
**Holoferne** General de l'armée des Assyriens, figure du demon, 813.  
**Homme**. L'ingratitude & l'insensibilité des hommes envers Dieu, 84.  
**Hospitalité**. Voyez *Abraham*.

## I

**Jacob**, & le droit d'aînesse qui lui fut vendu par Esau, 12. 13.  
**Idole des richesses**, de l'honneur & de l'impureté, 176.  
**S. Jean Baptiste** appellé Ange par Jesus-Christ, 54. Comparaison du ministère des Prestres avec celui de S. Jean Baptiste, & lequel est le plus élevé, 55. & *suiv.* 64. Voyez *Precurseur* Pourquoi il a été dit que le plus petit qui est dans le Ciel, est plus grand que S. Jean Baptiste. 387.  
**S. Jean de Damas**, & comment il définit la priere, 176.  
**S. Jean Chrysostome**. Voyez S. *Coryssosome*.  
**Jeremie**. Plaintes de Dieu contre les Prestres dans le Prophete Jeremie, 280. 282. 283. 294. 295.  
**Jericho**, & ses murs renversez par le seul ministère des Prêtres, 24.  
**Saint Ierosme**, sur la science que doit avoir les Prêtres, 49. 50. & *suiv.* & sur leur chute, 121. 153. 160. 191. 214. 246. 281.  
**Jerusalem**. La cause de sa destruction par Nabuchodonosor, 312.  
**Jesus Christ**. De la Prestre de Jesus-Christ, 14. 24. La déference qu'il a eue pour les Prestres de la Loy, 30. 69. 74. 86. Jesus-Christ alteré du salut des ames, 167. Ses plaintes contre les dereglemens des Prestres, dans les revelations de sainte Brigide, 284. Persecuté par les Prestres de la Loy, 312. Jesus-Christ le seul

## TABLE DES MATIERES.

- grand & souverain Prestre de la nouvelle Alliance, 335. 336. **Que** Jesus-Christ ne peut plus meriter, mais peut prier & interceder, 326. 377. La grace de Jesus-Christ, 386. Le zele qu'avoit Jesus-Christ pour le respect qui estoit deu au Temple de Jerusalem, 444. La venuë de Jesus-Christ est la chose la plus importante qu'on puisse imaginer pour le salut de tous les hommes, 527. 574. Jesus-Christ consideré comme Dieu, 704. Comme Roy, 197. Comme hôte de l'ame de l'homme 725. Comme Maistre, 729. Comme Pasteur, 734. Comme Redempteur, 75. Comme Prestre & comme Sacrifice, 737. Comme Medecin, 742. Comme ami de l'homme, 748. Comme Pere, 755. Comme Epoux de l'ame Chrétienne 761. Comme fa nourriure, 768. Comme une Fontaine d'eau vive 776. Comme un Soleil & comme la veritable lumiere 781. Maniere d'offrir Jesus-Christ à son Pere 791. Le grand desir de Jesus-Christ de se communiquer dans le Saint Sacrement, 914.
- Le Ieu** défendu aux Prestres, 180.
- Ieusue.** Voyez *Penitence*.
- Indignité.** Deux sortes d'indignitéz opposées à la reception du saint Sacrement, 532. *Et suiv.*
- Ingrat.** Passage de Moÿse sur la punition des Ingrats, 289. Le pain & le vin de Dieu refusé aux Ingrats, 826.
- Insensibilité** des gens du monde, 12.
- Intention.** Pureté d'intention nécessaire pour celebrer les saints Mysteres, 577. *Et suiv.*
- Invitatoire.** Ce que l'on doit considerer dans l'Invitatoire qui se dit au commencement des Matines, 494. 495.
- Iob.** **Que** Job étoit Prestre, 38.
- Ioseph** le Patriarche & sa chasteté, 90.
- Iosue** & le commandement qu'il reçut d'honorer les Prestres, 21. 22.
- Jourdain** & ses eaux attestées, 22. 23.
- Iaac** & la benediction qu'il donna à Jacob, 787. 788.
- Isaye** & son humilité recompensée, 508. 592.
- Iudas** & le morceau que Jesus-Christ lui donna, 527. 528.
- Iudith** & sa remontrance aux Prestres de Bethulië, 307. 308.
- Jugement.** Il n'y a rien si redoutable que la rigueur du Jugement de Dieu, 112. Severité des Jugemens de Dieu, 540. 541.
- Jules.** Pape sur les pechez des Prestres, 293.
- Iustice.** Voyez *Vertu*.

### L

- Lacedemone.** Rois de ce païs tousjours Prestres, 3.
- Larcin** en fait de distribution des biens Ecclesiastiques. Voyez *Sacrilege*.
- Saint Laurent Iustinien.** Sur la dignité des Prestres, 41. Sur le respect qui est deu à la sainte Messe, 379. *Et suiv.*
- Leçon.** Ce qui est à considerer dans les Leçons de Matines, & dans leurs Benedictions, & leurs Conclusions, 496. Les deux principales Leçons qu'a données Jesus-Christ, 728.
- Levi.** Ce que l'on doit inferer de ce que Dieu vouloit que la Tribu de Levi fût separée & choisie pour le seul ministere des Aurels, 141. *Et suiv.* 179. 180.
- Levite.** Qu'il étoit défendu aux Levites de rien posséder des biens de la terre, 210. 211. **Que** les Levites étoient obligez sous peine de mort à observer ce qui concernoit leur ministere, 302. 303. Levites punis, 309.
- Lin.** Symbole de la Chasteté, 185.
- Liturgie.** Voyez *Missè*.
- Loy** de nature, 12. *Et suiv.* Loy écrite, 18. *Et suiv.* Loy de grace, 31. *Et suiv.* 148. *Et suiv.* La Loy, le Sacerdoce & le Sacrifice, trois choses jointes & liées inseparablement, 317. Privilege particulier & remarquable de la Loy nouvelle, 334. Ceremonies de la Loy ancienne, 402.
- Lumiere.** Voyez *Jesus-Christ*.
- Luther** zens ministres du demon, 815. 816.

# TABLE DES MATIERES.

## M

- M** *Aistre*, Voyez *Jesus-Christ*.  
*Malachie*. Ce Prophete envoyé particulièrement de Dieu pour reprendre les Prestres de leurs pechez, 277. 278. 295. 296.
- Manger**. Ce que c'est que manger sa condamnation, 565.
- Manipule**. Ce que la Manipule du Prestre represente de la Passion du Fils de Dieu, 789.
- Manne**. Pourquoi la Manne a été la figure de la Sainte Eucharistie, 521. 522. 526. 548.
- Manse**. Sentiment de saint Thomas sur la Manse de l'Evêque, 261.
- Marie** sœur de Moÿse, son crime, & la vangeance que Dieu exerça sur elle, 27.  
 La sacrée Vierge Marie, 69. 70. & *suiv.*
- Matines**, Rapport de Matines de chaque jour de la semaine à la Passion du Fils de Dieu, 502. 503. & *suiv.*
- Saint Matthieu**. Le martyre de saint Matthieu, 324.
- Médicin**. Voyez *Jesus-Christ*.
- Méditation**. Combien la Méditation est nécessaire aux Prestres, 674. 680. 685.
- Melchisedech** & pourquoi Abraham luy donna la dixme de ses depouilles, 3. 14. 15. & *suiv.* 60. 67. Son mystereux Sacrifice du pain & du vin, 353. 355.
- Memento**. Modele pour faire avec ordre le *Memento* de la Messe, 796. *jusqu'à* 809. Le *Memento* pour les morts, *Ibid.*
- Mercur**. Trismegiste, & pourquoy ainsi nommé, 3.
- Merveille** des merveilles, & quelle elle est, 82.
- Messe**. Ce qu'il faut faire pour se bien préparer à dire la Messe, 173. 174. 325. 326. La signification & l'origine du nom de Messe, 121 & *suiv.* Que la Messe est comme une ambassade que l'Eglise envoie à la tres-sainte Trinité, 328. Que les Myste-
- res de *Jesus-Christ* se renouvellent effectivement, & d'une maniere mystericuse en la sainte Messe, 334. La vie de *Jesus-Christ* étoit une Messe perpetuelle, 342. Que la Messe est le même sacrifice que celui que *Jesus-Christ* a offert sur la Croix, 347. 356. Que la Messe est un veritable & parfait holocauste, 364. Comme aussi un tres parfait sacrifice d'action de graces, 368. Propitiatoire pour les pechez, 370. 374. Que la Messe est la chose la plus digne de respect & de veneration qu'il y ait dans l'Eglise, 379. Combien la Messe est agreable à *Jesus-Christ*, à sa sainte Mere, & à tous les Saints, 392. & *suiv.* 395. Les ceremonies exterieures de la Messe, & ce que l'on y doit observer, 398. & *suiv.* Espace de temps nécessaire pour bien celebrer la sainte Messe, 418. & *suiv.* Qu'il vaut mieux y estre long que court, 426. Le respect & la veneration que l'on doit avoir pour les lieux où l'on celebre la sainte Messe, 442. Combien on est reprehensible de s'abstenir de dire la Messe pour des soins temporels, 901.
- S. Michel**. Pourquoi il est representé une balance à la main, 113.
- Misere**. Quelle est la plus grande misere qui surviendra à la fin du monde, 815.
- Misericorde**. Que la misericorde de Dieu est toujours accompagnée de sa justice, 697. 698.
- Modestie**. Que la modestie exterieure sert beaucoup pour prier toujours avec attention, 487.
- Morceau** de Judas, 519.
- Moÿse**. La foy de Moÿse, 170. 171. Le verité de Dieu envers Moÿse, 297. 298.
- Mysteres**. Voyez *Disposition*. *Eucharistie*. *Preparation*. *Sacrement*. *Foy*. *Esprit* *Mysteres* que celebrent les Prestres, & combien ils sont admirables, 81. 82. & *suiv.*

# TABLE DES MATIERES.

N

- N** *Adat* Prestre de l'ancienne loy, sa temerité & sa punition, 286.  
**Le Docteur Navarre** & son Apologie sur les revenus Ecclesiastiques, 239. & *suiv.* 257.  
**Necessaire.** Ce qu'on doit entendre par le Necessaire pour se nourrir, & couvrir, 258. 252.  
**Negligençe.** Combien sont punis ceux qui approchent de la Communion avec negligençe, selon S. Chrysostome, 552. 553. Ne pas faire l'œuvre de Dieu avec negligençe, 913.  
**Nehemias.** Sa sainteté & comme il rétablit Jerusalem, 312.  
**Netteté** necessaire dans les Eglises & aux choses qui servent à l'Autel; 451. 452. 456. Voyez *Propreté.*  
**Noblesse.** Royale des Prestres, 140. Noblesse spirituelle, 144.  
**Noces** de Jesus-Christ & de l'Eglise, 787. Parabole des Noces du Fils d'un Roy dans l'Evangile, 826.  
**Noë.** Voyez *Sacrifice.*  
**None.** Ce que l'on peut considerer dans l'heure de None par rapport à la Passion du Fils de Dieu, 513. 518.  
**Nourriture.** Voyez *Jesus-Christ.*  
*Numa* Roy des Romains & conjointement Prestre, 3.

O

- O** *Beissance* de Jesus-Christ aux Prestres, 86. & *suiv.*  
**Obligation.** Maxime tres-generale que ce qui est d'obligation doit estre preferé à ce qui est libre & volontaire, 472.  
**Occupation.** Pourquoy les occupations exterieures & seculieres sont desendues aux Prestres, 175. & *suiv.* 18.  
**Office.** La necessité & l'importance de reciter l'Office divin avec attention, 471. 472. 418.  
**Voyez** *Attention. Preparation. Heure.*  
**Omission.** Fautes commises par omission, 647. & *suiv.*  
**Ophry** fils du grand Prestre Heli, & sa punition, 292. 291.  
**Oraison.** Ce que c'est que le don d'Oraison selon saint Jerôme, 172. Combien l'Oraison mentale est necessaire

- aux Prestres, 685.  
**Voyez** *Meditation. Priere.*  
**Ordres sacrez.** Ceremonies que le Fils de Dieu observa en la premiere celebration des Ordres, 55. 96.  
**Origene** sur un passage de Jeremie, 149.  
**Ornemens.** Reflexions que les Prestres doivent faire en se revestant des Ornemens sacrez, 786. 787. & *suiv.*  
**Ouye.** Que de tous les sens l'ouye est l'organe de la foy, 579.  
**Ozias,** & sa lepre, 25. 26.  
**Oza** puni de mort pour avoir touché l'Arche, 188. 189.

P

- P** *Pains* de proposition dans l'ancienne loy, & quelle circonspection l'on y observoit, 183. 184.  
**Ce** qu'il faut entendre par le pain que le Prophete dit avoir oublié de manger, 816. Pain de la Sagesse, 821. 822.  
**Partage** qui s'est fait autrefois du revenu de l'Eglise en quatre parties égales, 259. & *suiv.*  
**Pasque.** Voyez *Agneau.*  
**Pasteur.** Voyez *Jesus-Christ.*  
**Patience** de Dieu sur les pecheurs, & ce que l'on en doit inferer, 197. 98.  
**Que** Dieu met des bornes à sa patience, 537.  
**Patrimoine.** Qu'il est permis aux Ecclesiastiques de jouir de leur patrimoine, 229.  
**Pauvre.** Ce que c'est que refuser aux pauvres ce qu'on leur doit donner par obligation de justice ou de charité, 251. 252.  
**Pauvreté.** Que la pauvreté Evangelique est tres-propre & tres-convenable à l'état des Prestres, 210. & *suiv.* 225. & *suiv.*  
**Payens.** Voyez *Sacrifice.*  
**Peché.** La puissance & l'autorité de remettre les pechez confite aux Prestres, 62. 63. La grandeur des pechez des Prestres, & avec quelle severité ils seront punis, 270. 273. & *suiv.* 277. 281. Combien ils sont scandaleux 304. & *suiv.* Les pechez de

## TABLE DES MATIERES.

- tout le peuple attribuez aux Prestres, 307. 308. *Que* les pechez veniels empêchent les effets de la communion, 544. *Et suiv.* 592. 596. 615. *Et suiv.* Confession des pechez veniels, & si elle est necessaire, 658. Comment il faut confesser ses pechez, 657. Si les pechez veniels sont un legitime empêchement de celebrer, 915. 916.
- Le Pectoral** du Grand Prestre de l'ancienne loy, 156. 197.
- Peine.** S'imposer quelque peine après l'examen de conscience, 598. 199.
- Penitence.** La grace de Dieu envers les hommes, en leur donnant le Sacrement de Penitence, 602. 603. *Et suiv.* Les grands avantages que produit le frequent usage de ce Sacrement, 611. 612. 596. *Que* la Penitence est un remede contre toutes les soüillures de l'ame, 618. Elle est l'Arche où sont renfermez tous les tresors de Jesus-Christ, 612. Elle est comme une riche garde robe où l'ame trouve toutes fortes d'ornemens pour se rendre belle, 624. A quoy sont obligez les Confesseurs & Administrateurs du Sacrement de Penitence, 630. Voyez *Confesseurs* 646.
- Pensée.** Pechez de pensée.
- Pere.** Voyez *Jesus-Christ*.
- Perse.** Prestres de Perse.
- Petit.** Qui sont les petits qui ont demandé du pain dans Jeremie, 888.
- Philadelphie.** Conseil de S. Jean à l'Evêque de Philadelphie, 117.
- Thinées.** Son Sacrifice & sa recompense, 29.
- Thinées** Fils du Grand Prestre Heli, & sa punition, 292. 293.
- Pieds.** Le lavement des pieds, & ce qu'il figure, 100. 595. 696. *Et suiv.*
- Plaisir.** Difference entre les plaisirs du corps, & ceux de l'ame, 862. *Et suiv.*
- Platon.** Voyez *Egypte*.
- Poids** du Sanctuaire, 113.
- Poitine.** Ce que signifioit la Poitrine de la victime reservée pour les Prêtres de l'ancienne loy, 163.
- Pourpre.** A qui il étoit permis en Egypte de se revêtir de pourpre, 4.
- Precurseur.** *Que* l'employ & le ministère de la nouvelle loy surpasse ceux que saint Jean Baptiste a exercé en qualité de Precurseur de Jesus-Christ, 133.
- Prelats** recommandables par le mépris qu'ils ont fait de l'éclat & des grandeurs du monde 223. 224. 257.
- Preparation.** Qu'il est tres important d'apporter toujours quelque preparation avant de reciter l'Office divin, 478. Modèle de cette preparation, 481. 485. Preparation pour celebrer. Voyez *Disposition*.
- Prestres.** *Que* les Prêtres ont été en tout temps, en tous lieux & toujours en grande veneration & autorité, 1. *Et suiv.* nommé dans la loy de nature, 10. *Et suiv.* dans la loy écrite, 18. *Et suiv.* Les Prestres non seulement égaux, mais prefez aux Rois, 21. *Et suiv.* Combien il importe aux Prestres de la nouvelle Alliance de bien connoître la dignité & l'excellence de leur ministère, 31. *Et suiv.* *Que* les Prestres se doivent élever au dessus de la nature & de la condition des autres hommes, & pourquoy, quelle doit estre leur pureté & leur science, 48. *Et suiv.* Comparaison de leur ministère avec celui de saint Jean Baptiste, 55. *Et suiv.* 133. Pourquoy les Prestres sont appelez des Dieux dans la sainte Ecriture, 59. 60. 62. En quoy ils sont semblables à la sacrée Vierge, 69. 70. Ils doivent devenir des Seraphins en amour, 85. Combien & pourquoy ils sont obligez de vivre saintement, 86. Quelle doit estre leur obéissance envers leurs Superieurs, 89. L'honneur que le Fils de Dieu fit aux premiers Prestres, 97. *Que* Jesus-Christ les traite d'amis, 100. 105. Severité que l'on exercera au jugement de Dieu contre les Prestres qui ne se seront pas acquittez de leurs devoirs, 109. 110. 116. Qu'un Prestre est proprement l'Arche du Testament, 114. Quelle doit estre la perfection & la sainteté des Prestres, 127. 133. *Et suiv.* 164. L'or-

## TABLE DES MATIERES.

- Être des Prestres - Rois**, 105. 146.  
**Vertus & perfections que doit avoir un Prestre Evangelique**, 152. De quelle maniere les Prestres doivent estre consacrez à Dieu, 150. Combien la priere leur est necessaire 167. & d'obligation. 167. Pureté qui leur est necessaire, 183. *Et suiv.* 194. *Et suiv.* Punition d'un Prestre souillé de fornication. 199. 200. Les Prestres des Gentils affectionnez à la pureté, 206. 207. La pauvreté Evangelique est tres-propre, & tres-convenable à l'état des Prestres, 210. Que les fautes des Prestres sont beaucoup plus grandes que celles des Laïques, 270. *Et suiv.* 277. 278. 285. 286. La cause du peu de respect que l'on a aujourd'huy dans le monde pour les Prestres, 296. Ce que Dieu commandoit aux Prestres de l'ancienne loy, obligeoit sous peine de mort, 302. Ce qui rend les fautes des Prêtres plus énormes aux yeux de Dieu, 304. *Et suiv.* Que les Prestres de la loy furent les premiers à persecuter Jesus-Christ, 312. Quel est le propre & le particulier employ d'un Prestre, 125. Voyez *Messe*.
- Si les Prestres doivent s'accommoder au goust & à la disposition des assistans en celebrant la sainte Messe**, 436. 436. *Et suiv.* A quoy le Prestre se doit appliquer après la celebration de la sainte Messe avec le plus de soin & de diligence qu'il luy sera possible, 771. Voyez *Celebrer. Eucharistie. Sacrement. Pureté*. Quelles fins le Prestre peut & se doit proposer en celebrant, 585. 586. Formule pour se confesser des fautes communes & ordinaires où tombent les Prestres, 639. Combien la meditation est necessaire aux Prestres, 674. 680. 685. Considerations qui peuvent aider les Prêtres à se mettre dans une disposition convenable pour celebrer la sainte Messe, 701. 702. *Et suiv.* Ce que le Prêtre doit faire immédiatement auparavant & après la celebration du saint Sacrifice de la Messe, 785. 786. *Et suiv.* Exercice du Prestre après avoir celebré, 79. Si les Prêtres sont obligez de dire la Messe tous les jours, 894. 895. Deux sortes de Prêtres qui negligent de dire la Messe, 901. 902. *Et suiv.* 911. 912. Qu'un Prêtre ne doit pas s'abstenir si facilement de dire la Messe, qu'un Laïque de communier, 919.
- Prêtrise**. Sentiment d'Aristote sur la Prêtrise, 4. 5.
- Prier**. Ce que l'on doit considerer lors que l'on se met à prier ou à reciter l'Office divin, 471.
- Priere**. Combien la priere est necessaire aux Prêtres, 167. *Et suiv.* 172. *Et suiv.* Prieres que l'on trouve dans les livres & celles que l'on fait de soy-même, 699. 700. La principale & la plus frequente priere que l'on doit faire à Dieu, 717. 718.
- Prime**. Ce que l'on peut considerer dans l'heure de Prime par rapport à la Passion du Fils de Dieu, 510. 511.
- Prononcer** distinctement tout ce qui se doit dire à la Messe, 420. 421.
- Propreté**. La grande obligation qu'ont tous les Ecclesiastiques d'apporter toute la propriété possible aux choses qui servent au culte de la divine Majesté, 459. *Et suiv.*
- Prudence**. Raisons apparentes de la prudence de la chair & du monde, & ce qu'il y faut répondre, 218. 219.
- Pureté** de corps & d'esprit necessaire aux Prêtres, 183. 184. 189. Qu'elle leur est facile, 203. Trois sortes de pureté necessaires pour la celebration de la sainte Messe, 578. 579.
- Purgatoire**. Pourquoi il y a peu de Prêtres en Purgatoire, 123. 124.
- Putiphar**, beau-pere du Patriarche Joseph, 7. 8.

R.

**Raison**. Fermer les yeux aux motifs de la raison humaine à l'égard du saint Sacrement de l'Autel, 579.

**Recueillement**. Que le recueillement sert beaucoup pour prier toujours avec attention, 487. Recueillement necessaire aux Prêtres avant que de celebrer les saints Mysteres, 689.

**Religieux**. L'obligation qu'ont les Re-

## TABLE DES MATIERES.

- Tigieux** d'être saints & parfaits, 118. 119.
- Renoncement.** Que le renoncement entier à toutes les choses du monde, est tres-difficile, 215.
- Resolution** de ne plus retourner dans les pechez de sa vie passée, 640.
- Restituer.** Si la justice oblige le Evêques à restituer quand ils se relâchent de faire l'aumône, 266. *Et su. v.*
- Robe.** Deux robes du grand Prêtre de l'ancienne loy. 153. Robe de nocces, & ce que c'est. 828.
- S
- Sac.** Ce que c'est que des fautes liées comme dans un sac, 542. 543.
- Sacerdoce.** Par quel moyen l'on peut juger de l'honneur & de l'excellence du Sacerdoce, 1. *Et suiv.* L'estime que l'on en faisoit dans la loy de nature, 10. *Et suiv.* dans la loy écrite, 18. *Et suiv.* 24. Rien après Dieu qui soit plus digne d'honneur & de veneration, que le Sacerdoce, 28. 29. Les avantages du Sacerdoce de la nouvelle alliance sur celui de l'ancienne, 31. *Et suiv.* 45. 46. 55. 59. 60. 62. 66. 140. Le Sacerdoce renferme en soy deux puissances principales, 69. La haute excellence du Sacerdoce, 86. *Et suiv.* 128. Grands Saints qui n'ont pas voulu être élevez au Sacerdoce, 129. 130. La grande sainteté que demande le Sacerdoce, 133. 136. 137. Sacerdoce ancien & nouveau, 158. Pourquoi proprement le Sacerdoce a été institué, 315. Le Sacerdoce uny & lié avec la loy & le Sacrifice, 325. Sacerdoce éternel, 337.
- Sacrement.** D'où vient le peu de fruit que plusieurs tirent du frequent usage des Sacremens, 521. 554. Deux manieres d'être digne de recevoir le S. Sacrement, 533. *Et suiv.* Pourquoi le saint Sacrement est appelé mystere de la foy, 580. 581. Que les Sacremens de l'Eglise contiennent & operent la grace, 609. Du frequent usage du saint Sacrement de l'Autel, tant pour les Prêtres que pour les seculiers, 811. Pourquoi le demon s'y oppose, 813.
- Sacrifice.** Qu'il est de droit naturel d'offrir des sacrifices à Dieu, & quand l'usage en a commencé, 2. 11. Anciens Sacrifices 31. 32. *Et suiv.* Que le Sacrifice du Corps & du Sang de Jesus Christ n'est susceptible d'aucune ordure, ny d'aucune impureté, 280. Pourquoi dans l'ancienne loy l'on offroit un aussi grand Sacrifice pour le peché d'un seul Prêtre, que pour ceux de tout le peuple, 285. Le propre & le veritable Sacrifice de l'Eglise Chrestienne est celui de la sainte Messe 315. 316. Le Sacrifice uny avec la loy & la grace, 317. 318. Sacrifices offerts dès le commencement du monde, 352. 353. Que le Sacrifice de la Messe est le même que celui de la Croix, 356. Quatre causes ou raisons principales pour lesquelles on offre des Sacrifices à Dieu, 358. Des Sacrifices appelez hosties de paix, de louange & d'action de graces, 361. 360. Que le Sacrifice de la Messe renferme en luy seul les quatre sortes de Sacrifices anciens, 364. Sacrifice propitiatoire pour les pechez, 370. Sacrifice tres-est efficace pour obtenir de Dieu toutes les graces que nous luy demandons, 344. La gloire que Dieu reçoit de ce Sacrifice, 384. Pour qui on doit offrir le Sacrifice en general, 799. Et pour qui en particulier, 800.
- Sacrilege.** en fait de distribution de biens Ecclesiastiques, 252. 259. *Et suiv.* Voyez *Aumône.*
- Saint.** Comment se doit prendre le mot de saint en plusieurs endroits de l'Ecriture Sainte, 151. Qu'il n'y a point de Saint qui ne quittât volontiers la gloire pour souffrir ce qu'il a souffert en cette vie, 393. Quel est le plus grand souhait de tous les Saints, la même *Et suiv.*
- Saineté.** Que la sainteté est nécessaire dans un Prêtre, & en quoy elle consiste, 164. 165. 184.
- Salomon.** Ce qu'il dit après avoir bâti le Temple de Jerusalem, 577.
- Sauvifier.** En quelle occasion & en quelle maniere Dieu se sanctifie

# TABLE DES MATIERES.

luy même , 187. 288.  
**Sanctuaire.** Ce que devoit observer le Grand-Prêtre pour entrer dans le Sanctuaire, 185. Sanctuaire profané, 194.  
**Le venerable Sarmiente, & son sentiment sur l'employ des revenus Ecclesiastiques,** 236. 239. 241. 269.  
**Saül & sa precipitation indiscrete,** 26.  
**Scandale.** Que les pechez des Prêtres sont un sujet de scandale & de chute à tout le peuple, 304.  
**Seculiers.** La vie des seculiers comparée à des hôtelleries à l'égard des Prêtres, 366. Que les personnes seculieres doivent regler leur conduite par l'avis de leur Confesseur, 849. 910.  
**Sedechias & son désastre,** 312.  
**Sel.** Les Prêtres comparez à du sel, 159.  
**Sem.** Voyez *Melchisedech*.  
**Semaine.** S'il est à propos que tous les Chrétiens communient toutes les Semaines, 874. & *suiv.* 378.  
**Sens.** En quoy tous les sens extérieurs sont défectueux, 179.  
**Severité de Dieu à punir les pechez des Prêtres,** 270. 271. & *suiv.* 297.  
**Sexte.** Ce que l'on peut considerer dans l'heure de Sexte par rapport à la Passion du Fils de Dieu, 513. 518.  
**Soleil.** Voyez *Jesus-Christ*.  
**Les Sonnettes du Grand-Prêtre de l'ancienne loy,** 155. & *suiv.*  
**Souper.** Parabole du Souper dont il est parlé dans l'Evangile, 825. 902. 903.  
**Les Spectacles,** défendus aux Prêtres, 180.  
**Suarez.** Passages de cet Auteur sur les ceremonies de la Sainte Messe, 408. & *suiv.*

## T

**Tabernacle.** Que le corps des Prêtres est comme le Tabernacle où est gardé le tres-auguste Sacrement de l'Autel, 161. 162. La structure de l'ancien Tabernacle ordonnée de Dieu, & quelques circonstances à remarquer, 460.  
**Table.** La Table du Saint Sacrement appelée la Table du Prince, du pauvre, ou du Riche, 135. La Table

du Seigneur dans le mépris, 307.  
 Table qui devient un filet, & un piège 291. Table magnifique préparée au Prophete Royal, 817.  
**Talent.** La Parabole des Talens, 111. Le Talent du Sanctuaire, 113. 114.  
**Temple.** Les merveilles du Temple de Jerusalem rapportées dans le troisième livre des Rois, & dans le second des Paralipomenes, 461. 462.  
**Temps.** Espace de temps nécessaire pour celebrer la sainte Messe, 418. 419. 121.  
**Testamens.** L'exécution des Testamens défenduë aux Prêtres par les Canons, 177. 178.  
**La Thiare du Grand Prêtre de l'ancienne loy,** 160.  
**S. Thomas d'Aquin, & son sentiment sur la priere vocale & mentale,** 175. sur l'employ du revenu des Benefices, 234. & *suiv.* 261. Sur l'attention que l'on doit apporter à la priere, 473. 474. Sur la frequente Communion, 845. 846.  
**S. Thomas de Villeneuve,** 563. 570.  
**Tierce.** Ce quel'on peut considerer dans l'heure de Tierce par rapport à la Passion du Fils de Dieu, 511. 518.  
**Tonsure.** Pourquoy l'on rase la tête à ceux à qui l'on donne la Tonsure, 212.  
**Trafic.** Voyez *Occupations*.  
**Trente.** Concile de Trente. Voyez *Clerc*.  
 Sentiment du Concile de Trente touchant la frequente communion, 845. 846. & *suiv.* 884. 889. 896.  
**Tuteur.** Que les Prêtres ne peuvent être établis Tuteurs. 178. 179.

## V

**Veniël.** Voyez *Peché Veniël*.  
**Vertu.** Deux principaux moyens d'exciter les hommes à la Vertu, 270. & *suiv.* Que l'avancement ou le peu de progrès du penitent dans la vertu doit être consideré par le Confesseur, 856.  
**Vespres.** Ce que l'on peut considerer dans l'heure de Vespres par rapport à la Passion du Fils de Dieu, 514. 518.  
**Vestement.** Que signifioient les divers

## TABLE DES MATIÈRES.

<p>vêtemens du Grand Prêtre de l'ancienne loy, 153. 160. 185.</p> <p>Vice. Quel est le vice le plus opposé au Sacerdoce, 185.</p> <p>Vierge. Les Vierges folles de l'Evan-</p>	<p>gile, 985</p> <p>Vin plus excellent que le vin ordinaire, 687. 688.</p> <p>Vnion de Jesus-Christ avec celui qui le reçoit dans le S. Sacrement. 731</p>
--	--

*Fin de la Table des Matieres.*

